This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

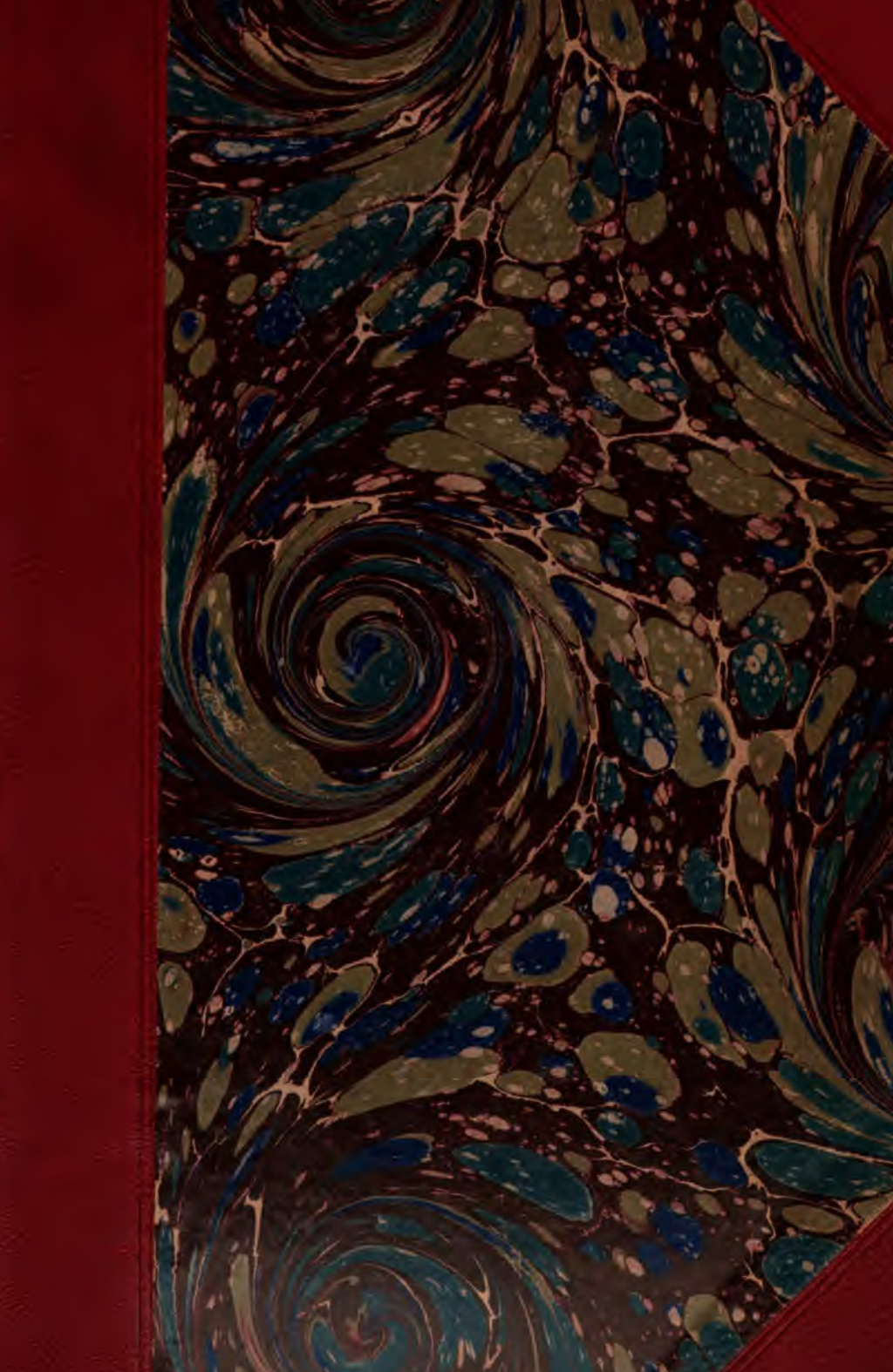

Fr 30.15

VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

SEPTIÈME SÉRIE

QUATRIÈME VOLUME

1899

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

—

1900

Fr 30.15

HARVARD COLLEGE
AUG 16 1916
LIBRARY

F. C. LOWELL FU

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1899

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 14 janvier 1899.

PRÉSIDENCE DE MM. ALBERT GIRARDOT ET JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Albert Girardot* et *Jules Gauthier*, présidents; *Meynier*, secrétaire; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Fauquignon*, trésorier; *Poète*, vice-trésorier; *Maldiney* et *Kirchner*, archivistes.

MEMBRES : MM. le docteur *Bruchon* père, de *Beauséjour*, *A. Guichard*, *M. Lambert*, le docteur *Ledoux*, le chanoine *Suchet*.

Après la lecture des procès-verbaux de la séance privée du 14 décembre, de la séance publique et du banquet du lendemain, M. le docteur Albert Girardot, après une courte allocution, remet la présidence de la Société à M. Jules Gauthier, qui remercie les membres de la compagnie de la confiance qu'ils lui ont témoignée en l'appelant à diriger ses travaux, et les assure de son dévouement à leur œuvre de travail intellectuel et de progrès.

M. le docteur Meynier lit une courte notice sur l'église de

Romainmôtier, dans le canton de Vaud, qui n'est autre que celle du célèbre prieuré du même nom. Elle a été construite, en majeure partie, vers le milieu du VIIIe siècle, et le pape Etienne II l'a consacrée en l'an 753. Elle est à peu près tout ce qu'il reste de l'antique monastère. Primitivement à charpente visible, comme celle des basiliques, la nef principale a été voûtée vers la fin du XIVe siècle; du moins sa voûte présente-t-elle les caractères de l'architecture de cette époque, architecture qui est aussi celle du narthex qui la précède et du chevet carré qui la termine. Elle est éclairée par des fenêtres étroites et cintrées. Il en est de même des collatéraux. Ceux-ci ont été voûtés, dès le principe, en berceau cintré. La forme générale de l'édifice est celle d'une croix latine, et elle est orientée. La croisée de son transept est surmontée d'une coupole, jadis éclairée par quatre étroites fenêtres à plein cintre, actuellement murées. Le chevet du chœur est éclairé par une grande verrière ogivale à trois panneaux terminée supérieurement par une demi-couronne de petites rosaces rayonnantes. Le narthex se compose de quatre travées supportées par des faisceaux de colonnettes cylindriques aux chapiteaux découpés en feuillages. Les murs sont ornés en bossages, de fleurs de lys et de têtes couronnées, qui rappellent les rois francs et bourguignons. Enfin, le clocher est une tour romane carrée, éclairée, sur ses quatre faces, par des fenêtres géminées à plein cintre, terminée par une pyramide octogonale en charpenterie couverte d'ardoises. Il ne reste de l'ancien mobilier ecclésiastique que quelques stalles et le baldaquin en bois sculpté sous lequel elles sont placées. M. Meynier fait circuler des photographies représentant l'intérieur de l'édifice.

M. Jules Gauthier fait une communication verbale sur un *Projet d'iconographie franc-comtoise du* XVIe *au* XVIIIe *siècle*. Il divise le sujet en deux sections. Dans une première section qu'il appelle *topographique*, il fait entrer : 1° les cartes géographiques; 2° les topographies : vues cavalières ou perspectives des villes, bourgs, châteaux, monuments, les dessins, aquarelles, peintures et gravures qui les représentent; 3° les portraits, les sculptures, les bronzes, les médailles; 4° les images de pèlerinage; 5° les plans de détail. Dans une deuxième section,

viennent : l'archéologie de l'époque romaine au XVIII[e] siècle, les beaux-arts et leurs diverses impressions.

On procède ensuite à la nomination des membres de la Commission de vérification des comptes de l'année 1898. MM. Albert Guichard, Henri Mairot et Emmanuel Louvot sont acclamés commissaires.

M. le chanoine Moussard donne par lettre sa démission de membre de la Société. La réunion prend acte de cette démission tout en la regrettant bien sincèrement.

Est présenté pour faire partie de la Société :

Comme membre résidant :

M. André *Bosq*, notaire à Besançon, par MM. le docteur Bruchon père et Jules Gauthier.

Le Président, J. GAUTHIER. — *Le Secrétaire*, Dr J. MEYNIER.

Séance du 11 février 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Jules Gauthier*, président; *Meynier*, secrétaire décennal; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Maldiney* et *Kirchner*, archivistes.

MEMBRES : MM. le docteur *Bruchon* père, *Bonnet*, *Baudin*, *Girardot*, le général *de Jouffroy*, *Ledoux*, *Magnin*, *Vernier*.

Le procès-verbal de la séance précédente lu et adopté, la parole est donnée à M. le docteur Magnin pour l'exposition de *Nouvelles observations sur les sources intermittentes des Monts-Jura*, notamment sur la *Fontaine-Ronde* du Touillon près Pontarlier.

M. Magnin énumère d'abord les fontaines intermittentes ou

périodiques qui ont été indiquées dans le Jura français et qu'il a eu l'occasion d'examiner, à plusieurs reprises, dans le cours de ces dernières années. Elles sont au nombre de quatre : 1° la *Fontaine-Ronde* du Touillon, entre les Hôpitaux et Pontarlier; 2° la source du *Moulinet* à Syam près de Champagnole; 3° les sources de *Noire-Combe* près de Cinquétral; 4° enfin la *Fontaine des Merveilles*, près de l'abbaye de Hautecombe.

Il passe ensuite à l'étude de la *Fontaine-Ronde* du Touillon, qui a déjà été l'objet de nombreuses observations, particulièrement de Courvoisier en 1690, de Droz en 1760, de Barbaud en 1763, de Girod-Chantrans en 1784, de Dutrochet en 1826, de Clerc en 1896, etc... La description de Piganiol de la Force (dans sa *Description historique et géographique de la France*, Paris, 1715) n'est que la reproduction de celle de Courvoisier. M. Magnin compare ces observations à celles qu'il a faites personnellement et signale la variabilité singulière du régime de cette source qui devient *continue*, *périodique* ou *intermittente*, dans son ensemble ou ses diverses parties, suivant les variations de son débit, c'est-à-dire suivant qu'on l'observe en hautes ou basses eaux, ou en eaux moyennes.

M. Magnin donne aussi des renseignements sur les autres sources intermittentes : celle du *Moulinet*, dont la période, variable, est, en moyenne, de 10 à 13 minutes; celles de *Cinquétral*, au nombre de 8, placées à côté les unes des autres, sur une même ligne horizontale, les unes continues, avec ou sans intermittences périodiques, les autres intermittentes à périodes différentes, mais synchroniques; enfin celle des *Merveilles*, déjà décrite par Papire Manon en 1618. Cette dernière appartient au *Mont du Chat*, un prolongement manifeste du Jura.

M. le Secrétaire décennal lit une partie d'un travail de M. Jules Vernier, archiviste de l'Aube, intitulé : *Recherches sur les hostilités entre les deux Bourgognes au* XIV^e^ *siècle* (1362-1366). C'est l'histoire de la guerre provoquée par l'ouverture de la succession du duc et comte de Bourgogne, Philippe de Rouvre, écrite au point de vue *duchois*. On sait que la mort inopinée de ce prince fut suivie du démembrement de ses états : le duché de Bourgogne fit retour à la couronne de France, tandis que le comté, l'Artois et la seigneurie de Salins venaient à une grand'-

tante du défunt, Marguerite de France, fille de la comtesse Jeanne et du roi Philippe le Long. Les droits de Marguerite sur le Comté de Bourgogne furent reconnus par les principaux seigneurs et les villes du pays; mais le roi Jean entreprit de les lui disputer. Tandis qu'il sollicitait pour son fils Philippe le Hardi, auquel il venait de donner le duché de Bourgogne, l'investiture du comté qui était un fief impérial, le nouveau duc lançait les Grandes Compagnies sur la province qu'il convoitait. Le comte de Montbéliard et le maréchal Jean de Neufchâtel, à la tête de la noblesse comtoise, préparaient une expédition contre le jeune prince, lorsqu'il envoya traiter de la paix. Mais ses redoutables alliés continuèrent à tenir la campagne jusqu'à la sanglante défaite que leur fit subir Jean de Vienne, le futur amiral de France, à Chambornay-lès-Bellevaux. Ils consentirent à quitter le comté de Bourgogne, moyennant une rançon de 20,000 florins. La pauvre Marguerite dut engager, pour les payer, une partie de ses domaines. C'est alors qu'elle céda à Henri de Montbéliard la ville de *Baume-les-Nonnains* comme nantissement des sommes prêtées par son fils Etienne, sire de Cicon.

M. le Président complète l'ordre du jour par une communication sur les *villancicos* ou noëls espagnols, auxquels il rattache les noëls français, flamands, lorrains et franc-comtois.

Après un vote d'admission en faveur de la candidature proposée à la dernière séance, M. le Président proclame :

Membre résidant :

M. Bosq (André), notaire à Besançon.

Est présenté pour faire partie de la Société :

Comme membre correspondant :

M. *Vernier* (Jules), archiviste de l'Aube, par MM. J. Gauthier et le docteur Meynier.

Le Président, J. GAUTHIER.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 11 mars 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Jules Gauthier*, président; *Meynier*, secrétaire décennal; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *A. Girardot*, le docteur *Ant. Magnin*, *Vernier*.

Après le dépouillement de la correspondance et la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le docteur Meynier a la parole pour lire un travail sur la *Formation du département du Doubs*, œuvre laborieuse et de longue haleine, qui a duré de 1790 à 1815. Il rappelle que, le 15 janvier 1790, l'Assemblée constituante avait décrété que la Franche-Comté et quelques terres détachées des provinces voisines formeraient trois départements qui prendraient les noms de départements d'Amont, d'Aval et du Milieu ou de Besançon. Le 19, elle statua que le département de Besançon comprendrait six districts, ceux de Besançon, de Baume, d'Ornans, de Pontarlier, de Quingey et de Saint-Hippolyte. Après la formation des districts vint celle des cantons, qui fut opérée, à vue de la carte de Cassini, par une commission composée de la députation du territoire du nouveau département. Le district de Besançon comprit douze cantons celui de Baume dix, celui d'Ornans six, celui de Pontarlier dix, celui de Quingey six, celui de Saint-Hippolyte huit.

M. Meynier parle ensuite de l'influence des anciennes divisions territoriales sur le choix des nouvelles, de l'attribution au département de Besançon du nom de sa principale rivière, des intrigues de certaines villes du nouveau département pour faire réduire à trois le nombre des districts, de la résistance énergique de deux des chefs-lieux qu'on proposait de sacrifier et du succès de leur opposition, de la réduction à quarante-neuf du nombre des cinquante-deux cantons, de la suppression des districts par la constitution de l'an III, de la division de l'an VIII en quatre arrondissements; de la réduction, en l'an IX, du nombre des cantons à vingt-cinq par la division en deux de

celui de Besançon et la réunion deux à deux des quarante-huit autres; enfin, de l'annexion au Doubs, par une loi du 19 décembre 1814 et une ordonnance royale du 28 janvier 1815, des cantons de Montbéliard et d'Audincourt, qui avaient fait partie précédemment des départements du Mont-Terrible et du Haut-Rhin. C'est à cette époque que fut transporté à Montbéliard le chef-lieu du quatrième arrondissement, jusqu'alors à Saint-Hippolyte.

Enfin, il fait constater les modifications profondes qui ont résulté pour notre pays de la division des ans VIII et IX; de la déchéance de deux de nos anciennes villes et de l'annihilation d'une vingtaine de bourgs, jadis florissants, dont l'importance et la population n'ont cessé de diminuer depuis. Faite à Paris, sur la carte, par des étrangers qui n'avaient pas à tenir compte des désirs et intérêts des gens qu'ils partageaient comme un troupeau, elle a eu, sur quelques points du territoire, des résultats singuliers, qu'on n'a pu corriger qu'imparfaitement.

M. le docteur Ant. Magnin continue son intéressante étude sur les sources *intermittentes des Monts-Jura* par la description de celles de *Noire-Combe* et du *Moulinet*. Les premières l'arrêtent plus particulièrement. Au nombre de huit et situées, sur une même ligne horizontale, sous la corniche de la faille qui porte le village de Cinquétral, elles paraissent toutes, continues ou intermittentes, appartenir à la même origine, parce qu'elles sont synchroniques.

La séance a été terminée par une intéressante communication verbale de M. Jules Gauthier sur les quatre châteaux qui servirent d'appui à Etienne, comte d'Auxonne, et à Jean de Châlon, son fils, dans leur lutte contre le comte de Bourgogne Othon II. On sait que ces châteaux étaient ceux de Grailemont, de Roset, de Flageolet et de Montbarrey, qu'on n'est point parvenu à identifier tous, parce qu'on a pris le premier pour Gray le Bourg ou le Mont, la ville de Gray actuelle, et le deuxième pour Rosey, canton de Scey-sur-Saône; M. Gauthier a trouvé la place de Grailemont, sur une hauteur qui domine Rancenay, canton de Boussières, et fait face aux ruines de Montferrand. Cette hauteur, qui s'appelle Grailemont (*Gracilismons* ou *Graculi-*

mons), présente des vestiges de fortification. Roset est Roset-Fluans, dans le même canton. L'identification de Flageolet avec Château-le-Bois, non loin du bois de Fragillat, sur le territoire d'Osselle, paraît plus difficile à admettre.

La réunion approuve l'échange des publications de la Société avec les *Annales de l'Université de Lyon*, à la bibliothèque de laquelle les volumes qui lui manquent seront renvoyés.

Après un vote d'admission en faveur de la candidature proposée à la dernière séance, M. le président proclame :

Membre correspondant :

M. VERNIER (Jules), archiviste de l'Aube.

Est présenté pour faire partie de la Société :

Comme membre résidant :

M. *Fournier*, professeur de géologie à l'Université de Besançon, par MM. les docteurs Magnin et Meynier.

Le Président, J. GAUTHIER. — *Le Secrétaire*, Dr J. MEYNIER.

Séance du 22 avril 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *J. Gauthier*, président; *Meynier*, secrétaire décennal; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Fauquignon*, trésorier; *Poète*, vice-trésorier; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Baudin*, *Bonnet*, *Bruchon* père, *Chapoy*, *Girardot*, *A. Guichard*, *Ledoux*, *Vernier*.

M. Julien Félix, membre résidant, prie la Société de vouloir bien agréer sa démission. La réunion prend acte d'une détermination qu'elle regrette.

M. Régnier, de Dijon, membre de la Société Eduenne et de la Société Bourguignonne d'histoire et de géographie, fait offrir à

la Société, par M. Pingaud, une vue cavalière de Besançon au XVIe siècle. Cette vue a appartenu à un exemplaire de la première édition (1544) de la *Cosmographia universalis* de Sébastien Münster. La réunion décide qu'elle sera remise à M. Vaissier, pour être déposée au Musée.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Girardot demande la parole pour féliciter M. Jules Gauthier de sa récente décoration, et rappelle, en des termes auxquels s'associent tous les membres présents, les titres du nouveau chevalier de la Légion d'Honneur à une distinction bien méritée.

M. Jules Gauthier prend ensuite la parole pour lire une notice sur M. Adolphe Gurnaud (1825-1898), ancien membre correspondant de la Société, dont on connaît les beaux travaux sur la culture et l'exploitation forestières. M. Gurnaud honorait, par son caractère et son savoir, sa ville natale, qui était Besançon, l'école forestière, dont il avait été un des plus brillants élèves, et la Société, où il était entouré de bien des sympathies. M. Gauthier, qui fut lié d'amitié avec lui pendant de longues années, se fait un devoir de rendre hommage à ses rares qualités, à sa droiture, à la distinction de son esprit, à son amour du travail, à son attachement aux hommes et aux choses de son pays. Il retrace, à grands traits, les débuts de Gurnaud dans une carrière, qu'il semblait destiné à honorer, ses premiers travaux, sa lutte contre des pratiques routinières et contre des délits, qui lui paraissent également nuisibles à la bonne gestion d'une partie si considérable de la fortune publique, sa disgrâce et sa radiation des cadres forestiers. On sait que Gurnaud prit la résolution de consacrer aux forêts particulières un savoir et une expérience que l'administration avait dédaignés. Son affabilité et sa délicatesse, jointes au charme de sa conversation et de son esprit, ne tardèrent pas à faire des grands propriétaires d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté, au service desquels il mit ses connaissances, des amis volontairement associés à ses réformes. Vint un jour où il eut la satisfaction de voir le directeur de l'Ecole forestière de Nancy venir le trouver dans sa retraite de Nancray pour lui demander le secret de ses succès et lui promettre d'appliquer ses méthodes à un champ d'expériences

fourni par l'Etat, et il put croire un instant que la résistance officielle était vaincue! Malheureusement, cette espérance ne s'est pas encore réalisée, et la mémoire du grand silviculteur franc-comtois attend encore l'introduction de ses principes dans l'enseignement de la science à laquelle il a consacré sa vie et sacrifié un avenir qui paraissait assuré.

A cette intéressante notice, M. Gauthier a fait succéder une autre d'un caractère bien différent. Il y est question de Jean-Baptiste Guillaume de Gevigny (1729-1882) le trop fameux généalogiste franc-comtois, auquel ses vols et ses faux dans les chartriers et les bibliothèques publiques et privées ont justement mérité l'injure de pillard d'archives que le lecteur n'hésite pas à lui infliger. M. Gauthier développe, en quelques pages vigoureusement écrites, les événements de cette vie méprisable, qui devait commencer par le vol et le trafic de documents appartenant à sa ville natale, se continuer par la fabrication et le commerce des fausses chartes et des fausses généalogies, et se terminer par l'abdication du sacerdoce et un mariage honteux autant que sacrilège. Puis, il fait l'histoire de l'immense collection de titres volés par ce malhonnête homme, celle de leur cession au baron de Joursanvault, de leur dispersion par les hasards d'une vente après décès et de leur acquisition par divers dépôts publics et privés. C'est en étudiant ces documents à Paris, à Dijon et à Besançon, que M. Gauthier a pu juger du mal que peut faire à un pays un malfaiteur aussi dangereux que l'a été Jean-Baptiste Guillaume.

Après un vote d'admission en faveur des candidatures proposées à la dernière séance, M. le Président proclame :

Membre résidant :

M. FOURNIER, professeur de géologie à l'Université de Besançon.

Est présenté, pour faire partie de la Société :

Comme membre correspondant :

M. l'abbé *Mourot*, curé de Roulans, par MM. le chanoine Burlet et Jules Gauthier.

Le Président,
J. GAUTHIER.

Le Secrétaire,
Dr J. MEYNIER.

Séance du 13 mai 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *J. Gauthier*, président; *Meynier*, secrétaire; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Bonnet*, *Bruchon* père, *Fournier*, *Girardot*, *A. Guichard*, *V. Guillemin*, *Longin*, *Magnin*, chanoine *Drouhard*.

Après la lecture de la correspondance et du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président fait ratifier par la réunion les décisions prises par le conseil d'administration au sujet d'une allocation de 100 francs à M. Martel, le spéléologue bien connu, pour frais de conférence et d'exploration; et de la publication, dès cette année, du volume de 1899 des Mémoires.

M. Emile Longin, de Dole, membre correspondant, lit ensuite un très intéressant travail, intitulé : *Une brochure politique de Claude-Etienne Biget*. Cette brochure, écrite en espagnol, a pour titre : *La Inocencia y Fidelidad de Franco-Condado de Borgoña à los pies de Su Majestad* (L'Innocence et la Fidélité de la Franche-Comté de Bourgogne aux pieds de Sa Majesté). Cette brochure qui, ainsi que ce titre le fait pressentir, est une apologie de la conduite des Franc-Comtois, lors de la conquête de leur pays par Louis XIV, renferme un certain nombre de détails inédits sur la seconde conquête et se termine par une supplique. Elle était absolument inconnue avant la communication que M. Rodriguez Villa en a faite dernièrement à la Real Academia de Historia.

Le lecteur rappelle que Claude-Etienne Bigeot, avocat, ancien lieutenant local au siège de Pontarlier, a publié le *Bon Bourguignon* en réponse au *Bellum Sequanicum* de Jean Morelet, qu'il est l'auteur du *Bourguignon intéressé* et qu'on lui attribue encore le *Bourguignon désintéressé*. Jules Chifflet dit du *factum*

de Morelet qu'il parut d'abord « indigne de réponse », mais que « l'avocat Bigeot, ci-devant lieutenant de Pontarlier, entreprit de lui en faire une. » Il ajoute que « s'il n'en réussit pas bien, au moins ne fut-il pas blâmable de prendre en ce sien ouvrage la qualité et le titre de *bon Bourguignon* ». Chifflet n'est pas aussi tendre pour le *Bourguignon intéressé*, « sujet de peu de jugement », dit-il. « Il fut mal reçu de beaucoup de gens, parce qu'il leur ôtoit l'honneur. On y lut de grandes plaintes contre le parlement, dont l'auteur n'étoit pas content, parce que cette compagnie souveraine ne lui avoit jamais fait l'honneur de le nommer pour conseiller, mais l'avoit-elle déclaré non recevable à le maintenir en sa lieutenance... » Le terrible abbé de Balerne termine en disant « que cet ouvrage parut pour l'enfant d'un pauvre esprit, et pour un bouquet du mois de mai, auquel il sortit, présenté par quelque servante d'une auberge peu considérable ». Quoiqu'il en soit, le fidèle Bigeot se réfugia à Madrid, en 1676, après avoir refusé des Français cette pourpre de conseiller, qu'il avait tant ambitionnée. Charles II la lui donna, mais ce fut viande creuse et qui ne l'empêcha de mourir dans le dénuement.

M. J. Gauthier soumet à la Société un sonnet inédit, dédié par le Tasse au Cardinal de Granvelle vers 1570 Dans l'éminent ministre de Philippe II, le poète inspiré salue le pilote habile qui sut conduire, dans un port glorieux et tranquille, le vaisseau, secoué par des vagues menaçantes, qui portait les derniers désirs du grand Charles-Quint. Il acclame Granvelle sûr d'échapper à l'éternel oubli, le jour où il deviendra le commensal habituel des esprits les plus illustres et les plus éclatants. En attendant, non seulement son pays lui élève des arcs de triomphe, mais partout il domine, glorieux, comme les étoiles dominent la mer.

M. Fournier, professeur de géologie à l'Université, fait une communication sur la *spéléologie des environs de Besançon*. La spéléologie est une science toute moderne qui a pour objet l'étude des cavernes. M. Martel y a joint, dans ces dernières années, l'étude des abîmes, des entonnoirs, des puits naturels et des cours d'eau souterrains, dont on ne savait rien de précis.

M. Fournier fait ressortir l'intérêt pratique de ce genre de recherches et indique le rôle considérable joué par l'érosion souterraine dans le phénomène du déboisement. Il met en lumière les relations certaines des abîmes avec les sources des vallées voisines et montre combien est dangereuse l'habitude qu'ont les cultivateurs des plateaux d'y jeter les corps d'animaux morts, le plus souvent, d'affections contagieuses. Des recherches, effectuées en collaboration avec M. le professeur Magnin, ont amené la découverte, dans nos environs de puits naturels pouvant rivaliser avec les plus beaux gouffres du Harst et des Causses du Quercy. Celui de la *Belle-Louise*, près de Montrond, a 130 mètres de profondeur verticale; celui du *Paradis*, 230, mais en plusieurs étages; celui de la *Chenau*, 90. Ils ont offert, à l'admiration des explorateurs, des galeries et des salles merveilleuses. Les études spéléologiques ne sont pas sans danger et demandent tout un matériel : échelles de cordes, câbles, téléphone, bâteau démontable. MM. Fournier et Magnin ont été secondés dans leurs recherches par les étudiants de l'Université, dont plusieurs sont devenus fort experts dans ce sport d'un nouveau genre qu'on pourrait appeler *l'alpinisme à rebours*. En terminant sa communication, M. Fournier rappelle l'arrivée prochaine de M. Martel et la conférence qu'il doit faire, au casino des Bains Salins, sur la *Spéléologie ou Étude des cavernes et l'exploration des principales cavernes de France ou d'Europe*. M. Martel mettra à profit son séjour à Besançon pour visiter quelques-unes des merveilles spéléologiques du pays et, dans sa conférence, donnera d'intéressants détails sur le Jura souterrain.

M. Fournier, tant en son nom qu'en celui de M. Martel, remercie la Société du concours pécuniaire qu'elle a bien voulu leur accorder.

A la suite de la communication de M. Fournier, M. le docteur A. Magnin rappelle qu'il a déjà entretenu la Société des relations qui existent entre les entonnoirs et les sources vauclusiennes du Doubs, et qu'il a signalé, à diverses reprises, au Conseil départemental d'hygiène, le danger qu'il y a à laisser jeter dans ces entonnoirs les animaux dont on veut se débar-

rasser, et invité l'administration à prendre les mesures nécessaires contre la contamination des sources.

Après un vote d'admission en faveur de la candidature proposée à la dernière séance, M. le président proclame :

Membre correspondant :

M. l'abbé MOUROT, curé de Roulans.

Le Président, JULES GAUTHIER.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 10 juin 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *J. Gauthier*, président ; ***Meynier***, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Poète*, vice-trésorier ; ***Maldiney*** et ***Kirchner***, archivistes.

MEMBRES : MM. *Berdellé, Bruchon* père, *A. Girardot, A. Guichard, V. Guillemin, Ledoux,* chanoine *Suchet* et *Vernier.*

Après la lecture de la correspondance et celle du procès-verbal de la séance précédente, M. J. Gauthier a lu une étude sur l'*Iconographie des Granvelle.* Le lecteur fait remarquer que la Franche-Comté n'a pas encore élevé à Nicolas et à Antoine Perrenot de Granvelle, ces deux hommes d'Etat incomparables, le monument définitif qui racontera leur vie, parcourera les étapes de leur glorieuse carrière et peindra, pour l'histoire qui l'attend encore les traits énergiques de leur caractère et de leur génie. Il est vrai que la tâche est difficile d'écrire l'histoire de deux personnages dans lesquels se résume toute la politique du XVIe siècle, de ce siècle dont les effervescences ont produit tant de ruines, dont beaucoup ne seront jamais relevées, et agité tant de questions, dont beaucoup sont restées sans solution satisfaisante. En attendant qu'Ornans élève à tout le moins

un buste à Nicolas Perrenot, et que Besançon donne à sa statue du cardinal de Granvelle un cadre plus en rapport avec la beauté de l'œuvre de M. Jean Petit, il a paru à M. Gauthier qu'on pourrait essayer de commencer à édifier leur iconographie, en collectionnant les reproductions des œuvres d'art, de valeur quelconque, qui donnent déjà une idée des remarquables traits de ces deux grandes figures.

A leurs portraits, il a eu la bonne fortune de pouvoir joindre ceux de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, frère du cardinal, et de François Perrenot, comte de Cantecroix, leur neveu, d'après une superbe médaille du Hongrois Jean Zugar et une toile conservée au château de Buthiers.

M. Meynier a commencé la lecture d'un travail ayant pour titre : *Besançon après la réunion* (1664-1668). Les fêtes de la réunion de Besançon à la Franche-Comté étaient à peine terminées, que déjà commençait, pour la cité, un exercice de patience qui devait durer quatre années, c'est-à-dire jusqu'à la première conquête française. Les exigences des citoyens, comme les concessions de Castel Rodrigo, avaient dépassé la mesure. Dans l'impossibilité où il se vit de faire honneur à la signature de son plénipotentiaire, le gouvernement espagnol eut recours à cette force d'inertie qui est la puissance des faibles et des patients et qui lui avait si souvent réussi. Condé était déjà aux portes de la ville qu'on ne s'était encore décidé, de part et d'autre, à aucun sacrifice.

M. Victor Guillemin lit un groupe de sonnets intitulés : *Struggle for life*: *Paix idéale*: *Contrastes; Vita sommium; le Masque;* et des strophes ayant pour titre : *En Juin,* qui réunissent tous les suffrages de la réunion. Fort applaudis, ils prendront place dans un des prochains volumes des Mémoires.

Le Président, *Le Secrétaire.*

J. GAUTHIER. Dr J. MEYNIER.

Séance du 8 juillet 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Gauthier*, président; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Fauquignon*, trésorier.

MEMBRES : MM. le chanoine *Drouhard*, *Bruchon* père; *Chapoy*, *Bonnet*, *Ledoux*, *Vernier*, *Maldiney*, *Albert Guichard*.

M. le Président rend compte de la séance solennelle de la Société d'Emulation de Montbéliard à laquelle il a assisté, de l'intérêt des nombreuses lectures et communications qui y ont été faites, et de l'aimable accueil réservé aux délégués des Sociétés de Belfort et de Besançon.

Il lit ensuite une notice biographique sur M. le général Alphonse Comte de Jouffroy d'Abbans, membre de la Société d'Emulation, et rend hommage au nom de tous au vaillant soldat, au bon citoyen et au bienveillant confrère. La Société qui partage à l'unanimité l'expression de ces sentiments, décide que la notice sur le général de Jouffroy prendra place dans les Mémoires.

M. Vaissier donne lecture, au nom de M. Alfred Milliard, membre correspondant, d'une note archéologique sur un curieux carrelage émaillé du XVe siècle découvert au lieudit Château-Pahon, commune de Fédry (Haute-Saône). Les encadrements décorés de feuilles de lierre, les écussons nombreux et variés qui s'y trouvent sertis donnaient à ce carrelage, composé de pièces très diversemeut découpées, un caractère des plus élégants. Il est fâcheux qu'aucun document historique ne permette de retrouver le riche seigneur auquel il doit son exécution.

M. Gauthier expose les démarches qu'il a faites pour mettre à exécution le projet de grouper les Sociétés savantes de Franche-Comté dans une réunion d'été, tenue à tour de rôle dans chacun des trois départements, et même à Belfort, de façon à

concerter une action commune sur le terrain scientifique, archéologique et historique, à adopter des programmes discutés ensemble, et à travailler plus utilement, dans le ressort de chaque société, à la réalisation de sérieux progrès.

Ce groupement des forces intellectuelles du pays servirait utilement la cause des décentralisations nécessaires et consoliderait la tradition provinciale si chère aux Francs-Comtois, en leur fournissant l'occasion de se réunir et de fraterniser.

La réunion du congrès est fixée à Dole, le jeudi 10 août prochain. M. le Président invite pressamment tous les membres de la Société d'Emulation à y assister.

Relativement à la prochaine publication du travail de M. Roy sur le manuscrit de la bibliothèque de Besançon, « *Le Mystère de l'Antechrist,* » il est décidé que l'œuvre, accompagnée de la préface où l'auteur démontre avec une entière compétence la date très approximative de cette rarissime production de l'extrême fin du XIVe siècle, paraîtra en deux parties et eu égard à son développement, dans les deux volumes des Mémoires en cours d'impression pour cette année.

M. Bonnet veut bien se charger de présenter à une prochaine réunion un compte rendu de l'ouvrage intitulé : *Besançon en 1898, dix années d'études démographiques et sanitaires*, par MM. le docteur Baudin et A.-Z. Jeannot, offert par les auteurs à la Société.

Sont présentés, pour faire partie de la Société :

Comme membre résidant :

M. le docteur *Roland*, par MM. les docteurs Bruchon et Ledoux.

Comme membre correspondant :

M. Maurice *Piroutet*, de Salins, par MM. Magnin et Vaissier.

Le Président, J. GAUTHIER.

Le Secrétaire, VAISSIER.

Séance du 11 novembre 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Gauthier*, président; *Meynier*, secrétaire; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Fauquignon*, trésorier; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Berdellé*, *Bruchon* père, *Delacroix*, *P. Drouhard*, *A. Guichard*, *Guillemin*, *Vaissier* fils, *Vernier*.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 8 juillet 1899, M. le Président a lu une lettre de M. Louis Coste, membre correspondant, qui s'excuse de son absence (absence qui privera la réunion de l'intéressante communication qu'il devait lui faire). Du congrès, qui a réuni à Dole, le 10 août dernier, les délégués des sept sociétés savantes de la Franche-Comté, M. Coste a conservé le souvenir du vœu unanimement exprimé par la section d'histoire de constituer pour notre province un *corpus* de toutes les branches qui composeraient son histoire complète. Nous ne possédons, en fait de biographie et de bibliographie, que des ouvrages sans liens entre eux; il nous manque une *Sequania christana* et une *Sequania ministerialis;* et il n'est pas de Franc-Comtois s'intéressant à l'histoire de son pays qui n'ait déploré maintes fois l'absence d'une sorte de somme historique, que les générations futures verront peut-être, mais dont on n'a pas encore réuni systématiquement les éléments. M. Coste suppose l'entreprise terminée et formant un nombre respectable de volumes; à cet ensemble, il faudra une table générale onomastique et toponomastique. Pourquoi ne pas la dresser dès maintenant cette table? et M. Coste indique un moyen de le faire. On peut le résumer dans le groupement d'un certain nombre de collaborateurs qui consigneront sur des fiches tout ce qui est actuellement connu sur les personnes et sur les lieux illustrés par elles, et sur la publication de ces fiches par *centuries* nominales de notules imprimées en placard

et distribuées aux souscripteurs au prix de un franc environ. Il en paraîtrait vingt-cinq par an. Ce système permettrait l'intercalation illimitée des additions à prévoir. M. le Président le livre aux réflexions des membres de la Société.

M. le Président rend compte ensuite du congrès des sociétés savantes de Franche-Comté qui a été tenu à Dole le 10 août dernier, sur l'initiative de notre Société. Soixante délégués y ont pris part et, parmi eux, MM. Philippe Berger, président de la Société d'Emulation de Belfort, de Vaulchier, président de l'Académie de Besançon, Gauthier, président de la Société d'Emulation du Doubs, Viénot, président de la Société d'Emulation de Montbéliard, Libois, secrétaire général de la Société d'Emulation du Jura, Bertin, délégué de la Société d'Emulation de Gray, Longin, délégué de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône. Le congrès s'est partagé en trois sections : section d'histoire, présidée par M. Philippe Berger, de l'Institut; section d'archéologie, présidée par M. Alfred Vaissier, conservateur du Musée archéologique de Besançon; section d'histoire naturelle, présidée par M. le docteur Albert Girardot. La réunion des trois sections a constitué l'Association Franc-Comtoise, union des sociétés savantes de la Franche-Comté, a décidé que la prochaine réunion de cette association aura lieu à Montbéliard, au mois d'août 1900, et élu, pour président, M. J. Gauthier et, pour secrétaire, M. J. Feuvrier, un des organisateurs du congrès de Dole.

La Société d'Emulation du Doubs décide que le compte rendu sommaire du congrès de Dole et les propositions de ses trois sections prendront place dans le volume de 1899 de ses Mémoires, et que cent exemplaires tirés à part de ce compte rendu seront envoyés aux sociétés savantes et à ceux de leurs membres qui ont souscrit. Elle décide, en même temps, l'impression d'une carte archéologique de Franche-Comté, que préparent MM. J. Gauthier et A. Vaissier, et son envoi aux mêmes sociétés pour être complétée par leurs soins. Enfin, M. le Président fait adopter un vœu pour le rétablissement, dans le chœur de l'église d'Ornans, du tombeau de Pierre Perrenot, père du garde des sceaux Perrenot Granvelle et grand'père du

cardinal de Granvelle, et le classement de ce tombeau parmi les monuments historiques, pour qu'il soit désormais respecté; vœu qui sera adressé à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. le docteur Meynier lit un travail historique intitulé : *Besançon après la réunion* (1664-1668). C'est le récit des efforts inutiles des citoyens de Besançon pour faire exécuter, par l'Espagne, le traité du 29 septembre 1664. Conseil suprême de la monarchie, conseil de Flandres à Madrid, commis des Etats de Franche-Comté, parlement et chambre des comptes de Dole, tous les pouvoirs publics semblent s'être conjurés pour user ses efforts.

Après un vote d'admission en faveur des candidatures proposées à la dernière séance, M. le Président proclame :

Membre résidant :

M. le docteur ROLAND.

Membre correspondant :

M. PIROUTET (Maurice), de Salins.

Le Président, J. GAUTHIER.

Le Secrétaire, Dr J. MEYNIER.

Séance du 13 décembre 1899.

PRÉSIDENCE DE M. J. GAUTHIER.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Gauthier*, président; *Meynier*, secrétaire décennal; *Vaissier*, vice-secrétaire; *Fauquignon*, trésorier; *Maldiney* et *Kirchner*, archivistes.

MEMBRES : MM. *Bonnet*, *Bruchon* père, *H. Bruchon*, *Chapoy*,

P. Drouhard, L. Gauthier, A. Girardot, Ledoux, H. Mairot, Parizot, Prinet, E. Roy, le chanoine *Suchet.*

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, la correspondance est dépouillée, et M. le Président annonce que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon sera représentée, à la séance publique et au banquet du 14, par son vice-président, M. le docteur Ledoux. La Société d'Emulation de Montbéliard sera représentée par son président, M. John Viénot, et la Société grayloise d'Emulation, par son président, M. Maire, professeur au collège de Gray. MM. les présidents de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, de la Société d'Emulation du Jura, de la Société d'Emulation de Porrentruy, de la Société d'histoire de la Suisse romande, de la Société vaudoise des sciences naturelles, de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel et de la Société neuchâteloise des sciences naturelles s'excusent de ne pouvoir faire représenter ces sociétés.

M. le docteur et professeur Marc Dufour, de Lausanne, informe M. le Président qu'il se fera un honneur d'assister à la séance publique, mais qu'il n'aura pas le plaisir d'assister au banquet.

M. le Général commandant le 7e corps d'armée sera absent; M le premier Président de la Cour et M. le Général gouverneur de la place seront à la séance, mais ne pourront assister au banquet; M. le Procureur général en sera empêché par son fâcheux état de santé, et M. le Recteur de l'Université, nouvellement arrivé, par le soin de son installation.

M le Président donne la parole au trésorier pour exposer un projet de budget pour 1900.

On procède ensuite à l'élection d'un deuxième vice-président, qui sera président en 1901. M. Alfred Vaissier est élu par acclamation. Les pouvoirs du trésorier, du vice-trésorier et des archivistes sont continués, pour une nouvelle année, par vote à mains levées. Enfin, il est décidé, de la même manière, qu'il ne sera pas nommé de nouveau vice-secrétaire.

Le bureau sera donc composé comme suit :

Président pour l'année 1900 : M. Charles BONNET.
Premier vice-président : M. Jules GAUTHIER.
Deuxième vice-président : M. Alfred VAISSIER.
Secrétaire décennal : M. le docteur MEYNIER.
Trésorier : M. FAUQUIGNON.
Vice-trésorier : M. POÈTE.
Archivistes : MM. MALDINEY et KIRCHNER.

Projet de budget pour l'année 1900.

RECETTES.

1. Subvention du département du Doubs	300 fr.
2. — de la ville de Besançon.	600
3. Cotisations des membres résidants.	1.350
4. — — correspondants . . .	480
5. Droits de diplômes, recettes accidentelles . . .	120
6. Intérêts du capital en caisse et rentes	600
Total.	3.450 fr.

DÉPENSES.

1. Impressions.	2 500 fr.
2. Frais de bureau, chauffage, éclairage et aménagements	150
3. Frais divers de séance publique et banquet. . .	400
4. Traitement et indemnité pour recouvrements à l'agent de la Société	200
5. Crédit pour recherches scientifiques	200
Total.	3.450 fr.

M. J. Gauthier lit un travail intitulé: *Le Ménage d'un ambassadeur au XVII^e^ siècle.* C'est la fort intéressante et parfois touchante étude de la vie intime d'Antoine Brun, un des négociants de la Paix de Münster. Antoine Brun, né à Dole en 1600, était procureur général au Parlement à l'âge de 32 ans. Il fut, en 1636, chargé de la défense de la Franche-Comté; et plus tard envoyé aux diètes de Worms et de Ratisbonne. Sa mission à Münster commença en 1643 pour se terminer en 1648. Ministre à la Haye,

après la conclusion de la paix, il y mourut le 11 Janvier 1654. Ce fut un de nos grands magistrats les plus capables et les plus éloquents. La vie intime qu'a voulu nous retracer M. Gauthier, a été singulièrement traversée: marié deux fois, d'abord à Marguerite Tissot, de Dole, qu'il perdit après treize ans de mariage, puis à Madeleine d'Accosta, fille d'un négociant espagnol venu des Flandres, qui lui donna quatorze ans de bonheur C'est à Madeleine que se reporte surtout le gracieux récit de M. Gauthier, qui se termine par la peinture d'une mort, à laquelle la perte de cette charmante femme ne fut pas étrangère.

M. Gauthier expose ensuite un projet de circulaire régionale, intéressant *la reconnaissance et la conservation des bornes de frontières, de domaines et de forêts.*

On distribue le volume III (1898) de la septième série des Mémoires de la Société.

Sont élus :

Membres honoraires :

MM. le Capitaine de Vaisseau ROLAND, général au titre auxiliaire en 1870-71, en retraite, à Marseille.

Philippe BERGER, de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la Société Belfortaine d'Emulation.

Marcel BERTRAND, de l'Académie des Sciences, Inspecteur Général des Mines.

Membres résidants :

MM. TISSOT, président du Tribunal de Commerce, 3 rue d'Anvers.

SANCEY, conseiller municipal, Grande-rue, 11.

EYDOUX, négociant, Grande-rue, 73.

Membres correspondants :

MM. BARBIER, Charles, agriculteur à la Tour-de-Sçay.

PIAGET, Arthur, archiviste cantonal, à Neuchâtel.

Le Président, J. GAUTHIER.

Le Secrétaire, Dr J MEYNIER.

Séance publique du 14 décembre 1899.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GAUTHIER.

La séance s'ouvre à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel de Ville.

Sont présents :

MEMBRES HONORAIRES : Mgr PETIT, archevêque de Besançon ; M. le général FAVARCQ, gouverneur de la Place ; M. GUYON, inspecteur d'Académie.

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES : M. le Docteur LEDOUX, vice-président de l'Académie de Besançon, John VIÉNOT, président de la Société d'Emulation de Montbéliard ; M. le docteur et professeur Marc DUFOUR, de Lausanne.

MEMBRES DU BUREAU : MM. GAUTHIER, GIRARDOT, BONNET, MEYNIER, VAISSIER, FAUQUIGNON, MALDINEY.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. BAUDIN, BOYSSON D'ECOLE, BRUCHON PÈRE, H. BRUCHON, CHAPOY, COULON, DODIVERS, DREYFUS, FOURNIER, GAUDERON, A. GUICHARD, M. LAMBERT, E. LOUVOT, MAIROT, PARIZOT, PRINET, SUCHET, VAUTHERIN, VERNIER.

MEMBRES CORRESPONDANTS : MM. L. GAUTHIER, E. ROY.

Ordre des lectures :

1° *La Société d'Emulation du Doubs en 1899*, par M. Jules GAUTHIER, président annuel.

2° *Conséquences économiques de l'adduction à Besançon des forces de la Loue*, par M. Charles BONNET, vice-président.

3° *Le Roman d'un Franc-Comtois*, par M. Emile ROY.

4° *L'oiseau mort*, poésie par M. Edouard GRENIER.

5° *Découvertes spéléologiques dans le Jura Franc-comtois* (avec projections,) par M. Eugène FOURNIER.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,
J. GAUTHIER.

Le Secrétaire,
Dr J. MEYNIER.

BANQUET DE 1899

Le soir de la séance publique, à 7 heures, un grand banquet a réuni, dans la grande salle du Palais Granvelle, les membres de la Société et leurs invités.

Ornées par les soins de MM. Calame et Dubois-Chevaidel, la salle et la table présentaient un fort joli coup d'œil.

La carte du menu due, comme à l'ordinaire au talent de M. Alfred Vaissier, était en forme de livret. Au-dessus de la première page, l'écu de Besançon entouré d'une riche décoration, au bas le grand sceau de la Chambre des Comptes du Comté de Bourgogne. A la deuxième page, on trouvait la vue générale de la borne milliaire de Mathay près Mandeure, borne de l'an 98 après Jésus-Christ découverte en 1895 et acquise par le Musée archéologique de Besançon. La troisième page reproduit le développement de l'inscription de cette borne, et celui de l'inscription d'un autre milliaire trouvé à côté du précédent et qui est au Musée de Montbéliard, ce dernier date de l'an 118 ou 119. Enfin, à la quatrième page on lisait le menu.

Des santés ont été portées, au dessert, par M. Jules Gauthier, président annuel; par M. Charles Bonnet, président pour l'année 1900; par M. le docteur Ledoux vice-président de l'Académie de Besançon; et par M. Guyon, inspecteur d'Académie.

Toast de M. JULES GAUTHIER, *président annuel.*

MESSIEURS,

Sous les lambris de ce vieux palais bâti par un chancelier de Charles-Quint, dans lequel la ville de Besançon nous offre une hospitalité généreuse, la Société d'Emulation du Doubs se trouve singulièrement à l'aise. Elle a pour la Franche-Comté, pour ses traditions, pour ses intérêts, pour ses gloires, le même culte que professaient les Granvelle; si elle a pris pour devise

cet VTINAM qui figure au fronton de l'Hôtel-de-Ville, elle eût pu tout aussi bien prendre le SIC VISVM SVPERIS que Nicolas Perrenot a fait graver sur sa demeure, manifestation de confiance, d'espoir, et, quand il le faut, de résignation.

Aujourd'hui, la résignation est à l'ordre du jour, puisque la rigueur de la saison, des deuils, des indispositions, des absences lointaines nous privent d'une grande partie des hôtes désirés et espérés que nous nous réjouissions de recevoir et de fêter ensemble. Leurs sympathies restent entières et je suis le fidèle écho de votre désir en disant tout haut ce que nous pensons et de la Magistrature que nous sommes habitués à regarder comme une école d'indépendance, de travail et d'honneur, et du Clergé chez qui l'idée de patrie est inséparable de la tolérance, de la charité et du dévouement. Je regrette de ne point saluer dans ses chefs l'Armée, pour laquelle tout Comtois, doublé d'un soldat, est attaché sans réserve, parce qu'elle porte le drapeau dont les plis sont assez larges pour nous abriter tous, et que là où est le drapeau, là est la France. Et j'envoie à M. le Préfet du Doubs, représenté ici par son aimable chef de cabinet, et à M. le Maire de Besançon, qui nous a fait parvenir, en termes des plus bienveillants, son excuse de ne point être des nôtres, l'expression de notre reconnaissance et de nos regrets.

La présence à ce banquet de M. l'Inspecteur d'Académie, dont le bon vouloir nous reste toujours fidèle, me permettra de remercier et de saluer en sa personne l'Université, en le priant de transmettre au nouveau Recteur, notre membre honoraire, tous nos souhaits de bienvenue.

En parlant tout à l'heure de Charles-Quint, je ne sais pourquoi l'image de sa statue qui chevauchait naguère une aigle à deux têtes sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville me revenait en mémoire, et je voyais dans ces deux têtes comme dans les colonnes de notre blason bisontin, l'image exacte de ces deux sociétés sœurs qui s'appellent l'Académie de Besançon et la Société d'Emulation du Doubs. En priant l'un des membres les plus distingués et les plus dévoués de la Société d'Emulation de dire à l'Académie dont il est le vice-président tout ce que nous éprouvons pour elle, j'affirme que, quand il s'agit de glo-

rifier notre pays, nos deux sociétés n'ont qu'un même cœur et qu'un même horizon.

Entre la Société d'Emulation de Montbéliard et la nôtre, entre celle de Gray, qui vient de naître, celle de Vesoul, qui est centenaire, celles de Lons-le-Saunier et de Belfort, les relations se multiplient et le lien de l'Association franc-comtoise va les resserrer encore.

Du côté de l'Espagne, les Pyrénées, malgré Louis XIV, sont encore une barrière; du côté de la Suisse, il y a longtemps que le Jura n'en est plus une; aussi notre confraternité est-elle acquise aux Sociétés de la Suisse romande et de Neuchâtel, que M. le docteur Dufour représentait aujourd'hui à notre séance et qu'il représenterait encore à ce banquet si le devoir professionnel, qu'il remplit avec tant de distinction et de désintéressement, ne l'emportait à l'heure présente à travers la nuit glaciale.

Permettez-moi, Messieurs, de grouper dans les mêmes souhaits et les mêmes hommages les autorités présentes et absentes, les sociétés amies françaises ou suisses. C'est la dernière fois que je parlerai en votre nom; ma dernière parole, après des remerciements pleins de cordialité que je vous dois à tous, sera pour boire, au nom de la Société d'Emulation du Doubs, à ses hôtes, à tous ceux pour lesquels elle professe estime, affection et respect.

Toast de M. Charles Bonnet, *président élu pour 1900.*

Messieurs,

La tradition s'accordant avec mon désir, je suis heureux de vous remercier du très grand honneur que vous m'avez fait en me désignant comme président annuel de la Société d'Emulation du Doubs; moi, simple dilettante, au milieu d'érudits et de savants distingués, moi le plus obscur d'entre tous.

C'est pourquoi, de même que le doge de Gênes au Grand Roi qui lui faisait admirer les splendeurs de Versailles, serais-je volontiers, tenté de vous dire, mais avec un tout autre sentiment, « ce qui m'étonne le plus ici, c'est de m'y voir! »

Depuis bientôt vingt ans que j'assiste assez régulièrement à ce banquet, où le régal de l'esprit dont vous fournissez le menu, succède à l'autre, j'ai entendu nombre de mes distingués prédécesseurs, se déclarer, en toute modestie, indignes de l'honneur que vous leur faisiez, et chercher quels pouvaient être leurs titres à cette enviable dignité; mais, comme ils vous arrivaient, le plus souvent, munis d'un important bagage, ils avaient tôt fait de trouver. Mais moi, j'ai beau chercher, je ne trouve pas!

Peut-être, car je suis un vétéran parmi vous, avez-vous remplacé l'avancement au choix par celui à l'ancienneté? Excellent moyen pour ne pas décourager les anciens, s'ils sont férus de l'amour du panache! Peut-être par exception voulez-vous suivre l'exemple de certains grands congrès parlementaires où l'on a toujours soin d'écarter, d'éliminer les aigles, lorsqu'il s'agit de choisir un chef à l'Etat?

Mais non, vous ne cherchez pas à plagier d'autres constitutions perfectibles, mais imparfaites; la vôtre vaut mieux; car, chez vous, si les présidents passent, le premier ministre, le chef d'état-major restent.

Peut-être... mais, pourquoi tant chercher, vous avez tout simplement voulu, avec cet esprit de pur libéralisme qui vous anime, récompenser de son dévouement à sa ville, un vieux Bisontin, amoureux du sol natal, fervent admirateur de toutes ses gloires, et qui se plaît à espérer, à rechercher pour son pays des éléments de progrès et de prospérité.

Aussi, suis-je fier d'être associé plus intimement à vos travaux, en compagnie de vous, Messieurs les anciens Présidents, de vous, Messieurs les Secrétaires de cette noble Société dont vous êtes l'âme; de cette Société qui a toujours contribué pour une si large part au bon renom scientifique et littéraire de notre ville et a travaillé depuis si longtemps, en précurseur, dans le cadre qui lui est départi, à cette nécessité enfin reconnue pour nos provinces, à la décentralisation, sans attendre le cri d'alarme qui, de tous les points du pays, a été bien tardivement proféré.

Mon cher Président, vous êtes de ceux qui par leur esprit élevé et leur science profonde des choses du passé, honorent grandement notre Franche-Comté. Vous êtes de ceux qui avec

les Chifflet, les Perreciot, les Dunod, les Clerc, les Castan, avez fouillé nos origines, évoqué nos gloires, découvert et mis au jour les trésors, les monuments des temps disparus; aussi, avons-nous la très vive satisfaction de voir enfin sur votre poitrine, une haute récompense qui y est si bien à sa place et nous console de certaines autres.

Je serai bien osé en prenant votre succession, mais, enhardi par une amitié déjà ancienne, je compte que vous serez toujours là pour m'assister et cela me rassure.

Aussi, est-ce en toute sérénité, que je lève mon verre et que je bois à vous, et à vous tous, Messieurs, dont la présence à cette fête est pour nous un témoignage précieux de l'estime en laquelle vous tenez notre Société, terrain neutre, accueillant, où, sans esprit de coterie ni de secte, la porte large ouverte, il est si agréable de venir, en honnêtes gens, s'isoler dans l'étude de ce passé dont quelques-uns d'entre vous savent si bien soulever le voile; se reposer, dis-je, dans ce passé, des graves soucis, des tristesses même du temps présent!

Je bois à la Société d'Emulation du Doubs.

Toast de M. LE Dr LEDOUX, *vice-président de l'Académie de Besançon.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Son président, Monsieur le Marquis de Vaulchier, étant absent, (il m'a chargé de vous exprimer son regret de ne pouvoir personnellement vous remercier de votre courtoise invitation), l'Académie de Besançon m'a confié la mission de vous offrir ses compliments et ses vœux.

La sympathie qui unit les deux Sociétés est publiée, mieux que par de longs discours, par la présence en vos séances, à vos banquets, de membres communs aux deux compagnies. Autour de cette table, aux côtés de M. Gauthier, notre doyen, M. le chanoine Suchet, MM. Meynier, Girardot Lambert, Vaissier, manifestent que, pour la glorification de la Franche-Comté, il ne peut y avoir entre elles qu'une noble rivalité dans l'ambition

de mieux faire, jamais divisions jalouses. Ces relations de cordiale et fructueuse entente dans la poursuite d'un même idéal seront encore cimentées, fortifiées. par beaucoup d'entre vous, mes chers collègues de l'Emulation, que vos travaux désignent aux suffrages de l'Académie.

Celle-ci, — je ne suis en ce moment que son interprète, — vous félicite de votre sage prévoyance à préparer l'avenir de votre institution par le choix judicieux de vos présidents. Leur sollicitude pour les intérêts de notre ville, leurs talents, leurs encouragements à tous les efforts studieux, leur autorité, sont les meilleurs garants de vos succès futurs et de la persévérante bienveillance à votre égard des pouvoirs publics et de nos concitoyens. Hier, à votre tête, le docteur Girardot représentait dignement les savants qui développent et vulgarisent la connaissance de la nature de notre pays. Aujourd'hui au siège présidentiel, M. Jules Gauthier personnifie, en maître, l'érudition comtoise: chez lui, la richesse acquise reste toujours avide de la découverte de nouveaux trésors pour en faire don à pleines mains à notre histoire provinciale. La croix d'honneur vient de prouver en quelle estime on tient notre docte archiviste bien au delà des limites de son département. L'année prochaine, M. Charles Bonnet témoignera, sous une forme nouvelle, de son affection pour Besançon, quand il consacrera à la Société d'Emulation une part de ce zèle assidu, toujours en éveil qui depuis longtemps se fait distinguer, à l'Hôtel de Ville; ici, comme là, vous profiterez avec gratitude de ses initiatives et de ses conseils. Enfin, dès le début du siècle proche, vous apercevrez la voie des succès s'étendant devant vos yeux en longue perspective quand vous vous y engagerez avec celui que vous avez choisi pour votre guide: le meilleur assurément, puisqu'il est le plus ancien, le plus exact, le plus serviable collaborateur de votre comité directeur. Mon cher Vaissier, laissez-moi le répéter: on estimait si précieuse votre élection que, pour obtenir votre assentiment, on n'a pas hésité à violenter votre modestie. L'Académie, elle aussi, connaît votre modestie. Mais, comme l'Emulation, elle sait que vous êtes le seul bisontin ignorant vos éminentes qualités d'archéologue, d'historien, et combien vous servez utilement la réputation de notre cité par vos soins expérimentés,

incessants, minutieux, à ses intérêts et à ses collections artistiques. Messieurs, après Castan, qui en avait recueilli le dépôt des fondateurs, son confident, M. Vaissier, est devenu le conservateur des traditions qui ont assuré l'illustration de la Société d'Emulation. Du président Vaissier, les successeurs n'auront qu'à marcher sur les traces, qu'à s'inspirer de ses exemples, pour que ce souhait de l'Académie se réalise sûrement: ***Prospérité et grandeur à la Société d'Emulation du Doubs, pendant le XX^e^ siècle!***

MÉMOIRES

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1899

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 14 décembre

Par M. Jules GAUTHIER

PRÉSIDENT ANNUEL

MONSEIGNEUR (1),

MESDAMES, MESSIEURS,

Chaque année, à la Saint-Martin, le paysan comtois vérifie les gerbes de sa grange, et met en sacs le froment doré qui devra payer ses fermages.

Chaque année, quand décembre est venu, la Société d'Emulation du Doubs passe en revue ses travaux et sa moisson, et son président, anxieux, se demande si la dernière récolte n'a pas été inférieure à ses devancières.

Et ce qui donne à cet examen, à cette confession, une sanction immédiate, c'est qu'on les fait en public, devant des juges bienveillants et aimables, je le veux bien, mais très éclairés, puisqu'ils représentent l'élite de cette ville, de ce département et de cette province.

Ce qui me rassure et me rendra mon rôle facile, c'est l'estime dont la Société d'Emulation reste entourée dans cette ville, où la bienveillance extrême des représentants du pou-

---

(1) Mgr PETIT, archevêque de Besançon.

voir et l'attachement sincère et le consciencieux labeur de tous ses membres ne lui ont jamais fait défaut ; aussi la bonne harmonie qui règne entre elle et les autres sociétés savantes du pays comtois et nos bons voisins de Suisse, dont M. le docteur Dufour personnifie pour nous et la sympathie et l'affection.

1899 a entendu sonner le soixantième anniversaire de notre Société, fondée par les d'Udressier, les Bruand, les Bretillot, les Grenier, les Marquiset, les Delacroix, en 1840. Soixante volumes, contenant plus de 800 mémoires d'histoire, d'archéologie, de géologie ou de botanique, la création d'un Musée d'histoire naturelle dont l'Université de Besançon recueille le bénéfice, des libéralités constantes au Musée d'archéologie, devenu l'un des plus riches de province, enfin des encouragements effectifs donnés aux industries principales de la ville et de la région, voilà le bilan de son passé, voilà le programme auquel elle travaille encore.

Jugez-en plutôt par la table des deux volumes de mémoires qui, exceptionnellement, contiendront l'ensemble des travaux de la société durant l'année qui s'achève.

L'histoire et l'archéologie, générale ou locale, sans être le domaine exclusif de nos études, y tiennent une si large place qu'elles ont le droit d'être citées les premières.

Je n'apprendrai rien à personne en citant parmi les plus laborieux M. le docteur Meynier, notre dévoué secrétaire, qui ne néglige aucune occasion soit de vulgariser des textes ou des événements peu connus de nos annales, soit de creuser quelque précieux filon encore inédit. A côté de ses *Recherches philologiques sur les noms de lieux de langue romane*, sa collaboration précieuse nous a donné cette année une Étude sur la formation du département du Doubs de 1790 à 1815 et le récit des difficultés que rencontra à Besançon, de 1664 à 1668, l'exécution intégrale du traité négocié par le marquis de Castel-Rodrigo, qui lui fit perdre sa qualité de ville impériale.

M. Emile Longin, qui s'est spécialisé dans l'étude du XVII[e] siècle, nous a fait connaître, d'après une publication espagnole, une brochure politique de Claude-Etienne Bigest, écrivain politique de second rang, dont *le bon Bourguignon* et *le Bourguignon intéressé* furent médiocrement prisés de ses contemporains. Mais la plaquette signalée par M. Longin, portant ce titre suggestif de : *L'Innocence et la Fidélité de la Franche-Comté de Bourgogne*, a le mérite de raconter certains traits piquants de la résistance de nos aïeux à la conquête de Louis XIV.

Depuis Nodier jusqu'à nos jours et même au delà, si j'en crois de récentes annonces, on a beaucoup disserté sur les noëls de Besançon et sur leurs origines ; mais, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la Franche-Comté doit se résigner à n'avoir point donné le branle, mais à l'avoir suivi, comme les moutons de Panurge. Les Villancicos espagnols, dont les airs, conformes à ceux de nos noëls, se chantent encore au pays basque, nous sont venus par les Flandres, soit traduits, soit farcis d'andalou et de français. Voilà la thèse nouvelle qu'on vous a soumise et dont vos Mémoires garderont trace.

Un Sonnet inédit du Tasse, dédié au cardinal de Granvelle, une Iconographie des portraits des Granvelle, peints, gravés sur cuivre, burinés sur médailles, une Iconographie topographique de la Franche-Comté du XVI[e] siècle à 1790, telle a été la part de votre président dans les recherches historiques. J'oubliais un réquisitoire très motivé contre un brigand lettré, précurseur du trop fameux Libri, qui pilla naguère les dépôts publics de cette région et mérite d'être cloué au pilori de l'histoire : j'ai nommé le généalogiste Jean-Baptiste-Guillaume de Gevigney, qui fut au XVIII[e] siècle un véritable fléau. On eut pour lui trop d'indulgence dans un temps où monter dans les carrosses de la Cour était l'ambition de tant de cerveaux ; il en abusa pour commettre des faux par centaines, des vols par milliers. Il est bon d'exécu-

ter de pareils bandits, après avoir dressé la liste de leurs méfaits.

M. Emile Roy vous a communiqué une étude très développée du *Mystère de l'Antechrist*, que possède la bibliothèque de cette ville, et par une série de déductions ingénieuses et d'observations philologiques ou historiques des plus compétentes, est arrivé à déterminer la date exacte de cette œuvre poétique et théâtrale. Sa publication prochaine fera époque dans l'histoire littéraire de la fin du XIV^e^ siècle, et notre Société en recueillera partiellement le bénéfice.

Je citerai encore une étude du même auteur sur un lettré du XVI^e^ siècle, Antoine de la Salle, que Gollut a revendiqué comme franc-comtois ; mais M. Roy vous dira lui-même tout à l'heure ce qu'il faut penser de cette prétention en vous initiant aux piquants récits du Petit Jehan de Saintré.

Enfin, je vous signalerai une biographie de Jean de Fruyn, tour à tour chanoine, trésorier, haut doyen, puis archevêque élu de Besançon, œuvre d'un élève de l'école des Chartes, le plus jeune de nos confrères (1).

Passons à l'archéologie. M. le docteur Meynier vous a décrit l'architecture de l'église abbatiale de Romain-Môtiers, qui, pour être située au canton de Vaud, se rattache par bien des liens au Comté de Bourgogne. Il est une autre église dans la boucle du Doubs, au canton de Berne, la collégiale de Saint-Ursanne, qui mériterait de fournir un pendant à l'étude sur Romain-Môtiers.

J'espérais aujourd'hui vous raconter la découverte du tombeau et des restes du comte Othon IV, dont vous avez ordonné la recherche dans les ruines abbatiales de Cherlieu, car vous souhaitez une sépulture honorable pour ce dernier de nos comtes indigènes, tué glorieusement sur un champ de bataille en combattant pour la France de Philippe le Bel. Ce n'est que partie remise, mais en échange je vous ai soumis la solution

(1) M. Léon Gauthier.

d'un petit problème d'archéologie et d'histoire locale, et nous avons restitué ensemble un point douteux de topographie. En 1227, après une guerre acharnée entre le comte Othon II de Méranie et la maison de Chalon, que vint heureusement interrompre le départ pour la croisade des Albigeois, cinq châteaux comtois furent détruits. Deux seulement étaient connus, Liesle et Montbarrey ; nous avons identifié les trois autres : Gray-le-Mont, sur le territoire de Rancenay, Rozet-Fluans et Château-le-Bois (ou Fragillat), sur les bords du Doubs et les confins de la forêt de Chaux. Ce sera toujours un point de vérité arraché aux secrets de nos annales, car, trompés par des illusions philologiques, plusieurs de nos historiens avaient étendu la lutte jusqu'aux rives lointaines de la Saône, entre Gray et Vesoul.

De ces rives nous sont venus la notice et le dessin d'un précieux carrelage découvert à Château-Pahon, commune de Fédry, par un de nos excellents confrères, M. Alfred Milliard, un poète charmant qui à certaines heures se livre avec succès à l'archéologie.

Il est un genre de monuments, assez rares du reste, dont l'investigation peut fournir à l'épigraphie de curieux renseignements : je veux parler des bornes qui jalonnent soit nos routes romaines, comme les milliaires de Mandeure, soit nos frontières du côté de la Suisse, soit nos forêts, soit les domaines des grandes seigneuries et des grandes abbayes, L'enquête que vous venez d'ouvrir ne peut être que fructueuse, avec l'aide bienveillante des administrations départementales, des directions des forêts et des douanes, et du personnel de l'instruction primaire mis obligeamment à notre disposition.

Tandis que l'on imprime pour vous une importante étude de M. le docteur Girardot, votre ancien président, sur les *Fossiles du système oolithique dans le Jura franc-comtois.* la géologie n'a point chômé dans nos réunions.

M. le professeur Magnin, faisant trève à ses préférences

secrètes pour la botanique, nous a communiqué l'ouvrage qu'il prépare sur les sources intermittentes du Jura, vous décrivant tour à tour la Fontaine-Ronde du Touillon, les sources du Molinot, à Syam, de Noire-Combe, de Cinquétral, des Merveilles à Haute-Combe, et précisant par des conclusions savantes les phénomènes singuliers signalés déjà par de vieux auteurs.

M. le professeur Fournier vous a initiés à cette science nouvelle, la spéléologie, qui explore les entrailles de la terre, marche à la conquête des cours d'eau et des merveilles ignorés, et permettra peut-être, qui sait, d'empêcher la contamination ou la déperdition de nos sources. J'insisterais davantage sur son exposé, si vous ne deviez entendre au cours de cette séance M. Fournier lui-même, qui vous racontera ses dangereuses mais fécondes explorations.

Le créateur de cette science nouvelle est d'ailleurs venu, à votre appel, s'en faire ici l'apôtre convaincu. C'est sous vos auspices, sur la proposition de deux de nos confrères, que M. Martel, l'explorateur des Causses des Cévennes et des Gouffres de l'Aveyron, des grottes de la Belgique et de l'Autriche, a fait, au Casino des Bains salins, le 18 mai 1899, une brillante conférence dont le succès fut considérable. Bien que j'aie visité avant M. Martel les fameuses cavernes d'Adelsberg en Carinthie, dont il a reculé les limites et sondé les incroyables profondeurs, je me bornerai, et pour cause, à constater ici le grand mérite du conférencier qui nous a tenus sous le charme de sa parole, et à féliciter la Société d'Emulation du Doubs du succès obtenu dans cette œuvre de vulgarisation.

La poésie nous distrait souvent des travaux érudits, mais toujours sérieux, qu'enfante la prose et jette sur nos fêtes ce rayon de soleil que de beaux vers font éclore. Ceux d'Edouard Grenier, qu'on vous dira tout à l'heure, vous apporteront l'écho d'un vigoureux talent qui vous a valu tant de petits chefs-d'œuvre. Ceux que M. Victor Guillemin vous a lus dans

vos séances ordinaires : *Struggle for life*, Paix idéale, Contrastes, *Vita somnium*, le Masque, En Juin, sont autant de petits tableaux d'une tonalité simple et vraie que notre confrère a ébauchés avec son talent de peintre.

Mais vous n'êtes point de simples dilettantes, et si vos études habituelles vous maintiennent le plus souvent dans les sphères éthérées de la littérature et de la science, vous ne vous désintéressez point de cette *lutte pour la vie* qu'invoquait il y a un instant M. Guillemin, et vous applaudirez tout à l'heure le confrère et l'ami qui va me succéder au fauteuil de la présidence, M. Charles Bonnet, qui vous exposera les éléments d'activité et les principes de relèvement que notre vieille cité devra, demain peut-être, à l'adduction des forces motrices de la Haute-Loue.

Je croyais avoir épuisé dans ce tableau rapide le cycle complet de l'œuvre de notre Société au cours de 1899, et je m'aperçois qu'il en reste encore en arrière.

Et d'abord je ne saurais passer sous silence le progrès constant de nos collections publiques bisontines : musées, bibliothèque, archives, source indéfinie des travaux présents et à venir, au développement desquels travaillent sans trêve plusieurs de vos confrères, multipliant, avec une activité féconde et désintéressée, ce que vous attendiez vainement depuis quarante ans, des catalogues, des inventaires qui facilitent l'œuvre commune et portent au loin la juste réputation de vos trésors.

Je ne puis oublier enfin une idée qu'un de vos membres vous a soumise, que vous avez encouragée, que vous avez faite vôtre, et dont le succès a prouvé la justesse, en inaugurant à Dole, le 10 août 1899, le premier congrès de l'Association franc-comtoise, c'est-à-dire de l'union des sociétés savantes de toute la Franche-Comté.

Cette Association comtoise, dans laquelle nous voulons grouper toutes les forces vives de l'intelligence, du patriotisme et du savoir, des Vosges au Jura, de la trouée de Bel-

fort à la Saône, est une nécessité absolue du temps dans lequel nous vivons. Pour que la patrie soit forte et inattaquable, il faut que la province ressuscite et vive, qu'elle parle haut, et que la décentralisation se fasse, faute de quoi nous périrons. Chacune des sociétés savantes de la région franc-comtoise, dont je suis heureux de saluer autour de moi les représentants présents à cette fête, est un levier formé par la solidarité et la volonté de tous ses membres. En groupant ces leviers, en les liant en faisceau, au nom de cette région de France que nous aimons de tout cœur et dont nous voulons garder l'esprit, les mœurs, la tradition, glorifier le passé, préparer l'avenir, nous croyons, nous sommes sûrs de faire acte de bons citoyens. Ç'a été l'impression de toutes nos sociétés comtoises, car toutes, entendez-le bien, sont venues répondre à notre appel et fraterniser avec nous à Dole, en célébrant cette Franche-Comté qui, malgré son terroir pauvre et rude, a toujours été féconde en esprits bien trempés et en vaillants soldats. « La droiture, vous disions-nous, s'y rencontre plus facilement que la souplesse, les honnêtes gens y sont plus nombreux que les gens habiles, l'honneur y passe avant l'argent. »

Quand on a de pareilles traditions et de pareils sentiments, on peut en être fier et on les garde.

Mais à côté de ces sentiments provinciaux qu'il faut porter bien haut et bien ferme, il est telle œuvre collective où le labeur et les ressources d'une seule société s'épuiseraient en vain et que l'Association Comtoise réalisera. Au congrès de Dole, nous avons accentué cette marche en avant et proposé des programmes dont l'exécution est entreprise. Nous aurons l'an prochain une carte de la Séquanie à l'époque gauloise, à l'époque romaine, à l'époque burgonde. Nous entreprenons et nous publierons à frais communs une *Sequania christiana* et une *Sequania ministerialis*, en attendant une Biographie générale de la Franche-Comté et une Bibliographie dont M. le docteur Coste, notre confrère, étudie les bases.

Les sciences naturelles auront, elles aussi, le bénéfice de cette marche en avant et de ce progrès, sous la direction vigilante et expérimentée de M. le docteur Girardot.

Que cette association comtoise croisse et prospère, nos sociétés n'en seront que plus florissantes, leur essor n'en sera que plus rapide. Jadis à Lyon l'unité de la Gaule était représentée par un autel où s'étaient fédérées toutes les cités gauloises pour jurer fidélité à Rome et à l'empereur. Dédions à la Franche-Comté et à ses gloires tous nos labeurs, tous nos efforts, et ce faisceau, cette union que nous saurons maintenir intacts, serviront les plus chers intérêts de la Patrie.

Du groupe nombreux et compact des confrères dont l'activité donne la vie à nos entreprises, la pensée se reporte tout naturellement vers ceux que la mort vient de nous ravir.

C'est Alphonse Gurnaud, l'homme franc et droit, le sylviculteur éminent, dont les méthodes triompheront un jour des routines officielles, comme elles sont acceptées déjà et en Allemagne et en Suisse.

C'est le général comte de Jouffroy d'Abbans, qui a donné un nouvel éclat à un nom qu'entourent depuis quatre siècles dans cet hôtel de ville et l'estime et le respect, par son intrépidité sur les champs de bataille. A l'armée de la Loire, en 1870, Chanzy a pu le féliciter d'une bravoure et d'une vivacité d'action qui remportèrent de sérieux succès sur l'envahisseur.

C'est M. Tournier, maître de conférences à l'école normale ; M. le docteur Quélet, d'Hérimoncourt, botaniste distingué ; M. Buchet, de Gray, collectionneur fin et délicat.

C'est le général de division Gresset, l'un des auxiliaires les plus dévoués et les plus actifs du duc d'Aumale pour renforcer cette frontière dégarnie, reconstituer nos arsenaux et notre matériel, armer les forteresses de l'Est d'une formidable artillerie.

Nous garderons à leur mémoire un pieux et reconnaissant

souvenir, comme à tous ceux qui ont honoré ce pays et se sont associés à notre œuvre.

Mais les vides qui se creusent dans vos rangs sont comblés par de nouvelles recrues ; aux noms justement appréciés et regrettés qui disparaissent de vos listes succèdent par d'heureux choix d'autres noms qui vous honorent à leur tour et honoreront longtemps et la patrie et la science françaises.

Hier, vous élisiez comme membre honoraire le général Metzinger, dont le nom est synonyme de loyauté et de bravoure ; aujourd'hui, en acclamant le nom du général Rolland, vous rendez un hommage mérité à l'homme de cœur, au marin sans peur et sans reproche qui tint bien haut à Besançon, durant l'Année terrible, le drapeau de la défense nationale, et dont l'énergie sauva vos foyers de l'invasion étrangère.

En même temps, vous leur donniez pour collègue M. Philippe Berger, de l'Académie des inscriptions, qui professe avec tant d'autorité au Collège de France ; je n'insisterai sur le charme et la distinction de son esprit, la dignité et l'élévation de son caractère, que pour féliciter la Société d'Emulation du Doubs d'avoir donné la naturalisation comtoise au président de la Société Belfortaine d'Emulation.

Et je la félicite encore d'avoir, par un même vote, naturalisé M. Marcel Bertrand, de l'Académie des sciences, l'un des auteurs si estimés de la carte géologique de France, auquel nous devons, en particulier, la reproduction et l'étude, exécutés avec une admirable précision, du sol de nos départements franc-comtois.

Et maintenant, Monseigneur, Mesdames, Messieurs, vous connaissez le bilan de cette année 1899 qui va finir. A l'œuvre on peut juger l'ouvrier, au poids du grain l'on peut supputer ce que vaut la récolte. J'ai le ferme espoir que personne ne nous accusera d'avoir manqué de largeur dans les idées, de droiture dans les actes, d'activité et de fermeté dans la marche en avant.

Notre Société aime le labeur et le calme. Dans ses membres, ce qu'elle prise davantage, même avant le talent, c'est la franchise et le caractère ; ce qu'elle n'encourage pas, c'est la vanité turbulente, mère de la désunion.

Glorifier la Franche-Comté, servir la France et la science, travailler pour elles avec un dévouement sans limites et un désintéressement absolu, ç'a été, c'est et ce sera toujours la devise de la Société d'Emulation du Doubs.

LES

NOMS DE LIEU ROMANS

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

(SUITE)

Par M. le Dr J. MEYNIER

Séance du 13 novembre 1897

II

NOMS D'ORIGINE RELIGIEUSE

1° Paganisme

Le nom de paganisme a été donné, vers le IIIe siècle de notre ère, à l'ensemble des religions des Grecs, des Romains, des Celtes et des Germains, qui persistèrent chez les gens de la campagne ou *pagani* longtemps après leur abandon définitif par la population urbaine. Le panthéisme naturaliste de leurs ancêtres indo-européens, qui divinisaient les objets et les phénomènes physiques, avait dégénéré en un polythéisme grossier, où tout était Dieu excepté Dieu lui-même. Pour le sémite et pour le chrétien, le paganisme est le culte du démon sous toutes ses formes. On peut regarder certaines croyances et pratiques superstitieuses qui se sont maintenues jusqu'à nos jours, telles que la croyance aux fées et aux esprits et les pratiques des sorciers et des médiums, comme des restes de paganisme.

Il n'est pas étonnant que le druidisme, qui existait encore au VIIe siècle, puisque ses dernières pratiques ont été condamnées par le concile de Nantes en 618, ait laissé des traces dans nos noms de lieu. Nous ne saurions à cet égard admettre sans réserve le scepticisme de Cocheris en présence de certaines origines. Il est trop vrai que les savants d'une certaine valeur ont eu le tort de transporter tout l'Olympe celtique et germanique dans la nomenclature locale. Ampère lui-même a donné ce fâcheux exemple dans son *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle*. Vers 1840, on était déjà en pleine révolte contre les tra-

ditions classiques, au nom desquelles on avait fait bien pire : un excès en amène souvent un autre. Mais pourquoi se refuser à voir, dans Vaudemont (Meurthe), *Vnodami mons* (mont d'Odin), lorsqu'on admet qu'*Esi mons* est Oisemont (Somme) ?

Il est difficile de ne pas reconnaître les noms de certaines divinités gauloises ou germaniques dans Angoulêmes (*Ingolisma*, temple d'Igol), Bellèmes (*Bellisma*, temple de Bel ou Bellus), Esemes et Oisêmes (*Esisma*, temple d'Esus), Hellêmes (*Hellisma*, temple de Helle ou Hellus), Molêmes (*Monisma*, temple de Mon ou Hammon), Solesme (*Solisma*, temple de Sol ou du Soleil), de ne pas reconnaître ceux de *Borvo*, l'*Apollo candidus*, l'Apollon guérisseur, dans Bourbon-l'Archambault, *Aquae Borvonis*, dans Bourbon-Lancy, *Borbonium Anselmium*, dans Bourbonne-les-Bains, *Aquæ Borbonis* ou *Borbonia*, d'*Epona*, la déesse des chevaux, dans Epones, *Epona*, d'Hésus ou Esus, le Mars gaulois, dans le nom de l'Oise, *Esia*, et dans celui d'Ezes ou Eza (A.-M.). d'Isis dans *Isiadus*, Isiers (C.-d'Or), de Thor dans Thor (Vau.) et dans Thourout ou Thourhout, bois de Thor, nom d'un village de la Flandre occidentale.

Les localités dédiées aux dieux de la Grèce et de Rome sont certainement bien moins nombreuses que l'imagination classique ne l'avait vu. Il reste, cependant, que l'on trouve encore des souvenirs de leur culte dans les dénominations topiques. Nous nous contenterons de nommer Jeux (C.-d'Or), un *Jovium*, Martigues (B.-du R.), un *Marticus*, Mauguio (1) (Hér.), Marcoux (Loire) et Mercœur (Cor.), des *Mercurius* ou *Mercorius*, Vendres (2) (Hér.), un *Veneris*. On retrouve encore Jupiter dans Alajoux (Hér.), *Ara Jovis*, dans Jeumonts (Nd), *Jovis mons*, dans Jeurres (Jura) et dans Jouarres (S.-et-M.), *Jovis durum*, Mars, dans Famars (Nd),

(1) *Melgorium*, 996. — (2) *Veneris*, 1140; *Venères*, 1166; *Venres*, 1230.

Fanum Martis, dans Templemars (Nd), *Templum Martis*, Hermès ou Mercure, dans Hermeray (S.-et-O.), *Hermoritum* (1) (gué d'Hermès), Pollux, dans Fampoux (P.-de-C.), *Fanum Pollucis*, et les deux frères, Castor et Pollux, dans Fanlac (Dord.), *Fanum Laconum*. — Castifao (Corse) serait un *Castoris fanum*, et Fano (Ital.) représenterait l'antique *Fanum Fortunae*. Enfin, on place à Fos (Hér.) un *Fanum* qui aurait fait donner à la localité le nom de *Sancta Natalia de Fano*, sous lequel elle est désignée dans un titre de 1156.

Les premiers Césars, divinisés, ont donné leurs noms à beaucoup de villes gauloises qui, généralement, ne les ont pas gardés. Arles, Béziers, Narbonne, Orange, Vienne ont été des *Julia;* Auch, Augst, Aix-en-Provence, Aoste, Die, Nîmes, Soissons, Spire, Vermand, des *Augusta*. En composition, nous trouvons : *Augustobona*, Troyes; *Augustodunum*, Autun, Bayeux; *Augustomagus*, Senlis; *Augustonemetum*, Clermont-Ferrand; *Augustoritum*, Limoges; *Clandiomagus*, Cloué (Vien.); *Coesarodunum*, Tours; *Coesaromagus*, Beauvais; *Juliobona*, Lillebonne; *Juliodunum*, Loudun; *Juliomagus*, Angers; et *Forum Claudii*, Moûtiers-en-Tarentaise; *Forum Julii*, Fréjus; *Forum Neronis*, Carpentras, Lodève; *Lucus Augusti*, Luc-en-Diois; Lugo, (Gallice), etc. (2).

2° Christianisme

L'introduction du christianisme dans les pays gallo-romains fut suivie de changements dans les noms de lieu. Les basiliques judiciaires devinrent des églises ou de simples chapelles, quoique leur nom restât *basilica*. Le tumulte d'un *forum*, le *Forum Claudii*, a fait place, en Tarentaise, au silence et au recueillement d'un monastère, celui de Moûtiers.

(1) En 768. — (2) V. E. Desjardins, *Gaule romaine*.

Au nom d'un *castrum*, le *Castrum Malasti* (1), a succédé, au IXe siècle, celui d'une puissante abbaye, le *Monasterium Vallis Sigarii* (2) autour de laquelle s'est formé le bourg de Montolieux (3) (Aude). Le Monastier (H.-L.) doit son origine à une abbaye qui fut établie, au VIe siècle (4), sur le territoire d'un *Villare*. A ce nom fut substitué d'abord celui du fondateur, un riche personnage du nom de *Calmilius* : l'abbaye fut le *cœnobium quod dicitur Calmilius* d'un diplôme de Pépin, roi d'Aquitaine, de l'an 845, et le *Calmiliense Monasterium* des chartes du XIe siècle ; puis elle prit le nom du deuxième abbé, Saint Thieffroy, d'où *Monasterium Sancti Theofredi*, en langue vulgaire le Monastère Saint-Chaffre. Une *villa*, du nom de Briconville, a pris celui de Sauvoir Notre-Dame (Aisne) *Salvatorium beatæ Mariæ* (5).

3° Noms de la divinité et des saints

Ce sont surtout les noms de Dieu, de la Sainte Vierge et des saints qui se sont substitués aux noms primitifs des localités, « Rien ne pouvait, dit Cocheris, plus contribuer à transformer la Gaule païenne, que de donner aux paroisses alors existantes les noms des saints qui y étaient en honneur. C'est pourquoi nous voyons aujourd'hui tant de localités porter le nom du patron de leur église (6).

Le nom de Dieu entre dans la composition d'un certain nombre de noms de lieu, et l'on retrouve l'idée même de la divinité dans les noms de localités qui n'ont certainement pas été dédiées au Dieu des chrétiens. Telles sont, parmi ces dernières : *Dea* (7), Die (Dro.) ; *Diva*, Dives (Calv., Oise, Sar., Ven.) ; *Divio*, Dijon (C.-d'Or (8), Vos.), Dions (Gard) Divion (P.-de-C., Som.) et Dio (Hér. (9), S.-et-L.) ; ainsi que cer-

(1) En 815. — (2) En 828. — (3) *Mons Olivus*. — (4) En 570. — (5) En 1228. — (6) H. Cocheris, loc. cit., p. 140. — (7) *Dea Augusta*, IIIe siècle ; *Dea Vocontiorum*, 333 ; *Dea*, 614 ; *Dia*, 1086. — (8) *Divio*, in Greg. Tur. — (9) *Deus*, 533.

tains composés, comme *Diisma*, Diesme (Rh.) et *Divisma*, Duesmes (C.-d'Or) ; *Dionantus*, Dinant (1) (Belg.) ; *Divodurum* (2), Metz ; *Divonna*, Cahors (3) (Lot), Divonne (Ain). L'origine chrétienne est moins douteuse pour : Deux (Ch.-Inf.) ; Dioux (Al., Ind., Is.) ; et pour Dyé (Yon.). On peut l'affirmer sans hésitation pour des noms comme Diéval (Cal.) ; Dilo (4) (Yon.) ; Dimont (Nd) ; ou comme Champdieux (Loire) ; Chandais (Orne), Chandieux (Is.), Chandé (5) (E.-et-L.), qui sont tous des *Campus Dei ;* Lieudieu (Doubs, Som., Ven.) et Locdieux (Av.), *Locus Dei* ; la Maison-Dieu (C.-d'Or, Cr., Niè., S.-et-M., Yon.) ; le Mas-Dieu (Char., Gard) ; le Mont-Dieu (Arden.) et Montdais (6) (Cal.) qui est aussi un *Mons Dei* ; Valdieux (Ht-Rh.) et le Vaudieu (Hte-S.) ; la Villedieu (Can., C.-d'Or, Doubs, Hte-S., L.-et-Ch., M.-et-L., Orne).

Quicherat (7) a donné une assez longue liste des noms de lieu gaulois ou latins qui ont été remplacés par des noms de saints, dans le but évident de mettre, en quelque sorte, le sceau à leur christianisation. Cette liste, à laquelle nous renvoyons le lecteur, est fort utile pour l'étude des noms primitifs, dont elle présente de curieux spécimens.

L'étude des noms de saint employés comme noms de lieu présente des difficultés que le même auteur rapporte à huit causes principales : 1° la diversité des flexions d'un même nom ; 2° l'altération plus ou moins profonde du thème latin ; 3° le changement du genre ; 4° la fusion de l'adjectif avec le nom ; 5° le chuintement de l's final de *sanctus ;* 6° la perte de l'adjectif ; 7° la fusion du nom de saint avec un déterminatif ; et 8° l'homophonie.

1° Les flexions différentes du même nom tiennent aux différences dialectiques. C'est ainsi que, selon les régions,

---

(1) *Dionantum*, 870. — (2) Dans Tacite. — (3) Ptolémée. — (4) *Dei locus*, en 1132. — (5) *Campus Dei*, en 1229. — (6) Anciennement *Montdée*. — (7) Loc. cit., p. 74.

Sanctus Benedictus a été rendu par Saint-Benoit, Saint-Benet, Saint-Bénezet ; *S. Benignus*, par S. Bénigne, S. Benin, S. Boing ; *S. Cyricus*, par S. Cyrice, S. Cirques, S. Cirq, S. Cyr ; *S. Clodoaldus*, par S. Cloud, S. Claud ; *S. Desiderius*, par S. Didier, S. Dizier (1), S. Désir (2), S. Désiré, S. Dézery ; *S. Euphemia*, S. Euphémie, S. Offange ; *S. Ferreolus*, par S. Ferréol, S. Ferriol ; *S. Ferrucius*, par S. Fargeux, S. Fargeau ; *S. Hilarius*, par S. Hilaire, S. Hillier, S. Hellier, S. Ylie ; *S. Leodegarius*, par S Léger, S. Lager, S. Ligier, S. Ligaire, S. Liquaire ; *S. Maclovius*, par S. Maclou, S. Malo ; *S. Marcus*, par S. Marc, S. Marque, S. Max ; *S. Mauritius*, par S. Maurice, S. Maury, S. Mury, S. Moritz, S. Moris ; *S. Maximus*, par S. Maxime, S. Mesme, S. Même. S. Mayme ; *S. Medardus*, par S. Médard, S. Mard, S. Mars, S. Merd ; *S. Memmius*, par S. Memmie, S. Mange, S. Menge ; *S. Pancratius*, par S. Pancrace, S. Branches, S. Branché, S. Brancher, S. Branchier ; *S. Petrus*, par S. Pierre, S. Père, S. Peyre, S. Pey, S. Pé ; *S. Pontius*, par S. Pons, S. Point ; *S. Praejectus*, par S. Prejet, S. Projet, S. Preject, S. Priect, S. Priest ; *S. Romanus*, par S. Romain, S. Roman ; *S. Saturninus*, par S. Saturnin, S. Savourin, S. Sernin, S. Sorlin ; *S. Severinus*, S. Séverin, S. Seurin ; *S. Stephanus*, S. Etienne, S. Estèbe, S. Estèphe, S. Estève ; *S. Sulpitius*, S. Sulpice, S. Supplix, S. Supplet, S. Souplet ; *S. Veranus*, S. Véran, S. Vérain.

2° L'altération du thême latin dans la forme française peut être tellement profonde qu'on ne le retrouverait pas sans l'aide des anciens pouillés et autres répertoires topographiques. En effet, comment reconnaitre, par exemple, *S. Adjutor* dans S. Ustre ; *S. Agrippanus* dans S. Egrève ; *S. Anastasia* dans S. Nitasse ; *S. Andeolus* dans S. André ; *S. Aper* dans S. Epvre ; *S. Aquilinus* dans S. Aigulin ou S.

---

(1) *Basilica Sancti Desiderii*, 856 : château de Saint-Dizier (Hte-Marne). — (2) Vers 1050 ; Saint-Désir (Calvados).

Agoulin ; *S. Baldomerus* dans S. Galmier ; *S. Baudilius* dans S. Baudière. S. Bauzille (1), S. Bauzely ; *S. Benedictus* dans S. Bénezet ; *S. Benignus* dans S. Berain, S. Belin ; *S. Brixius* dans S. Bresson ; *S. Carilefus* (2) dans S. Calais ; *S. Cristophorus* dans S. Cristol, S. Cristo ; *S. Cyricus* dans S. Chartre ; *S. Desiderius* dans S. Géry ; *S. Egidius* (3) dans S. Gilles ; *S. Eptadius* (4) dans S. Ythaire ; *S. Eugendus* dans S. Eugène, S. Héan, S. Oyan (5), S. Yan ; *S. Euphemia* dans S. Offange, S. Offenge ; *S. Eusebius* dans S. Eusoge (6), S. Usoge, S. Usuge, S. Huruge ; *S. Félix* dans S. Flin ; *S. Fructuosus* (7) dans S. Frichoux ; *S. Georgius* dans S. Geoires, S. Geours, S. Jores, S. Joris. S. Jory ; *S. Habundus* dans S. Haon ; *S. Illidius* dans S. Allyre ; *S. Leogaderius* dans S. Liquaire ; *S. Maclovius* dans S. Malo ; *S. Marcus* dans S. Max ; *S. Mauritius* dans S. Mury ; *S. Medardus* dans S. Mard, S. Mars, S. Merd ; *S. Memmius* dans S. Menges (8) ; *S. Pancracius* dans S. Branches, S. Brancher ; *S. Petrus* dans S. Pey, S. Pé ; *S. Piatus* dans S. Python ; *S. Praejectus* dans S. Priest ; *S. Priscus* dans S. Bris ; *S. Prothasius* dans S. Prex ; *S. Quiritus*, dans S. Xirt ; *S. Saturninus* dans S. Sernin (9), S. Sorlin (10) ; *S. Sepulchrum* dans S. Polgues ; *S. Sidonius* dans S. Saens ; *S. Sulpitius* dans S. Souplet, S. Supplet, S. Sulpin ; *S. Taurinus* dans S. Thurin ?

3° Le changement de genre du saint ou de la sainte est une des choses les plus singulières qui se puissent imaginer. Cependant les exemples ne manquent pas de saints devenus saintes ou réciproquement par la seule vertu de la flexion de leur nom latin en français. C'est ainsi que *Sancta Agnes* est devenue Saint-Agnet, Saint-Aunes ; *Sancta Anastasia*, Saint-Anastaise ; *Sanctus Andreas*, Sainte-Adresse ; *Sancta*

---

(1) Av. 720 ; Saint-Bausille (Gard). — (2) Vers 529 ; Saint-Calais (Sarthe). — (3) Vers 514 ; Saint-Gilles (Gard). — (4) Av. 843. — (5) Ancien nom de Saint-Claude. — (6) En 625 ; Saint-Eusoge (Yonne). En 1145 ; Saint-Eusoge (Côte-d'Or). — (7) Vers 844 ; Saint-Frichoux (Aude). — (8) En 1128 (Hte-Marne). — (9) En 950 (Ardèche). — (10) Jura.

Eulalia, Saint-Eloi, Saint-Aulaire ; *Sanctus Ferreolus*, Sainte-Ferréolle ; *Sanctus Illidius*, Sainte-Olive, *Sanctus Petrusius*, Sainte-Péreuse ; *Sanctus Paulus*, Sainte-Pole ; *Sanctus Salvius*, Sainte-Sauge. Ce fait s'est produit dans les régions où l'on a continué à faire sentir les consonnes finales : *saint* se prononçait tout-à-fait comme *sainte*.

4° La fusion de l'adjectif avec le nom a produit des composés qui ont perdu toute apparence de leur origine. *Sanctus Benignus* a donné, par suite de cet amalgame, Sambin et Cemboing ; *Sanctus Cyricus*, Sancergues, Sacierges, Sassierges ; *Sancta Eulalia*, Saintrailles ou Xaintrailles (Sainte-Aille) ; *Sanctus Hilarius*, Sentélie, Sentilly ; *Sanctus Leonardus*, Saillenard ; *Sanctus Martialis*, Sammarçole (1) ; *Sancta Marvia*, Smarves ; *Sanctus Medericus*, Samerey ; *Sanctus Moïses*, Samois : *Sanctus Maurus*, Samoreau (Saint-Morel) ; *Sanctus Nectarius*, Sennecterre, Senneterre ; *Sancta Nativitas*, Santenoge ; *Sanctus Paganus*, Sampans ; *Sanctus Tranquillus*, Strenquels ; *Sanctus Vulmarus*, Samer (2).

5° La fusion de l's final de *sanctus* et du nom du personnage canonisé, combinée avec la prononciation chuintée, a produit dans les parages où l'on a de la tendance à prononcer l's comme *ch*, de véritables monstruosités. Par exemple, *Sanctus Amantius* (3), prononcé *Chanctuch Amantiuch*, est devenu Saint-Chaman, Saint-Chamas ; *Sanctus Annemundus* (4), prononcé *Chanctuch Annemunduch*, Saint-Chamond ; *Sanctus Ananius* (5), prononcé *Chanctuch Ananiuch*, Saint-Chinian ; *Sanctus Electus*, prononcé *Chanctuch Electuch*, Saint-Chely (6) ; *Sanctus Eumachius*, pro-

---

(1) *Sanctus*, ou *San Martialis*, était si bien oublié dès le XIII[e] siècle, qu'on a forgé alors sur le thème français le pseudo-nom latin *Samarcolium*. — (2) Quicherat attribue ce résultat stupéfiant à la rapidité de la prononciation. — (3) Av. 511 ; Saint-Chaman du Cantal. — (4) Saint-Chamond (Loire). — (5) En 826 ; Saint-Chinian de l'Hérault. — (6) Aveyron et Lozère.

noncé *Chanctuch Eumachiuch*, Saint-Chemassy ; *Sanctus Euparchius* (1), prononcé *Chanctuch Euparchiuch*, Saint-Chibard ou Cibard. Dans Saint-Chaffre, dérivé de *Sanctus Theofridus* (2), on trouve, outre la syncope de l'adjectif, l'aphérèse et l'apocope du nom (Saint-Cheofre).

6° La perte de l'adjectif se constate dans quelques noms, comme Mamers, qui est devenu *Mamertium*, après avoir été *Sanctus Mammès*, *Sanctus Mamers;* Pierres, autrefois Saint-Pierre ; Terrehault qui provient d'une synérèse suivie d'aphérèse de la traduction française de *Sanctus Errealdus* (Sainterrehault, Sain'Terrehault). Cheronvilliers, qui s'est appelé *Sancti Carauni Villare*, se rattache à la fois à cet accident et au suivant.

7° La fusion du nom du saint avec un déterminatif s'observe : dans Saint-Baslemont (Vos.), *Sancti Basoli mons* ; Saint-Germainmont (Arden.), *Sancti Germani mons* ; Saint-Péraville (Nièv.), *Sanctus Petrus de villâ ;* Saint-Péravy (Loiret), *Sanctus Petrus in viâ* ; Saint-Pierremont (Aisne, Arden., Vos.), *Sancti Petri Mons* ; Saint-Remimont (Meur., Vos.), *Sancti Remigii mons.*

Ce déterminatif est quelquefois la forme française du nom antique accollée au nom du saint. C'est le cas de : *Angeriacus*, Saint-Jean-d'*Angély* (Ch.-Inf.) ; *Belinum*, Saint-Ouen-en-*Belin* (Sar.) ; *Conseranis*, Saint-Lizier-en-*Conserans* (Ar.) ; *Dagninus*, Saint-Vincent-d'*Agny* (Rh.) ; *Flaviacum*, Saint-Germer-de-Fly (Oise) ; *Fossatus*, Saint-Maur-lès-*Fossé* (3) (Seine) ; *Latona*, Saint-Jean-de-*Losne* (4) (C.-d'Or) ; *Legedia*, Saint-Pierre-*Langée* (Man.) ; *Lerate*, Saint-Félix-de-l'*Hérat* (Hér.) ; *Liricantus*, Saint-Mathurin-de-*Larchant* (Loiret) ; *Lugdunum Convenarum*, Saint-Bertrand-de-*Comminges* (Hte-G.) ; *Prisca*, Saint-Marc-de-*Presques*

---

(1) Vers 570 ; Saint-Cybard de la Char. En 581, celui de la Char.-Inf. — (2) En 570. — (3) Quicherat insiste sur la nécessité d'écrire *Fossé* au singulier. Loc. cit., p. 76. — (4) Anc. *Laone*, *Lône*.

(Cor.) ; *Tricastinis*, Saint-Paul-*Trois-Châteaux* (Drô.) ; *Vidubia*, Saint-Bernard-sur-*Vouges* (C.-d'Or) (1).

8° L'homophonie, ou recherche de noms sonnant mieux à l'oreille, a produit des noms de saints qui n'existent pas. C'est à elle que nous devons Saint-Boing (Meur.), altération d'un nom écrit *Cembench*, *Cembeng*, *Cembanche*, dans les actes des XII^e^ et XIII^e^ siècles (2) ; Saint-Cy (Niè.), mentionné, au XII^e^ siècle, sous le nom de *Suency* (3) ; Saint-Dremond (Vien.), forgé sur *Sidremum*, dont la forme primitive a du être *Sidremomagus* ; Saint-Emy (Man.), qui a été *Santinium* et probablement d'abord *Santiniacum* ; Saint-Ignat (P.-de-D.) et Saint-Igny (Rh., S.-et-L.), qui sont des *Sentiniacus* ; Saint-Tron, hameau de Marseille, qui s'est appelé *Centro*. Cocheris y ajoute le Saint-Fontaine, de Belgique, qui a été la *Terra de centum fontanis*, et le Saint-Plovoir du Limbourg hollandais, *Simplex via* (4), dont les Flamands ont fait *Simpenveld*.

Sancta-Maria a été rendu tantôt par *Sainte-Marie*, tantôt par *Notre-Dame*. « Ce dernier titre, dit Quicherat, est peut-être le seul qui ait été en usage dans la France centrale et septentrionale (5). » Il y a, en effet, dans cette région une centaine de localités du nom de *Notre-Dame* (6). Ce nom est toujours suivi d'un déterminatif qui est souvent l'ancien nom du lieu. Quicherat fait remarquer que *Notre-Dame* est « un équivalent et non le dérivé de la dénomination latine (7) ».

Sanctus et *sancta* ont été remplacés souvent par *dominus*, *domnus*, et *domina*, *domna*, qui ont été traduits en français par *dom*, *dam*, quelquefois *domp*, *damp*, et par *donne*, *danne*, quelquefois *dame*. *Domnus* et *domna* ont formé des dérivés français d'un seul mot.

---

(1) Il y en a encore une quantité d'autres — (2) Le contraire s'est produit, nous l'avons vu, pour *Cemboing* (Hte-S.), qui est un *Sanctus Benignus*. — (3) En 1130. — (4) *Ecclesiam S. Remigii de Simplici viâ, quod in vulgari corruptè sonat Saint-Plovoir*, en 1203. — (5) Loc. cit., p. 67-70. — (6) Il y en a cent cinquante environ en France. — (7) Loc. cit., p. 70.

Domnus Adam, Damazan (L.-et-G.), Damazan (Gard); *Domnus Alanus*, Domalain (I.-et-V.); *Domnus Aper*, Domèvres (1) (Meur., Vos.), Denèvres (Hte-S.); *Domnus Basolus*, Dombasles (Meur., Meuse (2), Vos.): *Domnus Benedictus*, Dambenois (Doubs), Dambenoit (Hte-S.); *Domnus Benignus*, Dambelin (3) (Doubs), Damblain (Vos.), Domblain (Hte-M.); *Domnus Brixius*, Dombras (Meuse); *Domnus Briocius*, Dombrot (Vos.); *Domnus Cyriacus*, Doncières (Vos.); *Domnus Ferreolus*, Damphreux (4) (Suis.); *Domnus Georgius*, Dampjoux (Doubs), Donjeux (5) (Hte-M.); *Domnus Germanus*, Domgermain (Meur.); *Domnus Joannes*, Domjean (Man.); *Domnus Lupentius*, Doulevant (6) (Hte-M.); *Domnus Lupus*, Dampleux (7) (Aisne), Domloups (I.-et-V.); *Domna Libaria*, Damelevières (8) (Meur.); *Domnus Leodgarius*, Domléger (Som.); *Domnus Mamertius*, Donnemain-Saint-Mammès (E.-et-L. (9)); *Domna Maria*, Dannemarie (Eure, I.-et-L., Orne); Dammarie (E.-et-L., Loiret, Meuse, S.-et-M.); Dannemarie (Doubs (10), Ht-Rh. (11), S.-et-O.); Donnemarie (Hte-M., S.-et-M.); *Domnus Marinus*, Dommarien (12) (Hte-M.); *Domnus Marius*, Dommarie (Meur.), Dommier (13) (Aisne); *Domnus Martinus*, Dammartin (Doubs, Hte-M., Jura. S.-et-M., S.-et-O.), Dommartin (Ain, Aube, Doubs, Hte-M., Mar., Meur., Meuse, Niè., P.-de-C., Rh., S.-et-L., Som., Suis., Vos.); *Domnus Medardus*, Dammards (Aisne), Dampmards (S.-et-M.), Domards (Som.); *Domnus Memmius*, Dommanges (S.-et-L.). Demanges (Meuse); *Domnus Nonnius*, Domnom (Meur.); *Domnus Petrus*, Dampierre (Aube, Cal. Ch.-Inf., Cher, C.-d'Or, Doubs (14), E.-et-L., Hte-M., Hte-

(1) Au x^e^ siècle. — (2) *D. Basolus*, en 962. — (3) *D. Benignus*, en 970. — (4) *D. Friolo*, 1141. — (5) *D. Georgius*, en 1131. — (6) *D. Lupentius*, au xi^e^ siècle. — (7) *D. Lupus*, au xii^e^ siècle. — (8) *Dompna Libaria*, en 1157. — (9) La notion du nom primitif, Saint-Mammès, s'est tellement perdue au cours des siècles, qu'on l'a donné comme déterminatif à Donnemain. — (10) Dannemarie-lès-Blamont est appelé *Sancta Maria* en 1147 et 1177. — (11) *Domna Maria*, en 823. — (12) *D. Marinus*, en 1140. — (13) *Domarie*, en 1101. — (14) *D. Petrus*, en 1060.

S., Indre, Jura, Loiret, M.-et-L., Niè., S.-et-L., S.-et-O., S.-Inf.); Dompierre (Ain, Al., Ch.-Inf., C.-d'Or, Doubs (1), I.-et-V., Jura, Meur., Meuse, Niè., Nord, Oise, Orne, S.-et-L., Som , Suis., Ven., Vien., Vos.), Damparis (Jura), Domprot (Mar.); *Domnus Remigius*, Domrémy (Hte-M (2), Meuse, Vos.); Dompremy (Mar.); *Domnus Severinus*, Doncevrin (Meuse); *Domnus Severus*, Dancevoir (Hte-M.); *Domnus Valerius*, Dampvalley (Hte-S.), Domvalliers (Vos.); *Domnus Vuastus*, Domvast (Som.).

S'il est déjà difficile de reconnaître, dans la forme française actuelle, le thème latin de beaucoup de ces noms, comment arriver sans textes à établir la filiation de noms aussi défigurés que Domptin (Aisne) qui vient de *Domnus Quintinus;* Domptail (Meur., Vos.), de *Domnus Stephanus ;* Dontrien (Mar.), de *Domnus Trojanus* ou *Trajanus*; et Dandesigy (Vien.), de *Domni Abdo et Sennes* (3). Ce dernier est déjà *Dondesègne*, syncope de *Domabdesègne* au XI^e^ siècle; Domptail, de la Meurthe, était encore *Donstaine* en 1340 (4).

Il ne parait pas sans intérêt de rechercher quels sont les saints dont le culte a été le plus populaire en France. Si l'on range les patrons d'après le nombre des localités qui ont pris leurs noms, on trouve que le premier rang appartient à saint Martin, qui l'emporte sur saint Pierre ; ce qui va de soi, puisqu'il a été le véritable apôtre des Gaules. Saint Jean les suit de près ; puis viennent saint Germain, saint Georges, saint Julien, saint Etienne, saint Hilaire, saint Cyr, saint Maurice, saint Léger, saint Michel, saint Médard, saint Brice, saint Romain, saint Christophe, saint Didier, Dizier ou Désiré, saint Rémy, saint Vincent, saint Sulpice, saint Genès, saint Sauveur, saint Loup, saint Saturnin, saint

(1) *Sanctus Petrus*, en 942; *D. Petrus*, en 1083. — (2) *D. Remigius*, en 871. — (3) *Ecclesia Abdon et Sennes*, entre 1097 et 1100. — (4) Voir, pour les formes latines et françaises des noms de saints devenus noms de lieux, de MAS-LATRIE, *Trésor de Chronologie.*

Quentin, saint Aignan, saint Symphorien, saint Benoit, saint Bénigne, saint Antoine, saint Barthélemy, etc.

Sainte Marie-Magdeleine a nommé une cinquantaine de localités en France. Elles sont toutes désignées sous le nom de la Magdeleine ou la Madeleine. Quelques la Magdeleine ou la Madeleine ont des déterminatifs. Le nom de la Magdeleine a été donné, en outre, à un banc de rochers, à un écueil et à une pointe, à une forêt, à une fontaine, à trois cours d'eau, à trois montagnes, à cinq cols et à une grotte.

Il y a en France huit villages appelés la Trinité : (A.-M., Eure, Man., Orne, Sav., S.-Inf.) et un appelé la Trinitat (Can.), ce qui équivaut.

Enfin, neuf localités, qui ont pour patrons plusieurs martyrs ont reçu les noms collectifs de Martres (Gir., Hte-G.) ; les Martres (P.-de-D.) ; las Martres (Var) ; Martrius (Av.) ; Martrois (C.-d'Or). Martrois ou Martroy, *Martyretum*, indique le lieu du supplice d'un ou plusieurs martyrs. Les Martres, du Puy-de-Dôme, au nombre de trois, sont surnommés d'Artières, de Veyres et sur Morges. On sait que Montmartres, auquel conduit la rue des Martyrs, a été le lieu du martyr de saint Denys et de trois de ses compagnons.

On peut rapprocher, comme signification, des noms de saints employés comme noms de lieu, des désignations topiques empruntées aux souvenirs de la Terre-Sainte. Leur emploi remonte, en général, à l'époque des croisades. Cocheris suppose, avec quelque vraisemblance, qu'à leur retour de Palestine, des chevaliers ont tenu à donner, à des fiefs dépendant de leurs seigneuries, des noms qui rappelassent les lieux où ils s'étaient distingués par de hauts faits ; et quelques-uns ont pu, en des moments critiques, faire vœu de donner à leur domaine le nom d'une ville sainte qu'ils avaient visitée ou près de laquelle ils avaient combattu. Il rapporte que le seigneur de Saint-Verain, baronnie du Nivernais fort importante au moyen âge, donna les noms

de *Bethléem* et de *Betphagé* à deux hameaux de ce village et appela *Jourdain* le ruisseau qui arrosait son territoire. Il rappelle qu'il y a à Clamecy un faubourg, qu'on appelait *Panthénor* au XII^e^ siècle, époque à laquelle il fut doté d'un hôpital par le comte de Nevers Guillaume II, et que l'un de ses successeurs, Guillaume IV, légua, étant en Terre-Sainte, à l'évêque de Bethléem, pour le cas où il serait chassé de son siège par les infidèles. Cette éventualité s'étant réalisée, l'évêque de Bethléem vint s'établir à Panthénor, qui prit le nom de son siège et fut de fait le siège d'un évêché sans diocèse qui a subsisté jusqu'en 1792. Damiate, dans le Tarn, est une ancienne bastide ou ville-neuve fondée à la fin du XIII^e^ siècle et dont le nom est un souvenir évident de *Damiette* en Egypte. Il y a en France un autre Damiette, hameau de la commune de Gif (Seine-et-Oise). Enfin, on trouve, dans le Nord, un *Bethléem* et un *Jérusalem*.

4° Lieux consacrés et édifices religieux

Nous comprenons sous ce titre : les monuments et sanctuaires druidiques ; les bois et lieux sacrés des payens, leurs temples ; les sanctuaires chrétiens, autels, basiliques, chapelles, églises, ermitages et pélerinages, les monastères, abbayes et prieurés, les établissements des ordres hospitaliers et militaires. Ils ont fourni de nombreux éléments à la formation des noms de lieu.

Parmi les monuments druidiques (1), ce sont les menhirs ou pierres levées, *petrae levatae*, pierres fichées, *petrae fictae* ou *fixae*, qui sont rappelés par les dénominations locales. Il y a en France une vingtaine de localités qui doivent leurs noms à des pierres dressées ou plantées. Ce sont : dans le midi, les deux Peyrefitte de l'Aude, le Peyrehitte des Bas-

(1) Nous les appelons druidiques, pour nous conformer à l'usage, car c'est à tort, très probablement, qu'on a attribué leur érection aux druides.

ses-Pyrénées, le Peyrelevade de la Corrèze, le Pierrefeux du Var, les Pierrefiche de l'Aveyron et de la Lozère ; dans le nord, le Pierrefique de la Seine-Inférieure, le Pierrefaite de la Haute-Marne, et les Pierrefitte de l'Allier, du Calvados, de la Corrèze, de la Creuse, des Deux-Sèvres, du Loiret, du Loir-et-Cher, de la Meuse (1), de l'Oise, de la Seine et des Vosges. Les Peyrelongue des Basses-Pyrénées, le Pierrelongue et le Pierrelate de la Drôme, le Peyremale du Gard (2) se rapporteraient plutôt à des dolmens ou tables de pierre.

Isma, temple, mot d'origine grecque importé dans la Gaule, est entré dans la composition des noms de lieu actuellement terminés en *esme*, *ême*, *ime*, qui sont assez nombreux en France. On le trouve dans Angoulêmes, *Ingolisma;* Balêmes, *Baalisma* ; Bellêmes et Blesmes, *Bellisma* ; Bargêmes et Berzêmes, *Barcisma* ; Barrêmes, *Barrisma* ; Billiesmes, *Billisma* ; Chalêmes, *Calisma;* Coesmes et Couesmes, *Codisma* ; Diesmes et Duesmes, *Divisma* ; Exmes et Oisêmes, *Esisma;* Hellêmes et Lêmes, *Hellisma* ; Louesmes, *Lovisma* ; Molesmes, *Molisma* ; Moullmes, *Monisma* ; Solesmes, Souhêmes et Souesmes, *Solisma* ; Velesmes, *Villisma* ; Venesmes, *Vinisma* ; Vismes, *Viminisma* ; Voulêmes, *Volisma*. A ces noms, nous joindrons celui d'une ancienne ville d'Espagne, *Segisma*.

Un autre mot gaulois *nemet*, temple, d'importation grecque également, se trouve sous sa forme primitive, *némèton*, en latin *nemetum*, dans les monuments épigraphiques. La signification nous a été conservée par ces deux vers de Fortunat :

« Nomine *Vernemetes* voluit vocitare vetustas
Quod quasi *fanum ingens* gallica lingua refert. »

On sait que *ver* signifie grand en gaulois. Il s'agit ici du

(1) *Petra ficta palat*, en 872. — (2) *Petra mala*, 1050.

Vernemeto villa des monnaies mérovingiennes, qu'on ne sait où placer, mais qui pourrait bien être le Saint-Vincent de la Gironde, ou l'évêque Léonce a érigé, du temps de Childebert Ier, une magnifique église à l'apôtre de l'Espagne. Une ville de Bretagne, mentionnée par l'Itinéraire d'Antonin, portait le nom de *Vernemetum*.

On retrouve *nemetum* dans le nom latin de Nanterre, *Nemetodurum*, ainsi que dans celui de Clermont-Ferrand, *Augustonemetum*, et d'Arras, *Nemetacum*, *Nemetobriga*, *Nemetocenna*, *Nemetodurum*. Puente de Navea, en Espagne, s'est appelé *Nemetobriga*. C'était, d'après Ptolémée, une ville des *Tiburi*. La ville de Spire a été *Nemetes* ou *Augustonemetum*.

Cocheris, tablant sur la racine probable de *némèton*, à savoir *némos*, forêt, bois, croit que le *német* était un de ces sanctuaires forestiers, où les druides allaient cueillir le gui sacré. De fait, un texte de l'an 1131, emprunté au cartulaire de Quimperlé et cité par Dom Maurice, semble lui donner raison : « *Silva quae vocatur nemet* ». Il est possible qu'à l'origine il en ait été ainsi ; mais il est certain que plus tard le *német* a été un véritable temple, une construction à destination religieuse. Les vers de Fortunat l'attestent suffisamment. Du reste, *némèton* ayant le sens de partage, de distribution pourrait se rapporter aussi à la cueillette du gui et à sa répartition entre les fidèles des rites druidiques.

Les lieux consacrés des Gallo-Romains, ralliés au culte des dieux de la Grèce et de Rome, étaient : le *fanum* et le *templum*, le *locus* et le *lucus*. Nous avons déjà vu que quelques lieux de France et des pays voisins portent des noms issus de *fanum* et de *templum* (1).

A l'origine le *fanum* était un lieu quelconque (Festus), espace découvert et libre, ou enceinte couverte ou non. Cicéron et Horace les premiers donnent au mot le sens de temple.

(1) Voir plus haut, p. 163, ces noms.

Le *templum* a été aussi à l'origine un lieu découvert de toutes parts, d'où la vue s'étendait tout à l'entour (Festus). D'après Varron et Servius, c'était un espace découvert laissant voir le ciel, désigné et consacré, où les augures observaient le vol des oiseaux. Tite-Live prend *templum* dans la même acception. Le mot devient synonyme de *spatium* pour Ennius, Lucrèce, Térence, Plaute, de *forum* pour Varron, Tite-Live et même Cicéron. Cependant c'est Cicéron, avec Virgile et Horace, qui le restreint à la signification de temple, de sanctuaire qu'il a conservée. Pour être complet, disons que Tacite l'emploie dans le sens de *lucus*, bois sacré.

Locus, après avoir été un lieu en général, est devenu un endroit consacré par la religion. Traduit par *leu* et *lieu* dans le nord de la France, par *loc*, *lo*, *lou* en Bretagne, par *loc*, *leuc* dans le midi, nous le trouvons sous la forme *loo* en pays flamand :

Lieux (Nord), le Lieu (Eure, Suis. (1)), Loos (Nord, P.-de-C., Belg.) ;

Beaulieux (2) (Ardèche, Arden., Cal., Can., Char., Cor., C.-d'Or, D.-S., Indre, I.-et-L., Loiret, M.-et-L., May., Meuse, Niè., Oise, Orne, P.-de-C.), le Bélieu (Doubs), Belleux (3) (Aisne), Belloc (Ar., Gers), Bellocq (B.-P.), Bonlieux (Creu., Drô., Gir., Hte-Sav., Jura, Loire), Bonloc (4) (B.-P.), Carlsloos (Belg.), Charlieux (Loire), Chaulieux (Cal), Cherlieux (5) (Hte-S.), Franleux (Som.), Gonnelieux (Nord), Grandlieux (Aisne), Manglieux (6) (P.-de-D.), Merlieux (Aisne), Montlieux (Char.), Neuflieux (Aisne), Noirlieux (D.-S., Mar.), Plésenlieux (Orne), Richelieux (I.-et-L.), Saulieux (7) (C.-d'Or), Venloos (Belg.), Watreloos (Nord), Westreloos (Belg.) ;

Leucamps (Can.), Lieucamps (Av.), Lieucroissant (8)

(1) *Locus Dompni Pontii heremitae*, en 1155 ou 1156. — (2) *Belli locus*. — (3) *Bellus locus*, 1143. — (4) *Bonus locus*, 1186. — (5) *Carus locus*, 1130. — (6) *Mangonis locus*. — (7) Le *Sidolocus* de l'*Itinéraire d'Antonin* et de la *Table Théodosienne*. — (8) *Locus crescens*, 1133.

(Doubs), Lieudieux (Doubs, Is.), le Lieudieu (Som., Ven.), Lieusaints (Man., S.-et-M.), Locarn (C.-du-N.), Locbieil (Lan.), Locbrévalain (Fin.), Locéguiner (Fin.), Lochrist (1) (C.-du-N., Fin., Mor.), Locmalo (2) (Mor.), Locmaria (C.-du-N., Fin., Mor.), Locmoriaquer (3) (Mor.), Locmelar (Fin.), Locmeltho ou Lomeltho (Mor.), Locmine (4) (Mor.), Locqueltat (5) (Mor.), Locquémeau (C.-du-N.), Locquénolé (Fin.), Locquenvel (C.-du-N.), Locqueville (Calv.), Locquirec (Fin.), Locrio (Mor.), Locronan (Fin.), Loctudy (6) (Fin., Mor.), Locunehen (Mor.), Locunolé (Fin.), Locnon (Mor.), Loguével (C.-du-N.), Loguivy (C.-du-N.), Lohan (C.-du-N.), Lohéac (I.-et-V.), Lohnec (C.-du-N.), Lomarec (Mor.), Lomellec (Mor.), Lommeur (Mor.), Lopréden (Fin.), Loqueffret (Fin.), Louard (C.-du-N.), Louargat (C.-du-N.), Looberghe (Nd).

A cette liste, déjà longue, nous joindrons deux îles des côtes du Morbihan, citées par le cartulaire de l'abbaye de Redon sous la date de l'année 1037. Ce sont : Locmiquel ou Locquenez, appelée aussi Inis-manach, en latin *Insula Monachorum*, et Locoal. *Locus Sancti Guitali insula.*

On sait que les *locus* ont changé de patrons à l'époque de l'introduction du christianisme dans notre pays et sont devenus des sanctuaires dédiés à Dieu, à la Sainte Vierge et aux Saints.

Le *lucus*, bois sacré de Virgile et de Tibulle, a laissé quelques traces en France, en Espagne et en Italie. Le mot a été rendu en français par *leuc*, *luc*, *lug*, *lu*, en espagnol et en italien par *lugo :*

Leuc (Aude), Luc (Av., Aude, B.-P., Drô., Htes-P., Lan., Loz.), Luc (B.-P.), le Luc (Var), Lugo (Corse (7), Esp., It.), Grandlu (8) (Aisne) ;

Leucate (Aude), Lucquet (Htes-P.) ;

---

(1) *Locus Christi*, 1277. — (2) *Locus S. Maclovii hospitate*, en 1160. — (3) *Loc Maria Kaes*, 1082. — (4) *Locus monachi*, *Loc-menoch*, en 1008. — (5) *Locus S. Gildasii.* — (6) *Locus sancti Tudeni.* — (7) Il y en a deux : *L. di Vecchio* et *L. di Nazza.* — (8) *Grandis lucus.*

Le Lugo d'Italie est l'antique *Lucus Dianae* ou *Forum Lucium* ; celui d'Espagne (1), un des *Lucus Augusti*, l'autre étant Luc-en-Diois (Drô. (2)). Oviedo, capitale de l'Asturie, est un ancien *lucus*, le *Lucus Asturum*.

Pour en finir avec les lieux sacrés et les monuments religieux des païens, disons que le dieu Terme, qui présidait aux limites des champs, est encore rappelé par Termes (Arden , Aude, Gers, Loz.), qui sont des *Terminus*, et Terminiers (E.-et-L), qui est *Terminium* dans un texte de l'an 1250.

L'*atrium*, salle d'entrée ou cour intérieure entourée de portiques de la maison romaine (Vitruve, Horace) a été souvent confondu avec la maison elle-même (Ovide, Stace). Plus tard, le terme a été réservé au portique d'un temple. Il a dû finir par désigner le temple lui-même ; car un certain nombre d'églises, qui ont succédé à des temples païens ont conservé le nom d'*atrium*, en français *aitre*, *atre*, *être*, *estre*.

Parfois l'article s'est combiné avec *aitre* et en est devenu un affixe. C'est le cas pour les Laitre, chef-lieu de la commune du Val-d'Ajol (Vos.) et de la paroisse de Molay (Hte-S.), et pour le Lestre de la Manche. On peut y joindre Louatre (Aisne), pour Lou Atre :

L'Aitre (Meur. (3), Meuse (4), Orne), les Aitres, pour les Aitre (Sar.), l'Etre (Man., Orne, Sav.) ;

Aulnay-l'Aitre (Mar.).

Atrium nous servira de transition entre les sanctuaires païens et les sanctuaires chrétiens. Ceux-ci ont porté les noms divers de : *altare*, *basilica*, *capella*, *chilicha*, *ecclesia*, *oratorium*, *parochia*, *plebs*, *turba*.

D'après un capitulaire de Charles-le-Chauve, l'*altare*, l'au-

(1) V. la *Notitia Imperii*. — (2) PLINE, III, v, 6. — (3) Il y en a trois dans ce département : l'Aitre-sous-Amance, l'Aitre-d'Amoville et l'Aitre-de-Deneuvre. — (4) L'Aitre, hameau de Vignot.

tel, était une église d'ordre inférieur, une annexe, une succursale. Chose singulière ! ce nom n'est presque jamais employé au singulier, particulièrement en Normandie. Il est à remarquer qu'il en est souvent ainsi dans le langage ordinaire. C'est ainsi que l'on dit : « S'approcher des autels, respecter les autels, dresser des autels ».

Dans Rome, les autels fumaient de sacrifices.
(RACINE, *Britannicus*.)

Jamais de plus de sang ses autels n'ont fumé.
(ID., *Iphigénie*.)

Altare a donné régulièrement *alter*, *altier*, *autier*. La forme *autel* s'est glissée à côté, à cause de la grande affinité de l'*l* et de l'*r* :

Altiers (Loz.), l'Autier (Vien. (1)), Autoires (Lot), les Autels (Aisne (2), Cal , E.-et-L. (3)), les Authieux (Cal., Eure (4), Orne, S.-Inf.), Autoreilles (5) (Hte-S).

La *basilica* des diplômes mérovingiens n'était pas, comme on pourrait le croire, une église importante, mais bien subordonnée, une chapelle ou une succursale. Il est difficile de dire pourquoi.

Le mot a été traduit de vingt façons différentes :

Bazaiges (Indre), Bazailles (Mos.), Bazeilles (Ard., Meuse), Bazoilles (Vos.), Bazolles (Niè.), Bazauges (Ch.-Inf.), la Bazeuge (Hte-V.), Bazièges (Hte-G.), Bazoches (Aisne, E.-et-L. (6), Loiret, May., Niè., (7) Orne, S.-et-M., S.-et-O.), la Bazoche (E.-et-L., May.), la Bazoge (Man., Sar., Ven.), la Bazoque (Cal., Eure, Orne), la Bazouche (May.), Bazouges (I.-et-V., May., Sar), la Bazouge (I.-et-V., May.), Bazouger (May.), Bazugues (Gers), Bazus (Hte-G., Htes-P.), Bezouges (Gard), Bezuches (Hte-S.).

---

(1) *Altarium*, en 1093 — (2) *Altaria*, en 1190. — (3) *Altaria*, vers 1150. — (4) *Altaria*, en 1215. — (5) *Altaroialum*. — (6) *Basilicae*, 1190 — (7) *Basilicae*, 1190.

Capella est le diminutif de *capa* ou *cappa*, dans le sens d'abri, couverture, toiture. Les premiers sanctuaires de la campagne étaient bien modestes : un abri pour l'autel et, devant, une aire de terre battue on pavée grossièrement, sur laquelle se groupaient les assistants. Plus tard, cette aire fut entourée d'une maçonnerie, sur laquelle on jeta une charpente et un toit rustique.

Le bas-latin, le provençal et l'italien ont *capella*, l'espagnol *capilla*, et le portugais *capela*. Dans nos régions à patois germanique, Belgique wallonne comprise, dans la Flandre, l'Artois, la Picardie, ainsi que dans quelques provinces du midi, l'Auvergne, le Rouergue, le Languedoc, la forme française de *capella* est *cappelle*. Dans toutes autres régions de la France et en Suisse, cette forme est *chapelle*.

Le nombre des localités qui ont pour nom une des traductions de *capella* est considérable. Rien qu'en France, il y a 10 Chappelles, 330 la Chapelle, 38 la Capelle, 3 Cappelles, 1 Capella et 15 les Chapelles (probablement pour lès Chapelles). Les dérivés sont : 1 Chapelas, 1 Chapelettes, 2 la Chapelette, 1 la Chapelotte et 1 la Capelette. Chapelle est presque toujours affecté d'un déterminatif.

Chilicha ou *chiricha*, traduit en allemand par *Kilch* et *Kirch*, en flamand par *kerke* et *kerque*, en anglais par *church*, signifie église. Ce mot n'est pas d'origine germanique, comme on pourrait le croire, ou, du moins, on ne l'admet plus aujourd'hui. On le fait actuellement venir du gaulois *celicnon*, tour, d'où clocher. *Celicnon* a donné le gothique *kelikn*, qu'on trouve dans Ulphilas. Depuis que Grimm avait relevé ce dernier mot, on cherchait en vain sa provenance, lorsque la découverte d'une inscription gauloise à Alise est venue révéler le premier. De *kelikn* à *kilch* (1), il n'y a qu'un pas facile à franchir :

(1) Un hameau de Gildviller est encore appelé *Sommerkilche*, dans un titre du XIV^e^ siècle. V. *Dict. top. du Ht-Rhin.*

Altkirch (Ht-Rh.), Felkirch (Ht-Rh.), Honskirch (Meur.), Harskirch (B.-Rh.), Illkirch (B.-Rh.). Mollkirch (B.-Rh.), Wolfskirch (B.-Rh.) ;

Adinkerque (Belg.), Adelkerk (Prov. Rhén.), Arendskerk (Hol.), Broukerque (Nord), Dunkerque (Nord), Grypskerke (Hol.), Haverskerque (Nord), Houdekerk (Hol.), Mariakerke (Belg.) ;

Middelkerke (Bel.), Nieukerk (Prov. Rhén.), Nieuwerkerk (Hol.), Nortkerque (P.-de-C.), Offekerque (Nord), Oostkerke (Belg.), Ouderkerk (Hol.), Snaeskerke (Belg.), Stunkerque (Nord) ;

Kerkraede (Belg.).

Ecclesia, église, après avoir désigné l'assemblée des premiers chrétiens (Tertulien, St-Augustin, Ammien Marcellin, St-Jérome), a fini par s'appliquer au lieu de réunion lui-même et à devenir synonyme de temple (Fortunat). Dans certaines régions de l'est de la France et de la Suisse occidentale, l'église est souvent le seul centre de la commune ou des communes qu'elle dessert. Il a dû en être longtemps de même dans d'autres régions où la pauvreté du sol contraignait la population à se disséminer sur d'immenses espaces. Rien d'étonnant dès lors que son nom soit souvent devenu le nom propre de l'agglomération qui s'est formée plus tard à l'ombre de son clocher. Lorsque le mot église ne constitue pas à lui seul le nom du village, on le trouve associé à un autre mot qui lui sert de déterminatif. C'est le cas pour : l'Eglise-aux-Bois (Cor.). l'Eglise-Blanche (Fin.), Eglise-Neuve (Dord., P.-de-D. (1)), les Eglises-d'Argenteuil (Ch.-Inf.), Contréglise (H.-S.), Neuvéglise (B.-Rh., Can.), Vieilléglise (P.-de-C., S.-et-O.). Une soixantaine de localités de France portent le nom de l'Eglise, et nombreuses sont celles qui l'ont comme surnom.

---

(1) Il y a trois Eglise-Neuve dans le Puy-de-Dôme; leurs surnoms sont : d'Entraigues, des-Liards et sous-Billom.

Ecclesia, qui vient du grec *ecclèsia*, assemblée, a donné le provençal *gleyza*, *glieyza*, *glicia*, *gleyze*, *gleyge*; l'espagnol *iglezia*; le portugais *igreja*; l'italien *chïesa*; le basque ou euskarien *éliça*, *élissa*; le bas-breton *ilis*. Les diminutifs français *égliselle*, *églisolle* ont été altérés, par homophonie, dans *égriselle*, *égrisolle* et ont subi l'aphérèse dans *gliselle*, *griselle*, *glisolle*, *grisolle* :

Gleyzenoves (Av.), Glizeneuves (Hte-L.);

Eglisolles (P.-de-D.), Egriselles (Yon. (1));

La Gleygeolle (Cor.), les Gleysolles (B.-A), Glisolles (Eure (2)), Grisolles (Aisne, Can., T.-et-G.);

Eliçaberry (B.-P.), Elissabélar, Elissamburn, Elissagaray, Elissaïbarré, Elissaïcine, Elissaïry, Elissalt, Elisseth, etc. (B.-P.);

Bodilis (Fin.), Kernilis (Fin.), Lannilis (Fin.), Pénilis, (Fin.).

Eremus signifie désert, solitude dans Tertullien, Prudence, St-Jérome. Le mot vient du grec *érèmos*, il a été traduit en bas-latin par *ermus*, *hermus*; en provençal par *erme*; en espagnol par *yermo*; en italien par *ermo*; en vieux français par *erme*, *herme*, et il a pris, dans tous ces idiomes, le sens d'habitation d'un ermite, d'un solitaire. C'est par abus qu'il se dit quelquefois de couvent ou de maison de campagne. Il a conservé parfois sa signification primitive. C'est ainsi que, dans la Drôme, il désigne les terrains vagues, les pays déserts; on le met alors au pluriel.

L'Herm (Ar., B.-P., Hte-L., Lan., Lot, Loz.).

L'article est souvent fondu avec le mot :

Lerm (Cor., Gir., L.-et-G.), Lherm (Hte-Gar., Hte-L.).

Eremitagium ou *eremitorium*, dérivé d'*eremita*, ermite, a produit le provençal *ermitatge* et *ermitori*; l'italien *eremitoggio*; et le vieux français *ermitaige*, et *ermitoire*, *ermi-*

(1) *Ecclesiolae*, XI^e^ siècle, est Egriselles-le-Bocage; *Ecclesiola*, 1163, l'autre Egriselles. — (2) *Ecclesiola*, VIII^e^ siècle.

tière, qui tous signifient ermitage ou hermitage, habitation d'un ou plusieurs ermites. *Eremita* est dans Sulpice Sévère et Fortunat ; mais *eremitagium*, pour *eremitaticum*, est de basse latinité. *Eremita* est souvent employé pour *eremitagium* :

L'Ermitage (Seine), l'Hermitage (Char., Cor., C.-du-N., H.-L., H.-S., I.-et-V., Lan., May., Orne, P.-de-C., S.-et-L., S.-et-Oise), l'Hermitière (I.-et-V., Orne), l'Hermite (Mar.), les Hermites (I.-et-L.).

En Basse-Bretagne, l'ermitage, quand il n'est pas un *loc* (*locus*), porte le nom de *quill* ou *quillio* :

Le Quillio (C.-du-N.), Quilly (1) (Mor.) ;

Quillignon et Quillinen (Fin.).

Dans le midi, le solitaire, l'anachorète, est un *monge* (*monachus*) et sa demeure, une *mongie*, *monzie*, ou *mongerie* :

Monges (Drô., Is., S.-et-L.), les Monges (Ar., Lot), Monzes (Aude), Moings (Ch.-Inf., Loire);

La Mongie (P.-de-D., Ven.), la Monzie (Dor., H.-L.), la Mongerie (Cor.) ;

Mongefonds (2) (Jura), Mongelos (3) (B.-P.).

Dans le nord, au lieu de *monge*, on trouve *moine*, *moigne*, *monne*, et de *mongie*, *monnet*, *monnaie*, *monnère*, *monnière*, *monnerie*, *moignerie*, *moignie* :

Le Moine (Ain), Monnes (Ain, P.-de-D.), les Moines (P.-de-C.) ; Monnaz (Hte-Sav.) ;

Monnets (Av., Gir., Jura, Lan., M.-et-L., S.-et-L., Sav.), le Monnet (Loz.), Monnaies (I.-et-L., M.-et-L., Orne), Monneaux (Aisne), Monnès (Av.), Monnias (Gard), Monnères (Ar.), Monnières (Jura, L.-Inf.), la Monnerie (Man., May., Ven.). les Monneries (R.), Moineries (Cal.), la Moinerie (C.-du-N., E.-et-L.. L.-et-Ch., Man.), Moigny (S.-et-L.). la Moignerie (I.-et-V., Man.);

---

(1) *Quilir locus*, en 1085. — (2) *Monachi fons.* — (3) *Monachi locus.*

Moinants, pour Moinenants[1] (Ain), Moinevillers (Mos.), Moinvilles (E.-et L.), Monnevilles (Oise, P.-de-C.).

Enfin, l'ermite a été appelé pélerin, *peregrinus*, et trois localités ont retenu ce nom :

Le Pélerin (L.-Inf.), les Pélerins (M.-et-L., May.).

L'*oratorium*, comme la *capella*, est un lieu de prière inférieur à l'*ecclesia* et même à la *basilica*. C'est le sanctuaire moins l'abri qui constituait la *capella*. Après avoir servi à la dévotion des pélerins et autres voyageurs, les oratoires sont devenus de petits centres de population. Aux hôtelleries dont ils se composaient dans le principe se sont joints bientôt la baraque de l'artisan et la grange du cultivateur. Ainsi ont pris naissance un grand nombre de localités de notre France. A. Houzé a le premier recherché et réuni les formes nombreuses que le mot *oratorium* a revêtues en passant du latin au français. Nous n'aurons que fort peu à ajouter à sa nomenclature.

Oradours (Can., Char., H.-V.), Oroers (Oise), Oroirs (S.-et-M.), Oroux (D.-S.), Ouroux[2] (Niè.), Orrouers[3] (E.-et-L.), Ourouers (Ch., Niè.[4]), Orrouy (Oise), Ozouers (S.-et-M.), Ozoirs[5] (E. et-L.), Ouzouers (Loiret), Ozours (Lan.), l'Oradour[6] (Cor.).

L'*o* initial a été remplacé par *au* dans :

Auradoux (L.-et-G.), Auroirs[7] (Aisne), Aurouers (Al.), Auroux (C.-d'Or), Auzouers (I. et-L.).

Et par *i* ou *y* dans :

Irodouers (I.-et-V.), Yrouert (Yon.).

Il y a eu prosthèse de l'article dans :

Loreux (L.-et-Ch.), Louer (Lan.), Louerre (M.-et-L.), Lourouer (Indre), Louroux (Al.), Louzouer (Loiret), Lourdoueix (Cr., Indre).

---

1) *Monachi nantus.* — (2) *Oratorium*, en 1308. — (3) *Oratorium*, au XI^e^ siècle; *Oreor*, vers 1160. — (4) *Oratorium*, en 1263. — (5) Ozoirs-le-Breuil, anc. *Orouers-le-Breuil.* — (6) *Oratorium*, 893. — (7) *Oratorium*, XI^e^ siècle.

Enfin, l'article a été ajouté au mot prosthésé dans :

Le Loroux (I.-et-V., L.-Inf.), et le Louroux (I.-et-L., M.-et-L.).

Dans un sens plus restreint, *parochia* ou *paroecia*, paroisse, s'est d'abord appliqué, comme *ecclesia*, à une assemblée des fidèles, mais des fidèles d'une certaine circonscription seulement. Primitivement, cette circonscription a été le diocèse (St-Jérome, Sulpice, Sévère, St-Augustin, Euchère); dans Isidore et dans Sidoine Appollinaire, le mot a déjà le sens plus restreint de la circonscription dans laquelle un curé dirige le spirituel. De nos jours, la paroisse est tout à la fois une division ecclésiastique, l'ensemble de ses ressortissants et leur lieu de réunion.

D'après Littré, l'emploi des deux mots *parochia* et *paroecia* pour exprimer la même chose est le résultat d'une confusion; les deux mots n'ont ni les mêmes racines, ni la même signification première. *Parochia* vient de *parochus*, en grec *parochos*, administrateur, tandis que *paroecia* est le grec *paroikia*, voisinage. Ils n'ont de commun que la particule *parà*, près.

Parochia, qui a, d'ailleurs, prévalu, a donné au provençal *parrochia* et *parroquia*; à l'espagnol *parroquia*; à l'italien *parrochia*; et au vieux français *baroiche*, *baroche*, *barouche*, *baraiche*, *barèche*.

La Baroche (Ht-Rh, (1), May., Orne), les Baroches pour lès Baroches (Meur.), la Barouche, chef-lieu de la paroisse de Pfaffans (Ht-Rh.), la Barèche, chef-lieu de la paroisse de Saint-Hippolyte-lès-Durnes (Doubs), les Paroches, anciennement les Baroches, pour lès Baroches (2) (Meus.), la Paroisse (Gard);

Baroucheix (Cr), la Parouquiale (Tarn).

~~*Plebs*, peuple~~, a été pris de bonne heure dans le sens de paroisse. On s'est servi aussi du mot *plebium*, son dérivé,

(1) En all. *Kirchspiel*. — (2) *Parochia*, en 1135.

qu'on trouve déjà dans Prudence. Dans des textes moins anciens apparaissent *plebeium* et *plebegium*. *Plebium*, *plebeium*, *plebegium*, a quelquefois le sens d'archiprêtré, de doyenné, réunion, groupe de *plebs*. Ce doit être le véritable.

Plebs a été conservé par l'italien sous la forme *pieve*. Le curé est appelé *plebanus* dans les plus anciens des textes latins du moyen âge, et les Italiens lui donnent encore le nom de *piovano*. Tombé en désuétude dans les autres régions de la France, *plebs*, paroisse, a fait fortune en Bretagne, où il est entré dans la composition du nom de 160 localités. Il y a été rendu par les formes *plé*, *pleu*, *plou*, *plo* et *plu*.

Pléchâtel (I.-et-V.), Pléiben (Fin.), Plélô (1) (C.-du-N.), Pléscop (2) (Mor.), Pleucadeuc (3) (Mor.), Pleudaniel (C.-du-N.), Pleuguéneur (I.-et-V.), Pleuméleuc (I.-et-V.), Pleuven (Fin.), Ploaré (Fin.), Ploémeur (4) (Mor.), Ploërmel (5) (Mor.), Plogof (Fin.), Ploudalmezeau (6) (Fin.), Plougastel (Fin.), Plouhinec (7) (Mor.), Plourehan (C.-du-N.), Pluduno (C.-du-N.), Pluguffan (Fin.), Pluherlin (8) (Mor.), Pluvigner (9) (Mor.).

Turba, avec le sens de groupe religieux ou de division ecclésiastique, n'a pas eu plus de faveur en France que *plebs*. Les formes bas-latines *turva*, *turpa*, *torva*, *trova*, *torpa*, *tropa*, ont donné à notre langue territoriale *tourbe*, *tourve*, *trouve*, *torpe*, *torve*, *trove*, *terve*, *treve*, dont il ne reste que quelques spécimens. Il a été plus heureux en Bretagne, où il a donné les *treb*, les *trev*, les *tref* ou *dref*, les *treu*, les *tréo*, les *tré*, qui y sont assez nombreux. Il y a, en effet, 8 *treb*, 40 *trev*, 18 *tref*, 3 *treu*, 2 *tréo* et 178 *tré*. Mais

(1) *Plebs S. Laudi.* — (2) *Plebs Episcopi*, dans le *Cartulaire de Redon*. — (3) *Plebs condita Cadoc*, en 826. — (4) *Pluémur*, au XII[e] siècle. — (5) *Plebs Arthenaël*, en 835. — (6) *Plebs Talmedocia*. — (7) *Plebs Ithinnec*, en 835; *Ploe Hidinnec*, en 836, — (8) *Plebs Huiernim* en 833, *Huernim* en 836, *Hoiernim* en 866. — (9) *Pleu Guinner*, *Vingner*.

c'est en langue tudesque surtout qu'il a prospéré, en produisant des *torf* ou *dorf*, des *trof* et des *dorp*, à l'infini.

Turba et ses dérivés français, bas-bretons et tudesques, après avoir signifié église succursale, ou vicariale, ont été appliqués à de simples villages :

Tourbes (1) (Hér.), Tourves (Var), Trouves (Char.), Torpes (Doubs (2), S.-et-L), Torps (Can.), Trèbes (Aude), Terves (D.-S., Tarn, Yon.), Treux (Som.) ;

Torpts (Eure), Trepots anc. Torpots (Doubs), Trepts (Is.), Turpeaux (Ch -Inf.) ;

Torvéons (3) (Rh.) ;

Le Tref ou Dref (Mor.).

Trebaltnou (4) (Mor.), Trebarhaët (5) (Mor.), Trebcodie (6) (Mor.), Trebdréoc (7) (Mor.), Trebetwal (8) (Mor.), Trebnowid (9) (Mor.), Trebrimoïl (Mor.), Trebwinian (10) (Mor.), Treffrin (C.-du-N.), Trefléan (Mor.), Trefhingar (11) (Mor.), Trefhernim (Mor), Trefhonal (Mor.), Trefhidie (Mor.), Trefloc (Mor.), Trefwredoc (12) (Mor.), Trevarn (Fin.), Treveneuc (C.-du-N.), Trevinec (Mor.), Trégomaël (Mor.), Tréhuen (Mor), Tréléven (Mor.), Tréogan (C.-du-N.), Tréogat (Fin.), Trohardet (Mor.), Tromelin (Mor.), Treunais (C.-du-N.).

Penendref (Fin.).

Altrof (13) (Mos.), Ballersdorf (14) (Ht-Rh.), Bendorf (15) (Prov. rhén.), Dirlingsdorf (16) (Ht-Rh.), Ettendorf (B.-Rh.) ; Goersdorf (B.-Rh.), Kesseldorf (B.-Rh.), Ligsdorf (17) (Ht-Rh.), Mondorf (Mos.), Oberdorf (Ht-Rh.), Pfaffendorf (B.-Rh.), Rådersdorf (Ht.-Rh.), Sarraltrof (18) (Mos.), Wolfesdorf (Ht-Rh.), Zoebersdorf (B.-Rh.).

Les *établissements monastiques*, abbayes, prieurés et mo-

(1) *Torves*, en 990. — (2) *Torpa*, 1324. — (3) *Turba Edonis*. — (4) Cité en 909. — (5) Au IXe siècle. — (6) En 834. — (7) En 846. — (8) En 830. — (9) En 864. — (10) En 866. — (11) En 992. — (12) En 1037. — (13) *Altorf*, en 1307. — (14) *Baldérichestorf*, en 823. — (15) *Pennendorf*, en 1148. — (16) *Türlinsdorf*. — (17) *Lüchesdorf*, en 1146. — (18) *Saraltorf*, en 1311.

nastères. ont joué un trop grand rôle dans le peuplement et le développement de notre pays, pour n'être point intervenu dans la dénomination des nombreux centres de population qui leur doivent leur origine. Ces établissements possédaient, particulièrement dans les campagnes, où les religieux cultivaient ou faisaient cultiver avec soin de grands biens qui sont devenus des exploitations agricoles, quelquefois même industrielles, de premier ordre.

Le mot *abbatia*, abbaye, se trouve, seul ou joint à d'autres mots dans les noms d'un certain nombre de localités. Il est un dérivé d'*abbas* qui, primitivement, a signifié père (St Jérôme) et plus tard chef d'une communauté religieuse. Il a été traduit en provençal et en italien par *abadia* ou *abbadia ;* en espagnol par *abadia ;* en français par *abbaye*. La forme méridionale *abadie, abbadie* est la version française du provençal.

Il y a en France 34 villages du nom de l'Abbaye, 1 l'Abadie et 1 l'Abédie.

Les noms suivants méritent une mention spéciale :

L'Abbaye-aux-Bois (S.-et-O.), l'Abbaye-Blanche (Man.), l'Abbaye-d'Aucourt (P.-de-C.), l'Abbaye-de-la-Charité (Hte-S.), l'Abbaye-de-Loos (Nord), l'Abbaye-des-Barres (S.-et-L.), l'Abbaye-d'Igny (Mar.), l'Abbaye-du-Lac-de-Joux (1) (Suis.), l'Abbaye-du-Pairé (Vend.), l'Abbaye-sous-Planey (Aube).

L'Abbaye a été employé comme déterminatif :

Signy-l'Abbaye (Arden.).

On retrouve le mot *abbé*, forme française d'*abbas*, et ses congénères de la vieille langue, *abbe* et *appe*, dans plusieurs noms de lieu :

L'Abbé (S.-et-O.) ;

Abbas (2) (Av., I.-et-L.) ;

Abbaretz (L.-Inf.), Abbécourts (Aisne (3), Oise, S.-et-O.),

---

(1) *Abbatia de Lacu Jurensi*, en 1126. — (2) *Abbatis*. — (3) *Abbecurt*, 1186.

Abbenans (Doubs), Abbévilles (Meur.), Abbevilles (Oise, S.-et-O., Som.), Abbetôts (S.-Inf), Abbévillers (Doubs), Appenans (Doubs), Appenays (Orne), Appetôts (Eure), Appevilles (Eure, Man , S.-Inf.).

On trouve *appe* même en pays de patois tudesque :

Appenweier (Bav.), Appenzell (Suis.). Appenwihr (Ht-Rh.) est un *Abbonis Villare* (1).

Abbé a servi de déterminatif dans des noms comme :

Bois-l'Abbé (Vos.), Bourg-l'Abbé (Cal., Eure, S.-Inf.), Villabbé (Loiret, S.-et-O.).

Pour seconder le clergé paroissial, fort insuffisant dans le principe, les grands monastères gouvernés par des abbés détachèrent de bonne heure des religieux dans les pays les plus délaissés, sous la conduite de supérieurs qui prirent le titre de *prieur* (*prior inter pares*). Telle fut l'origine des *prieurés*, dont quelques-uns devinrent de petits monastères. Les autres, auxquels on donna le nom de *prieurés ruraux*, devinrent des bénéfices ecclésiastiques, qui furent unis aux cures (*prieurés-cures*) ou furent donnés en commende, comme les abbayes. Dans ce dernier cas, les prieurs étaient généralement présentateurs ou patrons des cures anciennement annexées.

Les prieurés, comme les abbayes ont formé des localités, dont un certain nombre ont retenu le nom de prieuré. On trouve, dans le *Dictionnaire des Postes de la République française*, 29 le Prieuré et 1 le Prioré, 2 le Prieur, 1 les Prieurs et 1 le Grand-Prieur.

Jamais abbayes et prieurés n'ont approché, comme nombre, des autres monastères. Aussi leur importance dans la nomenclature locale est-elle beaucoup moindre. La France a été littéralement couverte de *monasterium* et de *monasteriolum*.

Monasterium, en grec *monastèrion*, vient de *monastèr*,

(1) *Abbunvillari*, 884; *Appenvilr*, 996.

moine, issu lui-même de monos, seul, solitaire. Le mot français moderne *monastère* a été refait sur le thème latin *monasterium*. *Monasterium* a été rendu, dans les idiomes romans, par des formes très variées. Les principales sont : le provençal *mostier*, *monestier*, l'espagnol *monasterio*, l'italien *monastero*, le portugais *mosteiro*, le vieux français *monstier*, *môntier*, *moustier*, *môutier*, *môtier*, *môtey*, *mortier*. L'allemand *münster* vient de *monstier ;* le bas-breton *mouster*, *moustoir*, de moustier. Les Turcs ont fait de *monastèrion*, *monastir* et *mostar*. La forme la plus répandue de l'ancien français est *moustier*, *moûtier*, *mouthier*. Dans l'ancienne langue, *moûtier* avait aussi l'acception d'église ; il en est de même, actuellement encore, de l'allemand *münster*.

Monastiers (Av), le Monastier (Av.), Monastir (Turq., Tun.), Monestiers (Al., Ardèche, Cor., Dord. (1), Htes-A., Is.), le Monestier (P.-de-D.), Monestiès (Tarn), Mônetay (Al., Jura (2)), Môntiers (Aisne, Aube, Hte-M., Indre, Mar., Meuse, Oise), Montièrés (Som.), Mortiers (Aisne, Ch.-Inf.), Mostar (Turq.), Moustiers (B.-A., L.-et-G.), le Moustier (Cor.), Moustey (Lan.), Moustoirs (Mor. (3)), le Moustoir (C.-du-N.), Moûtiers (C.-d'Or, Cr , D -S., E.-et-L., I.-et-V., Mos., Orne, Sav., Ven., Yon.), les Moûtiers (Cal., D.-S., L.-Inf., Ven.), Moûters (Vien), Mouthiers (Char., Doubs, S -et-L.), Mottiers (Is., Suis.), Mottey (4) (Hte-L.), Menotey (Jura), Münster (Ht-Rh., Meur.), Môntieramey (5) (Aube), Môntierenlisle (Aube), Montierender (6) (Hte-M.), Môntierneuf (Ch.-Inf., Vien.), Montierchaume (Indre), Môntérolier (7) (L.-Inf.) ;

Bertrimoûtiers (Vos.), Calmoûtiers (Hte-S.), Closmortiers (Hte-M.), Eymoûtiers (Char., Hte-V. (8)), Faremoûtiers (9)

---

(1) *Monasterium*, 1053. — (2) *Monestey*, 1191 ; *Monasterium*, 1210. — (5) *Monster en Radenec*, XII[e] siècle. — (4) *Monasterium*, 1088. — (5) *M. Adremari*, au XII[e] siècle ; *M. Corbonis*, en 837. — (6) *M. in Dervo*, au VII[e] siècle. — (7) *M. Odilerii*, au XI[e] siècle. — (8) *Antimonasterium*. — — (9) *Farae mon.*, en 630.

(S.-et-M.), Marmoûtiers (1) (B.-Rh., I.-et-L.), Moyenmoûtiers (2) (Vos.). Noirmoûtiers (Ven.), Prémontrés (3) (Aisne), Puellemôntiers (Hte-M.), Romainmôtiers (4) (Suis.), Semoûtiers (5) (Hte-M.), Villemôtiers (Ain).

Un singulier cas de déformation est celui de Montlhéry de l'Yonne, qui provient de *Monasterium Luperii* par toute une série de syncopes.

Le *monasteriolum*, petit monastère, a donné naissance à beaucoup de localités, qui en ont pris leur nom. Deux variantes du mot sont *monasterulium* et *monastriolum*. *Monasteriolum* a été rendu, dans le nord de la France, par *môntreuil, montrol, môntreux, môntreau, môntrel, môntral*, et, dans le midi, par *monestrol, monistrol, monstroux; monasterulium*, par *môntureul, môntureux*; *monastriolum*, par *menétréol, menétreuil;* et *monastriulum*, par *menétrul, menétrux, menétreux*. *Môntauriol* et *môntauroux* sont aussi des *monasteriolum* extrêmement déformés. Le thème français primitif a dû être *mônteriol, môuteroux;* on y a substitué à l'*e* de la deuxième syllabe un *o*, puis à cet o la diphtongue *au*.

Monestrols (H.-G.), Monistrols (Hte-L.), Mônsteroux (Is.), Môntauriols (Aude, L.-et-G., P.-O., Tarn), Môntauroux (Var, Loz.), Môntereaux (6) (S.-et-M.), Môntérioux (L.-et-Ch.), Môntireaux (E.-et-L.), Môntreaux (S.-et-O.), Môntreuils (Aisne, Aube, Cal., Eure, E.-et-L., Hte-Mar., I.-et-L., I.-et-V., M.-et-L , Man., May., Oise, Orne, P.-de-C., Sar., Seine, S.-Inf., S.-et-O., Ven.), Môntreux (Ht-Rh., Meuse, Nd, Suis.), Môntrols (Hte-V.), Morterolles (Cr., Hte-V.), Mortroux (Cr.), Môntureux (Hte-S., Vos), Menêtréols (Ch., Indre), Menêtreuils (S -et-L.), Menêtreux (7) (C.-d'Or),

---

(1) Celui du Bas-Rhin s'appelait en latin *Mauri mon.*, d'où son nom tudesque *Maurmünster;* l'autre, *Martini* ou *Majoris mon.* — (2) *Medianum mon.*, en 670. — (3) *Prati mon.* — (4) *Romani mon.*, au v^e^ siècle; *Romanum mon.*, en 753. — (5) *Submonasterio*, en 1084. — (6) *Monasteriolum*, au vi^e^ siècle. — (7) *Monasteriolo*, 679.

Menêtrux (1) (Jura), Mostuéjouls (Av.), Monêteaux (2) (Yon.);

Môntrelais (L.-Inf.), Môntrelets (Som.), et Môntrolets (Ch.), sont des diminutifs de *môntrel* et de *môntrôl*, Montarlots (C.-d'Or, Hte-S., S.-et-L.), des diminutifs de *môntral* après métathèse de l'a.

Il y a eu aussi des *monasteretum* :

Môntrets (S.-et-L.), Môutrots (Meur.), le Moûtrot (Doubs), Môntirats (Aude, Tarn).

Peut-être peut-on considérer ces noms comme de simples diminutifs de *môntier* et de *môutier*.

On désignait autrefois, sous le nom de *mandres*, de petits établissements religieux, des cellules isolées occupées par des moines. Le mot est d'origine grecque : il vient de *mandra*, cloître, monastère, qui a signifié d'abord grange, étable, tout bien fermé par des cloisons. Comment ce mot nous est-il venu ? Peut être est-ce encore une importation gauloise, bien antérieure, par conséquent, au christianisme :

Mandres (Eure, Hte-M., Meur., Meuse (3), S.-et-O., Vos.);

Mandrats (Ar.), Mandrays (Vos.), Mandrioles (Cor.);

Mandrandes (Gir.), Mandredeix (Cor.), Mandrevillars (H.-S.).

On peut rapprocher des *mandra* les *casa* et les *cella* qui sont devenues des fondations monastiques.

La *casa* était une « maison en pleins champs, une habitation en général, le plus souvent avec une appropriation religieuse (4) ». *Casa* a donné *casa* au provençal, à l'espagnol et à l'italien, et *case*, *caze*, *chaise*, *chaze*, *chèze*, au vieux français. Sous ces différentes formes, le mot est extrêmement répandu comme nom de lieu.

Nous ne citerons que Casamaccioli, en Corse, où se tient la grande foire annuelle (7 et 8 septembre) de la *Sanota* ;

---

(1) *Monistrolium*, 1465. — (2) *Monasteriolum*, en 853. — (3) *Mandra*, en 1033. — (4) QUICHERAT, loc. cit., p. 54.

Cases-de-Pène, dans les Pyrénées-Orientales, qui possède l'ermitage de *Notre-Dame-de-la-Pène* (1); *Cazes-Mondenard*, dans le Tarn-et-Garonne, avec son antique église, sa crypte et la fontaine qui y jaillit; *la Chaise-Dieu*, de la Haute-Loire, célèbre par son abbaye fondée, en 1043, par Saint Robert, fils d'un comte d'Aurillac, abbaye dont il reste une superbe église, un magnifique cloître fort endommagé, et divers bâtiments; *la Chaise-Dieu du-Theil*, dans l'Eure, où l'on voit les restes d'un prieuré de l'abbaye de Fontevrault; *la Chaze-Giraud*, en Vendée, avec une église de transition, dont la façade curieuse présente des bas-reliefs figurant la Passion; enfin, *la Chaise-le-Vicomte*, dans le même pays, où se trouve une église, en partie ruinée, construite vers l'an 1100.

Cella a d'abord eu le sens de cellier, grenier, magasin (Caton, Cicéron, Cassiodore). Il prend, avec Cicéron et Martial, celui de loge, de maisonnette. Vitruve se sert déjà du mot pour désigner une chapelle, le sanctuaire d'un temple; Cicéron, après lui, l'emploie pour désigner le temple lui-même. Dans le français du moyen âge, la *celle* réunit les deux significations de petite propriété rurale et de petit monastère, ermitage. *Cella* est devenu le provençal et l'italien *cella*, l'espagnol *celda*, le vieux français *celle*, *selle*, l'allemand *zell*.

Les plus célèbres des *cella* sont : *Cella vicus*, des monnaies mérovingiennes, qui serait Celles-en-Ardennes, Belgique, où Saint Hadelin fonda un monastère à la fin du VII^e^ siècle; *Cella*, de Champagne, depuis Moûtiers-la-Celle (2); *Cella monachorum*, *Cella Sancti Leobardi* et *Cella Sancti Sigismundi* (3), actuellement Etheinmünster, Marmoûtiers et Rouffach, en Alsace.

Celles (Aisne, Ar., Aube (4), Can., Char., Ch.-Inf., D.-S.,

---

(1) *Pène*, rocher, en catalan. — (2) *Cella domni Bobini*, en 854. — (3) Fondations des VI^e^ et VII^e^ siècles. — (4) *Cella*, en 1095.

Hér. (1)), la Celle (Cher, Var) ; la Celle-Saint-Avant (I.-et-L.), la Celle-Saint-Cloud (S.-et-O.), la Celle-Saint-Cyr (Yon.) ;

Baucels (2) (Hér.), Navacelles (3) (Hér.), Vaucelles (4) (Aisne).

Certains monastères ont pris des noms particuliers qui sont devenus ceux des localités qu'ils ont formées. La cellule d'une recluse (*reclosa*) a donné naissance à Recloses (Seine-et-Marne) ; la Réole (Gironde) s'est élevé sur l'emplacement d'une villa romaine et autour d'une abbaye, fondée au VII^e^ siècle et reconstruite au XI^e^, qui a pris le nom de *Regula*, la règle, en patois la *réoule*, la *réole* ; le Sauvoir-Notre-Dame, *Salvatorium Beatae Mariae*, a été le nom d'une abbaye cistercienne du diocèse de Laon, qui est resté celui d'un hameau de l'Aisne. Il y a plusieurs villages du nom de Sauvement, en latin *Salvamentum*, qui ont une origine analogue.

L'école, *schola*, s'est d'abord élevée à l'ombre de l'église ou du monastère, et a été regardée, pendant longtemps, comme une institution religieuse. Quelques localités se sont groupées autour d'écoles monastiques :

Ecoles (Al., Doubs, S.-et-L., Sav.) ; l'Ecole (Gir.) ; Ecoles-Notre-Dame (P.-de-C.).

Schola a fléchi quelquefois en *escuelle* :

Ecuelles (Hte-S. (5), S.-et-L., S.-et-M.).

Les établissements des *ordres hospitaliers* ou *militaires* ont fourni, comme les établissements monastiques, des éléments à la formation des noms de lieu. C'est à eux qu'on doit les *hospitale*, les *maladaria*, les *salvitas*, les *templum*.

Hospital, *hospitau*, a été refait très anciennement sur le latin ; mais, à l'origine, *hospitale* a donné très régulièrement *hostal*, *hostel*. Telles sont les formes de l'ancien français. Les formes provençales sont *hospital*, *espital* ; la forme espagnole est *hospital* ; la forme italienne *ospedale*. On voit

---

(1) *Cella villa*, en 804. — (2) *Bella cella*, en 804. — (3) *Nova cella*, vers l'an 1000. — (4) *Vallis cella*. — (5) *Schola*, au XII^e^ siècle.

que, dans l'espèce, comme, d'ailleurs, dans la majorité des cas, l'italien s'éloigne plus du latin que les autres langues romanes. C'est à l'abus de l'aphérèse qu'il doit cette singularité. *Hostal*, *hostel* a perdu l'h initial dans quelques cas qu'il n'est pas possible d'attribuer à des influences dialectiques.

L'Hôpital (Av., B.-P., Can., Cor., C.-du-N., Doubs [1], Fin., Htes-A., Hte-Sav., Hte-V., Is., Jura, Loire, Lot, Loz., M.-et-L., P.-de-D., S.-et-L., Som., Yon.); Hôpitaux (Is.), l'Hopitau (Char., Ch.-Inf., C.-du-N., D.-S., E.-et-L., L.-Inf.); les Hôpitaux (Doubs [2]), l'Hôtel (L.-et-Ch., L.-Inf., Man., Nord, Orne); Hoûtaux [3] (Doubs); les Hoûteaux (Sav.), Ostels (Aisne); Oustals (P.-Or.); l'Oustal (Loz.); Ousté (Htes-P.) ;

L'Hospitalet (Ar., Av., Htes-A., Lot, Loz.); l'Oustalet (Gard, Lan.), l'Oustalot (Ar., B.-P.) ;

L'Oustcaunouse (Gir.); l'Oustelnau (L.-et-G.); l'Oustelneuf (Ar.).

Lespitau (Hte-G.) et Loûtelet [4] (Doubs) présentent la prosthèse de l'article. Dans Sospels (A.-M.), pour Eshospels, nous trouvons, au contraire, une aphérèse, mais de la première lettre de l'article seulement.

Hospitium, synonyme et congénère d'*hospitale*, a donné comme lui, deux formes à l'ancien français : *hospice* et *hoste*. C'était plutôt une tenure féodale.

Si les *hospitale* et les *hospitium* sont des créations de divers ordres religieux et de la charité laïque, c'est à l'ordre de Saint-Lazare qu'on doit surtout les léproseries ou maladreries. Châteaubriand dit qu'elles « semblent avoir été en Orient les premières maisons de refuge [5] ».

Maladrerie dérive de malade et devrait être *maladerie*,

---

(1) L'H.-du-Grosbois et L'H.-Saint-Lieffroy. — (2) Les H.-Vieux et Les H.-Neufs. — (3) *Villa de Ostal*, en 1314. — (4) Ancienn em. *l'Ostalet*. — (5) *Génie du Christian.*, IV, VI, 2.

qui a existé d'ailleurs et s'est conservé, dans certaines provinces de France, sous la forme de *maladière*. Il y a eu une sorte de confusion avec ladrerie, dans le sens d'hôpital de lépreux ou de ladres. On sait que *Ladre* est le nom vulgaire du *Lazare* de l'Evangile qui, couvert d'ulcères, était à la porte du mauvais riche et que le moyen âge croyait lépreux. « Le mot est bien fait, dit Littré, l'accent étant sur *La* ». Le provençal a *malaudaria*, *malauria*.

La Maladière (Hte-M , Is., Loire, Rh., Sav.); la Maladrerie (Av., Cal., E.-et-L., Niè., Orne, Sar., S.-et-O., Yon.); la Maladrie (Aisne, Cher, May.); la Maladre ou la Malatre (Doubs); la Malaurie (Gir.); Maulères (Oise); la Maulière (Gir.).

Ladraria, forme provençale de ladrerie, a donné *ladrière*, et *laudaria*, une autre forme, *laudrière* et *laurière*.

Laudrières (Rh.); Laurières (Cor., Dord., Hte-V., L.-Inf , Ven.).

Quelques maladreries ont eu des noms particuliers qui sont devenus ceux des localités. De ce nombre sont celles de Le Loroux (I. et-L.) appelé *Leprosum*, au v^e^ siècle, dans la *Vie de Saint-Martin* par Sulpice Sévère, et Levroux (Indre) qui a le même nom latin. Notre-Dame de Leydrouse à Périgueux (Dord.) et Saint-Etienne-Ledroux, dans le même département, sont également d'anciennes ladreries. Il en est de même de plusieurs lieux du nom de Saint-Lazare.

Enfin, la loge, *logia*, *logium*, et la haie, *haga*, ont été souvent des léproseries.

Les ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem ont été créés, à l'époque des Croisades, pour la défense des Lieux-Saints. On leur avait donné, particulièrement en France, quantité de domaines avec juridiction et ces ordres les ont administrés, dès l'origine, d'une façon remarquable.

Les localités, qui portent le nom de *le Temple*, sont d'anciennes préceptoreries dépendant du premier de ces ordres.

Nous avons vu que dans certaines régions, on les a appelées *Villedieu*. Dans le midi les lieux dits la Cavalerie rappellent d'anciens biens du Temple. Il en est de même des la Chevalerie et les Chevaliers qu'on trouve dans les autres régions.

Le Temple (D.-S., Dord., Gir., L.-Inf., L.-et-Ch., L.-et-G.); Templeuves (1) (Nord); Templeux (2) (Som.).

La Cavalerie (Ar., Av., Dord., Tarn, Vau.); Cavalaires et Cavalières (Var); Chevaleries (Char.); la Chevalerie (Ch. Inf., Cher, L.-Inf., Man., May.); la Chevaleyre (P.-de-D.); Chevaliers (Char., Ch.-Inf., Dro. Gir., P.-de-D.); les Chevaliers (Ch.-Inf., Hte-Sav., Indre, P.-de-D.); les Chevalleyres (Suis.).

Les localités qui s'appellent *la Commanderie* ont été, pour la plupart, crées ou possédées par les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, appelés depuis Chevaliers de Rhodes et Chevaliers de Malte. Le nom de *salvetat*, en latin *salvitas*, a été donné, dans le midi, à certaines de leurs commanderies.

Commandaires (P.-dé-D.); la Commanderie (Eure, Indre, Is., Niè., S.-et L., S.-et-O.).

La Salvetat (Av , Dord., Hte-G., Hte-L., Hér., L.-et-G.); Sauvetat (3) (Dord.).

On sait qu'à la suppression de l'ordre des Templiers, leurs biens furent donnés aux Hospitaliers qui possédèrent ceux de France jusqu'à la Révolution. Les *le Temple* conservèrent, néanmoins leur nom.

Les établissements de l'Ordre de Saint-Antoine ont pris généralement les noms d'*aumône*, d'*aumonerie* ou d'*aumonière*. *Aumône* est la forme française du latin *eleemosyna*, venant du grec *etèemosunè*, qui a donné au provençal *elemosina*, *elimosina*, *almosna*, *almorna*; à l'espagnol *limosna*, au portugais *esmola*; à l'italien *limosina*; au vieux français *almosne*, *armosne*, *aumosne*.

---

(1) *Templi koba*. — (2) *Id.* — (3) *Salvitas*, 1273.

L'Aumône (Ch.-Inf., E -et-L., Hte-Sav., Hte-V., Indre, L.-et-Ch., Man., May., Nord, S.-et-O.).

Aumôneries (Sar.) ; l'Aumônerie (Char., Ch.-Inf., Cor., Hte-V., I.-et-V., I.-et-L., Man., Vien.) ; Aumônières (Hte-S.) ; l'Aumônière (Loiret, Vos.).

L'Ordre des *Chanoines réguliers de Saint-Antoine* ou *Antonins* fut fondé en 1070 par Gaston, gentilhomme dauphinois, pour soigner les malades atteints du *feu Saint-Antoine*. Il a été incorporé en 1777 à l'Ordre de Malte. Le *feu Saint-Antoine* ou *mal des ardents* est déjà mentionné par Virgile sous le nom d'*ignis sacer*. Il fut endémique et peut-être épidémique en France au moyen âge.

III

NOMS D'ORIGINE ETHNIQUE

1° Suffixes ethniques

Avant d'entrer dans le détail des noms de lieu d'origine ethnique, il faut étudier les suffixes, dont un grand nombre sont affectés, et voir quelle peut être leur valeur au point de vue étymologique.

Ces suffixes sont d'abord ceux qui caractérisent les diverses déclinaisons latines. Nous les trouvons tous dans les noms suivants :

Albigi (1), Alby (Tarn) ; *Ambiani* (2), Amiens (Som.), *Atrebates* (3), Arras (P.-de-C.) ; *Ausci* (4), Auch (Gers) ; *Baiocasses* (5), Bayeux (Cal.) ; *Bisontii* (6), Besançon (Doubs) ; *Bellovaci* (7), Beauvais (Oise) ; *Bituriges* (8), Bourges (Cher) ; *Cadurci* (9), Cahors (Lot) ; *Catalauni* (10), Châlons (Mar.) ; *Caturigae* (11), Chorges (Htes-A.) ; *Durocasses* (12), Dreux (E.-et-L.) ; *Eburovices* (13), Evreux (Eure) ; *Lemovices* (14), Limoges (Hte-V.) ; *Lingones* (15), Langres (Hte-M.) ; *Meldi* (16), Meaux (S.-et-M.) ; *Mettae* (17), Metz (Mos.) ; *Petrocorii*, (18) ; Périgueux (Dord.) ; *Redones* (19), Rennes (I.-et-V.) ; *Remi* (20), Reims (Mar), *Ruteni* (21), Rodez (Av.) ; *Santones* (22), Saintes (Ch.-Inf.) ; *Senones* (23), Sens (Yon.) ; *Tarbelli* (24), Tarbes

(1) *Not. prov.* et *Not. dig.* — (2) *Not. dig.* — (3) *Coes. com.* — (4) *Id.* — (5) *Not. prov.* — (6) *Coes. com.* — (7) *Id.* — (8) *Id.* — (9) *Plin.* — (10) *Eutr.* — (11) *Itin. Ant.* — (12) *Id.* — (13) *Coes. com.* — (14) *Id.* — (15) *Id.* — (16) *Id.* — (17) *Greg. Tur.* — (18) *Coes. Com.*, — (19) *Id.* — (20) *Id.* — (21) *Id.* — (22) *Id.* — (23) *Id.* — (24) *Id.*

(Htes-P.) ; *Trecae* (1), Troyes (Aube) ; *Treviri* (2), Trèves (Prov. rhén.) ; *Tungri* (3), Tongres (Belg.) ; *Turones* (4), Tours (I.-et-L.) ; *Viducasses* (5), Vieux (Cal.).

On voit qu'il s'agit ici des principaux peuples qui se partageaient la Gaule à l'arrivée de César et qui formèrent des *civitates*, sous le régime romain. Leurs noms tendaient déjà à se confondre avec ceux de leurs capitales, qu'ils devaient finir par supplanter.

Les autres suffixes ethniques : *as* (*atis*, *ate*), *avus* ou *aus*, *ensis*, *icus*, *inus*, *iscus*, *ivus* ou *ius*, *io* ont servi presque exclusivement à la désignation des divisions et subdivisions des *civitates*, les *pagi*, les *vicariae* et les *conditae* ultérieurs, ainsi que les *urbes* et les *vici*.

Arelate (6), Arles (B.-du-Rh.) ; *Bergoiate*, Saint-Andéol (Ardèche) ; *Curcionatis* (7), Coussonas (Hér.) ; *Dumsatis* (8), Doussaz (Niè.) ; *Launatis* (9), Lunas (Hér.) ; *Madernatis* (10), Marnas (Rh.) ; *Marciolatis*, Marsollat (Rh.) ; *Pedinatis* (11), Pézenas (Hér.) ; *Savadatis*, Savas (Ardèche, Is.) (12) ; *Saturatis* (13) ; Ceyras (Hér.) ;

Alnaus (14), Aunoux (Orne) ; *Amiglavus* (15), Milhau (Av.) ; *Berraus* (16), Barroux (I.-et-L.) ; *Calaus* (17), Chalo (S.-et-O.) ; *Gandavum* (18), Gand (Belg.) ; *Leuconaus*, Saint-Valéry (Som.) ; *Merlaus* (19), Merlaux (Mar) ; *Pictavum* (20), le Poitou (D.-S., Vien., Ven.) ; *Tellaus* (21), le Talou (S.-Inf.) ; *Vellavum* (21), le Velay (Ardèche) ; *Vimenaus* (21), le Vimeux (Som.) ;

Agonensis (22), Agonès (Hér.) ; *Bruscensis* (23), Brusquès (Ar.) ; *Cambarensis* (24), Camarès (Av.) ; *Crigadonensis* (25),

---

(1) *Greg. Tur.* — (2) *Coes. com.* — (3) *Tac.* — (4) *Coes. com.* — (5) *Plin.* — (6) *Coes. com.* — (7) En 837. — (8) En 721. — (9) En 802. — (10) En 1058. — (11) En 990. — (12) En 1055. — (13) En 804. — (14) En 697. — (15) Au IXe siècle. — (16) *Greg. Tur.* — (17) En 815 et 872. — (18) Au VIIe siècle. — (19) En 878. — (20) Au VIe siècle. — (21) Id. — (22) *A. vicaria*, en 804. — (23) *B. vicaria*, en 883. — (24) *C. vicaria*, en 883. — (25) *C. condita*, en 804.

Craon (May.); *Iccionensis* (1), Usson (Vien.); *Mimatensis* (2), Mendes (Loz.); *Pinciacensis* (3), le Pincerais (S.-et-O.);

Aventicum (4), Avenches (Suis.); *Bedexanicus* (5), Bissargues (B.-A.); *Camarica* (6), la Camargue (B.-du-Rh.); *Celsinanica*, Sauxillanges (P.-de-D.); *Freganicis* (7), Saint-Jean-de-Fréjorgues (Hér.); *Gemmeticus* (8), Jumièges (S.-Inf.); *Gordonicus* (9), Goudargues (Gard); *Limenica* (10), Limergues (Vau.); *Lonicus*, Lorgues (Var.); *Lusarica*, Luzarches (S.-et-O.); *Marcanicus*, Mourgues (Hér.); *Marcellanicus* (11), Marsillargues (Hér.); *Perticus* (12), le Perche (E.-et-L.); *Rutenicus* (13), le Rouergue (Av.); *Santonicus* (14), la Saintonge (Ch.-Inf.); *Uticus* (15), Ouches (Orne); *Vedranica*, Varanges (C.-d'Or.); *Vuippericum*, Guipry (I.-et-V.);

Bellirinus, Beaurains (P.-de-C.); *Baudrino* (16), Borans (Oise); *Calinum*, Chalain (Jura); *Dagninus*, Saint-Vincent-d'Agny (Rh.); *Ernaginum* (17), Saint-Gabriel (B.-du-Rh.); *Ingolinus*, Angoulins (Ch.-Inf.); *Lexovinus* (18), le Lieuvin (Cal.); *Lopinum*, Louains (D.-S.); *Morini*, (19), Thérouanne (P.-de-C.); *Tricastinis* (20), Saint-Paul (Drô.); *Velcacinus* (21), le Vexin (Eure, Oise); *Vendocinum*, Vendomes (L.-et-Ch.).

Aniscus, Aisnes (Ain); *Caliscum* (22), Chalay (Rh.); *Lambiscum*, Lambesc (B.-du-Rh.); *Loïscus*, Luet (Rh.); *Petriscum*, Peyresc (B.-A.); *Viviscum* (23), Vevey (Suis.);

Bellitium (24), Belley (Ain); *Cadugius* (25), Chéux (Yon.), *Denegonium* (26), Digoin (S.-et-L.); *Hiccium* (27), Is-sur-Tille (C.-d'Or); *Grussius*, Greux (I.-et-L.); *Marbovium* (28), Marboué (E.-et-L.); *Pontivus* (29), le Ponthieu (Som.);

---

(1) *S. vicaria*, en 713. — (2) *M. ubs. in Greg. Tur.* — (3) *P. pagus*, en 816. — (4) En 67. — (5) En 1054. — (6) En 923. — (7) En l'an 1000. — (8) En 655. — (9) En 915. — (10) *L. vallis*, en 1031. — (11) En 813. — (12) *P. saltus*, au VI^e^ siècle. — (13) *R. pagus*, id. — (14) *S. Pagus*, id. — (15) *U. Pagus*, id. — (16) En 726. — (17) Ptol. — (18) *L. Pagus*, au VI^e^ siècle. — (19) *Coes. com.* — (20) *Plin.* — (21) *V. pagus*, VI^e^ siècle. — (22) En 882. — (23) *Itin. Ant.* — (24) Au VI^e^ siècle. — (25) En 680. — (26) *Itin. Ant.* — (27) Au VII^e^ siècle. — (28) *V. Morboei*, en 1050. — (29) VI^e^ siècle.

Surrugium (1), Seurres (C.-d'Or); *Thoarcius*, Thouars (D.-S.).

Avenio (2), Avignon (Vau.); *Cabellio* (3), Cavaillon (Vau.); *Nimio*, Nijon (Hte-M.); *Pontio* (4), Ponthion (Mar.); *Virisio* (5), Vierzon (Cher).

Quelques noms de peuples, tels qu'*Andegavi* (6), *Parisii* (7), *Pictavi* (8), *Suessiones* (9), *Vellavi*, (10), semblent déjà être des dérivés.

L'étude des idiomes celtiques et ibères, en dépit des progrès qu'elle fait tous les jours, n'est pas encore assez avancée pour nous donner la signification certaine des noms dont nous venons d'énumérer les formes latines. Comme, d'autre part, ces noms appartiennent plutôt à la catégorie des noms de personne, nous renvoyons les lecteurs, qui seraient curieux de leur traduction aux travaux de Grimm, de Diez, de Max Muller, de Zeuss, de Pott, de Forstemann, de Diefenbach, et à ceux de Pictet et de Roget de Belloguet sur la matière.

2° Influence romaine

Maîtres de notre pays, les Romains, comme d'autres vainqueurs qui n'ont rien inventé, ont cherché à détruire les souvenirs patriotiques des Gaulois, en changeant les noms de leurs cités, ou en créant des colonies destinées à les remplacer. Ces nouveaux centres, généralement consacrés à César ou à ses héritiers, portèrent des noms qui rappelaient, cependant, les noms primitifs. Nouvelle éclosion de noms personnels employés comme noms de lieu.

Les établissements fondés par César ou sur ses ordres furent : 1° *Colonia Julia Paterna Narbo Martius* (11) *Decu-*

---

(1) VII[e] siècle. — (2) *Plin.*, III, v, 6. — (3) *Id.*, id. — (4) En 868. — (5) *Mon. mér.* — (6) *Plin.* — (7) *Coes., Plin.* — (8) *Amm. Marc.* — (9) *Coes., Plin.* — (10) *Coes., Not. prov.* — (11) *Cic.*

manorum ; 2° *Colonia Julia Paterna Arelate Sextanorum ;* 3° *Colonia Vienna* (1) ; 4° *Colonia Forojuliensis* ou *Forum Julii* (2) *Octavanorum ;* 5° *Colonia Julia Beterrae* (3) *Septimanorum ;* 6° *Colonia Julia Arausio* (4) *Secundanorum ;* 7° *Luteva* (5) *Foroneroniensium* ou *Forum Neronis ;* 8° *Forum Neronis Meminorum* ; destinés à remplacer *Narbo*, *Arelate*, *Vienna*, *Oxubii* (6), *Baeterris*, *Arausio*, *Luteva* et *Carpentoratis* (7). M. E. Desjardins (8) pense qu'il faut joindre, à ces huit premières colonies, *Colonia Valentia* (9), très ancienne, qu'on y voie une *deductio* ou non. Ces colonies ont été organisées par Tibère Claude Néron, en l'an 46-45, avec le concours des II^e^, VI^e^, VII^e^, VIII^e^ et X^e^ Légions. La colonie *Narbo* était une seconde *deductio ;* la première était celle de Licinius Crassus, en l'an 118 av. J.-C. Elle avait reçu, à cette époque, le nom de *Colonia Narbo Martius Atacinorum* (10).

Pline l'Ancien joint, à ces premières colonies, celles de *Raurica*, de *Copia Lugdunum* et de *Julia Equestris* c'est-à-dire d'Augst (Suis.), de Lyon (Rh.) et de Nyon (Suis.) ; mais ne cite plus *Vienna*, Vienne (Is.), *Luteva*, Lodève (Hér.) et *Carpentoracte*, Carpentras (Vau.) que comme de simples *oppida latina* de la Narbonnaise. Les autres *oppida* étaient : *Aquae Sextiae Salluviorum*, Aix-en-Provence (B.-du-Rh) ; *Avenio Cavarum* (11) Avignon (Vau.) ; *Apta Julia Vulgentium*, Apt (Vau.) ; *Alebece Reiorum Apollinarium*, Riez (B.-A.) ; *Alba Helviorum*, Apt (Ardèche) ; *Cabellio*, Cavaillon (Vau.) ; *Glanum Livii*, Saint-Remy (B.-du-Rh.) ; *Nemausus Aremicorum* (12), Nîmes (Gard) ; *Tolosani* (13) *Tectosagum*, Toulouse (Hte-G.) ; *Tricastini* (14), Saint-Paul-Troischâteaux (Drô.) ; et *Tarasco*, Tarascon (B.-du-Rh.).

---

(1) *Coes. com.* — (2) *Coes., Cic.* — (3) *Cic.* — (4) *Plin.* — (5) *Coes.* — (6) *Plin.* — (7) *Id.* — (8) *Gaule rom.*, t. III, p. 70. — (9) *Plin.* — (10) Les *Atacini*, selon Pline, habitaient les bords de l'*Atax*, l'Aude de nos jours. — (11) *Pomp. Mel.* — (12) *Id.* — (13) *Tolosates*, dans César. (14) *Tit. Liv.*

La liste de Pline comprend encore six *civitates foederatae : Massilia Graecorum* (1), Marseille (B.-du-Rh.) ; *Civitas Vocontiorum*, vil. princ. : *Vasio* et *Lucus*, Vaison (Vau.) et Luc-en-Diois (Drô.) ; *Civitas Aeduorum*, cap. *Bibracte* (2), Autun, *Civitas Carnutum*, cap. *Autricum* (3), Chartres (E.-et-L.) ; *Civitas Remorum*, cap. *Durocortor* (4), Reims (Mar.) ; *Civitas Lingonum*, cap. *Andematunum* (5), Langres (Hte-M.) ; et dix *civitates liberae* : *Civitas Nerviorum*, cap. *Bagacum*, Bavay (Nord) ; *Civitas Suessionum*, cap. *Noviodunum* (6), Soissons (Aisne) ; *Civitas Leucorum*, cap. *Tullum*, Toul (Meur.) ; *Civitas Meldorum*, cap. *Jatinum*, Meaux (S.-et-M.) ; *Civitas Segusiavorum*, cap. *Forus*, Feurs (Loire) ; *Civitas Santonum*, cap. *Mediolanum*, Saintes (Ch.-Inf.) ; *Civitas Biturigum Cuborum*, cap. *Avaricum*, Bourges (Cher) ; *Civitas Biturigum Viviscorum*, cap. *Burdigala*, Bordeaux (Gir.) ; *Civitas Arvernorum*, cap. *Nemetum*, Clermont-Ferrand (P.-de-D) ; *Civitas Viducassium*, cap. *Arae genuae*, Vieux (Cal).

La nomenclature des soixante cités d'Auguste nous donne la notion de peuples nouveaux. Dans l'Aquitaine ibérienne ; nous trouvons les *Tarbelli*, cap *Aquae Tarbellicae* (7), Dax (Lan.) ; les *Vassaei*, cap. *Cossium*, Bazas (Gir.) ; les *Ausci*, cap. *Ellimberis* (8), ou *Augusta Auscorum*, Auch (Gers) ; les *Lectorates*, cap. *Lectora*, Lectoures (Gers) ; les *Convenae*, cap. *Lugdunum* (9), Saint-Bertrand-de-Comminges (Hte-G.) ; dans l'Aquitaine gauloise : les *Pictones*, cap. *Limonum* (10), Poitiers (Vien.) ; les *Lemovices*, cap. *Augustoritum* (11), Limoges (Hte-V.) ; les *Petrocorii*, cap. *Vesuna* (12), Périgueux (Nord) ; les *Nitiobriges*, cap. *Aginum* (13), Agen (L.-et-G) ; les *Cadurci*, cap. *Divona* (14), Cahors (Lot) ; les *Ruteni*, cap. *Segodunum* (15), Rodez (Av.) ; les *Gaballi* (Gévaudan), cap. *Anderitum*, Javoulx ou Javols (Loz.) (16). Dans la Lyonnaise,

(1) Vers 600 av. J.-C. — (2) *Coes.* — (3) *Id.* — (4) *Id.* — (5) *Id.* — (6) *Id.* — (7) *Itin. Ant.* — (8) *Plin.* — (9) *Id.* — (10) *Hirt.* — (11) *Itin. Ant.* — (12) *Id.* — (13) *Coes.* — (14) *Plin.* — (15) *Coes.* — (16) Ou Antérieux (Can.)

l'ancienne Celtique, ce sont : les *Senones*, cap. *Agedincum* (1), Sens (Yon.) ; les *Parisii*, cap. *Lutetia* et *Lucotetia* (2), Paris (Seine) ; les *Turones* ou *Turoni*, cap. *Coesarodunum* (3), Tours (I.-et-L.) ; les *Andecavi*, cap. *Juliomagus*, Angers (M.-et-L.) ; les *Namnetes*, dont les villes principales sont : *Corbilo* (4), Saint-Nazaire, et *Condevincum* (5), Nantes (L.-Inf.) ; les *Veneti*, cap. *Dariorigum* (6), Vannes (Mor.) ; les *Osismii*, qui ont deux villes : *Vorganium* (7), Cos Castel Ach et *Vorgium* (8), Carhaix, et un port, *Gesocribate*, Brest (Fin.) ; les *Curiosolites* ou *Arvii*, qui habitaient les environs de *Vagoritum* (9), Corseuls (C.-du-N.) ; les *Abrincatui*, cap. *Ingena* (10), Avranches (Man.) ; les *Unelli*, cap. *Crociatonum* ou *Carentomagus* (11), Carentan (Man.) ; les *Redones*, cap. *Condate* (12), Rennes (I.-et-V.) ; Les *Lexovii*, cap. *Noviomagus* (13), Lisieux (Cal.) ; les *Aulerci Eburovices*, cap. *Mediolanum* (14), Saint-Aubin ou Vieil-Evreux (Eure) ; les *Aulerci Cenomani*, cap. *Suindinum* (15), Le Mans (Sar.) ; les *Aulerci Diablintes*, cap. *Noviodunum* (16), Jublains (May.) ; les *Caletes*, cap. *Juliobona* (17), Lillebonne (L.-Inf.) ; les *Veliocasses* cap. *Rotomagus* (18), Rouen (S.-Inf.) ; les *Tricasses*, qui n'ont pas encore de capitale, mais qui vont en avoir une, *Augustobona* (19) Troyes (Aube). Dans la Belgique, voici les *Helvetii* cap. *Aventicum* (20), Avenches (Suis.) ; les *Sequani*, cap. *Vesontio* (21), Besançon (Doubs) ; les *Atrebates*, cap. *Nemetacum* (22), Arras (P.-de-C.) ; les *Bellovaci*, cap. *Coesaromagus* (23), Beauvais (Oise) ; les *Ambiani*, cap. *Samarobriva* (24), Amiens (Som) ; les *Morini*, cap. *Tarvenna* (25), Térouanne (P.-de-C.) ; les *Tungri*, cap. *Atuatuca* (26), Tongres (Belg.) ; les *Menapii*, cap. *Castellum Menapiorum* (27), Cassel (Nord) ; les *Viromandui*, cap. *Augusta Viromanduorum* (28), Ver-

(1) *Coes.* — (2) *Lucotitia*, 1003-15. — (3) *Plin.* — (4) *Coes.* — (5) *Id.* — (6) *Id.* — (7) *Id.* — (8) *Id.* — (9) *Id.* — (10) *Plin.* — (11) *Coes.* — (12) *Id.* — (13) *Id.* — (14) *Id.* — (15) *Id.* — (16) *Id.* — (17) *Id.* — (18) *Id.* — (19) *Itin. Ant.* — (20) *Coes.* — (21) *Id.* — (22) *Id.* — (23) *Itin. Ant.* — (24) *Coes.* — (25) *Itin. Ant.* — (26) *Coes.* — (27) *Id.* — (28) *Itin. Ant.*

mand (Aisne); les *Treveri*, cap. *Augusta Treverorum* (1), Trèves (Prov.-rhén.); les *Mediomatrici*, cap. *Divodurum* (2), Metz (Mos.); les *Silvanectes*, cap. *Ratomagus*, Senlis (Oise), les *Batavi*, cap. *Batavodurum* (3), Leyde (Holl.); les *Ubii*, cap. *Oppidum* ou *Ara Ubiorum*, la future *Colonia Agrippinensis* (4), Cologne (Prov. rhén).

En l'an 21 de notre ère, le nombre des cités de la Gaule se trouva porté à soixante-quatre, sans doute par l'adjonction des quatre cités rhénanes, inscrites lors de la création des deux gouvernements militaires de la Germanie : les *Triboci*, villes principales : *Brocomagus*, Brumath (B.-Rh.), et *Argentoratum* (5), Strasbourg (B.-Rh.); les *Vangiones*, cap. *Borbitomagus* (6), Worms (Prov. rhén.); les *Nemetes*, cap. *Noviomagus* (7), Spire (P.-Rh.); les *Ubii superiores*, qui comprenaient *Moguntiacum*, Mayence (P.-Rh.).

A l'époque où Ptolémée a écrit sa grande géographie, le nombre des cités romaines de notre pays avait atteint le chiffre de quatre-vingt-dix-huit, par suite de la création de la *Colonia Ruscino* (8), Castel-Roussillon (Pyr.-Or.), et de la *Colonia Julia Carcaso* (9), Carcassonne (Aude), dans la Narbonnaise; de la *Civitas Vadicassium*, cap. *Noviomagus* Noyon, (Eure), dans la IIe Lyonnaise, de la *Civitas Bonna* (10), Bonn (Prov. rhén), et de la *Civitas Argentoratum* (11) *Vangionum*, Strasbourg (B.-Rh.), dans la Germanie; de la *Civitas Cemenelum* (12) *Vediantiorum*, Cimiez (A.-M.); de la *Civitas Sanitium* (13) *Vediantinorum*, Senez (B.-A.); de la *Civitas Vintium* (14) *Nerusiorum*, Vences (A.-M.); de la *Civitas Salinensium*, qui avait pour chef-lieu *Salinae* (15) *Suetrionum*, Seillans (Var); de la *Civitas Eburodunum* (16), Embrun (Htes-A.); de la *Civitas Brigantium* (17) *Segusinorum*, Briançon (Htes-A.), de la *Civitas Forum Claudii* (18) *Centronum*,

(1) *Pomp. Mel.* — (2) *Tac.* — (3) *Id.* — (4) *Id.* — (5) *Itin. Ant.* — (6) *Id.* — (7) *Id.* — (8) *Tit. Liv.* — (9) *Coes.* — (10) *Tac.* — (11) *Itin. Ant.* — (12) *Plin.* — (13) *Id.* — (14) *Inscr.* — (15) *Id.* — (16) *Itin. Ant.* — (17) *Id.* — (18) *Plin.*

Moûtiers-en-Tarentaise (Sav.), et de la *Civitas Axima* (1), Aimes (Sav.), dans les Alpes.

Dans la nomenclature de Ptolémée, les villes grecques du littoral méditerranéen sont à part, en dehors des villes gauloises. Ce sont, avec *Massilia*, Marseille (B.-du-Rh.), que nous connaissons déjà, *Antipolis* (2), Antibes (A.-M.); *Monaeci arx*, Monaco (3), et *Nicea* (4), Nice (A.-M.). Le géographe grec donne les noms d'un certain nombre de *vici* ou bourgades gauloises : *Illiberis* (5), Elne (P.-O.); *Cessero* (6), Saint-Thibéry (Hér.), station de la *Via Domitia* ; *Vindomagus*, le Vigan (Gard); *Acusio* (7) ou *Acusiorum Colonia*, Montélimar (Drô.), station chez les *Cavarri* ; *Tarasco* (8), Tarascon (B.-du-Rh.), vicus de la cité d'Arles; *Ernaginum* (9), St-Gabriel (B -du-Rh.); *Ratiatum*, Retz (L.-Inf.), chez les Pictons; *Noviomagus*, Castelnau-de-Médoc (Gir.), chez les *Bituriges Vivisci ; Condate vicus* (10) ou *Condavicinum*, port de Nantes (L.-Inf.); *Genabum* (11), Gien (Loiret); *Cabillonum* (12), Chalon-sur-Saône (S.-et-L.); *Nasium* (13), Naix (Meuse), chez les *Leuci* ; *Salodurum*, Soleure (Suis.), chez les *Helvetii* ; *Segusio* (14), Suse (It.); *Darantasia*, Moûtiers-en-Tarantaise (Sav.) ; *Octodurum* (15), Martigny-en-Valais (Suis.),... qui n'ont rien d'ethnique pour la plupart et dont l'étude a sa place ailleurs.

Dioclétien ajouta aux 5 cités de l'Aquitaine ibérienne : les *Boiates*, chef-lieu *Testa Boïorum*, la Teste-de-Buch (Gir.) ; les *Elusates* (16), chef-lieu *Elusa* (17), Eauze (Gers); les *Bigerri*, chef-lieu *Aquae Convenarum* (18), Bagnères-de-Bigorre (Htes-P), et les *Conserani* (19), chef lieu *Austria Conseranorum*, Saint-Lizier-en-Conserans (Ar.), qui complétèrent la Novempopulanie.

D'après la *Notitia provinciarum* et *civitatum*, la Gaule

(1) *Coes.* — (2) *Plin.* — (3) *Virg.* — (4) *Cic.* — (5) *Plin.* — (6) *Id.* — (7) *Id.* — (8, *Id.* — (9) *Id.* — (10) *Itin. Ant.* — (11) *Coes.* — (12) *Id.* — (13) *Itin. Ant.* — (14) *Plin.* — (15) *Coes.* — (16) *Id.* — (17) *Claud.* — (18) *Plin.* — (19) *Id.*

romaine fut définitivement divisée en 17 provinces : les deux Narbonnaises, la Viennoise, les Alpes-Maritimes, la Novempopulanie, les deux Aquitaines, les quatre Lyonnaises, les deux Belgiques, les deux Germaniques, la Grande Séquanie, les Alpes Grées et Pennines. Fréjus, Gap (1), Sisteron (2), Antibes, Genève, Grenoble, Die (3), Marseille, Digne (4), Chorges, Glandève, Lescars (l'antique *Beneharnum*), Aire, Tarbes, Oloron, Angoulême, Albi, Langres, Auxerre, Orléans, le Mans, Quimper, Bayeux, Séez, Chalons, Cambray (5), Tournay, Boulogne, Verdun, Tongres (6) et Bâle, qui a supplanté Augst, sont devenus chefs de cités ; Uzès (7), Chalon sur-Saône, Mâcon, Windisch (8), qui ne sont encore que des *castra*, ne tarderont pas à devenir aussi des *civitates* (9).

3° Réaction gauloise

L'influence des vainqueurs, qui devait d'abord se borner au changement de quelques noms de villes, ne se maintint pas longtemps. « Une remarque fort importante, dit M. E. Desjardins, que suggère la nomenclature des villes dans Ammien Marcellin, placée en regard de celle de Ptolémée, c'est que les anciennes dénominations locales de ces villes, — qui avaient conservé jusqu'au milieu du IIe siècle leur intéressante typonymie nationale gauloise, — ont disparu pour faire place à des vocables nouveaux, qui sont ceux des anciens peuples dont ces villes avaient été les chefs-lieux : ainsi Sens ne s'appelle plus *Agedincum*, mais *Senones* ; Bourges est devenu *Bituriges* et *Avaricum* a disparu ; il en est de même de *Mediolanum*, qui est devenu *Santones*

---

(1) *Vapincum, in Itin.* — (2) *Segustero, in Itin.* — (3) *Itin. Ant.* — (4) *Dinia, in Plin.* (5) *Camaracum, in Itin.* - (6) *Tungri, in Tac.* — (7) *Ucetia, Inscr.* — (8) *Vindonissa, in Tac.* — (9) Châlon et Mâcon sont déjà cités, par César, sous les noms de *Cabilio* ou *Cabillo* et de *Matisco.*

(Saintes) et de *Samarabriva*, qui s'appelle désormais *Ambiani* (Amiens), etc. Et qu'on ne s'y trompe pas, ces noms nouveaux des villes sont devenus locaux et ne peuvent plus se traduire par les noms des peuples au pluriel.

« Dans cette phrase, en effet : « *Ambiani urbs inter alias eminens* », on ne peut traduire les « *Ambiani* » ; le mot *urbs* indique clairement qu'*Ambiani* ne désigne plus le peuple ancien avec son territoire, mais bien la ville d'Amiens. Ce changement s'explique facilement. Dans le langage administratif des premiers temps de l'Empire, c'était toujours la cité, c'est-à-dire le territoire de l'ancien peuple qui était désigné officiellement, jamais la ville qui en était le chef-lieu : ainsi on ne disait pas, par exemple, l'*ordo*, les *duumviri*, les *aediles*, les *quaestores*, d'*Augustodunum* (Autun), mais *ordo*, *duumviri*, *quaestores Aeduorum* ; on ne disait pas les *duumviri* de *Bagacum* (Bavay), mais les *duumviri Nerviorum* : toujours la *civitas*, jamais l'*urbs* ou l'*oppidum*. Il en résulte qu'on s'est peu à peu habitué à identifier le nom du siège officiel et administratif des magistrats et des décurions avec celui du territoire de la cité.

« ...Nous voyons que certaines bornes milliaires portent déjà, vers la fin du IIIe siècle, des indications qui appartiennent à la nouvelle nomenclature, qui ne devint d'un usage général qu'au temps d'Ammien Marcellin.

« A l'époque de Constantin déjà, les noms des peuples sont employés pour désigner les anciens chefs-lieux des cités sur les monuments itinéraires (1) ».

Nous ne saurions adopter sans réserve le système de l'éminent auteur. Dans ce retour à des noms qui, dans un grand nombre, dans le plus grand nombre des cas même, ont été ceux non seulement des peuples, mais de leurs capitales elles-mêmes, antérieurement à la conquête romaine, nous préférons voir une réaction, une sorte de reprise de

(1) E. DESJARDINS, *Gaule romaine*, t. III, p. 475-77.

soi-même. Les nations gauloises, lasses du joug que ces villes, aux mains de leurs dominateurs, ont fait peser sur elles, profitent de l'affaiblissement progressif de ceux-ci, dans le nombre et dans la valeur, pour ressaisir peu à peu leur bien. Vient un jour où il leur est permis d'y commander elles-mêmes au point de pouvoir substituer leurs propres noms à des dénominations avilies toujours, quand elles n'ont pas été imposées par un pouvoir détesté.

Peu de localités ont conservé les noms imposés par les Romains : quand on aura cité *Apta Julia* (1), Apt ; quelques *Augusta*, Augst (2), Aoste (3), Ouste ; quelques *Augustodunum*, Autun (4), Auton, Ostun ; *Aurelianum*, Orléans ; *Constantia*, Coutances ; *Forum Julii* (5), Fréjus ; *Fossae Marianae* (6), Fos ; *Gratianopolis* (7), Grenoble ; *Juliobona*, Lillebonne ; *Sacrum Coesaris*, Sancerre ; on aura nommé toutes celles qui sont dans ce cas.

Quoiqu'il en soit, c'est à ce retour aux anciens noms des peuples que nous devons la conservation de la plupart d'entre eux, les auteurs latins ne nous en ayant antérieurement laissé qu'un nombre assez restreint.

Dans les contrées de la Gaule que les Romains ont occupées militairement sans parvenir à les assimiler à la métropole, leur *castra* ont, dans bien des cas, conservé le souvenir de leur nom. Telle est l'origine des noms de lieux suivants :

Romains (Doubs (8), Hte-M., Jura (9), Mar. (10), Meur, Vos.), les Romains (11) (Aube), Romans (Ain, D -S., Drô. (12), Sav., Suis), le Romand (Sav.) ;

Romagnes (Ain, Gir., Meuse, Vien. (13)), la Romagne (Arden., C.-d'Or, M.-et-L.), Romaines (Aube, S.-et-M., Som., Ven.), la Romaine (Hte S.), la Romanie (Mar.), la Romandie (Aisne), Romanèches (Ain, S.-et-L.), la Romanèche (Suis.),

(1) *Plin.* — (2) *Id.* — (3) *Id.* — (4) *Pomp. Mel.* — (5) *Cic.* — (6) *Plin.* — (7) *Sid.* — (8) *Romains*, 1178. — (9) *Romans*, 1116. — (10) *Romani*, vers l'an 1000. — (11) *Romanis*, 1632. — (12) *Id.*, 908. — (13) *Romania*, 1136.

Romanet (Cor., C.-d'Or, Hte-V.), Romanges [1] (Jura), Romaniargues [2] (Can.), la Romainerie (S.-Inf.), Romances [3] (Arden.), Romaneaux [4] (Ch.-Inf.), Roumagnes (L.-et-G.), Roumanèches (Ch.-Inf.) Roumengas (Hte-G.), Remeneuils [5] (Vien.), Remenières (Cor.), les Remenières (P.-de C.) ;

Champromains (Dord., E.-et-L.), Fondremands [6] (Hte-S.), Montromains (I.-et-V.), Pontromands (Jura), le Pontroman (A.-M.), Praromands (Suis.), Villeromains (L.-et-Ch.) ;

Romaincourts (Seine), Romainecourts (Aube) ; Romainvilles (E.-et-L., L.-et-Ch., Loiret, Seine, S.-et-O., S.-Inf.), Romainvilliers (E.-et-L., S.-et-M.), Romanans (Ain), Romanshorn (Suis.), Romanswiller (B.-Rh.) ; Roumengoux (Ar), Romennecourts (Meur), Romenoville (Meur.).

A côté de *Romanus*, il y a *Romus*, qu'on a rendu par Rome, Roume, Reme, et qui a la même signification :

Romes (Aube, C.-d'Or, Eure, Hte-Sav., Mar., Oise) ; les Romes (Nord, P.-de-C.), Roumes (Ar.) ;

La Romière (Hte-L., Loire), les Romières (M.-et-L.) ; Romeries (Nord), Romeyers [7] (Dro.), Romiguières [8] (Hér.), la Romiguière (Ar., Lot) ;

Champromiers (P.-de-D.), Fontromeux (P.-O.), Kerrom (Fin.), Masromes (Hte-V.), Montremes (Dord.), la Valromey (Ain) ;

Romécourts (Meur.), Romeforts (Char., Gir., Ven.) ; Romforts (Ch.-Inf., Gir., Indre), Romegoux (Ch.-Inf.) ; Rométonts (Meur.), Romescamps (Oise), Romestaings (L.-et-G.), Roumegoux (Av., Can., Lot, Tarn), les Roumevies (Dord.), Remécourts (Oise), Reméhan (Arden.) ; Remémonts (Vos.).

En pays de patois germanique, nous trouvons Romer, Rumer comme radical :

Rumersheim (Ht-Rh.), Rumersmatt (Ht-Rh.).

---

(1) *Romanica*. — (2) *Id*. — (3) *Id*. — (4) *Romanoialum*. — (5) *Romanul*, 1075 — (6) *Fons romanus*, *Font-Remanz*, 1168. — (7) *Romarium*, XIII[e] siècle. — (8) *Romigaria*, 1124.

4° Migrations intérieures

Les révolutions intérieures, qui agitaient presque continuellement les Gaules et devaient finir par les livrer aux Romains, peuvent être considérées comme la cause principale de leurs migrations ; mais la pression exercée du nord au sud par les nations gauloises les unes sur les autres y est aussi pour beaucoup. De ces migrations, les unes se firent au dehors, en Germanie, en Italie, en Grèce et jusque dans l'Asie Mineure, les autres à l'intérieur, d'une région dans une autre.

Vers l'an 600 av. J.-C., des Gaulois de race gaëlique, des Bituriges, des Eduens, des Arvernes et des Ambarres, refoulés par l'invasion des Kymris, vinrent, sous la conduite de Bellovèse, enlever aux Etrusques le pays situé au nord du Pô, entre le Tessin et l'Adda, et y fonder un *Mediolanum*, Milan. Peu après d'autres Gaëls, ceux-ci des Aulerques, des Carnutes et des Cénomans, ayant pour chef Elitovius, s'établirent à l'Est des premiers envahisseurs, entre l'Adda et l'Adige, et y construisirent *Brixia*, la Brescia de nos jours.

Dans le même temps, les Kymris, pénétrant dans la presqu'ile armoricaine, venaient s'y mêler aux habitants de race gaëlique, non sans contraindre une grande partie de ces primitifs à émigrer. Les Britti ou Brittones, chassés de leur pays, allèrent s'établir dans le sud de la grande île d'Albion, qui prit d'eux le nom de Bretagne. Une partie de ces Bretons, à l'époque de l'invasion anglo-saxonne devait repasser la mer et venir demander au pays de leurs ancêtres la sécurité qu'ils avaient de nouveau perdue. L'Armorique devint alors une seconde Bretagne.

C'est à cette époque reculée, et sous l'influence de la même cause, qu'eurent probablement lieu l'établissement des *Boii*, originaires du pays situé entre l'Allier et la Loire, dans le pays de Buch, et celui d'une fraction des Bituriges,

les *Vivisci*, au sud des *Santones* et à l'ouest des *Petrocorii*, sur les deux rives de la Garonne inférieure. Une partie des Arvernes passa les monts pour venir s'établir dans le Rouergue, qu'ils réduisirent à l'état de pays tributaire, comme déjà le Velay et le Gévaudan.

Ces grands déplacements de peuples, ces exodes en masse n'ont pas eu, sur l'onomastique locale, une influence aussi grande qu'on pourrait le supposer ; cette influence fut plutôt aux émigrations particulières, aux transports à distance de petits groupes qui allèrent demander, à d'autres nations que la leur, la sécurité que celle-ci ne pouvait pas ou ne voulait plus leur assurer, car, pour les individus comme pour la foule, il faut ici faire la part des dissensions, qui semblent devoir être pour les Gaulois une cause perpétuelle d'éparpillement des forces et de danger.

On trouve des colonies d'Arvernes dans différents points de notre pays. *Arvernus* a été traduit par Alverne, Auverne, Auvergne :

Auvergnes (Yon.), l'Auvergne (Indre).

Son dérivé *Arverniacus*, qui a le même sens, a donné Auvergnac, Auvergnat .

L'Auvergnac (L.-Inf.), les Auvergnats (Cher, Gir.).

Les *Britti* ou *Brittones*, les *Britanni* des Romains, ont beaucoup essaimé en Gaule :

Brets (D.-S., Hte-Sav., Hte-V.), le Bret (Lot), Brettes (Cal., Char., Drô., Sar.), Bretons (Vien.), le Breton (Al.), les Bretons (Ch.-Inf.), Bretten (Ht-Rh.) ;

Bretagnes (B.-P., Eure, Gers, Ht-Rh., Indre, Lan.); la Bretonie (L.-et-G.), Bretonnières (Cal., Suis.), la Bretonnière (Eure, I -et-V., L.-Inf., Loiret, Man., Niè., Sar., S.-et-M., S.-et-O., Ven.), les Bretonnières (E.-et-L., Is., Lan.), Bretognes (Hte-L.), Bretenay (Hte-M.), Bretenières (C.-d'Or, Jura), la Bretenière (Doubs, Jura), Bretenoux (Char., Lot(1)) ;

(1) *Villa Britanor*, au IXe siècle *(villa Britanorum)*.

Brettevilles (Cal.); Brettencourts (P.-de-C., Som.), Bretoncelles (Orne), Bretonvillers (Doubs) ;

Villers-Bretonneux (Som.), Voisins-le-Bretonneux (S.-et-O.).

Les *Cadurci*, qui ont donné leur nom à Cahors, sont, en outre rappelés par les noms suivants :

Cadours (Ar., Hte-G.), Caours (1) (Som).

Le Saint-Symphorien de la Sarthe s'est appelé *Cadurca* ou *Cadurcae*.

Les *Gordi* ou *Gorduni*, Gordz, Gourds, ou Gourdons, peuple de la Gaule Belgique dont parle César et qui n'a pas laissé d'autre souvenir historique que cette mention, paraissent s'être réfugiés, à une époque inconnue, dans la Gaule celtique et, sauf exception, dans le massif central. Ils ont semé sur le chemin, chez les Leuques, les Lingons et les Eduens, une assez fâcheuse réputation : quoiqu'en dise Littré, *Gord* est encore la meilleure étymologie que l'on puisse donner du mot gredin, en lorrain *gordin*, et en bourguignon *guerdin*.

Voici les noms de lieu qui les rappellent :

Gordes (Vau.), Gourds (Rh.), Gourdons (Ardèche, Cor., Dord., Hte-L., Indre, Lot, P.-de-D., S.-et-L.), Gourdans (Ardèche, Hte-G.), Gourdins (Niè.);

Gourdez (E.-et-L.), Gourdièges (Can), Gourdouzes (Loz), Goudargues (2) (Gard).

Les *Picti*. Pictes, Pittes, Poittes, Poits, qui étaient très probablement les grands-pères des *Pictavi* ou *Pictones*, ne se seraient pas contentés de coloniser ou plutôt de soumettre les celtibères du nord de l'Aquitaine, à une époque qu'on ne peut préciser : ils se seraient un peu répandus dans toute la Gaule.

Poix (Arden., Cal., L.-et-Ch., Loire, Mar., Nord, Orne, Som.);

---

(1) *Ecclesia Cadorcensis*, en 856. — (2) *Gordonicus* en 855, et *Gordanicae* en 900.

Poils [1] (Niè.), Poittes [2] (Jura), la Pictière (E.-et-L.), Pettières (Jura), la Pictière (Eure), la Picterie (Dord., Eure, Sar.), la Pittière (Orne) ;

Pittefaux [3] (P.-de-C.).

D'autre part, on doit aux *Pictavi :*

Poitiers (Gard, Vien.), les Poitiers (Cher), la Poitière (L.-Inf.), Poitoux (D.-S.), le Poitou (L.-Inf., M.-et-L., Yon.), les Peytoux (P.-de-D.) ;

Peytoupins [4] (Gir.).

Les *Ruteni* ou *Rodeni*, Ruènes, Roènes, Roines, Reunes, Runes, Rognes, Reugnes, Rugnes, Rouans, Ruans, sont rappelés par quelques noms :

Runes (Loz.); Rognes (B.-du-Rh.); Rouans (L.-Inf.); Ruans (L.-et-Ch., Loiret) ; Ruhans Hte-S.) ;

Roannes (Can., Loire) ; Rouanes (A.-M., Cor.) ; Rouanets (Can., Hte-G.) ; Roudanès [5] (T.-et-G.) ; Rutianges [6] (Loire) ;

Roinville (E.-et-L. [7], S.-et-O.) ; Roinvilliers (S.-et-O) ; Roumiestangs (Gard).

On trouve des colonies de *Sénones*, Sénons, dans différentes régions :

Sens (I.-et-V., S.-et-L., Yon. [8]); Senons (Hte-V., Meuse); Senones (May., Vos. [9]) ; Senonches [10] (E.-et-L., Loire) ; Senonges [11] (Vos.) ; Senantes [12] (E.-et-L.) ;

Senan [13] (Yon.) ; Senans (Doubs) ; Senoncourts (Hte-S., Meuse) ; Senonville (Meuse) ; Senos [14] (Vau.).

Les Vasci ou Vascones, Vasques ou Vascons, Gascons, ont franchi les limites de l'Aquitaine à différentes époques :

Gasques (T.-et-G.) ; le Gascon (L.-et-G.) ; les Gascons

---

(1) *Pictia*, au x[e] siècle. — (2) *Ecclesia Pictensis*, en 1090. — (3) *Picti fagus.* — (4) *Pictavi pinus.* — (5) *Rodanensis.* — (6) *Rutenianica.* — (7) *Rodeni villa*, vers 1085; *Roenvilla*, en 1115. — (8) *Senones, in Coes. com.* — (9) *Senonia*, vers 671. — (10) *Senonica.* — (11) *Id.* — (12) *Senonis antus; Senone vallis*, 774. — (13) *Senomagus; Senomus*, au IX[e] siècle. — (14) *Senomagus.*

(Loiret, L.-et-G.) ; le Gascon (Lot); les Gascons (Ar., Aude); Gâcons (Al.) ; Vâcons (Ain, Meuse) ;

Gasquiès (1) (Tarn); Gascognes ou Gâcognes (2) (Niè.); Gascognières (Ven.) ; la Gâconnière (D.-S., Ven.) ; les Gâconneries (I.-et-L) ; Gascougnolles (D.-S.) ; Vascognes (A.-M.) ; Vâcognes (Cal.) ; Vâcongnes (Som.) ; Vaucognes (3) (Aube); Vauconcourts (4) (Hte-S.) ; Vasconcourts (Vos.).

Terminons par une colonie de *Bituriges Vivisci* en Suisse : *Viviscum* (5), Vevey.

Certains noms de lieu en *ac*, *cy*, *y*, *é*, en ont imposé pour des noms ethniques. Tels sont :

Arverniacus, Auvergny (Eure), Auvernier (Suis.); *Britanniacus*, Bretigney (Doubs); Bretigny (C.-d'Or, Eure, Oise, S.-et-O.) ; *Campaniacus*, Champagney (Doubs, Jura (6)) ; Champagny (C.-d'Or, Sav.); Champagné (Sar.); *Iberiacus* (7), Ivrey (Jura), Ivry (C -d'Or, Eure, Seine), Yvrac (Gir.), Ivré (Sar.); *Moriniacus*, Morigny (Man., S.-et-O.); Morgny (8) (Eure, S.-Inf.), Mornay (Cher, C.-d'Or, S.-et-L., Vien.); *Rodeniacus*, Reugney (9) (Doubs), Reugny (Al., I.-et L.), Rognac (B.-du-Rh.), Rogny (Aisne (10), Yon.), etc. On a cru pouvoir les traduire par : le domaine de l'Arverne, du Breton, du Champenois, de l'Ibère, du Morin, du Rutène, etc. Mais c'est là toute une erreur : ces noms sont d'origine sociale et du groupe gentilique (11).

5° Influence des barbares

Bien que les frontières de la Gaule aient été fréquemment attaquées dans les premiers siècles de notre ère, on place la

---

(1) *Vaxcensis*, — (2) *Gasconia*, 1150-70. — (5) *Guasconia*, XIII^e^ siècle. — (4) *Vasconis curtis; Vuascuncurt* et *Vascuncurt*, XI^e^ siècle. — (5) *Tab. Th.* L'*Itin. Ant.* l'appelle *Vibiscum*. — (6) *Campaniacus*, en 1160. — (7) *Iveriacum*, en 1145. — (8) Celui de l'Aisne est *Ermoniacus*, en 867. — (9) *Rudeniacum*, en 947. — (10) *Rodeniacas; Roignies*, au XII^e^ siècle. — (11) Voir la IV^e^ partie.

première invasion des barbares à la fin du IVe siècle lorsque l'arrivée des Huns sur le bas Danube, en 376, contraignit les Wisigoths à pénétrer dans l'empire. Tandis que les Hérules, les Ostrogoths et les Lombards s'établissaient en Italie, les Suèves et les Wisigoths en Espagne, et que les Vandales poussaient jusqu'en Afrique, les Burgondes et les Francs envahissaient la Gaule.

C'était en 406 que, cédant à la poussée des autres barbares, Bourguignons et Francs entrèrent les premiers dans la Grande Séquanie et la première Lyonnaise, pendant que les seconds descendaient, dans les Belgiques, de la Meuse à l'Escaut, puis de l'Escaut à la Somme.

Les uns et les autres ont poussé, dans la direction de l'ouest, des pointes suivies d'établissements particuliers, qui ont laissé des traces dans la topographie. Ils y étaient attirés par ce désir, constant chez les peuples septentrionaux, de vivre sous un climat plus clément et dans des pays plus fertiles.

On trouve des stations des Bourguignons jusque dans la Bretagne et dans l'Aquitaine ibérique :

Bourguignons (Aisne, Aube (1), C.-d'Or, Doubs (2), Eure, Hte-S., Hte-Sav., S.-et-L.), Les Bourguignons (Aisne, B.-A.), Bourgoins (Is.), Bourgons (I.-et-V., May.), Bergouins (Lan.) ;

Bourgognes (Loire, Man., Mar. (3)) ; la Bourgonce (Vos) ; la Bourgonie (Hte-V.) ; la Bourgonnière (M.-et-L.); Bergonces (Lan.) ; Bergonnes (P.-de-D.) ; Bergougnoux (Hte-L., Loz.); Bergueneuses (P.-de-C.); Bourguenoux ou Bourgnoux (Can.); les Bourgnoux (P.-de-D.) ; Bourguenolles (Man.) ; Bourguignolles (P.-de-D.).

Les Francs ou Francons ou encore Français, *Franci*, *Francones*, *Francisci*, ont abouti aussi à l'Aquitaine, après

---

(1) *Burgundio*, av. 854. — (2) *Burgugnuns*, 1140. — (3) *Burgundia*, 1190.

avoir couvert de leurs colonies le nord-est, le centre et l'ouest du pays auquel ils allaient donner leur nom :

Francs (Gir.) ; les Francs (N.) ; François (D.-S) ; les François (Yon.) ; les Français (P.-de-D., Sav.) ; Francken (1) (Ht-Rh.) ; Francons (B.-P , Gir., Hte-G.) ; Francesches (2) (E.-et L.) ;

Frances (Lan., Loire) ; la France (Nord) ; la Française (3) (T.-et-G.) ; Francoz (Sav.) ; Francueil (I.-et-L.) ; la Francie (Cor.) ; Francières (Oise, Som.) ; Francœurs (4) (Yon) ; Francogney (Vos.) ; Francoux (Ar.) ; Franquières (Is.) ; les Franquis (Aude) ;

Franconêches (Can.) ; le Francfort (Oise) ; Franconviller (Meur., S.-et-O. (5)) ; Francorchamps (6) (Belg.) ; Francourvilles (7) (E.-et-L.) ; Franquetôt (Man.) ; Franquevaux (Gard) ; Confrécourts (Aisne) et Confrancon (Ain (8)) ; Villefrancon (9) (Hte-S.) (10).

D'autres barbares que les Bourguignons et les Francs ont laissé des traces dans l'onomastique topique de notre pays. Ce sont les Alains ou Allains, les Alamans ou Allemands, les Angles ou Engles, les Danes ou Dannes, les Flamands, les Frises ou Frisons, les Goths, les Hérules, les Huns, les Jutes, les Lombards, les Marcomans, les Maures ou Mauritains, les Normands, les Saxes ou Saxons, les Scotts ou Ecossais, les Suèves ou Souabes, les Vandales ou Wendes.

Les Alains ou Allains, *Alani* ou *Allani*. sont signalés pour la première fois par Pline. Ils ont suivi, en 406, les Bourguignons, les Vandales et les Suèves dans les Gaules, passé de là en Espagne, où les Wisigoths leur firent une guerre d'extermination, et suivi en Afrique les Vandales avec les-

---

(1) *Francon* et *Franchon*, au XIIe siècle. — (2) *Francisca villa.* — (3) *Bastida Francisca.* — (4) *Francorum villa.* — (5) *Id.* — (6) *Francorum campus.* — (7) *Francorum villa.* — (8) *Curtis Francorum.* — (9) *Villa Francorum.* — (10) Confracourt (Hte-S.), que Quicherat donne comme un *Curtis Francorum*, est *Confredi curtis*, en 1139.

quels ils se sont confondus (*Vandalani*). Justinien, après la destruction par Bélisaire du royaume fondé par les Alains et les Vandales, fut surnommé *Alanicus*. Les Alains ont laissé quelques colonies dans notre pays, ainsi qu'en témoignent les noms suivants :

Alans (Hte-G.), Allains (Meur.), Allans (Drô.), Alaignes (Aude), Allaines (E.-et-L. (1), Som.); Allanches (2) (Can), Allangis (3) (Vos.);

Alaincourts (Aisne, Arden.. Hte-S.); Allainvilles (E.-et-L. (4), Loiret, S.-et-L.), Allamonts (Meur) (5).

Les Alamans ou Allemands, *Alamani*, *Alemani*, ne formaient pas, dans le principe, une tribu germanique particulière, mais une confédération de diverses tribus en vue de l'invasion et du pillage. Le nom de ces antiques bandits est devenu pour nous, on devine aisément pourquoi synonyme de germain ou de teuton. Il faut avouer que les Allemands de nos jours ont bien conservé les traditions de leurs ancêtres ! Caracalla les combattit le premier en 211 et, de leur défaite, retint le nom d'*Alemanicus*. Maximin les repoussa en 236 au delà du Rhin qu'ils avaient osé franchir. Ils revinrent en Gaule ; Posthumius les battit, les poursuivit jusqu'en Germanie, et fortifia par des fossés et des murs la frontière des *Champs Décumates*. Repoussés par Probus en 282, mais pressés par les Burgondes, ils vinrent s'établir en deçà de ces fortifications, du Mein au lac de Constance. Julien les vainquit, mais ne put les empêcher de gagner la rive droite du Rhin, où ils se confondirent avec les *Suevi* ou Souabes. Sa victoire de Strasbourg en 355 n'eut d'autre résultat que de leur interdire, pour un temps, le passage du fleuve. Des incursions postérieures leur permirent d'établir dans les Gaules un certain nombre de colonies :

---

(1) *Alana*, en 1130. — (2) *Allanica*. — (3) *Alanicus*. — (4) *Alani villa*, vers l'an 1000. — (5) Langeais, anciennement Allangeais, est *Alingavinsis vicus*, dans Grégoire de Tours. Ce nom fait supposer l'établissement d'un groupe considérable d'Alains ou Alins chez les *Turones*.

Allamans (Suis.), les Allamands (Suis.), Allemans (Dor., L.-et-G.), Allemants (Aisne, E.-et-L., Mar.), Allements (Ain), les Allemands (Ar., Doubs) ;

L'Allemagne (B -A., Cal., Gir.). Allemanches (Mar.), et Almances (Hte-L.) (1), l'Almandie (Char.), Almenêches (2) (Orne), Aumagnes (Ch.-inf.) ;

Champallemant (3) (Niè.), Aumenaucourts (4) (Mar.).

Les Angles ou Engles, *Angli*, ne se sont pas contentés d'envahir la Grande-Bretagne à la suite des Saxons en 547, et de lui donner son nom moderne ; ils ont aussi essayé de coloniser dans les Gaules, ainsi qu'il appert des noms de lieu suivants :

Angles (B.-A., L.-Inf., P.-de-D., Ven., Vien.) (5), l'Angle (Mar.), les Angles (Cor. E.-et-L., Gard, Htes-P., Niè., P.-de-D., P.-O., Tarn, Vos.), Engles (Nd) ;

Anglades (Gir.), l'Anglade (Gard, P.-de-D.), Anglars (Av., Can., Cor., Hte-L., Lot, Loz., P.-de-D.), l'Anglas (Al.), Anglas (Av.), Anglès (Tarn), Anglets (6) (B.-P.), Angliers (Ch.-Inf., Vien.), Anglures (Marn. (7), Orne, S.-et-L.) ;

Angleforts (Ain), Anglements (Vos.), Anglesey (8) (Norm.), Angleterres (Oise, Sav.), Anglus, pour Angle Hus (Mar.), Englofontaines (Nd).

Leurs descendants, les Anglais, *Anglici*, sont revenus plus tard chez nous à la faveur des Normands, leurs dominateurs, et nous en avons retenu :

L'Anglais (Gir.) ;

Anglesquevilles (S.-Inf. (9)), Angloischevilles (Cal.), Englesquevilles (Cal., Man., S.-Inf.).

Les Danes, Dannes, ou Danois, *Dani*, *Danni* ou *Danisci*, peuple de la Chersonèse imbrique, à laquelle ils ont donné

---

(1) *Alemanica*. — (2) *Alemanisca*. — (3) *Campus Alemanus*, vers 1060. — (4) *Alamanorum cortis*, 948. — (5) *Castrum Engli*, vers 1070 ; *Engla*, vers 1080 ; *Castrum Englense*, *Inglense*. — (6) *Angles*, 1188. — (7) *Angledura*, 1117. — (8) *Anglorum insula*. Le nom gaulois de cette île était *Mona*. — (9) Il y en a trois dans ce département.

leur nom, sont nommés pour la première fois par Fortunat. On sait qu'ils ont surtout envahi la Grande-Bretagne ; mais ils nous ont aussi rendu quelques visites en compagnie des Jutes et peut-être des Normands :

Dannes (B.-du Rh., P.-de-C.) ;

La Danière (Sar.), la Dannerie (Man.), Danots (Gir.), le Danot (C.-du-N.);

Dancourt (S.-Inf., Som.), Danestal (Cal.), Dannevilles (Man.), Dannevoux (Meuse), le Danoet ou Danhoet (C.-du-N.), Danvoux (Cal.), Dainvilles (Meuse, P.-de-C.).

Les Flames ou Flamands, *Flami* ou *Flamani*, nous sont arrivés par la vallée de l'Escaut. La première mention qui est faite du nom de leur pays (*Flandria*, en flamand *Flanderen*), n'est pas antérieure au VII^e^ siècle et à la *Vie* de saint Eloy, leur apôtre, par saint Ouen. Leur nom germanique est Flamingen, en latin *Flamingi*. Après avoir envahi les pays des Ménapiens, des Nerviens, des Morins, des Atrébates, ils se sont arrêtés dans celui des Ambiens. On a parlé leur langue, le *Flamsch*, jusqu'aux portes d'Amiens. Au XVII^e^ siècle, cet idiome, d'origine germanique, descendait jusqu'à une ligne tirée du nord de Boulogne au nord de Saint-Omer, dont un faubourg, celui de Haut-Pont, le parle encore. Aujourd'hui, il a certainement reculé, mais la ligne de partage du français et du flamand est bien indécise.

Les Flamands ont colonisé quelques points de nos côtes de la Manche et de l'Océan.

Le Flaman (Gir.), les Flamands (Man.), les Flamants (S.-Inf.), Flaminges (Hte-L.);

Flamagnes (1) (Vien.), Flamanchies (2) (Hte-V.), la Flamangrie (Aisne (3), Nd), Flandres (Is., Oise, Sav., Som., Yon.), la Flandrie (P.-de-C.), la Flandrière (Mar.) ;

Flamanvilles (Man., S.-Inf.), Flamicourts (Som.).

Les Frises ou Frisons, *Frisii* dans Pline et Tacite, *Frisones*

(1) *Flamania.* — (2) *Flamingia.* — (3) *Flamingeria*, en 1209.

dans Fortunat, occupaient, entre le Rhin et l'Océan, le pays qui est encore celui de leurs descendants. Ils ont peu émigré et on ne trouve, dans toute la France, que quatre localités qui les rappellent :

Frises (Som.), Frisons (Vos.), les Frisons (Vos.), Frisenheim (B.-Rh.).

Avant de passer en Espagne, les Wisigoths ou Goths de l'Ouest, en vertu d'un traité conclu entre l'empereur Honorius et leur chef Ataulf, s'étaient établis dans le midi de la Gaule, entre la Loire et les Pyrénées (412), et Toulouse était devenue leur capitale. Lorsque, vaincus par Clovis à Vouillé (1), ils eurent perdu tout ce qu'ils possédaient en Gaule, moins la Septimanie, ils laissèrent derrière eux quelques colonies.

Le nom de *Goth*, en passant au roman, a pris souvent un *d* final à la place du *t* ou du *th*.

Le Got (Dord.), les Goths (Allier, Hte-Sav.), Gouts (Dord., Lan.), Goutz (Gers), le Gode (Can.), les Goudes (B.-du-Rh.);

Goteins (2) (B.-P.), la Goderie (Eure), Goudets (Hte-L.), Goudesc (Hte-G.), Goudosses (Lan.), Goudoux (Hte-G., Lot), Gottots (3) (Man.), la Godivelle (P.-de-C.).

Une grande forêt de l'ancienne Septimanie ou Bas-Languedoc porte encore le nom de *Selve Godesque* (*Silva Gothisca*).

Les Hérules ou Herles, les *Heruli* de Trebillius Pollion et de Sidoine Apollinaire, qui ont suivi les Huns dans leurs incursions, ont laissé des traces dans nos provinces du nord :

Herlen (P.-de-C., Belg.).;

La Herlière (P.-de-C.), Herlies (Nd), Herlins (P.-de-C.);

Herlevilles (Som.), Herlicourts (Som.), Herlincourts (P.-de-C.).

Les Huns, *Hunni*, sont représentés par :

---

(1) *Campo Vogladense* (Greg. Tur.). — (2) *Gotensis villa.* — (3) *Gothi tofta.*

Ehuns [1], anc. Es-Huns (Hte-S.), Hons (Nd) ;

Heugnes (Indre), la Heunière (Eure), la Hunière (Orne, S.-et-O., S.-Inf.), les Hunières (Cal.) ;

Honfleurs (Cal.), Honnechy (Nd), Honnecourts (Nd), Honskirch (Meur.).

Le village du Valdahon, dans le Doubs, passe pour être une colonie de Huns. Son nom devrait s'écrire *Val-das-Hons*, Val des Huns.

Les Jutes, *Juthi*, qui ont donné leur nom à la partie continentale du Danemark, le Juthland, ont peuplé deux de nos villages, si l'on en croit leur nom :

La Jutière (L.-Inf., Vien.).

Les Jutes ont dû suivre leurs congénères, les Danes et les Normands.

Les Lombards, *Langobardi* ou *Longobardi*, de la Haute-Italie, qu'ils ont occupée dès 568, ont dû pousser des pointes dans toutes les directions, comme on en trouve des traces un peu partout.

Lombards (Doubs, Is., Jura, Lan., P.-de-D., Vien.), les Lombards (Drô., S.-Inf., Tarn) ;

Lombardies (S.-et-O.), la Lombardie (A.-M., P.-de-C.).

Les Marcomans, *Marcomanni* (hommes des frontières), qui ont fait plusieurs invasions en Italie (167-174) au temps de Marc-Aurèle, qui les a repoussés, paraissent être revenus aussi en Gaule.

Les localités suivantes se sont appelées en latin *Marcomannia* :

Marmagnes (Cher, C.-d'Or, S.-et-L.), Marmaignes (May), Marmande (L.-et-G., Vien.).

Les Maures ou Mauritains, *Mauri* ou *Mauritani*, avant et après leur conversion forcée à l'Islam, ont tenté de s'établir dans la Gaule et plus tard dans la France. Les noms de lieu suivants en témoignent :

---

(1) *Huni*, 815.

Maures (B.-A , B.-P., I.-et-V., Loire,. Lot); les Maures (Is, Man., Niè.); Maurs (Can.);

Maurans (B.-du-Rh., Hte-G.); Mauras (Ardèche); Maurats (Ar., Hte-G.); Maurens (Dord., Hte-G., Gers, Tarn); Mauries (Lan.); la Maurie (Cher, Cor.); Maurianges (Cor.); Maurouls (Hér.); Mauroux (Gers, Lot);

Maurecourts (S.-et-O.); Mauremonts (Hte-G.); Maurepas (Cher, S.-et-M., S.-et-O., Som.); Mauretours (C.-du-N.); Maurevilles (Hte G.); Morchamps (Doubs); Morcourts (Aisne (1), Oise, Som.); Morvillars (Ht.-Rh.); Morvillers (Som.); Morvilliers (Aube, E.-et-L., L.-et-Ch.); Morvilles (Loiret (2), Man., Meuse (3), S.-et-M., S.-Inf., Vos.); Morimonts (Ht-Rh. (4), Vos.);

Castelmauroux (Hte-G.); Montmaurs (Aude, Dro., Htes-A.); Roquemaurs (Gard, Tarn); Rochemaures (Ardèche); Villemaurs (5) (Aube): Villemoriens (6) (Aube);

Mortains (Man.); les Mortains (L.-Inf.); Mortagnes (Ch.-Inf., Meur., Nd, Orne (7), Ven., Vos.); Mortainvilles (8) (E.-et-L.).

On voit, aux régions qui présentent ces noms, que les Maures ne se sont pas contentés de désoler nos côtes, mais qu'ils ont essayé de prendre pied dans l'intérieur du pays et jusque dans les montagnes. Une chaîne de hauteurs de la région littorale de la Provence a même retenu de ce fait le nom de Les Maures. Les types, vraiment caractéristiques, de cette contrée procèdent, sans conteste, de l'élément sarrazin. De nombreux cas d'atavisme y font revivre les anciennes figures avec une telle vérité qu'il est impossible de méconnaître la provenance des ancêtres. Les familles, dans certains cantons reculés, possèdent des noms patronymiques pour la plupart d'origine arabe. Il était vraiment bien inu-

(1) *Mauri curtis*, en 697. — (2) *Mauri villa*, en 697. — (3) *Id.*, en 962. — (4) *Mauri Mons*, en 1282. — (5) *Villa Mauri*, au XI^e^ siècle. — (6) *Villa Mauriana*, en 721. — (7) *Maurritania*, 816. — (8) *Mauritanorum villa*, *Mauritana villa*.

tile, dans ces conditions là, d'aller chercher au nom de ces hauteurs une autre signification que celle qui se présentait si naturellement. Un historien du x^e^ siècle, Luitprand, l'appelle *Mons Maurus*, mais sans dire le pourquoi. Les fanatiques d'étymologies classiques en ont profité pour traduire *Maurus* par *Noir* et non par *Maure* ; ce à quoi rien ne les autorisait. Mais *maurus*, noir, est plus antique ; c'est même du grec : *mauros* ! « Du grec ! O ciel ! du grec ! Il sait du grec, ma sœur ! »

Les Normands, *Normanni*, ont attaqué notre pays par la mer. Etablis dans les îles situées à l'embouchure de nos fleuves, la Meuse et l'Escaut, la Seine, la Loire, la Charente, ils en remontaient le cours, se répandaient dans les contrées voisines, et en rapportaient un riche butin.

Les Normands ont donné leurs noms à une de nos provinces, l'ancienne Neustrie, et aux localités suivantes :

Normands (Eure, Hte-Sav.); les Normands (Al , Arden., Loiret) ; les Normandais (I.-et-V) ;

Normaignes (L.-et-Ch.) ; Normandels (Orne) ; la Normandie (Char., Eure, S.-et-M., Vien.) ; la Normandière (L.-Inf., Man., Orne) ; les Normandières (I.-et-L.) ;

Normanvillars (Ht-Rh.) ; Normanvilles (Eure, S.-Inf.).

Les Saxes ou Saxons, *Saxi* ou *Saxones*, ont suivi les Francs en Gaule. Ils se fixèrent, au commencement du v^e^ siècle, dans l'Armorique et à l'embouchure de la Loire, et disparurent plus tard dans l'empire des Francs. Les Saxons établis dans la Grande-Bretagne ont suivi les Normands en France, et d'aucuns y sont restés.

Saix (Tarn, Vien.) ; le Saix (Htes-A., Hte-Sav.) ; les Seix (Is.) ; Seis (P.-de-D.) : Seix (Ar., P.-de-D.) ; Seysses (Hte-G., Gers) ; les Seys (Var) ; Sazes (Gard) ; Saxons (Meur., Suis.); Sauzons (Mor.) ;

La Sasserie (Aisne, Eure, Loiret, Sar.) ; Sassognes (N.) ; Sassenières (L.-et-Ch.) ;

Saissemonts (Som.); Saisseval (Oise, Som.); Sassetôts

(S.-Inf.), Sassevilles (S.-Inf.), Sassenheim (B.-du-Rh.), les deux Saasheim (Ht-Rh.), Sexfontaines (1) (Hte-M.) ;

Kersauzon (2) (Fin.), Montsaxonnex (3) (Hte-Sav.).

Les Scotts ou Ecossais, *Scotti*, *Scottisci*, ont répandu leurs colonies dans toute la France.

Ecos ou Escos (B.-P., Eure), Ecots ou Escots (Ar., B.-P., Cal., Doubs (4), Hte-M., Htes-P , Niè.), Ecouts ou Escouts (B.-P , P -de-D), l'Ecot ou l'Escot (Sav.), Ecottes ou Escottes (P.-de-C , Sav), Escouttes (L -et-G., T -et-G.), Escossais (Al.), Ecossas ou Escossas (Char.), les Ecossaz (Ain) ;

Ecotays ou Escotays (Loire), l'Ecotay ou l'Escotay (Sar.), l'Ecotier ou l'Escotier (M -et-L , Vien.), l'Ecotière ou l'Escotière (L.-et-Ch.), Escoutets (L.-et-G), l'Escoutet (Hér.), Escoutoux (P -de-D), Ecosses ou Escosses (Man., S.-Inf.), Escoussans (Gir.) , Escoussens (Tarn) ; Escoussols (Aude),

Escovilles (Cal.), Stosswihr (5) (Ht-Rh.). Stotzheim (B.-Rh.) ;

Montescots (P.-O., T.-et-G.); Vellescots (Ht-Rh.).

Les Suèves ou Souabes, *Suevi*, déjà repoussés par César, ont reparu dans la Rauracie vers le milieu du IV^e^ siècle. Refoulés de nouveau, ils suivirent les Bourguignons dans leur invasion de l'an 406 et parvinrent à s'implanter entre Ferrette et Rouffach, *Ferrata* et *Rubiacum*.

Schwoben (Ht-Rh.);

Schwobacher (Ht-Rh.), Schwobsheim (B.-Rh.), Schwobsmatt (Ht-Rh.), Schwobsthal (Ht-Rh.).

On ne trouve, dans tout le Bas-Rhin, que *Schwaabswiller* en fait de colonie souabe. Un lieu dit *Schwobenschlag*, sur le territoire de Sainte-Marie-aux-Mines, semble indiquer que les envahisseurs y ont subi en 406 un grand désastre, probablement du fait des *Leuci*, qui ont réussi à conserver le

---

(1) *Saxonis fontana*, en 1040. — (2) *Villa Saxonis*. — (3) *Mons Saxonicus*. — (4) *Attare de Scotis*, en 1040 et en 1143; *Ascots*, en 1177. — (5) *Scottenviller*, en 817.

val de la *Lebra*. Il est d'ailleurs fait allusion à cet événement dans l'épopée des *Niebelungen*.

Les Vandes, Vendes, Vandales, *Vandi*, *Vindi*, *Vandali* ou *Vindali*, *Vindeli*, n'ont pas tous suivi les Alains et les Suèves en Espagne et en Afrique :

Vandes (Orne), Vendes (Cal., Can.), les Vendes (Vien.), Vendels (Loiret), Vendels (Aisne, I.-et-V., Orne);

Vendas (Loire), la Vandelée ou Vendelée (Man.), la Vendelière (M.-et-L.);

Vendevilles (Nord), Vandèlevilles (Man.), Vendelicourts (Oise, P.-de-C.).

La petite ville de Casteljaloux, dans Lot-et-Garonne, s'est appelée *Castellum Vandalorum*. Elle est, en effet, nommée *Castello Vandelors* dans un texte du x^e^ siècle. Une ville de la Narbonaise portait le nom de *Vindalium* et la rivière qui l'arrosait celui de *Vindelicus amnis* (1). Cette rivière était la Sorgue actuelle.

Vandeloncourts, de la Haute-Marne, Vandelaincourt, de la Meuse, et Vandelainvilles, de la Meurthe, font penser à des *Vandalani*, produit de la fusion de *Vandi* et d'*Alani*. Cette fusion serait donc antérieure au passage des Vandes et des Alains en Afrique.

L'observation, par laquelle nous avons terminé l'article précédent, s'applique également bien à celui-ci : on a pris pour des noms d'origine ethnique des noms de races barbares devenus noms de personnes et gentilices. Tels sont *Allanius*, auquel nous devons Allagnat (P.-de-D.) et les trois Alligny de la Nièvre ; *Burgundius*, Bourgougnac (Tarn) et Bourgougnagues (Lot-et-G.) ; *Danius*, Dagnan (Gers), Dagny (Aisne, S.-et-M.), Daignac, (Gir.), Daigny (Arden.); *Francius*, Françay (L.-et-Ch.); *Herulius*, Herly (P.-de C., Som.); *Hunnius*, Heugnies (Nd); *Maurius*, Mauriac (Av., Can., Dord., Gir., Hte-L.), Maurian (Gir., Hér.), Mauriat (P.-de-D.) et *Morius*

(1) Le pays d'origine des Vandales était la Vindelicie.

Morey (C.-d'Or, Hte-S., Meur., S.-et-L.), Mory (Oise, P.-de-C., S.-et-M.); *Saxius*, Saxy (1) (Niè.), Saissac (Aude, Lot), Sassac (Hte-L.), Sassay (I.-et-L., L.-et-Ch.), Sassey (Eure, Meuse); Sassiat (Hte-Sav.), Sassy (Cal., Orne, S.-et-L.), Sessey (Meur.) (2), et *Saxonius*, Sassegnies (Nd), Sassenay (S.-et-L.), Saizenay (Jura); enfin *Vandius*, Vandy (Arden.).

Il est quelquefois bien difficile de savoir si un nom de ce genre est ethnique ou gentilique. Nous donnerons pour exemple *Sarmatia*, qui pourrait tout aussi bien signifier *colonie de Sarmates* que *propriété de Sarmatius*. Le *Sarmatia* de la Marne, Sermaise, paraît avoir été une colonie de lètes sarmates qui y furent transportés du temps des Romains, par Domitien ou par Gratien, qui ont eu l'un et l'autre le surnom de *Sarmaticus* pour avoir vaincu les Sarmates (3). On pourrait admettre, avec quelque vraisemblance, que les autres *Sarmatia*, Sermaise (L.-et-Ch., M.-et-L., Oise, S.-et-L , S.-et-M.), et Sermoise (Aisne, Aube (4), Niè. (5), Yon.) ont eu une origine semblable. Ces diverses localités comptent parmi les plus anciennement habitées de leurs pays respectifs.

Deux noms de lieu d'origine germanique, Vandeins (Ain), qui est un *Vandincus*, et Vandelans (Hte S.) qui est un *Vandalincus*, sont dans le même cas que les noms cités plus haut : de radicaux ethniques, ce sont des noms plutôt gentiliques ou allodiques.

---

(1) *Saxiacum*, en 1147. — (2) Il y a des Cessay et des Cessy qui sont des *Saxiacum*. Citons Cessy-aux-Bois (Niè.), dont le moûtier est appelé *Saxiacense* ou *Sassiacense cœnobium* ou *monasterium*, dans des titres des VII^e^, IX^e^ et XII^e^ siècles. — (3) Martial appelle la victoire de Domitien *Sarmatica Laurus*. — (4) *Sarmasia*, 1093. — (5) *Sarmasias*, 903.

IV

NOMS D'ORIGINE SOCIALE

1° Influence de la propriété foncière

Lorsqu'on étudie les noms topiques de la France et des autres pays romans (Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Provinces Rhénanes, Suisse), on est frappé de ce fait : c'est que le plus grand nombre des noms de lieux habités de l'ancienne Gaule dérivent de noms d'hommes et qu'aucun de ces noms n'est antérieur à l'époque romaine.

D'après M. d'Arbois de Jubainville (1), le sol, dans la Gaule indépendante, appartenait au peuple pris dans son ensemble, en d'autres termes, à la cité : la propriété individuelle n'existait pas, la propriété de la terre était indivise. La propriété bâtie était la seule que, jusqu'à la conquête romaine, les individus se fussent attribuée ; encore la nature de leurs droits sur elle n'est-elle pas encore déterminée. Cette doctrine, qu'il appartient aux jurisconsultes de juger, est résumée par M. R. Cagnat, de la manière suivante : « L'aristocratie gauloise ne jouissait du sol qu'à titre précaire, la *civitas* ayant le domaine éminent ; quand les Romains eurent conquis le pays et surtout depuis qu'Auguste eût remplacé le tribut (impôt de répartition) par le cens (impôt de quotité), les particuliers furent substitués à la *civitas* comme possesseurs légaux et investis d'une sorte de propriété fon-

(1) *Recherches sur l'origine de la Propriété foncière et des Noms de lieux habités en France.*

cière pour la partie du sol qu'ils détenaient en fait, la propriété individuelle était créée » (1).

Il n'est pas étonnant, dès lors, que beaucoup de domaines, que le plus grand nombre des domaines aient pris les noms de leurs propriétaires ou des noms dérivés de ceux-là. En étudiant un grand nombre des noms de lieux de cette catégorie, M. d'Arbois de Jubainville a reconnu que tous proviennent de gentilices ou de surnoms, mais surtout de gentilices, et que, d'habitude, un suffixe avait été ajouté au nom romain pour former le nom de lieu. Il avait enfin pénétré le mystère de ces noms de lieu d'origine personnelle qui avaient, jusqu'alors, torturé vainement l'esprit de tant de chercheurs !

Ces noms, pour les *fundi* de l'Italie, de la Province romaine et de la Septimanie, sont généralement formés à l'aide du suffixe latin *anus, ana, anum*. Primitivement, la finale *anus* sous-entendait *fundus, ana* et *anum*, ses équivalents *villa* et *praedium* ; mais dès le IX^e^ siècle, la notion de ces trois mots est perdue, *mansus, curtis* et *castrum* les remplacent peu à peu, et *anum* finit par être presque seul employé, sans signification bien établie.

Dans le reste des Gaules, les membres de l'aristocratie qui s'étaient procuré des gentilices, soit en les empruntant aux Romains, soit en ajoutant la désinence *ius* à un nom gaulois, probablement le nom de leur père, en tirèrent habituellement les noms de leurs *fundi*, en ajoutant à ces gentilices le suffixe *acus*, très usité dans les langues celtiques et dont la valeur était la même que celle d'*anus*.

Dans la *Gallia togata*, comme dans la *Gallia braccata*, le gentilice est devenu, assez fréquemment, un nom de lieu, sans addition de suffixe. Tantôt le gentilice est resté au masculin, comme dans *Mercurius* ou *Mercorius*, Mercœur (Cor.) et Marcoux (Loire), tantôt il est devenu féminin, comme

(1) *Revue celtique*, t. XII (1891), p. 169.

dans *Valentia*, Valence (Drô., Esp.), ou neutre, comme dans *Ciconium*, Chouain (Cal.); tantôt, enfin, il a changé de déclinaison et de cas, et d'ablatif est devenu un nominatif en *io*, comme dans *Cornelio*, Cornillon (Gard).

Peut-être est-il possible de joindre à tous ces noms ceux en *ascus*, que l'on attribue aux Ligures, parce qu'ils se trouvent surtout dans les contrées qu'ils ont occupées. *Ascus* serait une autre traduction du suffixe gaulois *ax*, qui a donné *acus*, prononcé *ascq*. *Annevasca* (1), Névaches (Htes-A.), *Gratiasca* ou *Graciasca*, Gréasques (B.-du-Rh.., et *Manoasca* (2), Manosque (B.-A.), sont trois des rares exemples français des noms en *ascus*, *asca*, *ascum*, si répandus au delà des Alpes.

Anus a donné, en Espagne et en Italie, des noms en *ano*, *ana;* en France, il a été généralement rendu par *an*.

Asinianum (3), Assignan (Hér.); *Brucianum* (4), Broussan (Gard); *Cornelianum* (5), Cornelhan (Hér); *Frontinianum* (6), Frontignan (Hér.); *Gabiana* (7), Gabian (Hér.); *Lupianum* (8), Loupian (Hér.); *Maurelianum* (9), Maureilhan (Hér.); *Octavianis* (10), Octon, anc. Octabian (Hér.); *Plancianum*, Plaisian (Drô.); *Popianum* (11), Popian (Hér.); *Porcianus* (12), Poussan (Hér.); *Quillianum* (13), Quilhan (Gard) et Quillan (Aude); *Remigianum* (14), Ramejan (Hér.); *Spondelianum* (15), Espondeilhan (Hér.); *Terentiano* (16), Tressan (Hér.); *Ursianum*, Orsan (Gard); *Vallianum* (17), Vailhan (Hér.); *Vendemianum*, Vendémian (Hér.); *Venetianum*, Vénissan (Aude).

L'*n* final est tombé, dans un grand nombre de noms, en *an*, par suite de l'exagération de la nasalité. Le cas est surtout fréquent dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, où

---

(1) En 739. — (2) En 839. — (3) En 936. — (4) En 879. — (5) En 1035. — (6) *Castrum*, 1051. — (7) *Villa*, 954. — (8) En 990. — (9) En 804. — (10) En 893. — (11) *Castrum*, 993. — (12) *Mansus*, 960. — (13) En 968 — (14) En 1129 — (15) En 1190. — (16) En 990. — (17) En 1178.

Campagnan est devenu Campagna ; *Clairan*, Claira ; *Corneillan*, Corneilla ; *Marsan*, Marsa ; *Oreillan*, Oreilla ; *Oupian*, Oupia ; *Pian*, Pia, etc. Dans la province de Girone (1), en Catalogne, le même fait s'est produit, et l'on a eu des noms terminés en *á* accentué, tels qu'Albaná, Cerviá, Cornellá, Crespiá, Delfiá, Fortiá, Marsá, Petriniá, Romanyá, Rupiá, correspondant aux primitifs *Albinianus*, *Cervianus*, *Cornelianus*, *Crispianus*, *Delphianus*, *Fortianus*, *Martianus*, *Petrinianus*, *Romanianus*, *Rupianus*.

Anus a fléchi irrégulièrement dans *Calessianum* (2), Chaleyssin (Is.) ; *Coesarianus* (3), Cesseras (Hér.) ; *Laurano* (4), Laurens (Hér.) ; *Nifianum* (5), Neffiès (Hér.) ; *Pisancianum* (6), Pisançon (Drô.) ; *Pisanum* (7), Pézènes (Hér.) ; *Prulianum* (8), Preuilhes (Hér.) ; *Quartianum* (9), Quarci (Hér.). Dans quelques-uns de ces noms, la désinence a disparu.

Anus est devenu *ano* en italien :

Agliano, Antignano, Archiano, Avigliana, Cambiano, Carignano, Cigliano, Dogliani, Festano, Grassano, Magliano, Moirano, Occimiano, Romagnano, Savigliano, Vergnano, Volpiano.

La combinaison des gentilices en *ius* ou en *is*, avec les suffixes *acus*, a produit les noms en *iacus*. Selon Quicherat, la terminaison *iacus* est la plus fréquente de toutes parmi les noms de lieu les plus anciens : elle en affecterait peut-être un vingtième (10). Comme *anus*, *iacus* sous-entend *fundus* ; au féminin *iaca* et au neutre *iacum*, il implique *villa* et *praedium* ; à l'accusatif pluriel féminin *iacas*, il suppose *ad villas*. Des équivalents sont *iagus*, *iaga*, *iagum* et *iagas* dus à la prononciation germanique.

La terminaison *iacus*, « répandue dans toute l'étendue de

(1) Voir Pujol y Camps et Pedro Alsius y Torrent, *Nomenclator geografico-historico de la provincia de Gerona desde la mas remota antiguedad hasta el siglo* xv. — (2) En 830. — (3) En 898. — (4) *Ecclesia de...*, en 1126. — (5) En 990. — (6) En 1120. — (7) En 992. — (8) En 804. — (9) En 814. — (10) Loc. cit., p. 34.

la Gaule, soumise, par conséquent, à toutes les variétés d'accentuation et de prononciation [1] », a fléchi de bien des manières.

Dans le midi de la France, « l'accent s'est porté sur la pénultième *ac*, qui est devenue la finale du thème moderne [2] » ; mais cette finale a poussé des jets dans les pays limitrophes, dans l'Angoumois et la Saintonge, dans le Poitou, dans la Touraine et jusqu'en Bretagne.

Albiacus, Albiac (Lot) ; *Aureliacum*, Aureilhac (Gard), Aurillac [3] (Can.) et Orlhac (Lot) ; *Avesiacum*, Avessac (L.-Inf.) ; *Buciacus*, Boussac [4] (Av.) ; *Calviacum*, Calviac (Lot) et Chauviac (Cor.) ; *Domitiacus*, Donzac (Gir., T.-et-G.) et Donzacq (Lan.) ; *Floriacum*, Floirac (Gir. [5]), Florac (Loz.) et Fleurac (Dord.) ; *Gratiacus*, Graissac (Av.), Grazac (Hte-G.) et Grézac (Ch.-Inf.) ; *Juviniacum* [6], Juvignac (Hér.) ; *Luciacus*, Lussac (Char., Ch.-Inf., Gir., Hte-V., Vien. [7]) ; *Marsiacus*, Marsac (Char., Cor. [8], Cr., Dord., Htes-P., L.-Inf., Mor., P.-de-D., T.-et-G.) ; *Miliacus*, Millac (Dord., Lot, Vien.), Meilhac (Hte-V.) et Meillac (I.-et-V.) ; *Nigriacum*, Neyrac (Av.) et Nérac [9] (L.-et-G.) ; *Patriciacum*, Pétrissac (Cor.), Parsac (Cr., Gir.) et Persac (Vien.) ; *Prisperiaca*, Pipriac (I.-et-V.) ; *Quintiacus* [10], Quinsac (Dord., Gir., Hte-V.) et Quissac (Gard [11], Lot, L.-et-G., T.-et-G.) ; *Ruffiacum*, Rouffiac (Aude, Can. [12], Char., Ch.-Inf., Cor., Dord., Hte-G., Gir., Lot, L.-et-G., Loz., Tarn) et Ruffiac (L.-et-G., Mor. [13]) ; *Severiacum*, Sévèrac (Av., Can., Hte-L., L.-Inf., Tarn), Cévériac (I.-et-V.), Civeyrac (Hte-L., Loz.) et Civrac (Ch.-Inf., Gir.) : *Solemniacus*, Solignac (Ardèche, Av., Hte-L., Hte-V. [14], P.-de-D.) et Soulignac (Gir.) ; *Tauriacus*, Tauriac (Av. [15], Gir, Lot, Tarn, T.-et-G.) ; *Uniacus*, Uniac (Aude)

---

(1) Loc. cit., p. 35. — (2) Ibid., ibid. — (3) En 856. — (4) En 865. — (5) En 615. — (6) En 799 et 837. — (7) *Luciago*, 780 ; *Luciacum*, 901 ; *Luciacus*, 927. — (8) *Marsiacus*, 985. — (9, En 1011. - (10) *Quinciacum*, 1151. — (11) *Quintiacum*, 1274. — (12) Mon. mér. — (13) *Plebs*, 860 et 867. — (14) En 631. — (15) Vers 930.

et Unas (Ar.) ; *Valliacum*, Vaillac (Lot) ; *Vulpillacus*, Vulpillac (1) (Hte-G.).

Une autre flexion méridionale d'*iacus* est *agues*, qu'on trouve dans Bonagues (Ar.), Boussagues (Hér), Bourgougnagues (L.-et-G.), Flaujagues (Gir.), Galinagues (Aude), Gallagues (Hér.), Gragnagues (Htes-G.), Marnhagues (Av.), Mélagues (Av.), etc., qui proviennent de *Boniacus*, *Bociacus*, *Burgundiacus*, *Flaviacus*, *Galliacum* (2), *Gadiniacus*, *Graniacus*, *Materniacus*, *Miliacus*, etc., qui ont peut-être été prononcés à la germanique par les Goths.

La désinence *ac* a fléchi en *ec* dans l'Ouest :

Cersiacum, Cersec (Vien.) ; *Liriacum*, Lirec (Vien.) ; *Prisciacum*, Pressec (Vien.) ; *Ruffiacum*, Ruffec (Char., Indre).

Dans la Vienne, Chiré, Cissé, Cloué, Jouet, Journet, Jousé, Maillé, Roiffé, Rouillé, Savigné, Semillé, Tercé, se sont dits et écrits Chirec (3), Cissec (4), Cloec (5), Joec (6), Jornec et Journec, Jossec (7), Maillec, Roiffec (8), Roilec (9), Savignec (10), Semillec (11), Tersec.

On trouve dans le Pas-de-Calais des noms en *ecques*, provenant de noms en *acus*. Ainsi, Blandecques, Coyecques, Eperlecques, Equedèques, Hézecques, Questrecques, Senlecques, Wardrecques, correspondent à *Blandiacus*, *Cotiacus*, *Spartiacus*, *Scadiacus*, *Esiacus*, *Catoriacus*, *Seniliacus*, *Vuardericiacus*. Dans le Nord, Arneckes doit appartenir à la même famille et être un *Arniacus*.

Dans la Guyenne, le Limousin, l'Auvergne, le Lyonnais, la Bresse et la Franche-Comté méridionale, *ac*, assourdi, est devenu *as*, *at*, *a* :

Albiacus, Albias (T.-et-G.) et *Albiacum*, Aubiat (Cor., P.-de-D.) ; *Cotiacum*, Cuisiat (Ain), Coisia (12) et Cuisia (Jura) ;

---

(1) *Vulpillago*, 680. — (2) En 1022. — (3) Vers 1095. — (4 Vers 1095 ; était *Cissiacum* en 989. — (5) Vers 1060 ; était *Clodoacus* vers 1030. — (6) En 1093. — (7) *Justiacus*, en 780 ; *Justiacus* et *Jusciacus*. vers 970. — (8) *Roffiacum*, en 1110. — (9) *Roliacus villa*, en 889. - (10) *Vicaria Saviniacensis*, en 892. — (11) Vers 1088. — (12) *Cotiacum*, 855.

Crispiacum, Crépiat (Ain, Cr.); *Deciacum*, Dessia (Jura); *Gisiacus*, Gisia [1] (Jura); *Lupiacus*, Loubejat (Cor.); *Marciacus*, Marsas (Gir.) et Marsat [2] (P.-de-D.); *Miseriacus*, Misériat et Mézeriat (Ain); *Noniacus*, Nogna [3] (Jura); *Prisciacus*, Pressiat (Ain); *Ruffiacus*, Rouffias (Hte-V.) et Rouffiat (Lot, P.-de-D.); *Salviacus*, Saugeat [4] (Al.), et *Salviacum*, Sauviat (Hte-V., P.-de-D.); *Tusciacus*, Tossiat (Ain) et Thoissia (Jura).

On peut rapprocher de ces noms ceux en *et* et en *ē*, qui sont particuliers au Poitou, à l'Anjou, au Maine et à la Touraine. Il est probable qu'ils ont été tous en *ec* à l'origine, comme nous avons vu qu'il est arrivé pour un certain nombre de noms en *é* du Poitou :

Antoniacus [5], Antogné (M.-et-L.); *Belciaco*, Beaucé [6] (I.-et-V.) et Baugé [7] (M.-et-L.); *Camiliacum*, Chemillé (I.-et-L., M.-et-L. [8]); *Deciacus*, Dissé (Sar); *Floriacum*, Fleuré (Vien.); *Gaudiacus*, Joué-la-Tour (I.-et-L.) et Jouet-sur-l'Aubois (Cher); *Juviniacus*, Juvigné (May.) et Juigné (L.-Inf., M.-et-L.. Sar.); *Luciliacus* [9], Luzillé (I.-et L.); *Magniacus*, Magné (D -S., Vien. [10]); *Novaliacus*, Nouaillé [11] (Vien.); *Ponciacus*, Poncé (Sar.); *Quintiacus*, Quincé (M.-et-L.); *Rulliacus*, Ruillé (Sar.); *Secundiniaca* (*cors*), Secondigné (D.-S.); *Siliacus*, Sillé-le-Guillaume ou Sillé-le-Philippe (Sar.); *Solemniacus*, Soulangé (M.-et-L.) et Souligné (Sar.); *Tauriniacus*, Thorigné (Sar.); *Victoriacus*, Vitré (I.-et-V.).

Bien que les noms en *et* et en *é* soient propres à la région occidentale de la France, ils s'avancent, à titre d'exception, jusqu'à la Saône et à la Meuse et dans le sud-est :

Burdoniaco [12], Bourdonné (S -et-O.); *Cussiacus*, Cusset

---

(1) *Gisiacus*, 974. — (2) *Marciacensis domus, in Greg. Tur.* — (3) *Noniacus*, 1133. — (4) *Salviacus*, 636. — (5) En 775 — (6) *Belciacus*, 862. — (7) Mon. mér. — (8) Id. — (9) *Greg. Tur.* — (10) *Magniacum*, 1169. — (11) *Cella Novaliacensis*, en 780; *Novaliacus*, en 794. — (12) En 768.

(Al.) ; *Maciacus* (1), Massié (Is.) ; *Matiriacus*, Méré (S.-et-O., Yon.) ; *Malliacus* (2), Maillet (Al.) ; *Paterniacum* (3), Payerné (Var) ; *Quinciacus*, Quincé (Loire) ; *Tauriacus* (4), Turé (I.-et-L.) ; *Uriacum*, Iré-le-Sec (Meuse).

Iacus est devenu également *é* dans les circondari ou arrondissements d'Aoste (*Augusta Praetoria*), d'Ivrée (*Eporedia*), de Suse (*Segusio*) et de Coni (*Condate*), terres gauloises. Dans le premier, on trouve Aglié, Communié, Cossé, Drusé, Laurenzé, Lugné, Lusiglié, Vestigné, Vidré ; dans le deuxième, Carné, Coré, Lussé ; dans le troisième, Cirié, Corgné, Vaglié, Vergné ; dans le dernier, Ciglié, Cirié, Neviglié, Vergné. Des Gaulois paraissent s'être établis dans le circondario de Pignerol : on y trouve un Lussié. Trois de ces localités ont un double nom ; ce sont : Drusé, Lugné et Védré, qui s'appellent officiellement : Drusacco, Lugnacco et Vidracco.

Les noms en *aco*, *acco*, *ago*, *aga*, *aghe*, noms d'origine gauloise et gentilique, sont très répandus dans la Cisalpine, où M. d'Arbois de Jubainville (5) en compte plus de quatre cents. Comme spécimens de noms en *ago*, *aga*, nous citerons :

En Italie : Aznago, Bellinzago, Berzago, Binago, Capiago, Caznago, Cominiago, Corciago, Cremenaga, Cucciago, Cuzzago, Dolzago, Germignago, Imberzago, Masnago, Menzago, Mercurago, Mornago, Palazzago, Solzago, Trevisago, Vercurago, Viconago ;

En Suisse : Brizzago, Cavagnago, Cossago.

On peut joindre à ces noms les noms en *asco*, *asca*, qui dérivent, comme les précédents, du suffixe gaulois *ax*, mais prononcé *ascq*. On leur a donné une origine ligurienne, mais nous croyons que c'est à tort, parce qu'on les trouve mélangés aux noms en *aco* et *ago* dans la même Cisalpine :

---

(1) En 1016. — (2) En 635. — (3) En 1014. — (4) *Greg. Tur.* — (5) *Rev. celt.*

En Italie : Bagnasco, Buriasco, Cassinasco, Cercenasco, Cervasca, Cherasco, Grugliasco, Lombriasco, Marcenasco, Moasca, Osasco, Revigliasco, Vottignasco ; en Suisse : Biasca, Carasco, Cugnasco, Giubiasco, Prugiasco.

D'autres terminaisons, produites aussi par l'extinction de la consonne finale, sont les terminaisons françaises en *ay*, *ey*, *y*, *ais*, *ax*, *az*, *ex*, *ez*, *is*, *ies*, *ier*, *oy*, *oix*. Les trois premières, communes à toutes les régions de langue d'oil, sont les plus répandues dans le nord de la France :

Alisiacus (1), Alizay (Eure) ; *Antoniacus* (2), Antony (S.-et-O.) ; *Auduniaca* (3), Aunay-la-Côte (Yon.) ; *Barbariacum* (4), Barberey (Aube) ; *Britanniacum*, Bretigney (Doubs) ; *Bruciacus* (5), Broussy (Mar.) ; *Cassiacum* (6), Chassy (Niè.) et *Cassiagum* (7), Chissey (Jura) ; *Clariacum*, Cléry (C.-d'Or, Loiret (8)) ; *Curciacus* (9), Curçay (Vien.) ; *Dunciacum* (10), Dancy (E.-et-L.) ; *Domiciacus* (11), Donzy (Niè.) ; *Drusiacus*, Drosay (S.-Inf.) ; *Epponiacus* (12), Appoigny (Yon.) ; *Fusciacum*, Fussey (C.-d'Or) et Fusey (Cher) ; *Galliacum*, Gailly (Som.) ; *Germiniacum* (13), Germigney (Jura) ; *Hilariacus*, Larrey (C.-d'Or) ; *Iberiacum*, Ivrey (Jura) et Ivry (Eure, Seine) ; *Juliacum*, Juilley (Man.), Juilly (C.-d'Or, S.-et-M.) et Jully (Aube (14), S.-et-L , Yon. (15)) ; *Latiniacus*, Lagny (Oise, S.-et-M.) ; *Lucaniacum* (16), Loigny (E.-et-L.) ; *Lulliacum*, Leuilly (Aisne), Lœuilly (Som.) et Lœuilley (Hte-S.) ; *Matriniacum*, Marnay (Aube, Hte-M., Hte-S., I.-et-L., Niè., S.-et-L., Vien. (17), Yon) ; *Mercuriacum*, Mercurey (S.-et-L.) et Mercury (Hte-L., Sav.) ; *Musciacum*, Moissey (Jura), Moussey (Niè., S.-et-M.), Meussey (Aube (18), Vos.) et Meussy (Aisne (19), Hte-Sav., Mar., Niè., S.-et-M., S.-et-O.) ; *Nantiniacus* (20), Nannay (Niè.) ; *Novelliacus*, Neuvilley (Jura),

(1) En 869. — (2) En 816. — (3) En 634. — (4) En 1153. — (5) En 790 — (6) En 864. — (7) En 785. — (8) En 667. — (9) En 844 et 862. — (10) En 861. — (11) Vers 600. — (12) Au IXe siècle. — (13) En 785. — (14) En 1115. — (15) En 1145. — (16) Au Ve siècle. — (17) *Matriniacus*, en 938/9. — (18) En 815. — (19) Au VIIIe siècle. — (20) Au VIe siècle.

Neuvilly (Meuse, Nd), Neuillay (1) (Indre) et tous les Neuilly, Nouilly et Nully; *Patriciacum*, Parçay (I.-et-L., M.-et-L., Vien.), Parcey (Jura), Parcy (Aisne), Percey (Hte-M., Hte S., Yon.) et Percy (Cal., Is., Man.); *Primiacus*, Prangey (2) (Hte M.) et Pringy (Hte-Sav., Mar., S.-et-M.); *Prisciniacus*, Pressigny (Cher, D.-S., I.-et-L. (3), Hte-M., Loiret) et Pressagny (4) (Eure); *Quintiacum*, Quinçay (Eure, I.-et-L., L.-et-Ch., Vien. (5)), Quincey (Aube (6), C.-d'Or, Hte-S.) et Quincy (Aisne, Cher (7), C.-d'Or, Hte-Sav., S.-et-L., S.-et-M., S.-et-O.); *Romiliacus*, Romilly (Aube, Eure, E.-et-L., Loiret, L.-et-Ch.), Remilly (Arden., C.-d'Or, Man.. Niè. (8), P.-de-C.) et Rumilly (Aube (9), Hte-Sav., Nd P.-de-C.); *Ruffiacus*, Ruffey (C.-d'Or (10), Doubs (11), Jura, S.-et-L.) et Rufy (Cher); *Ruteniacum* ou *Roteniacum*, *Rodeniacum*, Rugney (Vos.) et Rugny (Aisne, Yon.), Rogny (Aisne, Sav.. Yon.), Reugney (12) (Doubs) et Reugny (Aisne, Al., I.-et-L., Niè.); *Saciacus*, Sacey (Aube (13), Man.), Sacy (Aisne, Cher, Mar. (14), Oise (15), S.-et-M., Yon. (16)). Sassay (I.-et-L., L.-et-Ch.), Sassey (Eure, Meuse) et Sassy (Cal., Orne, S.-et-L.); *Sanciacum* (*Sanctiacum*), Sancey (Aube, Doubs), Sancy (Aisne, Loiret, Mos., Niè., S.-et-M.), Sanxay (17) (Vien.), Sanzay (D.-S.), Sanzey (Meur.); *Saviniacum* (18), Sauvigney (Jura); *Soliacus*, Seuilly (I.-et-L.), Soilly (Mar.), Souilly (Meuse, S.-et-M., Yon.), Sully (Cal, C.-d'Or, Loiret, Niè. (19), Oise, S.-et-L., Yon. (20)); *Turniacus*, Tournay (Aisne, Cal., Drô. (21), Eure, Mar., Orne), Tourny (Eure, Niè., S.-et-L.); *Ursiacum*, Urçay (Al.), Urcy (C.-d'Or), Urzy (Niè. (22)), Orçay (L.-et-Ch.), Orsay (May., S.-et-O.); *Viriacus*, Virey (Aube (23), Hte-S.,

(1) *Nuvilliacus*, en 816. — (2) En 834. — (3) *Greg. Tur.* — (4) En 685. — (5) *Quinciacum*, au XI^e^ siècle. — (6) *Quinciacus*, 880. — (7) *Quintiacus*, 816. — (8) *Rumiliaco*, 900. — (9) *Rumiliacum*, 1097. — (10) *Ruffiacus*, 715. — (11) *Ruffiaco*, au VI^e^ siècle. — (12) *Rudeniacum*, en 947. — (13) *Sasiacum*, 1177. — (14) *Satiacum*, vers l'an 1000. — (15) *Saciacus*, 751. — (16) *Id.*, 679. — (17) En 939. — (18) En 785. — (19) Au VI^e^ siècle. — (20) Vers l'an 1000. — (21) *Turnay*, 1070. — (22) *Ursiaco*, 887. — (23) *Viriaco vico*, des mon. mér.; *Viriacum*, 574.

Man., Yon.), Viry (Aisne, Hte-Sav., Jura, Niè. (1), S.-et-L., S.-et-O.).

Les noms en *ais* appartiennent presque tous à l'extrême ouest :

Artiacus (2), Arçais (D.-S.); *Belciacus*, Baussais (D.-S.); *Curtiacus*, Cursais (3) (Vien.); *Deciacus*, Dissais (Ven., Vien.); *Fusciacus*, Foussais (Ven.); *Luciacus*, Luzais (Ven.); *Marciacus*, Marsais (Ch.-Inf.); *Sanciacum*, Sansais (Char., D.-S.); Sanxais (Vien. (4)).

On trouve, par exception, Courçais (5) dans l'Allier, Maizerais et Saizerais dans la Meurthe, qui proviennent de *Curtiacus*, de *Matiriacum* et (6) de *Sasiriacum* (7).

Les noms en *ieux* sont particuliers au bassin moyen du Rhône ; l'*x* a souvent disparu :

Ambariacus, Ambérieux (8) (Ain); *Beliniacus*, Béligneux (Ain); *Cadubiacum*, Chélieu (9) (Is.); *Daniacus*, Dagneux (Ain); *Floriacum*, Fleurieux (Rh.); *Geniciacum* (10), Génissieux (Drô.); *Graciacus*, Grézieux (Loire); *Jussiacus*, Jussieux (Rh.); *Latiniacus*, Lagnieux (11) (Ain) et Lagneux (Sav.); *Maximiacus*, Meximieux (Ain); *Patriciacus*, Parcieux (Ain); *Prisciacus*, Précieux (Loire); *Ponciacus*, Poncieux (Ain); *Quintiacus*, Quincieux (Is., Rh.); *Ruffiacus*, Ruffieux (Ain, Is., Sav.); *Saviniacum*, Savigneux (Ain, Loire); *Tusciacus*, Toussieux (Ain, Is.); *Uniacus*, Unieux (Loire); *Vinciacus*, Vinzieux (Ardèche).

En amont du pas de l'Ecluse, *iacus* a donné des noms en *ex* :

Berniacus, Bernex (Suis.); *Catuliacus*, Chalex (Ain); *Feriniacus*, Fernex ou Ferney (Ain); *Gaciacum* (12), Gex (Ain); *Laeliacum*, Lélex (Ain); *Moderniacum*, Mornex (Ain); *Odorniacum*, Ornex (Ain); *Veriniacus*, Vernex (Suis.).

---

(1) *Viriaco*, 606, 721; *Viriacum*, 864. — (2) En 791. — (3) *Curciacus*, 862. — (4) En 939. — (5) *Curtiacus*, 636 et 644. — (6) En 898. — (7) En 942. — (8) *Ambariacum*, 885. — (9) En 885. — (10) En 699. — (11) Au v[e] siècle. — (12) Mon. mér.

Les noms en *ez*, de même origine, sont spéciaux à la Beauce Chartraine :

Corentiacum (1), Corancez (E.-et-L.); *Laurentiacum*, Lorancez (E.-et-L.); *Morentiacum*, Morancez (2) (E.-et-L.).

La flexion *is* ne s'est produite que dans le bassin supérieur de la Seine :

Artiacas, Arcis-sur-Aube (3), *Barisiacus* (4), Barizis (Aisne); *Capriciacas*, Chevresis (Aisne); *Conniacas*, Congis (S.-et-M.); *Geroldiacas*, Grongis (5) (Aisne); *Martiniacas*, Marsangis (Mar., Yon.); *Morentiacas*, Morangis (Mar., S.-et-O.); *Nantiacas*, Nangis (S.-et-M.); *Potentiacas*, Potangis (Mar.); *Rutenïagas*, Rungis (Seine); *Tulliacas*, Toulis (6) (Aisne); *Ulfrasiagas*, Auffargis (S.-et-O.). Par exception, *Popiniagas*, au lieu de donner Pongis, a produit Poigny (S.-et-O.).

On voit que les noms en *is* proviennent surtout de noms en *iacas*, *iagas*. Il en est de même des noms en *ies* de la région du nord de la France et du sud de la Belgique, quoiqu'ils n'apparaissent quelquefois dans les textes latins qu'avec la terminaison *iacum*. Quicherat (7) fait, avec raison remarquer que ces textes ne remontent pas au delà du XII^e^ siècle, et que, si nous en avions du VIII^e^ ou du IX^e^, nous les trouverions certainement avec la terminaison *iacas* :

Audignies, Bouvignies, Choisies, Doignies, Feignies, Gognies, Hergnies, Illies (Nd); Lorgies (P.-de-C.); Mérignies (Nd); Oignies (Belg.); Perenchies, Ramillies, Sassegnies (Nd); Soignies (Belg.); Tourmignies (Nd); Vendegies, etc., répondent certainement aux types *Audiniacas*, *Boviniacas*, *Cantiacas*, *Dominiacas*, *Fideniacas*, *Gaudiniacas*, *Heriniacas*, *Illiacas*, *Lauriacas*, *Mariniacas*, *Odiniacas*, *Parentiacas*, *Romiliacas*, *Saxoniacas*, *Sidoniacas*, *Terminiacas*, *Vendemiacas*, etc. On trouve Sasse-

---

(1) Vers 954. — (2) *Morenciacum*, en 1099. — (3) Mon. mér. — (4) *Barisiacum*, 662; *Barisiacus*, 840. — (5) *Gerolgies*, 1123. — (6) *Toulies*, 1132. — (7) Loc. cit., p. 38-39.

gnies sous la forme *Sassigniacas*, qui est précieuse à titre de preuve, et Landrechies, Oberchies et Wargnies sous celles de *Landericiacum*, *Albericiacum* et *Vuariniacum*, qui comportent d'autres enseignements.

Dans le haut Jura, sur le versant français comme sur le versant suisse, *iacus* a été souvent rendu par *ier* ou, quelquefois, *iez* (1) :

Alverniacus, Auvergnier (Suis.) ; *Boveriacus*, Beurier (Suis.) ; *Caratiacus*, Charcier (Jura) ; *Crassiacus*, Crassier et Cressier (Suis.) ; *Dulciacus*, Doucier (Jura) ; *Floriocus*, Fleurier (Suis.) ; *Gisiacus*, Gésier (Hte-S.) ; *Laeviacus*, Levier (Doubs) ; *Lugduniacus*, Lugniez (Suis.) ; *Montaniacus*, Montagnier (Suis.) ; *Saviniacus*, Savagnier (Suis.), *Tertiacus*, Tercier (Suis.) ; *Veriacus*, Veyrier (Suis.).

On ne trouve *iacus* traduit par *oy* (probablement pour *ay*) qu'en Lorraine et en Champagne :

Cauliacum (2), Choloy (Meur.) ; *Celsiacum* (3), Celsoy (Hte-M.) ; *Fontaniacum*, Fontenoy (Meur.) ; *Pulliniacum*, Pulnoy (Meur.).

Qu'est devenu *iacus* ailleurs ? Nous avons vu incidemment que, dans la Cisalpine, il avait pris la finale de l'ablatif *iaco*, *iago*. En Espagne, où il ne devait pas se trouver, il a été importé dans la Catalogne, au IX^e^ siècle, par les Francs de Charlemagne (4). On trouve, dans la province de Girone : Franciach, Masarach, Pinsach, Quinsach, Vulpillach, qui correspondent à : *Franciacus*, *Miseriacus*, *Princiacus*, *Quintiacus*, *Vulpiliacus*. D'ailleurs, on trouve *Franciacus* et *Vulpiliacus* dans des textes du X^e^ siècle. La terminaison *ach* de ces noms est précisément une de celles que leurs congé-

(1) Dans d'autres régions, nous trouvons : Aizier (Eure), Aubier (D.-S.), Boyer (S.-et-L.), Champagnier (Is.) et Guisenier (Eure), qui répondent à : *Aisiacus* (1026), *Albiacus*, *Boviacus*, *Campaniacum* (1100) et *Gisiniacus* (1079). — (2) En 1069. — (3) En 849. — (4) C. PUJOL Y CAMPS et P. ALSIUS Y TORRENT, *Nomenclator geografico-historico de la provincia de Gerona desde la mas remota antiguedad hasta el siglo* XV.

nères ont prises au contact des idiomes germaniques.

Alpiniacus, Alpnach (Prov. rh., Suis.); *Cruciniacum*, Kreuznach et Crisnach (Prov. rh.); *Cussiniacum*, Küssnach (Prov. rh.) (1); *Dorniacum*, Dornach (Ht-Rh., Suiss.); *Ilciacum* (2), Illzach (Ht-Rh.); *Lauriacum*, Lorrach (All.); *Montaniacum*, Montenach (Suiss.); *Rubiacum*, (3), Rouffach (Ht -Rh.); *Terminiacum* (4), Dürmenach, anc. Terminach (Ht-Rh.).

Une autre flexion germanique d'*iacus* est *ich* qui a donné des noms comme Biebrich (All.), *Beveriacum*; Dieblich (Prov. rh.), *Devilliacum*; Berglich (Prov. rh.), *Vergiliacum*.

Une dernière est *ig*, à laquelle nous devons, entre autres : Dornig (Suis.), *Dorniacum;* Mutzig (B.-Rh.), *Musciacus;* Nantzig, nom allemand de Nancy (Meur.), *Nanciacum* (5); Sinzig (Prov. rh.), *Sentiacus* (6).

Exceptionnellement, *iacus* a disparu complètement. Ainsi se sont produits :

Antoniacum (7) Antogne (Sar.); *Dommariacum*, Demare (Rh.); *Engoniacum*, Angoin (S.-et-L.); *Gaudiacum* (8), Joye (Niè.); *Gauriacum*, Gueures (S.-Inf.); *Moguntiacum*, Mayence (Prov. rh.); *Musciacum* (9), Meuse (Var.); *Paterniacum* (10), Payerne (Suis.); *Pembeciacum*, Pembé (S.-Inf.); *Priviacum* (11), Prye (Niè.); *Scubiliacum*, Souille (Yon.).

A première vue, on croirait que la forme latine a été *Antonia*, *Dommaria*, *Engonium*, *Gaudia*, *Gauria*, *Moguntia*, *Muscia*, *Paternia*, *Pembecia*, *Privia*, *Scubilia*.

Pour être complet, nous énumérerons quelques flexions irrégulières :

---

(1) L'étymologie populaire a fait de ces quatre noms Alpnacht, Kreuznacht, Christnacht et Küssnacht, dont nous laissons la traduction au lecteur. Elle a rendu également méconnaissables *Caviliacum* et *Martiliacum*, dont elle a fait Kaveloch et Marterloch. Ces formes vicieuses sont malheureusement consacrées par le cadastre. — (2) En 835. — (3) En 662 et 763. — (4) *Terminiaco*, 1188. — (5) En 896. — (6) En 762. *Sentiacum palatium*; *Villa Sentiaca; Sinciacus*, 876. — (7) En 615. — (8) En 1233. — (9) Au XI^e^ siècle. — (10) En 962. — (11) En 970.

Cavanniacum (1), Chavannaz (Hte-Sav.); *Coceniacum*, Chauconin (S.-et-M.); *Eugendiacus*, Oyonnax (Ain); *Flaviacus* (2), Fleix (Vien.); *Gaugiacus* (3), Gouaix (Yon.); *Liciniacus* (4), Lusignan (Vien.); *Mariniacus* (5), Morignan (I.-et-L.); *Pressiagum* (6), Pressinges (Hte-Sav.); *Templiacus*, (7), Temploux (Belg.); *Uriacum* (8), Huriel (Al.); *Vipplesiacum* (9), Vipleix (Al.), localité disparue.

Comme noms de lieux d'origine gentilique en *ius*, *ia*, *ium* et en *io*, nous citerons : *Barisius* (10), Bar-sur-Aube (Aube); *Cadugius* (11), Chéu (Yon.); *Grussius*, Greux (I.-et-L.); *Mercurius*, Mercœur (Cor.); *Parisius*, Paris (Seine); *Thoarcius*, Thouars (D.-S.).

Ambacia (12), Amboise (I.-et-L.); *Alisia*, Alise (C.-d'Or); *Andusia* (13) Anduze (Gard); *Appia*, Eppes (Aisne); *Axa*, Aixe (Hte-V.); *Cadusia*, Chaourse (Aisne) et Chaource (14) (Aube); *Ciconia*, Choigne (Hte-M.) et Chogne (S.-et-L.); *Cotia*, Cuise (Oise); *Decetia* (15), Decize (Niè); *Dinia* (16), Digne (B.-A.); *Esia*, Oise (Ardèche); *Massilia*, Marseille; *Sarmatia*, Sermaise (Loiret, L.-et-Ch., M.-et-L., Oise, S.-et-L., S.-et-M., S.-et-O.) et Sermaize (17) (Mar.); *Senonia*, Senones (Vos.); *Vadecia* Vaysse (Lot); *Valentia*, Valence (Can., Char., Drô. (18), Gers, S.-et-L., S.-et-O., Tarn, T.-et-G., Vien.).

Balcium, Beaux (B.-du-Rh.); *Bellitium*, Belley (Ain); *Botritium*, Bourret (P.-de-C.); *Ciconium*, Chouain (Cal.); *Crucium*, Cruis (B.-A.); *Denegonium*, Digoin (S.-et-L.); *Epasium* (19), Ivois, aujourd'hui Carignan (Arden.); *Hiccium*, Is-sur-Tille (C.-d'Or); *Iconium*, Oingt (Rh.); *Limitium*, Limetz (S.-et-O.); *Merentium*, Mérenx (Ar.); *Santinium*,

---

(1) En 1015. — (2) *Flaiacus*, 924. — (3) Au VI[e] siècle. — (4) *Liciniacensis (Vicavia) in pago Pictavo*, 929. — (5) *Moriniacus*, 931. — (6) En 1015. — (7) Au XII[e] siècle. — (8) En 1087. — (9) En 670. — (10) Mon. car. — (11) En 680. — (12) Au IV[e] siècle. — (13) Inscrip. — (14) En 878. — (15) *Cæs. com.* — (16) *Ptol.* — (17) *Sarmasia*, 1073-4. — (18) *Plin.*, III, v, 6. — (19) Au VI[e] siècle.

Saint-Eny (Man.); *Theodaxium* (1), Thiais (Seine); *Tenurcium*, Tournus (S.-et-L.).

Alentio, Alençon (Dro., M.-et-L., Orne); *Aventio*, Avançon (Arden., D.-S., Htes-A.); *Billio*, Billon (Ain, Is., Mor., Sav.); *Blasio*, Blaison (M.-et-L.); *Burgundio*, Bourguignon (Aisne, Aube (2), C.-d'Or, Doubs, Hte-S., Hte-Sav.); *Cabellio*, Cavaillon (Var, Vau. (3)), Chavillon (Loire, Rh.), et Chevillon (Aisne, Ch.-Inf., Hte-M., Loiret, Yon.); *Cornelio*, Cornillon (B.-du-Rh., Dro. (4), Gard, Is., Loire, P.-de-D., Sav.); *Curtio*, Courçon (Ch.-Inf.), Courson (Aisne, Cal., L.-et-G., S.-et-O.) et Curzon (Ven.); *Divio*, Dijon (5) (C.-d'Or, Vos.), et Digeon (Can., Som.); *Gallio*, Gaillon (Jura, Meur.); *Garinio*, Grignon (C.-d'Or, Is., Loiret, May., Meur., Niè., Sav., Seine, S.-et-O., Vos.); *Grillio*, Grillon ((Hte-Sav., S.-et-O., Vau.); *Ilio*, Illon (A.-M., Gard); *Juventio*, Jouvançon (S.-et-L.); *Legio*, Loyon (Al., Jura (6)); *Lentio*, Lançon (Arden., Hte-G., Htes-Pyr., M.-et-L., Sav., Var); *Lucio*, Luçon (Dord., E.-et-L., Ven. (7)), et Lusson (B.-P., Cher, Lan.); *Marcellio*, Marsillon (B.-P.) et Massillon (Sav.); *Montio*, Mousson (Aube, L.-et-G., Meur. (8)); *Nimio* (9), Nijon (Hte-M.); *Pincio*, Pinçon (Eure, Nd), et Pinson (Aisne, Loiret); *Pontio*, Ponson (B.-P., Lan.), Ponchon (Oise, Rh, T.-et-G.) et Poinson (Hte-M.); *Quintio*, Quinson (B.-A.); *Rossilio*, Roussillon (Al, A.-M., Char., Gir., Is., Loire, S.-et-L, Vau Vien.) et Rossillon (Ain, Hte-Sav., Sav.); *Sancio*, Sanson (Doubs, Gers, Hte-L., Oise, Rh.); *Tullio*, Touillon (C.-d'Or, Doubs); *Virizio*, Vierzon (Cher).

La signification réelle du suffixe *iacus* est affirmée par quelques textes, qui ont été soigneusement recueillis par Quicherat. « Dans la légende de saint Domitien, il est dit qu'un homme riche, propriétaire d'un domaine appelé *Calo-*

---

(1) En 816. — (2) Av. 854. — (3) *Plin.*, III, v, 6. — (4) En 1135. — (5) En 178. — (6) Ancien nom de Saint-Julien. — (7) Au vr^e^ siècle. — (8) Au ix^e^ siècle. — (9) Ancien nom de Chaillot.

nia, d'où sortait la fontaine *Calonna*, voulut que le domaine et la source prissent son nom, et comme il s'appelait *Latinus*, la source devint *Fons Latinus* et le domaine *Latiniacus*, Lagneu (Ain). *Viriziacum*, Verzy, bourgade très ancienne des environs des Reims devait son nom à son fondateur, au dire de l'auteur de la vie de saint Basle. Un saint Lucain fut mis à mort en 400 par les Alains et les Suèves, dont il suivait la grande armée. Le lieu qui fut témoin de ce martyre était en Beauce. Il porta dès lors le nom de *Lucaniacum*, Loigny (Eure-et-Loir) (1) ». M. Cocheris remarque, de son côté, que les scribes employaient le suffixe *iacus* « à la place des mots *villa* ou *curtis*... Ainsi, Chaouilley, village du département de la Meurthe, s'appelait *Chidulfi villa* en 770, *Caulei villa* en 1018 et *Cheuliacum* en 1065. Rembercourt, dans le même département, s'écrit, en 848, *Raginbertiaca* (villa) et *Raginberti curtis* en 1065. Acquigny, dans le département de l'Eure, est nommé *Accini curtis* en 844 et *Aciniacus* en 876 (2). »

A partir du XII^e^ siècle, les noms en *iacus*, *iaca*, *iacum* font place à des noms en *eius*, *eia*, *eium*, dont le latin n'est plus qu'un calque du français. On trouve de ces derniers dès le neuvième siècle.

Aliseio (3), Auxey (C.-d'Or); *Capleia* (4), Chablis (Yon.); *Ecideio* (5), Essoyes (Aube); *Flacius* (6), Flacey (Yon.); *Ivraium*, Ivry (Eure); *Morceias* (7), Moircies (Belg.); *Nanceium*, Nancy (Meur.); *Pavileus* (8), Poilly (Mar.); *Sacius*, Sacy (Mar.); *Tannaio*, Tannay (C.-d'Or); *Torreio* (9), Thorey (Meur.); *Vitraium*, Vitray (E.-et-L.).

La terminaison *acus*, non précédée d'un *i*, affecte des noms celtiques consonnantiques en *o* (*on*), ou des noms communs, celtiques également, employés comme noms

---

(1) Loc. cit., p. 35. — (2) Id., p. 175-176. — (3) Mon. mér. — (4) En 867. — (5) Mon. mér. — (6) Au XII^e^ siècle. — (7) En 922. — (8) En 850. — — (9) En 965.

d'hommes. Dans le premier cas, nous avons des noms de lieu comme *Busonacum* (1), Beûnas (Niè.); *Carbonacum*, Carbonnat (2) (Can.) et Charbonnat (S.-et-L.); *Gelonacus*, Gélenard (S.-et-L); *Marconacum*, Macornay (3) (Jura); *Nassonacum*, Nassogne (4) (Belg.); *Santonacus*, Santenay (C.-d'Or); *Turonacus*, Tournay (5) (France); *Volonacus*, Volnay (C.-d'Or); dans le second cas, *Arnacus*, Arnas (Rh.); *Brennacum*, Brennat (P.-de-D.); *Cabraracum*, Chabreiras (P.-de-D.); *Cameracum*, Cambray (6) (Nd); *Dornacus*, Durnes (7) (Doubs); *Luneracus*, Luneray (S.-Inf.); *Mamacus*, Mamey (Meur.); *Nantuacus*, Nantua (8) (Ain); *Sparnacus* (9), Epernay (Mar.); *Sternacum*, Esternay (Mar.); *Tannacum*, Tannay (Yon.). On voit qu'ils ont, généralement et selon les régions, fléchi en *ac*, *as*, *at*, *a*, *ay* et, mais exceptionnellement, en *ey*, *é*.

Les noms en *acus* sont, comme ceux en *iacus*, d'origine gentilique. Ils ont, pour radicaux, des noms patronymiques ou des surnoms.

La plupart des noms en *acus*, qu'on trouve dans les documents latins de notre Bretagne, à partir du onzième siècle, n'ont aucun rapport avec ceux qui précèdent; ce sont des noms communs d'origine naturelle. Ils ne sont pas autre chose que l'habillement latin de noms en *ec*, suffixe qui répond exactement à l'*etum* latin. Tels sont, par exemple, Avallec, pommeraie; Brugnec, bruyère; Drenec, épinaie; Prunec, prunelaie; Quélenec, houssaie; Radenec, fougeraie; Spernec, épinaie; qu'on trouve transformés en : *Avellacum*, *Bruniacum*, *Dornacum*, *Prunacum*, *Quelenacum*, *Radenacum*, *Spernacum*.

On peut rapprocher des noms en *iacus* et en *acus* les noms en *incus*, *ingus*, qui sont d'origine surtout germanique

(1) En 924. — (2) En 822. — (3) V. *Marconensis*, en 1181. — (4) Au IVe siècle. — (5) Il y en a dans l'Orne, le Calvados, la Marne, la Drôme, les Hautes-Pyrénées, etc. (Mon. mér.). — (6) *In Greg. Tur.* — (7) *Dornay*, 1101; *Durnac*, av. 1189. — (8) *Nantoacum*, VIIIe siècle. — (9) Au VIe siècle.

et répondent aux noms tudesques en *ing*, *ingen*. Ce sont, comme eux, des noms de propriétés foncières qui ont appartenu, dans le principe, à des colons ou à des colonies barbares.

Incus et *ingus*, *inca* et *inga*, *incum* et *ingum* ont été traduits en français par *ance, ans, ence, ens, ent, enc, eins, ince, ins, ange, enge, inge, ingue, igne, ine, ain, in, an.*

Les noms en *ance, ans, ence, ens, eins, ins, enc, inge* sont particuliers aux pays bourguignons (Duché et comté de Bourgogne, Lyonnais, Savoie, Dauphiné, Suisse romande).

Audinnincum (1), Ounans (Jura); *Bovincus*, Bouhans (Hte-S., S.-et-L.); *Colincus*, Coulans (Doubs); *Dortincum* (2), Dortans (Ain); *Folcherincus*, Foucherans (Doubs (3), Jura); *Goncincus*, Gonsans (Doubs); *Lovinçum* (4), Louhans (S.-et-L.); *Morincum*, Moirans (Is., Jura (5)); *Ollincus*, Ollans (Doubs); *Passincus*, Pessans (Doubs); *Raginincus*, Raynans (Doubs); *Salincus*, Salans (Jura), et *Salingus* (6), Salans (Doubs); *Turnincus*, Tournans (Doubs); *Varmundincus*, Vermondans (Doubs).

Arlingus (7), Aclens (Suiss.); *Barlincus* (8), Ballens (Suis.), *Carlincus*, Charlens et Echallens (9) (Suiss.); *Fellincus* (10), Ferlens (Suis.); *Hunnincus*, Onnens (11) (Suis.); *Ollincus* (12), Oulens (Suis.); *Runingis* (13), Renens (Suis.); *Sclepindingus* (14), Eclepens (Suis.); *Scubilingis* (15), Ecublens (Suis.); *Vuolflingus* (16), Vufflens (Suis.).

Brucinga (17), Bursins (Suis.); *Camizingus*, Changins (Suis.); *Lucingus*, Lucinges (Sav.); *Ollincus*, Oullins (Rh.); *Osinco* (18), Eysins (Suis.); *Perlingus* (19), Palinges (S.-et-L.); *Petrincus*, Peyrins (Drô.); *Rodolfingus* (20), Ronfin (Loire);

---

(1) En 785. — (2) En 854. — (3) *Folcherens*, 1143. — (4) En 854. — (5) Id. — (6) Au XII^e^ siècle. — (7) En 1002. — (8) *Barlens*, 1139. — (9) *Charlens*, 1141. — (10) *Fellens*, 1180. — (11) *Unens*, 1228. — (12) En 600. — (13) En 896 et 963. — (14) En 815. — (15) En 964. — (16) *Vuolflinges*, 1002. — (17) *Bruzinges*, 1011. — (18) En 1002. — (19) En 785. — (20) *Roofingus.*

Scutinga (1), Escouins, ancien nom de Saint-Trivier de Courtes (Ain); *Spaningum* (2), Epalinges (Suis.); *Ursingus* (3), Ursins (Suis.); *Valentingas* (4), Valentinges (Nie.).

Les noms en *eins* sont groupés, au nombre de onze, dans trois cantons de l'arrondissement de Trévoux. Ce sont : Amareins, Baneins, Cesseins, Chaleins, Chaneins, Fareins et Francheleins, dans le canton de Saint-Trivier-sur-Moignan ; Guéreins, Mogneneins et Valeins, dans celui de Thoissey ; Vandeins, dans celui de Châtillon-sur-Chalaronne.

Les noms en *ange*, provenant d'*ing*, *ingen*, se partagent entre deux régions bien distantes l'une de l'autre : l'ancien évêché de Metz avec le Luxembourg français, et l'ancien pays d'Amous sur les confins des deux Bourgognes.

Dans la première, nous trouvons : *Bisinga*, Bezange (Meur.) ; *Credinga*, Chéhange (Mos.); *Dudelinga*, Dudelange (Lux.); *Escheringa*, Escherange (Mos.); *Frisinga*, Frésange (Lux.); *Guerminga* (5), Guermange (Meur.); *Hauveldingas* (6), Habondanges (Meur.); *Haginga*, Hayange (Mos.); *Hellinga*, Hellange (Mos.); *Hovinga*, Hovange (Mos.); *Illinga*, Illange (Mos.) ; *Ingolinga*, Inglange (Mos.) ; *Luttinga*, Luttange (Mos.) ; *Maringa*, Marange (Mos.) ; *Sucinga*, Suzange (Mos.); *Talinga*, Talange (Mos.); *Volmeringa*, Volmerange (Mos.); dans le deuxième : *Aussidingus* (7), Auxanges (Jura) ; *Bertholdingus*, Berthelanges (8) (Doubs); *Emeningas* (9), Amanges (Jura) ; *Jadingus*, Jalanges (C.-d'Or) ; *Jalleringus* (10), Jalleranges (Doubs) ; *Lovadingus*, Louvatanges (Jura); *Malingus*, Malanges (Jura) ; *Offelingus*, Offlanges (Jura) ; *Roffingus*, Roufflanges (Jura); *Romingus* (11), Romanges (Jura); *Salmingus* (12), Sermanges (Jura); *Varingus*, Varanges (C.-d'Or); *Vurringus*, Vrianges (13) (Jura).

---

(1) Au IX^e^ siècle. — (2) *Espaningium, Espaninium,* au XIII^e^ siècle. — (3) *Ursingis,* en 1009. — (4) En 721. — (5) En 1330. — (6) En 976. — (7) En 785. — (8) *Berthoudange,* 1278. — (9) En 785. — (10) En 785, et *Jelleringis,* en 1101. — (11) En 852-5. — (12) *Salmangis,* en 1120. — (13) Anc. *Vurianges.*

Dans le Nord de la France, les noms en *ing*, *ingen* ont souvent pour équivalents français des noms en *enc*, *aing*, *ain*, *in*.

Asinium, Anzin (Nd) ; *Bulcinius*, Bouchain (Nd) ; *Dononium*, Denain (Nd) ; *Fresinium*, Fressin (P.-de-C.) ; *Hordinium*, Hodenc (Oise) et Hordain (Nd) ; *Horninium*, Hornaing (Nd).

Des noms de la même catégorie sont : Cantaing, Féchain, Lalaing ou Lalain, Quérenaing, Somain, Wavrechain (Nd) ; Camblain, Carvin, Hamblin, Plouvain (P.-de-C.).

Ananium (1) et *Hasbanium* (2), que nous trouvons en Belgique, ont fléchi en ay : Amay, Hesbay ; dans les mêmes parages, *Anginia* est devenu *Angia*, après avoir donné Anguien, orthographe primitive d'Enghien.

Ces terminaisons en *anius*, *ania*, *anium*, *inius*, *inia*, *inium*, *onius*, *onia*, *onium* sont de la plus basse latinité et proviennent certainement d'une flexion préalable en *aigne*, *aine*, *igne*, *ine*, *oigné*, *oine*. Cette flexion est restée dans Gravelines, autrefois Gravelignes, traduction de *Graveningas*. Par exception, Fenain (Nd) vient directement de *Fininga*.

Le plus grand nombre des noms en *ingen* du Nord et du Pas-de-Calais ont pris les formes *inghem*, *inghen*, *inghien*, ce qui fait qu'ils pourraient en imposer pour des *hamus*.

Hechinga, Echinghem (P.-de-C.) ; *Leodringas*, Ledringhem (Nd) ; *Masinga*, Mazinghien (P.-de-C.) ; *Tatinga*, Tatinghem (P.-de-C.).

Au voisinage des langues germaniques, *ing* et *ingen* n'ont pas changé en passant du latin au français, ou plutôt ils ont repassé du français à l'allemand.

Asmingas (3), Insming (Meur.) ; *Bubinga* (4), Bebing (Meur.) ; *Dructeringa*, Tritteling (Mos.) ; *Gandolfinga*, Galfingen (Ht-Rh.) ; *Gosselminga* (5), Gosselming (Meur.) ; *Hege-*

(1) En 711. — (2) En 866. — (3) En 1121. — (4) En 775. — (5) En 1240.

linga (1), Egelingen ou Eglingen (Ht-Rh.); *Huntelinga* (2), Hindlingen (Ht-Rh.); *Rininga*, Reiningen (3) (Ht-Rh.); *Rollingum* (4) Roelingen (Ht-Rh.); *Sutzolingas* (5), Sotzeling (Meur.); *Vermeringa* (6), Bermering (Meur.).

Pour quelques-uns, *ing*, *ingen*, est devenu *ingne*, *inghe*, *igne*.

Boningas, Bonningues (P.-de-C.); *Hegelinga* (7), Eguenigue (Ht-Rh.); *Hirsinga*, Hirsingue (Ht-Rh.); *Huninga* (8), Huningue (Ht-Rh.); *Popelinga*, Peuplinghe et Peuplingue (P.-de-C.).

Rares dans les régions autres que celles du nord et de l'est de la France, les noms, en *ing*, *ingen*, à l'origine, ont donné après passage par *incus*, *inca*, *incum*, des noms en *anche*, *ant*, *an*, *enche*, *anc*, *ent*, dans le centre, *ens*, dans le midi.

Abrincas (9), Avranches (Man.); *Bringa* (10), Branches (Yon.); *Dordincum*, Dourdan (11) (S.-et-O.); *Hermincum*, Herment (P.-de-D.); *Lemincum* (12), Lemenc, ancien nom de Chambéry (Sav.);

Besingus (13), Bessens (Hte-G.); *Lastrinco*, Lastens (Tarn); *Scatalingis* (14), Escatalens (Hte-G.).

La désinence n'est tombée que dans *Vapincum* (15), Gap (Hte-A.).

En Italie, les noms en *incus*, *inca*, ont pris les formes *anco*, *anca*, *ango*, *anga*, *inco*, *inca*, *engo*, *enga*, au singulier, *anche*, *enche*, *enghe*, *inche* au pluriel:

Bagnanco, Bumanca, Cellerengo, Dornengo, Frenco ou Frinco, Langhe, Marengo, Pedrengo, Pizanco, Scalenghe, Scurzolengo, Verolengo.

---

(1) En 1168. — (2) En 728. — (3) En 837. — (4) En 823. — (5) En 965. — (6) En 927. — (7) *Egelinga*, 1136. — (8) *H. villa*, 828. — (9) *Greg. Tur.* — (10) Au VI^e^ siècle. — (11) Au V^e^ siècle. — (12) Id. — (13) En 680. — (14) En 1050. — (15) *Tab. Théod.*; *Vapingum*, dans l'*Itinér. d'Antonin*; *Vapincum*, des monn. mérov.; *Ecclesia Vapingensis*, *in Greg. Tur.*

Nous ne saurions mieux terminer ce chapitre qu'en énumérant les principaux des gentilices qui ont concouru à la dénomination des fonds gallo-romains et des localités auxquelles ils ont donné naissance.

Abdius, Abelius, Abinius, Abius, Acilius, Acinius, Acius et Accius, Acrius, Aculius, Acutius, Afrius, Agilius, Agius, Albanius, Albius, Albinius, Alisius, Alpinius, Altilius, Altius, Alvernius ou Arvernius, Amantius, Amatius, Ambarrius, Ambonius, Ambronius, Amicius ou Amisius, Amoenius, Ancius, Andrius, Andusius, Anius ou Annius, Antelius, Antius, Antonius, Apollonius, Appius, Apricius, Aprilius, Aprinius, Aprius, Argentinius, Argentius, Arginius, Argius Arius, Armenius, Arnius, Artius ou Arcius, Ascius, Asinius, Asius, Athenius, Attinius, Augustinius, Aulius, Aurelianius, Aurelius, Aurinius, Aurius, Auscius, Ausonius, Auxilius, Auxius, Avarius ou Abarius, Aventinius, Aventius, Avitius ou Avicius, Avius, Axius ;

Babius, Badius, Baïus, Balbinius, Balbius, Balcius, Baldilius, Baldinius, Baldius, Barbarius, Barrisius ou Barisius, Barrius, Basilius, Bassinius, Bassius, Bavius, Bebrius ou Bibrius, Belenius ou Belinius, Belgius, Bellitius, Bellius, Bercorius, Billius, Binius, Bisontius, Blandius, Blasius, Blavius, Bonius ou Bonnius, Boricius, Bosius, Bovius, Brennius, Britannius, Brittius, Brixius ou Bricius, Brutius ou Brucius ;

Caballius, Cadenius, Cadugius, Cadurcius, Cadusius, Caïus, Calidius, Calinius, Calmillius ou Camillius, Calvarius, Calvinius, Calvius, Camerius, Camisius, Campanius et Campinius, Camulius, Canius, Cantilius, Cantius, Capillius, Caprius, Carentinius, Carentius, Carisius, Cassilius, Cassinius, Cassius, Catius, Catulius, Canlius, Cantius ou Cancius, Celsius, Ciconius, Cincinnius, Cincius, Clarius, Clementius, Clepius, Coccius, Comius, Constantius, Corentius, Cornelius, Cossinius, Cossius, Cotius, Crassius, Credentius, Crescentius, Cressius ou Crescius, Criscius, Crispinius, Crispius, Cro-

cius, Cronius, Crovius, Curius, Curtius, Curcius, Cusius, Cyrius;

Dacius, Daminius, Danius, Darbonius, Dardannius, Decatius, Decimius, Decius, Dinius, Dius, Divitius et Ditius, Divius, Dolasius, Domitius ou Domicius, Donatius, Donius, Dotius, Drusius, Ducius, Duilius, Dulcius, Durius, Dyonisius;

Ebrius, Edulius, Egidius, Epius, Eponius, Eposius, Esius, Eugendius, Eugenius, Evinius, Exidius;

Fabernius et Favernius, Faventius, Felinius, Ferrucius, Festinius, Fidenius, Fidentius, Fidius, Firminius, Flaccius, Flavinius, Flavius, Florentinius, Florentius, Florinius, Florius, Fortius, Frontinius, Fulvius, Fuscius;

Gabinius, Gabius, Gacius, Gadenius ou Gannius, Gallius et Jallius, Gavidius et Gaudius, Gemellius ou Gemillius, Geminius, Generius, Genitius, Gentilius, Gentius, Germanius, Gerontius, Gerius, Gessius, Granius, Gratius, Grillius, Grisius, Grossius ou Grussius;

Hiccius, Hilarius, Hispanius, Horatius, Hurius, Hydrius;

Iberinius, Iberius, Ibillius, Ibinius, Ibiscius, Iccius et Icius, Iconius, Ilius et Illius, Indicius, Indulius, Iricius, Iscius, Isenius, Isernius, Istrius, Ivegius;

Januarius, Jasonius, Johannius, Jucundius, Julius, Justinius, Justius et Juxius, Juvenius, Juventius, Juvisius;

Laelius et Lilius, Laetulius, Laetius, Laevinius, Laevius, Latinius, Latius et Laïus, Laurentius, Laurius et Lorius, Laventius, Lavinius, Lentulius, Lentius, Leonius, Liberius, Licinius et Lisinius, Lirius, Lucanius, Lucilius, Lucinius, Lucius et Luccius, Lullius et Lollius, Luminius, Lunarius, Lunius, Lupercius, Lupinius et Lopinius, Lupius et Luppius;

Magnius, Maïus ou Mayus, Malignius, Mallius, Mantius, Marcellius et Marcillius, Marinius, Marius, Martilius, Martinius, Martius et Marcius, Maternius et Matrinius, Mascius, Massilius, Maurentius et Morentius, Mauricius, Maurinius, Maurius ou Morius, Mercurius ou Mercorius, Merentius,

Merulius, Milius ou Millius, Miserius ou Misirius, Mitius, Micius, Montanius et Montinius, Montius, Moritanius, Muscius, Musulius ;

Nantilius, Nantinius, Nantius ou Nancius, Natalius, Nerinius, Nerius, Nertius, Nervius, Nigrius, Ninnius, Nitius ou Nicius, Nobilius, Nonius, Novalius, Novellius ou Novillius, Novius, Numenius ou Nomenius ;

Occanius, Octasius, Occius, Omissius, Ornatius ou Ornacius, Oscius, Ovidius, Ovinius, Ovius ;

Pagauius, Pagius, Pansius, Paternius et Patrinius, Patricius, Paucius et Pocius, Paulinius et Polinius, Paulius et Polius, Perpennius, Persius, Pescennius, Pincius, Picius, Placentius, Plancius, Podemnius, Polemnius, Pompeïus, Pomponius, Pontilius, Pontius, Popinius, Popius, Porcius, Posthumius, Potentius, Primicius, Primius, Priscianius, Priscinius, Priscius, Priscillius, Probentius, Probius, Proprius, Prosperius, Provilius, Publius, Pudentius, Pullicinius, Pullicius, Pupinius, Pupius ;

Quartinius, Quartius, Quintinius, Quintius ;

Rancius, Raucius, Regillius, Reginius, Regius, Repentinius, Revillius, Ricius, Roecius ou Recius, Romanius et Rominius, Romilius et Rumilius, Rufius ou Ruffius, Rullius ou Rollius, Russilius ou Rossilius, Russinius, Russius; Rutenius ou Rodenius ;

Sabellius, Sabinius ou Savinius, Sabius ou Savius, Salinius, Salius, Salvinius, Salvius, Sanctilius ou Santilius, Sanctinius ou Santinius, Sanctius ou Santius, Sanilius, Sanius, Sardius, Sarmatius ou Sarmasius, Sartius, Satellius, Satius, Saturius, Saxonius, Scubilius ou Scuvilius, Secundinius, Secundius, Securius, Sedulius ou Sedilius, Senilius, Senonius, Senius, Sentius, Serenius, Serentius, Serius, Servantius, Servilius, Servinius, Servius, Severius, Sextius ou Sessius, Sextantius, Silesius, Silicius, Silius, Silvinius, Silvius, Simulantius, Similius, Simplicius, Socius, Solemnius, Solitius, Solius, Sorinius, Sorius, Sortitius, Spissius,

Stirpilius, Stirpinius, Stirpius, Strictius ou Strixius, Sublimius, Sulpicius, Superius, Syrius ;

Talentius, Talius, Tauricius, Taurinius, Taurius, Ternius, Tertius, Titius ou Tittius, Tinctius ou Tincius, Tortius ou Torcius, Totius ou Tossius, Trebellius, Trebius, Tremellius, Trevirius, Tritius, Tullius, Turelius ou Turilius, Turnius, Tuscius ou Toscius ;

Ubiscius, Ubius, Ucetius, Ultius, Ulpius, Uncius, Unius ou Unnius, Urbanius, Urbinius, Urius, Ursilius, Ursinius, Ursius ;

Vaccius, Valentinius, Valentius, Valerius, Valgius, Vallius, Varius, Veratius, Verecundius, Verinius, Verius, Victorius ou Victurius, Vidilius, Vidius, Vigilius, Vigius, Villius, Vincius, Vindicius, Vindius, Virgilius, Virginius, Viridius ou Virisius, Virius, Visellius, Vivius, Vocontius, Volscius, Volumnius, Volusius, Vulcanius, Vulpasius, Vulpius ;

A partir des premières invasions barbares, on voit le suffixe *acus* se combiner avec des gentilices d'origine germanique, tels qu'Albericius, Albertius, Aldericius, Aldigius, Aldinius, Aldius, Angerius, Angius, Balcius, Baldius, Bathildius, Bertius, Bovericius, Boverius, Bovius, Brivirius, Buculius, Bulcinius, Caracius, Carlius, Clodoïcius, Clotarius, Corturius, Dovius, Engurius, Falconius, Folcherius, Garinius, Gastius, Gavinius, Guillius, Guiscius, Guitius, Hannius, Hardius, Harius, Hellius, Herlius, Herricius, Honulfius, Huldericius, Ingerius, Ingius, Jansenius, Jodocius, Lambertius, Landericius, Lodoïcius, Lutharius, Madrius, Manulfius, Odilius, Odinius, Olderius, Porcherius, Robertius, Rodolfius, Scalcius, Sicramnius, Spondalius, Stallius, Theodalcius ou Theodaxius, Theodebercius, Ulfius, Vodenius, Vualdericius, Vualdius, Vualfridius, Vuarinius, Vuastius, Vuillius, Vuiperius, Vulmarius, Vuolfius.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

DE

L'ADDUCTION A BESANÇON

DES

FORCES MOTRICES DE LA HAUTE-LOUE

Par M. Charles BONNET

Séance publique du 14 décembre 1899

Pour répondre au désir manifesté par certains membres de notre compagnie, je viens vous dire quelques mots sur une question qui, tout en n'étant pas encore sortie de la période d'étude, n'est pas moins d'un grand intérêt pour la plupart d'entre vous, je veux parler de l'adduction à Besançon des forces motrices de la Haute-Loue.

Je le ferai sans prétentions, laissant à d'autres, plus compétents, le soin de traiter le côté technique, me contentant de causer avec vous de l'utilité économique de l'œuvre et de son haut intérêt social.

Notre ville est redevable à l'horlogerie de la longue prospérité dont elle a joui jusqu'à la fatale guerre de 1870, et pendant cette période de fièvre d'affaires et d'essor industriel qui succède à toutes les grandes crises.

Nous sommes, hélas ! bien loin, aujourd'hui, de cette grande activité, de cet état prospère ; il faut avoir le courage de l'avouer, regarder le mal en face, en indiquer les causes et chercher le remède.

Influencés par ce milieu bourgeois et provincial, réunion des hautes autorités de tous ordres, des grandes administrations, de cette pléiade d'hommes éclairés et cultivés qui

forment la véritable aristocratie d'un pays libre et constituent le plus grand charme de notre cité, nos industriels, sauf quelques honorables exceptions, n'ont jamais été ici au premier rang, à l'encontre de ce qui se passe dans les autres grandes villes manufacturières.

Impressionnés, malgré eux, par cette ambiance que crée un centre intellectuel, ils n'ont pas eu, en leur profession, cette foi qui soulève les montagnes ; car, au lieu de faire de leurs fils des industriels comme eux, qui auraient développé d'importantes maisons avec les capitaux accumulés par leurs pères, avec les qualités essentielles que donnent la force acquise, l'éducation, la tradition commerciale, l'hérédité enfin ; au lieu de les armer en vue du combat pour la vie, de leur donner cet esprit indépendant d'initiative toujours en éveil, de diriger leurs cerveaux et leur énergie vers le travail opiniâtre et l'expansion au dehors qui font les fortes nations, ils ont sacrifié à cette tendance chère aux Français en général, ils ont sacrifié, oserai-je le dire, à l'amour du *mandarinat !*

Ils ont ainsi tué dans l'œuf ces éléments de vastes entreprises qu'ils auraient pu mener à bien et qui leur auraient permis de suivre l'évolution industrielle des vingt dernières années et de se créer des débouchés au dehors, à l'exemple de nos voisins les Suisses.

Un certain nombre, il faut le dire, patrons et ouvriers, ont été trompés par des affaires relativement faciles et lucratives et des salaires très élevés ; ils ont cru que cette période de gain vraiment anormale durerait éternellement, se sont abandonnés à une quiétude dangereuse et n'ont pas toujours su être prévoyants pour l'avenir.

Ces causes locales se sont donc ajoutées à celles générales d'infériorité industrielle créées chez nous, comme ailleurs en France, que nous ne connaissons que trop par les doléances des chambres de commerce et qu'il serait oiseux d'énumérer.

A ce moment critique, des gens honorables et bien inten-

tionnés crurent qu'il fallait chercher notre relèvement dans d'autres créations, dans d'autres industries ; de grands efforts furent faits, mais avec des fortunes diverses, puisque dans certaines de ces affaires, plusieurs millions furent engloutis.

Au lieu de chercher si loin, n'eut-il pas été préférable d'employer ces efforts et ces capitaux au développement, sur notre place, de toutes les branches de l'horlogerie, avec les modifications qu'entraîne le progrès industriel, la division du travail et la production en grand.

N'avons-nous pas sous les yeux dans les usines de la Société générale des monteurs de boîtes d'or, un exemple de ce que l'on aurait pu et de ce que l'on pourrait obtenir pour les autres parties de la montre ? N'est-ce pas là qu'il faut chercher, à l'exemple, également, des usines d'horlogerie de la rue Gambetta et de Tarragnoz ?

Sans rien faire qui puisse porter atteinte à la situation de nos établisseurs et de leurs ouvriers qui maintiennent et portent au loin la bonne renommée de la montre de Besançon, ne devons-nous pas attirer toutes ces industries qui prospèrent, on le sait, autour de nous, au pays de Montbéliard et dans les montagnes du Doubs.

Aujourd'hui on reconnaît l'erreur et il est grand temps de réagir.

Le problème doit, il me semble, se poser ainsi :

Conserver, autant que possible, à notre antique capitale la physionomie originale qu'elle doit à sa situation pittoresque, à ses vieilles maisons, à ses monuments, reliques du temps passé, pages de pierre de notre histoire. Répondre aux sacrifices patriotiquement consentis par les fondateurs des Bains Salins en ne négligeant rien pour l'attraction des baigneurs ; mais en même temps, ne reculer devant aucun sacrifice pour développer notre industrie vitale dont les conditions de travail s'adaptent si bien aux exigences que je viens d'énoncer ; en créer d'autres analogues, qui augmenteraient la population et la richesse publique sans transformer notre cher Besançon

en une ruche industrielle fumeuse, bruyante et banale que feraient les oisifs et les étrangers.

J'ai pensé que si nous pouvions amener ici la force motrice à bon marché, la formule était trouvée et que nous provoquerions à Besançon une véritable révolution industrielle et économique ; de là à vouloir conserver pour notre ville les puissantes forces de la Loue, il n'y avait qu'un pas, et je crois l'avoir franchi, grâce au concours du Conseil municipal, du Conseil général et de divers membres de nos hautes administrations, qui, tout en ayant le souci de tenir la balance égale entre les intérêts communaux en présence, ont approuvé mes projets et s'y sont associés, en bon Francs-Comtois.

Il reste bien encore à surmonter quelques légères difficultés d'ordre administratif, mais nous ne pouvons mettre en doute l'appui que, sur ce point, nous sommes en droit d'attendre du Gouvernement. Fidèle à son rôle de tuteur des communes, il restera insensible aux prétentions excessives de spéculateurs agissant au nom d'un intérêt particulier, aux intrigues des politiciens, aux convoitises irréfléchies d'une ville rivale qui remue ciel et terre pour arracher à notre province des forces faisant partie de notre patrimoine.

Il comprend qu'il y a là une œuvre d'intérêt général dont les bienfaits retentiront sur toute la région, une œuvre de socialisme communal bien entendu et que rien ne peut prévaloir contre elle.

Bien que cela ait déjà été dit, et que la question ait été savamment traitée par M. l'ingénieur Ourson que je me plairai à citer au cours de cette causerie, il y a lieu d'insister sur les immenses avantages que nous pourrons tirer des forces de la Haute-Loue.

Les grandes villes constituent aujourd'hui des centres importants de consommation d'énergie, on leur amène l'eau de sources captées parfois à de grandes distances, il est possible de les alimenter de la même manière en courant élec-

trique à l'aide de puissantes sources d'énergie naturelle, lorsqu'il s'en trouve dans la région. — Cette combinaison présente des avantages incontestés ; en centralisant la distribution de l'énergie, elle permet d'en faire un service très bien organisé, de produire le travail mécanique à bon marché et de le mettre ainsi à la portée de tous.

Au point de vue hygiénique, elle permet en même temps de supprimer le dégagement abondant de fumée qui obscurcit et contamine l'atmosphère des grandes agglomérations.

Notre ville se trouve dans une situation privilégiée, puisqu'elle n'est qu'à une distance de 35 kilomètres de cette source naturelle encore inutilisée. Elle est donc appelée, en faisant un emploi judicieux de cette richesse, à bénéficier d'avantages précieux.

Pour que cette espérance puisse se réaliser, il suffit que le prix de revient du travail transporté, y compris l'amortissement des installations, ne dépasse pas celui du travail produit sur place à l'aide de machines à vapeur ; car, même dans ce cas d'équivalence de prix, cette force inépuisable, non sujette aux variations de cours des charbons, serait encore à son maximum de prix de revient, cette *houille blanche*, comme on l'a appelée, constitue donc la vraie richesse d'un pays.

Mais si, ce qui est notre cas, le prix de revient du travail transporté est sensiblement inférieur à celui produit par le charbon, l'opération constitue une affaire féconde en profits pour les habitants et en bénéfices pécuniaires pour la cité.

La genèse des travaux à accomplir est simple : la transformation de l'énergie sera faite à l'aide de moteurs hydrauliques, puis ce travail mécanique sera transformé en électricité à l'aide de dynamos ; le courant électrique sera canalisé au moyen de conducteurs portés sur des isolateurs, comme dans les lignes télégraphiques, et amené à Besançon, où la distribution sera faite à l'aide d'un réseau formé par des

branchements pénétrant dans les maisons et y déversant la quantité correspondant aux besoins.

La puissance motrice étant hydraulique, varie avec les saisons, d'autant plus notablement que la Loue est une rivière torrentielle. En y comprenant quelques affluents secondaires qui sourdent un peu en aval du giron, le débit de la source est, à l'étiage, 1 m. c. 5 à 2 m. c. à la seconde; par les eaux ordinaires, de 4 à 5 m. c. montant progressivement jusqu'à 50 m. c. en temps de crue.

Sans toucher à la source même, et tout en lui laissant son caractère pittoresque, la chute entre le niveau de la retenue et le bief amont de la première usine serait de 132 mètres, représentant, en temps de basses eaux, une force d'environ (3,000) trois mille chevaux brut.

Mais, je m'aperçois que tout en ne quittant pas les humides bords de cette rivière cristalline, j'impose à votre bienveillante attention un sujet trop aride, et que je vous conduis bien terre à terre en face de cet étincelant joyau de notre Comté et de son cadre merveilleux; je vous en demande pardon et glisserai le plus vite possible sur quelques chiffres qu'il est cependant utile de vous indiquer.

Le rendement du transport des forces varie suivant que l'énergie est utilisée à l'arrivée ou qu'elle y est préalablement transformée en travail mécanique; dans le premier cas, il serait de 0,75 0/0, et dans le second cas, de 0,68 à 0,50 0/0.

Dans l'hypothèse la plus défavorable, le nombre de chevaux transportés à Besançon et distribués chez les consommateurs serait, toutes pertes déduites,

de $3,000 \times 0,50 = 1,500$. Soit 1,500 chevaux.

C'est bien peu, eu égard à l'énergie dont on dispose en temps normal. Par les eaux ordinaires, avec un débit de 4,500 litres à la seconde, la puissance brute serait, en effet, de 8,925 chevaux, et l'énergie transportée

de $8,925 \times 0,50 = 4,462$ chevaux.

Soit, en chiffres ronds, 4,500 chevaux.

Etant donné que les eaux ne descendent au-dessous de leur niveau moyen que pendant 2 à 3 mois chaque année, en janvier-février, août et septembre, on voit de suite que les installations à vapeur, destinées à suppléer à l'insuffisance d'énergie quand les eaux de la Loue seront basses, interviendront pour une faible somme, comme consommation de charbon, dans le prix de revient total.

Il ne m'appartient pas, avant les études et devis qui seront établis par les ingénieurs, de fixer le prix coûtant de cette force rendue à Besançon ; mais, d'après des évaluations qui ne s'écartent pas sensiblement de la vérité, on peut prévoir une dépense d'environ trois millions (3,000,000 fr.) pour produire hydrauliquement, et à vapeur en temps de basses eaux, une force constante de 4,500 chevaux, dont le prix coûtant sera de beaucoup inférieur à celui de toutes les usines électriques approvisionnant des centres importants.

Ce résultat montre que la dépense serait bien vite amortie par tous les bénéfices que la ville pourrait retirer de ce transport de forces ; car le prix du cheval-an dans une usine à vapeur capable de 6,000 chevaux-vapeur est au moins de 250 francs pour 6,000 heures de marche à 18 heures par jour, avec du charbon à 20 francs la tonne (c'est-à-dire plus du double que pour la même unité de force produite par la Loue), et il augmente beaucoup quand la puissance totale se dissémine entre plusieurs installations, ce qui est le cas habituel.

A l'appui de cette évaluation, je pourrais citer les tarifs des usines électriques de Lyon, Neuchatel, Saint-Etienne ou La Goule qui vendent le cheval-an à des prix variant entre 350 et 700 francs !

Notre ville pourrait donc produire et exploiter cette force, prélever un bénéfice important, et se trouver quand même, comme prix de vente, à des conditions exceptionnelles défiant la concurrence, car il n'y aura en France, et je souligne

ce point, aucun grand centre jouissant de pareilles ressources en énergie électrique à bas prix.

Besançon deviendra forcément un lieu d'attraction pour toutes ces industries de petite mécanique qui y trouveront leur raison d'être, pour ces fabriques de grosse horlogerie, de pièces détachées pour machines à coudre, cycles, automobiles, appareils multiples pour électriciens, outils d'horlogerie, articles de Morez et Saint-Claude, et d'autres encore; le champ est vaste.

Sans rééditer la fable de Perrette et le pot-au-lait, qui nous empêcherait de prévoir la création de tissages utilisant dans ses emplois divers la soie de Chardonnet, cette admirable invention d'un compatriote, dont le succès entravé au départ par des charges financières excessives et des tâtonnements onéreux, a fini par s'affirmer avec un éclat toujours grandissant, grâce aux intelligents efforts d'administrateurs dévoués et résolus.

Tout cela est réalisable avec la distribution à domicile, de ces demis, de ces quarts et même de ces huitièmes de chevaux électriques actionnant silencieusement des métiers, des tours et des machines-outils qui trouveront leur place à tous les étages de nos maisons.

Nous pourrions ainsi créer l'*atelier familial*, cet idéal industriel et social, atténuer la concentration des ouvriers en des usines dont les inconvénients ne sont que trop connus au point de vue de la santé et de la morale et donner à l'artisan une vie de travail indépendante et libre au milieu des siens.

On ne saurait trop s'appesantir sur ce point essentiel de la question ; rétablir, dans la mesure du possible, la vie de famille, les joies du foyer, vrai rempart contre ce péril, contre ce vice toujours grandissant de l'alcoolisme; sauver les vertus domestiques, seules sources de bonheur; éviter que les ménages d'ouvriers soient disséminés dans ces usines qui absorbent les enfants et les femmes en même temps que

le père ; les sauver de cette promiscuité, souvent malsaine, qui engendre les misères physiques et morales et vient s'ajouter aux autres causes d'affaiblissement de race et de dépopulation.

A ceux qui prétendraient que seules les grandes usines peuvent produire à bas prix pour soutenir la concurrence, je répondrai, car cela a été démontré, que la petite industrie, à égalité d'outillage, produit dans des conditions plus économiques que la grande industrie.

Ces *usines aux logis* pourraient bénéficier de l'entente syndicale, mais devraient être surtout encouragées par l'Etat et la commune qui subventionneraient des institutions de crédit, de mutualité et de retraite pour la vieillesse.

La création de ces ateliers de famille aurait pour notre ville d'autres avantages ; elle pousserait la nouvelle génération, nos jeunes gens et nos jeunes filles à apprendre un métier, à devenir ouvriers, artisans, artistes au lieu d'aller s'engloutir dans ces vastes bazars, qui aujourd'hui font au petit commerce une guerre sans pitié ; dans ces sortes de grandes machines ou les employés sont considérés comme des outils.

Elle parerait, dans une certaine mesure au danger de cet envahissement qui fait échec à la famille et tend à faire disparaître cette classe moyenne de petite bourgeoisie laborieuse et économe qui, avec la classe agricole, est la pépinière des forces vives de la nation.

Nous devrons aider à cette évolution, et le corps municipal y a pensé, du reste, en orientant dans un sens pratique et approprié l'enseignement de nos écoles d'horlogerie et de mécanique ; de nos écoles primaires dont les ateliers de travaux manuels devront être développés et dont on pourra encourager sinon imposer la fréquentation ; de notre école professionnelle de jeunes filles qui va être créée, grâce au legs Willarceau et où l'on devra ménager une large part aux

travaux propres à préparer les ouvrières pour les industries que je viens d'indiquer.

Alors pourra s'ouvrir, nous sommes en droit de l'espérer, une ère de prospérité, de bien-être et d'accroissement de population ; la ville encouragera la construction, sur son territoire immédiat, d'habitations ouvrières saines, aérées, avec petits jardins.

Elle pourra faire concourir à son assainissement les forces électriques sans emploi pendant quelques heures de la nuit. En effet ces forces pourront actionner des pompes, placées au bord du Doubs, approvisionneront d'eau prise en amont de la ville, un réservoir suffisamment vaste et élevé nous permettant de faire dans les égouts une chasse d'eau quotidienne, premier pas vers le *tout à l'égout*, réforme et progrès qui s'imposent dans un sol d'alluvions, infecté depuis des siècles et constituerait le plus puissant préventif contre des épidémies qui ont ravagé notre ville à diverses époques et peuvent réapparaître à nouveau menaçantes.

Si je ne craignais pas d'abuser de votre patience à m'écouter, je vous donnerais un rapide aperçu des agréments, du confort que vous procureront l'électricité ; mais, vous connaissez déjà ces appareils ingénieusement construits, ces sortes si variées de réchauds, établis pour chauffer économiquement, sans perte aucune de calorique, d'un usage si précieux pour les besoins domestiques et ceux de l'industrie ; vous pouvez avoir vu ces panneaux d'émail décorés comme les plus belles faïences, dans lesquels sont noyées des arabesques de fils conducteurs, qui, appliqués sur les murs d'une chambre, répandent, à volonté, la chaleur sans tenir de place, et sans danger aucun.

Vous vous rendez compte du développement que prendra la locomotion électrique, lorsque les véhicules automobiles pourront s'approvisionner de force à des postes réservoirs d'électricité disséminés dans le périmètre du territoire. Point n'est besoin de vous exposer quel sera l'aspect de notre cité,

éclairée électriquement, car vous avez tous vu, par les splendeurs de notre établissement des Bains de la Mouillère, l'effet de cette lumière dans les salons, théâtres et jardins, où chaque soir d'été, et surtout aux jours de fêtes, on se promène en pleine féerie !

En mettant sous vos yeux cette peinture du Besançon de demain, je ne crois pas m'abandonner aux douceurs décevantes de l'optimisme. Tout cela est réalisable, je le répète, mais avec un plan d'ensemble bien conçu, exécuté avec méthode, esprit de suite et avec le concours de toutes les bonnes volontés.

En terminant, je vous dirai qu'il m'est infiniment agréable de soumettre ces projets à vos réflexions, de semer ces quelques idées dans vos esprits, car vous êtes les associés ou les amis de cette très distinguée et presque vénérable compagnie qui a toujours porté si haut le culte de l'étroite patrie, l'amour de notre vieille terre comtoise !

UN MYSTÈRE FRANÇAIS DU XIV^e SIÈCLE

LE JOUR DU JUGEMENT

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE BESANÇON

Par M. Emile ROY

Séance du 8 juillet 1899

Objet de cette étude. — Le manuscrit. — Les sources et la composition. — La mise en scène. — La date de la représentation. — La langue. — Bibliographie des pièces sur l'Antechrist et le Jugement dernier. — Conclusion.

L'histoire littéraire de la France présente une lacune souvent constatée. « Entre le théâtre des XII^e et XIII^e siècles et celui du XV^e, il y a des différences radicales qui n'ont pas encore permis de rattacher historiquement l'un à l'autre (1). » C'est à cette question, nettement posée en 1877 et répétée en 1895 par M. Gaston Paris, que l'on se propose de répondre par des textes négligés jusqu'ici. Le premier de ces textes, qui est publié aujourd'hui, appartient au théâtre du Nord ; il sera suivi à bref délai de deux études sur des mystères méridionaux et de la version inédite d'un miracle de Notre-Dame par personnages.

(1) *Romania*, 1877, p. 464. — *La Poésie du Moyen Age, leçons et lectures*, deuxième série. Paris, Hachette, 1895, p. 235. « L'histoire du drame religieux au moyen âge offre une singulière lacune, et, comme on a dit en parlant de certains fleuves, une perte qui nous la dérobe pendant près de deux siècles, etc. »

Les *Mystères* proprement dits, j'entends les drames bibliques ou évangéliques, ont dû suivre leur développement régulier à côté des *Miracles* des saints et de Notre-Dame; mais quand se sont-ils rapprochés d'eux, et comment à la paraphrase des textes sacrés ont-ils ajouté la naïve représentation de la vie réelle et l'amusante diversité des tableaux de mœurs populaires? Comment des drames tels que l'*Adam*, ou la *Résurrection* anglo-normande, de mérite très inégal, mais tous deux d'une simplicité hiératique, sont-ils devenus les amples mystères d'Eustache Mercadé et d'Arnoul Greban, ou simplement les Mystères du manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève publiés par Jubinal, qui sont déjà surchargés de diableries, et de scènes comiques ou réalistes?

Ces divers points sont restés difficiles à éclaircir, faute de documents. Si l'on consulte la liste fort pauvre des représentations pour le XIV^e^ siècle et le commencement du XV^e^, telle qu'elle a été établie en 1880 (1), et complétée depuis, soit dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, soit dans diverses histoires de théâtres locaux ou provinciaux, et si l'on essaie encore d'y ajouter une dizaine de titres et de dates nouvelles, comme j'espère le faire prochainement, cette liste ne nous apprendra pas grand'chose sur les pièces elles-mêmes. Si, d'autre part, on cherche à remplir ce vide par le raisonnement en étudiant le drame chrétien dans d'autres pays où les textes correspondants ont été mieux conservés, en raisonnant sur la *Passion*, gasconne ou catalane, du manuscrit Didot, daté de 1345 (2), ou sur les mystères rouergats de date incertaine (3), ou sur les Passions allemandes du Rhin dans

---

(1) Dans les *Mystères* de M. PETIT DE JULLEVILLE, tome II, p. 2 et sq. Cet ouvrage classique sera désigné simplement par son titre.

(2) M. SEPET, *La Passion du Sauveur*, etc., journal l'*Union*, 28 mars 1880. — STENGEL, *Zeitschrift für franzosische Sprache und Litteratur*, XVII, 210-211.

(3) *Mystères provençaux du quinzième siècle*, publiés..., etc., par A.

leur rapport avec l'ancien théâtre français (1), ces conjectures, si savantes qu'elles soient, ne sauraient être, comme leurs auteurs eux-mêmes le reconnaissent souvent, autre chose que des conjectures. Les textes de mystères français semblent se réduire exactement à trois : 1° un fragment de 80 vers, publié en 1895 par M. Bédier dans la *Romania*, 1895, p. 86-94, et attribué par M. Gaston Paris, p. 87, aux dernières années du XIII^e^ siècle ; 2° un fragment d'un mystère en vers français du XIV^e^ siècle, copié sur la couverture d'un registre conservé aux archives de la préfecture d'Angers, et signalé, en 1862, par M. Barbier de Montault, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 3^e^ série, tome II, p. 2 (2) ; 3° « un feuillet d'un mystère de la Passion (?) », signalé, en 1896, par M. Paul Meyer, dans le manuscrit 934 des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale (3).

C'est peu, si l'on admet qu'il n'y a guère de ville ni peut-être de village qui n'ait eu jadis ses représentations dramatiques. Mais jusqu'à quel point savons-nous ce que contiennent les bibliothèques publiques, celles-là même qui ont été explorées le plus souvent et avec le plus de soin? Et sous quelles réserves peut-on admettre, au sujet des mystères de la période même qui nous occupe, cette assertion imprimée tout récemment « que les manuscrits de ces mystères, si nombreux qu'on les suppose, se soient tous perdus, c'est encore ce que notre fragment nous fait comprendre : c'étaient des poèmes d'occasion, rimés sans nulle prétention littéraire ; la fête passée, nul ne s'en souciait plus (4). »

La librairie du Louvre, dont les inventaires ont été plu-

JEANROY et H. TEULIÉ. Toulouse, Privat, 1893, in-8°. — Item, A. JEANROY, *Observations sur le Théâtre méridional du quinzième siècle. (Romania*, 1894, p. 525 à 560.)

(1) *Les Passions allemandes du Rhin dans leur rapport avec l'ancien théâtre français*, par M. WILMOTTE. Paris, Bouillon, 1898, in-8°.

(2) *Les Mystères*, I, 180.

(3) *Bull. de la Société des anciens Textes français*, 1896, n° 2, p. 75.

(4) BEDIER, *Fragments d'un ancien mystère. Romania*, 1895, p. 94.

sieurs fois imprimés, a possédé, au moins depuis 1373 à 1424, une « Passion Nostre Seigneur, rimée par personnages (1) », laquelle paraît avoir été complètement oubliée par les historiens du théâtre français. D'autre part, la bibliothèque de la ville de Besançon possède encore un mystère d'environ 3,000 vers, du XIV^e^ siècle, complet, sauf quelques lacunes faciles à suppléer, et qui a été soigneusement recopié et enluminé dans un volume de bibliothèque. Ce manuscrit n'était pas à trouver ou à retrouver : il ne s'est jamais perdu. Dès 1739, D. Bernard de Montfaucon l'avait signalé en ces termes, dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum nova*, t. II, p. 1,191 : « Paraphrase de la Prose des Trépassés, item; Le Testament de Maître Jean de Meun; le tout en vers, in-folio. » Cette indication était quelque peu inexacte, mais elle fut corrigée, dès l'an XI de la République et peut-être antérieurement (2), par le bibliothécaire de l'Ecole centrale du Doubs, Louis Coste, qui reconnut, dans ce texte, une « œuvre de notre ancien théâtre », inscrivit, sur les deux premiers feuillets de garde, une courte analyse et une note rectificative et l'intitula : « Drame sur la venue de l'Antechrist et le jugement dernier, ouvrage en vers, avec peintures, vélin in-4°. — Le Testament de Jean de Meun, en vers, in-4°. » Ce titre fut imprimé tel quel, en toutes lettres, dans les *Catalogi librorum manuscriptorum, etc.*, et publiés par Hænel, à Leipsick, en 1830, et, naturellement, il se trouve reproduit dans le *Dictionnaire des Manuscrits* de la Nouvelle encyclopédie Migne, Paris, 1853, t. I, col. 199. En 1889. M. Ulysse Robert

(1) L. DELISLE, *Le Cabinet des Manuscrits, etc.*, t. III, 167, n° 1154.

(2) Voir, p. IX, l'introduction placée par M. L. DELISLE en tête du *Catal. des Manuscrits de la Bib. de la ville de Besançon*, rédigé par Auguste CASTAN. (*Cat. gén. des départements*, t. XXXII.) — Une copie de l'inventaire général de la bibliothèque de Besançon dressé par Coste, copie datée du 30 nivôse an XIII, fut transmise au ministre de l'intérieur et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, n° 5,292 du fonds français (n. acq.). C'est à cette copie que G. Hœnel a emprunté la liste des manuscrits de Besançon insérée dans son *Rec. de Cat.*, col. 68 à 83.

reproduisit quelques miniatures et deux courts fragments du mystère dans un mémoire qui se trouve inséré dans le tome XLIX de la Société nationale des antiquaires de France et qui a été tiré à part (1). Déjà Frédéric Godefroy avait fait recopier le texte en entier et l'avait découpé en exemples pour son Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, etc., Paris, 1880 (t. II, p. 307, col. 3, verbo *Cornet*; t. III, p. 169, col. 1, *Engignart*, etc.). D'autre part, la lettre du bibliothécaire Coste avait, depuis longtemps, attiré l'attention de ses savants successeurs Weiss et Castan, et des bibliophiles comtois Guillaume et Durand de Lançon, qui, tous deux, s'intéressaient à l'ancien théâtre français, comme en témoignent leurs publications ou réimpressions (2). Bibliothécaires et bibliophiles, tous, successivement, projetèrent de publier le manuscrit et en commencèrent des dessins et des copies (3). C'est le projet de tous ces érudits comtois que j'essaie de reprendre de mon mieux dans les *Mémoires* mêmes de notre Société qui est leur œuvre. Si le manuscrit, qui a été si souvent signalé et qui a traversé tant de mains, ne peut passer pour inconnu, il reste à en publier le texte intégralement, à déterminer pour la première fois sa date,

---

(1) *Des Signes d'Infamie au Moyen Age, etc.*, extrait des *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, t. XLIX. Paris, 1889, in-8°.

(2) Il suffira de citer (Cat. des livres imprimés de la Bibl. de la ville de Besançon, 1846, B. L., n° 3524) la réimpression faite aux frais de M. Durand de Lançon de la *Moralité nouvelle de Mundus, Caro et Demonia, etc.*, Paris, Didot, 1827.

(3) Lettre de M. Durand de Lançon à M. Guillaume : « Lure, 27 oct. 1838. Je tarde bien, Monsieur, à en venir au *Mystère de l'Antechrist*. Oui, j'ai encore la copie que vous aviez eu la bonté de me donner et que j'avais le dessein de faire achever. Pour mettre la main dessus, c'est ce qui me serait difficile, mes livres se trouvant en grande partie les uns sur les autres, grâce à un arrangement domestique qui me dérangera pour six mois. Prenez donc patience. Avant ce délai, et bien avant j'espère, je retrouverai votre *Mystère* et je vous le rendrai. C'est une fort bonne idée de faire imprimer ce monument. » Note conservée par A. Castan et dont je dois communication à l'extrême obligeance de M. le bibliothécaire Poète.

son origine et ses sources, et à marquer sa place dans l'histoire du théâtre français.

Et d'abord la date, sur laquelle a porté mon principal effort, puisqu'elle fait le principal mérite de cet ouvrage, et que, si on réussit à l'établir, ce mystère français sera le plus ancien qui soit exactement daté de l'an, du jour et presque de l'heure de la représentation. Il existe un drame allemand du XII[e] siècle, le *Ludus Paschalis de Anti-Christo* (1), qui célèbre la gloire du saint empire romain et le triomphe de l'Eglise universelle. Les érudits allemands ont retrouvé, dans ce drame religieux, l'écho des querelles de l'empereur Frédéric Barberousse avec le roi de France Louis VII et le pape Alexandre III, et ils sont parvenus, après une longue suite de recherches et d'éditions successives, à placer la pièce très vraisemblablement aux environs de l'année 1160. On peut même aller plus loin, comme nous le verrons, et essayer de prouver, par un texte nouveau, que ce « drame pascal » a dû être représenté avant Pâques. Des indices analogues, tirés de l'histoire générale et du symbolisme liturgique, nous permettront peut-être de dater le mystère français de Besançon, s'il contient, comme nous le croyons, dans le cadre du jugement dernier, l'histoire allégorique d'un épisode du grand schisme. Que les allusions historiques y soient obscures et très longues à déchiffrer, il importe peu, puisque leur obscurité même est voulue et d'autant plus intéressante à débrouiller. Cette pièce n'est pas seulement un commentaire quelconque de l'Apocalypse, mais la protestation d'un parti vaincu, et ce n'est pas sa moindre singularité.

Il n'est pas moins utile de déterminer à quels livres ou légendes l'auteur a emprunté le fond et les détails de son développement. De quel droit pourrait-on raisonner sur son

(1) Analysé dans le *Dictionnaire des Mystères*, de DOUHET, col. 144-147. — Voir plus loin la bibliographie, et, aux éloges enthousiastes des éditeurs allemands comparer le jugement sévère du critique le plus autorisé, M. Gaston Paris (*Romania*, 1882, p. 200-201).

invention ou sa disposition, si l'on n'avait essayé d'abord de retrouver, dans la mesure du possible, ses sources et ses références, celles qu'il avait très probablement indiquées, suivant un usage assez commun, dans les marges de son manuscrit? La représentation visible du Jugement dernier repose sur divers passages de l'Evangile de saint Mathieu et de l'Apocalypse de saint Jean, qu'il a, le plus souvent, traduits littéralement : mais là ne se bornait pas son information. Gerson remarque que le Jugement dernier excitait singulièrement la verve des prédicateurs de son temps, et il donne des exemples de leur subtilité (1). Notre auteur est précisément un de ces théologiens subtils qui aiment les difficultés, « les jolies questions » et qui s'efforce de concilier la science de ses livres avec les superstitions populaires.

La légende de l'Antechrist, qui précède le jugement dernier, n'est pas moins fertile en prodiges, et l'on sait quelle est son origine et son développement. L'esquisse prophétique, à peine ébauchée dans l'Apocalypse et la II^e^ Epître de Saint-Paul aux Thessaloniciens est devenue avec le temps une

---

(1) Gerson, *Opera*... ed. Ellies-Dupin, Antwerpiæ, 1706, in-folio, t. III, 912-913, in *Sermone Dominicæ II Adventus* : « Quando veniet judicium et si ipsum possit aut debeat investigari. Respondeo quod non, secundum auctoritatem Christi, *Act.*, I, 7. Et ad hoc est Augustinus. An in Hyeme, an in Æstate, an in nocte, an in die? Si Enoch et Elias et Antichristus venient ante finem : vel, si post hoc erit tempus mille annorum ad pœnitentiam agendam? Si quindecim signa præcedent? Videtur quod non, sed quod subito bibendo et comedendo, etc. Si Antichristus erit homo, aut diabolus corpore humano? Tenet quod erit homo plenus inimico. An habiturus sit Angelum? Ita in initio. Quare non est fides adhibenda suis miraculis? Quia prius homines sufficienter sunt præmoniti per Scripturas. Si ignis judicii est talis qualis est ignis quem videmus et si comburet mare? Et quare finietur mundus per ignem et quomodo loquentur Seneca et Ovidius,.. Si tubæ Angelorum erunt materiales?....

» Sed omittamus has et alias curiosas quæstiones quæ non spectant ad populum, imo vero non ad theologos, quoad multos eorum... Hæc referenda sunt ad sapientem Dei ordinationem, quia nihil aliud scimus nos nisi quod ei placuit revelare nobis, nec habemus revelationem per Scripturas, vel aliter de multis hujusmodi quæstionibus quæ possent formari. »

image précise, uue figure terrible qui s'offrit souvent aux imaginations effrayées du moyen âge. Aux textes précités, les Pères et surtout les Commentateurs ont ajouté pièce à pièce les versets les plus disparates des prophètes, surtout de Daniel, sur les persécutions du peuple juif, et de cette façon, ils ont pu raconter l'histoire de l'Antechrist, du Messie satanique, dans le dernier détail. Son arrivée sera marquée par des prodiges et des calamités extraordinaires. Né à Babylone d'une courtisane juive de la tribu de Dan (1), élevé à Bethsaïda ou à Corozaïm par les démons et les magiciens, l'Antechrist séduira d'abord les Juifs de Jérusalem par ses prodiges, puis, il soumettra tout l'univers par la violence ou la magie. Il guérira les aveugles, les lépreux et les paralytiques, ressuscitera les morts et fera refleurir les arbres desséchés, il marchera sur les eaux et transportera les montagnes, il fera descendre le feu du ciel et s'enlèvera dans les airs. Les prophètes Enoch et Elie, ces « oliviers toujours vivants » arriveront du Paradis terrestre pour rassurer l'Eglise, et ils prêcheront pendant 1260 jours en multipliant, eux aussi, les miracles ; mais l'Antechrist finira par s'emparer d'eux, et les fera égorger. Enivré par ce dernier triomphe, « l'homme d'iniquité » rassemblera ses armées au mont des Oliviers, et se disposera à monter au ciel par le même chemin que le Sauveur, il sera sur le point d'attaquer Dieu et les Saints dans leur dernière retraite, quand Dieu le foudroiera d'un souffle de sa bouche, ou le livrera au glaive de l'Archange Saint-Michel. Ce règne pervers doit durer trois ans et demi.

C'est ainsi que les théologiens ont exposé l'histoire de l'Antechrist. Mais la théologie n'est pas le dogme, et cette histoire « libre (2) » offre des différences sensibles chez les di-

---

(1) Tradition ancienne déjà exposée par saint Jérôme dans son commentaire sur Daniel. Voir l'article *Antechrist* dans le *Dictionnaire de la Bible*, Encycl. Migne, I, 432 à 442.

(2) Bossuet, éd. Lachat, t. III, p. 99, *Avertissement aux Protestants sur l'Apocalypse*, ch. LIII : *ce que l'on peut dire de certain de l'Ante-*

vers interprètes. Ce n'est pas tout. L'imagination populaire a travaillé, glosé de son côté, et les légendes bizarres, monstrueuses, se sont accumulées autour des textes anciens, comme les sculptures grimaçantes ou les masures au flanc des vieilles cathédrales. L'index de la Patrologie latine de Migne (Tome CCXX, cap. CXXXII) et l'énorme in-folio du Dominicain Malvenda (1) ne donnent qu'un résumé très incomplet des diverses opinions sur la matière et ne dispensent pas de recourir aux textes eux-mêmes. Sans doute on a vite fait de reconnaître que l'auteur de ce mystère s'est surtout inspiré (comme l'avait déjà fait celui du *Ludus Paschalis de Antichristo* (2)) du plus célèbre des traités sur l'Antechrist, du « livret » qui fut composé vers 954 par le Franc-Comtois Adson, abbé de Moutier-en-Der, à la prière de la reine Gerberge, femme de Louis d'Outremer. Ce traité, vulgarisé par de nombreuses traductions françaises, avait fini par entrer en partie dans les ouvrages élémentaires d'édification ou

---

christ... « Qui peut dire ce que ce sera sans être prophète? Saint Augustin avoue, du moins, qu'il n'y connait rien, et propose tout ce qu'il peut imaginer, laissant tout absolument dans l'incertitude. » De même, au XVIIIe siècle, le pieux Bergier, jugeant l'ouvrage de Malvenda, dira, dans son *Dictionnaire de Théologie*, t. I, 152, « qu'il ne manque à toutes ces belles choses que des preuves et du bon sens ». Et, en effet, suivant un théologien du XIXe siècle, l'abbé Le Noir, l'Eglise catholique n'a jamais rien décidé, non seulement sur l'histoire, mais sur l'existence même de l'Antechrist. On peut ne voir dans *la bête* de l'Apocalypse, dans *l'homme d'iniquité* de saint Paul, que la personnification allégorique du mal, de tout ce qui s'oppose au Christ.

(1) R. P. F. Thomæ Malvenda Setabitani Ord. prædicatorum sacræ Theologiæ magistri *de Antichristo* libri tredecim, in « quibus Antichristi præcursores, adventus, ortus, signa, regnum, bella et monarchia enumerantur, Sacræ Scripturæ oracula enodantur et Patrum auctoritates cum historiæ veritate conciliantur : Opus multiplici peramœnaque doctrinæ varietate refertum et suis indicibus locupletatum. » Lugduni, sumtibus Societatis Bibliopolarum, MDCXLVII, 2 t. en 1 vol. in-folio.

(2) L'original est dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XL, p. 1131, et t. CI, p. 1293. Sur les nombreuses traductions françaises de ce traité, indiquées par M. P. Meyer, voir *Romania*, 1888, p. 383.

d'enseignement comme le *Dialogue du père et du fils* (1), sorte de catéchisme par demandes et réponses, et nous retrouverons sa trace jusque dans les Mazarinades. Mais si notre auteur a suivi Adson, il s'en écarte aussi souvent, et il présente avec lui de nombreuses différences sur des détails que l'on retrouve en partie chez d'autres auteurs, soit, par ordre croissant d'importance, dans les œuvres de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin (2), dans le *Lucidaire* d'Honorius d'Autun (3), dans les *Moraux* de saint Grégoire-le-Grand sur Job (4), et dans le livre *Sur les Périls des derniers temps* (5), livre deux fois brûlé (en 1256 et en 1389) et toujours populaire du Franc-Comtois Guillaume de Saint-Amour. Dira-t-on qu'à côté du traité d'Adson l'auteur avait à sa disposition une compilation toute faite, résumant « les opinions des docteurs » comme le livret gothique latin de l'Antechrist (6), qui a fini par devenir un livre de colportage, la *Vie du Mauvais Antechrist*, et que nous aurons souvent l'occasion de citer ? Il est plus vraisemblable de supposer que cette compilation, il l'a faite lui-même pour son usage personnel, comme le recommande, dans un cha-

---

(1) B. N., mss. n° 4338 des N. A. françaises, p. 90 et sq. Le manuscrit contient la note suivante : « Les armes exprimées du Lyon de gueule et de l'aigle d'argent sont celles de Luxembourg et de Chastillon .. Le livre [manuscrit] a dû être écrit vers l'an 1308, que Mahaut, comtesse de Saint-Paul, espousa Guy, comte de Luxembourg, selon Duchesne. »

(2) En particulier le traité LXVIII° *De Adventu et statu et vita Antichristi*, dans les Œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin, éd. Fretté, Paris, Vivès, 1875, t. XXVIII.

(3) MIGNE, *Patrologie latine*, t. CLXXII, col. 1170 à 1176.

(4) IBID., t. LXXV, c. 510 à 1162, et LXXVI, c. 1 à 782.

(5) Imprimé par DD. Martène et Durand (*Vet. Script. et mon. amp. coll.*, t. IX, c. 1272 à 1445), qui l'attribuent à tort à Nicolas Oresme. Voir *Hist. litt. de la France*, t. XIX, 197; XXI, 468; XXIV, 7.

(6) Antichristo (De). — Au haut du folio a 2 : *Iste sunt autori // tates sanctorum doctorum de ad // ventu Cristi ad judicium, // cum horribili pream // bulo et malicia illius pessi // mi hominis Antcripsti (sic).* — (S.l. n.d.), in-4° de 22 feuillets à 2 colonnes, caract. gothiques. Bibl. Nat., réserve D. 6200.

pitre (1) curieux sur la composition des mystères, l'*Art de Rethorique* du xv^e^ siècle, qui précède *le Jardin de Plaisance*. Il a dû réunir de tous côtés les opinions théologiques les plus commodes pour la construction de son drame ; il a pris son bien partout où il le trouvait, et il l'a trouvé un peu partout. Telle est du moins l'impression que j'ai retirée d'une longue enquête qui ne saurait passer pour le vain étalage d'une érudition bien fragile, mais qui, si elle explique la composition de ce mystère et complète sur quelques points l'histoire d'une vieille légende, sera par là même justifiée.

Si l'auteur paraît versé dans la théologie, est-il aussi bon poète ? C'est une autre question. Il improvise, il n'a pas plus de prétentions au style que la généralité de ses confrères dramatiques, si inférieurs aux artistes contemporains, peintres, tapissiers, verriers, sculpteurs. Que de fois ces artistes n'ont-ils pas représenté le jugement dernier, et

---

(1) Ce chapitre a été signalé, pour la première fois, à ma connaissance, par M. Emile Picot, dans son édition du *Livre et Mistère, etc., de saint Adrien*. Mâcon, Protat, 1895, page VII, note 4.

Pro Misteriis compilandis cronicis romanicis et historiis.

Pour faire cronicques notables,
Ou histoires, ou beaulx misteres
Qui soi[e]nt aux gens delectables,
Apres que l'on a des matieres
Vrayes les translations entieres
Selon les faitz, en rime ou prose,
L'on doit par ornés manieres
En brief traicter une grant chose.
S'en personnaiges l'on veult faire,
L'en doit penser et mutiner
Quant personnages il fault traire,
Sans superfluité porter
Les diminucions traicter,
Puis considerer quelle forme
A chascùn conuient assorter
Selon qu'il peut estre conforme.

(*Le Jardin de Plaisance et Fleur de Rethorique, etc.*, éd. de Paris, Philippe Le Noir, in-4°, goth., fol. XIII, verso. — Bibl. de la ville de Dijon, n° 1,1445.)

quelles pages vraiment belles il leur a inspirées à Autun, à Notre-Dame de Paris, à Amiens, à Troyes, dans de modestes églises de villages ! Mais ces pierres parlent et ce mystère bavarde. C'est le libretto d'un opéra dont nous n'avons plus qu'en partie la musique, les décors et les costumes fanés. Tel quel, il est court, clair, ingénieusement disposé, et diffère absolument des drames qui nous sont parvenus sur le même sujet. On appréciera mieux sa valeur réelle en le comparant à toutes les pièces analogues, françaises et étrangères dont j'ai essayé de dresser la liste aussi complète qu'il m'a été possible. Cette étude doit commencer naturellement par l'histoire et la description du manuscrit, que j'emprunterai en partie à la notice rédigée avec tant de goût par A. Castan (1). Sous ma seule responsabilité, je m'en écarterai sur un point essentiel. La date des miniatures et de l'écriture (ou des écritures ?) attribuée par Castan à « la période moyenne du XIV^e^ siècle » me semble devoir être reculée au moins d'une cinquantaine d'années.

I

La plupart des beaux manuscrits français de la Bibliothèque de la ville de Besançon proviennent, on le sait, d'un legs de l'abbé Boisot, qui avait acheté, en 1664, du comte de La Baume Saint-Amour, les débris de la magnifique bibliothèque du cardinal de Granvelle. Le cardinal fut évêque d'Arras et voyagea souvent dans le Nord de la France ; il aurait donc pu acquérir notre manuscrit, qui a été copié sur

(1) Voir l'*Etude sur le Froissart de Saint-Vincent de Besançon*, publiée par A. CASTAN dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1865, p. 114. — Du même auteur, une *Etude sur un Manuscrit de la Bibliothèque du roi de France Charles V, retrouvé à Besançon* (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 5^e^ série, t. VII), et de nombreuses publications destinées à mettre en lumière toutes les richesses artistiques et littéraires de la Bibliothèque de Besançon.

les confins du Vermandois et de la Champagne, c'est possible mais rien ne le prouve. Ce manuscrit ne porte ni son nom, ni sa signature, ni ses armes ; il ne figure pas (ou je n'ai pu le retrouver) dans les Inventaires de ses livres, incomplets, il est vrai, et dressés seulement au XVIII[e] siècle. L'abbé Boisot a pu se le procurer, d'ailleurs, dans ses nombreux voyages. En tout cas, il apparaît pour la première fois dans l'Inventaire de ses collections, dressé après sa mort, du 5 janvier au 7 octobre 1695, par les Religieux Bénédictins de Saint-Vincent : « Un autre (manuscrit) en parchemin in-quarto, enrichy de mignatures qui est une explication de la sequence *Dies illa, dies irae*, relié en bois, couvert de basane rayée, cotte quatre vingt quatre. » Il reparaît dans l'Inventaire rédigé en 1732, sous ce titre : « Paraphrase sur la Prose des trépassés. Item le testament de Jean de Meun. » C'est la mention reproduite par Montfaucon, et qui lui avait été transmise par les Bénédictins de Saint-Vincent. Le catalogue commencé le 5 juillet 1762 par les Commissaires du Magistrat de Besançon le mentionne une troisième fois : « Prose des trépassés, un volume in-4° en basane sur du bois, J. 19-146. » Ces diverses cotes et le titre de l'Inventaire de 1762 figurent encore sur les deux premiers feuillets de garde du manuscrit, ainsi que l'analyse, et la note rectificative de Coste. Enfin. le catalogue rédigé par Castan lui attribue le n° 579 actuel, et le décrit au tome I, p. 338, 339.

Le manuscrit 579 est un volume in-4°, écrit sur parchemin (haut. 252, larg. 180 millim.), de II-74 ff. Il contient deux ouvrages : 1° le Mystère « dou Jour dou Jugement ; » 2° le « Testament de Jean de Meung. »

Les fol. I et II portent les notes précitées.

Au fol. 1, liste sur quatre colonnes des 94 personnages » entreparleurs » du Mystère, depuis « li Deable » jusqu'à » le Prescheur ». Il faut y ajouter un assez grand nombre de figurants, diables, damnés, bienheureux, damoiselles ou suivantes de la reine, sans compter les auditeurs de toute

condition qui se pressent autour de la chaire du Frère Prescheur.

Fol. 2 v°. « Grande miniature à trois compartiments horizontaux sur fonds quadrillés : en haut, le Christ venant juger les humains ; au centre, les Anges faisant ressusciter les morts ; » au bas l'enfer, les diables et les damnés dans la chaudière infernale.

Le texte du Mystère commence au f. 3 recto et finit f. 36 verso.

L'écriture à deux colonnes est une minuscule gothique, ferme et posée. L'aspect en est anguleux. Les déliés sont fins. L'haste de l's long descend très bas. Les « lettres initiales sont en or bruni sur cartouches partis de bleu et de carmin, avec broderies blanches, quelques-unes ayant une fleur de lis comme motif central » (1).

Le corps du manuscrit est écrit à l'encre noire très pâle. Les titres sont en rouge vermillon ainsi que les trois seules didascalies (2) que le copiste a par hasard conservées dans le corps du manuscrit :

> Satam, premier deable après le sarmon (v. 192).
> Baucibuz parle au Corps Resuscité (v. 1699).
> Ici se depart Agrappart (v. 287).

C'est un vers de huit syllabes, mais détaché du contexte, comme les autres exemples, et le hasard seul en semble responsable. Il est donc probable que toutes les indications scéniques étaient rédigées en prose.

Les paroles françaises des « Anges en chant » sont trois fois logées entre des portées musicales de quatre lignes rouges avec notation carrée en noir. Cette notation est : 1° pour le premier chant, vers 456-463, celle de l'hymne de l'Ascension à Matines, *Aeterne Rex Altissime*, auquel on a

(1) Les lignes entre guillemets sont empruntées textuellement à la notice d'A. Castan.

(2) Je ne compte pas quelques indications, comme « Antrecrist au premier, au secont, au tiers, au quart povre », etc. (v. 1090 et sq).

adapté plus tard le *Verbum Supernum* de la fête du Saint-Sacrement ; pour le 2e chant, v. 1510-1517, celle de l'hymne *Veni Creator Spiritus* ; 3° pour le 3e chant, v. 2303-2308, celle de l'hymne de la Dédicace, *Urbs Jerusalem beata*. Cette troisième mélodie seule est quelque peu altérée, mais elle est encore « très reconnaissable » (1).

Les pages sont réglées au crayon noir pour contenir 56 vers ; mais ce nombre est réduit et varie incessamment en raison des titres et des miniatures. Ces petites miniatures, intercalées à différentes hauteurs dans les colonnes du texte, sont toutes sur fond d'or bruni. Leur nombre actuel est de 88, mais il en devait exister encore quelques-unes sur les 4 ff. qui manquent à cette partie du manuscrit et qui avaient leur place : 1° entre les ff. 26 et 27 ; 2° entre les ff. 28 et 29 ; 3° entre les ff. 32 et 33, entre les ff. 35 et 36. Les ff. 37-39 sont des gardes blanches. Le f. 37 recto porte d'une main du XVIe siècle cette inscription : « Justo Dei Judicio signe verbo mori[tent ?]. »

Au f. 40 : « *Ci commence le testament maistre Iehan de Meun*, qui finit f. 74 recto, et dont le texte offre de nombreuses variantes avec les éditions imprimées du *Testament*. »

La première page du *Testament* est encadrée de vignettes et s'ouvre par une lettrine qui représente, ce qui est ordinaire dans les manuscrits du *Testament* (2), la Trinité visée dans les deux premiers vers du texte (Dieu le Père assis, soutenant par les bras les branches de la croix sur laquelle est attaché son Fils ; entre la tête du Père et du Fils, le Saint Esprit sous forme de colombe aux ailes éployées).

L'écriture, une minuscule gothique à longues lignes extrêmement rapprochées, offre quelques différences avec celle du Mystère. Est-elle d'une autre main ? Ou plutôt le même

(1) Je prie le F. André Moquereau, M. B. de l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes, qui m'a transmis ces indications d'après les calques que je lui avais envoyés, de vouloir bien agréer mes sincères remerciements.

(2) Signalé par M. P. Meyer, *Hist. litt. de la France*, XXVIII, 429.

copiste n'a-t-il pas adopté une écriture beaucoup plus petite et serré les lignes pour arriver à loger le *Testament* dans les feuillets restants du manuscrit ? Je ne suis pas assez compétent pour trancher la question. En tout cas, cette écriture du *Testament* paraît encore plus récente que celle du Mystère, et elle semble bien appartenir au commencement du xv^e^ siècle.

Le volume a « une reliure de la fin du xv^e^ siècle, en bois couvert de veau ; gaufrures ayant pour motifs des fleurs de lis et des couronnes royales de France ; le mot *Maria* indéfiniment répété en caractères gothiques, sert d'encadrement à chacun des plats. »

II

Voici l'analyse du mystère, avec renvois au texte pour les scènes principales.

En tête un texte abrégé de Daniel, xii, 2 : *Evigilabunt...*, souvent employé dans les sermons sur la Résurrection et sur le Jugement. Le Prêcheur demande le silence, et met en garde son auditoire contre la venue prochaine et les grandes persécutions de l'Antechrist qui seront suivies du jugement dernier. Il conclut par une exhortation à la pénitence (v. 1-192).

Au sermon succède une diablerie. Satan se réjouit avec les démons de la corruption générale du monde qui va tomber entre leurs mains. Pour consommer sa perte, il ne manque plus que l'Antechrist qui doit, suivant les prophéties, naître à Babylone d'une courtisane Juive de la tribu de Dan, et d'un démon. Ce démon ce sera Engingnart le grand séducteur (v. 193-265). Désigné par tous les suffrages, il se met en route avec Agrappart, son garde du corps et, arrivé en vue de Babylone, dépouille dans un buisson sa forme diabolique pour se métamorphoser en élégant jouvencel (v. 266-278). Dans un jardin public, il accoste une courtisane aux cheveux

jaunes, tout de rouge vêtue, s'informe de sa religion, la séduit par sa belle mine, la suit dans son lit et lui apprend ses nom, profession et qualité de « maistre diable » et sa mission (v. 279-343). La courtisane n'est pas encore revenue de sa surprise qu'Engingnart a déjà rejoint Agrappart qui l'attendait sous l'orme, repris « son habit de diable », et tous deux regagnent l'Enfer où une danse générale des démons salue leur retour et leurs galants exploits (v. 344-365).

Cependant la courtisane a maudit la visite du fatal étranger. Prise des douleurs de l'enfantement, elle se traîne, avec le secours de sa « damoiselle » vers sa maisonnette pour y mettre au jour l'Antechrist (v. 366-421). Le diable Agrappart en apporte la nouvelle à Satan charmé. En voyant la beauté de son fils, « Mère Antechrist » oublie ses souffrances et rend grâces à Mahon. Les diables Asart et le Matan viennent la complimenter au nom de Satan; ils jouent avec l'enfant et vont se charger de son éducation (v. 422-455). Mais du haut du ciel un « ange en chant » prévient Enoch et Elie qu'il est temps de quitter leur retraite du Paradis terrestre pour aller prémunir le monde contre l'Antechrist. Les deux prophètes s'encouragent au martyre et s'en vont prêcher au peuple l'avènement de l'Antechrist et les persécutions sanglantes dont ils seront eux-mêmes les victimes (v. 456-537). Mais voici l'Antechrist lui-même : c'est un adolescent, vêtu d'une robe longue de clerc. Il est seul dans un cimetière, en compagnie de Satan qui l'exhorte à « détruire la chrétienté », lui trace son rôle, lui communique sa toute-puissance et reçoit son hommage (v. 538-585). L'Antechrist va revêtir un froc de cordelier et se dirige vers Jérusalem, suivi d'une foule immense. Il monte dans la chaire d'Enoch, se donne aux Juifs pour le Messie, et, en signe de sa mission, il rend, séance tenante, la vue à un aveugle-né et la santé à un mésel ou lépreux. Aussitôt les Juifs enthousiasmés l'installent sur un trône dans le temple restauré de Salomon. Sur la proposition d'Annes, on frappe une monnaie à l'effigie du nouveau

prince (v. 586-661), et le crieur public Pluto ordonne à tous de porter en évidence une pièce de cette monnaie sous peine de mort (v. 662-695). Après les Juifs, c'est le tour des Chrétiens. Un « Evèque mauvais » défie Antechrist de ressusciter un homme très riche et très charitable, enterré depuis dix ans. On se rend au cimetière. Antechrist parle, la tombe s'ouvre, le mort se lève et s'en va proclamer les louanges de son sauveur. C'est le diable Baucibus qui, invisible et présent, inspire sa voix et ses mouvements saccadés (v. 696-827, cf. v. 1700). Antechrist regagne son trône qu'il ne quittera plus, et l'action tout entière va se dérouler devant lui.

Sa renommée a troublé les dix Rois qui se partagent l'univers. Ils se réunissent en conseil et se décident à venir saluer l'Antechrist pour l'interroger sur sa mission (v. 828-881). Malgré ses prodiges ils doutent encore qu'il soit le vrai Christ. Il a la puissance, mais il n'a pas la bonté ; il ne fait rien pour les pauvres. Justement quatre pauvres arrivent clopin clopant, maudissant leur misère et appelant la Mort. Antechrist leur donne la joie avec la fortune, à condition qu'ils renient leur Dieu, et les Rois convaincus lui rendent hommage l'un après l'autre (v. 882-1143). Il n'est pas seulement « la lumière » la vérité qui brille, mais le glaive qui frappe. Les Juifs lui amènent Enoch et Elie qui niaient sa révélation et qui bravent ses menaces. Il les livre aux bourreaux qui les décapitent. Leurs troncs mutilés sont abandonnés sur la place de la cité (v. 1144-1297).

Mais la terre tremble, le tonnerre gronde, les bourreaux s'effrayent ; Antechrist les rassure en s'attribuant ce prodige et commande à ses chevaliers d'aller arrêter le Pape et tous « ses frères » les cardinaux (v. 1299-1329). Les chevaliers bravaches s'excitent à ce facile exploit approuvé par « l'empereur » (v. 1340). Ils partent et ramènent bientôt tout le Sacré-Collège (v. 1330-1395). Sous les insultes de l'Antechrist, le Pape reste impassible, et, dans l'Evangile de la Passion qu'il a lu le matin même (v. 1419), il trouve encore

la force de pardonner à son ennemi et de l'exhorter au repentir (v. 1397-1427). Furieux, l'Antechrist le fait mettre en prison avec les rares cardinaux qui lui sont restés fidèles. Les autres, renégats, vont prêcher la loi nouvelle et reviennent bientôt annoncer que le monde entier a reconnu l'Antechrist à cause de sa science et de ses merveilleux signes (v. 1428-1509).

Mais voici qu'un ange en chantant rappelle Enoch et Elie au ciel. Ceux-ci ressuscitent à la vue d'un des rares chrétiens qui n'ont pas abjuré, et dont ce miracle ranime la foi. En vain le juif Mossez lui impose silence sous peine de mort; déjà la nouvelle se répand, et Malaquim vient annoncer à l'Antechrist que deux mille de ses partisans l'ont abandonné (v. 1510-1555). L'Antechrist soutient que cette résurrection est un stratagème imaginé par lui pour éprouver ses fidèles, et il redouble ses menaces ; mais son règne touche à sa fin. Déjà au paradis « le temple glorieux » décrit dans l'Apocalypse, se ferme et se remplit de fumée. L'apôtre Saint-Jean remet aux anges les sept fioles de la vengeance divine (v. 1556-1611). Les anges les versent sur le monde épouvanté. Les Juifs expirent, le blasphème à la bouche (v. 1613-1699). Sous les rayons d'un soleil de feu, l'Antechrist tombe foudroyé au milieu de ses partisans, et ses prodiges qui n'étaient que des prestiges sont détruits. L'aveugle reperd la vue, le lépreux reprend sa lèpre, le cadavre abandonné par Baucibuz retombe en pourriture. Le grand fleuve de l'Euphrate se dessèche (v. 1699-1739). Trois diables consternés sautent de la gueule du dragon et vont essayer d'entraîner « les Gaians et les Jupians » à la dernière bataille contre le ciel (v. 1740-1769). Peine inutile. Déjà les dix Rois, frappés de repentir, s'agenouillent en implorant le nom de Marie (v. 1770-1775, lacune d'un feuillet). Le jugement est proche. Dieu lui-même l'annonce au ciel, et, si terrible est sa parole, « que les Vertus des cieux elles-mêmes sont émues » de frayeur (v. 1776-1825). Les Chérubins, les Séraphins, les

douze Apôtres, précédés de saint Jean-Baptiste et suivis par Judas Macchabée (v. 1826-1929, lacune d'un feuillet), viennent supplier la Vierge d'intercéder pour eux auprès du Dieu qui est « son fils et son père » (v. 9130-1937). Dieu rassure sa mère et « ses amis », mais il est obligé de faire justice des coupables. Il commande à saint Jean l'Evangéliste d'aller achever la destruction du monde, ce qui est fait sur l'heure. Sur un nouvel ordre, les quatre Evangélistes embouchent la trompette et vont sur la terre réveiller les morts (v. 1937-2037).

Les sépultures s'entr'ouvrent et, se soulevant lentement, paraissent un évêque, une abbesse, un roi, un bailli, un prévôt, un avocat, une reine, un avaricieux, un usurier, sa femme, la nourrice et leur enfant qui confessent à haute voix leurs débauches, leurs crimes ou leurs fautes. Pressés par les terribles trompettes, harcelés par les diables, ils s'avancent vers leur juge en gémissant (v. 2038-2129). Au passage de l'usurier, Dieu ne peut retenir sa colère, il l'apostrophe du haut de son paradis et lui annonce le sort qui l'attend (v. 2130-2175). Le cortège est rejoint par une prieuse, complice de l'évêque, et sans doute par le riche clerc, ami de l'abbesse (lacune d'un feuillet, v. 2256). Les bons sont rangés à droite par les anges et les Evangélistes qui multiplient leurs appels (v. 2257-2271). Le Tout-Puissant apparaît dans les nuées, saignant encore des blessures de la Passion. Autour de lui les anges portent la croix, la lance, les instruments du divin supplice et reprochent aux Juifs leur cruauté (v. 2272-2320). Dieu invite les Apôtres à descendre avec lui pour juger la création. Il prononce la sentence (v. 2321-2470), les réprouvés et les élus se séparent, les uns pour l'abîme (lacune d'un feuillet, v. 2479), les autres pour le ciel. Et l'assistance, sur l'invitation de saint Paul, entonne le *Te Deum laudamus* (2480-2538).

L'analyse de cette pièce, si courte, a pu paraître longue, et pourtant elle a dû sacrifier plus d'un détail, tant les faits y

sont pressés, accumulés sans désordre. La langue est claire, les situations nettes, très nettes. Les scènes se succèdent comme les tableaux d'une féerie moderne. En trois mille vers l'auteur a su embrasser une matière immense que ses successeurs français ou étrangers vont délayer en deux ou trois journées au XVI[e] siècle. Il sait donc composer, c'est-à-dire raisonner, calculer, choisir. Comment son drame est-il fait? Et quels en sont les éléments. C'est ce que nous allons examiner dans un commentaire perpétuel de la pièce qui sera rapprochée de ses sources et comparée, chaque fois qu'il y aura utilité, aux drames analogues les plus importants, soit au *Ludus de Antichristo* allemand et au *Jugement dernier* joué à Lucerne en 1549 (1), au *Jugement général* rouergat (2) et au *Jugement de Dieu* en trois journées, plusieurs fois représenté à Modane (Savoie), en 1572, 1574 et 1580.

Le premier feuillet ou la couverture du manuscrit de Besançon a dû être enlevé par le relieur, mais le sermon initial nous a conservé le titre probable du mystère :

Ce est dou jou dou jugement (v. 8).

titre qui reparaît dans un mystère italien quelque peu postérieur, la *Rappresentazione del Di del Giudizio* de Belcari (3). Ce sermon soulève déjà plusieurs difficultés de détail dont la solution aidera plus tard à déterminer la date de la représentation. Les idées essentielles en sont empruntées à l'évangile de Nicodème et surtout à l'hymne *Pange lingua*

---

(1) Voir plus loin à la Bibliographie.

(2) *Le Jutgamen general* rouergat, éd. Jeanroy et Teulié p. 193, 284, ne contient que le jugement dernier proprement dit. — *Le Jugement de Dieu*, de Modane, inédit, est cité d'après le manuscrit fr. 15,063 de la Bib. nationale.

(3) *Sacre Rappresentazioni dei secoli* XIV, XV *e* XVI, raccollte e illustrate per cura di Alessandro d'Ancona. (Firenze, 1872, III, 499, 523.)

gloriosi (1) et à la *Préface paschale* (2), dont plusieurs phrases sont très reconnaissables dans la traduction. De même que tous les événements qui ont précédé la naissance ou le premier avènement du Christ sont rattachés à la Nativité, de même tous ceux qui sont la suite ou la conséquence de sa mission, comme le Jugement dernier ou son second avènement, sont rattachés à la Passion, au cycle de Pâques. Ces allusions à des chants liturgiques déterminés s'expliquent donc tout naturellement, mais elles n'en sont pas moins bonnes à retenir.

Comme la plupart des poètes latins ou français du jugement dernier (3), notre auteur cite ses références, mais son érudition paraît assez sérieuse et ses citations exactes. Constatons donc que le vers 17 (*Dies illa, dies iræ*) n'est pas le début de la prose fameuse *Dies iræ, dies illa*, comme le disaient les Catalogues du XVIII^e^ siècle : c'est le 9^e^ respons de l'*Office*

---

(1) De parentis protoplasti
Fraude Factor condolens
. . . . . .
Pange, lingua, gloriosi
Prœlium certaminis,
Et super crucis trophæum.
Dic triumphum nobilem,
Qualiter redemptor orbis
Immolatus vicerit.

(2) *Præfatio Paschalis :* « Qui mortem nostram moriendo destruxit et vitam resurgendo reparavit. » Cf. v. 31, 36, 56, 58 :

Le pechié dou dit premier pére
. . . . . .
Ou temps que Jhesus la bataille
Vint faire au Roy d'iniquité,
Lequel il vainqui en morant
En la croiz.

Cf. v. 67 :

Par lui fu en croiz la mors morte.

(3) Ainsi l'Italien, qui écrit, en 1251, près de Vérone, un petit poème français sur l'Antechrist et le Jugement (B. de l'Arsenal, man. n° 3645, commence par citer (fol. 4, verso) Daniel, Ezéchiel, Isaïe, saint Paul et la Sibylle ; il sait « ce que les Grecs et les Latins et les Hébreux ont dit » de son sujet. Ce petit poème sera bientôt imprimé.

de la Commémoration des défunts, 2 novembre. Ce respons, qui se retrouve dans l'absoute (*Libera*, etc.) des messes d'enterrement, est tiré de la prophétie de Sophonie (II, v. 15, 16) (1). Le verset de Sophonie lui-même est assez exactement traduit plus loin, ainsi que le verset de Joël (2) auquel renvoient les Concordances.

Le jugement dernier est décrit à grands traits, avec ses effrayants prodiges. L'auteur connaissait certainement les *Quinze Signes* attribués à saint Jérôme, et l'une ou l'autre peut-être des poésies françaises qui en sont inspirées (3). Mais il n'a pas prononcé le nom de ces quinze signes, parce qu'il n'entrait pas dans son plan de les représenter matériellement sur la scène, comme on devait le faire à Modane (4).

---

(1) SOPHON, cap. I, v. 15, 16 : *a)* « Dies iræ, dies illa, dies tribulationis et angustiæ, dies calamitatis et miseriæ, dies tenebrarum et caliginis, dies nebulæ et turbinis. » *b)* « Dies illa, dies iræ, calamitatis et miseriæ, dies magna et amara valde. »

(2) JOEL, II, v. 11 : « A facie ejus contremuit terra, sol et luna obtenebrati sunt et stellæ retraxerunt splendorem suum. »

..... Cilz jours yert jours d'ire
. . . . . .
De tenebres et d'ocurté,
Jours de pleur, de maleürté
Jours tenebreux et tresorribles,
Jours de misére, jours penibles,
Jours ouquel soulaux et la lune
Et les estoiles une a une
Perdront trestoute leur lumiére. (v. 101 à 109.)

(3) Sur les nombreuses versions françaises des Quinze Signes, voir les articles de M P. MEYER, *Bulletin de la Société des anciens Textes français*, 1879, p. 74; *Daurel et Beton*, p. XCVIJ, et *Romania*, *passim*.

En consultant le petit traité de saint Thomas d'Aquin (t. XXVIII, p. 630 et sq., *De præambulis ad Judicium)*, et mieux encore saint Bernardin de Sienne (Opera omnia, Parisiis, sumtibus Dionysii Moreau, M.DC.XXXV, in-folio), *De Judicio generali*, sermo XI, art. I, cap. 4, *De Quindecim Signis*, p. 501 et 502, on se rendra compte comment ces *Quinze Signes* ont été composés, en rapprochant les versets et les expressions mêmes des divers prophètes.

(4) Prologue d'une représentation indiquée dans *Les Mystères*, II, 461 :

Tout premier Dieu fera haussier
La mer bien hault, et puis baysser,

Il est resté dans les généralités. Mais ici se place un des passages les plus obscurs et les plus importants du poème.

La description du jugement est terminée, et le prédicateur revient sur ses pas :

> Mais ains que cilz tresgrans jours veigne,
> Si com l'Escripture l'enseigne,
> Venront et en ciel et en terre
> Mains signes faiz en mouvent guerre.
> Enoch venra avec Elie,
> Si con le dit la profecie,
> Qui sont en Paradis terrestre..... (v. 147, 153, etc.).

De quels signes et de quelle guerre s'agit-il? Est-ce de la guerre qui est si souvent et si naïvement représentée dans les manuscrits à miniatures de l'Apocalypse (1) (XII, 7), de celle que Satan doit mener à la fin du monde contre Dieu et ses saints, et que notre auteur a rappelée lui-même dans un autre passage où il introduit Satan sur le point

> De mouvoir vers celui grant guerre
> Qui forma le ciel et la terre (v. 1748).

Mais ces vers des plus clairs ne paraissent pas avoir le même sens que les vers trop concis du sermon Ceux-là désignent non pas la grande bataille de l'Apocalypse, mais bien des guerres réelles et prochaines, ainsi que les météores qui les présagent et qui annoncent aux hommes du moyen âge l'avènement prochain de l'Antechrist. Toute une école de théologiens interprétait, en effet, dans ce sens le verset de l'Evangile de saint Luc, XXI, 25 : « Erunt signa in sole, et luna, et stellis », que l'on rapprochait de saint Mathieu, XXIV, 6 : « Audituri enim estis proelia et opiniones proeliorum », et de saint Marc, (XIII, 7), auquel on peut ajouter saint Paul

---

> Et les bestes de plusieurs sortes
> Tumberont sur la terre mortes;
> La mer fera grands mouvements,
> Et les poyssons grands hurlements.

(1) Samuel BERGER, *La Bible française au moyen âge*, p. 85.

(II *Thess.*, II, 9). Au lieu de placer ces signes à l'extrême fin du monde (1), après la mort de l'Antechrist, on les mettait avant sa venue et avant la prédication d'Enoch et d'Elie. Telle est l'opinion nettement exprimée par saint Grégoire le Grand et par Guillaume de Saint-Amour (2). Elle est adoptée, avec toutes ses conséquences, par l'auteur de notre mystère, et, ce qui prouve combien elle est commune, c'est qu'elle est combattue par son contemporain, saint Vincent Ferrer, dans une lettre fameuse sur l'Antechrist et le jugement (3).

Ce qui suit est moins important. Dans l'énumération des prophéties du jugement, ce vers (100)

Et li saint Pére et li poeste (*sic*).

désigne-t-il les nombreuses pièces latines et françaises sur

---

(1) VIGUERIUS, *Institutiones Theologicæ (de Judicio generali,* cap. XXI, v. 6).

(2) *Liber de Antichristo* (sive *de Periculis Novissimorum Temporum)*, I^re^ part., cap. II, col. 1281 : *De signis remotis adventùs Antichristi et consummationis sæculi.* Ce chapitre sera cité au long plus loin.

(3) *Sancti Patris nostri Vincentii Ferrarii Valentini, ordinis prædicatorum, opuscula.* Valentiæ, apud Petrum Patricium, 1591, in-8° (Bibl. Mazarine, 24,651). C'est la lettre adressée au pape Benoit XIII, en date du 27 juillet 1412, où saint Vincent Ferrer soutient que l'Antechrist est né depuis l'an 1403, p. 97 :

« Secunda opinio est dicentium Eliam et Enoch venturos esse ante adventum Antichristi ad prædicandum et avisandum homines mundi contra deceptionem illus. Sed hæc opinio est falsa ut haberi potest ex Apocalypsi, capite undecimo ubi dicitur de gentibus Antechristi : « Et civitatem sanc-« tam calcabunt mensibus quadraginta duobus, et dabo duobus testibus « meis, et prophetabunt diebus mille ducentis sexaginta. » Quia Elias et Enoch ad litteram et proprie loquendo non sunt venturi ante adventum Antichristi, sed simul cum eo, quum jam coeperit regnare et quasi Monarchiam tenere in mundo ut ex dicto textu et ejus glossis ordinariis apparet.

» Tertia opinio est dicentium signa Evangelica debere præcedere adventum Antichristi de quibus dicitur Lucæ vigesimo primo : « Erunt signa » in sole, etc. » Sed hæc signa proprius creduntur futura post mortem Antichristi ante judicium immediate, propter hoc quia subditur : Et tunc videbunt Filium hominis venientem, etc. » L'auteur du mystère développe précisément les deux opinions combattues par saint Vincent Ferrer.

ce sujet, ou bien les témoignages des poètes de l'antiquité (Lucrèce, IV, 1144; V, 115; Ovide, *Métam.*, I, 256; Lucain, VII, 812) qui ont parlé de la ruine et de la conflagration générale du monde, et qui sont cités en partie par Gerson? Il est plus probable, d'après un vieil hymne du Missel d'Amiens (Paris, 1529) (1), que l'expression « li poeste » fait simplement allusion aux vers acrostiches de la sibylle d'Erythrée :

Judicii signum tellus sudore madescet.
. . . . . .

Ces vers fameux, que l'on chantait encore dans quelques églises françaises au temps de Joachim du Bellay (2), suffisent, avec une longue citation de l'Evangile de saint Mathieu (XXV, 34, 41), pour expliquer le tableau final. Telles sont les principales idées du sermon qui annonce et résume la pièce, et dont le dernier vers rime avec le premier du dialogue.

Si Satan ouvre ce dialogue et l'action, c'est que l'Antechrist ne peut paraître avant que Satan, enchaîné depuis mille ans (*Apoc.*, XX, 7), ne soit « délié pour un peu de temps », comme l'explique saint Augustin dans la *Cité de Dieu* (livre XX, chap. VIII). Le conseil de Satan avec les démons et la mission d'Engingnart sont empruntés au roman de Merlin, formé, lui aussi, après un conseil des esprits infernaux, pour anéantir l'œuvre de la Rédemption (3). Notre auteur suit très probablement la version en prose du célèbre roman de Robert de Boron (4). De même que les

(1) C'est le *Lætabundus*, attribué à tort à saint Bernard, que l'on chantait autrefois à l'office du jour de Noël :

Si non suis *vatibus*
Credat vel *gentilibus*,
Sibyllinis versibus
Hæc prædicta.

(2) *La Deffence et Illustration de la Langue francoyse*, II, chap. VIII.

(3) MERLIN, *Roman en prose du XII^e siècle*, éd. Gaston Paris et Jacob Ulrich. Paris, Didot et C^ie^, M.DCCC.LXXXVI, t. I, p. XII.

(4) Voir page 151, note 7.

croyances superstitieuses sur l'Antechrist, déjà mentionnées dans le traité d'Adson, et rappelées, en 1243, dans la *Bible des Sept Estaz du monde* (1), de Geoffroy de Paris, ont influé sur la légende de Merlin et ses variantes (2); ici, par un ordre inverse, la fable de Robert de Boron a servi à représenter la naissance de l'Antechrist, fils du diable. Mais cette imitation du roman constatée, voyons comment l'auteur s'est arrangé pour lui donner une couleur d'orthodoxie et la rendre supportable au théâtre.

C'était une croyance assez répandue que, « comme le Christ était né de Dieu et d'une vierge, l'Antechrist naîtrait du diable et d'une vierge (3) ». Le rapprochement et la confusion des légendes d'Antechrist et de Merlin sont des plus naturels pour l'imagination populaire. Mais précisément ce rapprochement est repoussé comme sacrilège par Adson,

---

(1) B. N. Mss. Fr., n° 1526, f. 119 :

(L'Antecrist) Par le deable iert conceüs,
Et formez, et nez, et creüs.

(2) Adsonis, *Libellus de Antichristo* (Patr. lat. de Migne, tome CI, col. 1292); la variante entre crochets manque dans l'autre texte du traité d'Adson, t. XL, col. 1131 : « Nascetur autem ex patris et matris copulatione sicut alii homines, non ut quidam fabulantur de sola virgine [nec de episcopo et monacha, sicut alii delirando dogmatizant : sed de immundissima meretrice et crudelissimo nebulone]. » — Cf. S. Brigittæ, lib. VI, *Revelatronum*, cap. LXVII : « Antichristus nascetur de maledicta fœmina, simulante se sapere spiritualia....., » cité par Malvenda, lib. III, cap. III, p. 133. — Item Césaire de Heisterbach, *Dialogus miraculorum*, distinctio III, cap. XII. — D'autres témoignages analogues sur Merlin sont cités par Malvenda, p. 138. — De même dans Eustache Deschamps, éd. de la Société des anciens Textes français, VI, 103, balade d'*Antecrist* :

Toy concevra femme de moyniage.

Cette fable est encore citée comme très répandue « vulgaris » dans le livre de J. d'Acosta, *De Novissimis temporibus*, lib. II, cap. VI, Romæ, 1590, cité par Malvenda, p. 131. — Dans le *Roman de Brut*, éd. Leroux de Lincy, II, 354, il est encore dit que la mère de Merlin :

None estoit de mult bonne vie
En la vile, a une abeie.

(3) *Merlin*, éd. G. Paris, t. I, p. XIII. Ai-je besoin de dire tout ce que je dois à la savante préface de M. Gaston Paris?

qui déclare formellement que l'Antechrist aura père et mère comme les autres hommes, et que le diable se bornera à favoriser sa conception et plus tard à inspirer sa conduite (1). Notre auteur avait le texte d'Adson sous les yeux, il le traduit à la lettre quand il nous montre l'Antechrist séduisant les peuples,

Tant par force, par dons, par signes v. 177 (2).

Un chiffre précis, qui sera relevé plus loin, permet même de constater que des deux versions du traité d'Adson, reproduites dans les tomes XL et CI de la Patrologie Migne, il a suivi la seconde, la plus développée ; pourquoi donc s'est-il ici séparé de son guide et n'a-t-il pas respecté ses instructions si faciles à suivre? Car rien n'eût été plus aisé que de représenter aux yeux, avec le symbolisme du moyen âge, cette influence diabolique marquée par Adson avant et après la naissance de l'Antechrist. Il eût suffi de montrer l'Antechrist avec un diablotin de carton incessamment perché sur sa tête ou sur son épaule, tel qu'on le voit dans un livret populaire français du xv^e^ siècle (3), ou mieux encore, de remplir de joyeux diablotins la chambre nuptiale de ses parents, comme on le voit dans un autre livre gothique à gravures, l'*Antechrist* de Strasbourg (1472) (4) (planche 3), qui est à peu près du même temps. C'est donc de propos délibéré que l'auteur du mystère a adopté la version du roman de Merlin comme plus expressive, malgré toutes les difficultés de son interprétation

Et, en effet, Adson avait ses raisons pour restreindre le rôle du diable et ne pas faire de l'esprit du mal le père

---

(1, 2) Adson, Patr. Migne, tome CI, col. 1292 : « Nascetur autem, etc. » ibid., col. 1294 : « Eriget itaque se contra fideles tribus modis, id est, terrore, muneribus et miraculis. »

(3) L'*Imago, Figura seu Repræsentatio Antichristi*, cité à la page suivante, note 3..... L'Antechrist y nait de l'inceste d'un père et de sa fille, sous la suggestion diabolique.

(4) Voir page 149 note 3.

de l'Antechrist au sens propre du mot. C'est un point de dogme que le Christ seul est né d'une Vierge, *Virgo singularis*. Mais les théologiens, retenus par le respect de ce dogme fondamental, ont été attirés d'autre part par la vieille croyance aux démons incubes attestée par saint Augustin (1), et ils ont cherché, comme ils ont pu, à donner à l'Antechrist une naissance analogue à celle du Christ, pour les rapprocher davantage. Je n'ai pas à rappeler toutes les explications tentées dans cet ordre d'idées depuis celle de saint Hippolyte, qui est citée par Bossuet, et qui fait de l'Antechrist un démon incarné (2), jusqu'à celle qui figure dans l'*Histoire scolastique* de Pierre le Mangeur (3), va ensuite inspirer les

---

(1) *Cité de Dieu*, liv. XV, ch. XXIII.

(2) BOSSUET, éd. F. Lachat, vol. II, p. 318, *L'Apocalypse avec une explication*, ch. XIV. — Sur toutes ces opinions, le cardinal Bellarmin, *De Romano Pontifice*, lib. III, cap. XII, est plus clair et plus court que Malvenda.

(3) Patr. de Migne, t. CXCVIII, cap. LIV, col. 1102. C'est le commentaire de Pierre le Mangeur sur l'histoire de Loth qui a inspiré à la fois les premiers chapitres de l'*Imago, Figura seu Repræsentatio Antichristi pessimi Apoca.* (sic) *XIII Cap*ª, etc,. gothique (voir Brunet, I., col. 316) et du livre gothique d'images avec texte, *Der Enndkrist*, imprimé à Strasbourg (1472), un peu antérieur. La remarque paraît utile à faire, puisqu'elle manque dans les nombreuses descriptions bibliographiques de l'*Ymago*, dont la Bibl. Nationale possède (réserve : D, 6,200; D, 1,818; D, 11,581; Z, 855) quatre éditions différentes. L'une de ces éditions a été citée précédemment *(De Antechristo..... Iste sunt auctoritates S. Doctorum*, etc.). Parmi ces docteurs, Pierre le Mangeur figure au premier rang, et, somme toute, l'*Ymago* reproduit toutes les idées de l'*Histoire scolastique* sur l'Antechrist, col. 1454, 1455, etc. — Les petits vers français qui accompagnent le texte latin de l'*Imago* en ont été détachés, et leur suite a formé *La Vie de Anti-Christ bien utille et contemplatiue a veoir et a lyre*, souvent réimprimée, soit seule, soit à la suite de la *Grant Danse Macabre*, et dans les Livres d'Heures, ou encore *La Vie du mauvais Ante-Christ* (Cf. BRUNET, V, 1206), qui est devenu un des livrets du colportage. (Cf. Ch. NISARD, *Hist. de la Litt. populaire*, II, 346.)

La Bibliothèque Nationale a également une réimpression moderne de l'*Enndkrist*, imprimé à Strasbourg en 1472, et dont la Bibliothèque de Francfort-sur-le-Mein possède, au dire de son bibliothécaire, le professeur Dr Ebrard, les deux seuls exemplaires connus *(Der Enndkrist der Stadt-*

Antechrists gothiques à gravures cités plus haut, et reparaît dans le Jugement dernier de Lucerne (1549) et dans le drame espagnol du XVII[e] siècle, l'*Antechrist* d'Alarcon, entre dans la littérature de colportage et circule peut-être encore aujourd'hui dans nos campagnes. L'interprétation de notre mystère, tout aussi ancienne et souvent discutée par les scolastiques (1), est encore nettement formulée à la fin du XVI[e] siècle par Suarez et par le cardinal Bellarmin (2), qui la donnent comme « probable ». Suivant eux, l'Antechrist pourrait bien naître d'un démon, mais d'une vierge folle. Et nous voici ramenés à la fable du roman de *Merlin*, mais corrigée sur un point essentiel.

Le moyen cependant de mettre ce roman sur la scène, même devant un public du moyen âge, et de représenter aux

---

Biblioteck zu Frankfurt am Main, Facsimile-wiedergabe Herausgegeben und bibliographisch beschrieben von D[r] Ernst Kelchner, etc., Frankfurt, Keller, 1891.) Le texte et les gravures de cette édition et des autres sont d'ailleurs décrits dans un ouvrage beaucoup plus commun d'Heineken *(Idée générale d'une Collection complette d'Estampes*, etc., Leipsick et Vienne, J.-Paul Kraus, 1771, in-8°).

Ajoutons, pour en finir avec ces raretés bibliographiques, que le traité *De Antichristo* gothique, contenu dans le *Speculum christianorum* (Bibl. Nat., réserve Rf, 5,835), et le *Compendium de Vita Anticristi* (Bibl. Mazarine, incunables 436/A, 3[e] pièce), ne font que développer le chapitre x du livre III du *Lucidaire* d'Honorius d'Autun, dont ils reproduisent tous les deux des *passages entiers* textuellement. Quant au traité plus développé de l'*advenement de Antechrist*, qui forme la troisième partie de l'*Art de bien mourir*, Paris, Antoine Vérard, 1492, in-folio (B. N., réserve D, 6,812), il s'inspire également du traité d'Adson et du *Lucidaire*, des commentaires de saint Remy d'Auxerre, etc.

(1) Voir les renvois dans Martin DELRIO, *Disquisitionum magicarum libri sex*, lib. II, quæstio XV.

(2) Rob. BELLARMINI, etc., Lugduni, apud Claudium Michaelem, CIↃIↃXC, in-folio, *De Romano Pontifice*, lib. III, cap. XII, p. 710 : « Non esset tamen error si quis diceret Antichristum nasciturum ex diabolo et muliere, eo modo, quo dicuntur quidem nati ex incubis dæmonibus, etc, » Ce chapitre est beaucoup plus clair que l'exposition correspondante de Malvenda, p. 131. On retrouve les mêmes opinions, données comme populaires, au XVII[e] siècle, dans FAVYN, *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, Paris, MCXX, in-4°, t. I, p. 12.

yeux l'horrible miniature où le diable est figuré sous les traits d'un Onocentaure (1) aux premières pages de certains manuscrits de *Merlin* (2). Heureusement que le diable Engingnart ressemble au luiton Malabron dans la chanson de Gaufrey :

> Che est . l . esperit qui Dex donna tel don,
> Quant il veut est cheval, quant il veut est mouton,
> Oisel, ou pomme ou poire, ou arbre ou poisson,
> De chen li donna Dex, nostre Sire, le don
> Que il se mueroit en chascune fachon,
> Et, quant il lui pleroit il seroit comm . l . hom,
> Que il n'aroit si bel en Franche le roion (3).

Comme il a le choix entre toutes les formes, il ne choisit pas la plus vilaine et se déguise en élégant « jouvencel ». Ainsi l'horreur du spectacle est atténuée, et cette scène de séduction d'Engingnart n'est guère plus choquante dans les idées du temps que la scène V du *Miracle de l'Enfant donné au diable* (4), ou que les scènes de Ruben et de Balla et d'Amon et de Thamar dans le *Mistere du Viel Testament* (5), ou même que telles scènes du XVII^e^ siècle, dans les *Galanteries du duc d'Ossone* (6), par un auteur franc-comtois, Mairet.

L'imitation du roman de Merlin est si manifeste, que le texte de ce roman permet de corriger une leçon douteuse du mystère (7), et qu'elle en explique plus d'une singularité.

---

(1) Sur les Onocentaures, voir ALAIN DE LILLE. *Distinctiones Theol.* (Patr. Migne, t. CX, col. 882).

(2) Elle est reproduite dans les *Romans de la Table Ronde mis en nouveau langage,* etc., par Paulin PARIS, tome I (entre les pages 4 et 5). Paris, Techener, MDCCCLXVIII.

(3) *Gaufrey*, éd. F. Guessard et P. Chabaille, p. 161, v. 5343 à 5349.

(4) *Miracles de Nostre-Dame par personnages,* éd. Gaston Paris et Ulysse Robert, I, p. 9 et 10, v. 158.

(5) *Mistere du Viel Testament*, éd. J. de Rothschild, II, p 300, v. 6050. et IV p. 219 v. 32.056.

(6) *Les Galanteries, etc.*, acte III, scène II. (Bib. de la ville de Besançon, B.L. 3,562.)

(7) Le manuscrit porte, v. 256 (rôle d'Angingnars) :

> Je vois (*vais*) partout et loing et près
> Je cognois, etc.....

Il vaut mieux écrire et comprendre : Je *voi (video)*, d'après un passage

Les fils du diable sont d'une force et d'une précocité extraordinaires, comme l'attestent les graves traités de médecine cités par Malvenda, p. 131, 133, et non pas seulement les légendes populaires sur Robert le Diable, sur Alexandre (1) et

---

correspondant du roman de ***Merlin***, éd. G. Paris, t. I, p. 3 : « Ensi diroit cil les choses dites et faites priès et loing ». La phrase est au pluriel dans le début du ***Merlin*** en vers, à la suite du ***Roman de Saint-Graal***, éd. Fr. Michel, p. 154, v. 3669 et sq.

(1) L'auteur du livre attribué à Alain de Lille (***Alani magni de Insulis explanationum in prophetiam Merlini Ambrosii libri VII***, Francofurti, typis J. Bratheringii, 1607, in-8°) ne manque pas d'énumérer tous ces fils illustres de démons incubes, et l'histoire fabuleuse d'Alexandre est de même citée au long dans le traité de Malvenda (***De Antichristo***, lib. III, cap. IV, p. 136-137). — M. P. Meyer a cité, dans ***Alexandre le Grand dans la Littérature française du moyen-âge***, t. II, p. 97, un curieux portrait d'Alexandre à sa naissance, tiré de l'***Historia de prœliis*** : « Coma capitis ejus sicut coma leonis erat, oculi ejus magni et micantes..... ***Dentes vero ejus erant acutissimi***, impetus illus fervidius sicut leonis et qualis in posterum debebat fieri figura illius significabatur. » Comparons à ce portrait celui d'un livret populaire : ***La Naissance de l'Antechrist en Babillone, envoyée par l'ambassadeur de France estant en Turquie, jouxte la coppie imprimé*** (sic) à Lyon et à Paris, par Laurent Locquehay, au bout du pont Saint-Michel MDCXXIII avec permission (16 p. in-8) (Bib. Mazarine, 35,284 et 56,551, 1re pièce). Ce livret lui-même, ainsi que le suivant, n'est très probablement que la reproduction plus ou moins fidèle d'une Lettre du grand-maître de Malte sur la naissance de l'Antechrist, en 1609, signalée parmi les ***Manuscrits de la Bibliothèque du Louvre*** par M. Louis Paris. « Estant en la ville de Constantinople, faisant la charge d'ambassadeur, il nous est venu nouvelle qu'en la ville de Babilone, en une partie d'icelle Région, est né l'Antechrist d'une tres belle femme, mais commune et publique, le pere duquel ne se cognoist point, ***il a les dents pointues*** et le regard espouvantable, et de statue (***sic***) plus haute que deux autres, lequel au huictiesme jour de sa naissance chemina et parla en sorte qu'il fut entendu d'un chacun, disant au peuple qu'il estoit le fils de Dieu, et qu'en luy on devoit croire, et faict foy le dict denonciateur l'avoir veu et qu'à sa nativité feurent vus de grands signes, car le soleil s'obscurcit en plein jour, comme après certaine espace de temps retourna en sa clarté, la nuyt suyvant sa nativité l'on veid du ciel tomber un grand feu sur la maison et le jour suivant pleut de la manne et des pierres precieuses et furent veus voller trois serpens effroyables et hideux, etc. » — Mêmes détails dans l'***Attestation par les chevaliers de Saint-Jean de Hierusalem*** en l'isle de Malte de la naissance de l'Antechrist, né en Babylone, ensemble les signes espouvantables apparus en l'air, à Liége, chez Leonard Streel MDCXXIII (B.

tous les fils illustres de démons incubes. Leur naissance est signalée par des prodiges effrayants ; ils ont des particularités, des signes physiques qui annoncent à première vue leur force future et leurs grandes destinées (1). Robert de Boron était des plus modérés lorsqu'il nous montrait les matrones s'extasiant devant Merlin qui, « à peine fut-il né, qu'il

---

de l'Arsenal, théolog. 5110, in-12, 14 p.) : « Est nay un enfant en la ville de Bougdot autrement appellée Calka, proche de Babylone, duquel enfant la mère est fort vieille et de race incogneue, nommée Fort-Juda, du père l'on n'en a nulle cognoissance, l'enfant est de veue brune, la face et les yeux fort aggreables, *ayant les dents aigues en façon d'un chat,* les oreilles larges, la statue aucunement plus grande que les autres enfans, lequel incontinent après sa naissance chemina et parla parfaitement bien, sa parole estant entendue d'un chacun, admonestant le peuple et disant qu'il est le vray Messie, etc... D'avantage il s'est trouvé au milieu de Babylone une colonne de laquelle la moitié estoit blanche et l'autre rouge, estant escrit au pied d'icelle en langue Hébraique la venue de cest Antechrist et choses qui arriveroient à cause d'iceluy, etc. » — Enfin, le *Traitté de l'Ante-Christ, etc., par M. André Poirier, prestre,* Paris, chez Henri Sara et Anthoine Merieux, MDCLV (B. de l'Arsenal, theol. 5119, in-12), contient une gravure représentant « l'Antechrist né à Austrol près Babilone jouxte la copie tirée par Muley Azem, peintre arabe », lequel a eu soin de mettre en évidence « ces dents aigues ». — Ces livrets répètent avec plus de détails ce qu'en avril 1429 le cordelier Richard annonçait aux Parisiens de la naissance de l'Antechrist et des Juifs courant l'adorer à Babylone (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 235).

(1) Si la description des météores annonçant la naissance d'un héros est un lieu commun de la poésie épique, comme le dit M. P. MEYER (*Alexandre le Grand,* II, 97. renvoyant à G. PARIS, *Hist. poét. de Charlemagne,* p. 228), il semble qu'il y ait une nuance pour l'Antechrist. Les prodiges qui signalent sa naissance figurent déjà en partie dans la prophétie de la Sibylle *(Hic Incipit Prologus Regine Sibille)* qui a été imprimée par Tarbé à la fin (p. 106-113) de son édition du *Tournoiement d'Antechrist* d'Huon de Méry, et qui est peut-être un fragment du roman ou de l'*Histoire des Sibylles* en vers de six syllabes, par Herman *(Hist. litt. de la France,* XVIII, 837) :

Et terre tremblera
Kant Antecrist naistra,
Soleil s'oscurera.....

Ici, les prodiges peuvent être un souvenir, une traduction libre du verset de saint Paul (II *Thess.*, II, 9) sur l'Antechrist : « Cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, signis et prodigiis mendacibus. »

semblait avoir plus de deux ans » (1). L'Antechrist de cette pièce est aussi extraordinaire puisqu'à sa naissance la « demoiselle » ou la commère constate que depuis « plus de mil ans » (v. 448), il n'est pas né d'enfant aussi vigoureux, mais aussi c'est l'Antechrist. Il est vrai que ce trait jeté en passant est aussitôt oublié, car il eût été trop difficile à soutenir. C'est un enfançon à peine sorti du maillot qui reçoit la visite des diables. Il aura le temps de grandir et d'apprendre la magie à Bethsaïda ou à Corosaïm, tandis qu'Enoch et Elie annonceront sa venue, encore une version sciemment adoptée par notre auteur, car la plupart des interprètes de l'Apocalypse rejettent leur prédication au milieu de la grande persécution de l'Antechrist ou même après sa mort. Quand l'Antechrist reparaît, représenté par un second personnage comme à Lucerne, c'est, d'après la miniature, un adolescent d'une quinzaine d'années, et le temps même de sa réapparition ou plutôt de sa véritable entrée en scène est marqué non seulement par la Bible populaire de Geffroi de Paris (2), mais par le traité de saint Thomas d'Aquin. Aussitôt il est séduit dans le désert par Satan, qui lui trace son rôle et réclame son hommage. Ce n'est pas un hors-d'œuvre que ce pacte diabolique. La plupart des traités de théologie, les

---

(1) *Les Romans de la Table ronde*, par Paulin PARIS, II, 26. Dans le manuscrit Huth, reproduit par M. Gaston Paris (*Merlin*, t. I, p. 20), Merlin à neuf mois paraît avoir un an, ce qui n'a plus rien de singulier.

(2) B. N. Mss. Fr. 1526, R 119 v° :

Quant d'aage . XV . ans avra,
Adoncques preschier voudra,
Filz Dieu se fera et magistres.

Cf. saint Thomas d'Aquin, *De Adventu, etc., Antichristi*, éd. Fretté, tome XXVIII, p. 616 et sq. : « In qua ætate erit cum hæc incipient? Quia in adolescentia, *Ecclesiast.*, IV, 15 : « Vidi cunctos viventes qui ambulant sub « sole cum adolescente secundo, etc. »

D'après d'autres textes, l'Antechrist commencerait à prêcher à trente ans (Sermones *Dormi Secure* Dominicales, de adventu judicii sermo LXVI), ou à vingt-huit ans (d'après le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, édit. Tuetey, p. 382).

livrets populaires, le drame de Lucerne, donnent à l'Antechrist un ange gardien qu'il abandonne ou qu'il chasse dès l'âge de raison pour suivre Satan (1). Il accepte donc librement sa mission maudite, il est responsable de ses actes, voilà ce que l'auteur de ce mystère a voulu indiquer aussi bien que celui du mystère de Modane (fol. 18 verso), qui le représente regrettant son orgueil et ses erreurs au jugement dernier. Quant aux dons de Satan, qui lui promet la richesse, la mémoire diabolique, la science universelle et la toute puissance, ils sont indiqués dans tous les livres depuis et avant le traité d'Adson.

> Les grans tresors de Salemon le saige,
> Et tous les ors de finance perdue
> Sont reservez pour faire ton passaige.

dit Eustache Deschamps (t. VI, 104) dans la Ballade *d'Antecrist*, et Juvénal des Ursins (2), de son côté, raconte longuement l'histoire d'un chevalier de son temps qui, s'en étant allé jusqu'au fond de l'Ecosse pour demander aux diables les trésors de Salomon, essuya un refus poli, parce que ces trésors étaient gardés pour l'Antechrist. Ainsi, toutes les idées de notre mystère s'expliquent par les légendes contemporaines. Les pactes diaboliques, comme celui de Théophile et celui que l'on vient de voir dans ce mystère, seront encore condamnés dans l'article III des décisions de la Faculté de

---

(1) Saint Thomas d'Aquin, *Ibidem*, p. 616 : « ..... ex virtute diaboli confovebitur et implebitur Antichristus, non tamen erit in Antichristo diabolus ut in dæmoniacis; quia tunc non imputaretur ei peccatum, sed quia sic possidebit eum quod pro sua voluntate inclinabit eum cum consensu liberi arbitrii Antichristi; vel super illud II *Thess.*, II, 9, *cujus est adventus secundum operationem Satanæ*, glossa : non tamen sine consensu ut phreneticus qui culpam non habuit, quia sic vexaretur a diabolo, non imputaretur quodcumque haberet..... » Mêmes textes avec d'autres cités dans l'*Ymago* et par Malvenda, lib. III, p. 188, 190, etc.

(2) Ed. Michaud et Poujoulat, p. 425. — Dans l'*Enndchrist* (Strasbourg, 1472), l'Antechrist se fait alchimiste pour distribuer de l'or à ses partisans.

Théologie de Paris du 18 septembre 1398, à l'instigation de Gerson (1).

C'est aussitôt après ce pacte que l'Antechrist commence à prêcher les Juifs. Il a juste pris le temps d'aller changer de costume et de revêtir une robe fauve de cordelier, comme l'Antechrist de Strasbourg (1472). Le choix de ce costume (2) était tout indiqué puisque la tradition représente l'Antechrist comme un hypocrite, un Faux-Semblant, et un démagogue. Nul ordre en effet n'eut le verbe plus populaire et l'humilité plus fastueuse (3) que les Frères Mineurs ou Menus, comme ils s'appelaient; nul ordre n'avait déjà propagé et ne devait propager plus d'hérésies, jusqu'à soutenir que leur Fondateur était égal ou supérieur au Christ; nul n'avait excité plus de haines dans l'Université et parmi les curés, dépouillés de la prédication et des offrandes de leurs paroisses. Notre auteur était peut-être un de ces curés qui se rappelait le texte de saint Paul (II *Timoth.*, IV, 12) si audacieusement appliqué par Guillaume de Saint-Amour (4) aux Ordres mendiants.

Les premières paroles que prononce l'Antechrist :

En terre vien de par mon Pere (v. 586).

sont l'exacte répétition des paroles du Christ dans l'Evangile de saint Jean, XVI, 28 « *Exivi a patre et veni in mundum* »,

---

(1) GERSON, I, 212. Une faute d'impression a fait attribuer ces décisions à l'année 1389.

(2) Ce sont toujours les cordeliers qu'on choisit. Dans un *Recueil d'Emblèmes* fait pour Louise de Savoie (B. N. Mss. Fr. 12247, p. 6), que M. Omont a bien voulu me signaler, *Cautio*, ou Sage considération, soulève la robe d'un cordelier et trouve écrit sur sa poitrine cent mille trudaynes (tricheries).

(3) Nicol. de CLAMENGIIS, *opera omnia*, éd. Lydii, Lugd. Batav., Elzevir., MDCXIII, *De corrupto Ecclesiæ statu*, cap. XXII, p. 26 : « De Mendicantibus et eorum inani jactantia et gloria. »

(4) *De Antichristo*, etc., Ire part., cap. XI, col. 1314 : « Spiritus manifeste dicit quia in novissimis temporibus discedent quidam a fide, attendentes spiritibus erroris et doctrinis dæmoniorum, *in hypocrisi loquentium mendacium*. »

et cette parodie des paroles sacrées va se répéter si souvent qu'il suffit de la constater une fois pour toutes. Notre Antechrist ne dédaigne pas non plus la Glose ordinaire de la Bible par Walerade le Louche, et il lui emprunte l'étymologie de son nom :

Je suis soulaus, je suis lumiere (1) (v. 1124).

Quant aux miracles qu'il opère, il n'a garde d'accomplir tous ceux que lui prêtent Adson et la légende, parce que ces miracles gêneraient ou ralentiraient l'action. Notre auteur a choisi pour lui les plus significatifs, il les a gradués et en a réglé l'effet. Tel est en effet l'égarement des Juifs qu'au premier miracle, à peine l'aveugle a-t-il recouvré la vue, ils voient, ils croient, ils sont abusés, ils se hâtent d'installer l'Antechrist dans le temple restauré de Salomon, et de frapper à l'effigie de leur nouveau Dieu des pièces de monnaie ou de « mériaux » qui leur serviront de signe de ralliement (v. 644). L'enlumineur du manuscrit ne s'est pas borné à représenter la frappe de ces mériaux, il a donné aux sectateurs de l'Antechrist de belles rouelles (2) en drap de couleur,

---

(1) Cf. Samuel BERGER, *la Bible française au Moyen âge,* p. 82 (citant REUSS, *Revue de Théol.*, 1857, p. 102) : « Le nombre de son nom qui est 666 dit autant con dic lux, ceo est di lumiere, kar Antecrist sera fausement dit lumiere, si com Jhesucrist veraiement est lumiere, vel latinis literis dic lux quia ipse se lucem esse dicet. » — Cf. saint Thomas d'Aquin, t. XXVIII, p. 622 : « Ipse enim usurpabit nomen veri solis et veri hominis, id est Christi, de quo dicitur *Joan.*, VIII, 12 : *Erat lux vera,* et infra 12 : *Ego sum lux mundi.* »

(2) *Bibliotheca mundi,* etc. Duaci, ex officina Baltazaris Belleri, anno MDCXXIV, in-folio, t. III, *Speculum Morale, de persecutione Antichristi*, p. 761 : « Et faciet omnes divites et pauperes, pusillos et magnos, liberos et servos habere characterem, id est aliquod signum Antichristi repræsentativum, vel ad litteram, insertionem sui nominis in dextera manu, aut in frontibus suis evidenter et materialiter, sicut hodie portant Judæi signa designantia ipsos esse Judæos..... »

Je signale ce texte curieux à M. Ul. Robert, qui a reproduit les rouelles du manuscrit de Besançon dans son étude sur les *Signes d'Infamie au Moyen âge* (p. 14, pl. XVI), déjà citée. Ainsi s'explique aussi probablement

comme en portaient les Juifs de son temps. Cette explication matérielle du fameux signe de l'Antechrist dans l'Apocalypse est déjà indiquée par Vincent de Beauvais, et nous en retrouvons une curieuse variante dans le *Jugement dernier* de Lucerne.

Il en est de même du miracle des pauvres enrichis. La Glose sur les versets 8-10 du psaume x, souvent citée et commentée par Guillaume de Saint-Amour (1), nous montre déjà l'Antechrist enrichissant les pauvres et affectant la charité, mais il fallait mettre la scène en action et la rendre ce qu'elle est, une des plus frappantes et des plus curieuses du texte. Même observation enfin pour le miracle

---

l'assertion inexacte d'Estienne Pasquier (*Recherches de la France*, l. VIII, ch. xxxv), qui dit que « le roy (Jean le Bon), au mois d'octobre 1363, ordonna que les Juifs porteraient une rouelle ou platine d'estain sur l'espaule de la largeur de son grand seel. » L'ordonnance du roi Jean prescrit des rouelles de feutre, et il m'est impossible de dire s'il y en a jamais eu de métal pour les Juifs.

D'autre part, l'emploi des rouelles ou mériaux de métal est assez commun dans la période qui nous occupe. A l'exemple de saint Bernardin de Sienne, le cordelier Richard, en avril 1429, avait fait prendre aux Parisiens « des mesriaux d'estaing où estoit empreint le nom de Jhesus », qu'ils délaissèrent plus tard pour « la croix Saint-Andry » (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 242-243). Dans le même *Journal*, p. 103, on lit, à la date de 1418, une curieuse conspiration des bourgeois de Soissons, Armagnacs, contre le parti bourguignon. « Item vray est qu'ils avoient fait faire monnoye de plon tres grant fason et en devoient bailler aux diseniers de la ville de Paris, selon ce qu'ils avoient de gens en leurs dizaines qui estoient de la bande, et n'en devoient avoir [nul] autre que ceuxlà; et devoient aller parmy les maisons des diz bandez par tout Paris, à force de gens armez portant la dicte bande, disant partout : « Avez vous point de telle monnoye? » S'ils disoient : « Veez en ci! « ilz passoient outre sans plus dire. S'ils disoient : « Nous n'en avons point! » ils devoient tout estre mis à l'espée, et les femmes et enfans noyez. »

(1) *Psalm.* x, 8, 19 : « Oculi ejus in pauperem respiciunt, insidiatur in abscondito quasi leo in spelunca sua — Insidiatur ut rapiat pauperem; rapere pauperem dum attrahit eum — In laqueo suo humiliabit eum, inclinabit se et cadet cum dominatus fuerit pauperum. » Ce passage est appliqué à l'Antechrist par la *Glose* et souvent cité et commenté par Guillaume de Saint-Amour, c. 1313, 1336, 1383, 1384, etc.

du Corps ressuscité, qui lui aussi est classique, et qui figurait déjà dans le *Ludus de Antichristo* du XII[e] siècle (1). L'évêque contemporain, Gerhoh de Reichersberg qui n'aimait pas les mystères de ce genre où l'église était envahie par la soldatesque, constate même avec satisfaction que l'acteur qui jouait le Ressuscité, mourut réellement sept jours après. Mais seul l'auteur de notre mystère a su amener, puis détruire d'une manière intéressante ce miracle banal; seul il a su interpréter avec vraisemblance la vieille expression populaire « avoir le diable au corps », qui est plus d'une fois mise en action dans l'épopée française (2) et italienne (3), et qui fut prise au pied de la lettre par le peuple et par les démonologues jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Si son exemplaire du

---

(1) GERHOH VON REICHERSBERG, opera inedita, cur. Scheibelger, 1875, I, 25, cité par W. Meyer, p. 15 de son étude sur le *Ludus de Antichristo :* « Contigit, ut comperimus, aliquando apud tales, ut eum quem inter ludicra sua quasi mortuum ab Elisæo propheta suscitandum exhiberent, peracta simulatione, mortuum invenirent. Alius item Antichristo suo quasi suscitandus oblatus (Vergl. v. 69 des Dramas) intra septem dies vere mortuus, ut comperimus, et sepultus est. »

(2) Voir le combat de Richard I, duc de Normandie, avec un cadavre animé par un démon (WACE, *Roman de Rou*, éd. Pluquet, I, 279-280, v. 5450), le combat analogue du lutin Malabron et de Robastre dans *Gaufrey*, éd. Guessard, p. 167, v. 5552, et celui de Payen Peverel et du géant infernal Geomago dans l'histoire de Fouke Fitz-Warin (*Hist. litt. de la France*, XXVII, 168).

(3) *Inferno*. XXXIII, v. 129, 132, etc. — M. A. GRAF (*Miti, leggende e superstizioni del Medio evo*, Torino, Loescher, 1893, vol. II, *Demonologia di Dante*, p. 99, 132, donne les exemples connus tirés de Césaire de Heisterbach et de Thomas de Cantimpré. Les récits de ce genre abondent encore dans les démonologies des siècles suivants. Les ligueurs soutenaient que le véritable Henri III, le vainqueur de Montcontour, était mort en Pologne, et que les Français ne voyaient plus que son ombre inepte, animée par un démon. Le roi Jacques I d'Angleterre prétendit même, dans un traité spécial, que le diable ne saurait opérer ni apparaitre qu'en se glissant dans un cadavre encore chaud, et le poète Ben Johnson se moque de son souverain dans la farce : *Le diable n'est qu'un âne*. Satan s'adresse au diable Pug, qui a envie de se promener, et lui dit : « Tâche, mon pauvre Pug, de trouver une forme toute prête; je ne saurais t'en fabriquer une. »

traité d'Adson l'a mis sur la voie, ce qui du reste n'est pas certain, il a bien profité des indications de son texte (1). Et il faut lui savoir gré encore d'avoir essayé de faire de tous ces miracles des traits de caractère. Le Christ humble fait de grandes choses simplement, et demande le silence à ceux qu'il a guéris. L'Antechrist superbe leur commande d'aller partout proclamer ses louanges. C'est la distinction classique des « faux prophètes » signalée par Adson et par Pierre d'Ailly (2), mais mise ici en action sur le théâtre.

Nous voici arrivés au passage le plus important, comme on le verra plus tard, pour déterminer la date de notre mystère. Le signe le plus certain de l'avènement prochain de l'Antechrist et de la fin du monde, c'est la fin de l'Empire romain (3), et son démembrement ou sa division entre dix

---

(1) Les deux versions du traité d'Adson, dans la *Patrologie* Migne, disent simplement : « Mortuos in conspectu hominum resuscitari. » Le texte du tome CI, col. 1294, ajoute : « per incantationes diabolicas », sans rien spécifier. Mais les anciennes imitations françaises du traité d'Adson, comme le *Dialogue du pere et du fils* (B. N. mss. n. a. 4338, p. 90) sont plus explicites : « Il semblera qu'il resuscite les cors mors, et ce sera le deable qi entrera dedenz eulz et les fera aler. » Cette phrase vient du *Lucidaire,* lib. III, cap. x, col. 1163 : « *D.* Suscitabit mortuos vere? *M.* Nequaquam, sed diabolus ejus maleficiis corpus alicujus intrabit, et illud apportabit, et in illo loquetur, ut quasi vivum videatur. »

(2) Adson, *Patr. Migne,* t. CI, col. 1291. — P. d'Ailly, *De Falsis Prophetis* (dans les *Œuvres de Gerson,* t. I, p. 505) : « Quarto notandum quod unum signum potissimum ad cognoscendos falsos prophetas miraculis veris aut falsis vel fictis coruscantes est, si ex hujusmodi miraculis gloriam suam magis quam divinam laudem aut proximorum utilitatem quærant..... Nam Lucæ v, cum ipse leprosum mundasset, præcepit ille ut nemini diceret. Ubi glossa : tacere jubet nec taceri potest. Simile habetur Mathæi vii, et viii de surdo et muto sanato et de cœco illuminato similiter ix. Cum illumininasset duos cæcos, comminatus est eis dicens: videte ne quis sciat. Ubi dicit glossa quod in hoc dat exemplum jactantiæ vitandæ. »

(3) G. de Saint-Amour, *De Antichristo,* etc., I part., cap. iii, col. 1283 : « De signis propinquis (adventûs Antichristi et consummationis sæculi) et primo de cessatione Romani imperii » — Item. Bellarmini, *De Romano Pontifice,* lib. III, cap. vii, etc. — Malvenda, *De Antichristo,* lib. V, p. 401 à 452 et *passim,* etc.

rois qui se partageront le monde suivant la concordance de la prophétie de Daniel (VII, 7) avec l'Apocalypse (XIII, 1) sur « la bête à dix cornes ». A ces versets s'ajoute celui de l'apôtre saint Paul (II *Thess.*, II) : « Ne vous troublez point comme si le jour du Seigneur était proche, et que personne ne vous abuse ; il n'arrivera point que premièrement la révolte (*apostasia*, discessio) ne soit venue ». C'est pourquoi Tertullien exhortait les chrétiens à prier pour la durée de l'Empire romain, et l'Eglise le faisait encore au XVII^e^ siècle, tous les ans, le Vendredi-Saint, en la bénédiction du cierge pascal, lorsqu'elle priait pour le « très saint » ou « le très chrétien Empereur romain », héritier des Césars et de Charlemagne (1).

Cette division de l'univers entre dix rois a déjà servi de cadre au *Ludus de Antichristo* allemand (2) qui désigne les rois par leur pays : le roi de Babylone, le roi des Francs, le roi des Teutons, etc. L'auteur de notre mystère se contente de donner à ses rois des surnoms, mais ils semblent significatifs. Dagobert doit évidemment désigner le roi de France, Audouart (Odoardus, Eduardus, etc.) tout aussi populaire dans son pays, le roi d'Angleterre et « Loriquaire » le roi

(1) ***Missale Romanum,*** ex decreto sacro sancti Concilii Tridentini restitutum, Pii V Pontif. Max. jussu editum et Clementis VIII auctoritate recognitum (Lutetiæ Parisiorum, apud Societatem Typographicam Librorum Officii ecclesiastici, MDCXVIII, in-folio), feria sexta in parasceve, col. 182 : « Oremus et pro Christianissimo imperatore nostro ut Deus et Dominus noster subditas illi faciat omnes barbaras nationes, ad nostram perpetuam pacem. (Si non est coronatus, dicatur Electo imperatore). »

(2) Avec une légère variante dans le *Ludus de Antichristo,* où il n'y a que sept trônes et sept rois, parce que, sur les dix rois de l'univers, l'Antechrist est censé en avoir déjà vaincu et tué trois, ceux d'Egypte, de Lybie et d'Ethiopie, suivant la prophétie de Daniel (VII, 8, et XI, 43 et 45). La même version est suivie dans l'*Histoire scholastique*, dans l'*Imago* et dans le traité de G. de Saint-Amour, col. 1381. La division classique des dix rois se retrouve ailleurs, notamment dans les prophéties de l'ermite Jean de la Rochetaillade, XIV^e^ siècle, citées par Baluze, *Vitæ Paparum avenionien-sium,* t. I, p. 1459 : « Cum decem partes christianitatis sequantur antipapam. »

des Romains, ou l'empereur d'Allemagne, appelé plus loin « l'empereur » tout court (v. 1340). Au xv[e] siècle, on appelait encore « Loricarts » les mercenaires venus d'Allemagne qui portaient la cuirasse (1), et tous les exemples de ce mot cités par Godefroy sont pris en mauvaise part. Peut-être faut-il rattacher à ce même groupe « des rois européens » ainsi désignés, sans plus, dans le *Jugement* de Modane (fol. 41 verso) Maillefer (2), le vaillant fils de Rainouart au Tinel. Mais ce nom pourrait tout aussi bien appartenir à l'autre groupe, à celui des rois qui règnent sur les autres parties du monde, l'Asie et l'Afrique, et qui sont affublés de noms orientaux, la plupart connus. Tels le Sarrasin Fierabras, encore populaire du temps de Rabelais, et qui de la chanson de geste avait déjà passé dans le *Tournoiement d'Antechrist* d'Huon de Mery (3), le farouche Accoppart (4), Agollant de la *Chanson d'Aspremont*, Ysoart probablement cousin du géant Sarrasin Ysoré, qui vint si sottement se faire tuer et enterrer à Paris, dans la rue de la Tombe-Isoire. De tous ces noms, le plus curieux est celui de Malabrun avec

---

(1) *Le Mistere du Viel Testament*, éd. de J. de Rothschild; *Glossaire*, par E. Picot, p. 357.

(2) *Hist. litt. de la France*, XXII, 531 :

Cele nuit fut *Maillefer* engendrez
Li plus fort ome qui de mere fu nés,
Mais à sa mere en fu li cuers crevez,
Trais fu del cors par endeus les costés.
Por ce qu'a fer fu de mere getez,
Fu en baptesme *Maillefer* apellés.

(3) Edit. Tarbé, p. 9 :

Comment as tu nom? Bras de Fer,
Dist il; en la palu d'enfer
Recui regineracion;
Je suis de Fornication
En cest munde princes potaires,
Et si sui en enfer notaires,
Pour mettre pechiés en escrit.

(4) Sur les Achoparts ou Acoparts, peuples barbares de l'Orient, voir l'article de M. P. Meyer, *Romania*, 1878, p. 437.

toutes ces variantes ou abréviations (1) (Malebrun, Malabron, Malabroin, Malbrun, Marbrun, etc.). Dans la miniature de notre manuscrit qui représente la délibération des rois uniformément vêtus de manteaux bleus et de robes rouges, on distingue, bien détaché du groupe, face à Dagobert qui lui adresse la parole, un certain Malabrun, portant sur la poitrine un plastron d'étoffe verte rayée d'or. C'est évidemment une étoffe de soie orientale, une sorte de « soudanin » à laquelle Malabrun a donné son nom, et cette miniature permet de restituer un passage du *Roman de la Rose* (2) que nos ancêtres lisaient bien, et qui a été mal à propos corrigé par Fr. Michel et par Godefroy. J'ai vainement cherché et fait chercher le nom du dernier roi oriental Aroflart ou Arrouflart, qui est très probablement forgé sur Rouflart. Ce nom de Rouflard appartient à un diable dans le *Jugement* de Modane, et le mot de Rufle, Rouflet, etc., désigne, comme on le sait,

---

(1) *Le Bastart de Buillon*, v. 1248 (cité par P. Meyer) : *Marbrun* l'Achopart. — Item, *Foulques de Candie*, éd. Tarbé, p. 16 : Morgant le Noir, qui fu nés a *Marbrin*. — Item, *Mystère de la Passion* de Jean Michel, analysé par L. Paris, *Toiles peintes et Tapisseries de la ville de Reims*, t. I, Ire journée, scène xxxi : *Malbrun* et Nepthalin, habitants de la ville de Naim; IIe journée, scène xxxvii : *Malbrun* dessert la table de Simon le Lépreux.

(2) *Le Roman de la Rose*, Amsterdam, Bernard, in-8, mdccxxxiv, t. II, p. 369, v. 21-865 :

Puis les luy oste, si essaye
Com luy siet bien robe de soye
Sandaulx, molequins, *malebruns*
Indes, vermaulx, jaunes et bruns
Samits dyaprés, camelos.

Supplément au glossaire du Roman de la Rose, etc., Dijon, Sirot, mdccxxxvii, in-8°, p. 243, *Malebruns* : « Il y a apparence que c'est une couleur des habits de soye que Pygmalion essayait à sa statue, peut-être est-ce une étoffe, etc. » Godefroy, citant le passage de Jean de Meun, d'après Roquefort, au mot *Malebrun*, dit : « probablement faute pour galebrun, sorte d'étoffe. » Mais le galebrun est une étoffe de laine des plus grossières ! Quant à Fr. Michel, auteur des *Recherches sur les Etoffes de soie*, il a modifié à tort tout le passage, et n'a rien expliqué dans son édition du *Roman de la Rose*.

la pelle à feu. Rouflart est devenu un roi analogue à Agrappart, qui représente si souvent dans les mystères un diable muni de crocs, et qui dans la *Chanson d'Aliscans* (1) était un géant sarrasin à l'âme aussi noire que le visage. Ces interversions de rôles (2) sont des plus anciennes, et dans les textes latins les diables s'appellent déjà des Ethiopiens (3).

Voilà tous nos noms expliqués. Ces noms qui, dans la vie réelle, désignent déjà ou vont désigner de braves chevaliers ou de bons bourgeois (4), reprennent ici le sens traditionnel

---

(1) *Aliscans*, éd. Guessard et A. de Montaiglon, p. 182, v. 6055 :

Rois Agrapars fu de lede façon :
Lons a les crins desi que au menton,
Les elz ot rouges ausi come charbon,
Ongles aguz ausi come grifon.

(2) Nombreux exemples cités par M. A. Graf, *op. cit.*, II, 123.

(3) *Patr. Migne*, t. LXXX, p. 570, *Vita S. Sulpicii Pii :* « Spiritus duo teterrimi immanes, Æthiopum vultui similes. » — Chronique d'Adémar de Chabannes (*Mon. germ.*, etc , t. IV, p. 142 : « Diabolus qui primo eis in Æthiopis, deinde angeli lucis figuratione apparebat. »

(4) *Bibliothèque de la Croix du Maine*, éd. Rigoley de Juvigny, t. I, p. 4 : « *Acopard* ou *Acophard* de Trun, mathématicien françois, et selon d'autres de Crun, étudioit à Bordeaux au college de Bruval l'an 1552. Il a écrit quelques pronostications imprimées à Rouen l'an 1552. »

Siméon Luce, *La France pendant la Guerre de Cent ans*, 1890, p. 342 : « Prieurs de Saint-Martin des Champs au xv^e^ siècle... Le quart prieur D. Guillaume *Angollant*. »

Bibliothèque de la ville de Dijon, fond Baudot, n° 40, p. 297 : « Collation de ceste presente copie a esté faite à l'original en la Chambre des Comptes de Mgr le duc de Bourgogne et de Brabant à Lille, le 26^e^ jour d'avril, l'an 1436 apres Pasques par moy *Fierabras*. »

Col. des Doc. Inédits, *Cartulaire de l'Abbaye de St-Victor de Marseille*, t. II, p. 33 (anno 1045) : « Petrus... vicecomes guapincensis..., una cum filio meo *Isoardo*. » Ibid., II, 997 (anno 1218) : « *Isoardus*, bajulus. G. Adae. »

La Chanson de la Croisade contre les Albigeois, éd. P. Meyer, t. I, v. 4391 : « En *Isoartz* de Dia. »

L'Etat de la Provence dans sa Noblesse, par M. l'abbé R. D. B. (Paris, Aubouin et Emeric, MDCXCIII. in-12 : « Il y a trois familles en Provence du nom d'*Isoard*, lesquelles dans la dernière recherche de la Noblesse faite l'an 1667, donnèrent leurs armes blazonnées de même façon, savoir d'or à une fasse de gueules accompagnée de 3 loups naissants de sable, lampassez et armés de gueules, deux en chef et un en pointe... Les seigneurs de Che-

qu'ils avaient dans les chansons de gestes, et les premiers auditeurs du drame ont dû les reconnaître plus facilement et plus vite que nous. A tous ces rois, à la fois légendaires et contemporains (1), l'Apocalypse (XVII, 13) a tracé leur devoir : « Ils ont un même dessein et ils donneront leur force et leur puissance à la Bête, » à l'Antechrist, ils iront en corps lui rendre hommage, sans lui résister d'abord par les armes, comme ils l'ont fait dans le *Ludus de Antichristo*, et cette stricte observation du texte supprime bien des soldats et des difficultés.

Au reste tous les personnages de la pièce connaissent les textes aussi bien que les rois et l'Antechrist. Enoc entre en scène en citant l'Evangile de saint Mathieu (VII, 15) « Prenez-vous garde ès prophecies, » *Attendite a falsis prophetis*. Pour Elie, comme pour saint Grégoire le Grand, l'Antechrist est une bête venimeuse, *bellua venenum vomens*, car « c'est venins, non pas triacles (v. 530) » ; un nouveau Goliath (2) qui

---

nerilles prouvèrent leur descendance depuis Antoine Isoard, seigneur de Clemensanne et d'Esparron, qui le 11 de mai de l'an 1427 acheta la terre de Chenerilles, etc. »

Pierre VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. II, I^re^ part., p. 515 : « *Ysore* le Dechargeur (en 1328). » — CUVELIER, *La Vie vaillant Bertran du Guesclin*, éd. Charrière, t. II, I^re^ part., p. 271. Siège de Poitiers (1372) : « Là y ot . I . bourjois c'on nommoit *Ysoré*. »

Eustache DESCHAMPS, éd. de la Société des Anciens Textes français, t. VIII, p. 7. Lettre du 24 décembre 1398 :

> Neant moins *Maillefer* de Fismes,
> Subestitut ou fait des crimes.

— Archives de la Côte-d'Or, B 1058 : « Philippe dit *Maillefer* de Saint-Remey. » (15 juillet 1346.) — Pierre VARIN, *Archives législatives*, etc., II^e^ part., 1 vol., p. 324 : « Jean *Maillefer* le jeune, capitaine de l'Arbaleste. » (1604.)

Archives de Meurthe-et-Moselle, Dettes d'Estat 2, n° 5. Compte de sommes payées à Son Altesse de Lorraine en 1652. Signé *Malabroin* et Bacquet.

(1) Ce rapprochement paraît confirmé par les versets suivants ; mais le vers 530 rappelle aussi le titre d'un roman allégorique du XIII^e^ siècle, *li romans du triacle et du venin* (*Hist. litt. de la France*, XXIII, 246 ; JUBINAL, *Nouveau Recueil*, etc.., I, 360).

(2) « Hee crueuse beste sauvaige, etc. » (v. 1232). — Cf. *Moralium*,

périra comme le premier (v. 1232 à 1239) ; un hypocrite dont Dieu souffrira le règne pour les péchés du monde (2) (v. 516), qui sera si habile (3) que nul ne le pourra décevoir (v. 1507), mais qui finira par être trébuché en enfer avec toute sa geste « Veant la gent qui lor sera » (v. 520), *videntibus cunctis praecipitabitur*, comme il est dit dans le livre de Job (4). Le pape n'est pas moins érudit dans sa résistance. Si le discours qu'il adresse à l'Antechrist marque une certaine élévation de pensée et de style, c'est que cette pièce d'éloquence et de marqueterie est composée de trois longues citations de l'Apocalypse (1), du livre de Judith (2) et du Psaume L, 19 (3)

---

lib. XVIII, cap. XVI, col. 50 : « Golias hæreticorum superbiam signans, etc. » Item, lib. XXXIV, cap. XI, col. 726. — Dans le passage du Mystère, qui serait inintelligible sans cette explication allégorique, le « Roi d'Iniquité » désigne Saül, auquel David demande la permission de combattre Goliath. (I *Reg.*, cap. XVII.)

(1) « Ce qu'il fera c'est par souffrance, etc. » (vers 514). — Cf. *Moral.*, lib. XXV, cap. XVI, col. 313 : « Qui regnare facit hypocritam propter peccata populi, etc. »

(2) « Nulz homs ne vous puet decevoir, etc. » (v. 1507). — Cf. *Moral.*, lib. XV, cap. LVIII, col. 1117 : « Quis arguet coram eo viam ejus? »

(3) En enfer le trabuchera — Veant la gent, etc. » (vers 520). — Cf. *Moral.*, lib. XXIII, cap. XX, col. 697 : « Ecce spes ejus frustrabitur eum et videntibus cunctis præcipitatibur. » Tous ces versets de Job sont cités, avec le commentaire de saint Grégoire, par G. de Saint-Amour. Le dernier verset est également cité par saint-Thomas d'Aquin.

(4) Pren garde dont tu es venuz, etc. (v. 1408).

Apoc., II, 5 : « Memor esto itaque unde exciderís [et age pœnitentiam et prima opera fac. »

(5) Tu sés bien qu'en acier ne fer,
Ne en chevaux, ne en grans pompes,
Ne en buisines, etc. . . . . (v. 1414).

Judith., IX, 9-16 : « Sic fiant et isti, Domine qui confidunt in multitudine sua et in curribus suis, et in contis et in scutis et in sagittis suis et in lanceis gloriantur... — Non enim in multitudine est virtus tua, Domine, neque in equorum viribus virtus tua. »

(6) Mès cuers en tribulacion...
C'est à li plaisant sacrifices (v. 1422).

Psalm., L, 19 : « Sacrificium Deo spiritus contribulatus, cor contritum et humiliatum Deus non despiciet. »

de David, ingénieusement assemblées. On a vu d'autre part avec quelle rapidité les cardinaux renégats parcouraient le monde et revenaient annoncer sa soumission complète à l'Antechrist. C'est peut-être la seule fois que ces voyages rapides, si communs dans le théâtre du moyen âge, sont justifiés par les textes. Ces rouges cardinaux, messagers de l'Antechrist, ce sont les cavaliers de l'Apocalypse (IX, 17), « aux cuirasses de feu, d'hyacinthe et de soufre »; « ils sont plus légers que les léopards, plus rapides que les loups et les aigles » disent encore les prophètes cités par G. de Saint-Amour (1). S'ils gagnent pacifiquement le monde, par la seule force de leur parole, c'est encore un calcul de notre auteur qui a substitué à la version d'Adson, son modèle ordinaire, celle d'un chapitre du *Lucidaire* d'Honorius d'Autun (2). Dans le traité d'Adson et dans le *Ludus de Antichristo*, l'Antechrist se met lui-même à la tête de ses armées pour triompher des dernières résistances, et c'est dans tout l'appareil de sa puissance militaire qu'il est foudroyé par le Seigneur. Cette solution semble plus grandiose, à moins qu'elle ne tienne du mélodrame. Combien plus imposant l'Antechrist de notre mystère qui agit de loin, sans armées et sans soldats, qui communique son éloquence et sa force mystérieuse à ses disciples et soumet l'univers par les seuls prestiges de la science, ou du savoir, comme le texte le dit expressément :

> Je voy en vous merveillieus signes,
> Partout estes sires clamez,
> Et chier tenuz et bien amez,
> Nuls homs ne vous puet decevoir,
> Savez vous pour quoy? Pour savoir. (v. 1508) (3).

---

(1) *De Antichristo*, III[e] part., cap. v, col. 1379 et col. 1420. « *Habaç.*, I, 2 : *Leviores pardis equi ejus*, id est prædicatores ejus, quia parvo tempore per totum mundum discurrent. »

(2) Voir la note de la page suivante.

(3) Comparez ces vers prononcés par un cardinal renégat au *Lucidaire* d'Honorius d'Autun, lib. III, cap. x, col. 1163 : « Tertio modo (Antichristus) sapientia et incredibili eloquentia clerum obtinebit, quia omnes artes et

Que faire cependant de ces troupes immenses, de ces armées de Gog et de Magog (1) qu'une tradition ininterrompue depuis Adson jusqu'à Joinville et à Christine de Pisan, prêtait à l'Antechrist, et qui défilent dans presque toutes les pièces analogues, françaises ou étrangères. Ces armées, notre auteur les rend au diable et il les laisse dans les coulisses. A la fin du monde seulement, après la mort de l'Antechrist, « trois esprits immondes sautent de la gueule du dragon », pour aller séduire les armées de « vingt-cinq contrées » de « Gayans et de Jupians » (v. 1763) et les soulever contre le ciel (2). Ce chiffre précis de vingt-cinq nous prouve que notre auteur avait sous les yeux une version fautive du traité d'Adson assez semblable à celle qui est dans le tome CI de la Patrologie Migne (3). Mais tout en conservant le chiffre d'Adson, il s'est rapproché de l'Apocalypse (xx, 7), et le drame ne perd rien à cette nouvelle interprétation.

La conclusion du drame est encore une traduction souvent littérale de l'Apocalypse et de l'Evangile de saint Mathieu. Si cette dernière partie paraît moins raisonnée, et calculée

---

omnem Scripturam memoriter sciet. Quarto modo mundi contemptores, ut sunt monachi, signis et prodigiis fallet. »

(1) JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, XCIII : « Li peuples Goth et Margoth qui doivent venir en la fin du monde quant Antecriz venra pour tout destruire. » — Les autres textes sur Gog et Magog sont réunis par M. Arthur GRAF (*Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo*, Torino, Lœscher, 1883, II, appendice, 507-563).

(2) *Apoc.*, XVI, 13 : « Et vidi [exeuntes] ex ore draconis..... spiritus tres immundos, similes ranarum. » — *Ibid.*, XX, 7 : « Et seducet (Satanas) gentes quæ sunt super quatuor angulos terræ, Gog et Magog, et congregabit eos in prælium, quorum numerus est sicut arena maris. »

(3) En effet, le texte du traité d'Adson, imprimé dans la *Patr. Migne*, t. XL, col. 1131 et sq., ne contient absolument pas le verset suivant qui est dans le seul texte reproduit, t. CI, col. 1296 : « Tunc exsurgent ab Aquilone spurcissimæ gentes, quas Alexander rex inclusit in Gog et Magogh. Hæc sunt viginti duo (Ms. Reg., duodecim) regna quorum numerus est sicut arena maris. » Le chiffre des royaumes a donc varié sur les divers exemplaires du traité d'Adson, et l'auteur de notre mystère devait avoir XXV et non XXII sur le sien.

que la première, et si elle semble reproduire la description classique du jugement dernier, telle qu'on la lit dans saint Jean Chrysostome, dans saint Bonaventure et tous les sermonnaires, elle offre pourtant des différences à noter.

Et d'abord les fameux Quinze Signes sont remplacés, comme dans le drame de Lucerne, par les sept fioles ou les sept plaies de l'Apocalypse (XV, XVI, XVII), d'où économie de temps et de miracles. De plus, ces sept plaies, convenablement espacées, sont suivies d'un court répit qui représente les quarante-deux ou quarante-cinq jours de délai que la plupart des interprètes de Daniel et de l'Apocalypse (1) accordent au genre humain pour se repentir après la mort de l'Antechrist. A qui cependant ce délai doit-il surtout profiter dans leur pensée? Quel est l'objet principal de la mission d'Enoch et d'Elie? C'est, comme le dit saint Augustin (*Cité de Dieu,* livre XX, ch. XXIX), « de ramener les cœurs des pères à la foi des enfants », de convertir les Juifs et de réconcilier la Synagogue avec l'Eglise (2). Innombrables sont les prophéties et les commentaires qui attestent cette croyance énergiquement affirmée d'ailleurs par Adson et par l'auteur du *Ludus de Antichristo.* Si l'on a souvent reproché aux hommes du moyen âge leur haine sauvage des Juifs, il reste démontré que cette haine devait mourir avant la fin du monde. Notre auteur a-t-il suivi cette tradition, a-t-il respecté le texte d'Adson? Evidemment non. Il nous dit bien (v. 1552) qu'après la résurrection d'Enoch et d'Elie, deux mille personnes abandonnent l'Antechrist, mais sans rien spécifier; ces renégats pourraient être des chrétiens ou

---

(1) Cf. G. DE SAINT-AMOUR, *De Antichristo,* IV[e] part., chap. XII, d'après la glose int. sur l'*Apoc.*, VIII, et sur Daniel, XII.

(2) ID., *Ibid.*, III[e] part., chap. XI et XII, col. 1396 et sq. — MALVENDA, lib. XI, cap. XIII et XIV. — Une trentaine de textes réunis par les PP. CAHIER et MARTIN, *Monographie de la cathédrale de Bourges,* p. 96 et sq. — A la fin du *Ludus de Antichristo,* on enlève le voile de la Synagogue, convertie par Enoch et Elie, et l'on célèbre sa conversion.

des païens. Il s'arrange au contraire pour nous montrer les Juifs expirant avec l'Antechrist, le blasphème à la bouche, et il leur applique, à eux seuls et dans toute leur rigueur, les versets les plus terribles de l'Apocalypse (XVI, 9, 10, 11).

A cette interprétation si rigoureuse, que l'on compare, avec toutes les nuances ou opinions intermédiaires, celle de Vincent de Beauvais qui, dans l'Epilogue de son *Miroir historial*, prédit, d'après cette même Apocalypse (VII), la conversion des Juifs dont cent quarante-quatre mille souffriront le martyre pour la foi chrétienne, et l'on sera frappé de cette singularité. Si les commentaires de l'Apocalypse non seulement ne l'expliquent pas, mais la contredisent, il faudra évidemment en trouver une explication historique.

Si terrible est l'approche du jugement que, tandis que la terre tremble, et que les rois désabusés s'agenouillent en invoquant le nom de Marie, « les Vertus des cieux elles-mêmes sont ébranlées » (1), et les anges du Paradis, les Chérubins, les Séraphins, saint Jean-Baptiste et les Apôtres viennent l'un après l'autre implorer l'intercession de la mère de Dieu. Le cortège est fermé par Judas Machabée dont une lacune d'un feuillet nous dérobe le discours commencé par la même invocation. A quel titre figurait-il ici ? Il est seul nommé dans la liste initiale des acteurs, il ne faisait donc point partie du groupe déjà populaire des Neuf Preux, il n'était pas accompagné non plus des héros épiques, Charlemagne, Roland, Guillaume d'Orange, Rainouart au Tinel qui habitent « vivantes topazes » la croix de feu du ciel de Mars dans le *Paradis* (XVIII, 43) du Dante, et sont plus d'une fois ainsi associés dans les sermons (2) ou dans les tournois

(1) *Math.*, XXIV, 29 : « Virtutes cælorum commovebuntur. »

(2) « O se Charlemagne le Grand, se Rolant et Olivier, se Judas Machabeus et Heliazar, se Matathie et les aultres princes estoient maintenant en vie et sainct Loys, etc. » — Bibl. Nat., ms. Colbert 7326, folio 91 verso, cité par l'abbé BOURRET, *Essai historique et critique sur les Sermons français de Gerson*, p. 89. Le sermon est traduit en latin dans les Œuvres de Gerson, éd. Ellies-Dupin, III, 991.

français (1). Judas Machabée, nous dit encore G. de Saint-Amour est le grand adversaire du roi Antiochus Epiphane qui est lui-même un des précurseurs ou une des figures de l'Antechrist. Mais Antiochus n'ayant pas paru, ce souvenir non plus n'a rien à faire ici. Le héros Machabée ne peut donc intervenir dans la pièce que comme le représentant de la Résurrection dans l'Ancien Testament, celui qui avait institué la prière pour les morts, comme le rappellent le *Rational* (2) de Durand et le *Jugement* français manuscrit de Modane (p. 54), et qui, en cette qualité, était honoré spécialement par l'Eglise.

La même lacune nous dérobe le commencement du discours de la Vierge que les artistes et les poètes (les auteurs de mystères en particulier) ont si souvent représentée s'agenouillant avec saint Jean Baptiste ou saint Jean Evangéliste devant le Souverain juge et implorant la grâce des hommes.

---

(1) *Récits d'un Bourgeois de Valenciennes*, éd. Kervyn de Lettenhove, p. 52-53 : « En l'an 1326, environ à l'issue d'Aoust, fut une feste en la cité d'Arras sur le marchiet du dit lieu. Sy y eult dedens trois chrestiens, trois sarasins et trois juifs... Charlemaine, le Roy Artus, Goddefroy de Buillon... apres le Sarasin Hector, Roy Ghonne, Roy David, *Roy Judas Macabeus* — Roy Judas Macabeus, Andrieu de Mouchy, bourgois d'Aras, qui porta pour la journée de gueulle à une fasse d'or, et en l'escu six merles d'or, et ses droites armes sont de gueulle à trois lyonceaux d'argent et rampant. » — La popularité de Judas Machabée doit tenir aux traductions plus ou moins libres ou plutôt aux poèmes français sur les Machabées. (Cf. P. MEYER, *Notices et Extraits des Manuscrits*, etc., tome XXXV, et *Bulletin de la S. des A. Textes français*, 1883, p. 45 à 54); déjà, dans la *Chanson d'Aliscans* (éd. Guessard, p. 91, v. 3011-3012), le poète, pour dire que l'intérêt de sa chanson va redoubler avec l'ardeur du combat, dit qu'il n'y eut point de telle chanson depuis le temps de Machabée :

> Hui mais canchons commence à esforcier
> Ains tel ne fu dès le temps Macabier.

(2) DURAND, *Rationale divinorum Officiorum*, Lugdini apud hæredes Jacobi juntæ, in-8°, MDLXVIII : « *De Machabæis* cap. XX, et *De Officio Mortuorum*, p. 455. In missa pro mortuo dicitur quandoque epistola : *Vir fortissimus Judas* (II *Machab.* XII *cap.*). Quandoque, etc. : Nolumus vos ignorare de dormientibus sicut et cæteri qui spem non habent, *Thess.* IV, cap. XII. »

Mais cette intercession, rigoureusement condamnée plus tard par le cardinal Bellarmin, était déjà discutée du temps de Gerson (1). Si elle s'explique au jugement particulier qui suit la mort de chaque homme, comment l'admettre au jugement dernier où le sort des damnés est fixé, où la Miséricorde s'efface devant la Justice? Pour tourner ou atténuer cette difficulté, l'auteur a dû vraisemblablement nous montrer la Vierge intercédant non pas seulement pour l'humanité, mais d'abord pour elle-même, pour les Anges et les Saints, qui craignent tous la colère divine. La réponse de Dieu au discours de la Vierge nous indique que tel était bien le sens de ses paroles, et le « livre de l'Antechrist » de l'Arsenal, déjà cité, et qui a été écrit en 1251, nous prouve (2) que cette solution, assez rare, était déjà ancienne.

Or vos conterai brev[e]ment
Cum se fera le jugement ;
Mes je ne voil en escrit metre
Fors ce que l'ai trové en letre,
Et en [e]scritures escrit.
Mes si samble que il en vit
Un saint, en une visïon,
Ne say se ce fu voir o non.
Quant tuit seront resuscité,
Si come je vos ay conté,
Et li Sires sera venu,
Et li angles o lui descendu,
Lors me semble que cil sainz die
Que ma dame Sainte Marie
Sera o le Seignor venue,
[Et] o les angles dexendue.
Nus iert qui posse de paor
Regarder envers le Seignor,
E li Ang[e]le trembleront
De la paor que il avront,

(1) Gerson, *Opera*, sermo contra luxuriam, *Dominicæ II Advent.*, t. III, p. 910 : « In adventu Domini nostri Jesu Christi, qui fiet in postremo judicio, tu, gloriosa Mater Dei, judicio in sua assistes majestate, sicut assistebas cum in magna pateretur pœnalitate, non quidem ad rogandum eum principaliter, quemadmodum solitum est te depingi cum sancto Joanne ex altero latere. Sed ad malos judicandos et bonos salvandos in quantum spectat ad reginam mundi et supremi judicis matrem. Et quoniam loqui debemus de tremendo hoc Adventu et de Adventu etiam qui sit in morte cujuslibet personæ, tunc enim apparet Jesus judex, supplicamus nos, pauperes creaturæ dignæ condemnatione, tu Maria, mater gratiæ, mater misericordiæ, tu nos ab hoste protege et hora mortis suscipe, etc. »

(2) B. de l'Arsenal, ms. 3645, f° 18 v° à 20 r°. — Saint Hilaire (*Patr. Migne*, t. IX, col. 523) va plus loin, et nous montre la Vierge elle-même subissant le Jugement : « Si in judicii severitatem capax illa Dei Virgo ventura est, quis audebit a Deo judicari? »

Ne savront que il poissent faire,
Ne a quel fin il poissent traire.
Vers la Dame regarderont,
Ha autes vois si crieront :
Hoi ! ma dame sainte Marie,
Dame or ne nos oblie mie,
Roïne de Misericorde,
S'o toi plaist de nos te recorde,
Per ta piere (*sic*) (1) proie por nos,
Bien sumes si beisognos,
Dame Roïne gloriose,
Qui foe sempre bien eurose,
Pleine de peitié et d'amor
Proie por noz noistre Seignor
Qu'il ne nos rende cargé mie
De la nostre mauvese vie.
La Dame, quant elle entendra
Le cri, petié l'en prendra.
Car molt est douce por entendre
Ceus qui a lei se voillent prendre.
Pleine de pitié et d'amor,
Regardera vers le Seignor,
Et dira molt doucement :
Sire, ge vien sëurement
A toi, si cume a mon Seignor,
Et mon pere et mon criator.
Tu es mon fil et [es] mon peire,
Et je sui ta fille et ta mére ;
Por ce sui devant toi venue,
Que j'en sui destroite et tenue
De proier toy devotement
De ceus qui a cest juement
Sont asemblé devant toy ici,
Se te proi qu'en ayes merci.
Le Seignor respondra brevment :
Belle mére, j'ai doucement
La vostre proiere entendue,
Mès ja lor sera ci rendue
Segont lor ovres la m'ire (2),
Car j'ai tote lor vie escrite ;
Une boisine sonera
Maintenant, qui asenblera
Ceus qui seront resusité.
. . . . . .

C'est à ce Dieu, « qui est son fils et son père », que la Vierge adresse aussi sa prière, dans le mystère de Besançon, à Dieu qui vient d'annoncer le jugement, en se définissant lui-même par deux versets, l'un de l'Apocalypse, l'autre d'Isaïe, réunis dans les Concordances de la Bible. Mais d'ordinaire le Père investit le Fils de la suprême judicature, en vertu du verset de l'Evangile de saint Jean (v, 22) (3), et la scène est mise en action dans le Jugement de Modane, qui emploie ici deux personnages différents : Dieu le Père et Jésus-Christ. Dans le nôtre, un seul personnage est chargé des deux rôles, comme il ressort du texte et des miniatures. — Quand Dieu annonce le jugement, et plus tard, lorsqu'il reçoit les prières de la Vierge, il tient dans sa main

(1) *Prière* (?).
(2) Vers faux : *lor ov[e]res* (?).
(3) « Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio. »

le globe du monde, puis il le dépose pour le jugement, rejette en arrière son ample manteau, découvre son flanc et apparaît portant dans la majesté de son triomphe les stigmates de son supplice. S'agissait-il simplement de faire l'économie d'un acteur? Mais c'est là une des idées les plus discutées par les théologiens, comme on le voit notamment dans le jugement dernier si connu qui remplit le XX^e^ livre de la *Cité de Dieu* (chap. XXX). Saint Augustin y insiste sur le verset d'Isaïe que nous avons retrouvé dans notre mystère (1). Il reconnaît que l'Ancien Testament semble plutôt désigner le Père comme le Juge ; mais il conclut que malgré les apparences, tous les passages douteux s'appliquent au Fils, aussi bien que ceux du Nouveau Testament. Par une interprétation analogue, notre auteur a identifié le Fils et le Père. Au verset de l'Evangile de saint Jean (v, 22) précité, il a opposé un verset du même évangile (XIV, 10) (2) et il a

---

(1) « Finis sum et Inicion..... Et trestout le temps ordonné » (v. 1792). — Cf. *Apoc.*, I, 8, et *Isai.*, LXVIII, 13 : « Ego ipse, ego primus et novissimus. Manus quoque mea fundavit terram, et dextera mensa est cælos. Ego vocabo eos et stabunt simul..... » — Un seul Juge paraît aussi dans le Jugement général rouergat, p. 194 : « Coma Dieu he home he jutge eternal. » Cette explication est probablement une des rares additions que l'auteur rouergat ait faite au modèle qu'il traduit.

(2) XIV, 10 : « Quia Pater in me est et ego in Patre. »

La même scène, dans un Jugement dernier joué en 1607, au collège de la Très-Sainte Trinité, à Lyon, excita une vive polémique entre les protestants de Genève, qui attaquèrent la comédie sur de faux rapports, semble-t-il, et les jésuites de Lyon, qui ripostèrent à leur pamphlet. « En cette comédie, dit le critique genevois, il y avoit divers personnages, entre autres un Dieu jésuitique et en après un Jesus-Christ à sa dextre. » — « Qu'est-ce mentir, si cela ne l'est (répond l'apologiste des jésuites). Vous sçavez qu'en toute l'action, aucun ne fut veu qui representast la personne de Dieu comme distincte de celle de Jesus-Christ, et qu'on exhiba seulement celle de Jesus-Christ comme de Dieu et homme, juge des vivants et des morts. Ce menteur devoyé est peut-estre quelque Nestorien, distinguant en Jesus-Christ deux personnes aussi bien qu'il y a deux natures, et en ce plus que Nestorien qu'il s'imagine qu'au Jugement un siege sera donné à la divinité et l'autre à l'humanité de Jesus-Christ. Car si telle n'eut été sa pensée, comment auroient-ils imaginé une si grande fourbe? Les jesuites

introduit à dessein le passage d'Isaïe dans le discours de Dieu, auquel il prête d'ailleurs volontiers d'autres versets du même prophète (1). Telle nous paraît la cause et l'explication de cette simplification méditée qui écarte toute discussion.

En voici une autre. Dans la plupart des représentations poétiques ou figurées du jugement dernier, on voit aux quatre angles de la terre, quatre anges chargés de réveiller les morts, suivant les versets XXIV, 31, etc. (2), de l'Evangile de saint Mathieu. Ainsi débute encore le poète Vaillant dans la *Cornerie* des Anges du Paradis :

Quant les quatre anges corneront,
Piteusement sera corné,
Car cil qui n'est pas encore né
Tremblera si le cor ne rompt.

Que si l'artiste dispose de peu de place comme celui qui a gravé le jugement dernier dans les marges ou l'encadrement des *Heures* de Simon Vostre, il s'appuiera sur un autre verset de Saint-Paul (*I Thess.*, IV, 15) (3), il ne représentera qu'un ange, ou plutôt qu'une tête d'archange, mais armée d'une trompette gigantesque, une véritable « trompette de Dieu » qui s'allongera du haut du Ciel sur la foule épouvantée. Comment se fait-il donc que, dans notre mystère, ces trompettes ou buisines soient embouchées par les quatre

---

sont trop versés aux saintes Ecritures pour ignorer ce qui est en saint Jean : Que le Pere ne juge personne, mais a donné tout jugement à son Fils, et puissance de faire jugement parce qu'il est fils de l'homme. L'escolier qui faisoit ce personnage s'appeloit Josué de Villemer, et n'y avoit aucun autre qui representast Dieu que ce drole vient appeler jesuitique. » Voir plus loin à la Bibliographie.

(1) Comparer au discours de Dieu dans *Isaïe*, XLV, 2 : ..... Portas æreas conteram et vectes ferreos confringam », les vers 1606-1607 :

Il n'y avra ne clé ne serre
Qui contre moy puisse durer.

(2) XXIV, 31 : « Et mittet angelos suos cum tuba et voce magna : et congregabunt electos ejus a quatuor ventis. »

(3) *I Thess.*, IV, 15 : « Ipse Dominus in jussu, et in voce Archangeli, et in tuba Dei, descendet de cælo. »

Evangélistes ? Remarquons de suite que cette représentation n'est pas originale, puisqu'on la retrouve antérieurement, avec une variante, dans une pièce du XII^e^ siècle, *Li ver del juïse :*

> Or oiez la novele del grant jor del juïs.
> Il sonerat en ciel mes sires sainz Mathius
> . . . . . .
> Lendemain sonerat Marcus en Orient,
> Al tierc jor sonerat mes sirès sainz Johans,
> Al quart jor sonerat Lucas en camp florit (1).

Mais ces vers sont bien oubliés et notre poète ne les a pas lus. L'idée a paru si singulière à l'enlumineur lui-même que celui-ci a commencé, dans la grande miniature initiale du Jugement dernier, par représenter les quatre anges traditionnels, auréolés, ailés et sonnant de la trompette. C'est seulement dans le corps du manuscrit, où il était obligé de suivre le texte à la lettre, qu'il s'est décidé à donner la trompette aux quatre Evangélistes au nimbe uni et aptères (miniatures 72, 73, 74). Cette représentation explique tant de passages analogues qu'elle mérite bien un commentaire.

1° Le nom d'anges, indiquant non la nature, mais la fonction, désigne souvent les envoyés ou les porte-paroles de Dieu, les prédicateurs, les apôtres et plus spécialement les quatre Evangélistes (2).

2° Par une figure analogue, chez les écrivains latins et français, les Apôtres sont souvent appelés « les cloches », les « buisines » ou les trompettes du Seigneur (3). Ainsi s'expli-

---

(1) *Li ver del Juïse*, éd. Hugo von Feilitzen, Upsala, Berling, 1883, in-8°, p. 19.

(2) Ruperti, *Abbatis Opera* (*Patr. Migne*, CLXIX, col. 804) : « Sanctis Apostolis vel prædicatoribus qui utique angeli Domini exercituum sunt. » — Id., *Com. in Apocal.* (*Ibid.*, CXIV, col. 1096) : « Recte igitur secundum has visiones, isti quatuor angeli, per medium cœli volant evangelizantes. »

(3) Honorius d'Autun, *Patr. Migne*, CLXXII, 588. — *Ibidem*, Raban. Maur, CXII, 877, et Rupert, CLXVIII, 19.

quent les vers du Renclus de Moiliens sur la conversion des infidèles :

> Es isles sauvages marines,
> Au son de ches douze buisines
> S'esvillierent chil ki dormoient (1).

Ainsi encore ceux d'Eustache Deschamps :

> ..... de Dieu les puissans champions,
> Qui coururent par toutes regions,
> Sonnans leurs douze bucines,
> En trois langues ebrieux, grecques, latines (2).

La tradition est si forte qu'un prédicateur du XIII^e^ siècle veut absolument que le nom de saint Paul signifie embouchure de trompette, « tube de boisine » (3), et qu'un autre compare le Christ en croix, entouré de ses apôtres, à un clocher muni de ses douze cloches (4). Buisines ou cloches, les deux noms sont encore particulièrement réservés aux voix les plus puissantes, c'est-à-dire aux quatre Evangélistes.

3° C'est toujours en vertu de cette idée et très logiquement que dans le fableau pieux de *la Cour du Paradis*, lorsque Dieu tient cour plénière et donne le bal aux Bien-

---

(1) *Li Romans de Carité*, éd. van Hamel, strophe CXCV, p. 104.

(2) Ed. Tarbé, I, 180. C'est aussi la leçon du ms. Asburnham, qui parait préférable à celle adoptée dans l'édition de la Soc. des Anc. Textes français, III, 116 : « Sonnans leurs doulces busines ».

(3) Maitre Regnaud de Reims en 1273, *Hist. litt. de la France*, XXVI, 434.

(4) Sermones *Dormi Secure*, de Passione Domini sermo XXV : « Christus enim habebat duodecim campanas, id est duodecim apostolos, quarum una penitus fracta fuit, scilicet Judas..... Alia campana fuit Christus qui in vita non cessabat sonare, id est predicare, tandem elevata est in campanile crucis. » — Cf. *Catal. gén. des Man. de la Bibl. de Besançon*, t. I, p. 78, n° 120. Livre contenant l'ordre de toute la sonnerie qui se fait dans l'illustre église métropolitaine de Besançon (1704). — Il y avait alors douze cloches dans le clocher de la cathédrale, et ce fut l'ébranlement produit par leurs fréquentes sonneries qui causa l'effondrement de cette tour, le 25 février 1729.

heureux, ce sont les quatre Evangélistes qui composent l'orchestre :

Les quatre Evangeliste i sont,
Qui la Cort toute esbaudir font,
Chascuns tint en sa main un cor,
Ne sai s'il fut d'argent ou d'or,
Ou d'autre métail vraiement,
Et cornoient tant doucement,
Hault et seri a longue alaine (1).....

Mais la mission des Evangélistes, on le conçoit, et celle des trompettes ou des cloches, est d'ordinaire toute autre. Elle est de rappeler aux hommes le jugement, comme en témoignent les sculptures et les inscriptions si communes sur les cloches, telle cette inscription du XVI^e^ siècle qu'on pouvait lire sur « la Charlotte » du clocher de l'église de Saint-Epvre, à Nancy :

Je suis la trompette effroyable
Du Ciel, criant incessamment :
Chestiens craindez du Jugement
De Dieu le jour espouvantable (2).

C'est pour cette raison que les quatre Evangélistes sont si souvent associés sur les cloches : c'est pour la même que leur tétramorphe (3) figurait dans la représentation du jugement dernier au-dessus du tombeau de Perinette Flamel, la femme du célèbre écrivain, au Charnier des Innocents, et que les quatre Evangélistes figuraient eux-mêmes, avec leurs attributs ordinaires et associés à saint Jérôme, dans un Jugement dernier (4) mimé, le jour de la Fête-Dieu, à Béthune, en 1549, par la corporation des Peintres et celle des Marchands de laine. L'art chrétien est même allé plus loin, et il n'a pas craint de

(1) *Fabliaux et contes*, publiés par Barbazan, nouv. édition par Méon, MDCCCVIII, III, 141.

(2) V. Léon GERMAIN, *Anciennes Cloches lorraines*, Nancy, 1885.

(3) *Hist. litt. de la France*, XXIV, 678.

(4) « Remonstrances » pour le jour de la Fête-Dieu à Béthune, 1549, citées dans *Les Mystères*, II, p. 213 : « Paintres. Les quatre Evangelistes et saint Jerosme. Wantiers, marchands de laine. Le Jugement à plusieurs personnes. »

représenter avec des ailes et la trompette, non seulement les quatre Evangélistes, mais les Saints qui, comme saint Jérôme ou saint Vincent Ferrer (1), avaient particulièrement développé l'idée du jugement dernier. Ainsi s'explique la singularité de notre mystère et l'interprétation qu'il a donnée au verset de saint Mathieu. C'est une métonymie prolongée.

Quant au Jugement lui-même, annoncé par ces terribles trompettes, il est des plus simples quand on le compare aux mystères analogues, notamment aux mystères rouergats et savoyards. Comme dans ces mystères, le jugement a lieu sur place, dans l'enceinte même du cimetière qui figure la terre. Si la légende met toujours le jugement dans la vallée de Josaphat, si les voyageurs traversant cette vallée du Cédron ont soin d'y retenir leur place future, à droite, du côté des Elus, et de l'y marquer par une pierre solidement enfoncée dans le sol (2), il y a longtemps que les théologiens ont étendu la scène du jugement général à toute la Terre et abandonné l'explication populaire des mots Josaph et Jeosaphat (3). Mais, à la différence des autres mystères, le nombre et le choix des assesseurs de Dieu sont ici des plus restreints : ces assesseurs sont les seuls Apôtres qui se bornent à louer les bons et à blâmer les méchants en quelques mots; ils ne songent pas à faire assaut de théologie avec les diables et les damnés. Quelques acteurs ou « entreparleurs » suffisent pour représenter la foule et l'effarement de l'humanité surprise par le dernier jour du

---

(1) Le P. Cahier, *Caractéristique des Saints*, p. 26, Ailes, et p. 778, Trompe de chasse. — Id., *Ibid.*, p. 778 : « On attribue à saint Jérôme le texte qui suit, souvent cité : « Soit que je mange, soit que je boive, soit » que je fasse toute autre action, je crois toujours entendre retentir à mes » oreilles cette redoutable trompette qui crie : Levez-vous, morts, et venez » au Jugement! » Ces paroles ne semblent pas de lui, mais la pensée se trouve çà et là dans ses œuvres. »

(2) *Hist. litt. de la France*, XXIV, 491.

(3) Joel, III, 2. Cf. saint Thomas d'Aquin, éd. Fretté, t. XXVIII, p. 610 : « Non enim [Christus] in valle Josaphat descendet ut dicit glossa super illo verbo Joel, III, 2. Hoc quidam pueriliter intelligunt... »

monde ou arrachée au tombeau. Les divers Etats ou conditions, au lieu d'être figurés par des groupes, sont représentés par un seul acteur qui les dépeint, et qui se peint lui-même dans une déclaration expressive. On croit entendre les acteurs d'une sorte de Danse macabre, ou bien d'un de ces « Enfers » populaires, encore représentés aujourd'hui dans les foires de Lorraine, et où l'exhibition rapide de damnés de toutes les conditions sociales sert de prétexte à d'inoffensives railleries. Mais celles de ce mystère ne paraissent pas inoffensives, et précisément parce qu'il contient, nous le verrons plus tard, des allusions à l'histoire contemporaine ou des personnalités, on doit en expliquer ou en restreindre d'avance la portée.

Et, en effet, les traits lancés contre la royauté ou le haut clergé sont ici d'une singulière violence. Avarice, rapines, débauches, adultères, le réquisitoire est complet, mais il est bien ancien, il est pour ainsi dire traditionnel dans l'art et dans la poésie (1), et l'on peut trouver pis. *La Fleur des Commandements de Dieu avec plusieurs exemples et aucto-*

---

(1) Voir toutes les poésies latines sur le Jugement dernier, réunies par Ed. du Méril. — Les évêques et les nonnes égarées, les papes prévaricateurs figurent déjà dans les miniatures du Jugement dernier de l'*Hortus deliciarum* de l'abbesse Herrade de Landsberg, et ils reparaîtront dans presque tous les Jugements dramatiques ou figurés du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle. Cf. dans les *Epigrammes* de Claude COLLET (1548) celle qui fut faite sur l'Enfer peint dans le cloître des cordeliers de Troyes, et qui est citée par l'abbé Gouget (*Bibl. française,* XI, 185) :

Aux cordeliers, un paintre d'excellence
Paignoit Enfer, à le veoir bien horrible.
Dedans lequel il meist en évidence
Papes, Roys, Ducz, souffrans peine terrible ;
De tous Estats il y meist le possible.
Quelqu'un voyant cela luy feist demande
Pourquoy c'estoit qu'en ceste peine grande,
En ce palud et horrible manoir,
Un cordelier, un moine blanc ou noir
N'y estoit poinct ; lors le Paintre respond :
Il y en a, mais on les peult veoir,
Pour ce qu'ils sont cachez au plus profond.

ritez extraictes tant des sainctes escriptures que d'aultres docteurs et bons anciens Peres (Paris, Phelippe le Noir, in-fol. goth. 1525)(1) nous a conservé l'histoire analogue de l'archevêque Udo, qui s'affichait avec une abbesse « religieuse de l'ordre de Cyteaulx, issue de chasteau royal », et que la Vierge fit avertir par trois fois au milieu de ses désordres : « Udo, fay fin au jeu, car tu as assez joué, *Fac finem ludo, quia lusisti satis, Udo* ». Trois mois après ce dernier avertissement, un chanoine en prières dans la cathédrale vit juger l'archevêque dans sa propre église par un tribunal présidé par le Christ et sa mère, qui le condamna à mort et le fit « décoller » cette nuit même, au milieu d'une épouvantable tempête. N'est-ce pas le sujet tout trouvé d'un Miracle de Notre-Dame? et qui sait si cette histoire édifiante n'a pas été représentée dans quelque Puy où les religieux et les prêtres se mêlaient aux laïques? Sans doute, la forme dramatique est bien autrement frappante et plus dangereuse que celle du récit. Il est probable que c'étaient surtout les laïques qui mettaient en scène ces histoires et d'autres semblables, rédigées au XIII^e^ siècle par le prieur Gautier de Coincy : mais il n'est pas démontré qu'ils en eussent le privilège. En fait, les Miracles de Notre-Dame ne contiennent rien de plus explicite que les aveux de l'Evêque, de l'Abbesse et de la Prieure (v. 2038-2063, 2196-2256) dans ce mystère, œuvre certaine d'un ecclésiastique, à plus forte raison que la confession du Riche clerc qui devait être si complète qu'une main pieuse l'a fait disparaître du manuscrit. Mais un évêque ne pouvait guère entrer dans sa cathédrale sans qu'il ne vît sculptés sur le tympan, au milieu des flammes éternelles, quelques-uns de ses prédécesseurs damnés pour des méfaits semblables. Qu'importait donc qu'on représentât devant lui, sur le théâtre, ce qu'il voyait ailleurs, ce qu'il retrouvait dans ses livres, ce qu'on lui disait

(1) Sur les sources anciennes de ce livre, voir la note de M. E. Picot (*Catal. de la Bibl. J. de Rotschild*, III, 336.)

tous les jours du haut de la chaire chrétienne? Qu'importait qu'on lui offrît sa part du sermon ou du mystère? Il était libre de ne pas la prendre et surtout de ne pas la mériter.

La même raison vaut pour la Reine coquette qui a « brisé son mariage » (v. 2093) et qui est, elle aussi, un des personnages ordinaires des Jugements derniers. Dans un des psautiers qui passent pour avoir appartenu à saint Louis, l'enlumineur qui peignait le Jugement et l'Enfer, a pris soin d'y faire une conception flatteuse pour la royauté ; il n'a représenté qu'un abbé et un évêque damnés, point de rois ni de princes (1). Mais les rois et les reines figurent ailleurs, en belle place, à Notre-Dame de Paris, à Bourges, à Troyes (2), où une des Vierges folles, entraînée par un diable, porte des fleurs de lys dans les cheveux. L'auteur de notre mystère était protégé par toutes ces traditions et justifié en partie contre tout soupçon de personnalités. Au surplus, il avait pris ses précautions et, tantôt excité, tantôt dérouté la malignité publique. Dans cette reine adultère, « trop orgueilleuse » (v. 2091), trop fière en habits, alors que les anciennes reines de France faisaient raccommoder leurs robes et celles des dauphins (3), il a peut-être voulu qu'on reconnût Isabeau de Bavière ; il l'a montrée emportée par le diable ou « l'ennemi » (v. 2481). Mais sur dix Rois, il n'y en a qu'un seul qui partage le sort de la Reine, et c'est Agollant, un roi étranger, un sauvage, qui paie pour tous (v. 2064).

---

(1) Cité par les PP. Cahier et Martin, *Monographie de la cathédrale de Bourges*, p. 174.

(2) Ch. Fichet, *Statistique monumentale de l'Aube*, 1887, p. 325 (cath. de Troyes, verrière du XIII[e] siècle, quatrième lancette de la troisième fenêtre du chœur).

(3) Gerson (t. IV, c. 615), sermon prononcé devant le roi Charles VI en 1405 : « *Contra pomposum statum*... Interea notetur etiam tempus præteritum, quando et qualiter in camera computorum computabantur duodecim denarii aut duodecim solidi pro reparatione tunicarum Reginæ aut Delphini. Et sine prolixo recessu reducatur in memoria tempus Regis Joannis..... »

Il convient encore de faire la part de la convention ou de la fantaisie dans les rôles de l'Usurier et de l'Avocat. De tout temps, la chaire et le théâtre ont attaqué « les adorateurs de la croix d'argent » gravée sur les monnaies, les usuriers qui « vendent le temps, le bien commun de toutes les créatures » (1). Dans un seul mystère il semble que le beau rôle ait appartenu à un usurier parisien converti, et ce mystère du XV^e^ siècle est perdu (2), il faut en deviner le sujet avec plus ou moins de vraisemblance. L'usurier chrétien qui paraît dans le Jugement dernier de Besançon est accompagné de sa femme, de son petit enfant, et de la nourrice qui partageront et qui redoubleront son supplice, qui seront liés avec lui « dans le même fagot », suivant l'expression énergique de saint Grégoire le Grand, dont les livres ont si souvent et

---

(1) *Le Songe du Vergier*, chap. CLXIV : « ..... De rechief, c'est chose repugnante au cours des choses naturelles qui est commun à toute chose, car l'usurier veult vendre le temps qui est commun à toute creature; car, quant il preste C francs jusques à certain temps, et pour le terme donner et ottroyer, il en veult avoir autretant de surcrois, certes il vent ainssy celluy terme et le temps, laquelle chose est tres damnable, *cum tempus sit mensura motus celestis quo omnia corpora gubernantur,* le temps est la mesure du mouvement céleste ouquel tous les corps sont gouvernés. » — La même idée est développée dans un sermon de saint Bernardin de Sienne (*Opera*, Parisiis, Dionys. Moreau, MDCXXXV. in-folio, p. 769), qui la commente et nous montre tous les éléments se réjouissant de la damnation de l'Usurier : « Etiam cœli cum luminaribus suis quodam modo voce proclamant dicentes : Ad ignem, ad ignem, ad ignem. Planetæ etiam clamant dicentes : Ad profundum, ad profundum, ad profundum. Elementa etiam sæviunt contra illum dicentia, ad tormenta æterna, ter. »

(2) Le *Catalogue d'un Libraire du XV^e^ siècle*, publié en 1868 par M. Achille Chéreau (Paris, Jouaust, in-24) et cité par M. Petit de Julleville (t. II, p. 632), contient parmi les Mystères, sous le n° 206, un *Theobaldus*. L'absence du mot *saint* devant ce nom permet de croire qu'il s'agit d'une légende populaire rapportée par Césaire de Heisterbach (distinct. III, cap. XXXII, *De contritione Theobaldi usurarii Parisiensis*). L'évêque Maurice de Sully aurait conseillé à ce Theobald ou Thibaud de consacrer son argent à la construction de Notre-Dame de Paris, mais Pierre le Chantre fit rendre cette fortune aux victimes de l'usurier. Voir ce récit discuté dans *Maurice de Sully, évêque de Paris, 1160-1196*, par Victor MORTET (Paris, 1890, in-8°, p. 109).

si longtemps influé sur la figuration du jugement au moyen Age (1). Mais jusqu'à quel point ces idées sur les usuriers ont-elles été adoptées par l'Eglise? Interrogeons les décisions du Concile de Paris de 1213, qui fut présidé par le légat Robert de Courçon, celui-là même qui figure si plaisamment dans la *Patrenostre a l'Userier* (2), et qui s'occupa spécialement de cette profession.

X Statut. « Si la femme d'un usurier prend auprès de son mari les intérêts des lèves, elle pourra en conscience vivre, mais cependant avec épargne, de ce que son mari lui donnera sur la dépouille de ses débiteurs.

« Mais si elle trouve le cœur de son mari insensible et qu'elle ne puisse l'amener à une juste restitution, elle devra chercher de toute manière à se séparer de lui, non pour le lit, mais pour la table et les repas, et mendier auprès de ses amis ou du premier venu sa nourriture et son vêtement plutôt que de recevoir l'un et l'autre, à peine de péché mortel et

---

(1) S. Gregorii Magni, *Moralium*, lib. IX in cap. x B. Job (*Patr. Migne*, LXXV, col. 913 et 915, S. 333) : « *Colligite primum zizania et ligate ea in fasciculos ad comburendum*, Matth., xiii, 30. Nimirum fasciculos ad comburendum ligare est hos qui æterno igni tradendi sunt pares paribus sociare, ut quos similis culpa inquinat, par etiam pœna constringat, et qui nequaquam dispari iniquitate polluti sunt nequaquam tormento crucientur..... » *Ibidem*, cap. lxvi, p. 915 : « Sequaces quosque suos in tormento reprobi flamma illustrante visuri sunt, quorum amore deliquerunt, quatenus qui eorum vitam carnaliter contra præcepta conditoris amaverant, ipsorum quoque eos interitus in augmentum suæ damnationis affigat... ut pœnam propriæ punitionis exaggeret illa auctori præposita carnalis cognatio, pari ante oculos ultione damnata. »

On peut voir une scène de Jugement dernier, avec fagots et groupes de ce genre, peinte par J. de Besançon, et reproduite, sans l'indication de l'origine, par M. Paul Durrieu (*Un grand Enlumineur parisien au xv^e siècle, Jacques de Besançon, et ses œuvres*, Paris, H. Champion, 1892, in-8°, planche II, p. 20). — Les mêmes tableaux reparaissent au xvii^e siècle dans un ouvrage de théologie (Thomæ Stapletonii Angli sacræ theologiæ professoris, etc., *Opera*, Lutet. Parisiorum, mdcxx, in-folio, t. IV, I^re part., p. 97, 108 (B. N., D 2500), que je cite à cause de l'ex-libris (Ex dono *D. de Fontenelle* R. P. Bonaventuræ Aurelianensi).

(2) *Fabliaux*, etc., éd. Legrand d'Aussy, III, 95.

tenant à l'idolâtrie, comme celui de l'abominable usure.

« Si sa santé dépérit, si la vieillesse ou la maladie (*decrepita vel leprosa*) ou un abandon général la réduit à ne trouver à l'article de la mort du pain chez personne, dans cette extrémité, elle peut accepter du pain de son mari, mais toujours avec la ferme résolution de restituer dès qu'elle le pourra ce qu'elle aura ainsi partagé. »

« Nous ordonnons la même chose aux enfants et petits-enfants des usuriers, dès qu'ils peuvent voler de leurs propres ailes, car de même que les petits des corbeaux, avant de se couvrir de plumes, sont censés se repaître, non de carnage, mais de la seule rosée du ciel, de même les enfants ne sont censés exempts de la malice de leurs pères que pendant le temps où, trop jeunes encore, leur cœur ne peut y consentir (1). »

On voit maintenant ce qu'il faut penser de la théologie de notre auteur, qui envoie à la damnation un enfant d'usurier à la mamelle, y compris sa nourrice ; il est plus rigoriste que le pape ou son légat. Au reste, la présence de cet enfant dans un Jugement dernier suffirait pour démontrer que ce mystère est d'une époque assez basse. Dans tous les Jugements derniers sculptés, antérieurs au XIV^e^ siècle, et même beaucoup plus tard, on ne voit ni enfants ni vieillards. Quel que soit l'âge où ils aient quitté le monde, les morts ressuscitent tous adultes, en pleine force, avec l'âge parfait de trente ans qui est celui où le Christ triompha de la mort. Les artistes aussi bien que les théologiens suivent sur ce point la doctrine nettement développée par saint Augustin dans la *Cité de Dieu* (liv. XXII, ch. XV), doctrine reproduite dans le *Lucidaire* (liv. III, ch. XI) d'Honorius d'Autun et dans le *Miroir historial* (Epil., ch. CXIII) de Vincent de Beauvais et ailleurs. L'auteur du mystère de Besançon s'est donc écarté sur ce

(1) Traduction insérée dans les *Notes et Extraits des Man. de la Bibl. Nat.*, VI, 206 et sq.

point d'une tradition constante, et, en faisant comparaître des morts de tout âge devant le trône du souverain Juge, il a peut-être voulu interpréter d'une manière nouvelle un verset de l'Apocalypse (xx, 12) « Vidi mortuos, magnos et *pusillos* stantes in conspectu throni. »

Le rôle perdu de l'Avaricieux, qui ne figure plus que dans la liste des acteurs, devait probablement doubler celui de l'Usurier et développer le mot de saint Grégoire le Grand. « Tu n'as pas fait la charité? tu es un meurtrier. *Non pavisti*? *Occidisti*? » Il n'y a pas à s'étonner de ces répétitions ni du fait que l'Usurier est le seul personnage qui soit apostrophé par Dieu (v. 2130). Dans un sermon célèbre sur le chapitre vi, 19, 21, de l'Evangile de saint Mathieu, saint Augustin avait, de même, montré la nécessité de l'aumône, et expliqué pourquoi « les œuvres de miséricorde doivent être *seules* rappelées au jugement dernier » (1). C'est ce qui a lieu dans ce mystère. Quant à la réplique de l'Avocat qui tire la moralité du débat et proteste contre le jugement, c'est une ancienne habitude des sermonnaires de prêter aux hommes de loi des plaisanteries tirées de leur pratique (2). L'avocat ne manque pas à la tradition et s'écrie :

> Cette sentence est trop crueuse
> Pour nous; n'en pouons appeller (v. 2472)?

Le trait vient en droite ligne de saint Bonaventure qui l'avait développé très sérieusement (3). C'est la dernière addition que l'auteur ait faite aux textes sacrés. Tout le dia-

---

(1) *Matth.*, vi, 19, 21 : « Nolite vobis thesauros condere in terra. » — *Patr. Migne*, XXXVIII, 406, 407 : « Opera misericordiæ sola commemoranda sunt in judicio. »

(2) Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen-âge*, p. 280.

(3) *S. Bonaventuræ Opera*, Lugduni sumptibus Ph. Borde, etc., mdclxviii, in-folio, t. V. 323, *De generali Judicio* : « Latio sententiarum debet fieri quo non possit appellari. Quia vero pura creatura authoritatem non habet summam a qua appellari non posset, hinc oportet quod judex noster Deus sit ut judicet, etc. »

logue du Christ (v. 2411 et 39) (1) avec l'Homme juste et les damnés est traduit de l'Evangile de Saint Mathieu (xxv, 34, 46). Ce sont les apôtres qui reçoivent les Elus au Paradis, comme l'indique la Prière liturgique pour les Agonisants. Quant au diable Rapillart qui conduit les damnés aux Enfers, il ne manque pas d'employer (v. 2482), le verset 7 du Psaume xxiii (2), qui reparaît en latin dans la *Résurrection* du manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève publié par Jubinal (tome ii, p. 339), et qui fait partie de deux offices de la Semaine Sainte :

Princes d'Enfer, ouvre tes portes (v. 2482).

Somme toute ce Jugement finit avec une grande simplicité. Il faut savoir gré à l'auteur de n'avoir pas employé toutes les citations théologiques et les formes juridiques si accentuées dans le *Jugement général* rouergat et dans celui de Modane. Ces formes appartenaient déjà au xiv^e^ siècle, et elles ne feront que se développer jusqu'au xvii^e^, où l'on verra un théologien décrire, en 643 pages grand in-quarto, et avec tous les termes de la procédure, « la Chambre ardente » du Jugement dernier prédite par le verset de Sophonie, i, 12, « *Scrutabor Jerusalem in lucernis* (3). »

---

(1) Ce dialogue reparait, du reste, plus ou moins allongé dans presque tous les Jugements dramatiques.

(2) Attollite portas, Principes vestras, et elevamini portæ æternales, et introibit Rex gloriæ. » Ce verset célèbre, point de départ de l'évangile de Nicodème, fait partie de l'office du matin du dimanche des Rameaux et de l'office du Samedi-Saint à Ténèbres.

(3) (B. N. théolog., D n° 3790). — *Traité du Jugement dernier*, par le P. Hyacinthe Lefebvre (dédié au chancelier P. Séguier), Paris, Thierry, 1671, in-4° : « La pratique criminelle des Tribunaux de la Terre enseigne huit formalités qui sont nécessaires pour faire et finir au criminel jusques à sentence deffinitive inclusivement, scavoir l'Accusation, l'Information, l'Ajournement personnel ou décret, l'Interrogatoire, le Récollement et confrontation des Témoins, le Jugement du Procez, la Prononciation de l'Arrest et l'Exécution. Ce traité fait voir que le Filz de Dieu les observera toutes en son Jugement dernier, avec l'étonnement des Anges, avec la consternation des Hommes et avec la terreur des Démons. J'ay reduit ce Traité du

On vient de voir les sources principales du *Jour du Jugement* de la bibliothèque de Besançon. En marchant pas à pas et en essayant de ne rien avancer sans preuves, nous avons cherché à déterminer la profession de l'auteur. La violence de ses plaintes contre les désordres des couvents de femmes et les exigences fiscales des évêques paraît bien indiquer qu'il appartenait au clergé séculier. D'autre part sa connaissance des livres sacrés et de leurs interprètes qu'il traduit à chaque instant sans prévenir, et qu'il faut démêler sans la moindre indication, cette connaissance dénote bien un théologien érudit. A côté de ces livres sacrés, l'auteur possédait aussi quelques romans, peut-être le *Roman du triacle et du venin* (1), certainement le roman de *Merlin*, *Agolant* ou *Aspremont*, et quelques autres qu'on voit figurer dans plus d'une bibliothèque ecclésiastique. Les vers 1503 à 1506 sont certainement une réminiscence des vieilles sentences de Caton ou des philosophes :

Il n'est sire de son pais
Qui de ses hommes est haïs,
Bien doit estre sires clamez
Qui de ses hommes est amez.

Le style même et la composition de la pièce suggèrent des rapprochements plus importants. Cet auteur qui a tant lu écrit très rapidement. L'abondance de ses rimes léonines prouve qu'il est adroit versificateur, et cependant les petits vers de huit syllabes à rimes plates lui suffisent partout sans le moindre intermède lyrique. La seule poésie qu'il recherche est celle des faits et du spectacle, mais ce spectacle, il s'entend à le bien régler. S'il ne se pique pas d'analyser les

---

Procez criminel du Jugement dernier dans XXII Discours que j'ay rendus les plus courts qu'il m'a esté possible, etc. » Les discours eux-mêmes, divisés en articles, renvoient aux ordonnances, à l'arrest des grands jours de Moulins, etc.

(1) Voir la note sur le vers 530 : « Quar c'est velins, non pas triacles », citée précédemment.

sentiments, de développer les caractères, il sait construire un plan et varier les scènes. En dépit des bizarreries du sujet, et malgré quelques interruptions du dialogue, l'action marche sans s'arrêter et circule à travers « les mansions », comme le filet de plomb à travers les mailles d'une verrière. Les acteurs se meuvent à l'aise, isolés ou par groupes, et celui qui a réglé ces défilés n'en est pas à son coup d'essai, il a des exemples sous les yeux, il a l'habitude du théâtre, comme le théâtre lui-même a déjà ses habitudes, ses genres ou ses distinctions et ses titres de pièces, ses scènes traditionnelles, tristes, joyeuses, naïves, grossières, ses formules et ses procédés de style. Peu de récits et le plus d'action et de tableaux possibles, de tableaux qui ne laissent rien à deviner. Si, par certains traits, cette pièce rappelle les miracles de Notre-Dame, par le style surtout et par la versification elle se rapproche des mystères du manuscrit Sainte-Geneviève, publié par Jubinal. Ceci va très loin. En comparant le texte de ces mystères Sainte-Geneviève et celui du *Jour du Jugement*, on ne tarde pas à noter des coincidences de rimes, d'expressions, de vers, de passages entiers; en d'autres termes, ces coincidences sont des réminiscences et supposent l'imitation d'un côté ou d'un autre. Duquel, on se gardera bien de le préjuger. Constatons d'abord le fait, ou les rapprochements.

Le Martire S. Estiene, tome I.	**Le Jour du Jugement.**
Savez comment nostre Seigneur,	
De tous les plus grans le greigneur,	Dieux sans fin, sans commencement,
Nous a esleus et envoiez	Nous a par dessa envoiés
Pour avoier les desvoiez. (p. 9.)	Pour ravoier les desvoiez. (v. 1208.)

La Conversion de S. Denis.	**Le Jour du Jugement.**
En ame et en corps ne doubtez.	Entrecriz est Dieux, n'en doubtez.
— Escoutez, seigneurs, escoutez. (p. 43.)	— Escoutez, seigneur, escoutez. (v. 844.)

Qu'il est et vrais hons et vrais Diex. (p. 48.)
Il est [et] vrais Dieux et vrais hom. (v. 485.)

Commant cest aveugle est garis;
Est-ce biau miracle et apert?
— Monseigneur clèrement apert. (p. 55.)

De ma clarté qu'avoie perdue,
Et veci qui (le) m'a rendue
Si belle conme il y appert.
— Bien sont vostre miracle appert. (v. 1038.)

Le Martyre de S. Pierre et de S. Paul.

Là, en ame et en corps yront
Ceulz qui de cuer le serviront. (p. 65.)

Le Jour du Jugement.

Ceux qui de cuer vous serviront.
— Quant de ce monde partiront. (v. 1008.)

Le Martyre de S. Denis et de ses compagnons.

Batez-moy ces deux pautonniers
Qui sont de ces maulx parsonniers. (p. 123.)

Le Jour du Jugement.

Pappes, trop forment eschauffé
Te voy, et ces deux pautonniers;
De tes maux seront parsonniers. (v. 1470.)

La Nativité de N.-S. J.-C., tome II.

La Trinité qui sans fenir
Fut et est et tousjours sera. (p. 4.)

Vien-t'en en Paradis terrestre,
Car il y fait bon et bel estre. (p. 5.)
(Cf. *Résurrection*, p. 319.)

Ha : mon Seignenr, j'ay trop mespris
Vers vous. . . . . (p. 10.)

Mez aiez en Dieu bonne espérance. (p. 18.)

Alons-nous-en, ma douce amie. (p. 40.)

Or nous mettons touz à la voie.
— Bien devons tuit demener joie. (p. 63.)

Le Jour du Jugement.

Disons tuit a celluy loange
Qui est, qui fu et qui sera. (v. 2523.)

Et mis en paradis terrestre,
En cel biau lieu, en cel bel estre. (v. 22.)

Sire, vers vous ay trop mespris. (v. 1735.)

Aiez en vous bonne esperance. (v. 377.)

Or en alons, ma douce amie. (v. 401.)

Ains en devons tuit mener joye. (v. 355.)

Le Geu des Trois Roys.	Le Jour du Jugement.
Chascun de nous sy doit savoir Que nous devons le cuer avoir. (p. 80.)	Chascun de nous si doit savoir Que gaangnié avons grant avoir. (v. 196.)
A vous me rens et corps et âme. (p. 107.)	A vous je doing mon corps et m'ame. (v. 736.)

La Passion de Notre Seigneur.	Le Jour du Jugement.
Sire, se Dieu me doint santé. (p. 144.)	Belle, Mahons vous doint santé. (v. 316.)
	Lasse doulente, que feray ge? (v. 410.)
Lasse chétive, que feray-je? (p. 145.)	Lasse chetive, que feray? (v. 2108.)
Il ne perdra mie sa paine : Pour verité le vous tesmoigne. Touzjours en nostre compaignie Seront. . . . . (p. 148.)	Il ne perdront mie leur poinne, Pour verité je vous tesmoingne, En Paradis trestuit seront Decoste moy. . . . . (v. 1122.)
Et ceulx qui en moy croient et vivent Ils aront joie pardurable : Hors seront de la main au deable. (p. 152.)	Cil qui a vous ce sont randu Seront en joye pardurable, Hors seront de la main au dyable. (v. 754.)
. . . . . conforter. — Jhesu, je ne me puis porter. (p. 153.)	. . . . . conforter. Ma suer, plus ne me puis porter. (v. 406.)
	Fol sont trestuit cil sanz doubtance
Jhesu	Qui ne croient ces vertus belles.
. . . . .	(v. 421.)
Fous sont tous ceux et toutez celles Qui ne croient voz vertuz belles : En vous croist vertu et habonde. (p. 154.)	Envers touz ceux et toutes celles Qui croient en voz vertuz belles. (v. 798.)
Povoir avez suz tout le monde. (p. 154.)	Quar j'ay pouvoir sur tout le monde. (v. 589.)
Jasque, savez que nous ferons? (p. 155.)	Compains, savez que nous ferons? (v. 270.)

. . . . . nostre maistre.	Engingnart, vous seroiz mon mestre,
— Et je vueil avec vous estre,	Avec vous je vueil touz jours estre.
Compaignie je vous feray. (p. 155.)	(v. 246.)
Je viens parler à vous, beau sire. (p. 157.)	Je vien a toy parler, biau frere. (v. 538.)
Nostre (loy) sera partans morte,	Je voy ja la nostre gent morte.
Jhesu novelle loy aporte. (p. 157.)	Male nouvelle vous aporte. (v. 1622.)
Cecy ne doit-on pas celer	Filz Dieu te feras appeller,
Que Filz Dieu se fait apeler. (p. 158.)	En ne te pourra riens celer. (v. 563.)
Il est escript pour vérité	Quar je say bien de verité
Qu'il convient de nescessité	Qu'il convient par necessité
Que uns homs muire. (p. 159.)	Que Entrecriz naisse..... (v. 227.)
. . . . . commant qu'il aille,	Que je conseil, conmant qu'il aille,
Hardiment faire bataille. (p. 164.)	Qu'ancontre li faciens bataille. (v. 1750.)
Et maintenant sans délaier :	Faites ceci sanz delaier.
De ce ne vous fault esmaier. (p. 164.)	— De ce ne vous faut esmaier. (v. 266.)
De le véoir grant-talent é. (p. 170.)	Et de veoir grant talant hé. (v. 607.)
En lieu de pain feu leur fait pestre. (p. 173.)	De feu et foudre pouez paistre. (v. 2181.)
A vous du tout je m'abandonne.	Dou tout a vous je m'abandonne.
— De l'yaue et un bacin me donne. (p. 174.)	— Biaux doux amis, et je te donne.... (v. 1494.)
Que mes euvres vous essaussez	Or vueil que vers moy vous trayez,
Et ma créance partout haussez. (p. 177.)	Et que mes œuvres essauciez. (v. 594.)
Aiez en Dieu dévocion	Priez Dieu par devocion
Que n'entriez en temptacion. (p. 181.)	Que n'entriés en temptacion. (v. 536.)
Vous m'avez oy sermonner,	Par le monde iront sarmonnant,
Et de bons exemples donner. (p. 188.)	Et mains bons exemples donnant. (v. 160.)
Par cellui Dieu qui me fist nestre. (p. 192.)	Par cellui Dieu qui me fist naistre. (v. 1152.)
Par le grant Dieu qui me fist nestre. (p. 245.)	. . . . .

Caïphes, vez ci le traïte	
Qui toute nostre loy despite,	Se ne laissiez vostre loy fausse
Et dit qu'elle est fausse et malvaise.	Qui la nostre despite et fausse.
Vous en devez estre plus aise	(v. 1370.)
Quand Jhesu qui riens ne prisoit	Sire, joie devez grigneur
Nostre loy, mais la despitoit,	Avoir que n'eüstes pieça;
Nous l'avons pris et amené. (p. 196.)	Veez ci que nous amenons sa
	Deux faux gloutons qui despisoient
	Votre loy, et contredisoient. (v. 1191.)
De Jhesu le glouton traïte,	(Jhesu.) Uns traïtes, uns decevierres,
Oncques il n'ot de nul bien cure.	Qui oncques n'ot de nulz biens cure.
(p. 198.)	(v. 695.)
Jhesucrist filz de Dieu vif père.	De Jhesucrist, fil Dieu le Pére.
. . . . . (p. 198.)	(v. 883.)
	Jhesucrist, filz Dieu le vif Pére.
	(v. 1775.)
Jhesu qu'es-tu cy venu querre?	Je vous conjur, par le renon
De par le diable sié-te à terre.	Que je ay en ciel et en terre,
(p. 201.)	Que vous me dites que ci querre
	Estes de par deable venu. (v. 1195.)
Roy, ce cop tu me garderas. (p. 202.)	Tien, tu me garderas se cop. (v. 1196.)
Seigneurs, laissiez vostre tançon.	Laissiez ester vostre tancier.
(p. 204.)	(v. 1429.)
Moult bonne parole avez dicte.	Mout bonne parole avez dite.
(p. 204.)	(v. 302.)
Malquin, aide-moy à le tenir?	Un repas pour moy soustenir.
— Ha mort, car me fay defenir.	— He mors, quar nous fay defenir!
(p. 204.)	(v. 1068.)
Mon père en qui tout bien abonde.	Par le Dieu en qui biens habonde.
(p. 209.)	(v. 546.)
Par Dieu de qui tout bien abonde.	. . . . .
(p. 226.)	
Qu'en moy n'a point d'iniquité.	En vous n'a point d'iniquité.
(p. 209.)	(v. 747.)
Qu'il est filz Dieu le roy de gloire,	. . . . . nostre maistre,
(p. 211.)	
Il se fait filz au Roy celestre.	Qu'il est filz Dieu le Roy celestre.
(p 212.)	(v. 1256.)

Et sy en fusse . 1 . pou plus aise.	De rien ne seroie plus aise.
Jhesu, je te pry qui te plaise. (p. 214.)	Hasart, je te pri qu'il te plaise. (v. 430.)
. . . . . blanche robe.	. . . . . robe,
Tu en auras le cuer plus gobe. (p. 216.)	Tant avoiés le cuer si gobe. (v. 2465.)
. . . . . cause de mort.	Grant duel et grant raige me mort,
Grant dueil et grant rage me mort. (p. 219.)	Quar cil sont relevé de mort. (v. 1548.)
Car me tarde que je y soie. (p. 223.)	Il me tarde mout que g'y soye. (v. 399.)
Dieu, qui fait le vent et la pluie. (p. 225.)	Cilz qui fist le vent et la pluie. (v. 1354.)
Dieu qui fist la pluie et le vent. (p. 245.)	. . . . .
Malquin, pren-le par la main destre,	Gardez, celui là bien tenez,
Et tu Haquin par celle chape,	Et gardez qu'il ne vous eschappe;
Et gardez qu'il ne vous eschape. (p. 228.)	Je tenray cestui par la chappe. (v. 1184.)
Demain, en tel jour enterras. (p. 193.)	Demain en put jour entrerez. (v. 1178.)
Roy, ton sermon est abatu. (p. 229.)	Votre sermon sont abatu. (v. 1179.)
Le mau feu d'enfer la confonde	Li maux feux d'enfer les confonde
Sy vraiement comme elle ment. (p. 232)	Si vrayement comme il me tarde. (v. 427.)
Vers vous, sire de tout le monde. (p. 237.)	Sires seras de tout le monde. (v. 545.)
. . . . . saroie :	. . . . . soye,
De repos bon mestier aroye. (p. 239.)	De repos bon mestier avroie. (v. 400.)
Ce soit a la malle meschance. (p. 242.)	Ce soit a leur male mescheance. (v. 1257.)
. . . . . , j'ay joye greigneur	Onques mais n'oy joye grigneur.
Que je n'oy oncques en ma vie. (p. 245.)	(v. 623.)
Car nous l'avons trop bien gaigné.	Quar tu l'as justement gaangnié,
Maint hom avons nous meschengné. (p. 246.)	Quant veoies un mehaignié. (v. 2134.)
En paradis, en ma maison, (p. 247 et *item*, 279.)	En paradis, vostre maison. (v. 803.)
	En paradis, ma maison fors. (v. 1126.)

Lasse! nul n'a de luy mercy;	Veilliés avoir de nous merci.
Jehan, j'ay trop le cuer nercy. (p. 248.)	— J'ay si de fain le cuer nerci. (v. 1064.)
Moult ay le cuer dolent et triste. (p. 248.)	Haa, j'ay le cuer doulant et triste. (v. 1144.)
Pour eulx getter de l'obscurté.	D'enfer qui est plains de la flamme. (v. 1013.)
D'enfer qui est tout plain d'ordures. (p. 251.)	En enfer qui est plains d'ordure. (v. 2160.)
Or est bien du tout abessez	Or est bien de tout abaissiez
Le soulas. (p. 252.)	Vostre estat. . . . . (v. 1372.)
Car du Sabath approche l'eure.	Alez y sanz nulle demeure.
— Alez y sans faire demeure. (p. 254.)	— Je ne cuide jamais voir l'eure. (v. 438.)
Tu sces bien je ne doubt nully	Dou bien faire ne doubt neluy. (v. 663.)
De bien savoir faire l'office.	Qu'Engingnars face cest office.
— Je vueil qu'on me teigne pour nice	— Je vueil c'on me tiegne pour nice.
Se. . . . . (p. 255.)	Se. . . . . (v. 231.)
Diex estes, ce scai-je de voir :	Dieux estes, ce croy je de voir.
Je m'en doy bien apercevoir. (p. 257.)	Sire veilliés moy recevoir. (v. 1112.)
Je ne vous vueil pas decevoir,	Je ne vous vueil pas decevoir,
Savoir vueil de Jhesu le voir. (p. 264.)	Je vueil chascuns saiche de voir. (v. 774.)
Ciel et terre toute trembla,	Pour quoy or la terre trambla.
— Ce fut pour vous lors bien sembla. (p. 276.)	— Fox musars, il le te sembla. (v. 1310; *item* v. 1299 à 1302.)
Sire, je ne doubte nully	Dou bien faire ne doubt neluy.
Que ce mesage bien ne face. (p. 281.)	(v. 663.)
Vous avez dessoubz vous . c . homes	. . . . .
D'armes apris comme nous somes.	Je suis de guerre bien apris. (v. 1331.)
. . . . .	. . . . .
Ce sont chevaliers preus et sage,	Nous sommes gent preux et hardie.
Ils sont hardys et courageus. (p. 282).	. . . . .
. . . . .	. . . . .
Je ly feray veufve sa femme. (p. 286.)	J'ay faite mainte fame lasse
. . . . .	Et vefve de son baron. (v. 1337.)
Je sui le plus paoreus de tous. (p. 289.)	Je suis li plus meschans de touz. (v. 1078.)

Tel paour ay ne say que face.	De paour ay le cuer noirci.
(p. 289.)	Touz tramble, je ne say que face. (v. 1879.)
Avec le père espéritable,	Avec mon Pére esperitable,
Droit en la vie pardurable. (p. 292.)	Venez en joye pardurable. (v. 136.)
Lor fuit de mal heuré serommes,	Par quoy seigneur dou monde sommes,
Qu'il sera sires de tous hommes	Nous sommes seigneur de touz hommes
Et de toutes les âmes mortes	Et de toutes les ames mortes. (v. 365.)
— Princes d'enfer, ouvrez vos portes. (p. 292.)	Princes d'enfer, ouvre tes portes. (v. 2482.)
Beelzebut, sy te fault venir. (p. 292.)	Faux pappes, il te faust venir. (v. 1442.)
. . . . . Aiez fiance	
En Dieu et en sa grant puissance. (p. 293.)	En Mahon et en sa puissance. (v. 419.)
Lasse, com ci a dure mort. (p. 303.)	Lasse, con cy a dur servise! (v. 2114.)
Femmes, bon reconfort aiez. (p. 304.)	En vous bon reconfort ayez. (v. 374.)

La Résurrection de Notre Seigneur.	Le Jour du Jugement.
En ce beau lieu, en ce bel estre. (Cf. *la Nativité*, p. 5.) (p. 319.)	Et mis en Paradis terrestre, En cel biau lieu, en cel bel estre. (v. 22.)
Je le say bien de verité. (p. 322.)	Quar je say bien de verité. (v. 225.) Se sai je bien pour verité. (v. 243.)
Dame, je vous prie qu'il vous plaise. (Cf. *Passion*, p. 214.) (p. 348.)	Hasart, je te pri qu'il te plaise. (v. 430.)

. . .

Toutes les pièces du manuscrit Sainte-Geneviève ont été examinées avec la même attention. La démonstration paraît suffisante, même si elle n'est pas complète. Pour la faire telle, il faudrait savoir par cœur les deux textes, soit environ vingt mille petits vers, sans couleur, sans éclat, sans rien qui retienne l'attention, et pouvoir se reporter incessamment de

l'un à l'autre (1). De plus, on a éliminé presque tous les rapprochements douteux ou qui se répétaient, et on les a disposés dans l'ordre le plus défavorable à cette démonstration, en suivant l'ordre, non du *Jour du Jugement*, mais celui de l'édition Jubinal, de crainte d'accentuer la comparaison plus qu'il ne faudrait. Ceci posé (et sans rien préjuger sur l'origine des pièces Sainte-Geneviève qui sont sensiblement contemporaines), on remarquera que pour les Miracles du premier tome, et même pour trois Mystères du tome suivant, les coincidences sont rares ou peu significatives. Elles peuvent s'expliquer, soit par l'analogie des idées, soit par la facilité avec laquelle le petit vers de huit syllabes appelle et reçoit les locutions toutes faites ; on en trouverait de pareilles dans bien d'autres textes de diverses dates, et partant elles sont inutiles à retenir. Il en va tout autrement de *la Passion*. Ici le hasard des rencontres n'explique plus rien ; mais, au contraire, les coincidences relevées sont assez nombreuses, assez frappantes pour qu'elles nous incitent à serrer de plus près cette étude de la composition et des sources du *Jour du Jugement*, et à continuer ce chapitre dans la seconde partie de ce mémoire, étroitement connexe avec la première. En effet, étu-

---

(1) Par exemple :

Miracles de Nostre-Dame, XVIII, tome VI, p. 81 :

Lasse! lasse! a tort m'en avise.

Jour du Jugement, v. 2212 :

Las chetis, a tart je m'avise.

Passion d'Arras, éd. J.-M. Richard, p. 66, col. 1, v. 5658 :

Je suis de lassus envoiés,
Pour ravoi[e]r les desvoyes.

(Cf. ***Jour du Jugement,*** v. 1207-1208, et ***Martire de S. Estiene***, I, p. 9.)

Passion de Greban, prologue, p. 3 :

Pour l'offence du premier pere
Que tout le gendre humain compere.

Jour du Jugement, v. 55-56 :

. . . . . qui encor compére
Le pechié doudit premier pére.

Etc., etc.

dier en détail la composition de ce *Jugement* et noter ses traits généraux et ses particularités, c'est peut-être le moyen non seulement de mieux connaître une pièce isolée, mais encore et surtout de répondre à la question posée au début, et de relier l'ancien théâtre français au théâtre du XV^e^ siècle. Le problème général, qui est resté sans solution, deviendra plus facile s'il est ramené à un cas précis, particulier. Or, le manuscrit de la Bibliothèque de Besançon réunit bien les conditions nécessaires pour notre objet. Isolé, le *Jour du Jugement* ne serait qu'une curiosité historique, et ne vaudrait peut-être pas les longues recherches qu'il a déjà exigées et qu'il exigera encore : mais qu'il soit rattaché d'une part au *Ludus de Antichristo*, à un drame daté du XII^e^ siècle, drame étranger, il est vrai, mais liturgique, et tel qu'avec des changements de noms et de circonstances historiques, il aurait pu être écrit tout aussi bien en France qu'en Allemagne, et qu'il soit rattaché d'autre part à ce groupe des Mystères Sainte-Geneviève, communément attribués au XV^e^ siècle, sa valeur historique est doublée, sa date devient singulièrement intéressante, il nous donnera une première solution du problème posé et il en facilitera d'autres.

LES MYSTÈRES FRANÇAIS AU XIVe SIÈCLE

LE JOUR DU JUGEMENT

ET LES MYSTÈRES SAINTE-GENEVIÈVE

III

Les coincidences de vers ou de tirades signalées dans le *Jour du Jugement* et les mystères du manuscrit Sainte-Geneviève sont d'autant plus remarquables que ces mystères développent des sujets très différents et sans le moindre rapport avec le jugement dernier. D'autre part, si des mystères d'une origine aussi diverse et de régions aussi éloignées que ce manuscrit de Besançon et le manuscrit Sainte-Geneviève offrent des traits particuliers qui leur sont communs, on a bien le droit d'en inférer que ces traits caractérisent les mystères français en général, à la date où l'on constatera l'imitation. Parmi ces traits de ressemblance, déjà précédemment indiqués, il s'agit maintenant d'insister sur les plus remarquables et de conclure.

Le premier point à noter c'est le titre, ou, si l'on veut, l'absence de titre dans nos deux groupes de pièces. Ni le manuscrit Sainte-Geneviève, ni le manuscrit de Besançon ne portent en tête le titre de mystère. On a cru longtemps, mais à tort, que ce mot de *mystère*, dans le sens dramatique, ne se rencontrait pas, avant les célèbres lettres patentes de Charles VI (4 décembre 1402), qui autorisèrent les Confrères de la Passion à faire et jouer quelque « *misterre* que ce soit, soit de la dicte passion et résurreccion ou autre quelconque

tant de sainctz comme de sainctes ». Sous cette appellation commune étaient réunis deux genres de pièces différents : les *Mystères* proprement dits, qui traduisaient par personnages l'Ancien et le Nouveau Testament, et qui étaient comme l'illustration populaire des dogmes, et les *Miracles* plus ou moins édifiants de la Vierge et des Saints, qui n'avaient rien de dogmatique. Sans doute, la distinction des genres et des titres n'était pas absolue. Les mystères eux-mêmes ont pu être ornés de « fictions », comme les sermons d'anecdotes; ils se sont inspirés souvent de livres apocryphes, et plus d'une Nativité a dû reproduire tel miracle des mains séchées, telle légende de Salomé et de Zebel (1) sévèrement proscrite par saint Jérôme et même par Nicolas de Lyre. Il a même pu arriver qu'un Puy, une confrérie de Notre-Dame fût tentée de représenter cette Nativité, surtout peut-être parce qu'elle excellait à exécuter le miracle analogue des mains coupées, qu'on retrouve plus d'une fois dans d'autres pièces de son répertoire d'un caractère tout différent. Mais la feinte ou le miracle accompli, le vrai sens du mot *mystère*, du dogme qu'il faut croire et que le drame démontre aux yeux, d'où son nom (2), reparaît :

> Regardez com noble *mistére!*
> Vierge est de son createur mére :
> Car elle l'a vierge enfanté,
> Et la divine Majesté
> C'est a enfermeté conjointe,
> Et foy c'est a cuer d'omme adjointe
> Pour tout ce croire (3 .

---

(1) Cette légende, tirée du *Pseudo-Matth.-Evangel.* (ch. XIII), figure, non seulement dans le cinquième *Miracle de Notre-Dame*, qui est en réalité une *Nativité*, mais dans la *Passion* d'Arras (éd. J.-M. Richard, p. 23-30), dans l'*Incarnation et la Nativité de Jésus-Christ*, représentée à Rouen, 1474 (*Les Mystères*, II, 36 et 431), etc.

(2) Sur l'étymologie de *mystère*, voir l'explication de M. G. Paris, *Journal des Savants*, 1892, p. 673, note 1.

(3) *Miracles de Nostre-Dame*, éd. G. Paris et U. Robert ; *Miracle de la Nativité*, I, 217. — Comparer les passages suivants, postérieurs en date :

Le mot de *mystère* figure encore, cette fois nettement distinct, dans un document officiel, plus ancien et plus explicite que les lettres patentes de Charles VI. Les statuts des Frères de la Charité de Rouen, en 1374 (1), invitent les Frères à faire chacun an « aucun vray *mistère* ou *miracle* » ; ils leur recommandent surtout de représenter le mystère de la Passion, qui doit être joué « sans y adjouter autre chose fors que la

---

Mystères inédits du XV^e^ *siècle*, éd. Jubinal, t. II, p. 3 et 4 :

Ce Dieu plaist, vous verrez ennuit
Au plaisir de la Trinité,
De la haulte Nativité
Du doulz Jhesucrist *le mistère*.

Mystère de la Passion, texte du ms. 697 de la Bibl. d'Arras, éd. J.-M. Richard, Paris, Picard, 1893 (I^re^ journée, col. 1, v. 24 et sq. ; ibid., col. 2, v. 34 et sq.) :

Par no jeu arez congnoissance
De sa glorieuse naissance
Et de maint autre beau *mistere*
Dependans de ceste matere,
Lesquelx pour cause de briefté
Par nous ne seront recité,
Car vous en verrez plainement
Par nostre jeu l'experiment.

Ibid., ibid. (IV^e^ journée, p. 285, v. 24,874) :

Bonnes gens, vous avez veu,
Se bien y avez entendu
De bout a l'aultre la matere
Dont nous avons fait no *mistere*.

(1) P. Le Verdier, *Documents relatifs à la Confrérie de la Passion de Rouen*, 1891, p. 306, 343 : « Item il est ordonné que les Frères de la Charité dessus ditte mettront la meilleure partie qu'ils pourront bonnement, chacun an, une fois tant seulement en memoire de Nostre Seigneu Jhesu Crist et de sa glorieuse mère et de tous les saincts de Paradis, pour esmouvoir le peuple chrestien à bonne devotion, à faire aucun *vray mistère* ou *miracle* qui sera par bonne et devote maniere montré en la personne des frères en lieu et place convenable à ce faire. »

Un vrai mystère, ajoute M. Le Verdier, « c'est-à-dire un mystère parlé et joué, et non un mystère simplement figuré ou mimé. Voilà donc une date à retenir pour l'histoire du théâtre à Rouen : à moins de supposer que les statuts demeurèrent lettre morte, chose invraisemblable, les confrères y ont régulièrement joué la Passion par personnages depuis l'année 1374. Il est stipulé encore que le mystère sera pur de tout alliage profane, reproduisant les saintes Ecritures, sans qu'il y soit rien ajouté, etc. »

Sainte Ecriture » et préservé de tout alliage profane. Malgré les défaillances de la pratique, les Mystères visaient donc à l'orthodoxie.

Le drame de Besançon est bien un mystère évangélique. Il y avait des années que le mot existait, bien qu'il soit encore rare dans les textes qui nous ont été conservés et surtout dans les titres, bien qu'il manque complètement dans le manuscrit de Besançon, de même qu'il ne figure pas en tête du manuscrit Sainte-Geneviève, où on le trouve seulement dans le corps du texte. L'auteur du *Jour du Jugement* prétend instruire autant qu'émouvoir et mettre en scène l'Ecriture. Si son sujet, le jugement dernier, est moins arrêté, plus « libre » que celui de la Passion, il n'en a pas moins constamment recours aux livres saints. On a vu avec quelle ingéniosité il les respecte ou les tourne, et comme il sait tour à tour se servir ou se passer de ses textes. Mais si le ton est grave, il y a déjà des intermèdes joyeux remplis par les diables, par les chevaliers, par les Juifs qui jouent le rôle de bourreaux et qui sont représentés aussi odieux que ridicules. « Le moule des plaisanteries froides (1) » est déjà trouvé et, comme les plus vieilles plaisanteries sont toujours les meilleures, nous ne manquons pas de rencontrer (v. 361-362) le jeu de mots connu sur l'ancien proverbe qui sera repris par Villon « Car de la panse vient la danse », et (v. 1365 à 1369) la vieille facétie sur « le chapeau de cardinal » des décapités :

> Vous qui avez rouge chappel,
> Ainssin rouge ferons la pel
> De chascun de vous, se saichiez.

Elle est d'ailleurs presque aussi ancienne que l'institution même du fameux chapeau des vrais Cardinaux, puisqu'elle se rencontre déjà dans la Chanson de *Gaufrey* (2), et elle n'a

---

(1) *Mystère de la Passion*, éd. G. Paris et Raynaud, introd., p. XVII.

(2) *Gaufrey*, éd. Guessard, p. 107 (combat de Robastre et de Nasier) :

Dont li a dit Nasier : Vous estes couronnés,

guère encore plus d'un siècle et demi de popularité. De même si le crieur oublie dans ce mystère de s'éclaircir la voix par la moindre rasade c'est un simple accident, une exception qui s'explique en comparant la liste des acteurs qui ne contient qu'un seul Pluto au rôle du diable Pluto (v. 426) et à celui de Pluto crieur (v. 662). Le crieur est un brave homme qui a rempli précédemment le rôle du diable Pluto, et qui a eu tout le loisir de se rafraîchir aux enfers, dans la coulisse.

Si ces intermèdes comiques ne débordent pas encore sur l'action, comme ils le font déjà dans certaines pièces du manuscrit Sainte-Geneviève, en revanche les diableries sont plus nombreuses et mieux liées à l'action. Ce n'est pas Lucifer, mais Satan qui est ici « le premier diable (v. 192) », comme on le voit dans certains miracles de Notre-Dame (1), mais

---

Or povés estre moine ou canoine rieulés,
Ou prieur ou abbé, lequel que vous voudrés,
Ou cardinal de Romme, si vous le gréantés,
Le caperon est rouge qu'en vo teste portés.

Cf. *Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, IX, 50. — Les Romains demandent aux conclavistes de faire un pape romain (Urbain VI, 8 avril 1378) : « Avisés vous, avisés vous, seigneur, et nous baillliés ung pappe rommain qui nous demeure, ou autrement nous vous ferons les testes plus rouges que vostre cappel ne soient, »

(1) Dans d'autres miracles, au contraire, c'est *Lucifer* qui est le premier diable, et cette distinction n'est peut-être pas indifférente pour établir l'origine diverse des miracles de Notre Dame réunis dans la même collection. — Dans les mystères, *Satan* a quelquefois encore le premier rang, notamment dans un *Jeu des Apôtres*, qui, en 1421, était déjà représenté chaque année à Besançon, le jour de l'Ascension à Saint-Etienne et le jour de la Pentecôte à Saint-Jean. Dans la liste des décors et accessoires, signalée par M. Ulysse Robert, on lit : « Fault que tous les diables se mectent en un rondeau et *Sathan* au milieu. » — Mais, le plus souvent, Satan n'est que le lieutenant *principal* de *Lucifer*, celui qui vient sur la terre exécuter les ordres de son maître, retenu enchaîné au fond des enfers. L'explication est d'un théologien. — On lit, en effet, chez un théologien *(De Inferno et statu dæmonum*, etc., libri quinque, authore Antonio Rusca, Mediolanensi, MDCXXI, in-4° (B. Nat., D 4,719), cap. CXV, p. 510) : « Quo ordine Satanas *princeps* suis satellitibus officia detulerit... *Lucifer* in Tartaro cum ingenti suorum manu devinctus in hoc mundo præfecturam non habet. »

très rarement dans les mystères; c'est Satan qui commande à l'armée infernale. Tous les noms de ces diables qui ont déjà paru ou qui reparaîtront dans les mystères postérieurs, sont d'ailleurs connus. Inutile d'insister sur Satan, ni sur Belias ou Belial, Baucibuz ou Beelzebuth, ni sur Pluton; « les dieux des nations sont des démons, *Dii gentium daemonia* », a dit le Psalmiste. Nous avons rencontré ailleurs Agrappart. Restent Engingnart, le grand séducteur, Hasart, le démon du jeu de dés et naturellement des jurons, celui qui conduit les ouvriers jouer des « tournées » chez le tavernier (1), et qui figure déjà en qualité de diable, avec des armes parlantes, dans le *Tournoyement de l'Antechrist* (2) d'Huon de Méry et dans le *Songe d'Enfer* de Raoul de Houdan; Foule, l'oppresseur ou l'Ephialte, le démon incube qui étouffe ou meurtrit les dormeurs ou les gratifie simplement de cauchemars (3); Rappillart, le démon grimpeur et ravisseur, qui re-

(1) Voir, dans *Le Livre du Roi Modus et de la Reine Racio* (réimpression de la *Soc. des Biblioph. franç.*, f° lxjv), les *Dix commandemens Ante-Crist* :

En lieu du service divin,
Fault jetter *hasart* sur le vin.

C'est exactement le coup de douze ou des trois quatre, quand on joue la chance à trois dés. Dans le *Mystère du Chevalier*, qui donna sa femme au dyable *(Anc. Théâtre franç.*, édition Viollet-Leduc, III, 442), ce mot *hasart* alterne avec les jurons *je reny bieu*, *maulgré Dieu*, etc., dans la scène de jeu. Césaire de Heisterbach *(Dial. Mirac.*, dist. V, cap. XXXIV) nous montre un diable qui vient jouer aux dés avec un soldat, le pousse à jurer, et l'emporte pour le mettre en pièces.

(2) Ed. Tarbé, p. 34 (énumération de l'armée infernale) :

Hasart qui radement desrote
Ot . I . glaive à fer Poitevin :
Escu bandé de larrecin
Ot *Hasart* à . III. dés du mains,
A . I. lambel de males mains
Atachié à faus sermens.

(3) Guillelmi Alverni, episcopi Parisiensis, *Opera omnia*, Parisiis, MDCLXXIV, t. I. *De Universo spirituali*, cap. XII, col. 1 : « ... Nominationes ipsorum dæmonum ex malignitatis operibus eorumdem sumptæ sunt. » — Cf. Cesarii Heisterbach., *Dialogi*, dist. V, cap. XLIV *(Bibl. Cisterc.*, p. 152) : « *De Euphemia sanctimoniali quam diabolus infestavit.....*

paraît dans les mystères français et alpins, et qui doit être proche parent du diable Rappalus de Rabelais (1). Le seul nom, très souvent employé dans les mystères, mais qui laisse quelque doute, c'est le Matan (2), lequel n'était déjà plus guère compris au XVI^e^ siècle, puisque l'auteur du *Jugement* de Modane (fol. 30, verso) a biffé ce nom pour lui substituer celui de Belzebuz, apparemment plus clair. Quelques-uns de ces noms diaboliques ont d'ailleurs déjà passé dans la réalité aux bons bourgeois qui les avaient portés au théâtre (3).

Le trait le plus frappant, vu la date de la pièce, c'est le nombre des diables. Sans compter les figurants, simplement appelés « li deable » dans la liste des acteurs, il y a dans le mystère de Besançon neuf diables « entre parleurs », un de plus que dans la *Passion* de Greban. On ne peut dire que ce

---

Statim unus spirituum malignorum propius accedens et manum pectori ejus imponens ita illud compressit, ut sanguis concitatus per os et nare exsiluerit. » — *Les Controverses et Recherches magiques*, de Martin DELRIO, etc., traduites du latin par André du Chesne, MDCXI, in-8° (Bib. de Besançon, S. et A., n° 3403), p. 294 : « L'oppression, toutefois, et quasi-suffocation ne provient pas toujours de la part de ces démons, ains bien souvent d'une espèce de maladie mélancolique que les Romains appellent *mare*, les François *coquemare* et les Grecs *ephialte*, lorsque le malade a opinion d'un pesant fardeau sur sa poitrine. »

(1) Le diable *Rapalhier*, du *Mystère de Saint-Antoine*, v. 3425, décrit par M. Jeanroy (*Romania*, 1894, p. 553), me paraît identique au *Rapillart* commun dans les mystères français, au *Rappalus* de Rabelais (livre II, ch. XIV), ou au *Rapax* du conte tourangeau (*Romania*, 1877, p. 570). — Comparer, dans Littré (*Hist. de la Langue française*, Paris, 1863, Didier, II, 162), l'historique analogue des mots *grimper* et *gripper*,

(2) On lit dans le *Vocabulaire de l'Angélogie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque Nationale*, par M. SCHWOB, Paris, Klincksieck, 1897, p. 181 : « *Mathan El* don de Dieu (II *Rois*, XXIV, 17), nom du vent du Sud à la 3^e^ « tegoufaf ». On l'invoque pour se préserver des bêtes fauves, etc. » Est-ce *le Matan* commun dans les mystères? D'autre part, on trouve dans Edm. CASTELLUS, *Lexicon Heptaglotton*, Londini, 1669, in-folio, II. col. 2172 : « *Mathan*, lumbus Arab., fortitudo, etc. »

(3) Archives de la Côte-d'Or, B 11,788, montre reçue à Beauvais le dernier jour d'août 1417 : « Escuier Regnaut *Rapillart*. » — *Chronographia regum*, éd. Moranvillé, III, 203 : « Simonet *Hasart*, écuyer français » en 1402.

luxe de diables est amené, nécessité par le Jugement dernier, puisque trois diables suffisent pour emmener la longue chaîne des damnés (v. 2480-2507), et que les diables agissent et parlent surtout au commencement et au milieu de la pièce. Ils sont donc là surtout pour la montre, et pour la joie et la terreur des spectateurs. Quelle aisance et quelle liberté de mouvements, quels bonds, quels entrechats, quel feu roulant de grossières plaisanteries! L'auteur partage apparemment l'opinion développée par un de ses contemporains, le Frère François Eximenez, dans le *Livre des Saints Anges* : « Les deables mainent les âmes des dampnez en Enfer, et selon aucuns mainent les bonnes deputées à salvation en Purgatoire, et les tourmentent là, sans que en Enfer ne en Purgatoire les diz deables seuffrent paynes sensibles de ceste challeur et froideur excessive, car tant qu'ils sont viateurs, Nostre Seigneur ne veult qu'ilz souffrent telles paynes, pour tant que la leur exercite à nous tempter ne soit empeschiée ne occupée (1). »

Après les diableries, ce qu'il faut encore noter dans le manuscrit de Besançon comme dans le manuscrit Sainte-Geneviève, c'est le désir avoué de rapprocher l'Ecriture des mœurs contemporaines et d'atteindre à la plus grande somme possible de réalité ou de réalisme. Sans doute, les Evangiles tiennent encore ici une grande place, l'Apocalypse est souvent traduite littéralement. Mais il ne suffit plus, comme au temps jadis, de découper le texte sacré en dialogues et de le reproduire dans son ordre et ses moindres épisodes. Pour que le peuple s'intéresse au spectacle, il faut qu'il s'y reconnaisse lui-même, lui et tous les personnages grands et petits qu'il rencontre tous les jours; il faut qu'il y ait conformité parfaite entre les acteurs et le public, entre la scène et la rue. Voici,

(1) Sur ce livre, voir le *Catal. des Incunables de la Bibl. publique de Besançon*, par A. CASTAN, qui en décrit, p. 736 à 739, deux exemplaires. La Bibliothèque en possède, en outre, un bon manuscrit, n° 206.

dans une chaire mobile, recouverte d'un beau tapis bariolé, le Prêcheur en habit de Dominicain, à qui l'on délivrera peut-être comme à un prêcheur véritable « un beau quartier de mouton (1) » pour son sermon en trois points avec texte, *Ave*, et citation finale. Enoch et Elie ne sont pas « vêtus de sacs », comme il conviendrait aux deux témoins de l'Apocalypse, mais de ces longues robes blanches de Carmes dont Elie passe pour avoir fondé l'ordre. Autour de leurs chaires se pressent tous les acteurs, les femmes devant, assises ou agenouillées, les hommes debout derrière qui écoutent le sermon d'un air plus distrait. Mais ailleurs ils accourent pour voir frapper la monnaie de l'Antechrist, pour écouter le ban du crieur juché sur un escabelle, et qui tient en main un grand rouleau de papier sur lequel on distingue à la loupe les premiers mots des cris ou proclamations « Ou.., ouez ». Si l'enlumineur du mystère et, avant lui, le décorateur ou le costumier sont venus compléter l'œuvre du poète, celui-ci n'en a pas moins son rôle bien tracé. Ecoutons encore une fois la vieille « Rethorique » ou Poétique du *Jardin de Plaisance* (fol. x b recto) sur ces obligations :

Item on doit donner langaige
A chascun selon sa personne,
Se c'est de clergé personnage,
Parler de clergie on lui donne,
Ou de sapience en faict de praticque,
Ou de estude l'on arraisonne,
Ou de quelque chose auctentique.
Se les personnes sont d'Eglise,
Et d'estat de perfection,
Sanz ypocrisie ou faintise,
Comme gens de religion,
Leur dict et leur locution
Soit de vertu d'obedience,
Aussi de contemplation,
Et de prescher bonne science.
Se les personnes sont gentilz,
Ils doyvent parler de proesse,
Et d'est[r]e à honneur auctentifz,
Ou d'avoir de bruyt adresse,
Ou quelque office de noblesse,
Ou parler de plaisans harnoys,
De vaillance, de gentillesse,
De joustes ou plaisans tournoys.
Se l'homme est bourgoys ou marchant,
Il doit parler de lucrative,
D'estre maint terre marchant,
Ou que conquester il subtive,
Par aucune voye soudtive,
De provision ou police.
Pour voulenté bien auctentiue,
A celle fin qu'il s'enrichisse.
En tous estatz sont deux manieres

(1) *Les Mystères*, I, 123.

De gens, c'est ieunes et vieillars.
Jeunes out voulentez legieres,
Les ungs sont laiz, autres gaillars,
Les ungs gentz, les aultres paillars,
Ainsi les vieillars l'on peult dire;
Selon qu'ilz appliquent leurs ars,
L'on peut de leurs vouloirs descrire.
Pour personnaiges de labours,
Ou aussi gens de mestiers,
Soi[en]t de ville ou de faulx bourgs,
Soyent maçons ou charpentiers,
Ou forgerons, ou argentiers,
Parlent de louer leurs outilz
Et leurs mestiers, en tous quartiers,
Selon ce qu'ilz seront soubtilz.
Se mariniers viennent en jeu,
Propre est à leur faire nommer
Maint pays d'eaue, aussi maint lieu,
Et les ventz dire de la mer,
Les ostanculet[s] renommer.

Ils étaient donc conformes aux règles ces rôles de *Casse-Tuilleau* et de *Pille-Mortier* qui excitaient jadis la verve ironique de Sainte-Beuve ! Cette « rethorique » ou cette poétique n'est-elle pas bien curieuse si l'on songe qu'elle a été imprimée à la fin du xv^e^ siècle, peu après l'impression du *Mistere du Viel Testament* ? Mais si elle convient surtout à ce texte, elle s'applique déjà aux mystères du manuscrit Sainte-Geneviève, comme au *Jour du Jugement*, et dans un développement plus bref notre auteur s'efforce, lui aussi, de varier les paroles et les intonations, et de marquer les habitudes professionnelles. Ses lépreux couverts de plaies et geignants, comme il convient, ont la cliquotte ou la crécelle, le chapeau et le manteau gris fauve, bien fermé, de laine non façonnée et sans teinture, que la commune doit leur bailler suivant la coutume du Hainaut, ch. 135 (*Nouv. Coutumier général*, t. II, p. 150.), et le règlement de la maladrerie d'Amiens (1305) (1). L'aveugle a la voix suffisamment perçante, les pauvres ou les truands sont dûment estropiés, car le moyen âge dur ne tolère pas la misère fainéante. Toute

(1) *Coll. des Docum. inédits*, I, 324 (Amiens) : « Li freres ne les sereurs ne doivent vestir nul drap si com le beste porte la laine, fors que li prestre. » — D'après le Règlement de la Maladrerie du Grand-Beaulieu (Eure) *(Congrès des trav. hist.*, 1895, p. 563), les lépreux n'ont le droit de sortir que « in capis *clausis* de rousseto grosso ». Tous les lépreux des miniatures du manuscrit de Besançon, reproduites par M. U. Robert, ont sur leur cape un ornement en forme de cœur bien visible, et qui doit être une grosse agrafe destinée à les retenir fermées.

la Cour des Miracles défile dans ce mystère, et l'on croit entendre la ballade d'Eustache Deschamps sur « les caymans » ou les mendiants qui encombrent la porte des églises. Tout de même les Juifs jurent bien par Mahon, mais à ce détail près, ils portent le bonnet cornu et la rouelle multicolore ; leurs noms orientaux ou hébraïques Corbadas, Malaquin, Malquim, Marquim, Vivans, Moussé, Hacquin (1) sont, sauf une ou deux exceptions, ceux-là mêmes que leurs correligionnaires portent dans les contrats et les actes authentiques. L'usurier n'a garde d'oublier de parler de ses greniers et des blés (v. 2146) sur lesquels il spécule suivant son habitude (2).

---

(1) Presque tous ces noms hébraïques sont aussi attribués aux païens ou aux Sarrasins dans les chansons de geste :

a) Corbadas. « *Corbitaz* le Juif, qui forja les XXX pieces d'argent en la tour d'Abilent, à III lieues de Jherusalem, dont Diex fu venduz. » ***Rutebeuf,*** éd. Jubinal, II, 62. — Cf. le roi musulman ***Corbadas***, père de Cornumarant, dans le ***Chevalier au Cygne.***

b) DELRIO, ***Disquisitionum magicarum***, etc., Moguntii, 1624, lib. II, quæst. XXVII, sect. 2, p. 133 : « Dæmones ab Hebræis vocantur ***Malachim*** raaïm, angeli mali. » — ***Bueves di Commarchis***, éd. Scheler, v. 3820 :

Sarrazin, dist Gerars, comment as tu a non?
Malaquins de Tudele, sire, m'apele on.

Malquin, ***Marquim,*** abréviations de ***Malaquim*** ou variantes de ***Malchus,*** serviteur de Caïphe (*Joann.*, XVIII, 10).

c) Noël VALOIS, ***Guillaume d'Auvergne***, etc., p. 130. Le rabbin *Vivo*, de Meaux, intervient dans la condamnation du Talmud, sous saint Louis (juin 1420). — ***Essai sur les Juifs de la Bourgogne au Moyen-Age***, par M. A. GERSON, rabbin à Dijon, 1893, p. 54; dans la liste des « Toséfistes » : R. Hayem (*Vivant*). Le même livre cite en quantité des ***Moussé*** et des ***Hacquin*** de toutes les provinces.

d) Haquim, Aquim, Haquinot, etc. « Sadoch autem genuit *Achim* » (*Matth.*, I, 14).

(2) ***Traité du Négoce et de l'Usure***, par le R. P Louis THOMASSIN, Paris, Roulland, M.DC.XCVII, ch. VIII, p. 89 : « De ceuz qui acheptent beaucoup de bleds en été pour le vendre plus cher en hiver. — Des monopoles condamnés par saint Grégoire de Nazianze, *Orat.* XV, et saint Ambroise, *De Offic.*, lib. III, cap. IV. » — Cf. ***Le Desespoir des Usuriers sur la Prediction de la Comete voyant l'abondance des biens que Dieu nous donne,*** ensemble d'un de ceste ville qui se fust estranglé, n'eust esté sa chambrière, etc. A Paris, jouxte la coppie imprimée a Lyon par Claude Roustan, M.DC.XIX, in-8°. (B. Mazarine, 37,273, p. 9.)

L'avocat, le prévôt et le bailli pillards ressemblent aux confrères d'Eustache Deschamps. Et la reine et l'évêque et l'abbesse, et tous « les personnages de clergié », peut-être ne sont-ils pas aussi édifiants que le voudrait la Poétique précitée, mais plus vrais, plus facilement reconnaissables des spectateurs? Si les traditions du Jugement dernier autorisent jusqu'à un certain point la liberté de cette censure, combien de témoignages contemporains en confirment la vérité! Que de fois, je ne dis pas Hugues Aubryot (1), Eustache Deschamps, le Religieux de Saint Denys, Nicolas de Clemenges, c'est-à-dire un préfet de police, un satirique maussade, un moine, un universitaire, mais les évêques assemblés dans les conciles, mais le pieux Gerson (2) et le sage Pierre d'Ailly (3) ne nous ont-ils pas représenté les désordres des couvents et la splendeur féodale des prélats qui réduisent leurs curés à la mendicité, écrasent de taxes et de « grans deismes » (4) les diocésains qu'ils n'ont jamais visités ni prêchés, et s'installent à la cour où ils accaparent les charges

---

(1) *Le Religieux de Saint-Denys*, I, 102 : « Hugues Aubryot jurait (cum juramento asseruit) qu'il ne croyait point au Dieu du dit évêque qui ne bougeait point de la cour. »

(2) Au concile de Reims, en 1408, Gerson s'écrie (*Opera*, II, 550) : « Et utinam nulla sint monasteria mulierum quæ facta sunt prostibula meretricum, et prohibeat adhuc deteriora Deus. » — *Ibidem*, en parlant du luxe des prélats, II, 554 : « Diligentius quoque pascuntur apud eos aliquando canes quam pauperes. »

(3) *Nicolai de Clemenges Opera :* « De corrupto Ecclesiæ statu, cap. XVII. De perpetua absentia Prælatorum ab Ecclesiis suis. De Prælatis in curiis principum residentibus... Parisitos agentibus, p. 16-17. » Le jeu de mots sur Parisiens et Parasites est intraduisible. — Cf. Pierre d'Ailly dans les œuvres de Gerson *(De reformatione Ecclesiæ in concilio Constantiensi*, t. II, p. 910) : « Multi Prælati, et quod monstruosius est, religiosi et monachi, qui plus sunt officiales fisci quam Christi, in curiis principum et cathedris judiciorum, in cameris computorum, etc. »

(4) Sur « les grans deismes », cités dans le mystère de Besançon (v. 2053), et le détail des redevances, voir le *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, 1861, t. XI, p. 316 et sq., et le procès de Jean de Varennes, mentionné plus loin.

de finances, « portent l'écritoire » (1), et suggèrent sans cesse au roi l'idée de nouveaux impôts? Tel, en 1399, Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie (2), tel dans la région même de notre mystère, l'évêque de Noyon, Philippe de Moulins (3), tel peut-être, l'archevêque de la province lui-même, l'archevêque de Reims, Guy de Roye (4). La vérité du tableau est si forte que malgré les concessions faites aux auteurs de mystères, on a peine à s'expliquer une liberté qui devait rappeler de fâcheux souvenirs. Dans la région même où fut représenté le *Jour du Jugement*, un ermite fanatique que nous retrouverons, Jean de Varennes, soulevait naguère les populations du Vermandois, de la Champagne et de la Picardie, contre le haut clergé et son luxe scandaleux. La foule se pressait autour de sa petite chapelle du mont Saint-Lyé entre Reims et Epernay; elle était ravie de l'entendre fulminer contre les prélats, les officiaux, les promoteurs, et elle criait avec lui, sur son invitation : « Aux loups, mes bonnes gens, aux loups ! (5) » Mais peut-être, après tout, que l'Antechrist lui-même sous son froc de Cordelier est une

---

(1) L'expression est appliquée aux prélats de cour, chargés des finances, dans le *Poème en quatrains sur le grand Schisme* (1381), publié par MM. Noël Valois et P. Meyer, *Romania*, 1895, p. 212.

(2) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, 688-689, et *Juvénal des Ursins*, éd. Michaud, p. 416.

(3) Lettres par lesquelles le roi institue l'évêque de Noyon et le sire d'Orgemont gouverneurs de l'aide établie à l'occasion du mariage d'Isabelle de France avec le roi d'Angleterre, Paris, 28 mars 1395 (*R. des Ordonnances*, etc., VIII, 866). — *Ibid*, 905 et sq., dès le 21 janvier 1398, le même prélat est encore préposé à la garde de l'aide établie pour venger le désastre de Nicopolis.

(4) Voir les accusations portées contre lui par Jean de Varennes (*Œuvres de Gerson*, éd. Ellies-Dupin, I, 316, 317, etc.).

(5) *Ibidem*, I, 936, XLIV : « Item quod (Joannes de Varennis) populum incitando ad invasionem in sermonibus suis dicebat de Domino Archiepiscopo Remensi et aliis prælatis, officialibus et promotoribus, ac aliis officiariis quod erant lupi populum devorantes, dicendo : clametis contra eos gallice; au loup, au loup, et tunc incipiebant clamare : *Ha, hay aus leus, mes bonnes gens, aus leus.* »

figure bien connue, un de ces thaumaturges ou prophètes si communs dans les époques troublées, un ermite démagogue comme l'a été Jean de Varennes, comme le sera en 1411 le Carme Guillaume d'Hildernissen, le chef des « Hommes d'intelligence (1) » qui va soulever la Picardie et la Flandre en annonçant qu'il est le Sauveur des hommes, et que par lui les fidèles verront Jésus-Christ, comme par Jésus-Christ, ils verront Dieu le Père.

C'est donc l'histoire du jour, d'un jour à déterminer que nous raconte ce manuscrit. Dans le cadre d'un tableau évangélique, il doit contenir des faits historiques récents, et ce trait le rapproche du *Ludus de Antichristo* du XII^e^ siècle, mais ce tableau évangélique lui-même est composé comme les mystères Sainte-Geneviève et il offre les mêmes particularités. Les mystères ont donc déjà acquis une certaine étendue, ils offrent des scènes comiques et surtout de longues diableries, la paraphrase de l'Écriture sainte est devenue une peinture des mœurs et des conditions réelles. Mais ces traits paraissent bien nouveaux dans le genre des mystères qui nous occupe. Si le *Saint-Nicolas* de Bodel contient déjà des scènes réalistes et, si les tableaux de mœurs abondent dans les *Miracles de Notre-Dame* si précieux pour leurs renseignements sur la vie privée d'autrefois, il n'y avait rien de pareil dans les mystères français qui nous sont parvenus jusqu'ici, et qui se bornaient à traduire librement, mais sèchement et brièvement les livres sacrés. Telle est bien l'impression que l'on retire d'une récapitulation rapide des textes ou des représentations des mystères du XIV^e^ siècle, de Paris ou de la province.

» Le « Fragment d'un ancien mystère » publié par M. J. Bédier, fragment écrit entre 1300 et 1350 et qui, suivant

---

(1) Sur « les hommes d'intelligence » combattus par Pierre d'Ailly, voir la thèse de M. l'abbé L. Salembier (*Petrus de Alliaco*, Insulis, ex typis J. Lefort, M.DCCC.LXXXVI, p. 88).

M. G. Paris, pourrait même être des dernières années du XIII[e] siècle (1), ce fragment est aussi terne, aussi sec que rapide. La *Passion* gasconne ou catalane n'est-elle que l'écho d'un texte français plus ancien, apparenté lui-même à la *Passion* d'Arras (2), c'est là une question que peut seul trancher le savant qui est l'éditeur désigné du manuscrit Didot, mais en tout cas cette Passion est courte, grave, et le comique en est encore absent, sinon les brutalités et les injures des bourreaux (3). Il devait en être de même suivant toute apparence de la *Passion* qui a figuré dans les inventaires de la librairie du Louvre de 1373 à 1421. Elle ne devait pas être longue non plus, d'après le seul énoncé du titre et du prix du volume qui la renfermait avec d'autres œuvres disparates : « La Passion Nostre-Seigneur rimée par personnages, la Vie des Pères, l'Image du monde, vies d'aucuns sains, pluseurs choses de saint Pol, chançons et autres choses rimées — Judas respont. — 2 livres ». Voici du reste un nouveau témoignage qui n'a pas encore été signalé (4), et qui paraît bien se rapporter à cette *Passion* du Louvre, en même temps qu'il nous apprend une particularité nouvelle. Un témoin instruit, et qui a longtemps habité Paris, nous a parlé en 1370, comme d'un spectacle bien connu, « d'aucuns jeux comme sont ceulx où ung homme represente saint Pol, l'autre Judas, l'autre ung hermite et dit checun son personnage et ont aucuns

(1) *Romania*, 1895, p. 87.

(2) Cette conjecture est de M. Stengel, qui l'a longuement développée, avec citations à l'appui (*Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, 1895, XVII, p. 210, n. 1), et qui a rapproché la *Passion* du manuscrit Didot, non seulement de la *Passion* rouergate, comme l'avait fait M. Jeanroy, mais encore de la *Passion* d'Arras, éd. J.-M. Richard.

(3) Le manuscrit Didot étant daté de 1345, la suite chronologique appellerait ici la *Nativité*, qui fut représentée, le jour de Noël 1351, dans l'église de Saint-Malo, paroisse de Bayeux (cf. *Les Mystères*, II, 3), et qu'il serait intéressant de comparer à la *Nativité* insérée dans les *Miracles de Notre-Dame* (n° V), comme on l'a vu plus haut. Mais la première pièce paraît perdue, et la date de la seconde n'a pas encore été déterminée.

(4) Ce témoignage sera repris et discuté avec d'autres dates.

roules et (ès?) rimes, et aucunes fois en telz jeux l'en dit de laides paroles et ordes ou injurieuses et deshonnestes. » Ainsi dès 1370 et antérieurement, quatre ans avant l'institution des Confrères de la Charité de Rouen dont les statuts déjà cités sont de 1374, les bourgeois de Paris avaient un répertoire de pièces analogue à celui du manuscrit Sainte-Geneviève, et qui contenait certainement une *Passion*, une *Conversion Saint-Pol* (?), la vie d'un ermite (saint Fiacre ou tel autre). Mais où avaient lieu les représentations? Etait-ce encore dans le voisinage de la Grève (1), comme à la fin du XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle, où un imitateur d'Ovide, maître Elie, nous montre des bourgeois ou des « lais » s'unissant à des clercs pour représenter des mystères devant un concours de spectateurs déjà plus ou moins édifiés, et pour qui le principal attrait du spectacle était parfois dans les spectatrices?

Et se li clers, si com il suelent,
Aucons geus represanter vuelent
La revont communement
Joene, chenu, petit et grant,
Homes et femes a tropeax,
Dames de Grieve ou de Champeax...
Va et ja n'iert qui le dev[i]et,
Devers cele qui plus te siet;
Tant com tu pues a l[u]i te joig :
Ja [ne] te covient traire loig;
Et, se tu faire le voloies,
Mien escient tu ne porroies.. ..
Que chascon[s] de veoir s'engresse
S'estraint li uns l'autre en la presse.

Nous retrouvons ces représentations en 1380. Une curieuse lettre de rémission de Charles V, connue, citée dès le XVIII[e] siècle (2), puis complètement perdue de vue et retrouvée seulement ces dernières années, ne nous dit rien de l'emplacement des échafauds, mais nous apprend qu'en 1380

(1) Le fait a été signalé par M. G. Paris (*Histoire litt. de la France*, XXIX, 459-460).

(2) Cette lettre de Charles V, imprimée en partie par S. Luce dans son édition de *Froissart* (IV, p. LXIX), a été retrouvée d'autre part et imprimée *in extenso* avec un commentaire des plus instructifs, par M. A. Thomas (*Romania*, 1892, p. 606 et sq.). Elle est encore réimprimée comme inédite dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile de France*, 1898, p. 40-45. En réalité, elle était connue et citée depuis le XVIII[e] siècle.

les jeux de la *Passion* et *Resurrection* étaient périodiques, annuels à Paris :

CHARLES etc. Savoir faisons a touz presens et avenir a nous avoir esté exposé de la partie de Guillaume Langlois que comme, le mardi après Pasques darrennement passé, es jeux qui furent faiz et ordenez en l'onneur et remembrance de la Passion nostre Seigneur Jhesu Crit (*sic*), en nostre bonne ville de Paris, par aucuns des bourgois et autres bonnes gens d'icelle, le dit exposant eust esté requis, prié et ordené de ceulx qui es diz jeux faisoient les personnages des figures des ennemis et deables de estre aux diz jeux, pour getter des canons, quant temps seroit, afin que leurs personnages fussent mieulx faiz, si come es diz jeux on a acoustumé a faire par chascun an a Paris, et lors avint que avec le dit exposant vint et s'embati illec amiablement Jehan Hemont, varlet d'estuves, pour lui cuidier aidier a jouer et faire getter des diz canons quant lieu et temps seroit, comme autresfoiz on a acoustumé à faire, et il soit ainsi que ilz ordenerent et mistrent a point iceulx canons, pour getter et faire bruit sur l'appointement et arroy du cruxifiement que on a acoustumé a faire en iceulx jeux, en remembrance de la mort et passion de nostre Seigneur Jhesu Crit; et pour ce que, illec ou les diz exposans et Jehan Hemon estoient, fu mise une broche chaude et boutée en un canon estant oudit lieu, la cheville d'icellui canon par force de feu s'en issy, et sailli plus tost et autrement que cuidoient et pensoient yceulx exposans et Hemon, par tele maniere que ledit Hemon d'icelle cheville fu feru et attaint d'aventure en l'une de ses jambes ; et aussi fu le dit Guillaume par la force du feu qui en yssi embrasé et brulé parmi le visage affolé de touz points et fu en grant doubte et en aventure d'estre mort ou affolé de touz poinz; après lesqueles choses ainsi avenues, ledit Hemon qui estoit bon et vray ami d'icellui exposant, et qui ne vouloit que pour la bleceure, qu'il avoit ainsi de la cheville du dit canon, il fust aucunement dommagié ne poursuy pour lui ne a sa requeste pour lors ne ou temps avenir, le dit Jehan Hemon estant en bon et sain propos, de sa propre et bonne volenté, senz aucune induction, quitta et clama quitte entierement, bonnement et absoluement pour lui et pour ses hoirs ou

aians de lui cause le dit exposant du dit fait ainsi avenu, et de tout ce qui pour raison d'icellui ou temps avenir s'en pourroit ensuir, en disant et confessant qu'ilz avoient esté et estoient bons amis ensemble, si come plus a plain est contenu en certaines bonnes lettres de quittance passées par .II. notaires, le tiers jour de ce present moys d'avril et seellées du seel de nostre Chastellet de Paris, etc... »

Mais, quelques semaines après, le 27 avril, Jehan Hemon « alait de vie à trespassement », et Langlois, craignant, malgré les lettres des deux notaires, d'être poursuivi pour homicide par imprudence, obtenait du roi une lettre de grâce ou de rémission, non seulement parce qu'il avait toujours mené « bonne vie et honneste » mais « attendu que les jeux qu'il faisoient estoient en significacion et exemple de bien. »

Ce texte nous apprend que l'usage de tirer les canons, qui avaient fait leur première apparition en France sous Philippe VI, vers 1338 (1), était établi, habituel dans les mystères parisiens en 1380, et que les diables menaient ainsi grand bruit lors du crucifiement, mais il ne nous dit rien du dialogue des diables, en admettant qu'ils aient dialogué, ni de la contexture même de la pièce, si cette Passion était précédée d'une Nativité, suivie d'une descente aux Limbes et d'une Résurrection, comme dans les mystères Sainte-Geneviève. Ces coups de canon pouvaient marquer la fin du drame, exprimer simplement la rage qu'éprouvaient les démons en voyant l'âme de Jésus leur échapper, cette âme que Satan, sous la forme d'une chauve-souris perchée sur un des bras de la croix, avait guettée jusqu'au dernier moment, comme le disent Vincent de Beauvais dans le *Miroir historial* (livre VII, ch. XLIII) et l'auteur d'une *Vie du Christ* populaire au XIV^e^ siècle, Ludolphe le Chartreux (2). Ce jeu de scène a d'ailleurs

(1) Très probablement en 1338, au siège de Puy-Guillemin, par les troupes françaises, et en 1339, au siège de Cambrai, par Edouard III (*Journal des Savants*, 1847, p. 223).

(2) *Vita Christi*, Lugduni, Caffin, MDCXLIV, in-fol., part. II, cap. LXIII,

été commun dans les mystères postérieurs, et le « jeu des Apôtres » de Besançon, déjà mentionné (1), l'indique ainsi : « Se fault grant tonnerre en enfer pour la perte qu'ils ont faict de l'âme de saint Estienne ». — Ou bien dans *la Passion* de 1380, les coups de canon avaient une autre signification. Satan rentrait en hâte et les diables avertis se préparaient à la résistance contre le Christ qui allait briser les portes de l'Enfer, comme on le voyait déjà dans le « Fragment d'un ancien mystère » précité, comme on le reverra dans les mystères Sainte-Geneviève, et dans les *Passions* de Greban et de Jean Michel. La lettre de rémission de Charles V ne parlant que « des jeux de la Passion » ne permet pas de conclure sur ce point.

Dès lors, si l'on fait abstraction des offices ou drames liturgiques qui persistent dans certaines églises et dont quelques-uns mériteraient une étude à part, on ne connaît plus *actuellement* jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle que quelques dates de représentations, quelques titres plus ou moins instructifs de mystères *français*. Aux fêtes de Pâques 1390, quelques chapelains et clercs de la Sainte-Chapelle représentèrent devant Charles VI le mystère de *la Résurrection* (2). Mais cette pièce, jouée par des gens d'église, était-elle un drame fran-

p. 626 : « Diabolus dicebat : Si filius Dei es, mitte te deorsum. » Et cap. LXIV, p. 638 : « Et dicit magister in historiis quod stabat supra brachium crucis donec Christus expiravit, et tunc videns se confusum recessit, et veniens ad tartara, invenit ibi animam Christi portas et seras confringentem et justorum animas inde inducentem. » Les deux solutions sont réunies, comme on le voit par Ludolphe le Chartreux, mais on peut distinguer les temps. La première partie de la légende est reproduite, avec une variante, sur une verrière du XIV^e^ siècle, de Notre-Dame d'Avioth (Meuse). Le Christ en croix. « A sa droite, Marie, dont les traits expriment la plus vive douleur, rejette la tête en arrière à la vue d'un reptile, dragon aux ailes de chauve-souris, au front armé de cornes et au corps de serpent, qui représente Satan insultant à sa douleur. De l'autre côté saint Jean, etc. » Cf. L. Schaudet, *Histoire d'Avioth et de son église*, Bar-le-Duc, imp. Coutant-Laguerre, 1891, in-8°, p. 189.

(1) Page 205, note 1.

(2) *Les Mystères*, II, 6.

çais ou un drame liturgique latin, comme très probablement le mystère de la *Résurrection* qui figure dans les comptes de la cathédrale de Cambrai en 1376 (1)? En 1396, on trouve pour la première fois, à Nevers, une suite de sujets qui devait être souvent reproduite dans la suite; « *la Passion et la Vengeance* » ou la destruction de Jérusalem sont jouées par plusieurs compagnons de la ville auxquels les échevins donnent vingt livres tournois (2). Le 3 juin 1398 un sergent au Châtelet, se rend à Saint Maur pour faire publier l'ordonnance du prévôt de Paris, promulguée le jour même, et défendant « à tous manans et habitans en la ville de Paris, Saint-Mor et autres villes de autour de Paris que il ne facent ne se esbatent à aucuns jeux de personnages par manière de farces, de vies de sains, ne autrement », sans l'autorisation du roi ou du prévôt. « Et après ce fait, furent aucuns qui jouerent personnaiges de la Passion Nostre Seigneur... (3). »

La troupe qui jouait ainsi la Passion à Saint-Maur le 3 juin, était-elle une association de Parisiens, la confrérie même de la Passion qui de Saint-Maur serait revenue plus tard donner ses représentations à l'hôpital de la Trinité, ou « n'est-il pas plus naturel de croire que ces acteurs étaient des habitants de Saint-Maur », des acteurs du pays, comme les habitants de la ville d'Aunay-lès-Bondy près de Paris que l'on voit en 1384 répéter dans l'église un miracle de Théophile, où l'on tirait aussi le canon? Cette distinction importante (4) (en particulier pour l'histoire du manuscrit Sainte-Geneviève) sera discutée plus loin. De son côté, la province ne restait pas inactive et elle conservait ses poètes à elle. A la Pentecôte de l'an 1400, dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Pierre,

---

(1) *Les Mystères*, II, 5.
(2) *Ibid.*, II, 644.
(3) *Ibid.*, I, 415.
(4) Elle est de M. A. Thomas, qui, dans le même article (*Romania*, 1892, p. 606-612), a le premier établi le lieu exact de la représentation du miracle de Théophile.

les habitants de Vienne en Dauphiné représentent la *Passion et la Resurrection*. « L'auteur du mystère (*magister istorie*), maître Jean Gorio, dit Galace, reçoit 40 florins pour son salaire, et encore 10 florins, parce qu'on a été content de lui ». La dépense totale de la représentation s'éleva à plus de 125 florins (1). Enfin, en 1402, le 4 décembre, les fameuses lettres patentes de Charles VI reconnaissent officiellement la célèbre confrérie de la Passion ; l'ancienne association de piété et d'édification, la confrérie religieuse, fondée dans l'église de la Trinité, devient par surcroît une société civile, privilégiée, de spéculation théâtrale. C'est la première troupe régulière, le premier théâtre permanent dont le manuscrit Sainte-Geneviève nous a peut-être conservé en partie le répertoire. Il faut redire peut-être, car des hypothèses anciennes et maintes fois répétées, des conjectures si plausibles qu'elles soient ne sauraient en aucun cas passer pour des faits, et le problème de la date et de l'origine des pièces (2) de ce manuscrit Sainte-Geneviève, en relations si étroites avec le manuscrit de Besançon, ce problème, si simple en apparence, est singulièrement compliqué. Et il s'agit encore une fois de diviser ces difficultés pour les mieux résoudre.

---

(1) Cité dans le *Mystère des Trois-Doms*, éd. E. Giraud et U. Chevalier, Lyon, Brun, 1887, in-4°, p. cvj.

(2) Plusieurs sont indiquées dans les *Mystères* de M. Petit de Julleville, I, p. 195 : « Les titres de ces pièces (du manuscrit Sainte-Geneviève), *toutes écrites dans la première moitié du* XV^e^ *siècle.* » — *Ibid.*, I, 420 : « Le seul texte d'une *Passion* dramatique antérieure au commencement du XV^e^ siècle est écrit en langue d'oc. Tous les autres sont plus récents que l'entreprise des confrères, et le plus ancien, celui du manuscrit de Sainte-Geneviève, ne nous offre déjà, probablement, qu'un texte rajeuni et remanié, plus ou moins différent du texte original, des représentations de 1398. » — *Ibid.*, I, 421 : « Un poète inconnu écrivit pour eux (les confrères de la Passion) la première *Passion*, probablement perdue aujourd'hui. » — D'autres difficultés analogues sont indiquées par M. A. Thomas (*Romania*, 1892, p. 607) et par M. J. Bédier (*Ibid.*, 1895, p. 91 et 92, ligne 12) : « Pour le XIV^e^ siècle, la *Nativité* insérée parmi les Miracles de Notre-Dame n° V), voilà *tout* ce qui nous est parvenu : puis nous passons *brusquement* aux grands mystères d'Eustache Mercadé et des Greban », etc.

Le seul fait bien établi, et depuis le XVIII^e^ siècle, dans une note des secrétaires du duc de la Vallière reproduite par Jubinal (1) est celui-ci : Les mystères Sainte-Geneviève, réunis dans un seul volume in-folio « sont écrits sur papier, et de la même main, vers le milieu du XV^e^ siècle. » Toute autre assertion dépasserait les faits acquis. Personne n'a prouvé ni que le texte de ce manuscrit eût un rapport quelconque avec celui de « la *Passion Nostre Seigneur* » qu'on jouait à Saint-Maur en juin 1398, ni qu'il représente le répertoire des confrères de la Passion. L'argument unique à l'appui de cette hypothèse n'a été donné qu'avec toute sorte de réserves. C'est un passage de la chronique d'Enguerran de Monstrelet, qui raconte les représentations mimées, données à Paris en 1431, à l'occasion de l'entrée de Henri VI : « Avoit personnages sans parler de la nativité Nostre Dame, de son mariage et de l'adoration des trois Rois, des Innocents et du bonhomme qui semoit son bled. » Or « ce bonhomme » figure dans le « *Geu des Trois Roys* » du manuscrit Sainte-Geneviève, d'où cette conclusion : « Ce rôle épisodique n'eût pas été compris dans une représentation muette, s'il n'avait été déjà mis à la scène et vulgarisé parmi le peuple de Paris. Il faut donc croire, ou que notre mystère est antérieur à 1431 (peut être même assez pour avoir pu faire partie du répertoire des premiers confrères), ou qu'un autre texte plus ancien et inconnu de nous renfermait le même personnage « du bonhomme qui semoit son bled (2) ».

C'est la seconde hypothèse qui est la vraie. D'une part la popularité de cette légende du semeur ne provient pas des mystères parisiens, pas plus des mystères mimés que des mystères dramatiques, car elle leur est bien antérieure, on la trouve au moins depuis la fin du XIII^e^ siècle, brodée sur

(1) *Bibliothèque du Théâtre français*, Dresde, M. Grœll, MDCCLXVIII, in-8°, I, 36. Cette note ajoute que ces mystères sont vraisemblablement du même auteur, ce qui n'est rien moins que certain.

(2) *Les Mystères*, II, 388-389.

une chape de l'église d'Anagni et décrite dans des textes latins et français du XIVe siècle qu'il serait trop long de résumer ici avec leurs variantes, et d'autre part elle était populaire en province aussi bien qu'à Paris, elle était connue un peu partout puisqu'elle figure également dès le commencement du XVe siècle, sculptée en ronde-bosse sur le portail latéral sud de Notre-Dame d'Avioth (Meuse) (1), mentionnée précédemment (2). Dans ces conditions, l'argument du mystère mimé de 1431 perd sa valeur, et il ne semble plus possible d'en tirer parti pour raisonner sur les « premières scènes de la *Passion* primitive des Confrères » comme on l'a fait récemment dans une savante étude (3). Au reste tous les rapprochements du même genre sont douteux pour des raisons analogues. De nouveaux indices sur le répertoire des Confrères de la Passion que l'on avait cru pouvoir tirer d'un autre mystère mimé de 1437, également décrit par Monstrelet, sont également inexacts, et l'erreur d'interprétation dépasse cette fois une soixantaine d'années (4). Le problème du manuscrit Sainte-Geneviève reste bien entier. Si les pièces

(1) Au troisième cordon de la voussure (SCHAUDET, *Histoire d'Avioth*, p. 166). L'église d'Avioth a été commencée au XIVe siècle et finie au XVe.

(2) Page 217, note 1.

(3) De M. A. JEANROY, qui a essayé de rapprocher les mystères rouergats, édités par lui, des pièces jouées par les confrères parisiens (*Romania*, 1894, Observations sur le théâtre méridional du XVe siècle, p. 528, note 1) : « Nous admettons, en effet, que la *Passion* du ms. Sainte-Geneviève, exécutée à Paris, ou du moins dans l'Ile de France, avant 1431, ne saurait être différente de celle que jouait à la même époque la seule confrérie autorisée à jouer la Passion à Paris. »

(4) *Ibidem*, p. 528 : « Le sujet traité dans le *Jugement de Jésus* et le *Jugement général* se retrouve dans des mystères mimés, représentés à Paris dès 1436... Or, ceux-ci avaient dû être précédés eux-mêmes d'œuvres écrites : le sujet du *Jugement de Jésus*, notamment, eût été inintelligible aux spectateurs dans le cas contraire. » — 1436 est une faute d'impression pour 1437 ; mais il est facile de voir que le *Jugement de Jésus* n'est nullement décrit ni visé dans le passage de *Monstrelet*, auquel on se réfère (note 2), et qu'il lui est bien postérieur. Ceci demanderait une démonstration à part qui sera publiée ailleurs.

de médiocre étendue qu'il contient semblent se relier assez naturellement aux courts mystères ou aux « jeux » énumérés précédemment, on voudrait bien savoir quelle est au juste l'origine de ces pièces, et quand, et comment s'est fait la transition.

Reprenons donc ces mystères du manuscrit Sainte-Geneviève, tous écrits de la même main vers le milieu du xv^e^ siècle, et constatons d'abord qu'il est au moins douteux que le copiste ait été originaire ou habitué de Paris, autrement il n'aurait probablement pas éprouvé le besoin d'écrire : « Létrée est. I. lieu à *S. Denis, en France* (éd. Jubinal, I, 145) ». D'autre part, les saints célébrés dans ces pièces, saint Denys, saint Pierre et saint Paul associés au culte de saint Denys, sainte Geneviève sont bien des patrons de Paris et de la banlieue. Des allusions à des institutions trop célèbres, comme l'Université de Paris (I, 189), ou bien à des lieux trop connus comme Mont-Fétart, Mouffetard (I, 155), Montmartre (I, 148 et 258), Charenton (I, 132) ne sont pas décisives, mais font nombre. Voyons si le texte ne renfermerait pas quelque détail plus précis, et écoutons ces propos de buveurs (I, 260) :

TIÉBAULT.

Foy que doy le roy des ribauls,
Foucault, biau compains, ce faiz-tu?
Mais scez-tu quoy? maistre festu,
Sy a engendré une fille
Qui maint porteur de feustre essille.
Alons-y, nous serons trop aise.

FOUCAULT.

Qui est-el, Tiébault?

TIÉBAULT.

C'est cervaise.

FOUCAULT.

Alas! je n'en fu pas nourry.

TIÉBAULT.

Foucault, tu n'es pas champ pourry,
Tu as plus chier jus de roisin.

Qu'est-ce que cette nouvelle « fillette » ou feuillette de « Maistre festu ». Il suffit de supprimer la virgule du troisième vers, d'écrire Festu par une majuscule, et le texte devient clair. Maistre Festu était le tenancier d'un cabaret hanté par « les porteurs de feustre ». Ce cabaret devait son nom au Chasteaufestu (1) voisin, de même que dans le XIX^e^ *Miracle de Notre-Dame*, nous voyons que l'hôtel parisien encore existant des archevêques de Sens avait donné son nom à une taverne des environs. Mais quel était ce Chasteaufestu, puisque du XIII^e^ au XV^e^ siècle on en a relevé quatre à Paris, l'un dans la rue actuelle Saint-Honoré dont le tronçon le plus rapproché du grand pont sur la Seine s'appelait rue du Chasteau-Festu, un autre dans la même région, près de l'église Saint-Landry, un troisième rue des Chiens, un quatrième rue de Bièvre (2)? Il s'agit très probablement du premier et du plus ancien, du seul qui figure dans les facéties parisiennes sur les rues de Paris depuis le XIII^e^ au XV^e^ siècle (3), du seul qui ait donné son nom à une rue extrêmement fréquentée, puisqu'elle était « la voie ordinaire de Saint-Eustache » et des Halles, l'artère principale de ce quartier ouvrier, se prolongeant elle-même par la rue et le marché de la Croix du Tiroir, où l'on triait les

---

(1) Presque tous ces renseignements sur les Chasteauxfestus, la rue du Chasteaufestu, ses tenants et aboutissants (ceux du moins qui figurent dans cette page), sont empruntés à H. GÉRAUD (*Paris sous Philippe le Bel*, coll. des Docum. inédits, Paris, 1837, p. 211, 213, 575) et surtout au *Bull. de la Société de l'Hist. de France*, 1857-1858, p. 37-41, Recherches sur les rues de l'ancien Paris, quartier du Louvre, par A. BERTY.

(2) *Dict. des Rues de Paris*, par GUIOT :

> Droitement de *Chasteau-Festu*
> M'en vins à la rue à Provoires (Prouvaires).

— *Cy s'ensuit un esbatement du mariage des . IIII . filz Hémon, où les enseignes de plusieurs Hostels de la ville de Paris sont nommez*, reproduit par JUBINAL (*Mystères inédits du quinzième siècle*, I, 370) : « Et les roynes et les dames seront logiées en Chastel-Festu, au bout de la rue aux Provoires. »

(3) BERTY, *Recherches*, etc., p. 41 : « Vicus qui dicitur Chastel Festu, per quem itur ad ecclesiam sancti Eustachii (1267). »

animaux de boucherie et les peaux, et servant de débouché à la rue des Poulies ou des métiers à drap. C'est de là qu'ont dû venir les clients du « Chastel festu », les porteurs de feutre mentionnés dans le texte du manuscrit Sainte-Geneviève. Voilà donc constatée l'existence d'un cabaret fréquenté par les porteurs de feutre, lequel, sans faire injure à personne, n'était sans doute pas de premier ordre; voilà fixé un fétu, un détail de topographie parisienne minuscule. Ajoutons un exemple analogue dans la même région avoisinant les Halles. Le XXXVI^e *Miracle de Notre-Dame* (t. VI, p. 233) (1) décrit l'itinéraire d'un mendiant, lequel a vraisemblablement passé ou passera par la rue du Chasteaufestu, « voie ordinaire de Saint-Eustache, » et qui part de la pointe Saint-Eustache pour traverser les Halles, avec station au cabaret du Grand-Godet, et descend, vers la Seine, au port Nostre-Dame. Pour s'intéresser à cet itinéraire, il fallait bien être de Paris en Badaudois comme dira le vieux Malherbe : il fallait bien que l'auteur de ce Miracle, même s'il n'était pas Parisien de naissance, eût en vue ce public parisien toujours si curieux de sa propre ville, et qui ne se lassera pas de voir mentionnées ou représentées sur le théâtre les Tuileries, la Galerie du Palais, le Palais Cardinal. Quels que soient donc « la date, la patrie et les auteurs » (2) du recueil des *Miracles de Notre Dame* (question si longtemps obscure et qui est à la veille d'être élucidée) il paraît extrêmement vraisemblable que le XIX^e et le XXXVI^e *Miracles de Notre-Dame*, pour ne parler que de ceux-là, ont

(1) Je n'ay seulement qu'a la pointe
Saint Eutasse un tournois par jour.
D'ilec je m'en vois sanz sejour
Par les halles au Grant Godet,
Puis a Simon Triquefadet
Qui demeure au port Nostre Dame.
D'ilec m'en reviens a la dame
Du Chastel, la femme Raulin,
La ay je du pain et du vin. (v. 94 102.)

(2) *Miracles de Nostre-Dame,* éd. Gaston Paris et Ulysse Robert, VIII, p. II.

été composés pour un Puy de Paris. De même, et à plus forte raison, la mention du cabaret infime de Chasteaufestu nous donne la quasi certitude que les pièces du manuscrit Sainte-Geneviève sont bien des pièces Parisiennes. Des allusions aussi menues et aussi précises ne peuvent guère être comprises et goûtées que sur place.

Voilà donc un point acquis ou à moitié acquis. Car il se pourrait après tout que la renommée du Chastelfestu s'étendît sinon au loin, au moins jusqu'à Nanterre ou à Saint-Maur, à ce Saint-Maur dont le patron est invoqué dans la *Nativité* de ce même manuscrit Sainte-Geneviève(1) et où, nous le savons, on représentait en juin 1398 « aucuns jeux de personnages par manière de farces, de vie de saints... » et une « Passion Nostre Seigneur ». Ainsi le manuscrit Sainte-Geneviève pourrait nous avoir conservé une *Passion* jouée à Saint-Maur? Pourquoi pas? Il est impossible de décider *a priori* si les acteurs de Saint-Maur étaient des habitants du pays distincts des Confrères parisiens, s'ils jouaient une Passion à eux, qui a pu leur être reprise par les Confrères, ou ce qui est infiniment plus probable, une Passion déjà connue à Paris, et dont la renommée était bien établie non seulement dans la banlieue, mais dans les provinces. Mais la solution de toutes ces difficultés se trouve en partie dans le manuscrit du *Jour du Jugement*, arrivé de si loin à la Bibliothèque de Besançon, après tant de vicissitudes.

On peut bien admettre en effet que si les provinciaux vont volontiers chercher des modèles à Paris, la réciproque est, sinon impossible, du moins inégalement vraie, infiniment plus rare. Il n'y a qu'à appliquer ce raisonnement au *Jour du Jugement* du manuscrit de Besançon, lequel *Jugement* est un mystère de province, et d'une province assez éloignée de Paris. Si ce *Jugement* contient de nombreux passages qui se

(1) Ed. Jubinal, II p. 74 :

Par *saint mort*, tu diz voir guimart.

retrouvent dans le manuscrit Sainte-Geneviève, et si, détail significatif, ces coincidences se remarquent surtout dans un groupe de pièces déterminées, dans le groupe de la Passion, on en conclura légitimement :

1° Que cette *Passion* est antérieure au *Jugement* qui l'a imitée ;

2° Qu'elle est bien la *Passion* des bourgeois ou des Confrères de Paris ;

3° Qu'en déterminant la date exacte du *Jugement*, on déterminera indirectement et du même coup la date d'une rédaction antérieure de la *Passion*, puisque ces deux dates sont connexes et que l'une entraîne l'autre.

Est-il besoin d'ajouter que l'on prétend nullement déterminer les relations possibles entre « les jeux de la Passion » de 1370, 1373, 1380, avec les pièces du manuscrit Sainte-Geneviève, ni fixer les sources et les dates qui peuvent être différentes de ces diverses pièces, ni même fixer l'âge du texte qui nous est parvenu, et les rajeunissements qu'a pu subir l'original, encore qu'à première vue ils paraissent assez peu considérables ? Cette recherche historique et philologique sera tentée ailleurs, dans la mesure du possible, avec des documents déjà réunis en partie, mais elle n'a rien à faire avec le *Jugement* de Besançon. Notre objet ici est plus simple et plus limité. Il nous suffira d'établir que le manuscrit Sainte-Geneviève, « écrit vers le milieu du XV^e^ siècle », représente un texte plus ancien dont l'auteur du *Jugement* a eu connaissance, et dès à présent nous pouvons avertir que nos recherches ne dépasseront pas le dernier tiers du XIV^e^ siècle et le commencement du XV^e^. C'est dans cette période que les Mystères paraissent s'être rapprochés des Miracles des saints et de Notre-Dame et qu'ils se sont augmentés de diableries, de scènes de mœurs et de scènes comiques ; c'est dans cette période que les changements ou modifications notables que nous avons constatés dans le drame biblique ou évangélique se sont produits, ou, pour parler plus juste, c'est à ce moment

que nous pouvons les constater et les saisir, en admettant, ce qui est possible, qu'ils se soient faits lentement et qu'ils aient commencé un peu plus tôt. L'histoire générale nous laisse déjà pressentir cette conclusion. Si en effet les progrès du théâtre sont étroitement liés au progrès des arts et de la richesse publique, à l'importance croissante de la bourgeoisie et à l'augmentation de la population urbaine, il est bien clair que ces progrès ont dû surtout s'accomplir pendant une période de paix et de prospérité relatives, à la fin du quatorzième siècle, et dans les premières années du quinzième. Un peu plus tard, tout sera arrêté, ou ruiné non seulement par l'invasion étrangère, mais surtout par la guerre des Armagnacs et des Bourguignons. Sauf les exceptions locales, dans quelques villes neutres ou éloignées du théâtre de la guerre, les mystères ne reprendront guère leur nouveau et fastueux développement qu'à la cessation des hostilités, après la première paix d'Arras (1414) et surtout après la seconde (1435). C'est entre ces deux dates que paraît, du reste, se placer la première grande Passion, la *Passion* d'Arras, attribuée à Eustache Mercadé.

IV

Pour déterminer la date du *Jour du Jugement*, il convient d'étudier d'abord quelles ont été les conditions matérielles de la représentation.

Si les pièces du manuscrit Sainte-Geneviève sont bien distinctes, ont une fin bien marquée, des notes, insérées dans le manuscrit, permettent cependant de les réunir, et d'allonger la représentation, de la prolonger au besoin pendant plusieurs jours. Il n'en est pas de même de ce *Jugement*, qui a été joué évidemment en une *seule* séance. Le texte ne dépasse pas trois mille vers, en tenant compte des lacunes, et l'on ne voit pas où l'on pourrait placer le moindre arrêt ou coupure. Il est probable (sauf les découvertes imprévues)

qu'il en était généralement ainsi en province à ce moment. La *Passion* d'Arras (1), qui est, du reste, postérieure de quelques bonnes années, contient quatre journées et vingt-cinq mille vers ; mais il suffit de voir comment le Prêcheur s'excuse de cette longueur et multiplie les appels et les encouragements à son auditoire pour se convaincre que cette durée du spectacle était un fait nouveau, insolite. La représentation du *Jugement* de Besançon n'a pas dépassé deux ou trois heures.

Il est fâcheux que le copiste ne nous ait conservé que trois didascalies en prose comme celles du manuscrit Sainte-Geneviève, et que la grande miniature initiale, au lieu de reproduire complètement la scène réelle avec toutes ses mansions, n'en représente qu'une partie et rappelle surtout ces Jugements derniers, divisés en trois zones qui décorent si souvent les tympans des églises gothiques (2). Par suite la restitution de la mise en scène ne peut être faite avec une précision absolue, mais elle peut du moins être tentée en rapprochant de cette grande miniature plus ou moins conventionnelle les petites qui illustrent le texte presque à chaque

---

(1) *La Passion d'Arras*, éd. J.-M. Richard, p. 74 :

Bonnes gens, vous avez veu
Une partie de no jeu ;
Demain verrez aultres misteres
Tout en poursievant nos matieres ;
Mais que Dieu par sa digne grace
Nous en donne temps et espace,
Et nous pardonnez humblement
Se nous vous tenons longuement,
Car la matiere le requiert
Qui a no jeu sert et affiert
Et encoire le passerons
Le plus briefment que nous porrons.
Se prenez en gré, je vous prie,
Du jeu la premiere partie,
Et excusez notre ignorance
Se veu y avez defaillance
En juant ou en prononcant.
Nous prenons congiet maintenant
Jusqu'a demain que cy venrons
Et bien tempre commencerons,
Car on verra de beauz miracles,
De beaux misteres et sinacles, etc.

(2) Pour les représentations plastiques et figurées du Jugement dernier, on peut consulter : Jessen, *Die Darstellung des Weltgerichts bis auf Michelangelo*, Berlin, 1883; Georg. Woss, *Das Jüngste Gericht in der bildender Kunst der frühen Mittelalters*, etc., Leipsig, Seemann, 1884, in-8°, et l'ouvrage plus court de l'abbé Bouillet, *Le Jugement dernier dans l'art*, Paris, Picard, 1894, in-4°.

page, et aussi, bien qu'avec précaution, les indications très détaillées qui nous sont parvenues sur la mise en scène d'un *Jugement dernier* à Lucerne en 1549 (1).

Le premier plan de la scène, le *champ*, la galerie ou *solier* sert de parloir et de promenoir commun aux acteurs. Il recouvre très probablement l'Enfer auquel conduit une gueule de dragon (2) asenestrée, s'ouvrant et se renfermant comme la capote d'un cabriolet (miniature 1). Derrière la gueule, il devait y avoir encore un mur percé d'ouvertures grillées et d'une énorme porte à deux battants gardée par le diable Belias (miniat. 86, fol. 36 recto, col 1.) C'est là que les diables rapportent les damnés qui sont leur gibier, et qu'ils font la cuisine dans la grande chaudière.

Au second plan, c'est-à-dire vers le fond de la scène, s'élèvent de gauche à droite sur une ou plusieurs lignes, les diverses mansions ou décors de la pièce. L'enfer doit vraisemblablement avoisiner la région de Babylone, la cité maudite, la « cité infernale (3) ». Imaginons donc d'après le texte, d'abord un bosquet ou un buisson, le vestiaire du diable Engingnart (miniat. 4, fol. 6 recto). Plus loin, le jardin public de Baby-

---

(1) Sur ce *Jugement* de Lucerne, voir plus loin la bibliographie. — Les miniatures du manuscrit de Besançon sont énumérées et décrites brièvement, mais très exactement, à la fin de cette étude. Sur deux ou trois détails, elles s'écartent du texte: mais ces différences ont déjà été minutieusement relevées dans la première partie.

(2) Il est infiniment plus rare de trouver des gueules d'enfer posées de champ, face au public. M. J. Gauthier, président de la Société d'Emulation du Doubs, a bien voulu m'en signaler un exemple dans la grande miniature du Jugement dernier, fol. 54 verso, d'un livre d'heures manuscrit du XV^e^ siècle, appartenant à la Bibliothèque de Besançon (cat. n° 151). C'est une énorme chauve-souris, à la gueule dentée et largement fendue, et les ailes éployées.

(3) Cf. *Romania*, 1877, p. 7, et le petit poème latin *De Babilonia civitate infernali*, édité par M. A. Mussafia. L'allégorie ou l'identification très ancienne de Babylone et de l'enfer est commune dans les écrivains ecclésiastiques du temps, par exemple dans Gerson, I, 608 : « ... Sed audiamus qualiter huic civitati Jerusalem insidiatur civitas Babylon, et civitati Dei civitas diaboli adversatur. »

lone, représenté par deux arbres et sans doute bordé par un ruisselet qui figure le grand fleuve d'Euphrate (v. 1714). Rien n'empêche d'installer l'aveugle sur un pont, et de placer dans le voisinage le trône ou le fauteuil du roi Isouart, puisqu'il demeure dans la même rue que l'aveugle (v. 837) (1). A côté, une maisonnette gothique, garnie de *custodes* ou de rideaux, où la courtisane reçoit Engingnart et met au monde l'Antechrist. Le même « lit de camp » recouvert de soie verte brochée d'or, ou plutôt « de ce drap vert de soye à or bendé », que vend le mercier dans la *Passion* Sainte-Geneviève (II, 271), ce lit (miniat. 6, fol. 6 verso, et min. 11, fol. 8 recto) sert aux deux fins. Aux environs une tourelle, un édicule quelconque figure Bethsaïda où le jeune Antechrist est élevé par les diables ou les magiciens, et où il va changer sa robe mauve de jeune clerc contre un long froc de Cordelier. Nous avons vu qu'il était censé commencer sa prédication à l'âge de quinze ans. La longue robe de Cordelier qu'il endossait devait grandir naturellement l'acteur. Il est donc probable que dans le court mystère de Besançon deux personnages suffisaient pour remplir le rôle de l'Antechrist. Au contraire dans le long mystère de Lucerne il y en avait trois, un enfant au maillot, un adolescent, un jeune homme.

La mansion de Jérusalem est plus compliquée. Il y faut un grand hangar, à jour, supporté par quatre colonnettes et recouvert de tuiles rouges. C'est le temple de Salomon où l'Antechrist prend place sur un large siège et où il est entouré de sa garde et des rois. Devant ce trône surélevé s'étend une place assez vaste. Là, s'élève une chaire (2) où Elie

---

(1) « Ysouart Roy » dit, au vers 896 :

En nostre rue li homs demeure.

Il parait plus simple de donner à *nôtre* le sens emphatique que de supposer qu'il y a eu une rue des Rois.

(2) Voir un curieux privilège, pour ces chaires ou échafauds mobiles, appelés *échelleltes*, dans Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, etc, Paris, Didot, 1875, I, 545.

succèdera au Prêcheur et l'Antechrist à Elie. Il suffira d'en accoler une seconde pour Enoch. On y voit encore une table montée sur des tréteaux pour le crieur, une forge ou un petit atelier de monnaie, une prison représentée par deux grosses tours destinée au pape et à ses cardinaux qui devront enjamber les troncs mutilés d'Enoch et d'Elie. Il faut encore aux environs de Jérusalem un espace désert couvert de monticules auxquels ont certainement travaillé les médecins qui, suivant le vieux dicton, « font les cimetières bossus ». Au milieu de ces monticules, quelques tombeaux en bois peint noir, rouge, bleuâtre simulant le marbre. C'est là, dans ce désert, dans ce cimetière romantique bordé par quelques arbres (min. 18, fol. 10 recto, et min. 19, fol. 10 verso), que Satan reçoit l'hommage du jeune Antechrist, et que l'Antechrist ressuscite un cadavre (min. 30 et 31, fol. 13 verso); c'est de ces tombelles, munies de trappes ingénieuses que les morts sortiront tout à l'heure pour le jugement général (min. 74, 75, 76, 77, 78) (1). Quant aux dix royaumes, on connaît déjà celui de Babylone. Les neuf autres sont probablement figurés par des sièges munis d'écriteaux, où les rois trôneront, chacun à part, avant qu'ils se réunissent pour aller adorer l'Antechrist. Ils resteront ensuite confondus avec ses gardes debout, comme le montrent les miniatures. Dans le *Ludus de Antichristo* et dans le *Jugement* de Lucerne, les rois vassaux avaient au moins des sièges ou des tabourets.

Il faut encore une mansion pour la ville de Rome, domaine du Pape et des Cardinaux. Quant à l'emplacement réel du Paradis terrestre, ici (min. 16, fol. 9 recto) un jardinet entouré de murs blancs à hauteur d'appui, on sait qu'il a été bien discuté par les théologiens. Mais, suivant toute vraisemblance, il se trouve ici à proximité de Jérusalem et de

(1) Ces tombelles reparaissent dans le mystère rouergat du *Jutgamen general*, p. 195, et dans la *Résurrection* de Jean Michel, citée dans les *Mystères*, I, 399.

Babylone, juste au-dessous du vrai Paradis. En somme on le voit, la scène n'est pas trop encombrée, surtout si l'on suppose les mansions installées sur plusieurs lignes. Il reste assez de place pour représenter la mer par un petit bassin qui se videra en temps opportun, et qui rendra aussi les morts qu'elle détient, comme il est dit au vers 2498, d'après l'Apocalypse (xx, 13). D'autre part, toutes ces constructions légères, faites probablement comme à Lucerne d'étoffes tendues sur des carcasses d'osier, ont été préalablement enduites d'esprit de vin et de salpêtre, afin qu'elles s'enflamment et disparaissent à la parole de l'apôtre saint Jean (v. 1975) :

> Arsse est la terre et deffaite,
> Or est li mondes effaciez.

Seule, dominant cette terre ravagée, subsistera au fond de la scène l'estrade où le Christ, descendant du Paradis, viendra prendre place avec les douze Apôtres pour le jugement général (1).

Mais, tout à l'heure pendant le bris des fioles de l'Apocalypse, l'Antechrist foudroyé pouvait seul disparaître sur place. dans le double fond de son large siège, que la miniature 63 (fol. 25, verso) nous représente vide. Les autres acteurs restés gisants sur le sol devaient sans doute au bout de quelques instants se relever doucement et disparaître sur les côtés du théâtre. Ils changeaient de costume et ressortaient bientôt en compagnie de nouveaux figurants par les tombelles ou les trappes du cimetière. En effet, les personnages qui se présentent au jugement sont revêtus (miniat. 75 à 87), non pas

(1) « Descendez o moi sa aval » (v. 2333), dit le Christ aux apôtres, disposition qui semble commune à ce mystère de Besançon et au *Jugement* de Modane, où (folio 5 verso) Dieu le Père reste seul au Paradis, Jésus et la cour céleste descendent, comme il est dit : « Hic descendunt Christus, Virgo Maria, et angeli et Justitia in theatrum quod erit medium inter infimum theatrum et thronum Dei Patris. » A Lucerne, le Christ et les apôtres prennent place sur un « arc-en-ciel », comme on le voit aussi sur le tableau du Jugement de l'hôpital de Beaune, cité plus loin.

de chemises comme les âmes dans la *Résurrection* (1) de Jean Michel, mais de maillots blancs, c'est-à-dire qu'ils paraissent complètement nus et insexués comme les morts de l'admirable tableau du Jugement dernier de l'Hôpital de Beaune (2), attribué à Roger van der Weyden. Le bonnet seul, ou la mître ou la couronne, ou la chevelure flottante distingue les sexes et les conditions aussi bien pour les Elus qui montent au Paradis, que pour la longue chaîne de damnés entraînés par les diables.

Dans le tableau de Van der Weyden, qui est venu confirmer d'une manière si précise les indications de ces miniatures, le Paradis céleste surélevé est à gauche de la scène et les précipices de l'enfer à droite. Il suffit pour la représentation du mystère de Besançon de retourner cette disposition. Ce paradis, d'où les sept anges versaient d'aplomb les fioles encore si bien représentées dans l'*Apocalypse* d'Albert Dürer, dominait naturellement Jérusalem et le cimetière. Il devait avoir de vastes dimensions pour se prêter aux évolutions de la Cour céleste, et il avait certainement plusieurs étages ou échafauds comme certains Paradis du XV^e^ et XVI^e^ siècle (3). On voit très bien, sur la droite de la grande miniature initiale une chapelle blanche du style gothique fleuri, qui se fermait et se remplissait de fumée (v. 1591) comme « le temple glorieux » de l'*Apocalypse* (XV, 8). Par les fenêtres ouvertes, on distingue à l'intérieur les Bienheureux conversant ensemble. Un Paradis sculpté sur un chapiteau de l'Eglise de Saint-Revérien (Nièvre) présente encore aujourd'hui la même disposition.

Le Christ en majesté siégeait sous un édicule gothique, re-

(1) *Les Mystères*, I, 395.

(2) *Le Jugement dernier*, retable de Beaune, par J. CARLET (*Société d'Hist. et d'Archéol. de Beaune* 1883, p. 153).

(3) Voir notamment la description du paradis à trois étages, installé, en 1520, sur le boulevard de la Porte-de-Séez (M^me^ G. DESPIERRES, *Le Théâtre et les Comédiens d'Alençon au* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles*, 1894, in-8°).

couvert de tuiles rouges comme celui de l'Antechrist, mais mieux sculpté et décoré. La Vierge avait son trône à part plus loin, et les mêmes personnages assez nombreux qui avaient défilé devant la Vierge revenaient avec elle s'agenouiller devant le Christ. Les Anges de la Passion étaient superposés sur diverses escabelles. Bien qu'elle soit en partie cachée par un Ange, on distingue très bien sur le côté gauche de ce Paradis (miniat. 1.) une sorte de roue dentée qui était sans doute munie d'une poulie et qui devait servir (v. 1517) à « guinder » Enoch et Elie dans le ciel « par un soudain contrepoids » (1).

D'autre part, ni au ciel ni aux enfers, pas plus le texte du manuscrit que les miniatures ne nous représentent le moindre de ces canons, avec lesquels les diables surtout faisaient le vacarme qui a conservé leur nom. Rappelons que le canon a déjà parlé dans les mystères à Paris et même dans un village, aux environs de Paris (2), à Aunay-lès-Bondy, et chaque fois il y a eu mort d'homme, du servant ou d'un spectateur. Mais le canon est encore muet où nous sommes, dans la vraie province toujours si arriérée. Il est donc probable que les grondements du tonnerre et le bris des fioles meurtrières étaient simulés par le ronflement de quelques gros tuyaux d'orgue (3), et de modestes pétards ou de « tonnerres artificiels » lancés par engins, comme dans la *Résurrection* de Cambrai en 1376 (4). Les comptes du duc Philippe le Bon mentionnent

---

(1) *Les Mystères*, II, 441.

(2) *Romania*, 1892, p. 607 et sq.

(3) *Les Mystères*, I, 400.

(4) Répétons, pour éviter toute équivoque, que le canon ne figure ni dans le texte, ni dans les miniatures du manuscrit du Jugement. Si un chevalier fanfaron déclare « qu'il a pris mains *engins*, mains hommes » (v. 322), ce mot d'engin peut s'appliquer tout simplement aux machines de guerre décrites par Viollet-Leduc (*Dictionn. d'architect.*, II, 241). Les « tonnerres » de Cambrai coûtaient d'ailleurs moins cher que les coups de canon, puisqu'on lit dans un compte de la cathédrale, reproduit dans les *Mystères*, II, 5 : « Item pour le mystère de la Résurrection pour preparer Jesu, à savoir

bien un peu plus tard, parmi les merveilleux engins du château de Hesdin, imaginés par le peintre Colart le Voleur, certaine machine « qui fait pleuvoir tout partout comme l'eau qui vient du ciel et aussi tonner et néger et aussi esclitrer, esclairer comme on le voit ou ciel » (1). Mais nous ne savons quelle était cette merveilleuse machine, ni si elle a figuré dans ce mystère. Au reste, il était avec le ciel des accommodements. Tout le fond du Paradis était recouvert de tentures rouges pour figurer « le ciel empyrée. » La galerie ou la balustrade du devant, où les anges se penchaient à mi-corps, disparaissait sous des draperies blanches et bleues, des nuages. Et la miniature le montre très bien, le rouge soleil qui devait consumer l'Antechrist (v. 1661) apparaissait à point nommé sur une de ces toiles peintes fixées sur une tringle, et qui se déployait au signal de l'ange (miniat. 62, fol. 25 recto). La lune et les étoiles de cuivre découpé, accrochées à ces toiles ou draperies, s'en détachaient sous l'action des flammes et tombaient sur le sol, comme on le vit plus tard à Lucerne. Telle a dû être, sauf les erreurs et omissions inévitables, la mise en scène de notre mystère.

Sur cette scène naïve ont défilé tous les acteurs, avec des costumes d'un amusant anachronisme, qui vont nous aider à déterminer la date du manuscrit. C'est le premier indice véritablement instructif, car l'étude de la langue ne peut donner qu'une approximation d'autant plus vague que le texte a été remanié et rajeuni. Les miniatures sont moins

---

une paire de chaussures et de gants, et un tonnerre artificiel, 7 sous » — Ces tonnerres continuèrent plus tard à être lancés par engins et à fonctionner à côté des canons ou couleuvrines; mais les textes semblent toujours faire la distinction. Ainsi, dans *l'Incarnation et la Nativité de J.-C.*, jouée à Rouen en 1472, on lit : « Adonc crient tous les deables ensemble et les tabours et autres tonnerres fais par *engins*, et gettent les couleuvrines », etc. Voir *Les Mystères*, II, 435.

(1) De Laborde, *Les Ducs de Bourgogne*, etc, preuves, nos 944 et 1446.

trompeuses. Elles sont bien curieuses, les petites miniatures de ce manuscrit, bien qu'elles ne doivent pas ajouter grand'chose à la classe si riche des Apocalypses figurées. Si elles manquent d'art et de perspective, si le dessin est incorrect (les mains notamment caractérisées par les dimensions exagérées de l'index), la peinture est pleine de vie et de mouvement, l'expression des figures est aussi variée que juste, et souvent d'une vérité, d'une vulgarité frappante. Les costumes sont, eux aussi, très variés, et cette variété permet d'hésiter entre la première et la seconde moitié du règne de Charles VI, mais seulement entre ces deux périodes.

Les soldats, coiffés du chapeau de fer aux ailes rabattues portent le malchus, la hache et, comme dit Froissart, « maillets d'acier et perilleux bâtons pour effondrer heaumes et bassinets ». Les chevaliers, tous à pied, sont coiffés de casques ovoïdes ou de bassinets à camail de mailles, descendant jusque sur les tempes; ils portent des haubergeons recouverts de cottes en étoffe de couleur, et sont armés de longues lances unies. Aucun n'a la cuirasse munie de la petite jupe en lames de fer articulées, ni les rondelles aux coudes, ni les genouillières, mais ils ont déjà l'armure de plates sur le devant de la jambe (1). Détail plus significatif. On ne remarque plus guère que deux ou trois de ces chaussures à poulaines, qui en 1396, au temps de la bataille de Nicopolis, atteignaient une longueur de deux pieds et davantage, suivant le Religieux de Saint-Denys. La plupart des chaussures militaires ont le bout arrondi ou carré, et ce détail est encore mieux marqué dans les souliers des bourgeois qui sont tous coiffés du chaperon avec toutes ses variétés, mais surtout du chaperon à très longue cornette.

(1) Comparer, dans D. MONTFAUCON, *Les Monuments de la Monarchie française*, t III, p. 189, pl. XXXII, fig. 4, le portrait de Jean IV (ou V) le Vaillant, duc de Bretagne, mort le 1er novembre 1399, et p. 192, pl. XXXV, celui de Simon de Rouci, comte de Pontarcé, mort l'an 1402.

Le costume le plus caractéristique est évidemment (miniature 5, fol. 6 recto, col. 1) celui du diable Engingnart, puisqu'il se déguise, il nous le dit (v. 278), en « jouvencel », c'est-à-dire en jeune homme à la dernière mode. Engingnart porte un surcot bleu à capuce rouge. Les manches « perdues », ou les manches dites « à l'ange » de ce surcot diabolique sont doublées d'hermine ou de satin blanc, et tombent presque jusqu'à terre, pour laisser voir aux avant-bras les petites manches serrées de son pourpoint de couleur mauve. Il a des chausses brunâtres tout d'une pièce et des souliers noirs décolletés à bec de cane. Ce surcot à manches flottantes est le déshabillé galant que les croisés de Nicopolis (1396) revêtaient en visites, quand ils avaient déposé leurs lourdes armures (1); c'est celui-là même que le moine Augustin, Jacques Legrand, reproche encore aux jeunes courtisans de Charles VI à la Pentecôte de 1406 2), et qui avec de légères modifications va triompher pendant la première moitié du xv^e^ siècle (3).

Quant aux femmes qui ne sont pas moins promptes à suivre la mode, la courtisane est vêtue d'une longue robe à queue d'écarlate, bien ajustée à la taille et flottante au-dessous des hanches. Elle est coiffée en cheveux, ceux-ci partagés en deux bandeaux bien lissés et relevés en nattes sur l'oreille. Le visage de « la damoiselle » ou suivante est encadré dans une « huve » ou guimpe blanche qui retombe en plis flottants sur les épaules. Les matrones portent la chape à capuce. En 1417, nous dit le chroniqueur Juvénal des Ursins, « les dames et damoiselles portoient cornes merveil-

---

(1 et 2) *Le Religieux de Saint-Denys*, II, 496 : « in vestimentis recentibus fimbriatis et manicatis superflue », et t. III, 272, « preciosis, loricatis, fimbriatis, manicatique vestibus ».

(3) Comparer, dans D. MONTFAUCON, *loc. cit.*, t. III, p. 153, pl. XXXVI, fig. 5, le surcot de Charles de Montagu, etc., tué à Azincourt (1415), et p. 261, le surcot de Jean I, duc de Bourbon, fait prisonnier à la même bataille et mort en Angleterre en 1433.

leusès hautes et larges et avoient de chaque côté en lieu de bourrelets deux grandes oreilles si larges que, quand elles vouloient passer l'huis d'une chambre. il falloit qu'elles se tournassent de côté et se baissassent ». La reine Isabeau de Bavière qui avait inventé ou répandu cette mode trouva plus commode de faire rehausser toutes les portes de ses appartements de Vincennes. Or, on vient de le voir, les miniatures de notre manuscrit n'offrent aucun exemple de ces « cornes merveilleuses ». Le costume est donc certainement antérieur à 1417 et nous reporte à l'extrême fin du XIV^e^ siècle ou plutôt au commencement du XV^e^. L'écriture elle-même telle que nous l'avons décrite au début ne peut guère être plus ancienne. On peut essayer de préciser davantage. La Bibliothèque de l'Arsenal possède une Bible picarde (n° 2035), ornée de dessins à la plume fort curieux, notamment dans le livre de Job. J'ai pu m'assurer [1], par des photographies du manuscrit de Besançon, que la damoiselle à la guimpe (min. 10, fol. 7 verso, et 8 verso), le crieur (min. 80, fol. 12 recto), les diables noirs ou roux, queue frétillante au bas de l'échine, deux ailes de chauve-souris aux épaules, deux cornes au front, quelques-uns armés de lances à feu, de fourches, de boucliers jaunes, rouges, bleus, ornés de feuilles de vigne, de crapauds, d'araignées, etc., et nombre de costumes militaires offraient la plus grande ressemblance avec les dessins correspondants (fol. 64 verso, 56 verso, 69, 54 recto, etc.) de cette Bible picarde; ils sont de la même époque et de la même école. Or, cette Bible a été minutieusement décrite par deux connaisseurs autorisés, M. Berger, dans la *Bible française au Moyen âge*, p. 364, 269 et suivantes, et par M. Henri Martin, dans le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal* (t. II, p. 379l, 380). Tous deux l'attribuent à la fin du XIV^e^ siècle et au commen-

(1) Avec le concours de M. Henri Martin, bibliothécaire de l'Arsenal, que je remercie sincèrement de sa parfaite obligeance.

cement du xv^e^. C'est à la même période que l'on peut rattacher définitivement le manuscrit 579 de la Bibliothèque de Besançon, et c'est là que nous laisserons définitivement ce manuscrit, mais non le texte, puisqu'on peut fixer la date certaine de sa première rédaction.

SONNETS ET STANCES

Par M. Victor GUILLEMIN

Séance du 10 juin 1899

STRUGGLE FOR LIFE

Assister celui-là qu'on trouve sur sa route
Oublié, sans secours, tristement besognant,
Prodiguer au lépreux, paria répugnant,
Des soins où, sans compter, l'âme se donne toute :

C'est affaire aux naïfs ; mieux que dans une joute
Chacun ici se rue au combat, dédaignant
Le faible malheureux qui se traîne, saignant..,
La lutte pour la vie est faite ainsi, sans doute.

Le *vœ victis*! ce cri féroce d'autrefois
Retentit : comme on fait pour un cerf aux abois
Immoler le prochain serait-il méritoire?

Jésus a-t-il en vain parlé de charité?
A son enseignement ne savons-nous plus croire
Et n'avons-nous de foi qu'en l'inhumanité?

PAIX IDÉALE

C'est la fête au village et la badauderie
S'étale en plein soleil, au coin des carrefours,
Saltimbanques, forains, la parade où l'on crie,
Joueurs de gobelets, charlatans, montreurs d'ours

Rivalisent avec l'orgue de Barbarie.
— Cependant la gaîté rustique de tels jours,
Me porte à rechercher un peu de rêverie,
Et, pour que mon humeur reprenne libre cours,

Je m'éloigne au plus tôt de l'agaçant tapage
Et je vais méditer dans un site sauvage,
Où s'élève une église auprès de champs déserts.

On n'y voit que les croix d'un ancien cimetière.
Mais, porté par le vent, le bruit des joyeux airs
Arrive à mon oreille et trouble ma prière.

*
* *

Pauvre illusionné, quand je cherche la paix,
Quand je veux éviter de la folie humaine
L'écho bruyant, d'un sot espoir je me repais:
Ce calme poursuivi n'est que chimère vaine.

On entend sous le chaume aussi bien qu'aux palais
Le cri des passions, de l'amour, de la haine,
Aux cloîtres même arrive une clameur mondaine
Qui s'amortit bien peu devant leurs murs épais.

Trop souvent cet appel, abusés que nous sommes,
Nous entraîne en la ronde où succombent les hommes
Comme des moucherons aux abords d'un flambeau.

Que jamais, pour autant, notre foi ne s'altère
Et nous aurons peut-être au delà du tombeau
Cette idéale paix qui n'est point sur la terre.

CONTRASTES

Par un beau jour d'été qui rendait l'âme heureuse
Je m'étais entraîné, marchant à pas distraits
Dans un jardin public, vers une allée ombreuse
Où l'on pouvait rêver en recherchant le frais.

Des dames, l'air content, sous de fines voilettes
Estompant le sourire ou les regards mutins,
Babillaient, et parés de leurs claires toilettes
Près d'elles folâtraient les groupes enfantins.

Quand survint, contrastant avec leur gaîté vive,
Une paralytique, une fille chétive,
Que sa mère traînait dans un fauteuil roulant.

Ainsi, près du plaisir le sort a mis la peine,
Près d'un riant décor, le tableau désolant
Qu'étale à nos regards toute misère humaine,

*
* *

Plus d'un, sous cette loi fatale humilié,
Se demande à quoi tend la force souveraine
Des oppositions que toute vie entraîne,
Pourquoi le mal au bien est à jamais lié ?

De l'hiver le printemps renaît à chaque année,
Au plus sombre ouragan succède un ciel serein.
En sera-t-il ainsi de notre destinée
Et du mal d'aujourd'hui vaudrons-nous mieux demain ?

De contraires est fait l'équilibre du monde...
Ne méconnaissons point leur action féconde;
Sans l'épreuve du mal le bien ne serait pas.

La vie est sous la mort, la fleur sort des ruines;
Il faut que bienheureux renaisse du trépas
L'affligé confiant aux promesses divines.

VITA SOMNIUM

On dit que toute vie est faite
De deux parts: veiller et dormir.
En dormant on voit deuil ou fête;
Le réveil vient tout démentir.

Puis, aussitôt l'on est en quête
D'argent, d'honneur, ou de plaisir,
Afin d'éteindre le désir
Qui consume l'âme inquiète.

Et comme ces bien-là sont faux
C'est nouveau songe: elle y met terme
La pâle mort, d'un coup de faux.

Pour conclure, j'opine ferme
Que la vie étant un sommeil,
C'est au delà qu'est le réveil.

LE MASQUE

Il est des gens contre nature
Qui, déguisant leur sentiment,
Affichent sans discernement
Ce que ne dit point leur figure.

Ils se cachent sous la peinture
D'un masque étudié qui ment,
Mais gagneraient assurément
A se montrer sans imposture.

En roi se grime le berger;
Le moindre geai croit se changer
En aigle plânant sous la nue,

Et ceux-là même, chaque jour,
Vont protestant de leur amour
Pour la vérité méconnue!

EN JUIN

Voici Juin dont la tiède haleine
Succède au printemps vaporeux:
Tout sourit, du mont à la plaine,
Tout invite à se croire heureux.

Tout resplendit: guérets, bruyères;
Dans cet ensemble harmonieux
Le toit des plus humbles chaumières
Se pare de tons radieux.

Les pinsons, fauvettes, linottes,
Voletant de l'arbre au buisson,
Egrènent les joyeuses notes
De leur estivale chanson.

En ce mois, le plus pauvre hère,
Sous le ciel bleu comme saphir,
Oublie un instant sa misère,
Trouve à vivre quelque plaisir.

Des tendres sentiments c'est l'heure,
Et l'on dirait que de l'Eté
Le souffle embaumé nous effleure
En nous parfumant de bonté,

En rendant l'âme généreuse;
Et que l'on deviendrait meilleurs
Au sein de la campagne ombreuse,
A l'écart des mondains railleurs.

Sans crainte que je m'en repente,
J'irai goûter la paix des champs,
Pour oublier ceux que tourmente
La fièvre des propos méchants.

Heureux qui peut cacher sa vie,
Dût-il aller au fond des bois,
Loin des soucis et de l'envie,
Dans la retraite de son choix.

DES

DIFFORMITÉS, INFIRMITÉS

ET MALADIES

REPRODUITES DANS LES ŒUVRES D'ART

Par M. le Dr BRUCHON fils

Séance publique du 15 décembre 1898

Les artistes et les admirateurs de la beauté idéale en peinture et en sculpture pourront être surpris du sujet que j'ai choisi pour vous entretenir quelques instants. Ils m'objecteront, non sans raison, que la vue des infirmités humaines est assez pénible et trop fréquente dans le courant de la vie pour qu'on aille la rechercher dans des œuvres où l'on ne devrait jamais la rencontrer. Cela semble donc une idée baroque, pouvant à la rigueur intéresser un médecin, mais qu'il devrait garder pour une discussion professionnelle et un auditoire spécial. Comment se fait-il cependant que de tout temps, dans certaines œuvres antiques comme dans celles des peintres et sculpteurs primitifs du moyen âge, et encore dans de très belles toiles des grands maîtres de diverses écoles de la Renaissance et des siècles suivants, nous rencontrions souvent reproduits, avec une exactitude scrupuleuse, tel ou tel type morbide, telle ou telle déformation caractéristique? Il ne saurait être question d'un défaut d'expression, d'attitude, encore moins d'un manque de proportion ou de sûreté de ligne. Pourquoi donc cet élément a-t-il été introduit dans l'œuvre ? L'intention de l'artiste étant connue, le but, l'effet à produire sont-ils atteints? Il peut être intéressant de prouver qu'ici encore le culte du

beau a su s'allier à la simple et scrupuleuse reproduction de la nature, même dans la laideur. Pour ce faire, nous aurons à recourir à une sorte de recherche critique qui expliquera tel ou tel point étrange ou choquant au premier abord, et ce sera nous amener souvent à retrouver une fois de plus les qualités magistrales et l'observation merveilleuse de l'artiste. Il m'a semblé que dans ce jugement un médecin pouvait aussi bien, et peut-être mieux que tout autre, apporter quelque lumière, servir en quelque sorte d'interprète : d'où l'idée de cette causerie. Je m'appuie du reste sur l'autorité incontestée d'un des hommes les plus éminents de la médecine moderne, et dont la vaste intelligence a embrassé tout le domaine de la science, le regretté professeur Charcot. Il a publié sur la question d'intéressantes monographies, ainsi que ses élèves, MM. Richer, Henri Meige, et mon éminent maître M. le professeur Gilles de la Tourette.

Qu'il soit convenu tout d'abord que nous ne nous occuperons aucunement des êtres bizarres ou monstrueux éclos dans les diverses mythologies ou dans les légendes populaires, cyclopes, centaures, sirènes, etc., divinités égyptiennes ou indoues, ou encore gnomes, goules, vampires échappés des ballades d'outre Rhin ; nous resterons, si vous le voulez bien, dans la réalité.

Ceci étant posé, on peut admettre que les artistes ont eu à copier la difformité naturelle quelquefois dans une intention caricaturale ; plus souvent ils ont reproduit certains grotesques ou personnages contrefaits (nains, bouffons, bossus) en faisant leur portrait, ou en les plaçant dans une scène historique ou même quelconque. Les guérisons miraculeuses, les scènes de la vie des saints ou de l'Evangile nous permettent de rencontrer en nombre les infirmes, les estropiés, les paralytiques, les aveugles. Enfin certains tableaux, réunis sous le nom de tableaux de genre, nous mettent sous les yeux, des scènes où les malades et parfois le médecin ont tenté le talent de l'artiste.

Tel est l'ordre que nous suivrons dans cette recherche où la peinture, la sculpture, la gravure, le dessin, la caricature dans son outrance même, nous offrent le champ le plus vaste. Les matériaux que nous possédons pour ce travail, et son étendue ne nous ont pas permis d'y englober les œuvres contemporaines.

Qui de nous ne connaît et n'a en mémoire certaines têtes grotesques ou hideuses fouillées dans les pierres de quelques-unes des cathédrales les plus célèbres ou des monuments de la même époque, côte à côte avec les gargouilles monstrueuses? Or, certains pathologistes, avec une patience admirable, sont arrivés à prouver que ce n'est point à son imagination seule que l'artiste a eu recours, et que fréquemment il a saisi au passage et reproduit avec fidélité les marques d'une déformation pathologique, d'une affection nerveuse définie et soignée dans nos services hospitaliers, spasme, contracture, paralysie des muscles du visage, de la bouche, des lèvres, déviation de la langue. Tel est le cas du mascaron bien connu de Sancta Formosa de Venise, d'un des mascarons du Pont-Neuf conservé au musée de Cluny et de nombre de figures des portiques ou des galeries des cathédrales dont il serait fastidieux de citer même les plus connues. Je passe aussi rapidement sur les têtes caricaturales en terre cuite trouvées en abondance dans les fouilles des vieilles cités d'Asie-Mineure, déformations crâniennes, têtes plates ou pointues, allongées ou ridiculement diminuées de volume, avec un front fuyant, un nez énorme. Nous y retrouvons facilement les aspects hideux bien connus de certains idiots et crétins actuels.

Je m'arrête cependant sur un type plus intéressant que les autres, c'est celui du *Maccus* des Atellanes, de l'ancêtre de *Polichinelle*. Il semble que cette caricature ait traversé toutes les phases de la civilisation avec de légères modifications. Deux peuples nomades et fort anciens, les Hébreux et les Bohémiens, l'ont promené à travers le monde. Introduit

par les Hébreux en Egypte, il passa de là en Grèce, toujours figure comique ou jouet d'enfant ; mais c'est à Rome qu'il atteint la perfection dans la laideur, prend son nom, et s'incarne dans un personnage de comédie. M. Souques en a donné une description complète d'après une statuette trouvée sur le mont Esquilin en 1727 ; c'est comme vous en pourrez juger, celle du frère jumeau ou de l'ancêtre de Polichinelle ainsi que je l'ai déjà dit. Or, dans ces deux personnages, M. Marie, un de nos professeurs agrégés les plus distingués, retrouve les déformations d'une singulière affection décrite par lui, l'*Acromégalie* qui se caractérise par un développement exagéré (hypertrophie) de la face et des extrémités, une déformation thoracique, etc.

Glouton, ivrogne, brutal et bête, Maccus, dont le nom signifie suivant les uns *bouffon*, suivant les autres *femme ridicule*, a une tête énorme. Cette prédominance porte surtout sur le visage ; pourtant la protubérance occipitale externe est très développée. Les rebords des orbites, les pommettes sont extrêmement saillants, la mâchoire inférieure allongée, les lèvres, les oreilles fort grandes, le nez énorme et crochu. Au bord des lèvres sont figurés deux petits globes d'argent destinés à donner à la voix ce timbre spécial bien connu chez le personnage, et qu'on retrouve chez l'acromégalique. Point capital, au niveau du thorax on voit une double bosse, une sternale, une dorsale reproduisant en exagération des déformations du type morbide. Les pieds et les mains sont plus grands que ne l'exige la taille du sujet.

Ces déformations morales et physiques, nous les retrouvons chez le *Pulcinello* napolitain. On peut croire que ce dernier est Maccus disparu au moment de l'apparition du christianisme, et resté longtemps dans l'ombre. Le nom qu'il prend dans les farces populaires serait dû à la courbure de son nez long et crochu, bec de poulet (*pulcino*). Une autre tradition veut qu'un acteur populaire comique très aimé et présentant,

le pauvre diable, les mêmes difformités que Maccus et certains malades actuels, ait fait reparaître le type comique vantard, glouton et buveur de la farce antique, et lui ait laissé son nom *Paulo Cinelli* ou encore *Puccio d'Annello*. Apparu au dix-septième siècle dans la comédie italienne, Pulcinello devient le *Polichinelle* français, le *Punch* anglais, le *Hanswürst* allemand. Sa reproduction en dessins, en images, en gravures ou en statuettes est innombrable.

Quand nous saurons que MM. Charcot et Richer ont retrouvé dans des terres cuites d'Asie-Mineure des figurines ressemblant beaucoup à Maccus et à Polichinelle, nous nous demandons avec M. Marie s'il ne faut pas substituer à une transmission problématique d'un même prototype caricatural de Polichinelle chez divers peuples une idée plus simple. Pourquoi ne pas admettre que, sans lien direct et par autoinvention, différents peuples, différentes générations aient utilisé cette caricature vivante qu'est l'acromégalique ?

La curiosité et la recherche du grotesque joint souvent au difforme expliquent l'attrait du peuple pour l'exhibition des phénomènes tels que les nains, les êtres monstrueux, et ils nous font comprendre aussi leur présence fréquente autrefois dans les cours des rois ou des grands seigneurs. Cet engouement a laissé sa trace dans les arts, et nous voyons souvent représentés dans de grands tableaux des maîtres de la peinture du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle ces types plus ou moins étranges. Nous pouvons ainsi les connaître et savoir à quel genre de malformation ils devaient leur lucrative situation ; le plus souvent c'est le rachitisme, puis la scrofule, l'imbécillité, le crétinisme.

Dans l'antiquité, la fable des Pygmées et leur reproduction en peinture, en terre cuite, en bronze se rattachent peut-être à la connaissance des peuples africains de petite taille décrits par les explorateurs modernes.

Y a-t-il de véritables nains, proportionnés dans leur petite taille et n'offrant pas de déformation physique, d'infériorité

intellectuelle? On peut en citer quelques rares exemples. La tête est souvent trop forte pour le corps, et les membres grêles offrent la plupart du temps les courbures du rachitisme.

Nous trouvons déjà ces tares merveilleusement indiquées dans des statues très antiques de nains. Telle est la curieuse statuette égyptienne du musée de Boulacq trouvée dans la nécropole de Sakarrah, et dont l'original devait être un personnage important, étant donné la magnificence de sa sépulture : c'est le nain *Knoumotpou*. Sur un bas-relief du même musée, Mariette Bey a décrit une autre naine avec de curieuses malformations. M. Maspéro a retrouvé plusieurs types de ces infirmes dans les peintures qui ornent les tombeaux des rois égyptiens. Il est probable que les Pharaons les gardaient déjà auprès d'eux comme curiosités ou comme bouffons. Bien plus, les Egyptiens avaient placé parmi leurs dieux, deux de ces tristes grotesques ; ce sont le dieu *Phtah* et le dieu *Bes*, ce dernier présidant aux armes et à la toilette. Leurs statuettes sont nombreuses dans les collections du Louvre. Le dieu *Bes* plus ou moins difforme est atteint de rachitisme ; il a le plus souvent une tête énorme, de gros yeux saillants, une face large, un nez camard, des membres cagneux. Il est parfois porté par une déesse naine aussi, sa mère, fréquemment d'aspect monstrueux dans sa laideur et atteinte de pied bot. Le dieu *Phtah* présente les caractères d'un enfant grêle, atrophié, quelque peu hydrocéphale et rachitique ; pour certains savants, c'est un type du crétin jeune.

Mon excellent maître M. le professeur Cornil possède une statue d'un nain égyptien dont la colonne vertébrale est effondrée par le mal de Pott.

Etant donné l'amour des Grecs pour la pureté et la beauté des formes du corps, les œuvres de leurs statuaires ne fourniront que bien peu d'éléments à notre recherche. Signalons toutefois le gros orteil gauche du *Gladiateur combattant*, les

oreilles déformées et plaquées contre le crâne de quelques têtes de pugilistes. Il y a pourtant une exception à cette constatation : un *buste d'Esope* remarquable à tous points de vue, conservé à la villa d'Albani près de Gênes comme réplique d'une œuvre de Lysippe déjà vantée et décrite par Pline, offre pour nous un intérêt tout particulier. Nous savons que le fameux fabuliste était bossu. Or, sur le marbre en question, on relève une incurvation marquée de la colonne vertébrale, et, à côté d'elle, une série de particularités pathologiques évidemment copiées d'après nature. Remarquons la ligne irrégulière formée par les apophyses épineuses des vertèbres qui ont chevauché les unes sur les autres, l'enfoncement de la tête entre les épaules, la conformation en carène de la poitrine, les changements de direction des côtes. A quelle nature de déformation a-t-on affaire ? Il est difficile d'être affirmatif puisqu'il s'agit d'un buste, et la discussion en serait ici peu intéressante ; mais évidemment l'artiste s'est reporté à un modèle contrefait, typique pour aider à son imagination.

Dans les terres cuites de valeur artistique bien secondaire, les reproductions de bossus, de nains, et de difformes caricaturaux nous fournissent plusieurs types intéressants. Je citerai une vieille femme grotesque et bossue visible au Louvre parmi les terres cuites de Kittien (île de Chypre), quelques statuettes de Tanagra, de Mejuna ou de la basse Egypte (époque alexandrine).

La légende des Pygmées a laissé dans l'art antique de nombreuses traces. Ils sont souvent figurés dans les fresques d'Herculanum et de Pompéi. Le musée du Louvre en possède un certain nombre sous forme de terres cuites et de bronzes grecs et surtout romains. Ces pygmées présentent des malformations ressemblant beaucoup à celles que nous avons rencontrées chez les dieux égyptiens. Ils ont le torse énorme, les membres courts et arqués, une tête volumineuse ; plusieurs sont bossus.

A Rome la mode des nains et des bouffons fut, nous le savons par les historiens et les satiriques, très répandue chez les riches et les nobles de l'Empire ; aussi nous ne nous étonnerons pas d'en trouver un grand nombre dans les diverses statuettes datant de cette époque. A la villa Albani un de ces personnages est manifestement microcéphale.

Au moyen âge tout grand seigneur avait son bouffon ; parfois un nain en tenait l'office ; aussi les reproductions n'en sont-elles point rares. Le nain Turold nous est montré dans l'exercice de ses fonctions de page sur la célèbre tapisserie de Bayeux dite de *la reine Mathilde* (XI^e^ siècle) qui reproduit les hauts faits de Guillaume le Conquérant. Un second spécimen est le fou Triboulet figuré sur une médaille de Francesco Lourano (XV^e^ siècle). Ce n'est pas évidemment le célèbre bouffon de Louis XII et de François I^er^, mais celui de René d'Anjou, roi de Sicile. Triboulet fut un pauvre nain difforme dont la tête pouvait être recouverte d'une barette de la grosseur d'une orange. Quant au héros du « *Roi s'amuse* » bossu, rachitique, il est représenté dans un tableau de Boniface ou Bonifazio (1500-1562) et dans une toile allégorique conservée au musée de Cluny intitulée *Au juste poids véritable balance* et due à Antoine Piguet. Dans cette dernière œuvre il fait partie de la suite de François I^er^. A partir de la Renaissance en effet, dans les tableaux reproduisant les traits d'un roi ou d'un haut seigneur, nous voyons fréquemment à ses côtés un nain ou un bouffon favori atteint d'une infirmité plus ou moins bizarre ; leur place à la cour était chose commune. Nous les retrouvons encore dans les grandes compositions, ayant pour sujet un cortège, un triomphe, qu'il s'agisse d'un fait contemporain ou historique. Enfin les nains ont eu leurs portraituristes qui les ont représentés seuls et pour eux-mêmes. Ils sont parfois régulièrement conformés dans leur petite taille ; pourtant généralement le torse est un peu long par rapport aux membres qui sont droits mais courts ; la tête est toujours forte. A cette

catégorie de nains se rattachent ceux qui sont reproduits dans le *festin d'Hérode* de Dominico Ghirlandajo ; dans une fresque d'une église de Florence de Gaudanzio Ferrari ; dans l'*Adoration des Mages* exposée à l'Académie des beaux-arts à Milan ; dans le *Moïse sauvé du Nil* et présenté à la fille de Pharaon, de Bonifacio, au musée Brera de Milan.

J'aurai à parler sous peu des nains parfaits dans leur petitesse tels que les Anglais Joffrey et Gibson. Une gravure de Van Assen représente le gentilhomme polonais Borwiloski, petit personnage accompli au physique et au moral, d'une hauteur de 75 centimètres. Rappellerai-je aussi Bébé, nain du roi Stanislas dont il existe un portrait au musée de Versailles et à celui de Nancy, une statue en cire à la Faculté de médecine de Paris ?

A côté du nain paraît souvent le bouffon moins exigu de taille, mais porteur de difformités physiques relevées avec soin par les artistes. Parcourons rapidement certaines œuvres connues de l'École italienne ; Mantigna dans le *Triomphe de Jules César* (château royal de Humpton Court) nous montre un nain rachitique. Une naine à tête énorme, à membres disproportionnés fait partie de la suite de Barbe de Brandebourg dans le portrait de cette princesse.

Dans la fresque de Jules Romain ornant la salle de Constantin au Vatican et dénommée la *harangue de Constantin aux troupes*, se montre au premier plan un nain guerrier vêtu d'une cuirasse en pelleterie et ceint du glaive. La tête très forte est coiffée d'un casque empanaché, le tronc épais est supporté par des jambes torses fortement musclées. Un dessin satirique du Caravage à Naples, un carton du Bronzino reproduit en tapisserie à Florence nous offrent des images de nains repoussants. C'est encore un de ces personnages qui, portant un petit chien, assiste au sacre de Come Ier dans un bas-relief de la statue de ce prince par Jean de Bologne. Un bénitier de la cathédrale de Vérone est supporté par un nain cagneux et bossu. Paul Véronèse dont le

père sculpta cette bizarre statue, a peint pour sa part nombre de semblables déshérités de la nature. Deux toiles du musée du Louvre, très connues et souvent reproduites nous en offrent des exemples. Le nain des *Noces de Cana* atteint la hauteur d'une table : il est couvert d'habits somptueux, et tient un perroquet ; ses jambes arquées supportent un ventre d'embonpoint respectable. Quant au petit monstre favori d'Assuérus placé sur les marches du trône dans l'*Évanouissement d'Esther*, il est aussi disproportionné et de plus hydrocéphale. Les nains du *Moïse sauvé des eaux* au musée du Prado à Madrid, *de la Découverte de Moïse* (Musée de Dresde), du *Banquet de la maison de Lévy* (musée de Venise) ne le cèdent en rien aux précédents, et semblent prouver que le maître aimait à mêler aux grandes scènes qu'il peignait ces êtres difformes. Carpuccio dans les fragments de la *Vie de Sainte Ursule*, Tiepolo dans ses belles eaux-fortes, ont reproduit une série de types analogues. A la Galerie Royale de Turin, on trouve un portrait de Charles Emmanuel adolescent ; le prince appuie la main sur la tête énorme d'un nain dont la taille est d'une exiguité prodigieuse. Citons encore le nain écuyer de l'empereur Othon peint par le Dominiquin dans les fresques de la *Vie de Saint Nil* à Grotta-Ferrata.

L'école espagnole est aussi riche que la précédente en productions de nains, de bouffons et d'idiots. Qui n'a vu au Louvre ou en gravure, le tableau connu sous le nom du *Pied Bot* de Ribeira ? C'est un jeune mendiant affecté de cette infirmité qu'a peint l'auteur ; mais remarquons encore que la main droite supportant le chapeau n'est point normale ; elle aussi, dans son attitude très nette, présente une déformation analogue à celle du pied. Les membres du côté droit, le supérieur comme l'inférieur, sont atteints de la même lésion qui, nous le reconnaissons, est l'hémiplégie infantile. L'expression niaise du regard et des traits achève cette ressemblance ; elle révèle l'état mental inférieur du sujet. Giordano, élève de Ribeira, a peint un nain guerrier dans les fresques de

l'Escurial reproduisant la *reddition de Saint-Quentin* sous Philippe II.

Un des maîtres les plus remarquables de l'Ecole, Vélasquez s'est attaché, lui aussi à reproduire certains difformes, et divers cérébraux. Le masque étrange de l'imbécile se retrouve dans ses toiles de l'*Idiot*, de l'*Enfant de Vellacas*, de l'*Idiot de Corria* dans les collections de Vienne et du Prado de Madrid. Quant aux nains, ce dernier musée et quelques-uns de la même ville comptent environ sept tableaux de ce peintre à eux consacrés. Antonio l'Anglais, nain de Philippe II, assez bien proportionné, tient en laisse un grand levrier; les autres sont de petits êtres hideux mais richement habillés, à la figure souvent bestiale et méchante ; ce sont Pablos de Valladolid, les nains figurés dans le tableau des Menins, puis El Primo, Sébastien de Morra. Une œuvre de Carieno de Miranda dans la même galerie représente « *la Monstrueuse* », hideuse créature, naine d'un embonpoint grotesque et répugnant ; une autre toile du même auteur la montre nue. Le musée d'Auch possède de Vélasquez le portrait de la naine Barbola.

Passons rapidement en revue les écoles flamande, hollandaise, allemande. Ici encore les portraits de nains et de bouffons, signés des meilleurs maîtres, ne sont point chose rare. Dans un tryptique de Jean Gossaert, au musée de Bruxelles, *Jésus chez Simon le Pharisien*, se trouve un personnage difforme et petit de taille, que l'on pense être un bouffon.

Holbein a reproduit *Wil Sumers* bouffon de Henri VIII d'Angleterre avec le talent que nous lui connaissons. Dans deux portraits qu'il fit en sa qualité de peintre de la cour, le monarque est accompagné de son fou.

Une des plus belles toiles de l'école hollandaise du Louvre due à Antonio Moro est consacrée à Brusquet, bouffon de Charles-Quint. La tête grosse a une expression sournoise et méchante; debout, sur ses courtes jambes, le personnage pose la main sur un grand chien d'Espagne qui lui arrive à l'ais-

selle. Péjerou, autre bouffon, peint par le même artiste, n'est pas nain, mais atteint d'un rachitisme manifeste. Dans le portrait du comte Thomas Arundel et de sa famille (Pinacothèque de Munich) le grand Rubens nous montre à côté d'eux un type remarquable de nain à crâne étroit, à bouche énorme, ayant des bras disproportionnés et de courtes jambes torses qui le soutiennent mal.

Van Dyck peignit deux nains de la cour d'Angleterre, dont je crois déjà avoir parlé, célèbres tous deux par la gentillesse de leur esprit et la proportion gardée dans leur petite taille. Le premier est Gibson représenté dans une autre toile avec Anne Shepherd son épouse naine aussi, et attachée à la reine Henriette-Marie, tandis que lui l'était au roi Charles Ier. Le second page de Charles Ier est le nain Jeffrey peint aussi par Van Dyck à côté de la reine.

Daniel Mytens, peintre estimé de ce temps, a laissé aussi plusieurs portraits de lui.

Notons enfin un superbe tableau de Van der Venne intitulé la *Pêche des Ames* où nous voyons un nain grotesque en sa démarche prétentieuse.

Dans le siècle dernier et dans celui-ci, nous rencontrons en abondance des estampes et des gravures consacrées à nombre de nains exhibés en public. Elles n'ont la plupart du temps qu'une maigre valeur artistique, et ne sont que de simples réclames. Le plus célèbre de ces phénomènes est Stratten dit le *général Tom Pouce* haut de 50 centimètres.

J'ai beaucoup parlé des nains et je n'ai rien dit des géants, c'est, qu'en effet, je n'ai trouvé que peu d'œuvres artistiques où aient été reproduits ces autres êtres phénoménaux. Je ne puis que mentionner les *Combats de Géants* ou *Gigantomachies* peints sur les amphores grecques, et la frise célèbre du temple de Pergame représentant des scènes du même genre. Divers tableaux et diverses sculptures des époques les plus variées, depuis l'ère chrétienne jusqu'aux temps modernes, montrent *David vainqueur de Goliath* ou emportant en

triomphe la tête de son ennemi. Le terrible Philistin ne nous présente d'intéressant que ses proportions colossales, et l'expression sauvage de ses traits. Je n'insiste pas sur les affiches, les gravures, les images généralement très ordinaires, ayant comme sujets des géants exhibés au public dans les foires de grandes villes ou dans les expositions.

Parmi les dessins de Léonard de Vinci, au milieu de types plus ou moins intéressants pour notre recherche médicale, nous trouvons à signaler tout particulièrement une tête d'idiot rabougri et goîtreux. Cette dernière infirmité, en effet, a été relativement peu reproduite par les peintres, soit volontairement, soit involontairement. Dans un tableau de Hans Holbein le Jeune, au musée de Bâle, intitulé la *Flagellation du Christ*, un bourreau est doublement goîtreux. L'artiste semble avoir voulu ajouter encore à l'horreur de la scène et à l'expression brutale et féroce du personnage en lui donnant cette malformation. Un portrait dû à Esteban Marck, au Musée du Prado à Madrid, représente un vieux buveur porteur d'un goître énorme, poche sans profondeur où l'on croit que vont s'engloutir les brocs placés devant le bon compère. Dans une scène de *tentation de St-Antoine* due à Lucas de Leyde, un personnage diabolique a le cou déformé par un goître hideux de grosseur.

Un médaillon en bois sculpté, de provenance allemande, et qui se trouve au Louvre, est consacré à un fou de cour dont la glande thyroïde est quadruple de volume. En résumé, cette infirmité se trouve reproduite dans l'art, mais fort peu. Quelle en est la raison? Il est probable que l'impression pénible qu'elle cause, lorsqu'elle atteint certaines proportions, fait réserver une tare pareille à des êtres antipathiques ou grotesques.

Quant au goître accompagné d'exophtalmie, malgré tout ce que l'on en a dit, il n'y en a aucune reproduction certaine.

Je crois avoir rappelé déjà, à plusieurs reprises, que les artistes grecs et romains cherchaient à retracer surtout la

beauté idéale. Il serait par conséquent étrange de retrouver dans leurs œuvres des figures d'infirmes ou d'estropiés ; la céramique seule nous en présente quelques exemples curieux dans des dessins de vases. Sur une amphore remontant au IVe siècle avant l'ère chrétienne est peint un satyre porteur d'un pilon qui soutient une jambe estropiée bizarrement déformée ; c'est le *satyre comique* du musée du Louvre. Dans la mosaïque gallo-romaine de la cathédrale de Lescar, on voit un chasseur nègre amputé du pied et dont le membre inférieur est supporté par une fourche de bois. C'est un autre type de support artificiel qui sert à un chasseur de lièvre figuré sur une poterie du musée de Cluny. Une amphore du musée d'Athènes nous montre un Vulcain atteint d'un superbe pied bot.

Mais le christianisme fait son apparition victorieuse, et la reproduction des miracles de Jésus, des apôtres et des saints donne aux artistes l'occasion de mettre en scène des infirmes et des malades de toutes sortes.

Sur les bas-reliefs des sarcophages, des fonds baptismaux, sur les portails des cathédrales, ces scènes se rencontrent très nombreuses ; c'est la guérison des paralytiques, des infirmes, la résurrection de Lazare. Tous ces motifs ainsi qu'une multitude d'autres de l'Evangile et de la vie des saints ont inspiré une foule d'artistes depuis les primitifs jusqu'à nos jours.

Il y a là une ample moisson à faire, mais je suis forcé de me limiter en citant des œuvres particulièrement remarquables et connues. Dans la très célèbre fresque du *Triomphe de la Mort* (Campo Sancto de Pise) un groupe de misérables implore celle qui doit mettre fin aux souffrances ; ce sont des bolteux, des culs de jatte, des paralytiques, dont l'impotence et les déformations sont fidèlement reproduites. Il en est de même de la vieille fresque de la *Capellaria degli Spagnoli* de Florence (école du Giotto). Cherchant à copier fidèlement la nature et à émouvoir ceux qui verraient son œuvre, l'au-

teur a introduit au milieu d'infirmes de tout ordre des types particuliers et très reconnaissables pour des savants pathologistes ; l'un est atteint de paralysie infantile, l'autre présente l'attitude de l'avant-bras connue dans la paralysie du nerf radial. André de Pise a reproduit une scène du même genre sur une porte du baptistère de Florence ; c'est le *Christ guérissant les Malades*. Dans une fresque de Beato Angelico au Vatican, *Saint Laurent faisant la charité aux malheureux*, nous trouvons la même fidélité naïve, la même finesse d'observation des déformations reproduites. Le maître de l'Ecole romaine, Raphaël Sanzio, dans une série de beaux cartons devant servir de modèles à des tapisseries reproduisant les *Actes des Apôtres*, a dessiné à propos de la *Guérison d'un boiteux par Saint Pierre* deux infirmes (musée de South Kensigton). Chez tous deux nous retrouvons les stigmates merveilleusement observés du rachitisme. Les déformations des membres du boiteux sont plus conventionnelles que réelles ; peut-être l'artiste a-t-il voulu même atténuer les lésions qui lui avaient servi de modèles. Ce même type de souffreteux, de débiles, existe dans une autre œuvre du même peintre le *Sacrifice de Lystra*. Rappellerai-je que dans le portrait d'Inguirami (Palais Pitti) le strabisme du modèle est fidèlement reproduit, et qu'un ange du *Couronnement de la Vierge*, dessin conservé au musée Wicar de Lille, a une déformation de la paupière, un ectropion trop fidèlement pris sur le modèle. Le Poussin dans un beau tableau dit *Guérison d'un paralytique par Saint Pierre et Saint Jean* a pris comme sujet un homme jeune dont les membres inférieurs sont frappés de contracture hystérique.

Pour passer à une autre école, rappelons que Holbein dans sa célèbre *Danse des Morts* a placé une curieuse image d'estropié. Un peintre hollandais, Martin Van Hermskerch, dans une belle toile intitulée un *miracle de Saint Pierre*, a retracé avec une fidélité extraordinaire la déformation du pied et de la main d'un individu atteint de paralysie du côté gauche.

Goya dans une fresque de San Antonio de la Floride à Madrid a moins bien indiqué les lésions du paralytique guéri par Saint-Antoine de Padoue.

Un tableau du XVI^e siècle à l'hôpital de Reims et la très curieuse collection de toiles peintes et de tapisseries conservées dans cette ville nous mettent sous les yeux une série d'infirmes et de malades de toutes sortes.

Dans le manuscrit *du roi Modus* (XV^e siècle), conservé au musée de Bruxelles, nous trouvons parmi les personnages d'une charmante miniature un gueux amputé de la jambe gauche et porteur d'un singulier appareil de support.

Dans le Credo de Joinville, manuscrit antérieur datant du XIII^e siècle, un ambassadeur du sultan est représenté comme un petit vieillard nain soutenu par deux crosses (Bibliothèque Nationale de Paris).

A Châteaudun, un petit enfant dont la statuette datant du XV^e siècle se trouve près de celle de sainte Elisabeth dans la chapelle du château, est porteur d'une jambe de bois.

Je ne fais que rappeler les gravures si originales, si amusantes, si fines de Callot, où l'on trouve en abondance des gueux estropiés, bossus, tortus, merveilleusement réalistes ainsi que ceux que nous retracent les planches des *Proverbes joyeux* de Lagnet (XVII^e siècle).

La pitié et l'intérêt qui se sont attachés de tous temps aux malheureux privés de la vue; la présence de cette infirmité chez certains personnages célèbres de l'antiquité ou de l'Histoire Sainte, les faits miraculeux nous font déjà penser que de nombreux artistes auront consacré certaines de leurs œuvres aux aveugles.

Le père de la poésie grecque, Homère, le divin vieillard, a été reproduit maintes fois dans l'antiquité et dans les temps modernes. Le musée de Naples possède un buste de lui qui est une merveilleuse œuvre d'art. La tête est droite, légèrement renversée en arrière ; la face dirigée en haut, les yeux inégalement ouverts au-dessus desquels les sourcils

s'élèvent comme dans un effort continu pour faciliter l'accès de la lumière, sont des preuves de fidèle observation.

Il n'est personne de nous qui ne connaisse l'attitude particulière de l'aveugle, soit qu'il s'avance seul, hésitant, craintif, ou au contraire étonnant dans son habileté à reconnaître son chemin, soit qu'il s'appuie confiant au bras d'un guide, avec cette impassibilité, cette rigidité d'aspect qui le font reconnaître.

Ces divers types ont été reproduits avec une grande exactitude; notons par exemple une fresque de Florence attribuée à Taddeo Gadi, et une autre du Vatican due au peintre angélique Fra Beato da Fiesole. D'une observation aussi très profonde est le carton de Raphaël intitulé *Clymas frappé de cécité*. L'attitude du malheureux puni subitement par saint Pierre est absolument vraie : la tête dirigée en haut pour chercher la lumière, le corps courbé, affaissé sous l'influence de la terreur, il semble implorer, les mains tendues en avant, le secours d'un guide.

Hans Holbein, dont je cite à nouveau la célèbre *Danse des Morts* du musée de Bâle, nous émeut par l'expression résignée du pauvre aveugle que la mort entraîne d'une main vers une fosse entr'ouverte, tandis que de l'autre elle coupe la ficelle du chien guide fidèle, affolé par la vue de ce monstre camard.

L'histoire de Tobie et sa guérison miraculeuse ont inspiré plusieurs peintres; pour ne citer qu'un grand nom, je rappellerai un dessin de Rembrandt, reproduisant Tobie le père courant à la rencontre de son fils. « L'empressement du père et l'hésitation de l'aveugle, dit M. Charcot, sont supérieurement rendus : les jambes courent, les bras sont tendus en avant.. » L'aveugle dans sa demeure se conduit seul d'ordinaire avec plus d'assurance; mais l'émotion a troublé le vieillard, et le peintre a voulu le montrer en le représentant s'avançant dans une direction opposée à celle de la porte. Un petit chien qui se jette dans les jambes de son maître

comme pour l'arrêter semble l'avertir qu'il fait fausse route.

Breughel le Vieux, dans son tableau intitulé la *Parabole des Aveugles*, a peint un groupe de ces infirmes s'appuyant les uns sur les autres et allant culbuter dans un fossé. Citons encore, mais sans nous arrêter, les *Aveugles de Jéricho*, du Poussin. Un tableau de Lesueur au Louvre, *Saint Paul guérissant les malades*, nous offre une fidèle reproduction d'une ophthalmie aiguë. Les peintres hollandais ont retracé quelques opérations sur les yeux.

Enfin nombre de mes auditeurs connaissent une petite toile de notre musée, intitulée l'*Enfant aveugle;* nous l'y voyons s'avançant guidé par sa mère pour offrir une couronne de fleurs à la Vierge. Notre ville possède un portrait du peintre Wyrsch par lui-même, où il retrace fidèlement son strabisme très prononcé.

Parmi les œuvres des auteurs plus rapprochés de nous, je rappellerai le *Bélisaire* de David et *Homère aveugle* de Gérard, tous deux magnifiques d'exactitude anatomique, d'observation et d'expression de résignation douloureuse. *Milton aveugle dictant le Paradis perdu* a servi de sujet à plusieurs tableaux et gravures.

Je passe rapidement sur un beau tableau de Murillo, *Sainte Elisabeth de Hongrie*, où la sainte prodigue ses soins à des malades bien intéressants sans doute, mais quelque peu repoussants, ce qui augmente encore les mérites de celle qui vient à leur aide : ce sont les teigneux et les pouilleux. Il faut remarquer dans ce tableau le pittoresque réalisme des deux infirmes peints au premier plan (Académie Saint-Ferdinand, Madrid).

Craignant d'effaroucher des oreilles non médicales, je n'insisterai pas sur une maladie trop connue au moyen âge par sa fréquence, l'effroi qu'elle inspirait et les mesures rigoureuses prises contre ceux qui en étaient atteints, la lèpre. Les œuvres qui s'y rapportent sont intéressantes à un double point de vue médical et historique, car elles nous renseignent

sur les coutumes d'alors. Saint Lazare le lépreux était le patron de ces malheureux, et dans de nombreux vitraux, sur les pages de beaux missels, nous le voyons couché à la porte du mauvais riche. Plus rarement apparaît le saint homme Job couché sur son fumier : près de lui son chien qui le lèche, sa femme qui l'injurie, « la bête compatissante et la femme sans pitié », comme le dit un vieil auteur (Miniatures du livre d'heures d'Anne de Bretagne, XV^e^ siècle). Sur certains portails de cathédrales nous trouvons des statuettes de lépreux reconnaissables surtout à leur robe, à leur cagoule et au port de la cliquette, sorte de crécelle en bois, qu'ils étaient tenus de porter et qui avertissait les passants de se garer. Saint Benoit est renommé pour avoir guéri des lépreux; aussi ne serons-nous pas étonnés de les voir reproduits à côté du saint dans quelques tableaux, dans des manucrits et sur le seuil de sa chapelle dans un faubourg de Séville.

Des miniatures du *Miroir historial de Vincent de Beauvais* (XIII^e^ siècle) conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris, nous montrent une léproserie et divers types de lépreux. La plus ancienne représentation de ces malheureux dans l'Ecole italienne fait partie de la célèbre fresque de Gaddi, dont nous avons déjà parlé : *Le triomphe de la mort*. Citerai-je le lépreux de la fresque de la chapelle de Santa Maria del Carmine à Florence, ceux de Donzelli, de Roselli, d'Andrea del Sarto, de Girolamo del Santo. ?

L'école allemande ne nous présente pas moins de types que l'école italienne. Un tableau de l'école de Cologne, attribué à la direction des frères Van Eich, retrace l'accomplissement des *œuvres de miséricorde par sainte Elisabeth de Hongrie*. Au centre de la composition sont trois lépreux hideusement mutilés.

Dans une œuvre capitale de Hans Holbein le Vieux (musée de Munich), sainte Elisabeth de Hongrie donne à manger aux lépreux. La sainte s'avance d'un pas tranquille au milieu

des malheureux. Son visage, d'une douceur et d'une sérénité exquise, attire avant tout l'attention; près d'elle, personnages secondaires, mais bien intéressants de toute autre façon, sont quelques lépreux couchés ou se précipitant sur les pas de leur bienfaitrice. Sur ces malades, d'éminents savants, tels que MM. Virchow et Charcot, ont reconnu les stigmates de la lèpre telle qu'elle existe encore sur quelques points du globe. Il y avait, du temps de Holbein, des léproseries à Augsbourg, et se basant sur ce qu'il a pu voir, le peintre a voulu exalter encore les vertus de sa sainte par l'horreur du spectacle dont il l'a entourée.

Dans une gravure d'Albert Durer, reproduisant la *guérison du boiteux à la porte du temple par saint Pierre et saint Paul*, l'infirme offre avec une étonnante véracité dans les moindres détails les lésions de la lèpre tuberculeuse et atrophique, image si fidèle qu'elle pourrait être reproduite dans un traité spécial.

Parmi les peintres des écoles flamande et hollandaise, Beinard, Van Orly et Rubens dans son tableau, *Une charité de saint Martin*, ont reproduit des malades en proie, sans le moindre doute, à la même maladie.

> Un mal qui répand la terreur,
> Mal que le ciel en sa fureur
> Inventa pour punir les crimes de la terre,
> La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
> Capable d'enrichir en un jour l'Achéron
>
> (La Fontaine)

a terrorisé l'humanité de tout temps. Les vers du grand fabuliste en sont encore une preuve après tant de poésies et de récits dont elle est la triste héroïne. Cantonnée aujourd'hui en Orient où la science française lui livre une sérieuse et déjà heureuse bataille, elle a bouleversé l'Europe jusqu'au XVIII[e] siècle et a fait des retours offensifs plus récents; un d'eux nous touche de près, comme date et lieu d'invasion. Aussi ne serons-nous pas étonnés que nombre d'œuvres ar-

tistiques aient été consacrées au souvenir de ses apparitions. C'est une maladie à début foudroyant, extrêmement contagieuse, déprimant l'individu qui se sent dévoré par une chaleur atroce. Elle a de hideuses manifestations ganglionnaires et cutanées (bubons, abcès, taches noirâtres). Ces symptômes, ces signes extérieurs ont été décrits par les historiens, les poètes; ils ont été relevés et consignés avec non moins d'exactitude par les artistes.

Saint Roch, qui vivait vers 1295, fut, au cours d'un pèlerinage, atteint de la peste et en guérit; il devint le patron des pestiférés. Les nombreuses peintures et sculptures qui lui sont consacrées le montrent généralement en costume de pèlerin, soulevant les plis de sa tunique pour mettre à découvert le membre inférieur qui présente le bubon ou charbon, signe du mal terrible dont il fut sauvé. Souvent à ses côtés est figuré un ange portant un flacon de baume et s'avançant pour soigner le saint. C'est sous cet aspect qu'il est figuré sur un volet de retable flamand du musée de Cluny (règne de Louis XII), dans un tableau de l'église de Provesans (province d'Udine), où la lésion est nettement indiquée. Dans l'église Saint-Ferme de Verone, un tableau de Francesco Caroto, la *Vierge avec l'enfant Jésus dans sa gloire et les Saints*, montre saint Roch portant à l'aine droite le ganglion ou bubon pestilentiel dit garocciolo.

C'est sous cet aspect qu'on le retrouve au bas de la belle fresque du *Crucifiement*, due à Luini, dans une église de Lugano. Saint Roch a été représenté pareillement par Bartholomeo della Gatta, Bassano, Procaccini. Lors d'un récent voyage fait dans le nord de l'Italie, nous avons pu nous assurer que jusque dans d'infimes chapelles et sur les œuvres anciennes et modernes de plus ou moins grande valeur artistique, l'image du protecteur des pestiférés s'offre à la dévotion des fidèles sous le même aspect.

L'église Saint-Martin d'Alots possède un tableau de Rubens représentant *saint Roch intercédant auprès du Christ*

pour des pestiférés figurés sur la partie inférieure de la toile ; il n'y a ici rien de bien intéressant à relever au point de vue pathologique non plus que dans le tableau de Bassano à l'Académie des beaux arts de Milan et dans celui de Procaccini au Musée Estense à Modène; tous deux représentent des sujets analogues au précédent. Dans notre musée (collection J. Gigoux) une esquisse du Tintoret nous montre un saint Roch en extase indiquant de la main son garocciolo.

De petites statuettes en bois sculpté représentent le protecteur des pestiférés avec le pan de sa robe relevé et laissant voir sur la partie antérieure et interne de la cuisse la petite tumeur caractéristique ulcérée. On m'a signalé plusieurs œuvres de ce genre à Calcar, ainsi que dans quelques villages du Doubs. J'ai pu moi-même retrouver une grossière image du saint en bois colorié dans une vieille maison de la rue Rivotte à Besançon.

D'autres peintres se sont attachés à rendre la physionomie désolée d'une ville atteinte de la peste, l'affolement des habitants, l'agglomération des malades et des morts. Raphaël s'inspirant de la peste décrite dans l'Enéïde a fait une admirable composition gravée par Marc Antoine et intitulée *Il Morbetto*. Le sujet est horrible ; mais le talent du peintre éveille immédiatement la pitié et l'admiration. Le Poussin peint la *Peste des Philistins* au moment de la captivité de l'Arche, ainsi que la *Peste d'Athènes*. Pierre Mignard a consacré un magnifique tableau à la *Peste d'Epire*. Tableau pathétique, dit M. Blanc, que Le Poussin n'eût pas désavoué, tant l'expression en est forte, tant il y a de grandeur dans son ordonnance, particulièrement dans l'invention de cette fontaine qui se précipite en cascades au fond du tableau, et vers laquelle les pestiférés se trainent pour étancher leur soif Le peintre au milieu de la calamité générale a su donner place à l'idée de dévouement en montrant des hommes soignant au péril de leur vie des malades, un médecin succombant en leur portant secours. Il a su rendre

d'une façon touchante le désespoir des survivants, l'effroi de la foule demandant de l'aide à ses dieux.

Le courage de saint Charles Borromée secourant les pestiférés a été reproduit et exalté dans mainte œuvre que l'on retrouve non seulement à Milan dans les églises, les musées et les bas-reliefs de la chapelle funéraire du saint, ou dans les galeries du palais des Iles Borromées, mais un peu partout. Citons le tableau de Mignard dont il n'existe plus que des copies ou des gravures ; celui de Gabriel Lemonnier au musée de Rouen, ceux de Francesco Gossi, de Franceschini, de Cigoli à Bologne, Bressia et Cortone, la belle fresque de Saint-Sulpice et un bas-relief du Puget à la Santé de Marseille. Les grandes épidémies du moyen âge ont eu également leurs peintres ; Cigoli a représenté *la peste de Florence* en 1348 (église de la Miséricorde, Florence). Un groupe en marbre sur le maître autel de Sancta Maria del Salute à Venise a pour objet le *Triomphe de la Vierge* sur l'épidémie qui ravageait la ville. Spadora a reproduit la *Peste de Naples* en 1656 ; il en fut spectateur.

Plus rapprochés de nous sont les tableaux de Michel Serrès et J. F. Try nous faisant assister au spectacle que présentait Marseille en 1720 lors de la grande peste si tristement célèbre. Try immortalise le dévouement du chevalier Rose ; il le montre dirigeant les forçats qui enterrent les pestiférés ; par un singulier mélange de réalité et de fantastique, dans le ciel passent des anges secouant des torches enflammées. Plus touchante et plus naturelle est l'œuvre de Gérard immortalisant lui aussi *Monseigneur de Belzunce* visitant et consolant les pestiférés. Manneau s'est aussi inspiré de ce sujet. A Marseille également nous trouvons une belle toile de David dite la *Peste de Saint-Roch*.

Pour terminer par notre siècle, rappelons enfin le beau tableau si connu de Gros au Louvre *Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa* et touchant le bubon d'un malade que lui présente un médecin. L'œuvre superbe de naturel, de cou-

leur, de lumière et d'expression souleva et soulève encore un enthousiasme mérité.

Nous savons quel rôle considérable a joué la possession démoniaque, quelle terreur et quelle pénible obsession elle a provoqué non seulement au temps les plus sombres du moyen-âge, mais jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Aussi avec quelle fréquence sont reproduites dans toutes les manifestations de l'art les scènes d'exorcisme ou de délivrance des possédés ! Nous les rencontrons dans la peinture, la céramique, la gravure, la ciselure sur étain, plus rarement en sculpture. Or, dans les attitudes bizarres, les convulsions, les contractures de ces malheureux qui portent les preuves d'une scrupuleuse observation de la nature, MM. Charcot, Gilles de la Tourette et Richer ont reconnu, et tout médecin véritablement instruit peut reconnaître les phases diverses et les attitudes de la grande hystérie. Il est impossible que l'imagination ou le hasard ait pu réunir un tel ensemble de caractères, des traits si précis ; c'est d'un sujet atteint de cette maladie que s'est inspiré l'artiste.

Je me bornerai à citer des œuvres de réelle valeur à notre double point de vue et prises dans les diverses époques. Un ivoire du cinquième siècle, fragment de la couverture d'un évangéliaire de Ravenne, retrace une scène d'exorcisme avec des attitudes très curieuses et très caractéristiques. Il en est de même des énergumènes ornant un manuscrit syriaque de la bibliothèque de Florence, des miniatures du manuscrit de l'empereur Othon conservé à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, d'une peinture d'un livre de chœur de la cathédrale de Sienne, *Jésus délivrant un possédé*. Nous trouvons encore un appui à nos observations dans les bas-reliefs de Nicolas de Pise sur le tombeau de Saint-Dominique à Bologne, et dans le bronze de la porte de l'église Saint Zenon à Vérone. Je cite en passant la fresque d'Andréa del Sarte dans le cloître de l'Annunziata à Florence et certaines scènes de la *Vie de Saint Rambaud* dans les belles peintures de l'église de Malines.

Les attitudes étranges, les contorsions illogiques des membres, les contractions grimaçantes de la face sont esquissées avec une vigueur et une véracité qui dénotent en même temps que d'admirables dessinateurs des observateurs scrupuleux de la nature. Raphaël dans une de ses œuvres capitales, la magnifique toile de la Transfiguration a placé aussi un jeune démoniaque ; certes l'anatomie de ce corps est merveilleuse, mais ses convulsions ne répondent à aucune maladie décrite ; elles sortent du naturel. On pourrait faire le même reproche aux possédés que peignit Le Carrache. Toute autre est l'impression produite par la belle fresque du Dominiquin dans le Couvent de Gratta Ferrata, *le Miracle de Saint-Nil* ; l'attitude en arc de cercle du jeune agité est vraie et connue. Pour terminer je mentionnerai les divers possédés peints par Rubens dans des *scènes de la vie de Saint-Ignace* à Gênes et à Vienne ; il est difficile de réunir aussi bien que lui et en un même personnage les signes effrayants de la grande névrose « Le génie de Rubens les a pénétrés et rendus avec une netteté dont l'œuvre d'aucun autre maître ne fournit d'exemple ». Qui parle ainsi ? le professeur Charcot. Je rappelle enfin en passant une curieuse scène d'exorcisme reproduite dans le Manuel de *Victoire du corps sur l'esprit* (1566).

M. Meige a découvert au musée d'Amsterdam une statue provenant de l'ancien hospice de cette ville, œuvre de premier ordre intitulée *le délire*. La bouche ouverte et tordue, la convulsion des globes oculaires, la contracture des muscles sourciliers, le renversement du corps en arrière, le mouvement des mains tiraillant, arrachant les cheveux, ne permettent pas de doute sur la nature de l'affection qui, ici encore, est l'hystérie.

Callot dans les gravures de la *vie des Saints* nous montre aussi quelques possédés dont les convulsions sont fort remarquables au point de vue pathologique. Breughel le Vieux dans une intéressante série de dessins gravés par Hendius a

reproduit un autre genre de convulsionnaires relevant eux aussi de l'hystérie, ce sont les danseurs de Saint-Guy (XIV^e^ et XV^e^ siècle) victimes d'une curieuse épidémie dont les traces se trouvent encore dans les processions dansantes de certaines villes d'Allemagne au XVI^e^ siècle. *Les flagellants de la Ligue* dont un fort beau tableau moderne de notre Musée retrace le pélérinage au tombeau des Guises, sont proches parents de ces névrosés. Une collection de gravures du XVIII^e^ siècle a comme sujet une autre série de convulsionnaires qui émurent et la cour et la ville, ce sont ceux qui se réunissaient et qui se guérissaient sur la tombe du Diacre Paris. Chez tous ces agités se rencontrent les traits de l'hystérie. Au XIX^e^ siècle plusieurs peintures de démoniaques existent dans les œuvres contemporaines ; moins naïves que celles dont nous venons de parler, elles sont aussi et peut-être plus parfaites dans l'étude de la maladie.

J'arrive enfin à un certain nombre d'œuvres qui n'ont pu rentrer dans aucun des groupes précédents, et qui reproduisent des malades ou des médecins dans l'exercice de leur art. Certes, chacun peut apprécier le talent de l'artiste dans la représentation de la douleur ou de l'épuisement d'un malade, grâce à l'intensité avec laquelle il excite notre émotion ; mais peut-être trouverons-nous dans ces compositions quelque point intéressant à mettre plus particulièrement en lumière. Prenons par exemple les scènes d'hôpital. Dans une fresque du XIV^e^ siècle due à Taddeo di Bartolo on voit une salle de l'hôpital de Sienne à cette époque ; cela nous donne des renseignements intéressants sur le matériel hospitalier, les instruments, les costumes des médecins d'alors. Une miniature du XV^e^ siècle nous transporte à l'Hôtel-Dieu de Paris ; elle provient d'un manuscrit écrit sur velin destiné à faire connaître le bon fonctionnement de l'établissement suivant l'ordre de maître Jehan Henry conseiller du roi, président de la Chambre des enquêtes de la Cour du Parlement, chantre de l'église et proviseur de l'Hôtel-Dieu. Les malades, à l'as-

pect plus ou moins piteux sont couchés généralement nus et deux par deux dans des lits ; au milieu de la salle quatre figures allégoriques destinées à l'éloge de l'administration, ce sont la Prudence, la Tempérance, la Force et la Justice ; près d'elles des religieuses et des novices. C'est encore un service du même hôpital que représente une miniature d'un manuscrit de la bibliothèque de Bruxelles, intitulé : « *Les Pardons, Grâces et Facultés* octroyés par Monseigneur l'Archevêque de Bourges et Primat d'Aquitaine aux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Paris ». Les sœurs y prodiguent les soins physiques et moraux aux malades figurés, comme dans l'œuvre précédente, plusieurs dans un seul grabat. Dans une partie relevée de la salle on voit ensevelir les morts.

Le tableau de Van Hemessen au musée du Prado est consacré à de nobles dames et demoiselles, sœurs aînées de nos ambulancières ; elles soignent des blessés, préparent des breuvages bienfaisants, prouvant que même dans cette sombre époque la femme a su toujours être l'aide dévouée et admirable du médecin pour soigner et guérir, et encore plus souvent son maître pour consoler les malheureux. Je suis forcé de passer rapidement sur les beaux bas-reliefs de Lucca del Rubbia en terre cuite émaillée qui décorent l'hôpital de Pistoie ; sur le fragment de retable conservé au musée du Louvre dû à Pisello dit Il Pisellino et représentant *Saint Côme et Saint Damien s'aidant à panser un malade ;* sur le bas-relief en bronze d'Andrea Pisano figurant la maladie. Nous retrouvons Saint-Côme et Saint-Damien dans un tableau de Bicco di Lorenzo à Florence ; ils sont représentés amputant à un malade une jambe noire et gangrenée. Plus modeste est la scène figurée dans une aquarelle d'un ouvrage à juste titre bien connu et admiré à la Bibliothèque Saint-Marc à Venise, le *bréviaire Grimani.* C'est la saignée occupant une page au mois de Septembre dans le Calendrier ; les détails, la pose de l'opéré et de l'opérateur sont si naturels qu'on pourrait reproduire ce document dans un traité de petite chirurgie.

J'arrive à une série de chefs d'œuvre dus aux peintres hollandais du XVII^e^ siècle ; ici la maladie a servi de prétexte à des scènes d'intérieur charmantes de finesse et de vérité Il s'agit généralement d'une opération faite par un chirurgien de village, ou même par un de ces fameux barbiers pédicures de qui relevaient toutes les petites interventions. Dans une chambre où le jour pénètre avec de pittoresques reflets, au milieu d'un désordre de meubles, d'instruments, d'accessoires professionnels, le maître du lieu dans l'exercice de son art se penche sur son sujet, ou est à genoux devant lui. Cet opérateur est un vieillard ou un jeune homme à longs cheveux bouclés, parfois grave et imperturbable, plus souvent ayant un sourire malicieux au coin des lèvres à l'adresse de la peur et de la sensibilité exaspérée de son patient. Il n'a pas de costume, pas de coiffure spéciale ; à la taille un tablier blanc, comme instruments la lancette, le bistouri, les pinces, la sonde cannelée. Son client, très souvent miséreux, ouvrier ou paysan, est représenté entrant en clopinant, montrant avec précaution la place du mal, ou encore subissant stoïquement, plus fréquemment avec une affreuse grimace, une opération souvent intéressante pour l'histoire de la médecine. Comme comparses de ces deux acteurs et à leur côté, un gamin espiègle prépare ou apporte un pansement, une vieille femme compagne du patient le contemple avec un intérêt attendri, ou au contraire, épouse du chirurgien, aide de son mieux tout en se moquant de l'opéré.

C'est à cette description que se rapportent un certain nombre des œuvres de David Téniers le Vieux (1582-1649), de David Téniers le Jeune (1610-1690), d'Adrien Van Ostade (1610 1685) et d'Adrian Brouwer (1605-1638), de Quast, de Ryckaert, peintres de la même époque et de la même école, dans les musées des grandes villes d'Europe. Gérard Dow, dont la toile intitulée le *Dentiste*, rappelle les précédentes, nous transporte dans un intérieur plus confortable, dans un milieu plus élevé, en peignant la *Femme hydropique*, un

des joyaux du Salon Carré du Louvre. La malade, étendue dans un fauteuil, offre l'aspect si connu de l'affection dont elle est atteinte; sa fille pleure en lui tenant la main; une garde, de l'autre côté, lui fait prendre une potion; le médecin, en robe et rabat, considère avec attention le liquide d'un flacon. Cette attitude du praticien est encore répétée dans un autre tableau. Au même genre appartient la *Consultation* due à Brokelingham élève de Gérard Dow, et que possède aussi le musée du Louvre. De Jean Steen nous citerons deux jolis tableaux du musée de la Haye. C'est d'une part une scène très amusante *la Malade d'Amour*. Un médecin fort perplexe tâte le pouls d'une jolie cliente dont la santé ne paraît pas bien ébranlée; sur un meuble, une statue de Cupidon donne le mot de l'énigme. La *Femme Malade*, la seconde de ces œuvres reproduit une jeune femme à visage fin, souriante, un peu railleuse; sa tête enveloppée d'un foulard est appuyée sur un oreiller; le médecin a une expression de douce gravité, de bonhomie familière; il prend la main de sa malade pour lui tâter le pouls.

Miéris donne à ses médecins de jolies patientes vêtues de soie et de velours. Ce sont les mêmes élégantes que nous retrouvons dans les quelques tableaux et les nombreuses gravures d'artistes du XVIII^e^ siècle reprenant des sujets analogues à ceux dont nous venons de parler

Je termine sur une note plus gaie en mentionnant une gravure de Dusart, *la Ventouseuse*. Une grosse commère opulente de formes est assise sur une chaise, la jambe droite sortant nue de ses cottes relevées. Son pied est posé sur le bord d'un baquet, et elle se renverse grimaçante levant les bras en signe de douleur. La ventouseuse, « affreuse compagnonne dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne », est coiffée d'un entonnoir, munie de bésicles énormes, et parée de colliers de molaires; elle place sur le pied de la patiente les ventouses qu'elle extrait d'une corbeille. Derrière ce premier plan un personnage à face lunaire a, comme chapeau, un étrange

panier ; son embonpoint fait craquer son pourpoint, il aiguise une lancette et porte noblement la seringue à la ceinture. Dans le genre comique, citons encore les singes chirurgiens ou barbiers-pédicures de Van Ressel et de quelques artistes de l'Ecole flamande.

Je crois avoir dit au début de cette causerie que j'étais mal placé et peu documenté pour poursuivre cette étude chez nos contemporains. Pourtant, d'après ce que j'ai vu dans différents musées et les expositions, je me crois permis de rattacher à certains groupements principaux les quelques tableaux où nous trouvons à observer les sujets qui nous intéressent. Ce sont en première ligne et comme aux époques antérieures les œuvres reproduisant les miracles et tel ou tel fait de la vie des Saints. Les études anatomiques sérieuses que font nos artistes, le scrupule qui les pousse à fréquenter les salles de garde et les services spéciaux des hôpitaux pour mieux observer leurs modèles, nous expliquent les qualités d'exactitude et de naturel des infirmes et malades représentés.

En second lieu viennent les tableaux portraits où l'on voit le professeur X ou le docteur Y dans leur laboratoire ou leur hôpital. Là, les sujets abondent, et je cite, en passant, quelques tableaux dont les reproductions arrêtent les regards des passants chez les libraires du boulevard Saint-Michel ; c'est la leçon de clinique du professeur Charcot à la Salpêtrière, Pasteur, M. Roux, M. Cornil dans leurs laboratoires ; les diverses consultations de nos grands maîtres actuels ; le cours de Claude Bernard au collège de France, etc, etc. On peut rattacher à ces œuvres d'autres ayant pour sujet, si je puis m'exprimer ainsi, l'histoire de la Médecine ; c'est, n'existant plus qu'à l'état de gravure, l'ancienne grande fresque de l'Amphithéatre de la Faculté de Paris, *Ambroise Paré pratiquant la ligature des artères,* et à côté d'elle par un brusque saut de chronologie la *découverte de la vaccine* ; les *inoculations contre la rage* à l'Institut Pasteur ; les *injections de sérum*

de Roux aux enfants malades etc. J'arrive enfin aux tableaux de genre et j'y fais rentrer les diverses visites à l'hôpital, les convalescents, ou encore les études de poitrinaires, de déments, d'alcooliques, d'estropiés, etc., dont beaucoup sont superbes de réalité et de naturel. Mentionnerai-je aussi quelques œuvres allégoriques telles que la *Science soutenant l'humanité souffrante* ou dans un tout autre ordre d'idées, mais toujours dans la même voie, la *Fièvre*, la *Muse verte*, le *Délire*, l'*Humaine folie*, l'*Homme aux poupées*, vus dans nos derniers salons et à côté desquels nous trouvions des scènes d'un réalisme étrange et poignant; comme la *Lutte pour la Vie* représentée par une bande de culs de jatte bataillant pour s'emparer de quelques louis tombés dans le ruisseau.

En sculpture, j'aurais à vous rappeler des figures allégoriques au pied de statues de médecins, de physiologistes et anatomistes célèbres, ou encore placées dans la cour de quelques-uns de nos hôpitaux. Nous rencontrons aussi nombre d'œuvres de caractère plus original. L'une d'elles est restée dans ma mémoire, c'est l'Aveugle et le Paralytique de la fable de Florian. Comme expression, comme anatomie normale et même pathologique, les deux malheureux étaient saisissants.

En gravure, je mentionne en passant les belles œuvres de Doré où nous trouvons des gueux infirmes, des malades, des blessés rendus avec un talent étonnant.

Quant à la caricature, le *bossu Mayeux* a fait rire nos pères, et *Boquillon l'exophthalmique* avec ses gros yeux à pédoncules est loin d'être mort. J'ose à peine vous parler, et pourtant leur verve endiablée le mérite bien, des fresques extraordinaires qui égaient et égaieront les générations d'étudiants fréquentant les salles de garde de certains hôpitaux de Paris.

Je m'arrête, car voilà déjà longtemps que je retiens votre attention. Si j'ai abusé de la complaisance de mon auditoire, et si quelque erreur a offensé des critiques artistiques beau-

coup plus compétents que moi, qu'il me soit pardonné, car j'implore des circonstances atténuantes. Médecin convaincu et admirateur du but que notre science doit atteindre : santé physique et morale, j'aime à la voir s'intéresser à tout ce qui est beau et bon, et je cherche à prouver qu'elle n'est pas aussi terre à terre qu'on veut bien le dire, puisqu'elle peut jouer son petit rôle dans la critique artistique, et puisque les beaux-arts daignent s'intéresser sans déchoir aux patients de ses disciples et à ses disciples eux-mêmes. Du reste, nombre de mes confrères et non des moins connus manient qui le pinceau, qui l'ébauchoir, qui l'archet, tandis que d'autres taquinent la Muse, et il est un fait absolument connu et prouvé c'est que, dès les temps antiques, Esculape fut honoré comme fils d'Apollon.

CATALOGUE DESCRIPTIF

DE

206 SCEAUX-MATRICES

(LA PLUPART FRANC-COMTOIS).

CONSERVÉS DANS DES COLLECTIONS PRIVÉES OU PUBLIQUES

Par M. J. GAUTHIER

VICE-PRÉSIDENT

Séance du 12 mars 1898

Dans cinq ou six siècles les archéologues, les historiens, tous les soucieux du passé seront des gens heureux s'ils veulent étudier notre époque ; la photographie, le phonographe, le cinématographe leur en auront conservé la physionomie complète avec l'illusion intense de la vie, du bruit, de la parole et du mouvement. Depuis le moindre geste des souverains et la moindre intonation des orateurs jusqu'au moindre sourire des actrices et au moindre tour des acrobates, tout sera enregistré désormais jour par jour, heure par heure, pour le contentement des érudits de l'avenir. Les historiens d'à présent, étudiant les siècles passés, doivent se contenter de documents moins abondants et moins précis et, s'ils parviennent à reconstituer la physionomie des temps lointains, ce n'est qu'à force de patience en utilisant les moindres vestiges et en épuisant les sources variées mais souvent taries des âges qui ne sont plus. C'est d'une de ces sources jusqu'ici peu utilisées par les érudits comtois que je voudrais tirer quelques enseignements en jetant les bases d'une série iconographique qui intéresse à un haut degré l'histoire et l'archéologie franc-comtoise.

I

A côté de la *numismatique* dont les types innombrables éclairent à présent d'une lumière si vive tant de problèmes historiques longtemps insolubles, la *sphragistique* (ou, pour mieux être compris, l'étude des sceaux) fournit aux recherches d'art et à l'histoire politique ou littéraire des matériaux presque aussi importants. « Plus indépendants par leur dimension, leur décoration, leurs symboles, leurs légendes, que les types monétaires, avec lesquels ils ont pourtant une étroite connexité d'origine et de facture, les types des sceaux sont, plus souvent que les monnaies, l'expression d'une pensée originale et personnelle ; ils présentent plus souvent aussi un certain reflet des événements, même des passions d'une région ou d'une époque. A ce titre, leur rôle grandit et s'élève; ils deviennent pour l'histoire, et surtout pour l'histoire locale, d'indispensables auxiliaires, des témoins dont la moindre déposition doit être recueillie et analysée (1). »

Des coins monétaires gravés dans le fer ou l'acier sont sortis par millions des monnaies d'or, d'argent ou de bronze qui peuplent les collections publiques et privées.

Des matrices de sceaux gravées comme des intailles dans l'or, l'argent ou le bronze sont sorties par centaines de frêles empreintes sur cire (ou exceptionnellement sur or, argent ou plomb) recueillies dans nos dépôts d'archives et étudiées au grand profit de l'iconographie et de l'art par tous ceux qui veulent connaître à fond le moyen âge, ses institutions, son architecture et son costume.

Ce n'est qu'au XI^e^ siècle que l'usage des sceaux, destinés à authentiquer les actes des grands personnages ecclésiastiques ou séculiers, et par l'intervention de ceux-ci les actes intéressant des personnages secondaires, paraît et s'accen-

(1) J. GAUTHIER, *L'Origine des Armoiries de l'Eglise de Besançon* (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1880, 245).

tue au Comté de Bourgogne. Les premiers sceaux de nos archives sont ceux des archevêques de Besançon (1), que j'ai jadis fait connaître, puis ceux des comtes de Bourgogne, de leurs grands vassaux, de leurs grands officiers, qui fourniront quelque jour d'amples monographies. Puis viennent, côte à côte, les sceaux personnels ou de juridictions des chapitres et de leurs suppôts, des grands abbayes telles que Luxeuil, Lure, Saint-Claude, Baume-les-Messieurs, des abbayes de femmes fondées par les Carlovingiens ou les Mérovingiens eux-mêmes telles que Château-Chalon, Baume-les-Dames, des Cisterciens et de leurs treize grandes églises, des prieurés bénédictins que Frédéric-Barberousse, vexé de leur indépendance, appelait des granges de Cluny.

Au XIII^e^ siècle les sceaux individuels pullulent, le blason apparaît et toutes les grandes familles des Montbéliard (2), des Faucogney, des Montfaucon, des Neuchâtel, des Chalon, des Rougemont et toutes les familles secondaires qui se partagent les arrières-fiefs domaniaux ou autres, font graver des sceaux avec armoiries et figures de cavaliers armés en guerre, pour sceller leurs chartes et mandements. A côté d'eux, dans la sphère ecclésiastique, archidiacres et doyens, curés et vicaires, dignitaires des chapitres, simples clercs ou tabellions, bourgeois et artisans eux-mêmes se font représenter en costume de chœur, de cour ou d'apparat sur des sceaux, entourés de légendes concises qui définissent noms et emplois.

Au XIV^e^ siècle et au XV^e^ l'usage se développe, dans le sens armorial surtout, les grands dignitaires ecclésiastiques ou féodaux perdant peu à peu l'habitude de se faire portraiturer en plein, et se résignent (les premiers surtout) à n'oc-

(1) J. GAUTHIER, *Les Sceaux des Archevêques de Besançon* (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1878, 116 et 1879, 86).

(2) ID., *Les Sceaux des Comtes et du pays de Montbéliard*, 1899, in-8° (5 pl.); *Sceaux des Archives de Neuchatel* (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1879, 221).

cuper qu'une place réduite dans les décors architectoniques où les saints patrons des églises ou des monastères tiennent la place d'honneur.

A ce moment les sceaux de juridiction se multiplient : juridictions domaniales et seigneuriales : parlement, bailliages, prévotés ou châtellenies (1) ; juridictions ecclésiastiques : officialité, cours séculières des archevêchés ou chapitres ; cours des abbayes, des prieurés ou des couvents.

Des institutions nouvelles : université, collèges, corporations d'arts ou métiers, font à leur tour graver des sceaux intéressants pour y affirmer leur existence, leur prépondérance, leurs prétentions, et invoquer la protection divine ou humaine sous laquelle ils se placent.

La noblesse se multiplie, et chaque règne, pour une famille éteinte, anoblit quatre ou cinq nouvelles familles ; les sceaux armoriés se multiplient daus une proportion inouïe au XV^e^ et XVI^e^ siècles, pour se résumer au XVII^e^ siècle en de simples cachets ovales sans autre légende que de courtes devises.

Aux XVI^e^-XVII^e^ siècles une nouvelle poussée fait éclore des ordres mendiants : capucins, carmes ou minimes, et des ordres de femmes : visitandines, annonciades, ursulines, qui tous eurent un sceau et un blason.

Les villes, dès le XIII^e^ siècle, ont pris l'un et l'autre, et j'ai publié naguère tous les sceaux de nos villes et de nos bourgs, en expliquant l'origine de ces blasons communaux (2).

Sans insister davantage sur les diverses catégories de sceaux comtois qui, non compris les cachets du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, représentent au bas mot 8,000 types différents, de 1036 à 1790 (je parle ici des empreintes sur cire), je voudrais ajouter quelques renseignements encore sur le motif qui rend fort rares les sceaux-matrices personnels,

(1) J. GAUTHIER, *Les Sceaux des Juridictions franc-comtoises* (Bulletin de l'Académie de Besançon, 1884, 205).

(2) ID., *Les Sceaux et les Armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté* (Ibid., 1882, 52).

plus encore que les sceaux de corporations ou d'institutions ecclésiastiques ou laïques.

Tandis que les personnes et les générations sont condamnées à courte vie, les corporations ou les institutions sont durables, d'où la conséquence suivante.

Les sceaux des particuliers du XII^e^ au XVI^e^ siècle étaient normalement brisés au jour même de leurs funérailles et les morceaux étaient dispersés aux quatre vents pour éviter tout danger de falsification d'actes, le sceau étant un signe de validation et d'authenticité des contrats.

Ceux des corporations, au contraire, furent employés souvent pendant une longue suite de siècles et nous citerons pour exemple le sceau de l'abbaye Saint-Paul de Besançon, celui du chapitre métropolitain de la même ville, celui de l'abbaye de Baume-les-Dames, et nombre d'autres qui durant cinq à six cents ans sont restés les mêmes, servant à authentiquer tous les actes importants des chapitres ou abbayes.

Sous le bénéfice des observations qui précédent, on comprendra aisément combien nos dépôts publics franc-comtois ont intérêt à rassembler les petits monuments de bronze ou d'argent, œuvre d'orfèvres locaux, qui ont appartenu naguère aux prélats, aux grands barons et aux fonctionnaires de tout ordre, dont l'action et l'influence remplit notre histoire.

Le Musée archéologique et la Bibliothèque de Besançon, les Archives du Doubs, les musées du Jura et de la Haute-Saône, en ont recueilli plus de cent; d'autres ont trouvé asile aux Archives Nationales ou à la Bibliothèque Nationale de Paris, au musée de Lyon ; j'en ai même retrouvé plusieurs dans les vitrines du *British Museum*. Grouper ces documents épars dans une description méthodique qui leur rendra leur vrai caractère, réduire la sécheresse d'un pareil inventaire en l'illustrant de nombreuses illustrations, car le sceau, comme la médaille, demande à être abondamment

reproduit, tel est le but de ce travail, qui ne groupera pas moins de 206 matrices de sceaux inédits.

II

Toutes les catégories énumérées dans le préambule de cette notice sont représentées dans l'inventaire qui en formera le corps. Le plus ancien est celui du chevalier du Poitou, qui donna son nom à la rue Poitune : Henri de Besançon ou Henri le Poitevin (XIII^e siècle) ; les plus récents sont ceux des loges maçonniques de Besançon et d'Ornans, créées au déclin du XVIII^e siècle par l'Intendant de Lacoré (1761-1784).

Le sceau du Parlement de Dole, gravé au XVI^e siècle, un superbe sceau du collège Saint-Jérôme, de la même ville, créé par le célèbre Antoine de Roche, prieur de la Charité-sur-Loire et de Morteau, en 1499 ; deux sceaux des archevêques Hugues de Vienne et Guillaume de Vergy, celui de Jean Carondelet, de sainte Colette, des abbayes de Saint-Paul de Besançon, de Baume-les-Messieurs, de Balerne, de Battant, de Bellevaux, de Lieucroissant, de Lons-le-Saunier, de Luxeuil, de Saint-Vincent, des prieurés de Bellefontaine, de Jusan-Moutier, de Lanthenans, de Lieu-Dieu, de Naisey, de Rosey, des capucins de Jussey, des minimes d'Ornans, des clarisses de Poligny, des cordeliers de Salins.

La maison de Rye, qui le disputa en crédit au XVI^e siècle à celle de Granvelle et brilla jusqu'à son dernier jour d'un grand éclat, est représentée par une série magnifique de sceaux féodaux, judiciaires et ecclésiastiques du XV^e et du XVI^e siècle ; celles de Valay, de Bouclans, de Bourgogne, de Chay, de Crosey, de Ferrières, d'Etrabonne, du Larderet, de Montby, de Mont-Saint-Léger, de Poitiers, de Scey, de Valte, de Vercel, de Vuillafans, par nombre de curieux sceaux de toutes formes et dimensions.

Enfin, outre les sceaux comtois, au nombre de 109, 64

sceaux matrices français ou étrangers, sont pour la première fois ici décrits dans l'inventaire que je dresse. Au dernier moment, l'exploration que je viens de faire à deux reprises dans les riches collections du Musée Britannique (1) me permet d'ajouter la description de 18 sceaux comtois provenant la plupart de la collection Febvre, de Mâcon (2). L'extrême courtoisie du directeur et des conservateurs de ce grand établissement m'a libéralement permis d'en prendre des empreintes et de rapporter ainsi les sceaux des Franciscains de Chariez, des Bénédictins de Faverney et de Morteau, de l'abbaye Saint-Paul de Besançon, des Carmes de Saint-Claude, de nombreux gentilshommes et clercs franc-comtois. Nous les ajoutons à ce recueil ainsi qu'un sceau de Jean de Fruyn, archevêque de Besançon au XV^e^ siècle, un sceau du chapelain de Ray au XIV^e^ siècle, dû à la bonne amitié de M. le duc de Marmier, et 25 matrices léguées au musée de Besançon par M. le sous-préfet Chenot.

Puissent de nouvelles et nombreuses trouvailles permettre de constituer à bref délai un supplément à cette série de sceaux-matrices franc-comtois, dont nos planches feront connaître une quarantaine, naturellement choisis parmi les plus anciens et les plus précieux, et dont les empreintes seront mises à la disposition du public qui vient consulter les Archives du Doubs.

---

(1) Catalogue of Seals in the departement of manuscripts in the British Museum, by W. de Gray Birch, LL. D. assistant in the dep. of mts. — Volume I, 1887. — Volume V, 1898 (21,107 sceaux décrits à ce jour).

(2) Voir l'*Inventaire des Sceaux de la Collection Febvre, de Mâcon*, dressé, en 1854, par mon regretté confrère et ami, le comte Georges DE SOULTRAIT, ancien trésorier-payeur général du Doubs.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES SCEAUX-MATRICES

I. Sceaux franc-comtois

(Comté de Bourgogne et diocèse de Besançon)

1. — *Sceau de l'église paroissiale de Saint-Just d'Arbois*, fin XVI[e] s.

Matrice bronze, ovale, h. 28 mm., l. 25; lég. entre filets (emmanchée).

Saint Just debout, mitré, tenant une croix à double croison.

✠ SIGIL. ECCLES. PAROCH. ST. IUSTI. DE. ARBOSIo

(Coll. particulière.)

2. — *Sceau des Ursulines d'Arbois*, XVII[e] s.

Matrice acier, ovale, h. 27 mm., l. 26; lég. entre deux filets et grénetis extérieur.

Monogramme A M R, sommé d'une couronne d'épines, soutenu de trois clous.

DE . LA . M : DE . Ste. URSULE . DARBOIS

(Musée de Lons-le-Saunier.)

3. — *Sceau de la confrérie de la Croix d'Arbois*, XVII[e] s.

Matrice cuivre, ronde, de 26 mm., bordée d'un filet (emmanchée).

Croix pommetée, placée sur deux degrés, chargée d'une couronne d'épines.

SOCIETAS . MISERICORDIAE . ARBOSIANA

(Coll. particulière.)

4. — *Contre-sceau de Marguerite d'Autriche, au comté de Bourgogne*, XVI[e] s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., engagée par un piton de cuivre dans une section de cylindre en noyer, contenant le creux (avec passage perpendiculaire pour les lanières de parchemin) d'un sceau principal, mesurant 60 mm. de diamètre.

Ecu parti : Savoie et Bourgogne (et écartelé Autriche, France, Bourgogne-ancien et Flandre, avec lion couronné brochant sur le tout. Au-dessus un M; sur les flancs deux rinceaux. — Sans légende.

(Archives du Doubs.)

5. — *Sceau de la seigneurie de Balançon (Jura), sous Louise de Longwy, femme de Gérard de Rye,* XVI^e^ s.

Matrice br., ronde, de 46 mm.; lég. entre deux gros filets, (appendice dorsal).

Ecu losangé : parti au premier d'une aigle éployée (RYE), au second d'une bande (LONGWY).

✠ SEEL DE LA SEIGNORIE DE BALANÇON

(Bibliothèque de Besançon).

6. — *Sceau de Guillaume de Balay, s^r^ de Château-Rouillaud,* XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 39 mm., lég. entre un filet et un bandeau chargé de croisettes.

Ecu penché : une bande avec deux cotices ; heaume profilé, timbré d'une tête d'aigle couronnée entre deux vols ; fond de rinceaux.

GUILLE DE BALAY S^r^ DE CHASTROILLo

(Coll. particulière.)

7. — *Sceau de Claude, abbé de Balerne? ordre de Citeaux,* XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 31 mm.; lég. entre deux grénetis.

Tête mitrée, asenestrée, accostée d'une crosse.

✠ SIG. DN : CLO. ABS : CONV. BALRN.

(Collection particulière.)

8. — *Sceau de Jeannette de Battenans-lez-Marchaux (Doubs),* XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 24 mm.; lég. entre filets (appendice dorsal tréflé).

Ecu : une croix (BATTENANS).

✠ S. IEHANATE DE BATENAN

(Coll. particulière.)

9. — *Sceau de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, ordre de saint Benoit,* XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. 62 mm., l. 38 ; lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Saint Pierre assis sur un siège fleurdelisé à deux étages d'arcatures trilobées, tenant une clé et un livre; fond fretté et pointillé.

✠ S . STI . PETRI . BALMENSIS . CENOBII

(Bibl. de Besançon.)

10. — *Sceau de la même abbaye*, XVII[e] s.

Matrice br., ovale, h. 31 mm., l. 26 (avec emmanchure).

Ecu : deux clés en sautoir ; sommé d'une crosse.

SIGILLVM. ABB. BALMENSIS.

(Musée de Lons-le-Saunier.)

11. — *Sceau de Renaud de Belmont, abbé de Baume-les-Messieurs*, 1273-1302.

Matrice br., ogivale h. 54 mm. l. 36. ; lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Sous une robuste arcature gothique, à piliers annelés, la Vierge debout, tenant l'Enfant, se détache sur un fond fretté et pointillé. A ses pieds l'abbé en capuce, tenant la crosse. Au bas un écu : un barbeau asenestré, brisé en chef d'un lambel à trois pendants.

. S RENADI . D . BLOMOTE . ABATIS . BALMES .

(Musée de Lons-le-Saunier)

12. — *Sceau judiciaire de l'abbaye de Belchamp, ordre de Prémontré*, XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 21 mm.

Une fleur de lis avec deux tiges tréflées entre les pétales (giglio.)

S D B (pour B) EICH AB AD CAS

(Bibl. de Besançon.)

13. — *Sceau de Philippe Chifflet, prieur de Bellefontaine, ordre de saint Augustin*, 1628.

Matrice cuivre, ronde, de 47 mm., quadruple filet (emmanchée).

La Vierge couronnée d'étoiles, les mains jointes, debout sur un croissant, au milieu de nuages, accostée de deux anges tenant des palmes. Légende circulaire sur deux lignes :

✠ SIG . PRIORATVS . S . MARIAE DE BELLOFONTE — PHILIPPVS CHIFFLETIVS PRIOR AC DNS BELLIFONTIS. M. IOC. XXVIII.

(Bibl. de Besançon)

14. — *Sceau du prieuré de N.-D. de Bellefontaine*, 1629.

Matrice br., ronde, de 59 mm., lég. entre grénetis et bandeau sertis chacun de filets.

Au milieu l'Assomption entourée de quatre anges dont deux la couronnent ; au-dessous la date MIOCXXIX.

✠ SIG. PRIORATVS . S. MARIAE DE BELLOFONTE ✠

(Musée de Besançon.)

15. — *Sceau de l'abbaye de Bellevaux, ordre de Cîteaux,* XVII[e] s.

Matrice br., ovale, h. 27 mm., l. 23, lég. entre grénetis (emmanchée).

Ecu : lion sur champ de billettes (BOURGOGNE-COMTÉ), sommé d'un fleuron en forme de lis.

SIGIL. CONVENTVS. BELLÆVALLIS.

(Bibl. de Besançon)

16. — *Sceau (incomplet) d'Hugues de Vienne, archevêque de Besançon,* 1333-1355

Matrice br., jadis ronde, de 47 mm., brisée dans le sens de la hauteur, côté senestre), lég. entre deux grénetis et un bandeau constellé de croisettes.

Archevêque assis, tenant une crosse et (bénissant de la dextre), sur fond fretté et pointillé, entre deux écus (VIENNE et LA ROCHE) (équipollé à neuf points).

✠ ★ S ★ ARCHIEPI ★ BISV[T ★ IN ★ FORO ★ SECLARI ★]

(V. mon *Invent. des Sceaux des archev. de Besançon,* 1878, n° 28.)

(Bibl. de Besançon.)

17. — *Signet de Guillaume de Vergy, archevêque de Besançon,* 1371-1391.

Matrice br., ronde, de 20 mm., bordée d'un grénetis (appendice dorsal avec ouverture en quadrilobe).

Archevêque mitré, debout, vêtu de la casula, bénissant et tenant une croix.

S ARCPI ★ G̃ ★

(Coll. de Jules Gauthier.)

18. — *Sceau judiciaire du doyen du chapitre métropolitain de Besançon,* XIII[e] s.

Matrice br., ronde, de 34 mm.; lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Fleur de lis agrémentée de deux tiges tréflées entre les pétales, sur laquelle sont posés deux oiseaux affrontés.

✠ : S : DECANI : BISVNT : AD·CAVSAS.

(Bibl. de Besançon.)

19. — *Sceau de Jean Carondelet, grand archidiacre de Besançon, mort archevêque de Palerme,* en 1544.

Matrice br., ronde, de 36 mm., fracturée environ par moitié dans le sens de la hauteur ; bordure en grénetis.

Ecu : une bande accompagnée de six bésants; sommé d'une croix, et soutenu par un ange debout, ailes éployées.

✠ S. IO CARODELET ARCHID[IACONI MAIORIS I ECCL] A BIS

(Musée de Besançon.)

20. — *Sceau de Guillaume de Salins, chanoine de Besançon*, fin XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 37 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Sur champ fretté un écu : une tour, avec bordure componée de 18 pièces ; au-dessus la croix processionnale de la cathédrale de Besançon, accostée à gauche de la dextre bénissante de saint Etienne, à droite de l'aigle tenant une banderole de saint Jean.

✠ S GVILLMI D SALINIS CAN BISVT

(Musée de Salins.)

21. — *Sceau de Jean Gauthier, chanoine de Besançon*, XVI^e^ s.

Matrice br , ronde, de 40 mm.; lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Buste de saint Etienne nimbé, en costume de diacre, tenant un livre avec un caillou et une palme ; au-dessous un écu; un *Agnus Dei* passant à senestre.

★ IEHAN . GAUTIIIER . CHANOINE . DE . BESANÇON

(Musée de Lons-le-Saunier.)

22. — *Sceau d'Aimon, vicaire du doyen de Sexte*, XII^e^-XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. 52 mm., l 34; lég. entre deux filets (bélière à la partie supérieure).

Personnage debout, vêtu de la casula, tenant un livre de la main gauche.

✠ SIGIL AYMONIS VICARII DE SEXTA

(Musée de Besançon.)

23. — *Sceau de l'abbaye des Dames de Battant, près de Besançon, ordre de Citeaux*, XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 41 mm.; triple filet; (anneau dorsal).

Vierge couronnée et nimbée portant l'Enfant Jésus et tenant un lis, assise sur un siège à double arcature cintrée, avec coussins, accosté de deux chandeliers.

✠ SIGILLV. 9VETVS. D. BATETO. PPE : BISVNTIN

(Bibl. de Besançon.)

24. — *Sceau de sainte Colette, réformatrice des Clarisses, abbesse de Besançon*, XVe s.

Matrice br., ogivale, h. 42 mm., l. 26; lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Bras mouvant de dextre tenant trois clous et une croix emmanchée; du côté senestre une pique.

★ MES SUERS PENSES . A . LA MORT . IL FAUT . MORIR

(Monastère des Clarisses de Besançon).

25. — *Sceau du couvent des Clarisses de Besançon*, XVe s.

Matrice br., ogivale, h. 57 mm., l. 35; lég. entre filets (anneau dorsal).

Croix fleurdelisée plantée sur un double degré accostée des monogrammes IHS et MA et plus bas de deux fouets ou disciplines.

IHS : S : SORORUM : SANCTE : CLARE : CONVENTUS : BISUNTINI .·.

(Monastère des Clarisses de Besançon.)

26. — *Sceau du même couvent*, fin du XVIe s.

Matrice br. ogivale, h. 68 mm., l. 51 : lég. entre deux grénetis, celui de l'intérieur doublé d'un filet (emmanché de bois).

Croix fleurdelisée plantée sur deux degrés, accostée des monogrammes IHS et MA, au bas deux fouets ou disciplines.

✠ SIGILLVM DEVOTI : MONASTERII : S : CLARE BISVMTINEN

(Couvent des Clarisses de Besançon.)

27. — *Sceau de la Confrérie de la Croix de Besançon*, XVIIe s.

Matrice cuivre, ovale, h. 27 mm., l. 21; bordure d'oves et filet, sans lég. (emmanchée).

Sur un tertre, une croix plantée avec écriteau : INRI; dessus une couronne d'épines et tous les instruments de la Passion, au pied une tête de mort.

(Couvent des Clarisses de Besançon.)

28. — *Sceau du prieuré de Jusan-Moutier, à Besançon, ordre de S. Benoit*, XIIIe s.

Matrice br. ogivale, h. 36 mm., l. 21; lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Devant une Vierge assise, nimbée et couronnée, tenant l'Enfant sur ses genoux, un personnage agenouillé. Dans le champ grossièrement gravée cette invocation : TE SALVE MARIE.

✠ S POVRA . IVSANI . MONASTER

(Donné par l'auteur aux Archives du Doubs.)

29. — *Sceau de la fabrique de l'abbaye Saint-Paul de Besançon, ordre de S. Augustin,* XVII[e] s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., lég. entre deux grénetis.

Deux clés en sautoir sur une épée en pal, la pointe en haut, accostées des aigles S. P.

LA . FABRIQVE . DE . SAINT . PAUL .

(Bibl. de Besançon.)

30. — *Sceau de Vurry, abbé de Saint-Vincent de Besançon, ordre de S. Benoît,* 1236-1246.

Matrice br., ogivale, avec bélière à la partie supérieure (brisée au tiers de la hauteur), h. 60 mm., l. 36, lég entre deux filets.

Abbé assis, tenant la crosse et un livre.

✠ S : VVR[RICI . ABBIS SCI VINCENTII] BISVNTINI

(Coll. de M. le chanoine Rigny, curé de St-Pierre de Besançon.)

31. — *Sceau d'Henri Le Poitevin de Besançon, chevalier,* XII[e] s.

Matrice br., ronde, de 34 mm., munie d'une bélière à la partie supérieure.

Dans un cercle dessiné par un filet une aigle passant asenestrée, sommée d'un rinceau.

✠ SIGILLVM . HENRICI . BISVNTINI

(Bibl. de Besançon.)

32. — *Sceau de Simon de Loray, bourgeois de Besançon,* XIV[e] s.

Matrice br., ronde de 30 mm., lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Une tête de bœuf affrontée.

✠ S SIMONIS . DE . LORAY

(Coll. de M. Terrier de Loray, à Cléron (Doubs.)

33. — *Sceau de Jean Nardin, citoyen de Besançon,* 1531.

Matrice br., ronde de 42 mm. ; bordure de trois filets; lég. sur une banderole (appendice dorsal).

Ecu à l'allemande (targe échancrée) : un croissant avec chef cousu à trois étoiles rangées en fasce; heaume de profil coiffé d'une couronne, timbré de deux plumes, avec lambrequins.

. SEAV . IEHAN . NARDIN . 1531

(Bibl. de Besançon.)

34. — *Sceau de Nicolas Mourey, bourgeois de Besançon,* XVI[e] s.

Matrice br., ronde de 16 mm., bordée d'un filet (élégant ap-

pendice dorsal dans le style des colonnettes de la Renaissance).

Ecu : un mûrier fruité ; des deux côtés de l'écu une rose.

S . N . M

(Musée de Besançon.)

35. — *Sceau du transmarchement des marchandises de Besançon*, 1650.

Matrice cuivre, ronde, de 31 mm., lég. entre deux grénetis (emmanchée).

Aigle éployée tenant deux colonnes (BESANÇON), au-dessus la date 1650.

SEEL POVR LES MARCHANDISES ESTRANGERES

(Bibl. de Besançon.)

36. — *Sceau de la chambre syndicale des imprimeurs-libraires de Besançon*, XVIII^e^ s.

Matrice br., ovale, h. 31 mm., lég. entre deux filets (emmanchée).

Deux écus ovales accolés : BESANÇON (aigle éployée de sable, tenant deux colonnes de gueules, sur champ d'or et UNIVERSITÉ (d'azur à la main mouvant du chef, tenant un livre d'argent, soutenue en pointe de trois fleurs de lis d'or, posées deux et une).

CHAMBRE SYNDICALE DE BESANÇON

(Musée de Besançon.)

37. — *Sceau d'une des loges maçonniques de Besançon*, XVIII^e^ s.

Matrice cuivre, ronde, de 38 mm., bordée d'un grénetis (emmanchée de bois).

Une hache enfoncée dans un tronc d'où sortent deux rameaux de chêne et de laurier; au-dessus un œil inscrit dans un triangle avec ces initiales en contre-bas : F .·. E .·. G

VENTE DE L'ÉGALITÉ ET BIENFAISANCE DE BESANÇON

(Archives du Doubs.)

38. — *Sceau d'Estevenin Priet, de Bouclans*, XIV-XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 23 mm., bordée d'un grénetis (appendice dorsal).

Ecu penché : une bande chargée d'une étoile et accostée de deux quintefeuilles (PRIET) ; sommé d'un heaume profilé avec cimier : un bois de cerf.

S . ESTEVENI . PRIET

(Musée de Besançon.)

39. — *Sceau d'Othon IV, comte de Bourgogne, avant sa majorité*, XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, 44 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Ecu : une aigle éployée (BOURGOGNE-COMTÉ).

✠ S OTONI . DE . BORGONE . SIRE . DE . SALIN

(Musée de Lyon.)

40. — *Sceau d'O., curé de Cesancey (Jura)*, XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 26 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Pélican sur son nid (une piété).

✠ S O CVRATI DE CESANCE

(Musée de Besançon.)

41. — *Sceau du vicaire des Franciscains de Chariez (Haute-Saône)*, XV^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. 41 mm., l. 26, lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Dans une niche gothique la Vierge debout, tenant l'Enfant, couronnée et nimbée.

S : VICARII CONVENTUS CHARIACI

(Musée de Besançon.)

42. — *Sceau de la seigneurie domaniale de Châtillon-sur-Maiche (Doubs)* XVII^e^ s.

Matrice br., ovale, h. 26 mm., l. 21, bordée d'un grénetis (emmanchée).

Ecu de Bourgogne-Comté : un lion billeté, avec couronne princière.

P. CHATILLON . S . MAISCHES

(Coll. de feu l'abbé Fusenot, curé de Marchaux.)

43. — *Sceau de Jean de Chazelot (Doubs), prêtre*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 22 mm., deux filets en bordure (anneau dorsal).

Vierge debout et couronnée, tenant un sceptre et portant l'Enfant.

S . J . DE . CHASALAT . PRI

(Coll. de feu M. Just Vuilleret.)

44. — *Sceau de Jean, s^r^ de Chay*, fin du XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 43 mm., lég. entre deux filets.

Champ parti au premier : une demi-croix engrêlée (BELLEVÊVRE) et au second : un bar entre quatre fleurs de lis (MONTBÉLIARD-MONTROND).

✠ S . I . DNI . DE . CHAYS . Z . DE . CHAMO

(Musée de Besançon.)

45. — *Sceau de Thiébaud de Crosey (Doubs)*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 27 mm., lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Ecu penché : un ours debout, avec heaume profilé, lambrequins et cimier : une tête d'ours.

S THIEBAUL DE CROSEI

(Coll. de Jules Gauthier.)

46. — *Grand sceau de la ville de Dole (Jura)*, fin XVII^e^ s.

Matrice br., ovale, h. 54 mm., l. 47, lég. entre un grénetis et un filet.

Sur une console Louis XIV un écu ovale : de gueules au soleil d'or, au chef d'azur au loin naissant et billeté d'or (DOLE) ; sommé d'une couronne comtale, supporté par deux figures : la Religion et la Justice portant l'une une croix, l'autre l'épée et la lance ; à l'exergue : AETERNA URBIS FATA.

Autour, sur une banderole : RELIGIO ET JUSTITIA ET ARMIS DOLA.

(Bibl. de Besançon.)

47. — *Sceau de Simon de Ferrières-lez-Scey (Haute-Saône)*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 34 mm., lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Ecu : un chevron ; fond haché, au-dessus une rose et un feuillage.

SEEL : DE : SIMON : DE : FERRIERE

(Coll. de feu M. Paul Seguin de Jallerange.)

48. — *Sceau de la châtellenie de Fondremand, sous la maison de Neuchâtel-Montaigu*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 55 mm., lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Dans un quadrilobe cantonné de rinceaux, un écu écartelé : une bande (NEUCHATEL) aux 1 et 4 ; une aigle éployée (MONTAIGU) aux 2 et 3.

✠ SEEL : DE : LA : CHESTELLERIE ; DE FONDREMANT

(Bibl. de Besançon.)

49. — *Sceau de Mathieu, prêtre de Fontaine (Doubs)*, XIV^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 25 mm., l, de 22, lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Sous une arcature trilobée avec contreforts, la Vierge debout avec l'enfant.

✠ S : MATHEI PBRI DE FONTANIS

(Coll. particulière.)

50. — *Sceau d'un monastère augustin, probablement Goailles, abbaye du Jura*, XVII^e^ s.

Matrice br., ovale, h. 44 mm., l. 32, lég, entre un grénetis et un filet.

Crosse et palme en sautoir, accompagnés en chef d'une mitre, en pointe d'un cœur enflammé.

S Pr. AVGVSTINE . ORA . PRO . NOBIS

(Musée de Lons-le-Saunier.)

51. — *Sceau de la seigneurie de Jousserot, appartenant au s^r^ d'Etrabonne*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 35 mm., lég. entre filets et grénetis.

Ecu : un lion couronné (ETRABONNE); sur fond de palmes.

S ; DE : IOUCERAT : POR : LE : SEIGNR : DESTABON

(Bibl. de Besançon.)

52. — *Sceau des capucins de Jussey*, XVII^e^ s.

Matrice cuivre, ovale, h. 27 mm., l. 21, lég. entre filet et grénetis (emmanchée).

Saint Bonaventure debout, mitré, bénissant, tenant une croix.

SIG . GAR . CAPVC . CONVEN . IVSSEII

(Musée franciscain de Marseille.)

53. — *Sceau du prieur de Lanthenans (Doubs), ordre de S. Augustin*, XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 43 mm., l. de 26 (anneau dorsal), lég. entre grénetis.

Deux oiseaux debout, adossés, les têtes affrontées, becquetant une fleur de lis allongée, accostée de deux trèfles tigés, sortant d'un vase à long col.

SIGILLVM : PRIORIS : DE : LANTENANS

(Musée de Besançon.)

54. — *Sceau de Louis du Larderet*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 26 mm., bordée d'un filet plat (appendice dorsal), lég. sur banderole.

Ecu penché : une croix ancrée ; sommée d'un casque avec lambrequins.

S : LOYS : DE LARDERET

(Musée de Salins.)

55. — *Sceau de l'abbaye de Lieucroissant (ou des Trois Rois), ordre de Citeaux*, XVII^e^ s.

Matrice br , ovale, h. de 36 mm., l. de 34, légende entre deux grénetis.

Ecu ovale : un Alpha ; sommé d'un buste de Vierge à l'Enfant, couronné et tenant un sceptre ; une mitre et une crosse surmontant directement le cartouche.

✠ SIGILLUM . B . M . LOCI CRESCENTIS

(Bibl. de Besançon.)

56. — *Sceau du prieuré de Lieu-Dieu, ordre de Saint-Benoît*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., bordée d'un filet (anneau dorsal).

Sous une arcade en tiers points avec crossettes et contreforts ajourés couronnés de clochetons, la Vierge à l'Enfant ; fond fretté.

S CONVENTVS . LOCI DEI .

(Coll. de feu M. Paul Seguin de Jallerange.)

57. — *Sceau d'Hugues de Vienne, pour sa justice de Lons-le-Saunier*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde de 28 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Champ : une aigle éployée, brisée d'une bande.

S HVGON . DE . VIENA CVR LEDONIS

(Coll. particulière.)

58. — *Sceau des Clarisses de Lons-le-Saunier*, XIV^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 54, l. de 32, lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Sur un champ fretté et pointillé, sous une double arcade ogivale, sans support et sommée d'un clocheton, sainte Claire debout, ceinturée d'une corde, lit ses constitutions à cinq religieuses agenouillées.

S CONVENTVS . SOROR . DOMVS . SCE . CLARE . LEDON

(Musée de Lons-le-Saunier.)

59. — *Sceau d'un curé de La Loye*, XIII[e] s.

Matrice br., ronde, de 21 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Tête barbue et nimbée de saint.

✠ S : GVRATVS : DE : LOIA

(Bibl. de Besançon.)

60. — *Sceau de P. F., archidiacre de Luxeuil*, XIV[e] s.

Matrice br., ronde de 35 mm., lég. entre filets.

Dans un quadrilobe, très orné, un écu : parti : au premier : fascé de sept pièces ; au second : un lion debout.

✠ S. P. F. ARCHI D LUXOVIEN :

(Bibl. de Besançon.)

61. — *Sceau de l'abbaye de Luxeuil, ordre de S. Benoît*, XIII[e] s.

Matrice br., ogivale, h. de 60 mm., l. de 37, lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Dans le champ saints Pierre et Paul debout, tenant l'un une clé, l'autre une épée ; à leur gauche la lune, à droite le soleil.

✠ S CONVENTVS . LVXOVIENSIS

(Petit séminaire de Luxeuil.)

62. — *Grand sceau du tabellionné de Luxeuil*, XVI[e] s.

Matrice br., ronde, de 54 mm., lég. entre bandeau et filet (emmanchée).

Ecu à l'allemande : une clé et une épée en sautoir avec crosse mise en pal sur le tout ; rinceaux sur le champ.

SIGILLV : MAGNV · TABELLIONAT : LUXONIEN (*sic*)

(Petit séminaire de Luxeuil.)

63. — *Sceau de l'abbaye de Luxeuil*, XVII[e] s.

Matrice cuivre, ovale, h. de 32 mm., l. 26 ; lég. entre un filet et un grénetis (emmanchée).

Saint Benoît debout, tenant un livre ouvert et une crosse.

✠ SIG. CONV. S. PETRI . LVXOVIENSIS ★

(Coll. particulière.)

64. — *Sceau d'Humbert Jantet, bailli de la terre de Mandeure, par Claude de la Baume, archevêque de Besançon*, 1557-1584.

Matrice br., ronde, de 33 mm., lég. entre filet et bandeau.

Deux écus superposés, le premier sommé d'une croix archiépiscopale : une bande vivrée (LA BAUME) ; le second de... à

trois cotices de... au chef cousu de... à un léopard passant de... (JANTET.)

S . HVBERTI . IANTET . BALLIVI . MANDEVRRE

(Bibl. de Besançon.)

65. — *Sceau de la justice de Montaigu-lez-Lons-le-Saunier*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 23 mm., lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Dans un sextilobe un écu : une bande chargée d'un besant en franc quartier (CHALON) ; accosté de deux guirlandes et sommé d'un M.

✠ SIGILLVM : CVRIE . DE . MONTACVTO

(Bibl. de Besançon.)

66. — *Sceau d'Etiennette, prieure de Montarlot, ordre de Cîteaux*, XIV^e^ s. (?)

Matrice br., ronde, de 26 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Une rose cantonnée de cinq points.

✠ S SOR . EST . PER . MIOTI^9^

(Coll. particulière.)

67. — *Sceau de Guillaume de Montby*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 21 mm., lég. entre deux filets (appendice dorsal trilobé).

Ecu : de... à une bordure de... (MONTBY).

GVELLAME DE MONTBI

(Musée de Besançon.)

68. — *Sceau de Jean de Mont-saint-Léger*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 28 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Ecu penché : une croix ancrée (MONT S. LÉGER), sommé d'un heaume avec lambrequins et deux cornes pour cimier.

S . J . DE MONT SAINT LIGIER

(Musée de Besançon.)

69. — *Sceau de la terre du prieuré de Morteau, ordre de saint Benoît*, XVII^e^ s.

Matrice fer, ronde, de 49 mm. (emmanchée).

Deux clés en sautoir.

SIGILLUM . TERRE . MORTUACENSIS

(Coll. particulière.)

70. — *Sceau de Jean Bassand, prieur obédiencier de Naisey, ordre de saint Augustin*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 28 mm., lég. entre grénetis.

Vierge debout dans une niche en tiers point, appuyée de deux contreforts ajourés.

S . I . BACAND . A . D . S : P . OB . D . NASEY

(Bibl. de Besançon.)

71. — *Sceau de Guyot de Rye, seigneur de Neublans*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 70 mm., triple bordure en grénetis.

Equestre, tourné à droite, cavalier tenant de la gauche un écu : une aigle couronnée (RYE), de la droite un pennon aux mêmes armes ; cheval caparaçonné de même, posé sur une terrasse ; fonds semé d'épines.

. LE . SEEL : DE : GUIOT . DE . RYE . SIGNEUR DE NULLANS

(Bibl. de Besançon.)

72. — *Sceau de la justice de Neuchâtel (Doubs)*, XVIII^e^ s.

Matrice cuivre, ovale, h. de 32 mm., l. 29, bordée de filets (emmanchée).

Ecu ovale : écartelé d'argent à la bande d'azur (DURFORT) et de gueules au lion d'or (DURAS), le tout sur un manteau princier avec couronne ducale, collier du saint Esprit et deux bâtons fleurdelisés de maréchal de France mis en sautoir.

SCEAU DE LA JUSTICE

(Coll. particulière.)

73. — *Sceau de la ville (ou peut-être d'une association) d'Orgelet (Jura)*, XVII^e^ s.

Matrice cuivre, ovale, h. 34 mm., l. 31, bordure laurée (emmanchée).

Dans un cartouche sommé d'une fleur de lis et d'une sorte de trilobe, un écu : deux personnages debout, tenant une tige d'orge, sortant d'un vase ; autour le mot : ORGELET.

(Coll. particulière.)

74. — *Sceau des Minimes d'Ornans*, XVII^e^ s.

Matrice br , ovale, h. 36 mm., l. 29, bordure laurée entre filets (emmanchée jadis).

Saint François de Paule, nimbé, vêtu d'une chasuble, ceint d'une corde, tenant ses constitutions.

. SIGILL. CON. ORNACENSIS ★

(Musée de Besançon.)

75. — *Sceau de la loge maçonnique d'Ornans*, XVIII[e] s.

Matrice cuivre, ovale, h. 61 mm., l. 54., lég. entre un filet et une torsade (emmanchée).

Sur une draperie les armes d'Ornans dans un cartouche rocaille, surmontées d'un œil dans un triangle et d'une couronne murale, soutenues d'un compas et d'une équerre.

LOGE ★ DE . S . J . DE LA CONSTANTE AMITIÉ ★
ORIENT ★ D'ORNANS.

(Coll. particulière.)

76. — *Sceau de Philippe de Poitiers*, XV[e] s.

Matrice br., ronde, de 30 mm , bordée d'un filet.

Ecu : de : à six besants pesés trois, deux et un, au chef cousu, cantonné d'une étoile (POITIERS).

Sur une banderole : S . PHILIPPE . DE . POITIERS

(Musée de Besançon.)

77. — *Sceau des Clarisses de Poligny*, XVII[e] s.

Matrice cuivre, ovale, h. de 22 mm., l. 19 ; lég. entre un filet et un grénetis (emmanchée).

Sainte Claire debout, entourée de rayons, tenant un reliquaire.

★ SAINCTE . CLAIRE . DE . POLINI .

(Couvent des Clarisses de Besançon)

78 — *Sceau d'un seigneur de Vaugrenant, de la maison de Pontailler*, XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 25 mm., lég. entre filets (appendice dorsal trilobé).

Une femme debout soutenant deux écus : un lion (PONTAILLER) et une bande accostée de deux cotices, au franc quartier chargé d'un lion passant ; champ fretté et semé de petites croisettes.

★ DE PONTARLE ★

(Archives du Doubs.)

79. — *Sceau de la ville de Pontarlier*, XVIII[e] s.

Matrice argent, ovale, h. de 36 mm., l. 33., bordée d'un double filet (emmanchée).

Dans un cartouche soutenu de deux lions, un écu posé sur une terrasse et surmonté d'une couronne comtale ; de gueules à la tour précédée d'un pont maçonné d'argent.

SIGILLUM URBIS PONTARLIAE

(Hôtel de ville de Pontarlier.)

80. — *Sceau de Pierre de Clerval, prieur de Rosey, ordre de saint Augustin*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 24 mm.

Ecu : deux bars adossés.

S : PETRI ; CLEVALLI PORIS . DE . ROSEIO

(Coll. particulière.)

81. — *Sceau de Guillaume, doyen de Rougemont*, XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. 42 mm., l. 26, lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Sainte Madeleine debout, nimbée, tenant un vase à parfums.

✠ S . VILL . DECAN : RVBEMOTI

(Coll. de Jules Gauthier.)

82. — *Sceau de la justice de Rupt pour M. de Clermont*, XVII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 31 mm., bordée de trois filets (emmanchée).

Sur champ de rinceaux un écu : écartelé : au premier de trois chevrons (CLERMONT) au second, d'une bande accompagnée de sept croisettes au pied fiché (RUPT), au troisième d'une aigle éployée, au quatrième d'un burelé de neuf pièces, au lion brochant sur le tout (??).

✠ DE CLERMONT ET DE RVPT

(Musée de Besançon.)

83. — *Sceau de Simon, seigneur de Rye et de Dissey*, XV-XVII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 43 mm., lég. entre grénetis,

Ecu : une aigle éployée, brisée d'un lambel à trois pendants; sommé d'un heaume ayant pour cimier deux vols; support deux lions debout.

. SIMON. SEIGNEUR . DE . RYE . ET . DE . DICEY

(Bibl. de Besançon.)

84. — *Sceau de l'archevêque Ferdinand de Rye*, fin XVI^e^ s.

Matrice br , ovale, h. 44 mm., l. 37, bordée d'un bandeau formé de plusieurs filets.

Vierge debout, tenant l'Enfant, sur une terrasse plantée de deux rosiers. Au-dessous un écu : une aigle éployée (RYE), à l'exergue une banderole avec ces mots : DE RYE.

(Bibl. de Besançon.)

85 — *Sceau de Madame de Rye, comtesse de la Roche*, XVI^e^ s.

Matrice br., ovale, h. 40 mm., l. 36, sans lég.

Ecu losangé, couronné d'une couronne comtale parti au premier : contrécartelé LA ROCHE EN MONTAGNE et LA PALUD, à un écu écartelé brochant sur le tout (VARAX); au second : une aigle éployée (RYE).

(Coll. particulière.)

86. — *Sceau de la chambre de Marc de Rye, abbé de Saint-Claude* (1561-1580).

Matrice br., ronde, 55 mm., lég. entre filets et bandeau.

Ecu : une aigle (RYE), sommé d'une crosse et entouré de feuillages.

✠ S. CAMERE . R^I. DNI . MARCI . DE RIE . ABBA . SCTI . EVGEN . IVREN

(Bibl. de Besançon.)

87. — *Grand sceau de Ferdinand de Rye, abbé de Saint-Claude* (1589-1636).

Matrice br., ogivale, h. 89 mm., l. 60, lég. entre un bandeau et un filet.

Sous une double arcade trilobée que surmontent trois dais, celui du milieu abritant une Vierge assise et l'Enfant, saint Claude, archevêque de Besançon, tenant une croix, et saint Oyan, abbé, tenant un livre et une crosse, tous deux mitrés et revêtus de chasubles. Au-dessous, un écu à l'allemande (RYE) sommé d'une croix recroisetée; sur les flancs des feuillages.

R: IN : XPO : PATRIS : DNI : FERDINAN : DE : RYE: ABBAT : MOSTERII : SCI : EVGENDI : IVREN :

(Bibl. de Besançon.)

88. — *Sceau de Philippe de Sagey*, fin XVI^e s.

Matrice fer, ronde, de 45 mm., lég. entre filets (emmanchée).

Ecu : une croix ancrée; soutenu par un sauvage et une chimère, sommé d'un heaume couronné, ayant pour cimier une roue.

PHILIPPE DE SAIGEI

(Coll. particulière.)

89. — *Grand sceau de la Confrérie de Saint-Georges au comte de Bourgogne*, XVII^e s.

Matrice br , ovale h. de 38 mm , l. de 34, lég. entre deux filets (emmanchée).

Saint Georges à cheval, vêtu à l'antique et adextré, plongeant sa lance dans la gueule d'un dragon renversé.

SIGILL. NOBIL. SEQUAN. D. GEORGIO . DICATAE

(Coll. particulière.)

90. — *Sceau de Guillaume de Vaire, curé de Saint-Gorgon*, XIVe s.

Matrice br., ronde, de 28 mm , bordé d'un filet (anneau dorsal). Un sapin sur lequel sautille un écureuil.

✠ S. GVILL. DE . VARIIS . PBRI . CVRATI . DE . SCO . GORGONIO :

(Bibl. de Besançon.)

91. — *Sceau de la ville de Saint-Hippolyte (Doubs)*, 1580

Matrice argent doré, ronde, de 21 mm., bordure laurée et filet (emmanchée).

Ecu à l'allemande : une croix cantonnée de quatre annelets; accosté de la date 15-80.

Au dessus : ★ S ★ IPOLITE

(Bibl. de Besançon.)

92. — *Grand sceau de la ville de Salins*, XVIIe s.

Matrice fer, ovale, h. 56 mm , l. 50; bordée de feuilles d'acanthe (emmanchée).

Ecu : dit à la bande de gueules ; soutenu de deux palmes liées, sommé d'une couronne comtale.

★ SIGILLVM ★ VRBIS ★ SALINENSIS

(Musée de Salins.)

93. — *Sceau du chapitre de Saint-Maurice de Salins*, 1476.

Matrice br , ogivale, h. de 56 mm , l. de 35, lég. entre filets et bandeau. Sous un dais gothique, soutenu de colonnettes et appuyé de deux contreforts à clochetons, ajourés, reposant sur des consoles, saint Maurice, en chevalier armé de toutes pièces, tête nue et nimbée, tenant une lance et une targe chargée d'une croix recroisetée; au-dessous un écu : une croix semblable (dite de S. Maurice).

SIGILLUM CAPPLI SANCTI ★ ★ MAURITII ★ SALINEN 1476

(Musée de Lons-le-Saunier.)

94. — *Sceau des chapitres réunis de Notre-Dame et St-Maurice de Salins*, XVIe s.

Matrice br., ronde, de 27 mm., bordée d'une torsade.

Dans une double niche, à gauche la Vierge et l'Enfant, à droite saint Maurice tenant sa lance et un écu à la croix recroisetée ; au-dessous, entre des fleurs, le même écusson agrandi.

N : DAE . S . MORIS

(Coll. particulière.)

95. — *Sceau des Carmélites Déhcaussées de Salins*, XVII[e] s.

Matrice br., ovale, h. de 53 mm., l. de 41, bordée d'un gros filet (emmanchée).

Sainte Thérèse nimbée et agenouillée, tendant la main droite et appuyant la gauche sur un cartouche renfermant l'écu de l'ordre des Carmes ; derrière elle saint Joseph nimbé et debout, montrant un livre ouvert.

CON. SANCTI JOSEPH ET STE . TERESIE CARM. DISC. SAL.

(Coll. particulière.)

96. — *Sceau des Cordeliers de Salins*, XIV[e] s.

Matrice br., ogivale, h. de 44 mm., l. de 26. lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Le Christ en croix, accosté de la Vierge et de saint Jean sur une terrasse soutenue d'arcatures cintrées ; au-dessous, sous un arc triangulaire trilobé, saint François agenouillé, reconnaissable à ses stigmates.

✠ S. CONVENTVS : FRM . MINORVM . SALINEN .

(Archevêché de Besançon.)

97. — *Sceau du présidial de Salins*, XVIII[e] s.

Matrice cuivre, ovale, h. de 31 mm. l. de 28, bordée d'un filet (emmanchée).

Armes de France, sommées de la couronne royale, entourées des colliers des ordres.

PRÉSIDIAL DE SALINS

(Musée de Salins.)

98. — *Grand sceau de la chancellerie du présidial de Salins*, XVIII[e] s.

Matrice cuivre, ronde, de 51 mm., bordée d'un gros filet (emmanchée).

Ecu de France, sommé de la couronne royale, supporté par deux anges debout sur une terrasse.

. . SCEAV . DE . LA . CHANCELLERIE . PRESIDIALE .
DE SALINS. .

(Musée de Salins.)

99. — *Petit sceau de la même chancellerie*, XVIII[e] s.

Matrice cuivre, ronde, de 37 mm., bordée d'un filet (emmanchée).

Ecu de France, couronné, supporté par deux anges debout sur une terrasse.

SCEAV . DE . LA . CHANCELLERIE . PRÉSIDIALE . DE . SALINS .

(Musée de Salins.)

100. — *Sceau des maitres chirurgiens de Salins,* XVIII[e] s.

Matrice cuivre, ovale, h. de 31 mm., l. de 28 (emmanchée).

Sts. Côme et Damien, en costumes de professeurs, tenant chacun une fiole.

SEEL . DES . MAITRES . CHIRURGIENS . DE . SALINS . 1502 .

(Musée de Salins.)

101. — *Sceau de Guillaume de Scey,* XV[e] s.

Matrice argent, ronde, de 26 mm., bordée d'un filet (appendice dorsal mobile).

Ecu : un lion sur champ semé de croisettes recroisetées au pied fiché (SCEY). Sur une banderolle :

S : GUILLAME . DE . CEY

(Musée de Besançon.)

102. — *Sceau du tabellionné de Thervay (Jura),* XV[e] s.

Matrice br., ronde, de 46 mm., lég. entre deux grénetis.

Ecu : une aigle éployée (RVE), sur fond semé de rinceaux et de hachures.

SEEL DU TABELLIONNAIGE DE TERVAY

(Bibl. de Besançon.)

103. — *Sceau de R. curé de Vadans,* XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 24 mm., lég. entre deux grénetis (appendice dorsal).

Ecu : une bande vivrée.

✠ S. R . CVRATI . DE . VADENS

(Coll. particulière.)

104. — *Sceau de Girard de Vaites,* XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 22 mm., lég. entre deux grénetis.

Ecu penché : trois quintefeuilles posées deux et une ; heaume profilé, timbré d'un vol, fond de rinceaux.

S. GIRART DE VAITES

(Coll. Devaux, à Gy.)

105. — *Sceau de Jean de Vercel dit l'Avantier*, XIII[e] s.

Matrice br., ronde, de 44 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Ecu : trois barres (coticées).

✠ S. MONSI . IANT . AVANTIER . CHR . DE VERCES :

(Musée de Besançon.)

106. — *Sceau de Jacques de Vienne*, XVI[e] s.

Matrice br., ovale, h. de 37 mm., l. de 31, bordée d'un grénetis (emmanchée).

Ecu : une aigle éployée (VIENNE) ; sommé d'une couronne comtale.

. IACQVES . DE . VIENNE .

(Musée de Lyon.)

107. — *Sceau de Girard, curé de Vougeaucourt*, XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 23 mm., lég. entre deux grénetis (appendice dorsal).

Une croix et une crosse mises en sautoir.

✠ S GI CVR DE VEIACORT

(Musée de Besançon.)

108. — *Sceau du tabellionné de Vuillafans le Vieux ou Châteauvieux, sous Louise de Longwy, femme de Girard de Rye*, XVI[e] s.

Matrice br., ronde, de 53 mm., lég. entre deux gros filets.

Dans un cercle cantonné de rinceaux un écu losangé parti : au premier une aigle éployée (RYE) ; au second une bande (LONGWY).

✠ . SEEL . DV. TERRITOIRE . ET . TABELLIONNAGE . DE . WILLAFFANZ . LE . VIEZ

(Bibliothèque de Besançon.)

109. — *Sceau de la congrégation paroissiale de Vuillafans*, XVII[e] s.

Matrice ronde, ovale, h. de 37 mm., l. de 32, lég. entre filets doublés d'une bordure laurée.

Vierge debout, tenant l'Enfant et portant un sceptre et coiffé d'une couronne.

LA CONGRÉGATION DE VVILLAFANS

(Eglise de Vuillafans.)

II. Sceaux français

(de diverses provinces)

110. — *Sceau de G. de « Aisinaco »*, XIVe s.

Matrice br., ronde, de 24 mm., bordée d'un grénetis.

Dans un quadrilobe gothique un écu ; une sorte de heaume empanaché ; les quatre lobes sont occupés par trois fleurs à six pétales et une étoile.

S G D AISINACO

(Bibl. de Besançon.)

111. — *Sceaux du prieur des Carmes d'Aix en Provence*, XIVe s.

Matrice ogivale en br., h. de 48 mm., l. de 36, lég. entre un grénetis et un filet.

Le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean ; au-dessous, sous un arc trilobé, un personnage en oraison.

✠ S PRIORIS CARMELIS CONVENTVS . AQVENSIS

(Collec. particulière.)

112. — *Sceau de Louis d'Artais*, XIVe s.

Matrice br., ronde, de 33 mm., lég. entre filets (appendice dorsal, foré d'un quadrilobe dans sa partie médiane, et portant à son extrémité un contre-sceau).

Ecu : bordé... à l'étoile à six rais, au chef cousu chargé de trois pals.

★ . S . LOYS . DARTAIS .

Contre-sceau rond, de 13 mm., bordé d'un filet, sans lég.

Dans un sextilobe : une tête d'homme.

(Musée de Besançon.)

113. — *Sceau de Jean « d'Acey »*, XVe s.

Bague à chaton trouvée à Offlange (Jura) ; chaton hexagone h. de 19 mm., l. de 15, bordé d'un filet.

Ecu : Une bande chargée de trois roses.

✠ IOHAN ★ DACEIS

(Coll. particulière.)

114. — *Sceau d'Etienne, prêtre de Bagneux*, XIVe s.

Matrice br., ogivale, h. de 44 mm., l. de 26, lég. entre grénetis (bélière).

Ange agenouillé à senestre, nimbé, tenant un encensoir.

✠ S STEPHI . PBRI . DE . BAGNVES

(Bibl. de Besançon.)

115. — *Sceau d'Erard du Châtelet, maréchal du Barrois*, XVI^e s.

Matrice br. doré, ogivale, h. de 44 mm., l. de 26, lég. entre grénetis (bélière dorsale), bordure d'oves.

Ecu : Une bande chargée de trois fleurs de lis (DV CHATELET); sommé d'un heaume affronté, couronné, ayant pour cimier une chouette dont les ailes sont chargées de bandes fleurdelisées ; supports deux griffons debout et affrontés.

. M . ERAD . DV. CHASTELET MARESCHAL DV BARROIS .

(Musée de Besançon.)

116. — *Sceau d'Etienne de Bassi*, XV^e s.

Matrice br., ronde, de 28 mm., lég. entre grénetis.

Dans une niche elliptique un écu ; une bande accompagnée de sept billettes en orle, quatre et trois ; sommé d'un buste de saint Paul nimbé et tenant une clé.

ESTIENE DE BASSI

(Bibl. de Besançon.)

117. — *Sceau de Jean de Boulant*, XV^e s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., lég. entre grénetis.

Ecu penché : deux léopards passant (BOULANT) ; sommé d'un heaume profilé, ayant pour cimier une tête de léopard entre deux touffes de plume.

. S . IEHAN . DE BOULANT

(Bibl. de Besançon)

118. — *Sceau d'Antoine I, roi de la jeunesse et de la basoche de Bourgogne*, 1545.

Matrice br., ronde, de 93 mm., lég. entre deux bandeaux.

Assis dans un fauteuil à dossier et appuie-mains, le roi de la basoche vêtu d'une robe à revers de fourrures, coiffé d'un chapeau couronné, le col orné d'une chaîne, tient un sceptre fleurdelisé. A ses pieds un carrelage, à ses côtés deux grandes fleurs de lis, au bas, dans un cartouche oblong, la date 1545.

. ANTHONIVS PRIMVS BVRGVNDIE IWENTVTIS ET BAZOCHIE REX OPTIMVS

(Bibl. de Besançon.)

119. — *Sceau de Jean Brisart*, XIV^e s.

Matrice br., ronde, de 23 mm.

Ecu : Un sautoir en bâtons brisés, accosté de deux étoiles.

✠ IEHAM : BRISART :

(Bibl. de Besançon.)

120. — *Sceau de Jean Burg, notaire,* 1722.

Matrice cuivre, ovale, h. de 36 mm., l. de 34, lég. entre filets (emmanchée).

Ecu : Un château avec porte entre deux tours, dans un cartouche sommé d'une couronne laurée.

DEO GLORIA IOES BURG NOTS 1722

(Musée de Lons-le-Saunier.)

121. — *Sceau de Jacques de Busseul, sr de La Bâtie,* XVe s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., lég. entre filets (appendice dorsal).

Ecu penché : fascé de six pièces, la seconde fasce chargée de deux coquilles ; supports deux lionceaux, heaume timbré d'une tête de cygne entre deux vols ; fond de rinceaux.

IAQUES : DE BUXUL SIRE DE LA BATIE

(Coll. particulière.)

122. — *Sceau de la justice de l'abbaye de Citeaux (Côte-d'Or)* XVIIIe s.

Matrice br., ovale, h. de 34 mm., l. 31, lég. entre filets (emmanchée).

Dans un cartouche style Louis XIV, sommé d'une mitre et d'une crosse ; un écu : d'azur aux armes de Bourgogne-Duché, anciennes (bande d'azur et d'or de sept pièces, à la bordure de gueules), entourées d'une orle de onze fleurs de lis (CITEAUX).

JVSTICE DE LABBAYE DE CISTAUX

(Musée de Besançon.)

123. — *Sceau du vicaire de Coublans,* XIIIe-XIVe s.

Matrice br., ogivale, h. de 36 mm., l. de 32 (anneau dorsal).

Agnus Dei passant à senestre, avec bannière dont la croix coupe en deux la légende tracée entre deux filets.

SGLVM VICARI DE 9BLENS

(Coll. particulière.)

124. — *Sceau de Jacques, sieur de Dournans,* XIVe s.

Matrice br., ronde, de 28 mm., lég entre filets.

Ecu : Une croix losangée.

✠ S . IACOBI . DNI . DE . DOVRNAS

(Bibl. de Besançon.)

125. — *Sceau de Jean Faucon,* XVe s.

Matrice br., ronde, de 28 mm., lég. entre grénetis (appendice dorsal).

Ecu penché : Un faucon passant, sommé d'un heaume profilé, timbré de deux ailes ; rinceaux sur le fond.

S IEHANS FALCONIS

(Bibl. de Besançon.)

126. — *Sceau du prieuré de Flavigny (Côte-d'Or), de l'ordre de Saint-Benoît*, XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 43 mm., l. de 26, lég. entre deux grénetis.

Un paon de face, faisant la roue.

✠ S PRIORIS FLAVIGNIACI

(Bibl. de Besançon.)

127. — *Sceau de l'abbaye de Fontenay, ordre de Citeaux*, 1565.

Matrice br., ronde, de 54 mm., lég. entre deux filets et un bandeau.

Dans une niche gothique amortie en anse de panier avec clochetons et deux contreforts sertissant deux rosiers, Vierge à l'Enfant, avec couronne et nimbe. Au bas la date 1562.

SIGILLVM . CONVENTUS MONASTERII . FONTENETI

(Bibl. de Besançon.)

128. — *Sceau du curé de « Forte »*, XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 34 mm., l. de 20, lég. entre grénetis (anneau dorsal).

Oiseau asenestré, avec rinceaux.

✠ . S. CVRATI . DE . FORTE

(Bibl. de Besançon.)

129. — *Sceau de Robert de « Fuchis »*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, 19 mm, lég. entre deux filets (appendice dorsal).

Ecu : Une bande chargée de trois coquilles.

★ REBERT DE FVCHI

(Musée de Besançon.)

130. — *Sceau de Jean d' « Halphedanges »*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde de 35 mm., lég. entre grénetis.

Ecu : Fascé de huit pièces, au lambel à cinq pendants en chef.

✠ S . IEHAN . DE . HALPHEDANGES

(Bibl. de Besançon.)

131. — *Sceau de frère Humbert, religieux de l'hôpital du Saint-Esprit*, XIVe s.

Matrice br., ronde, de 21 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Croix à douze pointes de l'ordre du Saint-Esprit.

★ S FRATI . HUNBERTI . D OPITALI

(Bibl. de Besançon.)

132. — *Sceau de Jacques d'* « ISASNI », XVe-XVIe s.

Matrice br., ronde, de 29 mm., bordée d'un bandeau constellé de croisettes, lég. sur une banderole (appendice dorsal).

Ecu : Une fasce accompagnée de trois quintefeuilles ; heaume profilé avec lambrequins et timbre ; une tête de lion entre deux vols.

S IAQUE D ISASNI (?)

(Musée de Besançon.)

133. — *Sceau de Jean Laboule, clerc*, XIIIe-XIVe s.

Matrice br., ronde, de 21 mm.. lég. entre grénetis.

Une perdrix passante au milieu de feuillage.

✠ S IOHIS LA BOVLE CLICI

(Bibl. de Besançon.)

134. — *Sceau de G. le Birelle*, XVe s.

Anneau de cuivre à chaton ovale, h. de 16 mm., l. de 15.

Ecu : Un loup passant.

. G LOU BIRELLES .

(Bibl. de Besançon.)

135. — *Sceau de Guillaume le Vinetier*, fin XIIIe s.

Matrice br., ogivale, h. de 32 mm., l. de 20, lég. entre filets (anneau dorsal).

Champ : Un dragon asenestré.

✠ S GVILLAVME LE VINETIER

(Musée de Lons-le-Saunier.)

136. — *Sceau de Marguerite de Villers-la-Faye, abbesse de Lieu-Dieu, ordre de Citeaux*, XIVe s.

Matrice br., ogivale, h. de 51 mm., l. de 34, lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Abbesse debout, tenant une crosse et un livre, entre deux écus : une fasce (VILLERS-LA-FAYE).

✠ S MARGVERITE D VELLER ABBESSE DV LEV DIEX

(Cédée vers 1854, par A. Castan à la coll. du ct Fouray, à Besançon.)

137. — *Sceau de Jean de « Marignie »*, XIVe s.

Matrice br., ronde, de 20 mm., lég. entre filets (appendice dorsal).

Ecu penché, timbré d'un casque de profil, ayant pour cimier une tête de dogue ; une bande avec six étoiles en coquilles (?).

S IEHAN DE MARIGNIE

(Coll. particulière.)

138. — *Sceau de la fabrique de la cathédrale de Metz*, XIVe s.

Matrice br., ogivale, h. de 58 mm., l. 32, lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Sur fond semé de brindilles, la Vierge couronnée, portant l'Enfant et tenant une rose, debout sur un cul de lampe pommeté.

✠ S . FABRICE . ECCLESIE . METENSIS

(Coll. Devaux, à Gy.)

139. — *Sceau de la justice de Montereuillier*, XVe s.

Matrice br., ronde, de 34 mm., lég. entre grénetis, (anneau dorsal).

Ecu : Un chevron, accompagné en chef de deux coquilles, en pointe d'une croix ; autour de l'écu sont trois palmes.

★ S DE LA JUSTICE DE MONTERULLIER LE BOIS

(Musée de Lons-le-Saunier.)

140. — *Sceau de Guillemin de Montigny*, fin XIVe s.

Matrice br., ronde, de 23 mm., lég. entre grénetis (appendice dorsal).

Une bergère, debout, paissant des moutons, sous la garde d'un chien ; champ de fleurettes.

GUILLEMIN DE MONTIGNY

(Coll. particulière.)

141. — *Sceau de la prévôté de Morle, Lorraine*, XVe s.

Matrice br., ronde, de 56 mm., lég. entre filets (appendice dorsal).

Une tour à triple toit pointu, accostée de deux bars adossés, ayant chacun une croix recroisetée et fichée dans la gueule, à droite et à gauche deux croix fichées et recroisetées, trois autres posées deux et une sous le château.

★ SEEL DE LA PREVOSTE DE MORLE

(Bibl. de Besançon.)

142. — *Sceau de Guillaume Pepin*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 35 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Un huchet à triple ligature, mis en fasce

✠ S GVILLNI . PEPIN :

(Coll. particulière)

143. — *Sceau d'Antoine Pisson*, fin XVI^e^ s.

Matrice br., ronde, de 31 mm., lég. entre filets et bandeau (appendice dorsal).

Saint Antoine debout, tenant un livre ouvert, un bâton et une clochette, à ses pieds un porc.

S . ANTHOINE . PISSON .

(Musée de Lons-le-Saunier.)

144. — *Sceau d'un frère jacobin, prêtre et prieur de la confrérie des « porte-croix »*, XIII^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 49 mm., l. de 29, lég. entre deux grénetis (anneau dorsal).

Une main mouvant de senestre, portant une croix processionnelle pattée et cantonnée de quatre étoiles.

✠ S FRIS IACOBINI PBR ET PRIOR DIS CRVCIFEROR

(Musée de Salins.)

145. — *Sceau de Jean de Trai . . n*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 26 mm., lég. entre grénetis.

Ecu penché : un lion couronné, chargé en cœur d'une étoile sur champ semé de croisettes, heaume profilé, avec une touffe de plumes pour cimier.

S IEHAN DE TRAI . . N

(Bibl. de Besançon.)

146. — *Sceau du tabellionné de « Vigno »*, XVI^e^ s.

Matrice br , ronde, de 32 mm., lég. entre filet et bandeau.

Ecu : Une bande chargée de trois étoiles ; sommé d'un casque de profil avec lambrequins, bourrelet et timbre ; une aigle issante éployée.

: S : DV : TABELLIONNAIGE : DE : VIGNO :

(Bibl. de Besançon.)

147 — *Sceau de l'archiprêtré de Saumur*, XVII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 33 mm. (emmanchée)

Ecu : Trois croix recroisetées et plantées, celle du milieu dépassant les autres.

S : ARCHIPBRATVS : DE : SALMURO : I. : P

(Coll. particulière.)

148. — *Sceau de piété, anonyme*, fin XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 24 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Sur un édicule gothique accosté de deux clochetons, la Vierge tenant l'Enfant, en buste ; au-dessus une arcade avec buste de personnage priant.

★ MATER DEI ORA PRO ME

(Bibl. de Besançon.)

149. — *Sceau de Pierre de « Solertis », clerc*, XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 27 mm., lég. entre filets (anneau dorsal).

Champ : Un lion et un griffon.

✠ S . P . CLI . DE . SOLERTIS

(Coll. particulière.)

150. — *Sceau du marguillier chargé de la réparation de l'église de Souvigny en Nivernais*, XVI^e^ s.

Matrice br., ronde, de 57 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal disparu).

Sur un cul-de-lampe d'architecture, deux prélats mitrés agenouillés, mains jointes et soutenant leur crosse devant une châsse en forme d'église gothique, ayant au-dessus un écu : deux clés en sautoir.

S : MARIGEII : PRO REPARNE ECLIE : SILVIGNIEII

(Musée de Besançon.)

151. — *Sceau de la fabrique de V....*, XIV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 24 mm., lég. entre deux filets, très mal gravée (appendice dorsal).

Un archevêque debout, mitré, bénissant, tenant une croix ; dans le champ les initiales S. V., à gauche.

★ S . FABRICE EC DE . V.

(Musée de Besançon.)

152. — *Sceau du grand bailliage de Wissembourg (Alsace)*, XVII^e^ s.

Matrice cuivre, ronde, de 36 mm., encastrée dans un manche de fer, bordure lamée, lég. entre deux filets.

Ecu de France, couronné et entouré du collier du Saint-Esprit.

: WEISSENBURG . OBERAMBTS . INSIEGEL

(Musée de Besançon.)

III. Sceaux étrangers

153. — *Sceau de Guillaume, doyen de Carthagène,* XV^e^ s.

Matrice ogivale, br., h. de 46 mm , l. de 30, lég. entre deux grénetis (appendice dorsal).

Dans une niche trilobée, appuyée de contreforts ajourés avec clochetons, la Vierge debout avec l'Enfant: au-dessous sous un arc trilobé un religieux agenouillé et priant.

S : GVILLI . MONII . DECANI . CARTAGINEN

(Coll. particulière.)

154. — *Jacques, clerc, de Corbie,* XIV^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 40 mm., l. de 28, lég. entre filets (anneau dorsal).

Saint Jacques en pèlerin, avec chapeau, quatre coquilles et un bourdon tourné à droite.

✠ S IACOBI CLICI LENAICIEN DE CORB

(Musée de Lons-le-Saunier.)

155. — *Sceau d'un monastère anonyme,* XVI^e^ s.

Matière br., ronde, de 37 mm., lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Dans une niche hexagone et sans style, la Vierge et l'Enfant assis, couronnés.

CONVENS AVE GACIA NICOLA

(Coll. particulière.)

156. — *Sceau de Jean-Baptiste de Strambino, évêque de Lausanne, mort aux Hôpitaux (Doubs), en 1684.*

Matrice br., ovale, h. de 38 mm., l. de 33, bordée d'un filet (emmanchée).

Ecu ovale, écartelé; aux premier et quatrième, neuf macles posés trois, trois et trois; aux deuxième et troisième de gueules; dans un cartouche sommé d'une couronne comtale et du chapeau avec lacs à cinq glands. Sans lég.

(Coll. de M. l'abbé Blanchet.)

157. — *Sceau de la ville de* « NOVILEGICE », *Italie*, XIII^e^ s.

Matrice br., ronde, de 64 mm., lég. entre deux grénetis (anneau dorsal (authenticité douteuse?).

Dans une enceinte flanquée de tours et précédée d'un pont à quatre arches, une aigle éployée.

✠ URBS : HEC : NOVILEGICE : PROEST · ITALIE

(Musée de Besançon.)

158. — *Sceau de frère Riquier, évêque de Tibériade*, XV^e^ s.

Matrice br., ogivale, h. de 89 mm., l. de 53, lég. entre deux filets (anneau dorsal).

Sous une haute arcature trilobée, sommée d'un dais et divisée en trois étages, sont disposées trois figures ; la Vierge à l'Enfant, debout au sommet; un saint abbé ou évêque bénissant et tenant une crosse (S. Riquier), enfin au bas, agenouillé, l'évêque de Tibériade, ayant à ses côtés, mitre et crosse. Sur les flancs de l'édicule deux contreforts; deux écussons avec les monogrammes IHS et MA et des feuillages.

SIGILLUM DOMINI EPISCOPI AMARE TIBERIADIS ULTA MARINIS FRATER RICHERIUS

Ce sceau a été attribué par feu A. Castan à un suffragant de Besançon ; mais nous le croyons point, aucun document ne venant à l'appui de cette hypothèse.

(Bibl. de Besançon.)

159. — *Sceau de Jean de Rickeisen de Birckenfelt*, XVI^e^ s.

Matrice br., ronde, de 32 mm., lég. entre un bandeau lamé et un filet (manche pesant de br.).

Ecu à l'allemande : une autruche passante tenant en son bec un fer à cheval et enjambant trois monts; heaume de face avec lambrequins et cimier, une autruche pareille à celle de l'écu.

S IOHANNES . RICKLEISEN VON . BIRCKENFELT

(Bibl. de Besançon.)

160. — *Sceau de F. de Schlappritzi, bourgmestre d'* « *Arbon* », *Allemagne*, XVII^e^ s.

Matrice cuivre, ronde, de 37 mm., lég. entre filets, bordure lamée (manche de cuivre).

Ecu : un fer à cheval soutenu de deux grelots, acc. en cœur d'une croix pattée; muni d'un heaume avec cimier; buste d'homme tenant un fer de cheval avec croisette intérieure.

. SIG . F . A . SCHLAPPRITZI . STATTAMMAN . IN . ARBON .

(Musée de Besançon.)

IV. Sceaux-matrices conservés au British Museum

161. — *Sceau du couvent des Franciscains de Chariez*, XV s.

Matrice br., ogivale, h. de 60 mm., l. de 36 ; lég. entre deux grénetis.

Dans une niche surmontée d'un dais, le prophète Elie debout sur un char; au bas cinq moines applaudissent au miracle.

SIGILLUM : CONVENTUS CHARIACY

162. — *Sceau de Pierre de Chauvirey*, XVe s.

Matrice cuivre jaune, ronde, de 32 mm. ; lég. sur une banderole circulaire, bordure : un filet.

Ecu perlé : une bande accostée de 8 billettes et un lion.

S : PIERRE DE CHAUVIREY

(72, *6-3*, 137, Cat des Sceaux.)

163. — *Sceau de Guiot de Chay*, XIVe s.

Matrice cuivre, ronde, de 20 mm., lég. entre deux grénetis.

Sur fond fretté tête chevelue et barbue tournée à dextre.

✠ S GVIOT D CHAY

(67, *10-1*, 36.)

164. — *Sceau d'Etienne de Dole, curé de Moleyr*, XIVe s.

Matrice cuivre, ogivale, h. de 41 mm., l. de 26; lég. entre deux grénetis.

Sous un arc trilobé, un prêtre assis dans une chaire accosté de deux disciples.

✠ S DNI . STEPHI . DE . DOLA . RECTOR . ECCE . DE . MOLEYR

(72, *6-3*, 216.)

165. — *Sceau de la seigneurie et terre de Faucogney*, fin XIVe s.

Matrice cuivre, ronde, de 55 mm., lég. entre deux filets.

Dans un champ aux contours multilobés, un juge assis sur un siège à l'antique avec supports à têtes de lévriers, les pieds sur le dos de deux lions couchés ; sa main droite étendue sur un livre, sa gauche sur les armes de Bourgogne (écartelées anciennes et modernes), supportées par deux anges, au-dessus de sa tête un dais.

: SEEL : TERRE : E : IO : DE : FAVCOIGNE : IO

(72, *6-3*, 24.)

166. — *Sceau d'Henri de Vienne, abbé de Faverney*, 1374-1386.

Dans une niche, sous un dais, l'abbé agenouillé, tenant sa crosse devant une Vierge à l'Enfant. Au-dessus un écu : une aigle à deux têtes.

S : H DE VIANA : ABBATIS : DE : FAVERNEYO

(56, *6-3*, 2.)

167. — *Sceau de la terre de Franquemont-Montbéliard*, XVIII[e] s.

Matrice de cuivre jaune, jadis emmanchée, ovale, de 25 mm. sur 26 ; filets.

Ecu ovale sur cartouche : deux bars adossés ; avec couronne de prince.

DE . FRANCQVEMON . MONTBÉLIART

(89, *12-10*, 62.)

168. — *Sceau de G. de Montagu*, XIV[e] s.

Matrice cuivre jaune, avec bélière trilobée, ronde, 20 mm. ; lég. entre deux filets.

S G. DE MONTAGV.

(72, *6-3*, 107.)

169. — *Sceau de Pierre Pourtier, chanoine prébendé de Serre-les-Moulières au chapitre de Besançon*, XVII[e] s.

Matrice cuivre rouge avec dorsal foré d'un trou, ovale, de 40 mm. sur 36.

Sur champ de rinceaux un écu : une bande chargée de trois fusils de Bourgogne et accostée de deux clés.

★ P . POVRTIER . CAN . BIS . COP . DE . SERRES . LEZ . MOL .

(72, *6-3*, 280.)

170. — *Sceau d'Hugues Huet, de Ray*, XV[e] s.

Matrice bronze verdâtre, dorsal ajouré en quadrilobe ; ronde, 22 mm.

Une aigle éployée passant à senestre.

✠ : S : HUGONIS : HUETI : DE : RAYACO

(72, *6-3*, 193.)

171. — *Sceau de Thiébaud de Laviron*, XV[e] s.

Matrice bronze, dorsal ajouré d'un trilobe ; ronde, 21 mm.

Dans un trilobe écu : une fasce chargée d'une étoile à six rais.

S ★ TIEBAVT ★ DE LAVIRON ★

(72, *6-3*, 117.)

172. — *Sceau de la communauté des perruquiers de Lons-le-Saunier*, XVIIIe s.

Matrice cuivre, ronde, de 31 mm.; jadis emmanchée, filet.

Sur champ de rinceaux, écu ovale aux armes de France, couronne royale.

COMTÉ DES PERUQUIERS DE LONS LE SAUNIER

(72, *6-3*, 36.)

173. — *Sceau de maître Orry de Luxeuil*, XIIIe s.

Matrice bronze vert, boucle soudée au dos, ronde, de 27 mm.; lég. entre deux grénetis.

Fleurs de lis avec deux oiseaux perchés sur les pétales, de chaque côté.

✠ S . MAGRI . ORRICI . DE . LVXOVIO

(72, *6-3*, 149.)

174. — *Sceau de la terre du prieuré de Morteau*, XIVe s.

Niche avec dais, saint Pierre nimbé et coiffé de la tiare tenant une clé; au-dessus un écu : un lion, sommé d'un chapeau avec cordon.

S : TERRITORII . DE . MORTVA . AQVA

(72, *6-3*, 215.)

175. — *Sceau de Jacques Rolin, seigneur de Présilly*, XVe s.

Matrice ronde, de 37 mm., bronze, dorsal ajouré d'un trilobe; lég. entre deux filets.

Ecu : Trois clefs posées deux et une avec étoile à six rais en cœur, heaume de face avec lambrequins muni d'une tête d'ange ailée.

✠ S ★ IAQVES ★ ROLIN ★ ★ SR : DE : PRESILY

(72, *6-3*, 129.)

176. — *Sceau de la seigneurie de Ruffey*, XVIIe s.

Matrice ovale, de 29 mm. sur 26, cuivre jaune, jadis emmanchée; bordure grénetis et filet.

Ecu parti : écartelé d'une croix ancrée et d'une aigle éployée, au premier; d'une bande vivrée (LA BAUME) au second.

(72, *6-3*, 290.)

177. — *Sceau des Carmes déchaussés de Saint-Claude*, XVIIe s.

Matrice cuivre jaune, ovale, de 51 mm. sur 42, jadis emmanchée; lég. entre deux grénetis.

Champ : le prophète Elie et saint Joseph, debout ; au bas l'écu couronné de l'ordre des Carmes.

✠ SIGILLUM . CARMEL . DISCALC . CONVENT . S . CLAVDII

(72, *6-3*, 11.)

178. — *Sceau de l'abbaye Saint-Paul, de Besançon*, XVI^e^ s.

Matrice cuivre jaune, ogivale, h. de 63 mm., l. de 43. Sous une niche gothique, saint Paul debout. Au bas, l'écu de l'abbé François de la Palud (une croix chargée de cinq hermines.)

★ SIGILLVM . S . PAVLLI . BISUNTIN . ★

(72, *6-3*, 10.)

V. Supplément

179. — *Sceau de Jean de Fruyn, chanoine de Besançon, mort archevêque-élu de cette ville*, XV^e^ s.

Matrice bronze, ronde, de 33 mm., lég. entre deux filets.

Dans une niche gothique, saint Jean apôtre et saint Jean-Baptiste debout.

S IOHIS : DE : FRUYNO : CANONICI . BISUNTINI

(Musée de Dijon.)

180. — *Sceau de Jean de Fruyn, doyen du chapitre de Besançon*, 1434-1458.

Matrice br., ogivale, h. de 72 sur 44 mm.

Dans deux niches gothiques jumelles avec dais et pinacle central, à gauche saint Jean l'Evangéliste debout, à droite le martyre de saint Etienne. Au bas, sous un arc cintré, le doyen agenouillé, à droite et à gauche ses armes : un chevron chargé de trois étoiles.

SIGILLUM . JOHANNIS : DE FRUYNO DECANI ECCLIE BISVNTINEN

(Cabinet des médailles, Bibl. Nat.)

181. — *Sceau de G., chapelain de Ray*, XIV^e^ s.

Matrice bronze, ronde, de 25 mm.

Dans une niche trilobée sommée de dais la Vierge à l'Enfant vue de buste, à gauche figurine ecclésiastique agenouillée, en bas, les armoiries de Ray : un rai d'escarboucle.

S . G . CAPLLI . CAPLLE : DE : RAYL

(Archives du château de Ray.)

VI. 25 Sceaux légués au Musée de Besançon

Par M. CHENOT, ancien sous-préfet de Poligny, en 1897

a) FRANC-COMTOIS

182. — *Sceau des maitres chirurgiens de Baume*, XVII[e] s.

Matrice cuivre, ovale, 40 sur 25 mm., deux filets.

Sur une terrasse dallée, deux saints debout en costume de professeur d'Université, tenant chacun une fiole (saints Côme et Damien), la tête nimbée de rayons.

★ SCEL DE Mns LES MAITRES EN CHIRURGIE DE BAUME

183. — *Sceau de B. de Mérey*, XIV[e] s.

Matrice br., ronde, de 22 mm. (appendice dorsal, amorti en trilobe foré), filet.

Champ un B entre deux étoiles.

★ DE MERE (et une palme).

184. — *Sceau du service des postes de Pontarlier*, XVII[e] s.

Matrice cuivre, ovale, 29 sur 26 mm. grénetis doublé d'un filet.

Armes de France, couronnées, entourées des colliers du Saint-Esprit et de saint Louis.

POSTES . DE . PONTARLIER

185. — *Sceau de la ville de Salins*, XVII[e] s.

Matrice fer, ovale, 47 sur 40 mm., bordure de palmettes.

Ecu : Salins, couronne de comte, soutenu de deux palmes.

SIGILLUM URBIS SALINENSIS

186. — *Sceau de Nicolas de Watteville, seigneur de Châteauvilain*, 1589.

Matrice br , ronde, de 43 mm., bordure d'oves et de filets

Ecu : trois vols, sommé d'un heaume de profil avec rinceaux; timbre, un buste de femme ailé et couronné avec initiales N. D. W.

SIGILLUM CONTRACTVVM 1589

b) FRANÇAIS

187. — *Sceau de la Société des Amis de la Constitution d'Ambert (Puy-de-Dôme) (Révolution).*

Matrice cuivre, ovale, 30 sur 26 mm. (emmanchée d'une main d'ivoire), grénetis. Tableau sommé d'un bonnet phrygien, encadré de branches de laurier : FRATERNITÉ, COURAGE, LIBERTÉ: au-dessous une fleur de lis, AMBERT.

Autour : SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION

188. — *Sceau de Bernardin Chais*, XV^e^ s.

Matrice cuivre, ronde, de 27 mm., torsade et filet (appendice dorsal gothique, incomplet).

Ecu : un chevron acc. en pointe d'une étoile à six rais; rinceaux sur les côtés.

✠ SIGILLV[M] . BERNARDINI . CHAIS

189. — *Sceau des contrats de la vicomté de Clermont (Dauphiné).*

Matrice br., ronde, de 28 mm., grénetis et filets.

Ecu écartelé France et Dauphiné. Au-dessus, date 1571.

✠ SEEL . R. P. L. CONTRAZ . D : LA VIC. D : CLAIRMO[N]

190. — *Sceau d'un Commissaire des Guerres, administrateur des Pays Conquis (Révolution française).*

Matrice cuivre (emmanchée de buis tourné, avec fermeture), ovale, 32 sur 27 mm., filets.

Liberté debout, tenant une pique avec bonnet phrygien et un faisceau de licteur; sur le soubassement : COMMISSAIRE FRANÇAIS.

ADMINISTRATION DES PAYS CONQUIS

191. — *Sceau de Philippe de Doru, « le Mire »*, XV^e^ s.

Matrice br., ronde, de 19 mm., filets (appendice dorsal foré et trilobé).

Ecu : semé de six billettes, posées 3, 2 et 1 au chef cousu pallé de neuf pièces.

✠ S FILIPES . DE . DORV . LE . MIRE

192. — *Sceau des Droits seigneuriaux à l'équivalent de Languedoc*, XVII^e s.

Matrice cuivre (emmanchée de bois), 29 sur 20 mm., bordée d'un grénetis.

Ecu : Croix recroisetée (Toulouse) sommée d'une couronne comtale.

EQVIVALENT DE LANGUEDOC

193. — *Sceau de Jean, fils de G. le Coudert*, XIV^e s.

Matrice br., ronde, de 18 mm., filet (appendice dorsal gothique, anneau foré).

Une roue.

S . I . FIZ . G . LOV . COVDERT

194. — *Sceau de B.... T....*, XIV^e s.

Matrice br., ronde, de 20 mm. (appendice dorsal incomplet).

Dans un écu sommé d'une couronne royale B T.

SI REENNE

195. — *Sceau des vivres de l'armée de Flandre et d'Allemagne*, XVII^e s.

Matrice cuivre (emmanchée de bois), 22 mm., filet.

Armes de France, avec couronne, colliers des ordres.

VIVRES DE FLANDRE ET D'ALLEMAGNE

196. — *Sceau de ville ou de famille française*, XVIII^e s.

Matrice cuivre, ovale, 37 sur 31 mm., bordure laurée.

Dans un cartouche très ornementé écu ovale ; de gueules à trois sangliers passants d'argent, deux et un, au chef d'or à l'aigle couronnée et éployée de sable. Sans légende.

c) ÉTRANGERS

197. — *Sceau royal de l'insinuation, Asti (Italie)*, XVIII^e s.

Matrice br., ronde, 45 mm., bordure grénetis et filets.

Ecu ovale entouré du collier de l'Annonciade : Sainé avec ses quartiers, sommé de la couronne royale.

S . DI . S . M . PER . LINSINVAT VILLE NOVE ASTEN

198. — *Sceau de Jean-Arbogaste Frey (Allemagne ou Angleterre ?)*.

Matrice cuivre, ovale, 50 sur 44 mm., bordure laurée.

Ecu penché : d'azur, une licorne d'argent perchée sur trois monts de même ; timbre, une licorne issante ; support, une licorne appuyée sur un cartouche rocaille ; au-dessus, une banderole avec le nom : IOT : ARBOGAST : FREY.

199. — *Sceau de la Congrégation de l'Annonciation, à Fribourg (Suisse).*

Matrice cuivre, ovale, 37 sur 32 mm., 2 filets.

Champ : l'Annonciation, la Vierge et l'Ange, le Saint-Esprit planant. Au bas, l'écu de Fribourg (Suisse).

✠ SIGILL . CONGR . B . MARIAE . ANNVNC . FRIBVRG . H

200. — *Sceau des Guillelmites du couvent de Fribourg (Suisse).*

Matrice cuivre, ronde, de 42 mm., 2 grénetis doublé de filets.

Vierge assise tenant l'Enfant ; saint Guillaume agenouillé et nimbé, prie tenant une crosse sommée d'un croissant renversé ; au fond une draperie sur une tringle.

✠ S.CONVENTUS . DE . FRIBVRG . ORDINIS . S . WILAELMI

201. — *Sceau de juridiction dans le Hardt (Allemagne).*

Matrice argent (avec dorsal mobile), ronde, de 28 mm., bordure laurée.

Ecu parti ; un lion couronné tourné à senestre, et une serpe en pal, date 1468.

Au dessus : S GERICHTS : VF DER : HARDT

202. — *Sceau de Raimondo dei Monti, comte palatin (Italie),* XVII^e^ S.

Matrice cuivre, ronde, de 41 mm., 2 grénetis.

Ecu à litchenne : trois monts superposés, à dextre, un chedan à senestre, une licorne debout. Encadrement de rinceaux et volutes.

✠ REMONDVS . DE . MONTIBVS COMES PALATINVS

203. — *Sceau de la Collégiale des SS. Martin et Sévère, à Munster-sur-le-Mein (Allemagne).*

Matrice arg. (emmanchée de cuivre), ronde, de 32 mm., torsade et filets.

Sous une double arcade cintrée, un saint évêque et un saint prêtre debout.

SIG . CAP . ECCL . COLL . S . S . MARTINI . ET . SEVERI . IN . MUNSTER . MEINFELD

204. — *Sceau de Nicolo Pasquale (Italie)*, XVII^e^ s.

Bague cuivre, chaton ovale, 26 sur 20 mm., filet.

Ecu ovale : bandé de sept pièces, au chef chargé d'un *Agnus Dei* passant.

. COLA . PASCALE .

205. — *Sceau des Cordeliers de Soleure (Suisse).*

Matrice argent, octogone, 29 sur 26 mm., bordure de perles et filet.

Une Vierge debout, couronnée, nimbée, cheveux flottants, mains jointes, à mi-jambes.

. S. CONVENTUS . FF. MINORVM SOLODO

206. — *Sceau de la Basoche de Salins*, XVIII^e^ s.

Matrice cuivre, emmanchée de bois, 29 mm. sur 24, bordée d'un filet.

Ecu écartelé : au premier de gueules à trois encriers avec plumes d'argent; au second de trois yeux (?) au naturel; au troisième de trois têtes de dogues; au quatrième de gueules à trois casques de face.

Sur une banderole : BASOCHIA SALINENSIS

(Bibl. de Salins.)

TABLE DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

CONTENUS DANS L'INVENTAIRE

A

Aceis (Jean d'), 113.
Aimon, vicaire du doyen de Sexte, 22.
« Aisinaco » (G. de), 110.
Aix (carmes d'), 111.
Ambert (amis de la constitution d'), 197.
Antoine I, roi de la Basoche, 118.
Arbois (confrérie de la Croix d'), 3.
— (Saint-Just d'), 1.
— (ursulines d'), 2.
Arbon, ville, 160.
Archevêques de Besançon, 16, 17, 84.
Archidiacre (grand), 19.
Archidiacre de Luxeuil, 60.
Artais (Louis d'), 112.
Asti (Italie), 197.
Autriche (Marguerite d'), 4.

B

Bagneux (Etienne, prêtre de), 114.
Balançon (seigneurie de), 5.
Balay (Guillaume de), 6.
Balerne (Claude, abbé de), 7.
Barrois (maréchal du), 115.
Basoche (roi de la), 118.
— de Salins, 206.
Bassand (Jean), 70.
Bassi (Etienne de), 116.
Battant (abbaye de), 23.
Battenans (Jeannette de), 8.
Battenans-lez-Marchaux, 8.
Baume-les-Dames (chirurgiens de), 182.
Baume-les-Messieurs (abbaye de), 9-11.
Belchamp (abbaye de), 12.
Bellefontaine (prieuré de), 13, 14.
Bellevaux (abbaye de), 15.
Bellevèvre, 44.
Belmont (Renaud de), abbé, 11.
Besançon (archevêques de), 16, 17, 84.
— (chapitre de), 18-21, 169, 179, 180.
— (citoyens de), 32-34, 64.
— (Clarisses de), 25, 26
— (confrérie de la Croix de), 27.
— (Henri de), 31.
— loge maçonnique de), 37.
— (Saint-Paul de), 29, 178.
— (Saint-Vincent de), 30.
— (syndicat des imprimeurs de), 36.
— (transmarchement de), 35.
Birckenfeldt, 159.
Bouclans, 38.
Boulant (Jean de), 117.
Bourgogne (basoche de), 118.
— (le roi de la basoche de), 118.
— (Othon IV, comte de), 39.
Brisart (Jean), 119.
Burg (Jean), notaire, 120.
Busseul (Jacques de), 121,

C

Capucins de Jussey, 52.
Carmélites de Salins, 95.
Carmes d'Aix, 111.
Carmes déchaussés de Saint-Claude, 177,
Carondelet (Jean), archidiacre, 19.
Carthagène (doyen de), 153.
Cesancey (curé de), 40.
Chais (Bernardin), 188.
Chalon, 65.

« Chamo, » seigneurie, 44.
Chapelain de Ray, 180.
Chapitre de Besançon, 18-21, 169, 179, 180.
Chariez (franciscains de), 41, 162.
Château-Rouillaud, 6.
Châtelet (Erard du), 115.
Châtillon-sous-Maiche, seigneurie, 42.
Chauvirey (Pierre de). 162.
Chay (Guiot de), 160.
— (Jean, seigneur de), 44.
Chazelot (Jean de), 43.
Chifflet (Philippe), 13, 14.
Chirurgiens de Baume, 182.
— de Salins, 100.
Citeaux (abbaye de), 122.
Clarisses de Besançon, 25-26.
— de Lons-le-Saunier, 58.
— de Poligny, 77.
Claude, abbé de Balerne, 7.
Clermont en Dauphiné, 189.
Clermont (M. de), 82.
Clerval (Pierre), 80.
Colette (sainte), 24.
Commissaire des guerres, 190.
Communauté des chirurgiens de Baume. 182.
— des chirurgiens de Salins, 100.
— des imprimeurs de Besançon, 36.
— des perruquiers de Lons, 172.
Confrérie de la Croix. d'Arbois, 3.
— de Besançon, 27.
Confrérie des Porte-Croix. 145.
— de Saint-Georges. 89.
Congrégation de Vuillafans, 109.
Corbie (Jacques de), clerc, 154.
Cordeliers de Salins, 96,
Coublans (vicaire de), 123.

D

Dissey (seigneurie de), 83.
Dole (Etienne de), 164.
— (ville de), 46.
Doru (Philippe de), médecin, 191.
Dournons (Jacques, seigneur de), 124.
Doyen de Rougemont, 81.
— de Sexte, 22.
Droits à l'équivalent, 192.
Duras, 72.
Durfort, 72.

E

Etiennette, prieure de Montarlot, 66.
Etrabonne (le seigneur d'), 51.

F

Fabrique de Saint-Paul de Besançon, 29.
— de l'abbaye de Souvigny, 150.
— de V., 151.
Faucogney (seigneurie de), 165.
Faucon (Jean), 125.
Faverney (abbé de), 166.
Ferrières-lez-Scey (Simon de), 47.
Flavigny, prieuré, 126.
Fondremand (châtellenie de), 48.
Fontaine (Mathieu, prêtre de), 49.
Fontenay (abbaye de), 127.
« Forte » (curé de), 128.
Franciscains de Chariez, 41, 161.
Franquemont-Montbéliard, seigneurie, 167.
Frey, Jean-Arbogaste (Allemagne ou Angleterre?), 198.
Fribourg (congrégation de l'Annonciation de), 129.
— (Guillelmites de), 200.
Fruyn (Jean de). 179-180.
Fuchi (Robert de), 129.

G

G., chapelain de Ray, 181.
G., curé de Vougeaucourt, 107.
Gauthier (Jean), chanoine, 21.
Goailles (abbaye de), 50.
Guillaume, doyen de Rougemont, 81.

H

Halphedanges (Jean d'), 130.
Hardt (Allemagne), 201.
Huet (Hugues), 170.
Humbert, religieux du Saint-Esprit, 131.

I

Imprimeurs de Besançon, 36.
« Isasni » (Jacques d'), 132.

J

Jantet (Humbert), 64.
Jousserot, seigneurie, 51.
Jusan-Mouthier, prieuré, 51.
Jussey (capucins de), 52.

L

La Bâtie, 121.
La Baume, 64.
Laboule (Jean), clerc, 133.
La Loye (curé de), 59.
Languedoc, 192.
Lanthenans, prieuré, 53.
La Palud, 85.
— (François de), 178.
Larderet (Louis du), 54.
La Roche-en-Montagne, 85.
Lausanne (évêque de), 156.
Laviron (Thiébaud de), 171.
Le Birelle (G.), 134.
Le Coudert (J.), 193.
Le Vinetier (Guillaume), 135.
Lieucroissant, abbaye, 55.
Lieu-Dieu (abbesse de), 136.
Lieu-Dieu, prieuré, 56.
Loge maçonnique de Besançon, 37.
— d'Ornans, 75.
Longwy (Louise de), 5, 108.
Lons-le-Saunier (Clarisses de). 58.
— (justice de), 57.
— (perruquiers de), 172.
Loray (Simon de), 35.
Luxeuil (abbaye de), 61, 63.
— (archidiacre de), 60.
— (Orry de), 173.
— (tabellionné de), 62.

M

Mandeure (basilique de), 64.
Marignie (Jean de), 137.
Metz (cathédrale de), 138.
Mérey (B. de), 183.
« Moleyr » (curé de), 166.
Monastère inconnu, 155.
Montagu (G. de), 168.
Montaigu, 48, 65.
Montarlot, abbaye, 66.
Montbéliard-Montrond, 44.
Montby (Guillaume de), 67.
Montereullier (justice de), 139.
Monti (Raimondo dei), 202.
Montigny (Guillaume de), 140.
Montrond, 44.
Mont-Saint-Léger (Jean de), 68.
Morle, prévoté, 141.
Morteau, prieuré, 174.
— seigneurie, 69.
Mourey (Nicolas), 34.
Munster-sur-le-Mein (collégiale de), 203.

N

Naisey (obédiencerie de), 70.
Nardin (Jean), 33.
Neublans (le sire de), 71.
Neuchâtel, 48.
— (justice de), 72.
« Novilegice », ville, 157.

O

O., curé de Cesancey, 40.
Œuvre de Souvigny, 150.
Orgelet, 73.
Ornans (loge maçonnique d'), 75.
— (minimes d'), 74.
Othon IV, comte de Bourgogne, 39.

P

Pasquale (Nicolo), 204.
Pepin (Guillaume), 142.
Perruquiers de Lons, 172.
Piété (sceau de), 148.
Pisson (Antoine), 143.
Poitevin (Henri de Besançon, dit le), 31.
Poitiers (Philippe de), 76.
Poligny (Clarisses de), 77.
Pontailler (N. de), 78.
Pontarlier (postes de), 184.
— ville, 79.
Porte-Croix (confrérie des), 144.
Pourtier (Pierre), 169.
Présidial de Salins, 97-99.
Présilly (seigneurie de), 175.
Priet (Estevenin), 38.

R

R., curé de Vadans, 103.
Ray, 170.
— (chapelain de), 181.
Rickeisen (Jean), de Birckenfeldt, 159.
Riquier, évêque de Tibériade, 158.
Robin (Jacques), 175.
Rosey, prieuré, 80.
Rougemont (doyen de), 81.
Ruffey, seigneurie, 176.
Rupt (justice de), 82.
Rye (Ferdinand de), 84, 87.
— (Gérard de), 5, 108.
— (Gui de), 71.
— (Marc de), 86.
— (Simon de), 83.
— (N... de), 85.

S

Sagey (Philippe de), 8.
Saint-Claude (abbaye de), 86-87.
— (Carmes de), 179.
Saint-Esprit (religieux du), 131.
Saint-Georges (confrérie de), 89.
Saint-Gorgon 90.
Saint-Hippolyte, ville, 92.
Saint-Paul de Besançon, abbaye, 29, 178.
Saint-Vincent de Besançon, abbaye, 30.
Salins, 39, 92.
— (Basoche de), 206.
— (Carmélites de), 95.
— (chancellerie du présidial de), 98-99.
— (chapitre Notre-Dame de), 94.
— (chapitre Saint-Maurice de), 53, 94.
— (chirurgiens de), 100.
— (cordeliers de), 96.
— (Guillaume de), chanoine, 20.
— (présidial de), 97.
— (ville de), 185.
Saumur (archiprêtré de), 147.
Scey (Guillaume de), 101.
Schlappritzi (F. de), 160.
Serre-les-Moulières, 169.
Sexte (doyen de), 22.
« Solertis » (Pierre de), 149.
Soleure (Cordeliers de), 205.
Souvigny (fabrique de), 150.
Strambino, évêque de Lausanne, 156.

T

T. B..., 196.
Thervay (tabellionné de), 102.
Tibériade (évêque de), 158.
Trai...n (Jean de), 145.
Trois-Rois (abbaye des), 55.

U

Ursulines d'Arbois, 2.

V

Vadans (curé de), 103.
Vaire (Guillaume de), 90.
Varax, 85.
Vaugrenant, 78.
Vercel (Jean de), 105.
Vergy (Guillaume de), archevêque, 17.
Vienne (Henri de), 166.
— (Hugues de), 57.
— (Hugues de), archevêque, 16.
— (Jacques de), 106.
« Vigno », tabellionné, 146.
Ville française?. ., 196.
Villers-la-Faye (Marguerite de), 136.
Vivres de l'armée de Flandre et d'Allemagne, 195.
Vougeaucourt (curé de), 107.
Vuillafans (congrégation de), 109.
Vuillafans-le-Vieux, tabellionné, 108.
Vurry, abbé de Saint-Vincent, 30.

W

Watteville (Nicolas de), 186.
Wissembourg (bailliage de), 152.

4

31

8

76

32

71

170

91

39

105

ux XII^e-XVI^e s. — 4. Marguerite d'Autriche. — 8. Jeannette de Battenans. — 31. Henri le Besançon. — 32. Simon de Loray. — 39. Othenin de Bourgogne. — 71. Guyot de Rye. — 76. Philippe de Poitiers. — 91. Ville de Saint-Hippolyte. — 105. Jean de Vercel. — 170. Thiébaud de Laviron.

161

142

174

68

83

33

45

44

88.

Sceaux XIII^e-XVI^e s. — 33. Jean Nardin. — 44. Jean, s^r de Chay. — 45. Thiébaud de Crosey. 68. Jean de Mont-Saint-Léger. — 83. Simon de Rye. — 88. Philippe de Sagey. — 142. Guillaume Pepin. — 161. Pierre de Chauvirey. — 174. Jacques Rolin.

19

22

60

96

17

53

18

9

20

...aux XIIIe-XVIe s. — 9. Abbaye de Baume-les-Messieurs. — 17. Guillaume de Vergy, archevêque. — 19. Jean Carondelet, doyen. — 20. Guillaume de Salins, chanoine. — 22. Aimon, vicaire de Sexte. — 53. Prieuré de Lanthenans. — 60. P. F., archidiacre de Luxeuil. — 96. Cordeliers de Salins.

177

11

165

173

23

80

13

ceaux XIII^e-XVII^e s. — 11. Renaud, abbé de Baume. — 13. Prieuré de Bellefontaine. — 23. Abbaye de Battant. — 80. Pierre, prieur de Rosey. — 165. Henri, abbé de Faverney. — 173. Prieuré de Morteau. — 177. Abbaye Saint-Paul de Besançon.

45 bis

102

65

160

64

62

86

ceaux XIVe-XVIe s. — 45 *bis*. Parlement de Dole. — 62. Tabellionné de Luxeuil. — 64. Bailli de Mandeure. — 65. Tabellionné de Montaigu. — 86. Chambre de l'abbé Marc de Rye. — 102. Tabellionné de Thervay. — 160. Franciscains de Chariez.

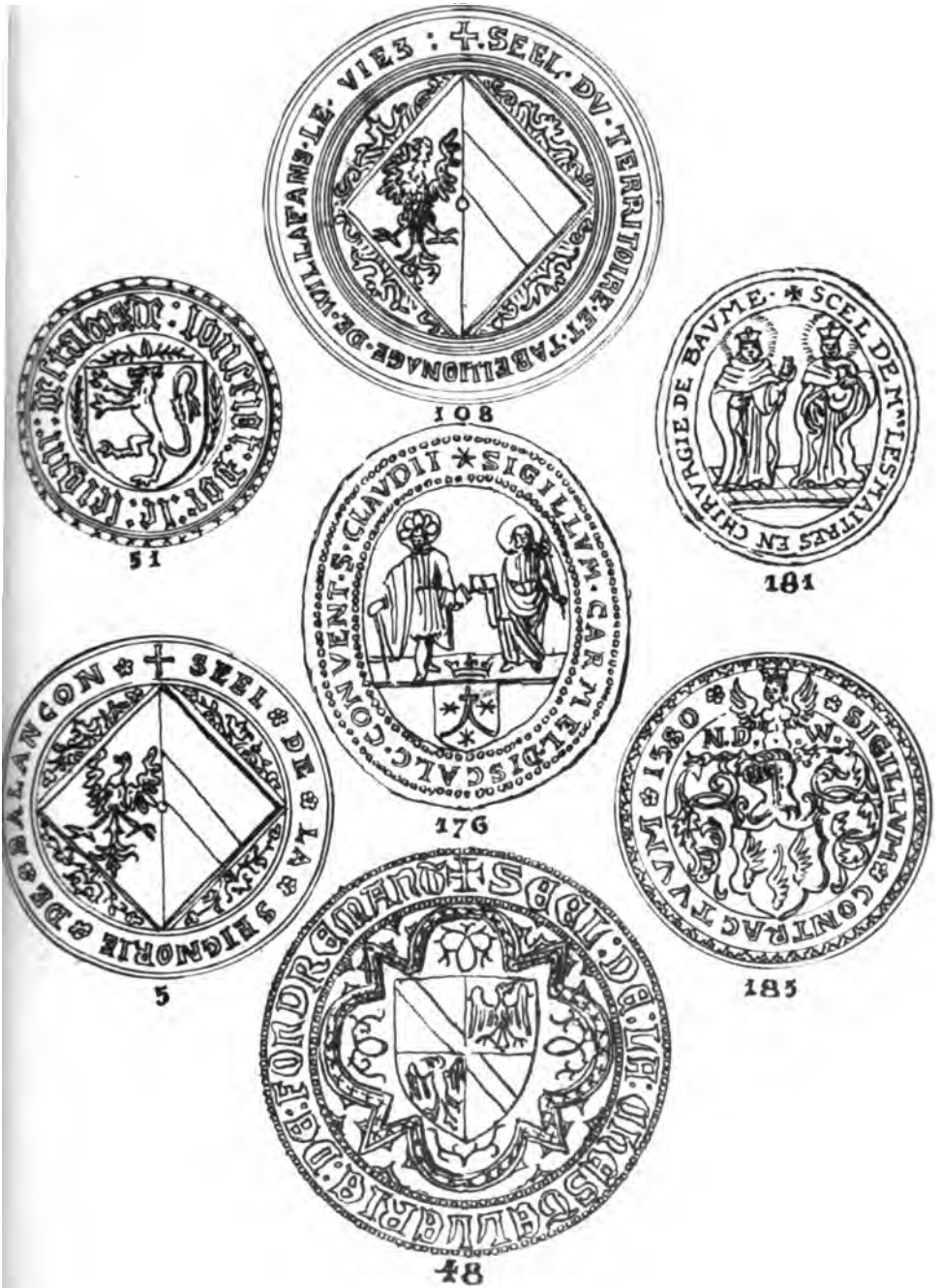

Sceaux XIV^e-XVII^e s. — 5. Seigneurie de Balançon. — 48. Seigneurie de Fondremand. — 51. Seigneurie de Jousserot. — 108. Tabellionné de Vuillafans. — 176. Carmes de Saint-Claude. — 181. Chirurgiens de Baume. — 185. Seigneurie de Châteauvilain.

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE

DES

ENVIRONS DE BESANÇON

Par M. PARANDIER

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES

RÉDIGÉE D'APRÈS SES NOTES RECUEILLIES DE 1828 A 1833

Séance du 9 avril 1898

PRÉFACE

En 1826, M. Parandier, alors élève ingénieur des Ponts-et-Chaussées, fut envoyé en mission dans la vallée du Doubs, pour suivre les travaux de construction du canal du Rhône au Rhin. Il se trouva bientôt au fond de cette vallée, entre les immenses escarpements abrupts de ses deux versants, engagé dans l'exécution de grands travaux qui exigeaient l'emploi continuel de mortiers hydrauliques et de pierres de toutes dimensions, et fut très surpris de n'avoir reçu aucun renseignement sur les qualités spéciales et l'emploi, dans les grands travaux, de toutes les variétés de roches constituant les diverses assises de la montagne. Il pensa alors qu'il y aurait une réelle utilité, à rechercher, parmi ces couches, celles qui pourraient fournir les meilleurs matériaux, soit pour la construction, soit pour la fabrication des chaux hydrauliques et des ciments, et il se mit de suite à l'œuvre. Les premiers éléments de ce travail étaient déjà élaborés, lorsqu'il fut nommé à Besançon, comme ingénieur ordinaire, en 1828 ; il s'y lia intimement avec un ingénieur des mines très versé dans la géologie, M. Duhamel, et il entreprit avec

son concours une étude d'ensemble, à la fois orographique et géologique sur le massif du Jura. Deux années plus tard, M. Parandier entretenait l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon (1) des résultats de cette étude, et à cette occasion, donnait des renseignements géologiques intéressants sur la région ; car il avait, dès 1828, commencé à rassembler toutes les indications qu'il pouvait se procurer, relevant des coupes et recueillant des fossiles qu'il déterminait avec l'aide de M. le comte d'Hudressier.

En 1831, la construction de la route de Morre lui permit d'observer minutieusement les étages supérieurs du terrain jurassique et de constater qu'ils diffèrent assez sensiblement des formations que l'on rencontre, au même niveau, en Angleterre et dans le bassin de Paris. Ces observations, effectuées jusqu'alors sur divers points des départements du Doubs et du Jura lui inspirèrent l'idée d'étudier à fond et très en détail les environs de Besançon, projet qu'il mit promptement à exécution ; en sorte qu'avant la fin de 1833 il avait entièrement reconnu la série des couches qui y affleurent, et établi leurs caractères distinctifs ; déjà même, il avait su intéresser à la géologie quelques amateurs bisontins qui l'accompagnaient dans ses excursions. Le nombre de ceux-ci devint bientôt assez considérable, et M. Parandier eut l'idée de les grouper, pour former une société d'études et de recherches scientifiques qui fut prospère pendant quelques années et ne disparut qu'en 1842, lorsque son fondateur quitta notre ville. Cette « Société géologique du Doubs » comme elle s'intitulait (2) prépara la réunion, en un véritable congrès, de géologues français et suisses, qui eut lieu à Besançon le 1er octobre 1835, dans laquelle M. Parandier fit un

(1) Séance du 3 mai 1830.

(2) La Société Géologique du Doubs, fondée par M. Parandier, fut la première origine de la Société d'Emulation du Doubs. Voir *Mém. Soc. d'Emul. du Doubs*, procès-verbal de la séance du 12 mars 1838.

exposé très complet de la constitution géologique de la région bisontine. Le travail qu'il communiqua alors ne fut jamais publié, pour diverses raisons, mais surtout parceque son auteur désirait en faire une sorte de notice explicative de la carte géologique, au 20/1000, du territoire de Besançon qu'il préparait alors. Le dessin topographique de cette carte était achevé en 1843, et le coloriage géologique déjà commencé, lorsque M. Parandier fut envoyé à Dijon pour projeter et faire exécuter le chemin de fer de Dijon à Chalon-sur-Saône (aux travaux duquel il présida entièrement et qu'il livra à la circulation) et continuer les études du tracé de la ligne de Dijon à Mulhouse. Il dut, en conséquence, abandonner son travail géologique, non sans avoir essayé, mais inutilement, de le faire continuer par un ingénieur des mines en résidence à Besançon. Depuis lors, les services importants dont il eut la direction, les occupations nombreuses qui en résultèrent pour lui, et les importantes études de géologie qu'il entreprit sur d'autres points de la France ne lui permirent pas, pendant de longues années, de continuer l'œuvre commencée. Ce fut seulement en 1878, après qu'il eut pris sa retraite comme Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, qu'il put l'achever et l'adresser à la direction du service de la carte géologique détaillée, qui en fit tirer quelques exemplaires, sans imprimer le texte explicatif qui devait l'accompagner.

C'est cette notice composée de 1828 à 1833, que la Société d'Emulation du Doubs a demandée à M. Parandier pour l'insérer dans ses Mémoires (1), non dans l'intention d'ajouter encore une nouvelle étude de géologie, sur les environs de

(1) Le conseil d'administration de la Société d'Emulation du Doubs a décidé, d'accord avec M. Parandier que son manuscrit ne serait pas publié absolument en entier, et que l'on n'imprimerait ni les indications géologiques étrangères à Besançon, ni les listes de fossiles; enfin que l'on modifierait la disposition primitive des coupes pour éviter l'intercalation de figures dans le texte.

Besançon, à celles qui existent déjà, mais afin d'établir ses droits de priorité sur toutes les autres, en montrant que dès 1830, avant la publication des travaux de Thirria et de Thurmann, il avait étudié le Jura et qu'il connaissait les grands traits de sa constitution géologique.

ALBERT GIRARDOT.

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE DES ENVIRONS DE BESANÇON

SÉRIE SOUS LE CALCAIRE A GRYPHÉES

Le terrain le plus ancien que nous puissions trouver dans le Doubs, et dont j'ai constaté les affleurements, c'est le *Muschelkalk* que j'ai reconnu, sur la rive droite de l'Ognon, en 1831.

Dans les environs de Besançon, nous trouvons d'une manière *presque complète, tous les étages et groupes de nos monts jurassiques.*

C'est sur le Muschelkalk que repose la série des marnes et argiles irisées, au bas desquelles, à peu de distance du muschelkalk, gisent des amas de sel gemme ; plus haut sont des alternances de gypse et de bancs de calcaire dolomitique, de marnes et d'argiles de diverses couleurs, dites marnes et argiles irisées.

C'est dans un sondage fait sur la côte de Beure, pour la recherche du sel gemme que se trouve le développement, à peu près complet, de cette série d'assises, de marnes, d'argiles, de couches de calcaire dolomitique et de sel gemme. Ce sondage effectué au-dessus de Beure, sur une profondeur de 126^{m}, 80, sous le calcaire à gryphées, n'a pas atteint le sel gemme (1).

Nous donnons ci-dessous, le résultat du sondage précité, fait sous la direction de MM. Roussel-Galle et Duhamel, à Beure (2) :

---

(1) Par les sondages faits à Montmorot, près de Lons-le-Saunier, il se trouve à 140 mètres environ au-dessous du calcaire à gryphées. On peut conclure de là qu'en partant du fond du vallon du petit cours d'eau de Beure, et en creusant un tunnel horizontal, on serait parvenu au massif de sel gemme, dont on aurait pu faire une fructueuse et facile exploitation.

(2) On trouve ordinairement, sous le calcaire à gryphées, un petit banc de grès dit *quadersanstein.*

Puits.

A.	Marnes bigarrées, de couleur lie de vin et gris bleuâtre	3.25
B.	Calcaire magnésifère	3 57
C.	Marnes	2.92
D.	Gypse	19.49

Sondage au fonds du puits.

1.	Gypse anhydre, mélangé d'argile salée	6
2.	Marne grise non salée	1.62
3.	Gypse argileux non salé	1.62
4.	Argile rouge un peu salée	1.98
5.	Gypse blanc presque pur	4.66
6.	Gypse et argile rouge	1.19
7.	Argile rouge salifère	6
8.	Marne blanche calcaire	0 49
9.	Calcaire dolomitique blanchâtre, dur et tenace	14.29
10.	Marne calcaire grise	0.97
11.	Marne rouge	0.81
12.	Gypse blanc	0.81
13.	Marne bleuâtre	0.97
14.	Marne rougeâtre	1 03
15.	Marne et gypse	0 81
16.	Marnes de diverses couleurs	1.83
17.	Argile noirâtre très sèche	2.17
18.	Calcaire marneux	1.30
19.	Marne bleuâtre	1.54
20.	Chaux sulfatée, anhydre, très dure	0 43
21.	Marne noire et gypse	1.30
22.	Chaux sulfatée, anhydre, très dure	0.65
23.	Gypse salé et marne	1 80
24.	Calcaire marneux	1.30
25.	Gypse blanc	0.60
26.	Marne dure	0.97
27.	Chaux sulfatée anhydre	0.81
28.	Marne bleue dure	1.41
29.	Marne bleue et gypse salé	0.81
30.	Chaux sulfatée anhydre, très dure	0 46
31.	Marne grise, mêlée de gypse	1.80

32. Marne grise et verte	1.14
33. Marne noire et gypse salé	0.57
34. Calcaire marneux	0.38
35. Marne grise et gypse un peu salé	0.73
36. Calcaire marneux	0 32
37. Marne grise et gypse	1 22
38 Marne noire et gypse blanc	3.57
39. Marne grise et gypse salé	2.27
40. Argile rouge et gypse blanc	3.90
41. Argile rouge non salée	1.19
42. Argile avec gypse blanc	0 49
	107.31

Nous bornons à ce qui précède, la description géologique de la série des assises des environs de Besançon, *au-dessous du calcaire à gryphées jusqu'au Muschelkalk* (1).

CALCAIRES A GRYPHÉES, SÉRIE D'ASSISES A BÉLEMNITES ET DES TROIS COUCHES DE MARNES LIASIQUES

La côte de Morre, depuis son origine, à la sortie du village, jusqu'à son sommet, au *Trou-au-Loup*, présente la série de toutes les assises, depuis le calcaire à gryphées compris, jusqu'aux groupes ferrugineux des marnes et calcaires ferrugineux, et même du minerai de fer ; nous allons passer en revue la série des groupes ou étages, en commençant par le dépôt, à leur base, des bancs de calcaire à gryphées.

CALCAIRE A GRYPHÉES

L'ensemble des bancs de ce calcaire, a de 6 à 7 mètres d'épaisseur, ils ne sont pas épais et sont généralement recou-

(1) On divise aujourd'hui l'ensemble de ces assises en plusieurs groupes, auxquels on a donné les noms de *rhétien inférieur*, *rhétien moyen*, *rhétien supérieur*.

N. B. On peut consulter, pour la faune de ces assises, aux environs de Besançon, l'ouvrage de M. HENRY : *L'Infra-Lias dans la Franche-Comté* (Mém. Soc. d'Emulation du Doubs, 1876).

verts, d'une infinité de fossiles : gryphée arquée et autres, compris dans ce groupe, qu'on rencontre en affleurements, dans un grand nombre de points du département du Doubs.

Il y a au-dessus du calcaire à gryphées, quelques petits bancs de calcaire, où l'on soupçonnait du phosphate, mais l'analyse faite à l'Ecole des Mines n'en a pas trouvé (1).

BANCS DU CALCAIRE A BÉLEMNITES

Dans cette assise qui se compose d'une alternance de couches de marnes et de calcaires, il y a beaucoup de bélemnites, elles sont surtout en grande quantité dans les bancs immédiatement à la base de l'assise inférieure des marnes liasiques.

MARNES LIASIQUES INFÉRIEURES

C'est une puissante assise de marne bleue, compacte; il y a à sa partie supérieure quelques bancs plats et rognons très durs à la base des bancs schisteux dont nous allons parler.

BANCS SCHISTEUX ENTRE LES MARNES LIASIQUES SUPÉRIEURES ET CELLES INFÉRIEURES

C'est un ensemble de schistes d'environ 6 à 7 mètres d'épaisseur; on l'observe au tournant de la route qui s'élève de Morre, au sommet de la côte. Ces schistes ressemblent parfaitement aux ardoises dont on se sert comme couverture pour les maisons, mais celles-ci résistent aux plus fortes gelées, tandis que les dits schistes qui leur resssemblent, n'y résistent nullement.

---

(1) Pour tout ce qui concerne la faune des couches, tant du système liasique que du système oolithique, on peut consulter l'ouvrage ne M. L. Rollier : *Formation jurassique des environs de Besançon* (Porrentruy, 1863), qui renferme des indications très complètes sur les fossiles de toutes les assises des environs de Besançon.

MARNES LIASIQUES SUPÉRIEURES

Elles sont puissantes, généralement très compactes, renferment une assez grande proportion de carbonate de chaux, particulièrement dans leur partie supérieure où la proportion s'élève jusqu'à près de 40 %.

COUPE I

A partir de la sortie de Morre, en montant, jusqu'au-dessus de la côte.

(La coupe des assises du Trou-au-Loup fait suite à celle-ci.)

1. Premières couches de calcaires, du passage des marnes liasiques supérieures, au groupe ferrugineux.
2. Marly sands ton, très micacé.
3. Marnes supérieures liasiques.
4. Schistes au tournant de la route neuve de Morre.
5. Bancs plats très durs et rognons très durs, à la base des schistes.
6. Marne presque sans rognons, immédiatement en sortant de Morre, et dans la tranchée au bas du chemin du Viguier, avant le tournant.
7. Lias inférieur à bélemnites ; alternance de couches de marnes et de bancs calcaires à bélemnites, bélemnites très nombreuses à la partie supérieure de l'assise.
8. Calcaire à gryphées, après la sortie de Morre, après avoir traversé le groupe précédent.
9. Petite assise de grès dit : *quadersandston* sous le calcaire à gryphées à quelques 100^{m} au delà de Morre.

COUPE II

Au-dessus de Beure.

A Ensemble d'alternance de passage, des marnes liasiques au groupe ferrugineux.

1. Retour d'assises marneuses avec calcaire ferrugineux.
2. Calcaire ferrugineux à petits *pecten* (*P. personatus*).

3. Marnes micacées avec cylindres, petits rognons.

4. Marnes peu fossilifères : *arca nucula belemnites* rares.

B Marnes liasiques supérieures.

5. Marnes dont les couches partielles sont remplies de nombreux fossiles, *Ammonites Nucula Cycloïdes Arca trochus* y sont très abondants.

C. Schistes bitumineux (6m).

6. Couche remplie d'innombrables quantités de bélemnites, et de petites ammonites.

D. Marne liasique inférieure.

7. Marne.

8. Rognons avec nantiles.

E. Marnes et calcaires à bélemnites.

9. Marnes noires coquillères.

10. Marnes et rognons à bélemnites fossiles nombreux.

F. Calcaire à gryphées.

Coupe III

Du passage du Trou-au-Loup (1)

A. Etage oololithique inférieur.

1. Bancs de calcaires purs.

2. Bancs de calcaires minces séparés par des interstices de marne et des rognons de silex.

3. Deux couches schisteuses séparées par un banc calcaire.

4. Calcaire à entroques.

B. Groupe ferrugineux.

5. Alternance de petits bancs de calcaire et de marnes ferrugineuses supérieures.

---

(1) La coupe des assises du Trou-au-Loup a été publiée, en 1860, par M. Vézian (*Bull. Soc. Géol.*, réunion de Besançon, p. 15-16), avec indication des fossiles recueillis dans ses diverses couches.

6. Bancs de calcaire rouge ferrugineux.
7. Bancs de calcaires résistants rougeâtres.

C. Alternance de calcaire marneux et de marne (Marly-sands ton).

8. Calcaire.
9. Calcaire marneux.
10. Marly-sands ton.
11. Marne.
12. Calcaire marneux ferrugineux.
13 Marne.
14. Calcaire ferrugineux.
15. Marne.
16. Calcaire rognoneux.

D. Marne liasique supérieure.

GROUPE FERRUGINEUX

Le groupe ferrugineux se compose de plusieurs séries de bancs calcaires, plus ou moins marneux, comme la coupe l'indique pour le banc inférieur et le banc ferrugineux supérieur. Les autres bancs de calcaire sont compacts, rougeâtres et très résistants, ils sont souvent exploités, on en tire particulièrement beaucoup de moellons rougeâtres et de la douette, les moellons sont souvent exploités pour la construction des bâtiments.

BASE DE L'ÉTAGE INFÉRIEUR OOLITHIQUE

L'ensemble des bancs précédents se termine, par une alternance de petits bancs de calcaires et de marnes ferrugineux, qu'on peut considérer comme étant la base de l'étage inférieur jurassique (actuellement dit bajocien) et qui débute par des bancs de calcaire dit : *calcaire à entroques* qui se trouve dans des carrières où on l'exploite, non loin de Be-

sançon, et qui est à la base de la série des couches de l'oolithe inférieure.

Il y a dans cette série une très belle couche de calcaire dolomitique, de 2m d'épaisseur que j'ai parfaitement observée, dans l'escarpement du côté nord de la citadelle.

GRANDE OOLITHE SUPÉRIEURE

Nous voilà arrivés à la couche de *terre à foulon*, dite fullers-earth en Angleterre. C'est une couche marneuse qui renferme des fossiles nombreux, en grande abondance. Sur la terre à foulon, repose une série de couches calcaires, série dite *grande oolithe supérieure*, où s'exploitent, comme dans l'oolithe inférieure, sous la terre à foulon, des moellons, de la douette et de la pierre de taille, dans diverses carrières.

BRADFORT-CLAY ET FOREST-MARBLE

La grande oolithe supérieure se termine par une petite couche mince de marne, dite *Bradfort-clay*, qui est la base du Forest-marble. On trouve sur le Bradfort-clay, quelques petites couches de calcaire oolitique miliaire, puis un calcaire compact un peu oolitique, recouvert par la série des calcaires compacts, parfaitement distincts qui terminent le Forest-Marble, dont les dernières assises sont parsemées de taches rouges.

On arrive ensuite au Cornbrash sur les dernières assises à taches rouges de Forest-Marble.

CORNBRASH

Une description très complète de ce groupe, a été déjà publiée en 1840 (1).

---

(1) PARANDIER, *Résumé d'une description géologique et paléontologique de Cornbrash dans les environs de Besançon.* (Compte rendu de la huitième session du Congrès scientifique de France, tenue à Besançon en septembre 1840.)

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE DE LA SÉRIE DES GROUPES OU ÉTAGES DE LA ROUTE DE MORRE

Nous en sommes arrivés à la description géologique de la série des étages qui se succèdent, sur la tranchée de la route de Morre, à droite en montant, à partir de la Porte taillée.

MARNES OXFORDIENNES

C'est une couche de marne très répandue dans les environs de Besançon, et dont un affleurement considérable existe tout à l'entour du mont de Bregille; cette marne est très fructifiante en agriculture ; on l'exploite sur plusieurs points du Doubs et du Jura pour en faire des briques et des tuiles ; elle est favorable à la culture des vignes dont elle est couverte, sur plusieurs points aux environs de Besançon ; elle est aussi exploitée pour l'amendement et l'amélioration des sols culturaux, qui manquent des éléments dont elle se compose.

SOUS-GROUPE DES SPHÉRITES CALCAIRES MARNEUX

C'est dans ce groupe que l'on peut exploiter des calcaires et sphérites, très propres à la fabrication des ciments de chaux hydraulique. C'est dans ce groupe que j'ai fait exploiter les pierres qui m'ont donné une excellente chaux hydraulique, pour la construction des ponts de Bregille et des Chaprais, à Besançon. On retrouve ce groupe, partout où existe l'affleurement des marnes oxfordiennes.

CALCAIRE OOLITHIQUE CORALLIEN

Ce groupe se compose d'une série de bancs calcaires dont quelques-uns oolithiques miliaires, d'autres formés de grosses oolithes. On y remarque aussi des bancs très fossilifères, renfermant beaucoup de Polypiers et d'Echinodermes. Le groupe se termine par les couches du calcaire à nérinées.

PASSAGE DES COUCHES A NÉRINÉES A L'ASTARTIEN

Ce groupe de peu d'épaisseur, est formé d'une série d'alternances de bancs de calcaires et de marnes.

ÉTAGE ASTARTIEN

On observe, à la base de cet étage, des couches minces de calcaires remplis d'astartes.

L'ensemble des marnes de cet étage est divisé en deux parties, par une couche de calcaire compact de 2^{m} d'épaisseur : l'une inférieure dont nous venons de parler, l'autre supérieure qui se compose à la base de marnes bleues avec plaquettes micacées, à son milieu d'une assez puissante couche de marne, recouverte d'une série d'alternances de couches de calcaires et de marnes.

Tout ce qui précède est suivi de la série de bancs calcaires astartiens.

MARNES ET CALCAIRES PTÉROCÉRIENS

Cet étage se compose d'une couche marneuse remplie de ptérocères, puis d'une série de bancs calcaires.

ETAGE EXOGIRIEN VIRGULIEN

Le groupe ptérocérien, est recouvert par un étage de 10 à 12 mètres d'épaisseur seulement, il a pour base une petite couche marneuse où l'on trouve beaucoup d'exogires et des gryphées virgules, et d'une petite série de calcaires compacts, renfermant les mêmes fossiles.

KIMMÉRIDGIEN

Ce groupe est un ensemble de petites assises calcaires, alternantes avec des couches de marnes ; on y remarque des couches à exogires et des gryphées virgules, avec alternances

de calcaires à lumachelles. Cet ensemble est la base des deux étages portlandien.

ÉTAGES PORTLANDIEN

L'étage portlandien inférieur, se compose d'une série de minces bancs de calcaires compacts, puis surviennent des bancs de calcaires dolomitiques, qui sont comme la base de la série des calcaires portlandiens supérieurs, composés d'alternances de bancs calcaires et de bancs dolomitiques.

Pour arriver aux parties supérieures du portlandien supérieur, il faut quitter la route de Morre, et suivre la série des assises supérieures, jusqu'au sommet de la côte, sur le plateau où on trouve le portlandien supérieur terminé par une série de bancs de calcaires dolomitiques, dont l'ensemble, de 6m d'épaisseur, est recouvert par le dépôt d'un pouddingue composé d'un massif de cailloux roulés. Ces cailloux roulés appartiennent aux étages oolitiques inférieurs, fort peu à l'oolithe supérieure; il sera parlé ultérieurement de ce pouddingue.

TABLEAU GÉNÉRAL

de la série des étages et assises géologiques des environs de Besançon

De la série des étages, et de l'étude détaillée successive de leurs assises, j'ai composé en 1838 le tableau général ci-joint.

Ce tableau se termine par la série des dépôts des terrains quaternaires et par les dépôts modernes : terrains remaniés, sables, tourbes, alluvions.

Dans la série des dépôts des terrains quaternaires, j'ai placé les argiles jaunes et jaunes à silex sur le pouddingue jurassique, parce que je le regarde comme antérieur à l'émission de l'argile jaune.

On voit aussi figurer deux fois l'indication de blocs erratiques, transportés par des avalanches descendues des Alpes.

On y voit également figurer un dépôt de lignite, ce dépôt est enveloppé dans l'argile jaune (voir coupe ci-jointe), par un renversement qui doit être très peu postérieur au renversement qui à Montfaucon, a recouvert le pouddingue sur lequel est bâti le château de Montfaucon.

Enfin, les dernières assises figurées dans les dépôts modernes, se composent d'alluvions réitérées à plusieurs époques, puis de sables et de tourbes qui se forment encore actuellement.

NOTE

Sur la question d'existence du Néocomien dans la région bisontine

Le tableau ne présente pas le Néocomien, ni le grès vert, au-dessus des calcaires dolomitiques du Portlandien supérieur ; il n'y en a point en effet dans les environs même de Besançon, mais non loin de Besançon, à la partie inférieure du village d'Auxon-Dessus, dans les vignes à droite en descendant le village, vers les dernières maisons, il en existe un dépôt renversé et couvert par le surhaussement du 1er étage oolitique, comme le fait voir la coupe ci-jointe. Cette coupe prouve que le Néocomien existait dans la région ; il a été emporté, balayé par les torrents d'eaux pluviales, ou résultant de la fonte des neiges et glaces des montagnes supérieures. Le Néocomien a pu échapper à ce balayage, parce que, comme le montre cette coupe, il était couvert par les calcaires jurassiques ci-soulevés, qui se sont maintenus résistants parce qu'ils s'étaient durcis à la longue, avant le soulèvement qui a donné lieu à la faille, et qui est dirigé de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. Une coupe de Néocomien, analogue à celle ci, existe à Voray, sur les bords de l'Ognon, et confirme la conclusion que nous venons de tirer de la première.

A.-N. PARANDIER.

TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA SÉRIE DES ASSISES GÉOLOGIQUES DES MONTS JURA

comprenant toute la série

Depuis le Muschelkalk jusques et y compris les terrains **quaternaires qui, dans les environs** de Besançon, re**couvrent la partie supérieure** du Portlandien et le **Pouddingue supra-jurassique,**

DRESSÉ EN 1838

PAR M. PARANDIER

INGÉNIEUR DES PONTS-ET-CHAUSSÉES A BESANÇON

TAB

DE LA SÉRIE DES ASSISES C

DIVISIONS ADOPTÉES pour la carte géologique au 1/80.000	GRANDES DIVISIONS adoptées pour la carte géologique de France, par MM. Elie de Beaumont et Dufresnoy	DIVISIONS AD pour les cartes géol environs de Be dressées par M. Parandi
Dépôts modernes	Dépôts modernes	Terrains d dépôts mode
Formations quaternaires et moraines	Formations quaternaires et moraines	Terrains quaternaires blocs erratiques et
3me étage ou Portlandien et Kimméridien	3me étage ou Portlandien et Kimméridien	Portlandien su Portlandien in Kimméridi
Etages Séquanien	Considéré comme appartenant à l'étage jurassique moyen ou 2me étage	Exogirien Etage Ptéroc Etages Astar
Etage rauracien		Passage

LOGIQUES DES MONTS JURA

SUBDIVISIONS DÉTAILLÉES déterminées en 1838 pour la description géologique des environs de Besançon, et indication de la nature des assises dont se composent les formations successives	
Terre végétale, Humus. Détritique humain. (Constructions, Ossements). Alluvions anciennes et modernes. Terrains remaniés. Sables mouvants et attérissements. Tourbes. Sables. Limons anciens et modernes.	Dépôts modernes
Cailloux roulés Alpins et Jurassiques. Terrains remaniés. Blocs avalanches entrain. des Alpes. Moraines Blocs erratiques entraînés par avalanches descendant des Alpes. Cailloux. Sables. Minerai ferrugineux (débris roulés d'ossements de Mammifères). Terrain de transport d'eau douce (ossements de Mammifères). Sables limoneux. Sables molassiques. Argile à lignite, dépôt à Grand-Denis (Doubs) dans l'Argile jaune. Cailloux siliceux roulés. Argile jaune et Argile jaune à silex.	Dépôts de terrains quaternaires
Pouddingue supra-jurassique et Calcaires sableux. Dolomie schisteuse, cloisonnée et ferrugineuse. Portlandien supérieur avec bancs perforés. Banc dolomitique tendre.	Calcaire portlandien supérieur
Portlandien inférieur compact à petits bancs.	Calcaire portlandien inférieur
Alternances de marnes et Lumachelles rougeâtres. Marnes kimméridiennes. Marnes calcaires. Calcaires intermédiaires. Marnes et grandes Lumachelles. Calcaire. Alternances de Calcaires et marnes a Exogires et Gryphée virgule.	Kimméridien
Calcaire à Exogires. Marnes a Exogires.	Exogirien
Calcaire compact. Banc marneux à Pholadomies. Calcaire à points verts. Marnes à Ptérocères.	Ptérocérien
Bancs perstratifiés. Bancs feuilletés. Bancs fragmentaires. Calcaires et marnes alternant. Calcaires à Lumachelles.	Calcaires astartiens
Couche de Grès calcaire. Plaquettes a Astartes et Bulines.	Astartien supérieur
Calcaire intermédiaire. Calcaire sableux.	Astartien inférieur
Alternances de calcaires et marnes.	Passage ou Rauracien

(Voir la suite d'autre part.)

DIVISIONS ADOPTÉES pour la carte géologique au 1/80,000	GRANDES DIVISIONS adoptées pour la carte géologique de France, par **MM. Elie de Beaumont** et **Dufresnoy**	DIVISIONS ADOPT pour les cartes géolog environs de Besanç dressées par **M. Parandier** d
Corallien	Etage jurassique moyen ou 2me étage	Calcaires corallie
Marnes oxfordiennes		Alternances de bancs d de calcaires, de rognor hydrauliques et ciment
Callovien		Marnes oxfordienn
Bathonien supérieur	Etage jurassique inférieur ou 1er étage	Cornbrash
Bathonien moyen		Forest-marble
Bathonien inférieur		Grande oolithe
Bajocien		Etage oolithique et Compact inférie
Lias supérieur	Lias	Lias supérieur
Lias moyen		Lias moyen
Calcaire à gryphées et infra-lias	Infra-lias	Lias inférieur ou infr
Marnes irisées	Formation dite keupérienne	Formation dolomitique à argiles irisées
		Formation à sel gem
		Muschelkalk

SUBDIVISIONS DÉTAILLÉES

déterminées en 1838 pour la description géologique des environs de Besançon, et indication de la nature des assises dont se composent les formations successives

Calcaires à Nérinées. Petit banc schisteux compact. Oolithe corallienne ou Canabine (Vergonne). Calcaire compact corallien à polypiers et Oolithe corallienne.	Calcaires coralliens
Marnes et calcaires sableux a fossiles siliceux. Bancs à silex ou Chailles. Bancs perhydrauliques. Rognons hydrauliques.	Bancs et rognons de calcaires hydrauliques
Marnes oxfordiennes. Bancs solides de calcaire marneux. Minerai de fer oxfordien.	Marnes oxfordiennes
Calcaire oolithique miliaire et dalle nacrée. Calcaire compact. Bancs oolithiques et à grains de riz.	Cornbrash
Calcaire à taches. Grande oolithe à Polypiers. Oolithe cynapiforme. Calcaire compact et Lumachelles à Térébratules Oolithe miliaire. Calcaire sub-compact.	Forest-marble
Bradfort-clay.	Bradfort-clay
Grande oolithe.	Grande oolithe
Terre à foulon et à *ostrea acuminata*.	Terre à foulon
Oolithe inférieure. Calcaire compact à Térébratules. Oolithe miliaire. Dolomie jurassique. Calcaire compact à Polypiers. Calcaire à silex et marne schisteuse. Marnes et calcaires à peignes. Calcaire à Entroques.	Etage oolithique et Compact inférieur
Marnes ferrugineuses supérieures. Oolithe ferrugineuse. Calcaire ferrugineux. Banc à *pecten socialis*. Minerai de fer oolithique.	Marnes ferrugineuses Calcaire ferrugineux et minerai de fer oolithique
Alternances de calcaires et marnes. Marly-sandston. Rognons à noyau et à fer sulfuré. Marnes à Trochus, Nucules, etc. Assise marneuse très fossilifère.	Lias supérieur
Schistes bitumineux avec plaques calcaires.	Schistes bitumineux
Marnes avec rognons hydrauliques. Marnes micacées. Alternances de marnes et calcaires à Belemnites.	Lias moyen
Calcaire a Gryphées.	Calcaire à Gryphées
Grès ou Quadersandstein et argile. Feuilletée onctueuse. Marnes bigarrées.	Série de bancs de grès et de marnes bigarrées
Dolomie keupérienne et Calcaire. Compact lithographique.	Dolomie keupérienne
Argile bigarrée.	Argile bigarrée
Houille maigre. Argiles irisées avec Gypse et Marnes gypseuses.	Houille maigre et argiles irisées et marnes gypseuses
Gypse et alternances marneuses.	Gypse
Marne à sel gemme.	Sel gemme
Calcaire.	Muschelkalk

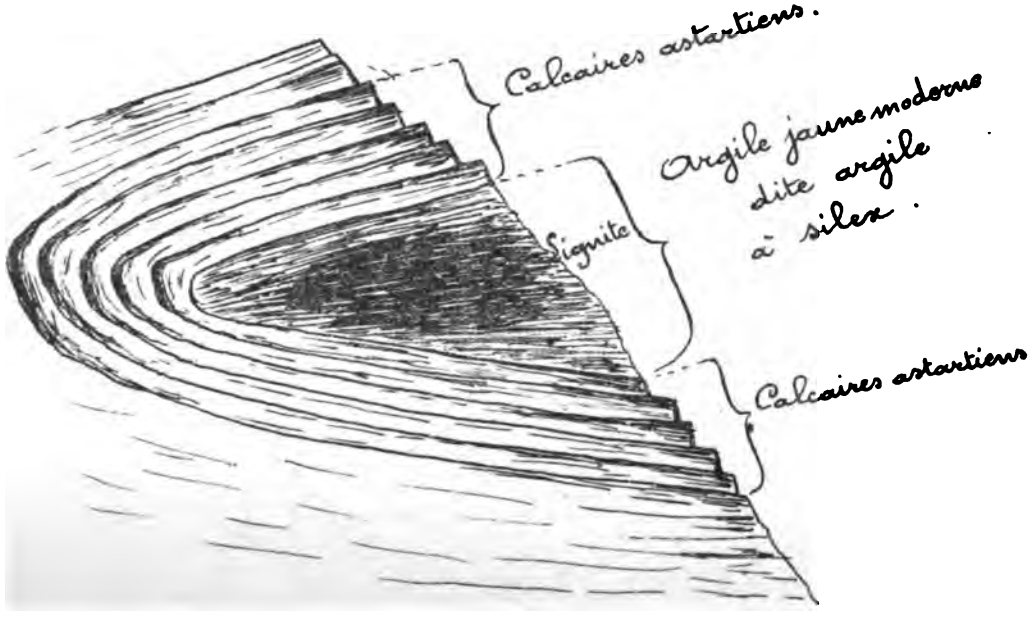

Coupe figurant un dépôt de lignite enveloppé dans l'argile jaune.

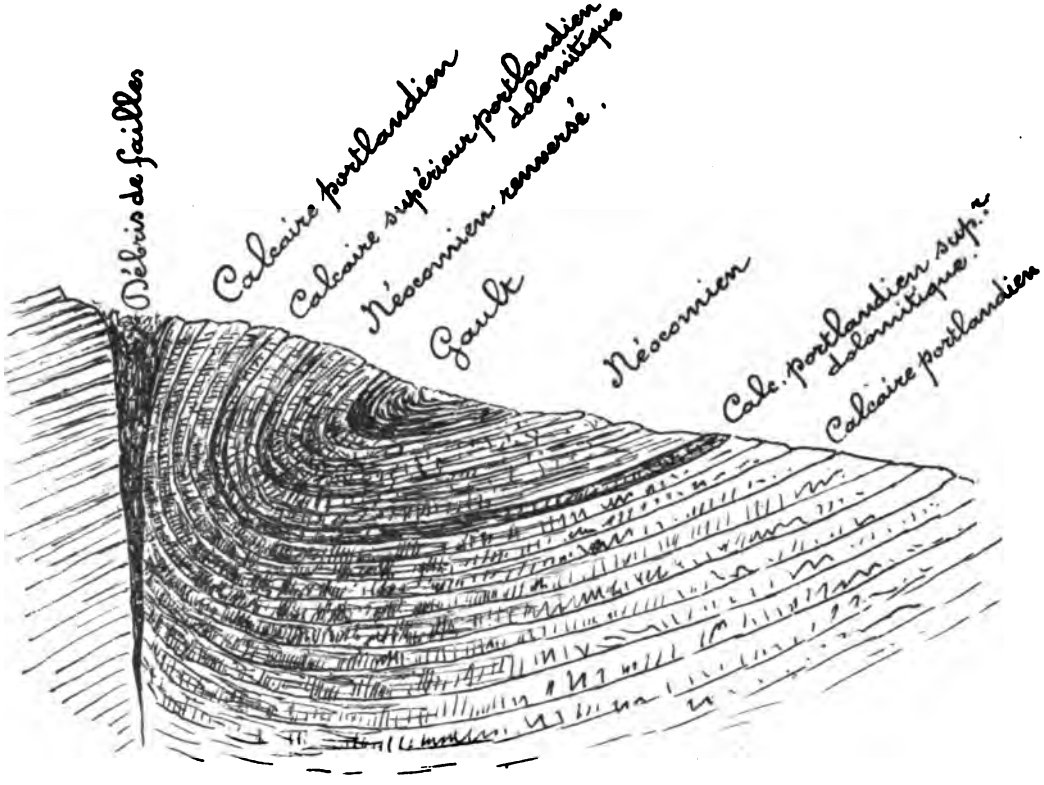

Coupe prise à Auxon - Dessus.

BESANÇON APRÈS LA RÉUNION

(1664-1668)

Par le Dr J. MEYNIER

Séance du 10 juin 1899

Les fêtes de la réunion de Besançon à la Franche-Comté étaient à peine terminées, que déjà commençait, pour la Cité, un exercice de patience qui devait durer quatre années, c'est-à-dire jusqu'à la première conquête française. Les exigences des citoyens comme les concessions de Castel Rodrigo avaient dépassé la mesure. Dans l'impossibilité où il se vit de faire honneur à la signature de son plénipotentiaire, le gouvernement de Philippe IV eut recours à cette force d'inertie qui est la puissance des faibles et des patients et qui lui avait si souvent réussi. Condé était déjà aux portes de la ville qu'on ne s'était encore décidé, de part et d'autre, à aucun sacrifice.

Avant d'aller plus loin, il n'est peut-être pas inutile de rappeler succinctement ce qu'était ce gouvernement municipal de Besançon, qui traitait d'égal à égal avec un souverain de l'importance du successeur de Charles-Quint. Tous les ans et huit jours avant la saint Jean-Baptiste, tous les citoyens, sans distinction de classe, étaient appelés à élire *quarante-deux* notables ou procureurs, six par bannière. Cette première *compagnie* choisissait ensuite *vingt-huit* autres personnages, quatre par bannière, pour former une *deuxième compagnie*, le *conseil des notables*. Ce conseil déléguait les pouvoirs administratifs, judiciaires et militaires, à quatorze citoyens, deux par bannière, qui constituaient une *troisième*

compagnie, celle des *quatorze* ou des *co-gouverneurs de la Cité*. Une quatrième et dernière *compagnie* était celle des *anciens gouverneurs*, les co-gouverneurs de l'année précédente. Le conseil ordinaire de la commune se composait des quatorze co-gouverneurs ou, comme on disait, de « Messieurs ». Il était dirigé, dans ses travaux, par un *président*, qu'il se donnait chaque semaine, et prenait dans son sein. Lorsqu'il s'agissait d'affaires d'importance, les co-gouverneurs étaient tenus, suivant le cas, de convoquer les *vingt-huit* seuls, les *vingt-huit* et les *quarante-deux*, les *quatre compagnies de la Cité*. L'assemblée générale de la commune comptait alors cent six personnes.

Si cette constitution ultra-démocratique n'avait rien pour étonner les Espagnols, habitués aux communes des Flandres, elle devait stupéfier, plus tard, les Français, pliés au joug de l'absolutisme royal, et surtout Louvois, le plus autoritaire des ministres d'un souverain comme Louis XIV, lorsque ses agents lui en donnaient le détail. « La ville de Besançon, depuis des siècles, lui disait l'un d'eux, Franc-Comtois de naissance (1), a été un petit état purement démocratique où la populace élit tous les ans le magistrat, continuant fort souvent ceux qui le composent ou les changeant à sa volonté. Cela rend cette populace insolente, qui par ce moyen se soumet les principaux qui n'osent la désobliger, crainte d'être éloignés des charges publiques ; d'où vient que le génie des habitants de cette ville est fort propre à l'intrigue, parce que dès le berceau l'on n'y entend parler d'autre chose ; et feu Lisola me dit plusieurs fois qu'il s'étoit très bien trouvé, dans les grandes affaires, des subtilités qu'il y avoit apprises (2) ».

Le mercredi 1er octobre 1664, lorsque les co-gouverneurs donnaient, à leurs « commis (3) » auprès du Marquis de Castel

(1) Boizot.

(2) Voir *Mém. de Louvois*.

(3) Claude Reud, Jean-François Jouffroy, seigneur de Novillars, Hugues Belin, Jean-Claude Cabet, Jean-Baptiste Mareschal, Charles Bouvot.

Rodrigo, mission d'aller lui offrir, avec divers présents, les vœux de la ville pour la continuation de son heureux voyage, et de l'accompagner le lendemain jusqu'à Gray, leur avaient-ils fait l'inquiétante confidence que rien n'était arrêté avec le plénipotentiaire espagnol au sujet « de la part de quotité que les villages de nouveau transférés à la Cité doibvent composer dans la province, faulte d'un des derniers repartements que l'on n'avoit pu recouvrer si promptement?.. » Castel Rodrigo s'était contenté de dire « qu'il abandonnoit ce soin au Marquis d'Yennes et que si tost qu'il seroit en Flandres et y auroit pris possession de son gouvernement, il ne manqueroit point d'envoyer au parlement et à tous aultres qu'il conviendroit tous les ordres nécessaires... » Nous ne tarderons pas à voir que ce détail, fort utile pour la perception de l'impôt, quelle qu'en fût l'importance, ne restait pas seul en question.

Pour ne pas anticiper sur les événements, nous nous bornerons d'abord au récit de ceux qui marquèrent les jours suivants. Le 5, les « commis » venaient rendre compte de leur mission. Après avoir complimenté Son Excellence, l'avoir remerciée de ses bontés et lui avoir offert les présents « résolus », ces Messieurs « l'avoient suyvie, le jour suyvant, jusques à Gray et l'avoient enfin quitté fort satisfait de toute la Cité et avec beaucoup d'assurances qu'il s'employeroit de grand cœur pour tous les intérests d'icelle ». Les quatre compagnies, « qui avoient esté assemblées pour entendre ce rapport », apprenaient tout cela avec satisfaction et remerciaient les commis « de tant de peines »

Le 6 octobre, qui était un dimanche, Messieurs étaient occupés à expédier les affaires courantes, lorsque le comte de Rossillon (1) vint leur demander une audience. Le Secrétaire d'Etat (2) alla au-devant de lui jusque « en la chambre des

(1) Maurice Malarmé, comte de Rossillon, seigneur de Loray, le premier des co-gouverneurs en 1668.

(2) Jean-Antoine Tinseau, docteur ès droits, annobli par Charles II le 12 août 1670.

huissiers » et le fit asseoir « sur le banc rouge en sa place d'ancien gouverneur ». Après avoir salué Messieurs, le noble visiteur leur dit qu' « ayant quitté sur la frontière S. E. Monseigneur le Marquis de Castel Rodrigo ·, ce dernier « l'avoit chargé de les prier de tesmoigner au Roy, par une lettre, la satisfaction qu'ils avoient de tout ce qui s'estoit traitté et passé avec luy en cette Cité, et qu'assurément il faciliteroit beaucoup la ratification ». S. E. recommandait aussi d'écrire au Sieur Fallot (1), agent de la Cité à Madrid, de n'en rien publier jusqu'à ce que son exprès fût arrivé en cette capitale.

Les quatre compagnies, réunies le lendemain, décident d'écrire au roi comme le souhaite le Marquis de Castel Rodrigo et « mesme que l'on se soubsigne subject de S. M., pourvu toutefois que, dans le corps de la lettre, il soit inséré que c'est dans l'espoir... de la royale ratification ».

Cette ratification, que l'on espérait prompte, se fit attendre huit longs mois. Ce ne fut, en effet, que le 15 avril 1665 qu'on en eût les premières nouvelles. Ce jour-là, sur la réquisition des députés des quatre compagnies, le Président convoquait Messieurs pour leur faire « part des lettres receues du Sieur Fallot .. et leur présenter la response y joincte de Sa Majesté » à la lettre expédiée par les gouverneurs de la Cité le 9 octobre précédent, et Messieurs résolvaient d'assembler, pour le lendemain 16, les quatre compagnies. La réunion, après avoir pris connaissance de la lettre du roi et du sieur Fallot, décida qu'il n'y avait pas lieu de répondre à la première qui n'était qu'une réponse, mais qu'il fallait la faire imprimer pour donner au peuple la satisfaction de la voir (2). Les lettres de ratification devaient se faire attendre encore jusqu'au 22 du mois suivant.

Dans l'intervalle et comme pour faire prendre patience aux

---

(1) Jean-Claude Fallot, prêtre.

(2) Voir aux *Preuves* le texte espagnol de cette lettre, pièce A.

Bisontins, Castel Rodrigo écrivait à Messieurs que cette ratification n'était pas allée toute seule. Ils devaient déjà s'en douter. Elle n'avait pu, disait-il, « eschapper à la sindication et opposition de quelques émulateurs », mais venait enfin d'être conclue à son entière satisfaction. Il en avait reçu les lettres « non seulement par la secretairerie de Flandres, mais aussy, pour tant plus grande satisfaction, par le conseil suprême d'estat de la monarchie (1) ».

Les premiers de ces « émulateurs » étaient les membres de la Secretairerie de Flandres ou Conseil de Flandres à Madrid, qui auraient voulu subordonner Besançon, comme Dole, au gouvernement de Malines. Mais ils n'étaient pas les seuls, et les concessions extraordinaires faites par l'Espagne à la Cité, devaient rencontrer de très nombreux, pour ne pas dire d'unanimes contradicteurs, parmi les conseillers du parlement de Dole Ce qui fâcha le plus ce corps « fut, dit Jules Chifflet, le démembrement de ses villages, qu'il fallut ôter aux bailliages de la province, à savoir à ceux de Vesoul, de Baume, d'Ornans et de Quingey, et plus encore le droit d'évocation par devant les gouverneurs de la cité en toutes causes et d'attirer les débiteurs des citoyens par devant eux tout au large du comté de Bourgogne (2) ». La ville de Dole, siège du parlement, n'était pas moins que cette compagnie une ennemie de Besançon; son magistrat le prouvait en toutes rencontres. « La haine, dit encore l'abbé de Balerne, devint aussi grande entre ces deux villes que celle que Tacite raconte avoir été entre Lyon et Vienne, quoiqu'il n'y eût qu'une rivière qui les séparât (3)... » Enfin, les Etats de Franche-Comté ne pouvaient avoir vu de meilleur œil que le parlement la création du district municipal de Besançon, qui devait enlever à la province une notable partie de ses res-

(1) Voir cette lettre aux *Preuves*, pièce B.
(2) *Mém. de Jules Chifflet*, abbé de Balerne, t. I, p. 71-72.
(3) *Ibid.*, p. 36.

sources financières et militaires. Il est même étonnant que le gouverneur Marquis d'Yennes ait pu se résigner, comme il semble l'avoir fait, à une diminution aussi sensible de ses pouvoirs. Mais il ne pensait qu'à être en désaccord avec le parlement, et « cela ne fut pas à l'avantage du public », comme dit Chifflet (1). Nous le verrons trop tôt.

Le 22 mai, on eut enfin des nouvelles de la ratification : le Marquis d'Yennes annonçait à Messieurs qu'il avait l'acte royal dans ses mains, ainsi qu'une lettre de Castel Rodrigo. Il leur demandait, en même temps, quel jour il pourrait les leur apporter. Les co-gouverneurs prenaient aussitôt la résolution de convoquer les quatre compagnies pour le lendemain, et ordonnaient au trésorier de la ville de compter vingt pistoles au messager qui venait apporter une si bonne nouvelle.

La joie des quatre compagnies fut telle qu'elles dépêchèrent aussitôt au gouverneur le contrôleur de la cité, pour s'informer du jour de son arrivée, et prirent, pour le recevoir, des dispositions qui rappellent les préparatifs de la réception de Castel Rodrigo l'année précédente (24 et 26 mai). L'infanterie et la cavalerie citoyennes devaient prendre les armes pour se porter au-devant d'Yennes, et on leur adjoindrait un certain nombre de pièces de campagne Les pièces de position des places d'armes voisines des portes de Battant et de Charmont devaient se tenir prêtes à tirer des salves d'honneur. Quatre « commis » du corps municipal, MM. Reud, Dorival, Jean-Baptiste Mareschal et Cabet, joints au secrétaire d'Etat, devaient aller à la rencontre du gouverneur jusqu'au Magny (2) et le complimenter. On devait, à son entrée à l'hôtel consistorial, lui offrir le vin d'honneur dans les douze grands pots, et l'avoine dans les six sacs aux armes de la ville. La journée du jeudi 28 fut tout entière employée à le

(1) Loc. cit., p. 60.
(2) Emagny.

fêter, et les affaires sérieuses furent remises au lendemain.

Le Marquis d'Yennes était bien porteur d'un double du traité du 29 septembre précédent et de l'acte de ratification de Philippe IV. Il les remit aux délégués des gouverneurs, et ceux-ci réunirent les quatre compagnies pour l'heure de midi, afin d'en prendre connaissance. Quelle ne fut pas alors la surprise des membres de l'assemblée municipale, lorsqu'ils constatèrent que traité et acte de ratification avaient, pour leur parvenir, passé par le conseil de Flandres à Madrid, conseil dont ils ne voulaient, à aucun prix, dépendre! Ils résolurent immédiatement, « à la pluralité et quasi unanimité des voix », de les rendre au marquis et de « luy signifier qu'encore que la substance en fût très bonne et très conforme aux souhaits et prétentions des quatre compagnies », elles ne les pouvaient accepter venant par telle voie. Le principal motif de leur détermination c'est qu'elles savaient pertinemment, par lettre même de Castel Rodrigo, en date du 13 avril, que des expéditions du traité et de l'acte, émanant, l'une et l'autre, du conseil suprême de la monarchie, avaient passé par ses mains et leur étaient destinées. Cette détermination devait être « instamment signifiée au Marquis d'Yennes ».

Sur le soir, en effet, MM. Reud, Dorival, Mareschal et Cabet, qui avaient reçu mission de le faire, vinrent rendre compte de leur démarche et de son résultat. Yennes avait demandé que la résolution des compagnies lui fut donnée par écrit et on lui avait promis une copie de leur délibération. Il avait dit de plus qu'il partirait le lendemain matin et se chargerait très volontiers de faire tenir à Castel Rodrigo la lettre de Messieurs, par le courrier qu'il lui enverrait pour lui rendre compte de sa négociation.

Les gouverneurs avaient résolu « que les mesmes commis l'accompagneroient et reconduiroient... jusques au village d'Esmagny ». Mais le Marquis, que ce fût à dessein ou pour quelque autre cause, partit de si bon matin qu'ils ne pu-

rent l'accompagner. Messieurs en furent réduits à ordonner au secrétaire d'Etat « de luy en faire excuse », en lui envoyant la résolution qu'il avait demandée et leur lettre à Castel Rodrigo « touchant la même négociation ».

Près de deux mois s'étaient passés depuis l'envoi de ce message, et l'on était au 25 juillet, lorsque Messieurs apprirent, par une lettre de Fallot, que le premier ministre du roi, le duc de Medina de las Torres (1), avait « entièrement approuvé le refus fait de la ratification despechée par le conseil de Flandres et promis de procurer de Sa Majesté les ordres nécessaires pour l'exécution du traité... ». Le chargé d'affaires mandait en outre qu'il pensait la cité déjà en possession de l'autre exemplaire de la ratification. Les compagnies, réunies pour recevoir communication de ces nouvelles, jugèrent qu'il y avait apparence qu'on recevrait cet acte au premier jour, qu'il n'y avait lieu à délibérer et qu'il fallait seulement attendre avec patience.

De patience, elles pouvaient faire ample provision et sans craindre d'en avoir jamais trop ! Le 11 août à cinq heures du soir, le président convoquait les « quatorze » à l'extraordinaire, afin de leur annoncer l'arrivée du Marquis d'Yennes et la demande qu'il lui avait faite, par l'intermédiaire de Me de Mandres (2), de « commis » pour recevoir communication du sujet de sa présence à Besançon et de quelques ordres qu'il avait reçus du roi. MM. Henry, le comte de Rossillon, Mareschal et Chifflet sont aussitôt députés « pour l'aller complimenter et entendre ce qu'il at à dire... » Le gouverneur de Franche-Comté venait par ordre de celui des Pays-Bas « remettre à Messieurs une copie authentique de Sa Majesté, despechée par le conseil suprême de la monarchie », et était de plus porteur de deux lettres de Castel Ro-

(1) Ramire-Nuñez-Philippe, plus tard prince de Miliano et vice-roi de Naples.

(2) Léonel de M., seigneur de Savoyeux, Vireux, Autet, etc., commissaire général de la cavalerie, capitaine de la garnison de Besançon.

drigo pour eux. Il les priait d'assembler les quatre compagnies pour le lendemain, afin qu'il pût leur remettre le tout et leur communiquer, en outre, des ordres de Son Excellence aux Etats de la province et à la Chambre des comptes pour l'exécution du traité de réunion.

Les « commis » avaient fait observer à Yennes que, s'il lui plaisait de leur confier sur l'heure la copie de l'acte de ratification, ainsi que les lettres, « Messieurs » pourraient en prendre de suite connaissance et les examiner, ce qui gagnerait du temps. Le Marquis « ayant ainsy trouvé à propos », leur avait remis les lettres (1) qu'ils présentèrent aux gouverneurs, ainsi que l'acte. Comme ce dernier était en espagnol, on pria « M. Chifflet de vouloir, conjointement avec le secrétaire d'Etat, en traduire en françois le contenu .. », et l'on résolut de réunir, pour le lendemain matin, les quatre compagnies. Il fut décidé, en même temps, que pour reconnaître les bons offices du Marquis d'Yennes, on lui ferait présenter, par le contrôleur de la Cité, comme à l'ordinaire, le vin d'honneur et l'avoine.

L'examen de l'acte de ratification devait amener une nouvelle déception, aux causes de laquelle n'était pas étranger, sans doute, l'un ou l'autre des « émulateurs », contre la perfidie desquels l'ancienne ville impériale, devenue royale pour ses péchés, avait pour longtemps à lutter. La teneur en était « aussy avantageuse à la Cité et en aussy bonne forme que l'on pouvoit le souhaiter », et il fut « partant résolu que l'on en feroit très-humbles remerciements à Son Excellence, l'assurant que l'original se trouvant conforme sera accepté et reçu avec joye et applaudissement, pourvu toutefois que certaine obmission... y soit redressée ». On avait, en effet, oublié dans la copie une ligne entière, contenant des mots assez importants. Elle fut, néanmoins, « gardée et conservée attendant l'original ».

---

(1) Voir ces lettres aux *Preuves*, pièces C, D, E.

L'omission consistait en ce que, dans l'original du traité, qui était en français, « immédiatement après le dénombrement des villages adjoustés à l'ancien territoire de Besançon », on lisait : « auxquels villages, subjects, territoires et despendances, qui demeureront soubz la totale justice, *direction et authorité dudict magistrat sera administrée la justice* selon les coustumes, ordonnances et édicts du comté de Bourgogne faicts jusques à présent, mais non pas ceux qui se feront cy après, etc. », tandis que, dans la traduction espagnole, les mots soulignés manquaient, qu'on y voyait : « à los quales villajes, subditos, territorios y dependencias què quedaran debajo de la total justicia segun los costumbres, ordonanzas y edictos del condado de Borgoña hechos hasta ahora, però no segun los que se haran, etc. » et non : « *direccion y autoridad del dicho magistrado será administrado la justicia* ». Les compagnies trouvaient, avec raison, que le sens de l'article en demeurait « notoirement altéré et défectueux ».

Philippe IV devait mourir avant que ses ministres eussent rempli, dans la moindre mesure, ses engagements envers les Bisontins. Son trépas, qui devait avancer leur malheur comme celui des Franc-Comtois, fut précédé, pour le souverain, de bien des amertumes. Il se sentait envahir par la paralysie ; deux de ses fils du second lit étaient morts ; sa fille aînée, Marie-Thérèse, femme de Louis XIV de France, menaçait sa succession et avait un parti dans son palais ; il voyait la division dans ses conseils, où chacun tirait à soi. Que deviendrait son dernier fils, encore mineur, sous la tutelle d'une femme, encore qu'elle fût Marie-Anne d'Autriche, une princesse sage et qu'il pensait, non sans raison, à la hauteur des situations les plus difficiles ? N'aurait-elle pas à lutter contre Don Juan d'Autriche, auquel il avait laissé le gouvernement des Pays-Bas, sa vie durant, mais qui pourrait bien n'être pas content d'être si éloigné de l'Espagne, alors que, dit Jules Chifflet, « il tomberait dans l'inconvénient d'en être

trop loin, si le jeune roi n'était pas de longue vie (1) » ?

Les grandes nouvelles, comme celles de moindre importance n'arrivaient pas vite à cette époque. Le roi était mort le 17 septembre 1665; mais ce fut seulement le 9 octobre que « Messieurs » apprirent, par des lettres de Fallot et « avec des sentiments de douleur inexprimable, la funeste nouvelle de la mort de Sa Majesté l'Invincible Philippe 4... et, pour ne pas différer d'en donner des preuves... », chargèrent aussitôt deux d'entre eux, Franchet et Duchasne, de s'entendre avec les Cordeliers, voisins de l'hôtel consistorial, au sujet d'un service funèbre solennel pour le repos et le salut de son âme. Ils firent choix en même temps de Jean-Baptiste Pétremand (2), docteur ès droit, pour prononcer l'oraison funèbre. La notification, pour ainsi dire, officielle de cette mort, par le gouverneur de la province, ne leur vint que le 31. Les bons gouverneurs y répondirent en assurant le marquis d'Yennes du déplaisir que cette perte irréparable leur avait causé, ainsi qu'à toute la cité. Ce déplaisir n'était pas, cependant, assez grand pour leur faire oublier les affaires publiques, car le secrétaire d'Etat avait ordre d'ajouter que la plupart des citoyens s'étonnaient des longueurs qu'on apportait à l'exécution du traité, et du retard que subissait même sa ratification. Il était supplié de mettre un terme à une situation qui n'avait que trop duré.

Quoiqu'il en soit, les préparatifs de la pompe funèbre pour le salut de l'âme de Philippe IV durèrent jusque vers la fin de novembre. Le 27 de ce mois, qui était un vendredi, les gouverneurs Franchet et Duchasne ayant averti que toutes choses étaient prêtes, « Messieurs » résolurent que le lundi suivant, après midi, « on commencerait par les vigiles (3) et que le mardy matin seroit célébrée la messe solennelle, et la

(1) Loc. cit., t. I, p. 76.

(2) Seigneur de Mutigney, petit-fils de Jean P., l'éditeur des *Ordonnances de Franche-Comté.*

(3) Matines et laudes.

harangue funèbre, prononcée par M. Pétremand pour ce choisy .. » Les « commis » allèrent, le jour même, prier « Sa Seigneurie Illustrissime (1) de s'y retrouver et de vouloir bien officier, et Messieurs du Chapitre Métropolitain d'y assister en corps », et firent « inviter à l'accoustumé les Sieurs Anciens gouverneurs et Vingt-huit ». Le matin même du 30 novembre, les co gouverneurs Franchet et Fyard (2) furent désignés pour remplir les fonctions de maîtres des cérémonies, et leurs collègues Linglois (3) et Chandiot (4), chargés de recevoir l'Archevêque à la porte de l'église.

L'église des Cordeliers, dont nous avons encore vu des vestiges, était un grand édifice à trois nefs de huit travées avec transept et chœur à abside octogonale, construit vers la fin du XIII^e^ siècle et présentant tous les caractères de la belle architecture de cette époque. On a une idée de son étendue, lorsqu'on sait qu'au siècle dernier, elle a pu donner asile aux paroissiens de la Madeleine pendant la reconstruction de leur église. « Une chapelle ardente et fort haulte » avait été « érigée au milieu du chœur tout tapissé de noir soubz laquelle estoit le *fierte* (5) couvert d'un drap de velours noir et entouré d'un lit de parade de mesme et deux carriaulx (6), l'un portant la couronne royale, l'aultre le sceptre et l'espée, le tout assorty d'un nombre infiny d'escussons, de flambeaux et aultres luminaires, et toute la nef garnie d'une grande tour de frise noire, de mesme que les bancs pour placer l'assemblée, et la chaire de l'orateur (7). » La harangue du « Sieur docteur Pétremand fut jugée si éloquente

(1) L'archevêque de Besançon, qui était alors Antoine-Pierre I^er^ de Grammont.

(2) Jean-Frédéric F., de la bannière de Chamars.

(3) André-Désiré L., docteur ès droits.

(4) Denis Ch., plus tard sieur de Charnage.

(5) Civière pour porter les morts, du latin *feretrum*, qu'on trouve dans Virgile, Ovide et saint Jérôme.

(6) Coussins carrés pour s'agenouiller.

(7) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 267.

et en tel rapport avec « la dignité et la grandeur du subjet » que « Messieurs » décidèrent, les jours suivants, qu'on lui ferait présent « d'une pièce de vaisselle en valeur de cent francs ».

On n'avait plus entendu parler de ratification depuis le 12 août, lorsque, dans la journée du 24 décembre, le co-gouverneur Henry, qui revenait de Gray, vint prévenir ses collègues, de la part d'Yennes, qu'il avait reçu l'acte royal du Marquis de Castel Rodrigo et viendrait le leur apporter la semaine suivante. Cinq jours plus tard, en effet, Me de Mandres venait informer « Messieurs » que le gouverneur était en ville et les priait, de sa part, de lui envoyer des « commis » auxquels il put faire connaître l'objet de sa présence à Besançon. Le conseil désigna immédiatement à cet effet Messieurs de Novillars, le comte de Rossillon, Franchet et Cabet. Ces Messieurs furent bientôt de retour porteurs de l'acte royal accompagné d'une lettre du gouverneur des Pays-Bas. Les « quatre compagnies » furent convoquées pour le lendemain matin.

Castel Rodrigo informait « Messieurs » qu'il avait reçu le duplicat du traité du 29 septembre 1664 depuis quelque temps déjà, mais qu'il avait attendu, pour le leur faire tenir, l'occasion d'une personne de confiance. Cette personne se trouvait être le baron de Vaugrenans (1) qui retournait en Bourgogne. Il les prévenait en même temps qu'ils trouveraient, dans ce document, la clause qui avait été précédemment omise.

Le lendemain matin, mercredi 30 décembre 1665, la commune peut juger que la ratification « qui se trouve entièrement avantageuse à la cité et conforme aux souhaits de toute l'assemblée, sera receue et acceptée avec beaucoup de joye et de respect, comme on l'a fait effectivement, dans l'espérance et la confiance que l'on a que Sa Majesté, que Dieu

(1) Michel de Villers la Faye.

garde! et ses ministres exécuteront ponctuellement le contenu au traité, comme la cité le fera de son costé, ce qui sera instamment signifié au Seigneur Marquis d'Yennes (1)... »

Après deux mois d'attente, pendant lesquels aucune nouvelle de la cour ni des Pays-Bas n'est venue, ce n'est, dans toute la cité, que plaintes sur les lenteurs qu'on apporte, en haut lieu, au règlement d'une affaire de si haute importance. Bientôt un concert de protestations s'élève de Saint-Quentin à Charmont. En ce moment, ces « Messieurs » reçoivent un courrier de Fallot qui leur « mande que les ministres font toujours ce qu'ils peuvent pour assubjètir la cité aux conseils... de Flandres ». On oppose, à toutes ses démarches, des fins de non recevoir basées sur un prétendu manque de pouvoir pour agir en cour, parce que la commission dont il est porteur est antérieure au passage de Besançon sous la domination du roi d'Espagne. Les compagnies réunies, le 5 mars 1666, pour prendre connaissance des lettres de leur chargé d'affaires, décident qu'on aura de nouveau recours à Castel Rodrigo et qu'on le priera instamment de travailler à la réalisation des espérances qu'il a données. On lui représentera la vanité d'un traité qui ne lie et n'oblige les citoyens que dans le cas où Sa Majesté daignera « y satisfaire de son côté ». Fallot recevra ordre, d'autre part, de continuer, en cour de Madrid « ses soins et ses offices » et de borner, pour le moment, ses efforts à procurer l'exécution « sans y entrejecter aulcune aultre chose, et sans présenter aulcun mémorial à cet effect jusqu'à aultre ordre . Il pourra produire, comme commission, la lettre qu'on lui enverra (2).

Nouvelle convocation, le 13, pour recevoir communication d'une autre missive de Fallot, qui porte en substance que le conseil des Flandres à Madrid continue à travailler à l'asservissement de la cité. Les ministres, qui le composent, re-

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 275 et 277-279.
(2) Id., ibid., fol. 297.

prochent à leur mandataire de s'opiniâtrer à défendre leur indépendance. Ils sont arrivés à lui faire imposer silence, sous prétexte que ses pouvoirs ont pris fin, lorsque Besançon a passé sous le protectorat de Sa Majesté Catholique, protectorat qu'ils se plaisent à appeler domination. Les citoyens habitués, de longue date, à traiter d'égal avec les puissances, quelles qu'elles soient, répondent à ces insolences subalternes, en donnant à Fallot leur approbation pleine et entière, en écrivant à la régente pour lui accuser réception de l'acte de ratification et se plaindre respectueusement de ce que le traité qui en fait l'objet « demeure sans effect et exécution ». Ils lui donnent à entendre qu'ils ne veulent se « départir d'aulcun des poincts y contenus » pas plus, d'ailleurs, que de leur indépendance. L'adresse à la reine est lue, le 18, en assemblée générale de la commune, elle est « approuvée et trouvée conforme à leur intention (1) ».

Cinq longs mois se passent encore, et il faut arriver au 30 septembre pour trouver mention nouvelle du traité. Ce jour-là le président apprend à ces « Messieurs » que le sieur Marchand, secrétaire du Marquis d'Yennes, est venu lui apporter un pli de Son Excellence. Ce pli est ouvert en séance, et l'on y trouve avis que le Gouverneur a reçu les ordres nécessaires à l'exécution de ces clauses, ordres destinés « tant à Messieurs du Parlement qu'à Messieurs de l'Estat et de la Chambre des Comptes » Une lettre de Castel Rodrigo y est jointe qui leur apprend que c'est pour la troisième fois qu'il envoie ces ordres. Il les confie à Don Jean de Watteville qui les remettra au Gouverneur en personne. Il espère qu'entre les mains d'une « personne si seure » son courrier aura meilleure fortune que les précédents, de la disparution desquels il a eu « beaucoup de ressentiment », désireux qu'il était de voir l'affaire terminée et terminée à leur

(1) Voir cette adresse aux *Preuves*, pièce F. Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 299-300.

satisfaction. Le Marquis d'Yennes est chargé par lui de la suite à donner à ces ordres, « en sorte qu'il n'y ayt en iceulx ultérieur délay », et il invite « Messieurs » à s'adresser à lui « en ce qu'il se pourra présenter à ce subject ». Il leur recommande aussi, si cela est nécessaire, de lui donner directement avis des difficultés qui pourraient surgir (1).

Les quatre compagnies, réunies à midi, décident qu'il y a lieu de répondre au marquis d'Yennes « avec civilités et remerciements y joignant un mot de créance au secretaire d'Estat qui passeroit auprès de luy.., pour tascher de seavoir ce que contiennent les ordres » qu'il a reçus et « comme il s'y vouldroit prendre pour leur donner un entier accomplissement, affin que les compagnies puissent par après, adviser plus meurement ce qu'elles auront à faire à cet esgard ». Le 3 octobre, le secrétaire d'Etat est revenu de Gray ; mais ce n'est que le 5, et par suite de circonstances, dont nous n'avons pu découvrir la cause, qu'elles sont réunies à l'effet d'ouir son rapport. Le Marquis n'a pu lui donner communication des ordres reçus, parce que les plis, qui les contiennent, sont clos et qu'il n'en a pas les doubles. Mais il lui a dit savoir que ces ordres « portent commandement à tous de s'y conformer et au parlement en particulier de le faire publier au roole et par tous les bailliages, affin que personne n'en prétende cause d'ignorance... ». Déjà il a envoyé le premier de ces plis à M. le Président de Bourgogne, qui lui a répondu « qu'il le feroit veoir au parlement à sa rentrée de la Saint-Martin prochaine », le second à M. Prinel « plus ancien » de la Chambre des Comptes, qui a aussi répondu « qu'il le présenteroit à la première assemblée d'icelle », et le troisième à M. le chanoine Borrey « premier des commis a l'esgalement par les trois Estats de la Province ». C'était, au dire d'Yennes, tout ce qu'il pouvait faire pour le moment, en faveur de la cité, si ce n'est toutefois d'informer le

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 351.

marquis de Castel Rodrigo de la suite donnée à ses ordres. En parler au parlement, dans le cas où « il s'y rencontreroit à la rentrée de la Saint-Martin », ne lui paraissait pas opportun : il craignait d'y être accusé de partialité ! Il a, par contre, fait voir au secrétaire d'Etat « la lettre par lui receue de Son Excellence à ce regard qui contient expressément qu'il l'encharge de tenir la main que ces ordres soient ponctuellement accomplis, et que ces conseils n'y apportent point leurs embarras et obstacles accoustumés... » Le gouverneur n'avait reçu, d'ailleurs, aucun ordre concernant d'autres clauses du traité, « comme l'establissement des cinq juges et l'érection d'une université » (1).

Bien que la cité n'eut pas lieu d'être pleinement satisfaite d'Yennes, son assemblée générale donna, le lendemain, son approbation aux « termes civils et reconnaissants » de la réponse qui lui fut faite par les soins des quatorze. Elle fit même plus : pour se conformer aux désirs du gouvernement de Madrid, qui paraissait ne vouloir plus d'intermédiaire entre elle et lui, elle mit fin à la mission des « huit commis » qu'elle avait chargés, deux ans auparavant, de correspondre, au sujet du traité de réunion, avec l'agent qu'elle avait en cour. Elle abandonna même cet agent ; mais nous verrons que cet agent ne la délaissa point, et qu'il continua, par patriotisme, à travailler pour elle. Le nom de Fallot doit vivre dans le cœur de ceux qui aiment encore la petite patrie, pourtant si dédaignée de nos jours, quand elle n'est pas ridiculisée (2) !

Dans les premiers jours de décembre 1666, trois grandes semaines après la Saint-Martin, « Messieurs » apprenant, de divers côtés, que « le parlement ny les commis des Estats ne prenoient aulcune résolution sur les ordres à eulx envoyés... », décident « d'en faire plainte et escrire de bonne

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 352.
(3) Id., ibid., 353.

encre à M. le Marquis d'Yennes, mesme d'envoyer à cet effect le Sieur Avocat fiscal auprès de luy pour seavoir enfin leurs desseins... et convoquer par après les quatre compagnies pour y délibérer... » En même temps, ils donnent ordre au secrétaire d'Etat d'écrire, séance tenante, au parlement une lettre qui part revue et approuvée par eux. Le mardi 7 décembre, l'Avocat fiscal, de retour de Gray, a fait rapport « que Son Excellence avoit envoyé, par un exprès, leur lettre au parlement et en avoit joinct une par laquelle il pressoit fort de prendre résolutions sur les ordres receus de Son Excellence M. le Marquis de Castel Rodrigo,... qui luy avoit promis de faire seavoir à Messieurs le succès de ses instances aussy tost le retour dudit exprès, qu'il l'avoit chargé au surplus d'asseurer Messieurs de ses bonnes intentions pour la cité...; à quoy il avoit adjousté... qu'il luy sembloit que Messieurs n'avoient pas subject de se plaindre et s'impatienter sur ces matières, puisque le parlement n'y avoit pas pu répondre pendant les vacances et, dès la Saint-Martin avoit esté occupé à des affaires très importantes... » Il fallut se résigner à attendre d'autres nouvelles (1).

On en reçut le 11 : le Marquis d'Yennes y faisait connaître « que le parlement, respondant aux instances qu'il luy a faittes de donner effect aux ordres de Son Excellence, l'avoit asseuré qu'il avoit commencé et continueroit à travailler ». On en reçut encore le 18 dans une nouvelle lettre du Marquis donnant à « Messieurs » avis que le parlement, ayant délibéré sur ces ordres, avoit résolu d'en écrire à celuy qui les leur avoit envoyés, ainsy qu'à la Régente ». Le parlement n'a pas voulu déférer à ces ordres ; la chose est trop certaine ! Aussi, les compagnies, assemblées le 21, prennent-elles la résolution de faire écrire, de leur côté, à Castel-Rodrigo que la cité ne peut rester plus longtemps dans l'état où elle est, « sans protection et sans souverain », et que « si

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 365.

dans trois mois on ne veoit d'aultres effects », elles aviseront à ce qui sera à faire. Des lettres de Fallot, reçues deux jours après, et « qui portent en substance que l'on travaille... à Madrid, à donner effect et exécution au traitté, que l'on s'y estonne des retardements qu'apporte le parlement à se conformer aux ordres de Son Excellence, et que toutes les oppositions dudit parlement et de ceulx de Dole ne feront que d'advancer les affaires de la cité... », ces lettres ne parviennent pas, si rassurants qu'en soient les termes, à les faire revenir sur une détermination qu'elles maintiendront énergiquement jusqu'à la fin (1).

L'évènement devait leur donner raison : les « émulateurs » de la cité étaient bien décidés à ne pas obéir et n'obéirent pas. Lorsque, le 4 mars 1667, on lui lit une lettre de la Reyne « aux gouverneurs, anciens gouverneurs, vingt-huit et quarante-deux notables, et citoyens qui composent la communauté de la cité de Besançon » (2), lettre où la malheureuse régente essaie d'apaiser de nouveaux différents entre les citoyens et les chanoines de la Métropole, au sujet de l'ostension du Saint-Suaire, l'assemblée plénière de la commune déclare qu'après avoir délibéré sur le contenu du message royal, elle « a résolu de n'y point déférer, et de le faire seavoir à la Reyne par une response conceue en termes civils et respectueux », mais que cette réponse « portera que l'on ne peut recevoir aulcuns ordres ny s'advouer subjects de Sa Majesté jusques après l'entière exécution du traitté... faict pour passer soubs sa domination ». Nous arrivons ainsi jusqu'à une réunion, qui va précéder de vingt jours seulement la première entrée des Français dans la province. Le 13 janvier 1668, « Messieurs » donnent connaissance aux compagnies d'une lettre du fidèle Fallot annonçant que, « par le prochain courrier, M. le marquis d'Yennes doibt recevoir un

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 366 et 369-371.
(2) Voir aux *Preuves* la pièce G.

plein pouvoir de Madrid pour l'entière exécution du traitté... »
Mais l'assemblée, qui sait depuis longtemps à quoi s'en tenir à cet égard, opine, à l'unanimité, qu'il n'y a rien à discuter pour le présent et qu'il faut attendre ce qu'apprendra l'avenir (1). Cela explique peut-être pourquoi, dès le cinquième jour de l'invasion et après vingt-quatre heures de siège seulement, Besançon a ouvert ses portes à Condé le 7 février suivant.

---

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 92, fol 98.

PREUVES

A. — *Lettre de Philippe II aux citoyens de Besançon* (1).

A los Governadores, ancianos Governadores, veinte y ocho, quarenta y dos notables y ciudadanos que componen la communidad de mi ciudad de Besanzon.

El Rey.

Charos y bien amados, Por vuestra carta de 9 du octubre del año pasado de 1664, que pusò en mis Reales manos el Marques de Castel Rodrigo, he visto la expresion que hazeis de vuestro afecto à mi Real servicio y la confirmacion de el juramiento de omage y fidelidad que hizisieris en sus manos. Quedo con el contentamiento que es justo así por el acierto con que ha obrado en mi nombre el Marques, sigun refereis, removiendo los embarazos y dificuldades que retardavan la toma de la posesion de vuestra ciudad, como por la satisfacion general que los moradores de ella han sentido en su prendarse modo de proceder, el qual siendo muy conforme à mi intencion y el aprecio grande que hago de haver asientado joia tan estimable entre las demas que adornan el esplendor de mi Real corona experimentareis en beneficio vuestro los efectos de mi voluntad y del amor paternal con que cuidare de vuestro mayor bien y conveniencia, entretanto he ratificado con mucho gusto todo lo que ha tratado con vosotros el Marques como lo verreis por la ratificacion del mismo tratado que he mandado se os entregue.

Con tanto, charos y bien amados, rogamos à Dios os tienga en su santa guarda.

De Madrid a 28 de febriero de 1665.

Yo el Rey,

Don Blasio de Loyola.

(1) Arch. mun. de Bes., reg. nº 89, fol. 286.

B. — *Lettre du Marquis de Castel Rodrigo à « Messieurs »* (1).

A Messieurs les Gouverneurs de la Cité de Besançon.

Messieurs, Si je ne vous ay escript jusques à cette heure, ce n'a pas esté que je ne vous aye conservé la mesme bonne volonté que vous avez reconnue estant à Besanzon, mais en attendant la ratification de S. M. du traité que nous avons conclu ensemble, lequel n'ayant peu eschapper tout à fait à la sindication et opposition de quelques *émulateurs*, vient néantmoins d'estre ratifié de S. M. à mon entier appaisement me l'ayant envoyé non seulement par la secretairerie de Flandres, mais aussy pour tant plus grande satisfaction par le conseil supresme d'estat de la monarchie, afin que vous receviez celuy qui sera de vostre grand contentement. Je me resjouis avec vous de veoir parachever cette affaire et vous aurais envoyé avec cette despesche, mais pour l'assurer, je l'ay differée et ne manqueray de l'acheminer au plustost à M. le Marquis d'Yennes par une personne affidée, afin que vous la receviez en toute sureté de sa main, et me resjouiray toujours de rencontrer plusieurs occasions favorables de vous pouvoir donner preuves de mon affection et de procurer vos plus grandes convenances comme estant, Messieurs, vostre très-affectionné.

El Marques de Castel Rodrigo.

De Bruxelles, le 13 avril 1665.

C. — *Lettre du marquis de Castel Rodrigo à « Messieurs »* (2).

A Messieurs les Gouverneurs de la Cité royale de Besançon.

Messieurs, ayant esté desvalisé l'exprès avec lequel je vous avois envoyé le traitté originel despesché par la secretairerie d'estat de la monarchie (comme vous verrez par le duplicat cy joinct de ma lettre), j'ay jugé à propos d'envoyer avec le por-

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 206 et 207.
(2) Id., ibid., 239 et 240.

teur de ceste copie authentique du dit traitté au Marquis d'Hyennes, lequel vous la délivrera entre temps qu'arrive le duplicat que j'en ay demandé au dit conseil d'estat signé de la royale main de S. M., estant bien fasché que l'accomplissement de cette affaire se soit differé par cet accident plus de ce que j'avois désiré demeurant sur ce, Messieurs, vostre très affectionné.

Marquis de CASTEL RODRIGO.

Bruxelles, le 15 juillet 1665

D. — *Teneur du duplicat mentionné dans la pièce* (1).

A Messieurs les Gouverneurs de la Cité royale de Besançon, au dit Besançon.

Messieurs, J'ay receu vostre lettre et veu par icelle avec joye que le diplome despesché par le conseil suprême de Flandres vous a esté bien délivré, et quoique vous le trouviez dehuement ratifié vous estiez d'advis qu'il le debvroit estre par le conseil suprême de la monarchie, et qu'estant d'advis que l'on auroit expédié un aultre de la mesme forme par cette voye là vous désiriez que je l'envoyasse avec les ordres nécessaires pour exécuter le traitté; pour à quoy respondre je vous diray qu'il est ainsy et que j'avois détenu le dernier pour vous faire avoir l'un après l'aultre et affin que vous puissiez choisir celuy qui sera de vostre plus grande satisfaction, n'ayant pas trouvé convenir de les avanturer tous deux ensemble pour le peu de sûreté qu'il y a aux chemins, et je vous l'envoye par cet exprès, espérant que vous le recevrez à vostre entier contentement, comme je le souhaitte, ayant enchargé au porteur de faire toute la diligence possible pour arriver à temps affin que ceulx qui l'ont adjusté ayent aussy l'honneur et le mérite de l'exécuter avant que le gouvernement se change à la saint Jean, ne doutant nullement que vous contribuerez tout vostre possible à cet effect, et que vous m'adviserez aussy tost que tout demeure adjusté à souhait. Quant à ce qui touche les formalités de

(1) Arch. mun. de Bes., reg. n° 89, fol. 240.

l'exécution j'envoye avec le mesme les ordres au Marquis d'Yennes en conformité du mémoire que la Cité m'a donné, lorsque je m'y trouvois présent. Et d'ailleurs je crois que vous estes assez persuadés de la continuation de l'affection paternelle que je vous ay tousjours monstrée, je ne désire que les occasions plus fréquentes de vostre plus grand bien et intérest pour vous continuer les premiers comme estant Messieurs, Vostre très affectionné.

El Marques DE CASTEL RODRIGO.

Bruxelles, le 6 juin 1665.

E. — *Ratification du traité du 29 septembre 1664* (1).

Don Filipe por la gracia de Dios Rey de Castilla... hacemos saber que como asi sia que por contribuir de nuestra parte al reposo del Santo Romano Imperio mediante el ristablecimiento de la paz general de Alemania humissimos voluntariamente dejado y alazgado la villa de Franquendal en el Palatinado adquisida ant^{os} por nuestras gloriosas armas en trueque de la villa de Besanzon ciudad Imperial libre situada en nuestro Condado de Borgoña, en cuya satisfacion el Ser^{mo} Imperador Ferdinando tercero de comun consentimiento de los Electores principes y estados del dicho Imperio cediò y transferiò à nuestra real persona y corona y á la de nuestros sucesores en ella la dicha ciudad de Besanzon, como consta por la transacion Imperial hecha en Ratisbona á diez y sietò de Mayo del año de mil seiscientos y cinquenta y quatro ; y conviniendo à nuestro servicio y al buen comun de los habitantes de la mencionada ciudad de Besanzon pasar ál acto de tomar la posesion de ella tenimos por bien para mostrar á aquellos nuestros buenos vasallos el mucho amor que los tenemos, y el contentamiento que hemos recevido de que hayan entrado de bajo de la jurisdiccion y dominio de nuestra real corona, de dar plenipotencia y poder personal á Don Francisco de Moura y Cortereal Marques de Castel Rodrigo gentilhombre de nuestra Camara de

(1) Arch. mun. de Bes., n° 89, fol. 279 et 280.

nuestro consejo de Estado y nuestro governador y capitan general de nuestros Payses Bajos para que en nuestro real nombre y representando nuestra propria persona ajustase tratase y concluise enteramente en conformidad de nuestros ordenes, y de la concesion del Ser^mo^ Emperador Ferdinando tercero las difficuldades que pudiesen ofrerse en razon de tomar la posesion de la ya nombrada ciudad de Besanzon, haciendo todo aquello que nosotros mismos hariamos y hacer podriamos, aunque fuese de tal calidad que requeriese otro mas especial poder y comision y obligarnos nos, y á nuestros sucesores y derecho havientes ál complimiento de ello, y para que consentimiento pasase á tomar la posesion de ella. En cuya conformidad haviendose transferido el dicho Marques de Castel Rodrigo á la arriba nombrada Ciudad de Besanzon con la insuada plenipotencia y poder, y conferido tratado convenido y ajustado en nuestro real nombre tanto por nos como por nuestros sucesores y derecho havientes con los governadores ancianos governadores veinte y ocho quarenta y dos notables y ciudadanos tanto por si como por sus sucesores para llegar á la execucion de la toma de la posesion de dicha Ciudad el siguiente tratado que va insieto de palabra á palabra traducido de lengua francesa en la española... (En cet endroit est inséré tout au long le dit traitté contenu cy devant fol. 144 et suyvants traduit de mot à aultre en espagnol, puis est adjousté en la despesche royale ce qui suit.)

El qual preinserto tratado así ajustado y concluido por el dicho Marques de Castel Rodrigo en verdud de nuestra plenipotencia y poder en nuestros nombres y el de nuestros sucesores y derecho havientes de una parte, y por los governadores ancianos governadores veinte y ocho y quarenta y dos notables y ciudadanos de Besanzon por si sus sucesores y causa havientes de la cosa, haviendo nos sido presentado, y despues visto le todo y bien examinado de palabras en palabras, nos por nuestros herederos y sucesores y derecho havientes le hemos recevido por bueno firme y valido, y lo contenido en el tanto en el todo, como en cada una de la partes del le recivimos tenemos por bien, loamos, aprobamos, y ratificamos por estas presentes, prometiendo en fe y palabra de Rey y principe por nos, nuestros sucesores, Reyes, principes y herederos y derecho havientes

sinceramente y de buena fe, de guardarle observale y cumplirle inviolable y punctualmente segun su forma y tenor y hacerle guardar observar y cumplir de la misma manera, como si nos en propria persona le haviesemos tratado sin hacer ni consentir en ninguna manera se haga cosa en contrario directa ni indirectamente de qualquier modo que pueda ser, y en caso de hacerse en alguna manera contravencion á el la mandaremos reparar y restaurar sin dilacion o dificuldad alguna.

En fe de la qual mandamos dar la presentes firmadas de nuestra mano, selladas con nuestro real sillo, y refrendadas de nuestro infra scripto secretario de Estado.

Dadas en Madrid á onze de Marzo de mil seiscientos y sesienta y cinco.

Yo El Rey,

Don Blasio de Loyola.

F. — *Lettre des Quatre Compagnies de la Cité de Besançon à la Reine Régente d'Espagne* (1).

Madame, Les bienfaicts que nous avons receu de la clémence de fut l'invincible Philippe 4e de glorieuse mémoire, pendant plusieurs années que cette Cité a iouy de l'honneur de sa protection; et la douceur de sa nomination (qui peut sans doubte servir de modèle et d'exemple à tous les bons monarques qui règneront sur la postérité) nous firent recevoir avec ioye et satisfaction, sont passées quelques années, les nouvelles que nous y debvions estre soubmis, ensuitte de la cession, qui lui avoit esté faitte de cette Cité par l'Auguste Empereur Ferdinand 3e d'immortelle mémoire, du consentement des Estats de l'Empire, en eschange de la forteresse de Franckental. Aussy laissasmes nous à part toutes les raisons relevantes que nous avions pour nous y opposer et maintenir nostre ancienne liberté; Nous consentismes très volontiers à un transport fait à nostre inseu au préjudice de noz droicts et privilèges anciens; et prestasmes entre les mains du Seigneur Marquis de Castel Rodrigo comme plénipotentiaire de Sa Majesté le serment d'hommage et fidélité

(1) Arch. mun. de Bes., reg. no 89, fol. 301 et 302.

qu'elle désiroit de Nous. Ce fut néantmoins soubs les clauses, articles et conventions contenues dans un traitté qu'il fit avec nous en vertu de sa pleine puissance et commission royale, lequel a esté depuis advoué, approuvé et ratifié par La dite Majesté comme il nous en a constè tant par sa lettre du 28 Febvrier 1665, que par l'acte de ratification qui nous en a esté remis du depuis, et a esté receu par tout nostre peuple avec beaucoup de respects et de sentiments de ioye et de reconnoissance. Mais cet ouvrage autant advantageux au service du Roy qu'au bien de cette Cité demeureroit non pas seulement imparfait mais entièrement inutile, si ce traitté restoit sans exécution (comme il a fait jusqu'à présent aux estonnement et desplaisirs de tous nos concitoyens) puisqu'il est respectivement obligatoire, et ne nous engage qu'autant qu'il plaira à Sa Majesté et à ses successeurs d'y satisfaire de leur costé. Or comme du nostre nous sommes prests de l'accomplir en tous poincts et de rendre à Sa Majesté à présent régnante toute l'obéissance et fidélité auxquelles le debvoir nous oblige : Nous venons implorer très respectueusement la bonté du pouvoir de Vostre Majesté (qui par une grâce particulière du Ciel et pour le bien de toute la monarchie et soulagement de ses subjects a esté esleüe à la régenter) à ce qu'il luy plaise d'ordonner que ce traitté soit exécuté en tous ses poincts, et de déclairer, si elle est sienne, d'en donner des ordres au dit Seigneur Marquis de Castel Rodrigo, ou s'il les a ià receus, comme estant une suitte de la pleine puissance et commission royale qu'il a eüe de traitter avec nous, que ce sera sans le tirer à conséquence pour les aultres gouverneurs et ministres des Pays Bas et de Bourgogne, desquels nous sommes déclarés indépendants par le mesme traitté, qui nous rend immédiatement despendants de la personne royale, comme nous l'estions de celle des sacrés Empereurs, à quoy nous ne pouvons desroger ny préjudicier. Ces grâces que nous attendons autant de la bonté que de la iustice de Vostre Majesté nous attacheront de plus en plus à l'heureuse et glorieuse domination de nostre nouveau et invincible Monarque (pour la conservation duquel nous fesons des vœux continuels) et nous ferons demeurer inviolablement, Madame, de Vostre Majesté les très humbles très obéissants et fidèles subjetcs et serviteurs.

Les Gouverneurs, anciens gouverneurs, vingt huict, et quarante deux notables de vostre Cité royale de Besançon.

De Besançon, le 18 mars 1666.

J. A. TINSEAU.

G. — *Lettre de la Reine régente d'Espagne à la Cité de Besançon* (1)

A los Governadores, Ancianos Governadores, veinta ocho y quarenta dos Notables que componen la comunidad de mi Ciudad de Bisanzon.

LA REYNA GOVERNADORA.

Charos y bien amados, haviendome llegado varias quejas por parte del Capitulo de la Iglesia metropolitana de esa Ciudad sobre las molestias que reciben los canonigos de ella queriendo quitarles las llanas de la reliquia del santo sudario y obligarlos á otros diferentes actos en gran prejudicio de culto divino, y de la quietad y union que debeis conservar unos y otros, no dando lugar á que se les perturbe su jurisdiccion ecclesiastica, por cuya immunidad y respecto se debe mirar con particular atencion, he resuelto encargaros y mandaros (como lo hago) dexeis correr las cosas del cabildo sin hacer novedad, reintegrandole en todo quanto se huviere innovado, lo qual me sera agradable, y fio de vuestro zelo y amor al servicio del Rey mi hijo, que como tan buenos y obedientes vasallos lo pondreis luego en execucion, obviendo todos los motivos de semejantes disturbios por los inconvenientes que de ellos si seguren ; en tanto, charos y bien amados rogamos á Dios os tenga en su santa guarda.

De Madrid á 30 de Junio 1666.

Yo la Reyna,

Pedro Fernando del CAMPO Y ANGULO.

---

(1) Arch. mun. de Bes., reg. 92, fol. 13 et 14.

NOTICE

SUR

ADOLPHE GURNAUD

(1825-1898)

Par M. Jules GAUTHIER

Séance du 22 avril 1899

Le 5 juin 1898 tombait à Besançon, foudroyé par l'apoplexie, un homme qui honorait hautement par son caractère et sa haute culture intellectuelle, sa ville natale, l'Ecole forestière dont il fut l'un des plus brillants élèves, et la Société d'Emulation du Doubs où l'entouraient bien des sympathies. Si l'amitié qu'il me témoigna durant de longues années ne me faisait un devoir de rendre hommage à ses rares qualités, à la droiture de son cœur, à la distinction de son esprit, à son amour pour le travail, à son attachement profond pour ses compatriotes et pour son pays, je le devrais au nom de la Société d'Emulation où j'eus l'honneur d'être son parrain et où sa perte fut grandement ressentie.

Adolphe Gurnaud était né à Besançon le 20 avril 1825 d'une famille des plus honorables ; son éducation, commencée au petit séminaire de Vaux-sur-Poligny, s'acheva au lycée de Besançon ; le 15 novembre 1845 il fut admis, dans la vingt-deuxième promotion à l'Ecole forestière de Nancy. Passionné pour une carrière librement choisie, il avait amplement profité d'un enseignement encore imparfait mais fécond et sa nomination de garde général stagiaire dans les magnifiques forêts de sapins dont Levier est le centre couronna ses pre-

miers désirs, en le ramenant dans ses chères montagnes, et en ouvrant à son activité un champ digne de lui. Son esprit novateur et hardi ne pouvait se complaire aux routines administratives et encouragé par des chefs dont son âme loyale vanta toujours la bienveillance et la capacité, il trouva dans son cantonnement l'occasion de révéler ses qualités précieuses, l'énergie, l'endurance aux rudes labeurs, le dévouement professionnel. En 1848, au moment où il achevait un projet d'aménagement des forêts domaniales qui lui étaient confiées, son énergie s'affirma contre des coalitions de maraudeurs qui prétendaient exercer le droit au pillage, mais vinrent se heurter contre l'invincible sang-froid du jeune forestier. La même année son aménagement de la Joux était adopté sans réserve et on le nommait garde général titulaire en le chargeant de l'appliquer ; sept ans de travail acharné lui suffirent pour terminer une tâche dont les félicitations du directeur général et l'emploi de sous-inspecteur à Blois le récompensèrent en 1856. Trois années plus tard on l'envoyait à Bordeaux, en le chargeant des travaux d'art ; ce fut la dernière étape de sa carrière administrative, mais le début d'une œuvre autrement féconde, qui remplit désormais sa vie, sans qu'un seul instant ni sa foi dans le triomphe de ses idées, ni son zèle pour les répandre par un véritable apostolat se soient un instant troublés ou démentis. Je veux parler de ses études approfondies sur la rénovation des méthodes de sylviculture et d'exploitation raisonnée de nos richesses forestières.

Mis en disponibilité sur sa demande le 23 novembre 1861, « pour se livrer sans entraves à des expériences sur l'accroissement des futaies en massif », il demanda vainement, après des résultats concluants, à prolonger des études sur le point d'aboutir, sans quitter l'administration ; celle-ci « ennemie née par principe, de toute nouveauté » refusa d'accéder à son désir. Mis en demeure de reprendre son service ordinaire, le 9 décembre 1866, il fut sur son refus rayé des cadres.

Le coup lui fut sensible, mais ne le découragea point, sa résolution fut tôt prise, faire de sa vie deux parts : travailler pour vivre, car son avoir était modeste, et mettre au service des particuliers la grande expérience dont la direction des forêts venait de priver maladroitement l'Etat ; profiter de l'accès et de l'aménagement de domaines privés considérables, pour poursuivre théoriquement et pratiquement la solution des multiples problèmes d'où devaient sortir de nouveaux principes et de nouveaux modes d'exploitation des forêts.

La première tâche lui fut rendue facile par ses capacités techniques, son extrême délicatesse, l'affabilité de ses manières, le charme de sa conversation, qui le rendirent précieux à nombre de grands propriétaires forestiers d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté, devenus bientôt ses amis et volontairement associés à ses réformes (1). La seconde, grâce à la fermeté de sa volonté, à la netteté de ses conceptions, à l'esprit de suite avec lequel toutes ses recherches convergeaient vers le même but l'amena progressivement à de réelles découvertes ; un jour arriva où il put dire avec une conviction sincère et profonde : J'ai trouvé, *Eurêka*.

Ce qu'il cherchait, un de ses maîtres, M. Parade, l'avait entrevu dès 1855 en déclarant que l'accroissement des forêts doit être le régulateur naturel de l'exploitabilité ». Mais entre cette définition un peu sibylline et même prudhommesque, et les découvertes d'Adolphe Gurnaud la distance était grande et la méthode de contrôle telle que ce dernier l'a définie dans de nombreux ouvrages reste bien la création personnelle, l'œuvre originale du sylviculteur franc-comtois.

Abandonner les errements surannés des forestiers officiels et la vieille théorie de la forêt d'âges gradués de proche en proche, y substituer une méthode rationnelle basant les

(1) Malgré les ordres formels de plusieurs de ces grands propriétaires, ce ne fut pas sans peine que Gurnaud fit accepter sa méthode par les gardes particuliers, tant est grande la force de la routine, cette seconde nature, que les novateurs ont peine à vaincre !

coupes sur l'accroissement annuel du matériel des bois (résineux ou feuillus) en les réglant d'après les comptages ou inventaires successifs, telles étaient les grandes lignes de cette méthode.

D'après Gurnaud, tout peuplement normal devait renfermer 50 °/₀ de gros bois, 30 °/₀ de bois moyens, 20 °/₀ de petits bois; l'idéal de forêt-type, en matière de feuillus devenait la futaie, complètement substituée au taillis, puisqu'outre le cube considérable des bois de service, le branchage de futaies, en moyen et petit bois équivalait comme métré au taillis supprimé. Enfin la périodicité des coupes devait être déterminée d'après l'accroissement constaté depuis la dernière coupe, de façon que la forêt restât toujours identique à elle-même et que le matériel, soit principal, soit accessoire maintenu dans la forêt, les sous-bois et branchages, restât toujours invariable.

Je n'insisterai pas sur ces détails techniques dont toute personne familiarisée avec la question forestière comprendra aisément l'intérêt; ils ont été du reste exposés avec une compétence qui ne m'appartient guère, par un forestier éminent (1) et je les ai moi-même entendus maintes fois résumer par Adolphe Gurnaud dans ces entretiens familiers où il savait rendre sa pensée si compréhensible et si claire.

Sur le terrain, ses démonstrations pratiques étaient et devinrent progressivement plus éloquentes et persuasives. Dans son aménagement des forêts communales ou particulières de Syam, dans les conseils qu'il donna en 1870 aux six communes co-propriétaires de la forêt du Rizoux (Jura), dans le plan que lui demanda la Société nationale d'agriculture de France pour sa forêt d'Harcourt (Eure) aménagée depuis sous sa haute direction, enfin dans maintes forêts, du

(1) *Notice biographique sur Adolphe Gurnaud*, par M. Clerc. Besançon, Jacquin, 1899. Nous avons fait à ce travail très consciencieux et très exact de fréquents emprunts. On y trouve la bibliographie complète des publications de Adolphe Gurnaud.

Donon au Jura, Gurnaud appliqua et vérifia sa méthode dont les principes se dégageaient chaque jour plus lucides et dont les résultats, justifiés par l'expérience, ont préparé dans la sylviculture une véritable révolution.

Un jour, il y a une dizaine d'années, le directeur de l'Ecole forestière de Nancy, venait lui-même surprendre à Nancray, dans sa retraite, l'homme dont l'administration n'avait plus voulu, pour lui demander le secret de ses découvertes et lui promettre d'en appliquer la méthode dans un champ d'expériences fourni par l'Etat. En Allemagne, en Suisse, de nombreux disciples qui avaient étudié ses écrits ou suivi ses leçons en l'accompagnant dans les forêts d'Alsace-Lorraine, ont adopté et mis en pratique ses idées et ses principes d'aménagement et de contrôle. En France, malgré ses publications nombreuses, malgré ses exposés concluants, développés devant nos grandes sociétés d'agriculture, malgré de chaudes adhésions de personnalités considérables, sa lutte incessante contre l'indolence s'est brisée contre des résistances officielles, aujourd'hui encore à peine émoussées. Un jour viendra où la méthode de Gurnaud passera à son tour au rang des choses officielles et remplacera dans l'enseignement forestier les idées routinières, dont il fut, jusqu'à son dernier jour, l'adversaire loyal et résolu, et le nom du courageux et intelligent innovateur obtiendra dans sa patrie la reconnaissance et le respect.

Outre la grande question de la méthode du comptage, principe de tout un système de réformes, Gurnaud, dont l'activité ne connaissait point de repos, trouva le moyen d'étudier bien d'autres questions intéressantes. De 1859 à 1861, il traça dans une immense forêt de pins, le plan détaillé de ce qui devait être bientôt la ville d'Arcachon. Tour à tour il publie renseignements, aperçus ou projets, ici sur l'assainissement des marais de Saône (Doubs), là sur l'aménagement de la Double du Périgord, ailleurs sur le reboisement des Hautes et Basses-Alpes, la réduction des torrents, la suppres-

sion des inondations, des terres infertiles, communaux ou brousses stériles, couvrant sans profit partie de nos territoires ; l'ambition de Gurnaud est de les repeupler d'essences utiles, en laissant par exemple aux communes, dégrevées sur ce point de la tutelle administrative, le droit de profiter des plantations, en les soustrayant aux réunions d'office au sol forestier. En 1890, il fut l'un des fondateurs de la Société forestière de Franche-Comté et de Belfort, mais s'en éloigna quand ses idées personnelles, dont le désintéressement absolu et l'absence de toute combinaison commerciale était la base, furent choquées par certaines démarches. En 1893, il crée à Nancray une *Société des amis des arbres* qui devait populariser ses idées et ses méthodes et va disparaître avec lui. Maire de Nancray de 1870 à 1873, dans des temps désastreux, Gurnaud s'était montré à la hauteur des circonstances en organisant les ambulances et le ravitaillement des troupes. Il avait trouvé la commune endettée ; il détermina son conseil à exploiter directement les coupes, et en quatre ans toutes les dettes étaient payées, les édifices publics reconstruits ou réparés et la caisse communale dotée de 40,000 francs de réserve. Serviable et dévoué autant qu'intelligent et intègre, Gurnaud réalisait l'idéal d'un administrateur ; il vint un moment où on vint lui proposer la députation, mais en mettant à le présenter, à le soutenir, des conditions telles que sa loyauté et sa dignité se révoltèrent. Il était d'ailleurs sans ambition et méprisait toute intrigue et tout marchandage ; sa devise se résumait en deux mots qui furent, durant toute sa vie, la règle de sa conduite : Travailler et être utile.

La noblesse et la franchise de son caractère se lisaient tout entières dans son regard limpide et profond ; sa haute taille, qui resta droite comme celle d'un chêne, durant sa verte vieillesse, semblait l'emblème de la droiture de ses sentiments, de la fermeté de ses idées. Les amertumes et les injustices avaient passé sur lui sans le courber ; en pareil

cas les âmes viriles et bien trempées font toujours face, sauf à s'isoler, à se replier sur elles-mêmes, en se confinant librement dans l'indépendance et le travail.

Malgré le caractère positif de ses labeurs habituels, Gurnaud était sensible à tout ce qui est beau, noble, supérieur. Les morceaux littéraires et les épopées de grand style, les livres historiques de grand souffle et de haute érudition, les œuvres d'art, mais par-dessus tout, la nature et ses spectacles grandioses l'enthousiasmaient, et, dans son regard comme dans sa parole, passait un éclair de satisfaction profonde, quand il entrait en contact avec eux. En forêt, dans l'ombre des sapins gigantesques, des chênes, des tilleuls séculaires, dont le tronc noueux mesure une circonférence énorme, il avait des joies d'enfant, admirant ou faisant admirer ces colosses, supputant leur âge, décrivant leurs belles proportions ; son rêve eut été de réunir en un album les plus belles clairières de nos bois, les plus antiques et les plus robustes des géants de nos vieilles forêts de la Comté ; si on le fait quelque jour, ce sera pour dédier ce livre à sa mémoire et mettre en tête son portrait.

Mais en attendant, on gardera respectueusement chez nous le souvenir de l'homme désintéressé, simple et bon que fut Adolphe Gurnaud et les qualités de l'homme privé ne nuiront pas à la réputation du grand sylviculteur dont la Franche-Comté peut être fière, et auquel l'avenir, je n'en doute pas, rendra pleine et glorieuse justice.

FLORA SEQUANIÆ EXSICCATA

OU

HERBIER DE LA FLORE DE FRANCHE-COMTÉ

PUBLIÉ

Par M. X. VENDRELY

IX.

1° Liste des 18e, 19e et 20e fascicules.

Collaborateurs pour ces fascicules : MM. A. BERTRAND, BONATI, M. GANDOGER, A. GÉRARD, GÉRARD-MARTIN, M. LANGERON, V. MADIOT. R. MAIRE, J. PAILLOT, PIERRAT, RÉMOND, X. VENDRELY.

Abrév. : D=Doubs, S=Haute-Saône. J=Jura, V=Vosges, Sb=Haute-Savoie.

18e Fascicule.

603 *bis.* Myosurus minimus L. S.
851. Sisymbrium officinale Scop. S.
852. Nasturtium anceps DC. S.
853. Barbarea rivularis Mart. D. S.
10 *bis.* Cardamine hirsuta L. var. nana. S.
560 *bis.* Lepidium ruderale. L. S.
15 *bis.* Helianthemum pulverulentum DC. S.
854. Viola mirabilis L. S.
855. — Provostii Bor. S.
584 *bis.* Pyrola minor. L. S.
585 *bis.* — secunda L. S.
856. Silene Gallica L. var. Bohemica. S.
857. Githago segetum Desf. S.
858 et *bis.* Viscaria vulgaris Trew. S. B.
764 *bis.* Stellaria nemorum L. S.
859. — graminea L. S.
860. Malachium aquaticum Fr. S.
861. Geranium molle L. S.
862. — pusillum L. S.
615 *bis.* Geranium palustre L. S.
863. Hypericum perforatum L. S.
864. Acer campestre L. S.
865. Impatiens noli tangere L. S.
866. Evonymus Europæus L. S.
867. Genista tinctoria L. S.
868. Ononis campestris R. et Z. D.
869. — procurrens Wallr. v. mitis. S.
870. Ononis procurrens v. vulgaris Lange. S.
871. Anthyllis Vulneraria L. S.
872. Medicago Lupulina L. S
873. — maculata Willd. S.
874. Melilotus arvensis Wallr. S.
875. Trifolium medium L. D.
876. Lotus major Scop. S.

877. Astragalus glycyphyllos L. S.
878. Vicia sativa L.. S.
879. — Bobartii Forst. S.
880. — lathyroides L. S.
774 *bis* — lutea L. S.
881. — Cracca L. S.
882. Lathyrus sylvestris L. S.
883. Coronilla varia L. S.
884. Spiraæa Ulmaria L. var. *denudata* Hayne. S.
885. Geum urbanum L. S.
886. Fragaria elatior Ehrh. S.
887. Rosa cinnamomea L. S.
888. — Jundzilli Bess. S.
53 *bis*. — Deseglisei Bor. S.
889. Montia minor Gmel. S.
890. Lythrum Salicaria L. S.
891. Epilobium spicatum L. S.
892. — montanum L. S.
893. — palustre L. *var majus*. Fr. S.
894. Circæa Lutetiana L. S.
895. Callitriche stagnalis Scop. S.
896. Saxifraga (Chondrosea) gracilescens Jord. D.
897. Torilis Anthriscus Gmel. S.
898. Pastinaca sativa L. S.
899. Aegopodium Podagraria L. S.
900. Pimpinella Saxifraga L. S.

19e Fascicule.

901. Viburnum Opulus L. S.
902. Lonicera Periclymenum L. S.
903. Asperula odorata L. S.
904. — arvensis L. S.
905. Galium Cruciata Scop. S.
906. — Aparine L. S.
907. — tricorne With. S.
574 *bis*. Valeriana montana L. D.
908. Valerianella eriocarpa Desv. S.
909. Knautia intermedia Bruegg. S.
910. Scabiosa lucida Vill. D.
911. Eupatorium cannabinum L. S.
912. Tussilago Farfara L. S.
913. Senecio Sarracenicus L. v. *ovatus* DC. S.
914. Bellis perennis L. S.
915. Artemisia vulgaris L. S.
916. Tanacetum vulgare L. S. ssp.
917. Leucanthemum vulgare Lam. S.
918. Matricaria Chamomilla L var. S.
919. Anthemis arvensis L. S.
920. Achillea Millefolium L. S
921. Bidens tripartita L. S.
922. Inula Conyza DC. S.
923. Carduus nutans L. D.
924. Centaurea Cyanus L. S.
925. — nemoralis Jord. S.
Fasc. 19e A. Carthamus tinctorius L. Rhô.
926. Lampsana communis L. S.
927. Picris hieracoides L. S.
928. Sonchus oleraceus L. var. S.
929. — arvensis L. S.
930. Crepis biennis L. S.
931. Hieracium murorum L. var. S.
Fasc. 19e B. Hieracium Schmidtii Tausch. V.
Fasc. 19e C. Hieracium Gothicum Fr. *var. pumilum*. V.
932. Hieracium monticolum Jord. D.
933. Campanula urticaefolia Schm. S.
934. — Rapunculus L. S.
935. Specularia Speculum DC. S.
936. Lysimachia vulgaris L. S.
937. — Nummularia L. S.
938. Vincetoxicum officinale Mnch forma. S.
939. Gentiana excisa Presl. var. *caulescens*. Gand. D.
940. Convolvulus sepium L. S.

941. Cuscuta minor DC. S.
942. Pulmonaria vulgaris Dum. D.
943. Myosotis lingulata Lehm. S.
99 *bis*. — hispida Schlecht. S.
944. Verbascum Thapsiforme × nigrum Schiede. S.
945. — nigrum L. S.
946. Digitalis ambigua Murr. var. *acutiloba* GG. S.
947 Limosella aquatica L. S.
948. Veronica Chamædrys L. S.
819 *ter*. Veronica triphyllos L. S.
949. Pedicularis palustris L. S.
950. Melampyrum arvense L. S.

20e Fascicule.

951. Melampyrum pratense L. S.
952. Orobanche picridis Vauch. S.
953. Mentha nemorosa Willd. D.
954. — aquatica L. S.
955. — tristis Opiz. Ain.
956. Lycopus Europaeus E. S.
957. Salvia pratensis L. S.
958. Origanum vulgare L. S.
959. Thymus Chamaedrys Rchb. S.
960. Clinopodium vulgare L. S.
961. Melissa officinalis L. S. ssp.
962. Ballota fœtida Lam. S.
963. Stachys Alpina L. S.
964. — sylvatica L. S.
965. — palustris L. S.
115 *ter* — arvensis L. S.
241 *bis* — annua L. S.
966. — recta L. S.
967. Betonica hylebium Jord. S.
968. Teucrium Scorodonia L. S.
969. — montanum L. D.
970. Verbena officinalis L. S.
971. Chenopodium intermedium Koch. S.
972. Rumex conglomeratus Murr. S.
973. Polygonum convolvulus L. S.
974. Ulmus pedunculata Foug. S.
975. Euphorbia dulcis L. S.
976. — salicetorum Jord. S.
977. Humulus Lupulus L. S.
978. Colchicum autumnale L. S.
979. Sparganium minimum Fr. S.
980. Lilium Martagon L. S.
981. Allium vineale L. S.
982. Narcissus radiiflorus God. var. *biflorus*. D.
983. Orchis laxiflora Lam. J.
984. Zannichellia palustris L. S.
985. Heleocharis palustris R. Br. forma : *terrestris* S.
986. Scirpus Tabernaemontani. Gmel J.
987. Carex canescens L. D.
988. — stricta Good. S.
989. Zea Mays L. Rhô.
990. Phleum asperum Jacq. S.
991. — nodosum DC. S.
992. Apera spica venti P. Beauv. S.
993. Arrhenatherum bulbosum. Schl. S.
994. Festuca duriuscula L. var. S.
693 *bis*. Bromus tectorum L. S.
995. Bromus erectus Huds. S.
996. Serrafalcus arvensis God. S.
997. Agropyrum repens. P. Beauv. var. *A. Berchtoldi* Opiz. J.
998. Polypodium Dryopteris L. S.
999. Chara fragilis Desv. S.
1000. Nitella flexilis Agh. S.

2° Notes sur quelques Plantes ou Localités nouvelles pour la Flore de la Haute-Saône (à ajouter au Catalogue Renauld) et quelques espèces du Doubs et du Jura.

603 bis. *Myosurus minimus*. L. — d'Arc-les-Gray (R. Maire). N'a pas encore été trouvé dans la zone vosgienne de la Hte-Saône.

852. *Nasturtium anceps*. Dc. — Port-d'Atelier (A. Bertrand).

853. *Barbarea rivularis*. Martr. Don. — Champagney (X. V.). Je le prenais autrefois pour B. vulgaris qui en diffère par le lobe principal des feuilles supérieures non profondément denté, tandis qu'il est profondément denté ou sinué dans B. rivularis.

15 bis. *Helianthemum pulverulentum*. D. C. — Frotey-les-Vesoul, rochers du Sabot où il est indiqué sous le nom de H. polifolium.

854. *Viola mirabilis*. L. — Frotey-les-Vesoul (A. Bertrand.)

855. *Viola Provostii*. Bor. (Foucaud !). — Champagney (X. V.). Cette plante a été publiée sous le n° 17 avec le nom de Viola confinis ? — Voir notices p. 9. — Kirschleger l'appelait Viola tricolor var. montana grandiflora.

584 bis et 585 bis. *Pyrola minor*. L. et *Pyrola secunda* L. — La dernière, nouvelle pour la Hte-Saône. Le 1er juin 1898, à une réunion de la société d'histoire naturelle à Vesoul, M. Blum me fit don d'un échantillon en fruit d'un Pyrola trouvé dans le bois d'Autricourt. Ayant reconnu cette plante pour le *Pyrola secunda*, je pus constater que Grenier, Fl. Jurass., ne l'indique que dans la région des sapins. Godron, Fl. Lorr., la dit très rare dans les Vosges (vallée de la Vologne). Kirschleger la signale dans plusieurs vallées des Vosges alsatiques.

Désirant vérifier l'exactitude de la trouvaille de cette plante dans la localité désignée et voyant que sa floraison

est indiquée pour juin-juillet, je me rendis à Vesoul le 21 juin. M. Lhomme, secrétaire de la société, voulut bien m'accompagner chez M. Ricard, receveur des hospices, auteur de la découverte, qui se mit à notre disposition pour nous conduire le lendemain matin à la station même de la plante.

Nous traversâmes le bois de Navenne où nous récoltâmes un certain nombre de plantes intéressantes : Lilium martagon, Vicia pisiformis, Asarum, Sanicula, etc. et non loin du plateau où se trouve la croix dite de Cassini (altit. 450 m.) où nous trouvâmes Trifolium scabrum et plusieurs Ophrys, nous arrivâmes à la station du *Pyrola secunda*, bois de pins sylvestres, qui appartient, d'après de nouveaux renseignements à la commune de *La Demie* (canton de Noroy), lieu dit « *Essarts Thierry* ». Ce terrain était il y a 50 ans une friche, rarement cultivée. Vers 1852, la commune sous la direction de l'administration forestière y a fait quelques semis et c'est d'une maison de Nancy que provenaient les graines et les jeunes replants employés.

Nous pûmes constater que le P. secunda était assez répandu et nous trouvâmes également le Pyrola minor en touffes assez nombreuses. Enfin en furetant de ci et de là, je fus assez heureux pour mettre la main sur quelques pieds de Pyrola rotundifolia venus sous un buisson de ronces.

La présence de ces trois Pyrola et surtout du P. secunda dans cette station éloignée des stations habituelles à cette dernière espèce, doit être, à mon avis, attribuée à la plantation du Pin sylvestre dans cet endroit. Je recommande la recherche dans ce bois du *Goodyera repens* que l'on a trouvé dans des stations analogues.

856. *Silene Gallica*. L. var. *Bohemica*. Jord. et Fourr. (pro specie); Plainemont (Bonati).

858. *Viscaria vulgaris*. Trew. — Prés à Champagney, et sous le Salbert (Ht-Rhin). Se trouve également au col du Stalon à 950 m. (X. V.).

868. *Ononis campestris*. K. et Z. — Boujailles (D) (Ré-

mond). N'est indiqué dans la Haute-Saône jusqu'à ce jour, qu'à Chargey-les-Port (O. spinosa).

873. *Medicago maculata*. Willd. — Gray (R. Maire).

874. *Melilotus arvensis*. Wallr. — (M. officinalis. Lam.) : Champagney (X. V.).

875. *Trifolium medium*. L. — Boujailles, Doubs (Rémond).

879. *Vicia Bobartii*. Forst. — Saint-Loup (A. Bertrand).

880. *V. lathyroides* et 774 bis *V. lutea*. L. — Arc-les-Gray (R. Maire).

886. *Fragaria elatior*. Ehrh. — Favernay (A. Bertrand).

887. *Rosa cinnamomea*. L. — Magny-les-Jussey, naturalisé (A. Bertrand).

888. *R. Jundzilli*. Bess. et 53 bis. *R. Deseglisei*. Bor. — Dambenoit (X. V.).

889. *Montia minor*. Gmel. — Arc-les-Gray (R. Maire).

895. *Callitriche stagnalis*. Scop. — Plainemont (A. Bertrand).

896. *Chondrosea* (*Saxifraga*) *gracilescens*. Jord. — Baume-les-Dames (A. Gérard).

907. *Galium tricorne* With. — Colombier (X. V.).

574 bis. *Valeriana montana*. L. — Saint-Pierre la Cluse, Doubs (Rémond).

908. *Valerianella eriocarpa*. Desv. — Plainemont, introduit. (A. Bertrand).

909. *Knautia intermedia*. Bruegg (Fouc.!). — Houillère de Ronchamp (X. V.).

910. *Scabiosa lucida*. Vill. — Boujailles, Doubs (Rémond).

913. *Senecio Saracenicus*. L. var. *ovatus*. — 925. *Centaurea nemoralis*. Jord. — Champagney (X. V.). — Répandus dans la zone vosgienne.

Fasc. 19 A. *Carthamus tinctorius*. L. — Subspontané à Rivollet, Rhône (M. Gandoger). J'ignore si cette plante est cultivée en Franche-Comté pour la teinture. Plante qui doit être connue des pharmaciens et qui sert, dit-on, à falsifier le safran.

927. *Picris hieracioides*. L. — Conflans (Bonati).

931. *Hieracium murorum*. L. — Forme à déterminer : Champagney (X. V.).

Fasc. 19 B. et C. *Hieracium Gothicum*. Fr. var. *pumilum* et *H. Schmidtii*. Tausch. — Espèces des Vosges à rechercher aux Ballons.

932. *H. monticolum*. Jord. - Boujailles, Doubs (Rémond).

933. *Campanula urticaefolia*. Schmidt. — Champagney (X. V.).

934. *C. Rapunculus*. L. et 935. *Specularia Speculum*. DC. — Amance (X. V.).

938. *Vincetoxicum officinale*. Moench. — Ballon de Servance, escarpements du N. O. (X. V.). Il reste à déterminer à quelle forme jordanienne appartient cette plante.

939. *Gentiana excisa*. Presl., var. *caulescens*. Gaud. — Boujailles, Doubs (Rémond).

942. *Pulmonaria vulgaris*. Dumort. = *P. tuberosa*. Schranck. — Thoraise, Doubs (Paillot).

943. *Myosotis lingulata*. Lehm. — Plainemont (A. Bertrand).

99 bis. *M. hispida*. Schl. — Arc-les-Gray (R. Maire).

944. *Verbascum Thapsiforme*×*nigrum*. Schiede — Champagney, entre les parents (X. V.).

947. *Limosella aquatica*. L. — Conflans (Bonati) et Plainemont (Bertrand).

819 ter *Veronica triphyllos*. L. — Arc-les-Gray (R. Maire).

952. *Orobanche picridis*. Vauch. — Jussey (V. Madiot.)

953. *Mentha nemorosa*. Willd. — Boujailles, Doubs (Rémond).

954. *M. aquatica*. L. — Lure : pré Richard (X. V.).

955. *M. tristis*. Opiz. — Le Plantay, Ain (M. Gandoger).

962. *Ballota foetida*. Lam. — Amance (X. V.).

241 bis. *Stachys annua*. L. — Navenne (X. V.) — 966. *S. recta*. L. — Colombier (X. V.).

967. *Betonica Hylebium*. Jord. — Champagney (X. V.).

969. *Teucrium montanum*. L. — Boujailles, Doubs (Rémond).

971. *Chenopodium intermedium*. Koch. — Mollans (X. V.).

974. *Ulmus pedunculata*. Foug. — Soing (R. Maire).

975. *Euphorbia dulcis*. L. — Favernay (A. Bertrand).

976. *E. salicetorum*. Jord. Chemilly (X. V.).

978. *Colchicum autumnale*. L. — Lors de la publication de mes notes sur les Aberrations florales, je n'avais pas encore observé les variations du Colchique. En récoltant cette espèce, en 1899, j'ai pu observer sur des milliers d'exemplaires une cinquantaine d'exemplaires aberrants ; l'état normal habituel étant de calice à 6 divisions, 6 étamines et 3 styles :

1°	qq. exempl.	à	6	divisions,	6	étamines,	2	styles.
2°	1	—	6	—	5	—	3	—
3°	1	—	9	—	9	—	4	—
4°	1	—	8	—	8	—	3	—
5°	1	—	8	—	7	—	3	—
6°	2	—	7	—	7	—	4	—
7°	5	—	7	—	7	—	3	—
8°	1	—	7	—	6	—	3	—
9°	1	—	7	—	5	—	3	—
10°	1	—	7	—	4	—	2	—
11°	2	—	5	—	5	—	3	—
12°	9	—	5	—	5	—	2	—
13°	3	—	5	—	4	—	2	—
14°	4	—	4	—	5	—	2	—
15°	4	—	4	—	4	—	3	—
16°	8	—	4	—	4	—	2	—
17°	1	—	6	—	5	—	dont une 1/2 pétaloïde, 1/2 anthère.	
18°	1 exempl. à 7 divisions, 4 étamines, dont une en lame pétaloïde anthérifère aux deux bords.							

979. *Allium vineale*. L. — J'ai trouvé en 1860 quelques pieds de cette espèce dans un champ sur le grès rouge, (probablement introduits). J'en ai jeté quelques bulbilles dans le remblai du chemin de fer où cette plante s'est reproduite et maintenue depuis cette époque, sans beaucoup s'étendre. C'est de là que proviennent les échantillons publiés.

982. *Narcissus radiiflorus*. Godet, var. *biflorus*. — Boujailles, Doubs (Rémond).

983. *Orchis laxiflora*. Lam. — Rathier, Jura (M. Langeron).

984. *Zannichellia palustris*. L. — Plainemont (A. Bertrand).

985. *Helcocharis palustris*. R. Br. — Forme venue dans un chemin des prés autrefois inondé (X. V.).

986. *Scirpus Tabernaemontani*. Gmel. — Le Bouchoux, Jura (M. Gandoger).

987. *Carex canescens*. L. — Boujailles, Doubs (Rémond).

988. *C. stricta*. Good. — Arc-les-Gray (R. Maire).

989. *Zea mays*. L. — Arnas, Rhône, se ressemant spontanément (M. Gandoger) cultivé dans les régions jurassiques.

990. *Phleum asperum*. Jacq. — Vesoul, vignes vers le sommet de la Motte (X. V.). La plante publiée dans le 14e fascicule sous le nº 684, récoltée à Vesoul par MM. Paillot et Mairey n'est pas cette espèce, mais le *Phl. serotinum*. Jord. — Corriger les listes et les étiquettes en ce sens.

992. *Apera spica venti*. P. B — Champagney, Champs d'avoine, abondant (X. V.).

693 bis. *Bromus tectorum*. L. — Arc-les-Gray, introduit (R. Maire) — Egalement à Champagney.

996. *Serrafalcus arvensis*. God. — Amance (X. V.).

997. *Agropyrum repens*. P. B. var. *A. Berchtoldi*. Opiz. — Saint-Julien, Jura (M. Gandoger).

998. *Polypodium Dryopteris*. L. — Fougerolles (A. Bertrand).

999. *Chara fragilis*. Desv. — Echevanne près Gray (R. Maire).

1000. *Nitella flexilis*. Agh. — Champagney (X. V.).

Champagney, 1er mai 1900.

NOTE

SUR

DEUX BORNES MILLIAIRES

DE LA VOIE DE " VESONTIO „ A " ARGENTORATUM „

TROUVÉES A MATHAY (DOUBS) EN 1894-1895

Par M. Jules GAUTHIER

PRÉSIDENT ANNUEL

Séance du 10 juin 1899

En décembre 1894, sur le territoire de Mathay, au nord du village, section B, à gauche de la route de Saint-Hippolyte à Montbéliard, à côté de la « Voie des Combes », un cultivateur, dans une fouille inspirée par l'amour du gain (c'est l'usage à Mathay et à Mandeure depuis certaines trouvailles), mit au jour, à deux mètres environ de profondeur, une borne milliaire dont voici l'inscription, à peu de chose près complète :

IMP.] NERV[AE
T]RAIANO
C]AES . AVG . GE[R
D]IVI NERVA.[E . F
P . M . TR . P . P . P . COSI[I
A] VESONT . M . P . XXX[XVII

Cette borne cylindrique, carrée à la base, mesurait environ 1m30 de hauteur, les lettres ayant 6 et 7 centimètres de haut. Le membre de la commission du Musée de Besançon, qui alla, le 1er janvier 1895, constater sur place la découverte et commencer, avec le paysan, propriétaire du sol et inventeur de la borne, des pourparlers qui devaient se terminer par

l'achat, à grand prix, de ce texte précieux pour Besançon (puisque c'était le seul texte lapidaire du premier siècle où soit gravé le nom de VESONTIO), fit les constatations suivantes :

« A côté de la borne milliaire de Trajan apparaissait, avec quelques débris de matériaux romains, la base d'une seconde borne, de diamètre un peu moindre, dont l'inscription avait disparu par une brisure accidentelle (ou une félure volontaire) dans le sens de la hauteur et la partie cylindrique du fût. »

Nous reviendrons tout à l'heure sur cette constatation et sur la suppression momentanée de la seconde borne milliaire renouvelée après Trajan, enlevée lors de la découverte de 1894-1895, mise en vente et achetée depuis par le Musée archéologique de Montbéliard.

La borne trouvée à Mathay, à côté de la voie antique qui débouche de Vougeaucourt par les bois de la Prusse (ou Perouse) et se dirige sur Mandeure (*Epamanduodurum*), marquait l'itinéraire de cette voie, à un mille à vol d'oiseau de l'emplacement où fut trouvé, en 1718, près des moulins de Valentigney, le milliaire XLVIII de la même voie, gravé sous Trajan, déposé depuis à la Bibliothèque de Strasbourg, où l'incendie de 1870 l'a consumé.

Voici la légende du milliaire de Valentigney, donnée par Schœpflin (1) :

IMP . NERVAE
TRAIANO
CAES . AVG . GFRX .
DIVI . NFRVAF . F .
P . M . TR . P . P . P . COS . II .
VESONT . M . P . XXXXIIX

Du texte épigraphique du milliaire trouvé à Mathay en 1894-1895, il résulte donc ce fait bien précis, c'est que 47 à

(1) SCHŒPFLIN, *Alsatia illustrata*, I, 549.

48 milles romains séparaient Mandeure de Vesontio, capitale des Séquanes.

Quant à la voie de Vesontio à Epamanduodurum, son itinéraire nous est bien connu, soit d'après le texte de la carte Théodosienne (vers 230), soit d'après l'itinéraire d'Antonin (IVe siècle). De VESONTIO (Besançon), cette grande voie du Rhin gagnait LOPOSAGIUM (Luxiol) et EPAMANDUODURUM (Mandeure) et, de là, GRAMMATUM (Grammont près Fesches), LARGA (Largitzen) et ARGENTORATO (Strasbourg). Du IIIe siècle au IVe, la station de LOPOSAGIUM disparut et fut remplacée par celle de VELATADURUM (Viéthorey), située au 16e mille en partant de Besançon, soit à 22 milles de Mandeure.

Le milliaire retrouvé en 1894-1895, et acheté à haut prix (1) par le Musée archéologique de Besançon, marque donc la lisière de la ville antique de Mandeure et jalonne le 47e mille, à compter de *Vesontio*.

Un fait, ignoré au moment de l'emplette et connu ultérieurement, c'était la trouvaille simultanée d'une seconde borne, partant, d'une seconde inscription, en décembre 1894, à côté du milliaire de Trajan. Elle fut dérobée par des malfaiteurs inconnus, qui, brutalement, brisèrent l'inscription, afin de pouvoir l'emporter, la mutilèrent et finalement la firent vendre par des tiers au Musée de Montbéliard. Je tiens le récit du regretté président de la Société d'Emulation de cette ville, M. Charles Lalance, à qui j'étais lié par une véritable et solide amitié.

Voici l'inscription du second milliaire, ou milliaire d'Adrien :

I]MP . CAE[S
TRAI]ANO HAD[RI
A]NO . AVG . P [M
TR . P] OT . COS II

(1) 500 fr., à cause de la concurrence éventuelle du Musée de Montbéliard, suspendue comme une menace par l'intransigeance de certains, qu'aucune démarche n'avait pu fléchir!

La date du second consulat d'Adrien est de 118-119 après Jésus-Christ. Il y eut donc, à cette date, amélioration de la voie romaine de Besançon au Rhin, et renouvellement des stèles lapidaires qui renseignaient sur les distances le voyageur se rendant en Germanie. Nous donnons la reproduction de ces deux inscriptions, dues au talent et à la complaisance d'un aimable confrère, M. Alfred Vaissier.

Tout en regrettant la disjonction de ces textes épigraphiques si importants pour notre topographie antique, applaudissons-nous que le texte de Trajan (98 ap. J.-C.) ait trouvé un asile honorable au Musée archéologique de Besançon, et que son congénère d'Adrien (118-119) ait été recueilli dans le Musée rival mais ami de Montbéliard. Bien des précieux vestiges de Mandeure antique, depuis les bas-reliefs superbes d'un arc de triomphe jusqu'à la statue d'un Jupiter armé, si bien placée dans une garnison voisine du Rhin, ont trouvé asile et commentateurs dans la capitale de l'ancien comté de Montbéliard. Mais Besançon, vieille capitale de la Séquanie, ne peut se désintéresser de trouvailles faites dans ses anciennes dépendances, et Mandeure est très honorablement représenté dans ses collections publiques par de très nombreuses et très importantes épaves de cette ville militaire et très commerçante dont le théâtre est encore debout et dont le nom gaulois EPAMANDUODURUM survit encore reconnaissable dans un petit village des bords du Doubs.

BORNE MILLIAIRE DE MATHAY (Doubs).

(Cité Antique de Mandeure.)

(Musée Archéolcgique de Besançon.)

INSCRIPTION DU MILLIAIRE DE TRAJAN, trouvé à Mathay en 1895.
(98 AP. JÉSUS-CHRIST.)

(Musée de Besançon.)

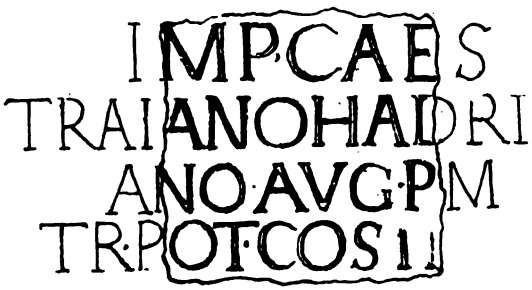

INSCRIPTION DU MILLIAIRE D'ADRIEN, trouvé à côté du précédent.
(118-119 AP. JÉSUS-CHRIST.)

(Musée de Montbéliard.)

CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION FRANC-COMTOISE

INAUGURÉ A DOLE LE 10 AOUT 1899

sous les auspices et l'initiative

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

COMPTE-RENDU

Le 8 juillet 1899, la Société d'Emulation du Doubs, adoptait à l'unanimité la proposition de son président, M. Jules Gauthier, lui demandant de prendre l'initiative d'une réunion annuelle des sociétés savantes de la province qui tiendrait ses assises tour à tour dans les trois départements de l'ancienne Franche-Comté et dans le territoire de Belfort. Cette réunion aurait un double but, affirmer l'union et la solidarité des sociétés savantes en les groupant sous le vocable d'Association Comtoise, comme sont groupées les sociétés de Bretagne et de Normandie sous le titre d'Association Bretonne ou Normande ; arrêter de commun accord des programmes d'études scientifiques, historiques, archéologiques ou littéraires, que chacune des sociétés appliquerait dans sa sphère propre, qui resterait bien entendu, comme par le passé son domaine absolu.

Après avoir adopté le principe d'une réunion à Dole, dans la première quinzaine de juillet et manifesté chaleureusement son adhésion au programme du congrès, la Société d'Emulation autorisa son président à faire les diligences et démarches nécessaires pour réaliser la pensée d'une réunion qui grou-

perait dans une entente cordiale tous les Comtois de bonne volonté.

A Dole la tâche fut facile, le dévouement de M. Julien Feuvrier, archiviste de la ville, professeur au Collège de l'Arc, membre des Sociétés d'Émulation du Doubs et du Jura, et de l'Académie de Besançon, aplanit toutes les difficultés et groupa toutes les sympathies. M. Renaud, maire de Dole, conseiller général du Jura, mit à la disposition du Congrès les locaux et les personnels municipaux, et promit, avec le plus aimable empressement, d'assister à ses séances. Des circulaires et des lettres pressantes adressées aux sociétés savantes et à leurs membres obtinrent aussitôt les plus chaleureuses adhésions. La Compagnie du chemin de fer P.-L.-M. accorda aux congressistes des facilités particulières. Le 10 août, dans le collège municipal pavoisé pour la circonstance aux couleurs nationales et doloises le Congrès s'ouvrait en présence de 60 délégués : M. Philippe Berger, de l'Institut, président de la Société d'Emulation de Belfort, M. le marquis de Vaulchier, président de l'Académie de Besançon, M. le pasteur John Viénot, président de la Société d'Emulation de Montbéliard, M. Libois, archiviste du Jura, secrétaire général de la Société d'Emulation de Lons-le-Saunier, M. le Dr Bertin, délégué de la Société d'Emulation de Gray et de la Société d'agriculture, sciences et arts de Vesoul, réprésentaient, avec un groupe compact de membres de diverses sociétés locales, tous les points de la province.

La séance s'ouvrit dans la belle salle des Actes du Collège de l'Arc, où se tenaient au XVIIe siècle les grandes réunions universitaires et en particulier les soutenances de thèses. Nombre de Dolois et quelques dames s'étaient joints aux congressistes. Après une courte allocution du président de la Société d'Emulation du Doubs, président de fait du Congrès, qui souhaita la bienvenue aux délégués et invita MM. les présidents et M. le Maire de Dole à prendre place au bureau, le Congrès, sur sa proposition, s'est divisé en trois sections :

une des sciences, une d'histoire, une d'archéologie, qui, sous la présidence de MM. le docteur Girardot, de M. Philippe Berger, de M. Alfred Vaissier, siégèrent séparément, en attendant qu'une réunion plénière se tint, à onze heures, dans la salle des Actes, où la section d'histoire, présidée par M. Philippe Berger, discuta et rédigea son programme d'études.

SECTION D'HISTOIRE

Président . . . . . M. Philippe BERGER.
Secrétaire. . . . . M. Léon GAUTHIER.

Parmi les questions les plus urgentes à résoudre au profit de l'histoire de la région se place en premier ordre la question de chronologie, que deux ouvrages essentiels amèneraient à la perfection nécessaire : la *Sequania Christiana* ou la liste des dignitaires ecclésiastiques de tout ordre et la *Sequania Ministerialis* ou la liste des fonctionnaires civils et militaires de tout degré.

L'établissement d'une *Sequania Christiana*, rédigée non pas en latin, mais en français, d'une façon très précise, en utilisant les ressources immenses que l'organisation définitive des archives et des bibliothèques met à la disposition des chercheurs, est indispensable, car les ébauches des Sainte-Marthe et d'Hauréaut sont devenues notoirement insuffisantes. On priera MM. Jules Gauthier, l'abbé Brune et M. Gaston de Beauséjour de préparer pour le Congrès de 1900 un type de listes de bénéfices choisis dans le Doubs, le Jura et la Haute-Saône; publiés dans les recueils de ces trois départements, après leur approbation par le Congrès, ils serviront de types pour l'exécution de l'œuvre totale.

La *Sequania ministerialis* satisfera utilement les progrès de la science en dressant les listes des baillis généraux (Amont, Aval, Dole), de leurs lieutenants, des présidents et

conseillers des Parlements et de la Chambre des Comptes, des trésoriers généraux et locaux, des châtelains du domaine, des gruyers.

M. le marquis de Vaulchier propose d'y joindre les châtelains des grands fiefs : Montfaucon, Chalon, Neuchâtel ; M. Robert les généalogies des maisons souveraines : Comtés Chalon-Orange, Montbéliard.

Une proposition de MM. Lambert et Viénot, tendant à faire entrer dans ce plan les maires des grandes villes est réservée, mais il est entendu que les gouverneurs, capitaines généraux, intendants de la province entière entreront dans le cadre définitif qui sera préparé pour 1900.

M. Berger résume la question des sources qui seront indiquées en tête de chaque catégorie de fonctionnaires, avec une très grande sobriété et une grande précision.

En première ligne des nombreux *desiderata* de l'histoire comtoise se place encore une Biographie générale des Comtois illustres ou distingués dans le domaine des lettres, des sciences ou des arts. On peut *a priori* supputer à 1,200 ou à 1.500 articles le chiffre des notices à établir, en résumant dans des tableaux soigneusement dressés les archevêques, sénateurs, députés, préfets ou intendants de l'ancien régime dont il est utile d'avoir les noms chronologiquement disposés, comme référence. L'armée fournira son contingent de généraux ou même d'officiers de grade inférieur, ayant eu une carrière exceptionnellement brillante, sans tomber dans l'exagération de détails ou de personnalités infimes qui ont fait de 1800 à 1860 le succès de tant de volumes en souscription.

Etablir dans chaque société quelques notices-types avec bibliographie sommaire, dates de naissance et de décès, etc., préparera mieux, comme le fait remarquer M. Berger, l'œuvre finale, qu'un plan dont le détail serait pour l'instant trop long à établir et à discuter. De toute façon la Biographie à créer ne devra porter que sur des personnalités disparues

et l'admission d'étrangers à la province devra être justifiée par des services exceptionnels et un séjour considérable accomplis dans le pays.

Pour faciliter les recherches et les rendre très promptes, deux répertoires seraient indispensables : une Table des chartes, diplômes et correspondances politiques publiés sur la Franche-Comté et une Bibliographie locale.

Quant à la Table, les archives centrales de la province sont tout indiquées pour la dresser en fiches, la tenir à jour et la mettre à la disposition des chercheurs, sans penser jamais à la publier, vu l'étendue d'un pareil travail. Le Congrès émet le vœu que l'autorité administrative tienne compte aux archivistes de sa confection comme d'un travail de service. M. Robert, inspecteur des Archives et Bibliothèques, promet d'intervenir dans ce sens.

La Bibliographie ne pourrait-elle être l'objet d'un pareil travail, aux mêmes conditions et pour les mêmes motifs, dans la Bibliothèque de Besançon, par exemple ?

Après plusieurs propositions émises par M. Berger, qui limite naturellement cette Bibliographie aux ouvrages imprimés (en laissant les manuscrits de bibliothèques et la bibliographie spéciale des sources), il est convenu que la bibliographie laisserait provisoirement de côté les généralités scientifiques et littéraires et se bornerait en principe aux ouvrages de fond ayant trait à la province et concernant l'histoire, la topographie, la statistique et la biographie comtoises.

Il est reconnu d'ailleurs que la question est trop vaste et trop difficile pour la résoudre immédiatement ; elle fera l'objet de discussions et de décisions ultérieures.

SECTION DES SCIENCES

Président. . . M. le docteur GIRARDOT, de Besançon.
Secrétaire. . . M. Abel GIRARDOT, de Lons-le-Saunier.

La séance de la section des sciences, réunie sous la présidence de M. le docteur Albert Girardot, vice-président de la Société d'Emulation du Doubs, a été consacrée, surtout, à l'examen des questions qu'il serait le plus important d'étudier, parmi celles qui intéressent spécialement la Franche-Comté. M. Albert Girardot, constatant combien il est difficile de connaître tous les travaux publiés sur la région afin de les utiliser pour de nouvelles recherches, émet le vœu que l'on établisse, dans chaque Société, un catalogue par fiches, de tous les travaux de sciences physiques et naturelles, concernant la province et les territoires immédiatement limitrophes, publiés par cette Société, et que l'on centralise ensuite ces fiches au siège de l'une d'elles, de la Société d'Emulation du Doubs par exemple, qui dresserait un catalogue général et le ferait imprimer aux frais communs de toutes les Sociétés.

M. Maldiney, préparateur à la faculté des sciences de Besançon, membre de la Société d'Emulation du Doubs, parle des nombreux services que la photographie rend journellement à toutes les sciences en conservant les images des monuments, des pièces d'archéologie, de paléontologie, etc.. , puis exprime, sous forme de vœu, combien il serait utile de réunir, en une collection, les photographies documentaires se rapportant à l'histoire, la flore, la faune, la géologie et les curiosités naturelles de la Franche-Comté. Il montre ensuite une curieuse série de radiographies pathologiques se rapportant aux fractures des os et à la pénétration des projectiles dans les tissus, exécutées au laboratoire des Bains salins de la Mouillère.

M. Abel Girardot, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier

et conservateur au Musée de cette ville, expose les travaux entrepris par lui et par M. l'ingénieur Pernot, sous les auspices de la Société d'Emulation du Jura, pour étudier les mouvements lents du sol, aux environs de Lons-le-Saunier ; puis il parle des cartes agronomiques que l'on dresse maintenant dans beaucoup de communes, et de concert avec M. Fallot, professeur de géologie à l'Université de Bordeaux, membre de la Société d'Emulation de Montbéliard, formule le vœu que l'on indique sur ces cartes la nature minéralogique des éléments constitutifs des alluvions et des autres dépôts quaternaires ou récents.

M. Auguste Gasser, directeur de la *Revue d'Alsace*, membre de la Société grayloise d'Emulation, qui n'a pu se rendre au congrès, a adressé au président de la section une lettre où il annonce que, depuis six ans, il réunit les matériaux d'une étude d'ensemble sur la Haute-Saône préhistorique, et manifeste le désir de voir entreprendre des travaux analogues pour les autres parties de la Franche-Comté.

M. Albert Girardot termine la séance en passant en revue quelques-unes des lacunes que présentent nos connaissances sur l'histoire naturelle, et plus spécialement sur la zoologie de la Franche-Comté.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

Président . . . . M. VAISSIER, de Besançon.
Secrétaire . . . . M. FEUVRIER, de Dole.

Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, on décide l'établissement de cartes de la Franche-Comté aux époques gauloise, romaine et burgonde. On pourrait, soit rééditer la carte de M. Clerc, ou encore soit se servir des cartes d'état-major au 80,000e, sur lesquelles on ferait additions et corrections au moyen de signes conventionnels en couleurs.

— Démarches à faire auprès de NN. SS. les évêques pour leur demander de constituer, à l'exemple de Mgr l'évêque de Dijon, des commissions d'art qui auraient pour but de sauvegarder les monuments religieux non classés comme monuments historiques, ainsi que le mobilier des églises et les ornements anciens.

— M. Feuvrier produit des plaques de baudriers burgondes et scramasaxes trouvées dans les sépultures de Chevigny, ainsi qu'une collection de dessins de carreaux émaillés de la région de Dole.

— M. Gauthier développe en quelques mots le mode de procéder qu'il croit devoir recommander pour la reconnaissance des voies romaines dans la province.

— Il est décidé enfin que les catalogues des musées d'archéologie seront mis à l'étude dans les diverses sociétés de la province, afin d'accentuer le progrès des recherches archéologiques et d'être au niveau des pays étrangers dont l'activité peut servir de modèle et exciter notre amour-propre national.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONGRÈS

Toutes sections étant réunies, la discussion générale est ouverte sur l'établissement de statuts sommaires, et tout d'abord sur la constitution de l'*Association franc-comtoise*.

Après discussion et sur la proposition de MM. Philippe Berger et Gauthier, les points suivants sont adoptés.

1. Il est formé, sous le titre d'*Association franc-comtoise*, une union des sociétés savantes de Franche-Comté.

2. Le Comité de l'Association se compose à titre permanent des présidents des sept Sociétés savantes de Belfort, Besançon, Dole, Gray, Lons-le-Saunier, Montbéliard et Vesoul, plus un délégué de chacune des sept Sociétés.

3. Une réunion annuelle sera tenue tour à tour dans une

ville des divers départements de la région, déterminée par l'assemblée générale.

4. Cette assemblée générale élira son président annuel ; ce dernier sera rééligible.

En vertu de ces statuts, il est décidé que le congrès de 1900 se tiendra à Montbéliard, dans la première quinzaine d'août.

M. Jules Gauthier, président de la Société d'Emulation du Doubs, est élu président du congrès de 1900. M. Jules Feuvrier est maintenu pour 1900 dans ses fonctions de secrétaire.

M. Sire, de Besançon, correspondant de l'Académie des sciences, est élu, sur la proposition de M. Gauthier, président d'honneur.

A midi, à l'hôtel de Genève, une table brillamment dressée et servie réunit, dans un banquet d'une cordialité parfaite, soixante congressistes. En face du président, ayant à sa droite M. le marquis de Vaulchier, président de l'Académie, à sa gauche, M. Viénot, président de la Société d'Emulation de Montbéliard, a pris place M. Philippe Berger, de l'Institut, assis entre M. Renaud, maire de Dole, et M. Ulysse Robert, inspecteur général des archives Au dessert, M. Gauthier boit à la Franche-Comté, dont le nom glorieux sert de ralliement aux congressistes, et dont les enfants occupent dans la grande patrie française une place légitimement acquise par de précieuses qualités et un dévouement sans bornes. Il salue et remercie M. le maire de Dole de l'hospitalité charmante d'une vieille capitale, dont les bastions célèbres sont recouverts aujourd'hui par de fécondes industries, mais où les vieux souvenirs du passé restent vivants, pieusement conservés et recueillis.

A son tour, M. Renaud, maire de Dole, remercie le congrès d'avoir choisi pour ses débuts la ville de Dole, et voit

dans cet hommage rendu à la cité qui fut le berceau des franchises de la province, un lien de plus entre tous les Comtois, entre les nouvelles générations, pénétrées de la fièvre du progrès et du travail, et les anciennes, attachées aux traditions et au culte du passé.

Sous le charme d'une parole singulièrement expressive et élégante, M. Philippe Berger tient l'auditoire, en remerciant les organisateurs du Congrès et la Société d'Emulation du Doubs, qui travaillent, pour l'honneur et le bon renom des Comtois, à rassembler en un faisceau que rien ne pourra rompre, les bonnes volontés, les intelligences et les cœurs d'une petite nation qui, dès l'origine, et à chacune de ses destinées, n'a jamais eu pour cri de ralliement que ces deux mots : honneur et patriotisme.

M. le marquis de Vaulchier, président de l'Académie de Besançon, avec l'autorité que lui donnent son nom et ses états de service, associe heureusement, dans ses souvenirs de guerre, Dole, berceau de sa famille, et Belfort, dont les Jurassiens, au prix de leur sang, tentèrent la délivrance en 1870.

Tour à tour MM. Bertin, Dumay, Longin expriment au congrès les sympathies qui viennent de tous côtés à son œuvre et à ses membres. A deux heures, la séance est levée et une réunion générale reprend dans la grande salle du Collège.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

MESDAMES, MESSIEURS,

Si la première réunion de l'Association Comtoise, qui a l'ambition de grouper toutes les sociétés savantes de la Franche-Comté dans le culte commun de son passé et de ses gloires, se tient à Dole, elle y était attirée par bien des causes. Et d'abord comment rendre hommage à notre vieille pro-

vince mieux que dans son ancienne capitale, découronnée quand tomba son indépendance. S'il ne reste à Dole aucun monument, aucune maison antérieurs au XVI^e^ siècle, personne n'oublie que l'incendie et la destruction générale ordonnés par Louis XI ont puni la fidélité de vos aïeux, inébranlables dans leur obéissance à Marie de Bourgogne, la dernière et charmante héritière des grands ducs d'Occident. Tout ce qui fit la gloire de notre capitale sous le règne heureux pour le pays de Marguerite d'Autriche, de Charles-Quint et de Philippe II, fut dû aux libéralités et aux bienfaits des descendants de cette Marie de Bourgogne que rendent si sympathique, à quatre siècles de distance, et ses malheurs et sa mort prématurée. C'est l'archiduc Philippe le Beau, son fils, qui vient y relever le Parlement; c'est Marguerite, sa fille, cette délicieuse princesse qui dort son dernier sommeil dans ce bijou délicatement refouillé qu'on appelle l'église de Brou, qui enverra et des ouvriers et des subsides au vaisseau superbe de votre église Notre-Dame; c'est Charles-Quint qui dotera l'enceinte rebâtie de sept bastions inexpugnables, préparant cent ans d'avance l'échec retentissant de l'armée d'invasion conduite par Condé, La Meilleraie et Gassion.

C'est chez nous qu'au XVI^e^ siècle l'art introduit par des étrangers, flamands ou bourguignons, éclôt pour la première fois sous le ciseau du sculpteur Claude Lulier et sous le pinceau de Jacques Prévost le Graylois, dont vous conservez encore des œuvres naïves. Sambin, Le Rupt, Le Roux bâtissent, sculptent et peignent après eux pour nos églises, tandis que des architecteurs dijonnais, dirigés par Richard Maire de Besançon, élèvent le palais du Parlement, dont il ne reste, hélas! que le souvenir. Le XVII^e^ siècle, le XVIII^e^ ne resteront pas en arrière sur leurs devanciers et une foule de charmants hôtels, avec des façades flamandes, des tourelles en encorbellement, des escaliers hardiment perchés sur d'étroits piliers, naîtront sur les plans de Boyvin et de ses émules, tandis que Martellange guide la construction de votre

collège de l'Arc ou plutôt l'achève, et qu'une foule de sculpteurs ou ciseleurs, devanciers des Attiret et des Devosges, taillent ici des ornements et des reliefs, là de spirituels dieux de l'Olympe comme ceux qui embellissent le Cours.

Mais, vous connaissez mieux que nous ces trésors qui nous attirent et qui nous charment, et dont nous parlera tout à l'heure, trop brièvement, hélas! car le temps nous presse, celui d'entre vous qui les connaît le mieux.

J'en ai dit assez pour expliquer le motif qui nous a fait choisir Dole pour affirmer, sur son terrain riche en souvenirs et en monuments des plus intéressants, que la Franche-Comté est bien vivante, qu'elle n'oublie rien de son passé, qu'elle ne renie aucune de ses gloires et que toute française qu'elle soit jusqu'au fond de ses entrailles, elle l'a prouvé hier et le prouvera encore demain et chaque fois qu'on lui demandera ses enfants et son épargne, elle se souvient toujours des siècles lointains de son indépendance Ce que nous voulons pour elle, ce que nous souhaitons dans l'intérêt de la patrie commune, c'est que cette province, comme toutes les provinces sœurs qui nous avoisinent ou qui nous montrent l'exemple, garde son caractère propre et que, protégée par cette barrière de la Saône, elle conserve son goût de terroir, ses vieilles croyances, ses vieilles traditions, son cœur droit, son franc parler, son orgueil de petite nation, voire même son amour-propre de clocher sans le laisser entamer par personne. Ce dernier souhait doit être mieux compris à Dole que partout ailleurs, puisque, malgré les boulets du prince de Condé, qui l'ont rogné de deux étages, le clocher de Dole reste toujours le plus beau et le plus haut clocher du pays!

A côté de ces souhaits et de ces vœux pour la petite patrie, nous voulons encore autre chose, c'est que toutes nos sociétés savantes, gardant dans le territoire qui leur est dévolu leur action si vivifiante et si utile, groupant tous les bons esprits qui aiment la science, l'histoire, l'archéologie et collaborent à leurs progrès, règlent et discutent une fois chaque

année le plan général de leurs travaux, s'associent pour des œuvres collectives, outils indispensables au progrès que nous désirons. Arrière, ces rêveurs ineptes et dangereux, qui voudraient remplacer par le *volapuck* les vieilles langues maternelles; par le doute absolu, les croyances les plus respectables; par le cosmopolitisme, l'idée de patrie. Nous voulons et toutes nos sociétés veulent, au contraire, garder nos provincialismes et nos patois, décrire, dessiner, mesurer tous nos monuments, amasser avec ordre et méthode tous les matériaux de nos annales, tous les fossiles de notre géologie, la flore et la faune de nos prairies et de nos bois, et cela dans des livres, dans des musées, dans des herbiers qui porteront un nom franc-comtois. Notre domaine est assez vaste pour que, sans sortir de nos frontières provinciales, nous puissions travailler utilement à la connaître et à la féconder. C'est la province qui a fait la France, c'est à elle de la consolider et de la maintenir!

En le faisant, en tentant cet essai de décentralisation sur le terrain scientifique, tout en centralisant par le groupement les sociétés d'une région, nous croyons faire œuvre saine et utile à bien des points de vue. Et d'abord, par ces modestes assises, qui chaque année passeront d'un département dans un autre, en réunissant tous ceux que leur goût pour l'étude et leur amour pour le pays rendent dignes de se rapprocher et de se connaître, nous entretiendrons cet esprit provincial, qui ne peut vivre et fleurir qu'avec l'air du pays. Qu'à Paris les Franc-Comtois se groupent et banquètent pour causer ensemble des foyers qu'ils ont quittés, c'est bien, mais qu'ils se réunissent et se groupent sur le vieux sol séquanais, c'est encore mieux, car la vivacité de nos sentiments s'accentue d'autant plus qu'on foule la terre comtoise et qu'on garde l'accent comtois. Ici, nous nous connaissons tous, et si nous connaissons nos travers, souvent légers, nous savons aussi, quoiqu'on en dise, nous rendre justice les uns les autres, malgré quelques coteries où la rancune et l'intérêt parlent

tout autre langage que celui de la sincérité. L'appel que, pour la première fois, nous avons fait aux sociétés savantes de Franche-Comté n'a rencontré que des adhésions La présence des présidents, des secrétaires, des membres les plus distingués de nos associations de Belfort à Lons-le-Saunier, de Vesoul à Montbéliard, Besançon, Gray et Dole, sont une preuve que notre union sera féconde et sans désaccord; nous avons, ce matin, fait ample et bonne besogne. En rentrant chez nous, nous emportons des programmes auxquels nous resterons fidèles; nous ne nous séparerons pas sans avoir constitué un Conseil d'administration de l'Association comtoise. Nous avons élu, pour 1900, un président et un secrétaire général. Nous avons fait choix de la ville de Montbéliard pour nos prochaines assises. L'Association Comtoise est constituée comme ses sœurs aînées l'Association Bretonne et l'Association Normande; elle essaiera de faire honneur à sa province, et vous ne me reprocherez pas, Mesdames et Messieurs, de terminer par ce souhait, emprunté à la devise de Besançon : Dieu le veuille, UTINAM !

A ce discours, accueilli avec sympathie par l'auditoire, succèdent, au milieu de salves d'applaudissements, de courtes lectures dont voici les titres :

Vallorbe au canton de Vaud, par M. le Dr Meynier, de Besançon;

Un prix de viticulture fondé par un chanoine de Dole, par M. le chanoine Suchet, de Besançon (lu par M l'abbé Perrin, directeur du Grand Séminaire) ;

L'Interim de 1548 à Montbéliard, par M. le pasteur Viénot ;

Un parrain de la *Marseillaise*, par M. Dubail-Roy, de Belfort ;

L'Eglise Notre-Dame de Dole, par M. Julien Feuvrier ;

La vérité sur l'abbé de Watteville, par M. l'abbé Brune ;

L'hôpital de Dole, par M. André Pidoux ;

Jean de Fruyn, archevêque élu de Besançon, par M. Léon Gauthier ;

La Fable et l'Histoire, pièce de vers, par M Puffeney, bibliothécaire honoraire de Dole.

A la séance publique, terminée à 4 heures, succède une visite rapide des monuments de la ville, sous la conduite de M. Renaud, maire de Dole, et de M. J. Feuvrier.

Tour à tour le musée dolois, où figurent nombre de portraits intéressants et de belles toiles, la Bibliothèque et ses précieux volumes, provenant en partie des vieux couvents de la région, le Musée archéologique que M. le maire de Dole, sur l'initiative de M. Feuvrier, va doter d'une installation particulière, la chapelle du Collège avec sa chaire superbe et son magnifique portail, l'église, dont M. le chanoine Guichard fait les honneurs avec une bonne grâce et une amabilité charmante, sont visités par tous les membres du congrès. Le soir encore, un grand nombre continuent à parcourir les rues animées de la jolie ville jurassienne, en saluant ces vieux hôtels qui vibrent aux grands noms de Gatinara, de Marmier, de Boyvin, de Brun, et de tous ces vieux et glorieux parlementaires d'antan ; tous s'entretiennent du bon emploi de la journée et ne se quittent à regret, qu'en se donnant rendez-vous à Montbéliard quand viendra le mois d'août 1900.

Le Président du Congrès, JULES GAUTHIER.

Le Secrétaire général, JULIEN FEUVRIER.

LISTE DES MEMBRES DU CONGRÈS

MM.

GAUTHIER, Jules, président de la Société d'Emulation du Doubs, *président du Congrès.*

RENAUD, maire de Dole, conseiller général du Jura.

BERGER, Philippe, de l'Institut (Académie des Inscriptions), président de la Société d'Emulation de Belfort.

DE VAULCHIER (le marquis), président de l'Académie de Besançon.

VIÉNOT, John, président de la Société d'Emulation de Montbéliard.

LIBOIS, archiviste du Jura, secrétaire général de la Société d'Emulation du Jura.

BERTIN (le docteur), délégué de la Société d'Emulation de Gray et de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

ROBERT, Ulysse, inspecteur général des Archives et Bibliothèques, à Paris.

BABEY (l'abbé], curé de Chilly-le-Vignoble.

BARDET (l'abbé), curé de Rahon.

BILLARD, président de la Société d'horticulture et de viticulture de Dole.

BOUCHER, G., étudiant à Gray.

BOUVERET, architecte à Dole.

DE BRANGES (l'abbé), aumônier à Dole.

BREDIN, L., à Paris.

BRIAND (le docteur), de Dole.

BRUNE (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs.

CARUEL, banquier, à Dole.

CHAUMONT (l'abbé), professeur, à Dole.

CHAINTRE (le docteur), à Dole.

CHIPON, avocat, à Besançon.

COSTE (le docteur), bibliothécaire, à Salins.

DUBAIL-ROY, de Belfort.

DUMAY, ancien magistrat, à Talmay.

MM.

EMMAN, à Dole.

FALLOT, professeur à l'Université de Bordeaux.

FEBVRE, de Chevigney.

FEUVRIER, Julien, professeur au collège de Dole, *secrétaire du Congrès*.

FÉVRET, professeur au collège de Dole, bibliothécaire de la ville.

DE FROISSARD (le marquis), de Bersaillin.

FROMOND (l'abbé), curé de Crissey.

GAUTHIER, Léon, élève de l'Ecole nationale des Chartes.

GIRARDOT (le docteur), de Besançon.

GIRARDOT, Abel, professeur au lycée de Lons-le-Saunier, conservateur du Musée.

GRÉGORY, procureur de la République, à Belfort.

GUIGNARD, élève de l'Ecole des Chartes.

GUICHARD (le chanoine), curé de Dole.

INGOLD (l'abbé), directeur de la *Revue d'Alsace*.

JOVIGNOT, fils, de Dole.

KIRCHNER, de Besançon.

LAMBERT, avocat, à Besançon.

LANAUD-JURAIN, de Peintre.

LARGER (le docteur), à Dole.

LEDOUX (le docteur), de Besançon.

LONGIN, avocat, à Dole.

LOUVOT (le chanoine), curé de Saint-Claude, à Besançon.

MALDINEY, préparateur de physique à l'Université de Besançon.

MELIN, principal du collège de Dole.

MEYNIER (le docteur), à Besançon.

MICHARD, avocat, à Dole.

NARDIN, Léon, de Belfort.

PERRIN, Auguste, ingénieur, à Dole.

PERRIN (l'abbé), directeur au Séminaire, Besançon.

PERROD (l'abbé), curé de Gevingey.

PIDOUX, André, élève de l'Ecole nationale des Chartes.

POULIN (l'abbé), curé de Saint-Denis de Lons-le-Saunier.

QUINET, receveur des postes, à Dole.

MM.

QUINTARD, bibliothécaire, à Dole.
RICHENET, ancien professeur, à Dole.
ROUX, Albert, ingénieur, à Montbéliard.
ROUX, juge suppléant au tribunal de Montbéliard.
DE SAINTE-AGATHE (le comte J.), à Besançon.
TIÉVRANT, professeur en retraite, à Dole.
TRUCHOT (Mlle), directrice des cours de jeunes filles, à Dole.
VAISSIER, conservateur du musée de Besançon.
VUILLERMET, directeur de la *Revue de Viticulture du Jura*, à Poligny.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1899-1900)

Par le DÉPARTEMENT DU DOUBS..... 300 f.
Par la VILLE DE BESANÇON..... 600 f.

Par M. le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Bulletin du Comité des Sociétés savantes : Congrès à Toulouse en 1899, Sciences économiques et sociales. — *Bulletin archéologique*, 1898, 3 ; 1899, 1 et 3. — *Travaux scientifiques*, 1900 ; — *Histoire et philologie*, 1899, 1 et 2.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1899 et 1900, 1re série.

Annales du Musée Guimet : *Histoire des religions*, I. 39, 40 et 41 ; — *Recueil des talismans laotiens*, 1re partie.

Par MM.

LE PRÉFET DU DOUBS : *Rapports et délibérations du Conseil général*, août 1899.

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE : *Rentrée des Facultés*, 9 novembre 1899 (discours de MM. Saint-Loup, Boutroux, Chapoy et Fournier).

GRUEY, directeur de l'Observatoire : *14e bulletin météorologique*, 1898.

EUGÈNE DE BEAUSÉJOUR, membre correspondant : sa brochure intitulée : *Quelques documents inédits relatifs à la terre de Granvelle*, 1899.

DUMONT (ALBERT) : *Les sources démographiques.*

ROUSSELET : *dictionnaire de géographie universelle*, supplément, 17e et 18e fascicules.

MEYNIER (le docteur J.), membre résidant : *Armorial d'Ornans, de la Franche-Comté de Bourgogne*, publié dans l'Annuaire du Conseil héraldique de France.

PIROUTET, membre correspondant : *Etudes sur le Préhistorique dans le Jura*, stations et *tumuli.*

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1899-1900)

Association française pour l'avancement des Sciences, 28e session à Boulogne-sur-Mer, 1899, 1.

Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXVII, 1899.

Revue des Etudes historiques, 65e année, 1899.

Revue des Etudes grecques, 1899 et 1er trim. 1900.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 1899, 3-5.

Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 6e série, t. VIII, 1897. — *Mettensia*, no 2, 1898.

Journal des Savants, 1899 et 1900.

Spelunca (Société de spéléologie), 1899.

Mélusine, 1899.

Société de secours des Amis des Sciences, 1899.

Bulletin de la Société de botanique de France.

Société de physique de Paris, 1899.

Congrès archéologique de France, LXIIIe session à Morlaix-Brest, en 1896; — LXIVe session à Nimes, en 1897.

Mémoires de la Société zoologique de France, t. XII, 1899.

Bulletin de la Société académique de Brest, t. XXIV, 1898-99.

Bulletin de la Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure, 1898-99; — Table, 1797-1899.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen, 1897-1898.

Société des Sciences naturelles de Nancy, 2e série, t. I, 1900; — 3e série, no 3.

Bulletin de la Société Dunoise, 1er trimestre 1900.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, t. XXXVIII, 1899.

Bulletin et Mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente, 6e série, IX, 1899.

Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1898.

Bulletin de la Société d'agric., sciences et arts de la Sarthe, 1899.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XII, 1899 ; — t. XIII, 166-167, 1899.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, t. IX, 3-4, 1899.

Revue archéologique du Maine, t. XLVII, 2, 1899.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Ain, 1er trim. 1900.

Bulletin de la Société des antiquaires du centre, t. XXIII, 1899.

Annales de la Société d'agriculture de Saint-Etienne, 1899.

Revue de Saintonge et d'Aunis, organe de la Société des archives historiques, t. XIX, no 6, 1899; — t XX, 1900, 1er semestre.

Revue historique et archéologique du Maine, 1899, 1er semestre, t. XX, 1.

Société des sciences médicales de Gannat, 1898-1899.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et industries de Lyon, 7e série, t. VI, 1898.

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, 3e semestre, t. XXVII, 1899.

Société philomathique Vosgienne, 1899-1900.

Mémoires de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. XXIII, 1-3 (années 1895-1899).

Revue Bourguignonne de l'enseignement supérieur, Université de Dijon, t. IX, no 4; t. X, 1.

Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Besançon, année 1899.

Revue viticole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne, 1899 et 1er sem. 1900.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 4e série, t. II et t. III, 1900.

Bulletin de la Société grayloise d'Emulation, no 2, 1899.

Société belfortaine d'Emulation, no 18, 1899.

Mémoires de la Société Eduenne, t. XXVII, 1899.

Mémoires de la Société d'archéologie de Langres, 1899, 10; 1900, nos 1-3.

Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 1899 et 1er semestre 1900.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, 1898-1899.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1900, 3.

Société des sciences naturelles de Chalon-sur-Saône, 1899.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 3e série, 1, 1898.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1899, 2e série, t. XIII.

Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France, 1899 et 1er trim. 1900.

Revue savoisienne, 40e année, 1899.

Annales de la Société d'agriculture de Saint-Etienne, 1899, n° 4.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, 1899.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, Valence, 1899.

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 5e série, t. III ; 2e cahier, t. V, 1 ; procès-verbaux, 1898-1899 ; Observations pluviom. et thermométriques, appendice au t. V.

Bulletin trimestriel de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2e série, t. XXVI, 1-4, 1897 et 1898.

Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnographie et d'anthropologie, t. VI, 304, 1899, 1er sem. 1900.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts de Marseille, 1896-1899.

Académie des sciences et lettres de Montpellier, 2e série, t. II, 6, et t. III, 1.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, année 1899 ; 1re série 1900.

Société linnéenne de Bordeaux, 6e série, te IV, 1899.

Société archéologique de Bordeaux, t. XXII, 1-2, 1897.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, 1899.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXVII, 1899.

Revue africaine, n° 235, 1900.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers, 5e série, t. II, n° 3, 1900 ; Bulletins II, VII et VIII, 1899 et 1900.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. XIII, 1899; annuaire, 1900.

Revue bénédictine, 1899, t XVIII; janvier 1900.

Bulletin de la Société d'archéologie de Genève, t. II, 3, 1900.

Société des sciences naturelles de Bâle (Verhandlungen), XII, 2, 1900.

Société des sciences naturelles de Zurich (vierteljahrsschrift),1900.

Société vaudoise des sciences naturelles, t. XXX, nos 132-133, 1899.

Indicateur d'antiquités suisses (Anzeiger), Zurich, 1899.

Société d'histoire suisse (Jahrbuch), Zurich, 1899.

Memorie della regia accademia in Modena, 3e série, t I, 1898.

Missouri botanical garden, 11e rapport, 1899, t. II, 1900.

Transactions of the Academy of sciences of Saint-Louis, t. VIII. 8-12; t. IX, 1-7, 1899.

Bulletin de la Société géographique de Philadelphie, t. II, no 4.

Museo nacional de Montevideo, t. II, 12-13, 1899.

Académie des sciences de Munich (Sitzungsberichte), *mathém.*, n° II; *philo.*, no III, 1899.

Société impériale et royale de géologie de Vienne (Jahrbuch, XLIX, 1899; — (Verhandlungen, 3-5, 1900.)

Société d'histoire et de philosophie de Manchester, Proceedings, t. XLIII, 5; t XLIV, 1-2, 1899; 1re série 1900.

United states Geological Survey : Monographs, t. XXIX; — Geology of old Hampshire country by Emerson, t. XXXI; Geology of the Aspers mining district Colorado, by Spurr, Atlas, t XXXV : The latter extinct floras of north America by Newberry (19e rapport, 1897-1898; 20e rapport, 1898-1899; 2 vol. partie VI).

Société physico-économique de Kœnigsberg, (Schriften), 1899.

Neue Heidelberger Jahrbucher, hist.-philo., zu Heidelberg, IX, no 1-2, 1899.

Académie des sciences de Berlin (Sitzungsberichte), XXXIX, t. III, 1899.

Académie royale suédoise des sciences de Stockholm : Ofversigt (bulletin), t. LVI, 4; Handlingar, no 32, 1900.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er juillet 1900.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1900.

Président.....	MM. Charles BONNET;
Premier Vice-Président..	Jules GAUTHIER;
Deuxième Vice-Président.	Alfred VAISSIER;
Secrétaire décennal.....	MEYNIER (le docteur);
Trésorier.....	FAUQUIGNON;
Vice-Trésorier.....	POETE;
Archivistes.....	MALDINEY et KIRCHNER.

Secrétaire honoraire..... M. BAVOUX (Vital).

Membres honoraires (24).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée.

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon, (M. GOUGEON).

L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (S. G. Mgr PETIT).

LE PRÉFET du département du Doubs (M. ROGER).

LE GOUVERNEUR de la place de Besançon (M. le général FAVARCQ).

LE RECTEUR de l'Académie de Besançon (M. LARONZE).

MM.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL près la Cour d'appel de Besançon (M. MOLINES).

LE MAIRE de la ville de Besançon (M. GONDY).

L'INSPECTEUR d'Académie à Besançon (M. GUYON), rue Moncey, 4.

BLANCHARD, Em., membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

DELISLE, Léopold, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général de la Bibliothèque nationale. — 1881.

GRENIER, Edouard, lauréat de l'Académie française, ancien secrétaire d'ambassade; Paris, boulevard Saint-Germain, 174, et Baume-les-Dames (Doubs). — 1870.

WEIL, Henri, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon; Paris, rue Adolphe Yvon, 16. — 1890.

Le général WOLF, ancien commandant supérieur du 7e corps d'armée; château de Pontdevaux (Ain). — 1882.

* DUFOUR, Marc, docteur en médecine, (*élu membre honoraire de la Société en 1896*), à Lausanne, rue du Midi. — 1886.

PETIT, Jean, statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, Paris (*élu membre honoraire de la Société en 1896*). — 1866.

ROBERT, Ulysse, inspecteur général des bibliothèques et des archives, 30, avenue Quihou, à Saint-Mandé (Seine). — 1896.

SIRE, Georges. correspondant de l'Institut, essayeur de la Garantie (*élu membre honoraire de la Société en 1896*), Besançon, rue de la Mouillère, aux Chaprais. — 1847.

* PINGAUD, Léonce, correspondant de l'Institut, prof. d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Besançon (*élu membre honoraire de la Société en 1896*), rue Saint-Vincent, 17. — 1874.

CHOFFAT, Paul, attaché à la direction des travaux géologiques du Portugal; Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113. — 1869.

METZINGER (le général), commandant le 15e corps d'armée, à Marseille. — 1899.

ROLLAND, Henri-Marius, capitaine de vaisseau, ancien général de division du cadre auxiliaire en 1870-71, en retraite à Marseille, rue des Dominicaines, 39. — 1899.

MM.

BERGER, Philippe, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), prof au collège de France. — 1899.

BERTRAND, Marcel, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des mines. — 1899.

Membres résidants (1) (147).

AUBERT, Louis, maître tailleur au 5e d'artillerie, place de l'Etat-Major, au quartier. — 1896.

BADER, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

BAIGUE (le docteur), professeur suppléant à l'école de médecine, rue Morand, 5. — 1897.

BAUDIN, Léon, docteur en médecine, directeur du bureau d'Hygiène de Besançon, Grande-Rue, 97. — 1885.

* BAVOUX, Vital, receveur principal des douanes en retraite; Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1853.

BEAUQUIER, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

DE BEAUSÉJOUR, Gaston, ancien capitaine d'artillerie, place Saint-Jean, 6. — 1897.

BÉJANIN, Léon, propriétaire, Grande-Rue, 39. — 1885.

* BERDELLÉ, ancien garde général des forêts, Grande-Rue, 112. — 1880.

* BESSON (Paul), chef d'escadron d'artillerie, rue Charles-Nodier, 13. — 1894.

BONAME, Alfred, photographe, rue de la Préfecture, 10. — 1874.

BONNET, Charles, pharmacien, ancien conseiller municipal, Grande-Rue, 39. — 1882.

BOSQ, notaire à Besançon, Grande-Rue, 70. — 1899.

BOSSY, Léon, fabricant d'horlogerie, rue de Lorraine, 9. — 1896.

* BOUSSEY, prof. agrégé d'histoire au Lycée, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, rue Morand, 11. — 1883.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidant* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

BOUTTERIN, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue Saint-Antoine, 4. — 1874.

BOUVARD, Louis, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, ancien conseiller municipal, rue Morand, 16. — 1868.

* BOVET, Alfred, ancien président de la Société d'Émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs). — 1888.

BOYSSON D'ECOLE, Alfred, rue de la Préfecture, 22. — 1891.

BRETENET, chef d'escadron d'artillerie, rue St-Pierre, 15. — 1885.

BRETILLOT, Maurice, banquier, membre de la Chambre de commerce, rue Charles Nodier, 9. — 1857.

BRETILLOT, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

BRUCHON (le docteur), professeur honoraire à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, Grande-Rue, 84. — 1860.

BRUCHON, Henri (le docteur), professeur suppléant à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 84. — 1895.

BURLET (l'abbé), chanoine-archiprêtre, curé de St-Jean. — 1881.

DE BUYER, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 123. — 1874.

CÉNAY, pharmacien, avenue Carnot. — 1897.

CHAPOY, Léon (le docteur), directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 11. — 1875.

DE CHARDONNET (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

CHARLET, Alcide, avocat, rue des Granges, 74. — 1872.

CHIPON, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

* CHOTARD, Henri, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, rue de Vaugirard, 61, à Paris. — 1866.

CLERC, Edouard-Léon, représentant de commerce, rue du Chasnot. — 1897.

COILLOT, pharmacien, rue Battant, 2, et quai de Strasbourg, 1. — 1884.

COLSENET, Edmond, prof. de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, anc. conseiller municipal, rue Granvelle, 4. — 1882.

CORDIER, Palmyr, agent principal d'assurances, conseiller municipal, rue des Granges, 37. — 1885.

MM.

CORNET, Joseph, docteur en médecine, aux Chaprais, rue des Chaprais, 5. — 1887.

COSSON, Maurice, trésorier-payeur général du Doubs, rue du Perron, 26. — 1886.

COULON, Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, rue de la Lue, 7. — 1856.

COURGEY, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

COURTOT, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

COUTENOT, Francis, médecin en chef honoraire des hospices, rue du Chateur, 5. — 1852.

DELACROIX, Emile, essayeur au bureau de la Garantie de Besançon, place de l'Etat-major, 18.— (1877)-1895.

DIETRICH, Bernard, ancien négociant, Grande-Rue, 71 et Beauregard (banlieue). — 1859.

DODIVERS, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

* DREYFUS, Victor-Marcel, docteur en médecine, rue de la Mouillère (aux Chaprais). — 1889.

DROUHARD, Paul, conservateur des hypothèques en retraite, rue Saint-Vincent, 18. — 1879.

DROUHARD (l'abbé), chanoine, rue Saint-Jean. — 1883.

DROZ, Edouard, professeur à la Faculté des lettres, rue Moncey, 7. — 1877.

DUBOURG, Paul, présid. de la Chambre de comm., anc membre du Conseil général du Doubs, rue Charles Nodier, 28. — 1891.

EYDOUX, Henri-Ernest, administrateur des magasins du Bon-Marché, Grande-Rue, 73. — 1899

ETHIS, Edmond, propriétaire, Grande-Rue, 91. — 1860.

FAUQUIGNON, Charles, ancien receveur des postes et télégraphes, rue des Chaprais, 5. — 1885.

FÉNON, directeur de l'Ecole nationale d'horlogerie de Besançon. — 1893.

FOURNIER, professeur de géologie à l'Université de Besançon. — 1899.

FLUSIN, Georges, agent d'assurances, Grande-Rue, 23. — 1898.

FRANCESCHI, Luc, artiste peintre, rue de la Préfecture, 25. — 1893.

MM.

FRANCEY, Edmond, avocat, membre du Conseil général du Doubs, ancien adjoint au maire, rue Moncey, 1. — 1884.

GAUDERON (le docteur), Eugène, professeur de clinique à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129. — 1886.

* GAUTHIER, Jules, archiviste du département du Doubs, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Charles-Nodier, 8. — 1866.

GENVRESSE, professeur de chimie industrielle et agricole à la Faculté des sciences, rue Gambetta, 7. — 1895.

GIRARDOT, Albert, géologue, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

GROSJEAN, Alexandre, avocat, adjoint au Maire, membre du Conseil général du Doubs, quai Veil-Picard, 39. — 1876.

GROSRICHARD, pharmacien, place du Marché, 17. — 1870.

GRUEY, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Besançon. — 1882.

* GRUTER, médecin-dentiste, square Saint-Amour, 7. — 1880.

GUICHARD, Albert, négociant, ancien président du tribunal de commerce, rue d'Anvers, 3. — 1853.

GUICHARD, Paul, rue Pasteur, 13. — 1884.

GUILLEMIN, Victor, artiste peintre, rue des Granges, 21. — 1884.

HALDY, Léon-Emile, rue Saint-Jean, 3. — 1879.

HEITZ (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 45. — 1888.

HENRY, Jean, docteur ès sciences, Grande-Rue, 129. — 1857.

HÉTIER, François, botaniste; à Mesnay-Arbois (Jura). — 1895.

D'HOTELANS, Octave, rue Charles Nodier, 12. — 1890.

JACOT, Adolphe, employé à la préfecture, rue Charles Nodier, 6. — 1896.

JOUBIN, professeur à la Faculté des sciences, à Beauregard. — 1894.

DE JOUFFROY (le comte Joseph), membre du Conseil général du Doubs; au château d'Abbans-Dessous et à Besançon, rue du Chapitre, 1. — 1853.

KIRCHNER, ancien négociant, quai Veil-Picard, 55 *bis*. — 1895.

* KOLLER, propriétaire, conseiller municipal, membre du Conseil d'arrond. de Besançon; au Perron-Chaprais. — 1856.

MM.

LAMBERT, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13. — 1879.

LARMET, Jules, médecin-vétérinaire, conseiller municipal, ancien adjoint, rue Proudhon, 16. — 1884.

LAURENT, Emile, major au 10e bataillon d'artillerie, quai de Strasbourg, 13. — 1895.

* LEBEAU, administrateur de la compagnie des Forges de Franche-Comté, place Saint-Amour, 2 *bis*. — 1872.

LEDOUX, Emile (le docteur), quai de Strasbourg, 13. — 1875.

LIEFFROY, Aimé, propriétaire, administrateur des Forges de Franche-Comté, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

LIME, Claude-François, négociant, aux Chaprais. — 1883.

LOUVOT, Emmanuel, notaire, Grande-Rue, 14. — 1885.

LOUVOT (l'abbé Fernand), chanoine honoraire de Nîmes, curé de Saint-Claude (banlieue). — 1876.

MAIRE, Alfred, président à la Cour d'appel, rue du Chateur, 12. — 1870.

MAES, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

MAGNIN, Antoine, professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine, conseiller municipal, ancien adjoint au maire, rue Proudhon, 8. — 1885.

MAIROT, Félix, banquier, ancien président de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

MAIROT, Henri, banquier, conseiller municipal, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

MALDINEY, Jules, chef des travaux de physique à la Faculté des sciences. — 1889.

MANDRILLON, avocat, Grande-Rue, 19. — 1894.

MANDEREAU (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, inspecteur de l'Abattoir, quai Veil-Picard, 55. — 1883.

MARCHAND, Albert, ingénieur, administrateur délégué des Salines de Miserey. — 1888.

MARQUISET, Alfred, à Paris. — 1897.

* MARTIN, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 1870.

MASSON, Valery, avocat, rue de la Préfecture, 10. — 1878.

MATILE, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

MM.

MAUVILLIER, Pierre-Emile, photographe, rue de la Préfecture, 3. — 1897.

MÉTIN, Georges, agent-voyer d'arrondissement; à Canot. — 1868.

MEYNIER (le docteur), Joseph, médecin principal de l'armée territoriale, rue Ronchaux, 3. — 1876.

MICHEL, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

MIOT, Camille, négociant, membre de la Chambre de commerce, Grande-Rue, 104. — 1872.

MIOT, Louis, avocat, Grande-Rue, 104. — 1897.

MONTENOISE, avocat, rue de la Madeleine, 2. — 1894.

MORLET, Jean-Baptiste, conseiller municipal et membre de la Chambre de commerce, rue Proudhon, 6. — 1890.

NARGAUD, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

NICKLÈS, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

* ORDINAIRE, Olivier, consul de France; à Maizières (Doubs). — 1876.

OUTHENIN-CHALANDRE, Joseph, membre de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 18. — 1858.

PARIZOT, inspecteur honoraire des Enfants assistés, rue du Clos, 10. — 1892.

PATEU, entrepreneur, membre du Conseil municipal, avenue Carnot. — 1894.

PERRUCHE DE VELNA, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent. — 1870.

* *PINGAUD*, Léonce, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres (*élu membre honoraire en 1896*), rue Saint-Vincent, 17. — 1874.

POÈTE, Marcel, archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de la Ville. — 1894.

PRINET, Max, conservat. adjoint de la biblioth. de la Ville. — 1895.

RÉMOND, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

* RENAUD, Alphonse, docteur en droit, sous-chef à la direction générale de l'Enregistrement; Paris, rue Scheffer, 25. — 1869.

MM.

RICKLIN, notaire, rue des Granges, 38, étude : Grande-Rue, 121. — 1879.

RIGNY (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre. — 1886.

ROBARDET, ancien commissaire-priseur, ancien membre du Conseil d'arrondissement de Besançon, rue Pasteur, 13. — 1879.

ROBERT, Edmond, fabricant d'aiguilles de montres, faubourg Tarragnoz. — 1886.

ROLAND (le docteur), rue de l'Orme-de-Chamars, 10. — 1899.

SAILLARD, Albin (le docteur), sénateur, membre du conseil général du Doubs, place Victor Hugo, et à Paris, rue N.-D.-des-Champs, 75. — 1866.

SAILLARD, Léon, négociant, rue des Granges, 59. — 1877.

SAILLARD, Eugène, ancien directeur des postes du département du Doubs; Beauregard (banlieue de Besançon). — 1879.

DE SAINTE-AGATHE (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 3. — 1880.

SANCEY, Alfred, négociant, Grande-Rue. — 1899.

SANDOZ, Charles, négociant en fournitures d'horlogerie, ancien adjoint au maire, conseiller municipal, place Saint-Amour, 4. — 1880.

SERRÈS, Achille, pharmacien, place Saint-Pierre, 6. — 1883.

SIMONIN, architecte, rue du Lycée, 13. — 1892.

SIRE, Georges, correspondant de l'Institut, essayeur de la Garantie, (*élu membre honoraire de la Société en 1896*), rue de la Mouillère, aux Chaprais. — 1847.

SUCHET (le chanoine) rue Casenat, 1. — 1894.

THOUVENIN, François-Maurice, pharmacien supérieur, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, Grande-Rue, 136. — 1890.

TISSOT, H., président du tribunal de commerce, rue Saint-Vincent, 7. — 1899.

TRINCANO, manufacturier, rue Saint-Pierre, 20. — 1896.

DE TRUCHY DE VARENNES, rue de la Lue, 9. — 1900.

VAISSIER, Alfred, conservateur du Musée archéologique, Grande-Rue, 109. — 1876.

VAISSIER, Georges (le docteur), chef de clinique médicale de l'hôpital Saint-Jacques, Grande-Rue, 109. — 1898.

MM.

* VANDEL, Maurice, ingénieur des arts et manufactures, à la Rochetaillée, par Saint-Uze (Drôme). — 1890.

* VAUTHERIN, Raymond, ancien capitaine du génie, villa Sainte-Colombe, rue des Vieilles-Perrières. — 1897.

VERNIER, Léon, professeur à la Faculté des lettres, rue Sainte-Anne, 10. — 1883.

DE VEZET (le comte Edouard), ancien lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Charles Nodier, 17 *ter*. — 1870.

VÉZIAN, Alexandre, doyen honoraire de la Faculté des sciences; Villas bisontines. — 1860.

VIEILLE, Gustave, architecte, inspect. départem. des sapeurs-pompiers, rue des Fontenottes, sous Beauregard. — 1882.

WEHRLÉ, négociant, rue Battant, 11. — 1894.

Membres correspondants (109).

MM.

* ALMAND, Victor, capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Carette; à Marseille.

ANDRÉ, Ernest, notaire; rue des Promenades, 17, Gray (Haute-Saône). — 1877.

ARNAL, Amédée, trésorier-payeur; à Libreville (Congo). — 1872.

* BARDET, juge de paix; à Brienne (Aube). — 1886.

BARBIER, Charles, agriculteur; à la Tour-de-Sçay. — 1899.

DE BEAUSÉJOUR, Eugène, ancien magistrat; Lons-le-Saunier. — 1897.

BERTIN, Jules, médecin honoraire des hospices de Gray (Haute-Saône), quai du Saint-Esprit, 1. — 1897.

* BESSON, ingénieur de la Compagnie des forges de Franche-Comté; Courchapon (Doubs). — 1859.

BETTEND, Abel, imprimeur-lithographe; Lure (Haute-Saône). — 1862.

BEY-ROZET, Charles, propriétaire et pépiniériste; à Marnay (Hte-Saône). — 1890.

BIXIO, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris; Paris, quai Voltaire, 17. — 1866.

BIZOS, Gaston, recteur de l'Académie de Bordeaux. — 1874.

MM.

BLONDEAU, substitut du Procureur de la République; Lons-le-Saunier. — 1895.

BOISSELET, Joseph, avocat; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

* BREDIN, professeur honoraire; à Conflandey, par Port sur-Saône (Haute-Saône). — 1857.

* BRIOT, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

DE BROISSIA (le vicomte Edouard FROISSARD); à Blandans, par Voiteur (Jura). — 1892.

* BRUAND, Léon, inspecteur des forêts; Paris, rue de la Planche, 11 *bis*. — 1881.

BURIN DU BUISSON, préfet honoraire; à Besançon, rue Moncey, 9, et à Cramans (Jura). — 1878.

CASTAN, Francis, général d'artillerie; à Versailles et à Besançon, Grande-Rue, 105. — 1860.

CHAPOY, Henri, avocat à la Cour d'appel de Paris; rue des Saints-Pères, 13. — 1875.

* *CHOFFAT*, Paul, attaché à la direction des travaux géologiques du Portugal; Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113. — 1869.

* CLOZ, Louis, professeur de dessin; à Salins. — 1863.

CONTET, Charles, professeur agrégé de mathématiques en retraite; aux Arsures (Jura). — 1884.

* CONTEJEAN, Charles, géologue, professeur de Faculté honoraire et conservateur du musée d'histoire naturelle; à Montbéliard. — 1851.

CORDIER, Jules-Joseph, receveur principal des domaines; à Blamont. — 1862.

CORDIER, Palmyr, médecin des colonies, et à Besançon rue des Granges, 3. — 1896.

COSTE, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, conservateur de la bibliothèque de la ville de Salins (Jura). — 1866.

COURBET, Ernest, bibliophile, trésorier de la ville de Paris, rue de Lille, 1. — 1874.

DAUBIAN-DELISLE, Henri, ancien directeur des contributions directes, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs; Paris, avenue de Wagram, 86. — 1874.

MM.

* Derosne, Charles, maître de forges; à Ollans, par Cendrey. — 1880.

* Deullin, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

* Devaux, ancien pharmacien, juge de paix; Gy (Haute-Saône). — 1860.

Dietrich (le docteur), médecin-chef de l'hôpital Saint-Eugène; Michelet (Alger). — 1892.

Drapeyron, Ludovic, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de Géographie*; Paris, rue Claude-Bernard, 55. — 1866.

* Dufay, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

Feuvrier (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

Feuvrier, Julien, professeur au collège de Dole, faubourg d'Azans. — 1893.

Filsjean (l'abbé), licencié en lettres, professeur au séminaire d'Ornans. — 1896.

Gascon, Edouard, conducteur des ponts et chaussées en retraite, président du comice agricole du canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

Gascon, Louis, profess. au lycée Ampère; Lyon-Saint-Rambert. — 1889.

Gaussin, Célestin, secrétaire honoraire des Facultés, à Paris, rue Denfert-Rochereau, 41. — 1891.

Gauthier, Léon, archiviste paléographe, rue de Navarre, 3, Paris. — 1898.

Gauthier, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Saône, Luxeuil (Haute-Saône). — 1886.

Gevrey, Alfred, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, rue des Alpes, 9. — 1860.

Girardier, notaire; à Dole (Jura). — 1897.

Girod, Paul, professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine de Clermontferrand, rue Blatin, 26. — 1882.

* Guillemot, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

Huart, Arthur, ancien avocat-général; rue Picot, 9, Paris. — 1870.

MM.

JEANNOLLE, Charles, pharmacien; Fontenay-le-Château (Vosges). — 1876.

JOLIET, Gaston, préfet de la Vienne; Poitiers. — 1877.

LAFOREST (Marcel PÉCON DE), lieutenant d'infanterie; à Brest et à Besançon, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1895.

* LAURENT, Ch., ingénieur civil; Paris, rue de Chabrol, 35. — 1860.

LEBAULT, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

LECHEVALIER, Emile, libraire-éditeur; Paris, quai des Grands-Augustins, 39, à la librairie des provinces. — 1888.

LE MIRE, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura) et rue de la Préfecture, à Dijon. — 1876.

LHOMME, botaniste, secrétaire de la mairie de Vesoul (Haute-Saône), rue de la Mairie. — 1875.

* LIGIER, Arthur, pharmacien, membre du Conseil général du Jura; Salins (Jura). — 1863.

LONGIN, Emile, ancien magistrat, rue du Collège, 12, à Dole (Jura). — 1896.

MACHARD, Jules, peintre d'histoire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome; Paris, rue Ampère, 87. — 1866.

MADIOT, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

MAIRE-SEBILLE (l'abbé), curé de Vuillecin, près Pontarlier (Doubs). — 1880.

* MASSING, Camille, manufacturier à Puttelange-lez-Sarralbe (Lorraine allemande). — 1891.

DE MARMIER (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône; au château de Ray-sur-Saône (Haute-Saône). — 1867.

* MATHEY, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

DE MENTHON (le comte René), botaniste; Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Gray. — 1854.

* DE MONTET, Albert; Chardonne-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

MOUREY (l'abbé), curé à Borey, par Noroy-le-Bourg (Haute-Saône). — 1886.

MM.

MOUROT (l'abbé), curé de Roulans (Doubs). — 1899.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, avenue de l'Alma, 15. — 1874.

NARDIN, Léon, pharmacien à Belfort. — 1900.

* PARANDIER, inspecteur général de première classe des ponts et chaussées en retraite, président de la Société de viticulture d'Arbois (Jura); Paris, rue des Ecuries d'Artois, 38, et aux Tourillons à Arbois. — 1852.

PARIS, docteur en médecine, médecin des bains à Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

DE PERPIGNA, Charles-Antoine, propriétaire; Paris, rue de Berne, 11. — 1888.

PETITCLERC, Paul, géologue; Vesoul, rue de l'Aigle-Noir, 17. — 1881.

* PIAGET, Arthur, archiviste cantonal et professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse). — 1899.

PIROUTET, Maurice, géologue; à Salins. — 1898.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine; à Chalèze (Doubs). — 1890.

PIQUEREZ, Charles, explorateur; à Besançon, rue des Docks. — 1898.

* DE PRINSAC (le baron); château de Sadeillan, par Miélan (Gers). — 1873.

PROST, Bernard, inspecteur des archives et des bibliothèques au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Paris, avenue Rapp, 7. — 1857.

RAMBAUD, Alfred, sénateur et membre du Conseil général du Doubs, ancien ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Paris, rue d'Assas, 76. — 1881.

RENAULD, Ferdinand, botaniste, ancien commandant du palais de Monaco; rue des Templiers, à Vence (Alpes-Marit.). — 1875.

RICHARD, Auguste, pharmacien; Nice, rue de Paris, 16, et Autet (Haute-Saône). — 1876.

* RICHARD, Louis, médecin-major de 1re classe au 27e régiment d'infanterie; à Dijon, 14, rue des Roses. — 1878.

RIPPS (l'abbé), curé d'Arc-lez-Gray (Haute-Saône). — 1882.

MM.

ROBERT ainé; au château de Conflans, Charenton (Seine). — 1898.

ROBINET (l'abbé), Mélitin, curé de Revigny, par Conliège (Jura). — 1889.

ROUTHIER, Joseph-Prosper, attaché à la Préfecture de la Seine; Paris, rue Flatters, 10. — 1886.

ROUZET, Charles-François, architecte, à Dole (Jura). — 1898.

ROY, Emile, professeur à la faculté des lettres de Dijon, rue de Mirande, 9. — 1894.

ROY, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue Spontini, 9. — 1867.

* ROSSIGNOT (l'abbé), Auguste, curé de Mamirolle (Doubs). — 1885.

SAGLIO, Camille, directeur des forges d'Audincourt (Doubs). — 1896.

* SAILLARD, Armand, négociant; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

DE SCEY (le comte Gaëtan); à Souvans, par Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1897.

STOURME, doct. en médecine; à Lyon, cours Morand, 25. — 1896.

SURLEAU, directeur de la succursale de la banque de France; à Rouen. — 1886.

* DE SAUSSURE, Henri, naturaliste; à Genève, Cité 24, et à Yvoire (Haute-Savoie). — 1854.

TRAVELET, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* TRAVERS, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18. — 1869.

* TRIPPLIN, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine et vice-président de l'Institut des horlogers; Londres : Bartlett's Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue (Heathfield Gardens, Chiswick, W). — 1868.

TUETEY, Alexandre, sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales; Paris, rue de Poissy 31. — 1863.

VALFREY, Jules, ancien sous-direct. à la direct. polit. du Ministère des Affaires étrangères; Paris, rue Marbeuf, 31. — 1869.

MM.

VAISSIER, Jules, fabricant de papiers; Paris, rue Edouard Detaille, 5, — 1877.

VARAIGNE, directeur des contributions indirectes en retraite; Paris, rue Lauriston, 80. — 1856.

VENDRELY, pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

VERNEREY, notaire; Amancey (Doubs). — 1880.

VIELLARD, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (territoire de Belfort). — 1872.

* WALLON, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 48. — 1868.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 1899-1900

GRESSET, Félix, général de division du cadre de réserve. 1866
BOBILLIER, Edouard, maire, à Clerval, suppléant de la Justice de paix. 1875
MARTIN, Abel, capitaine adjudant-major au 27e régiment d'infanterie, à Dijon. 1881
MILLIARD, Alfred, à Fédry (Haute-Saône). 1886
MARTIN, docteur en médecine, à Paris. 1857
TOURNIER, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale et sous-directeur à l'Ecole des hautes études, à Paris. 1854

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (165)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg. 1868
Société des sciences naturelles de l'Ain. 1894

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862
Société historique et archéologique de Château-Thierry. 1898

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851
Société d'Emulation et des Beaux-arts du Bourbonnais ; Moulins. 1860
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France ; Moulins 1894

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Nice. 1867

Alpes (Hautes-).

Société d'étude des Hautes-Alpes; Gap. 1884

Ardèche.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres de l'Ardèche ; Privas 1863

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société Belfortaine d'Emulation 1872

Bouches-du-Rhône.

Société de statistique de Marseille 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867

Calvados.

Société Linnéenne de Normandie ; Caen 1857
Académie de Caen 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente ; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges 1876

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ; Dijon 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune 1877

Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880
Société bourguignonne de géographie et d'histoire; Dijon. 1888
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs des Facultés de Dijon. 1891

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 1844
Société d'émulation de Montbéliard. 1851
Société de médecine de Besançon. 1861
Société de lecture de Besançon 1865
L'Union artistique de Besançon. 1894
Société d'histoire naturelle du Doubs 1900

Drôme.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers; Romans (Drôme) 1880

Eure-et-Loir.

Société Dunoise; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nîmes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes. . . . 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. . 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse 1875

Gironde.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux. 1867
Société d'archéologie de Bordeaux 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878

Hérault.

Académie de Montpellier 1869
Société archéologique de Montpellier 1869
Société d'étude des sciences naturelles de Béziers . . . 1878

Ille-et-Vilaine

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine; Rennes 1894

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble 1857
Société Dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie. . . 1898

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier 1844
Revue viticole de Franche-Comté, Poligny. 1895

Loir-et-Cher.

Société historique et archéologique du Vendomois. . . . 1898

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne. . . 1866
Société de la Diana, à Montbrison. 1895

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France; Nantes 1891

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers. 1855
Société académique de Maine-et-Loire; Angers 1857

Manche.

Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; Châlons 1856
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne; Reims. 1878

Marne (Haute-).

Société archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg) 1866
Société d'archéologie Lorraine, à Nancy. 1886

Meuse.

Société polymathique de Verdun 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes. 1864

Nord

Société d'émulation de Roubaix. 1895

Oise.

Société historique de Compiègne. 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, arts et lettres de Pau. 1873
Société des sciences et arts de Bayonne. 1884

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan. 1856

Rhône.

Société d'agriculture et d'histoire naturelle de Lyon . . . 1850

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Annales de l'Université de Lyon, quai Claude-Bernard. . 1896

Saône-et-Loire.

Société Eduenne ; Autun. 1846
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône 1877
Société d'histoire naturelle d'Autun 1888
Société d'histoire naturelle de Mâcon. 1896

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. 1861
Société d'encouragement à l'agriculture ; Vesoul. 1881
Société des sciences naturelles ; Vesoul. 1896

Sarthe.

Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe ; Le Mans. 1869
Société historique et archéologique du Maine ; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie ; Chambéry 1869
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry. 1898

Savoie (Haute-).

Société Florimontane ; Annecy 1871

Seine.

Institut de France 1872
Société des antiquaires de France ; Paris. 1867
Association française pour l'avancement des sciences . . 1879
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Association pour l'encouragement des études grecques en France ; rue Soufflot, 22, Paris. 1878
Société de botanique de France ; rue de Grenelle, 24, Paris 1883
Société d'anthropologie de Paris, rue de l'Ecole de Médecine, 15 1883
Société française de physique, rue de Rennes, 44. . . . 1887
Musée Guimet ; avenue du Trocadéro, 30 1889

Société de secours des amis des sciences. 1888
Société de biologie. 1888
Spelunca, Société de spéléologie 1897
Société philomathique de Paris, rue des Grands-Augustins, 7. 1888
Société philotechnique de Paris, rue d'Orléans; Neuilly-sur-Seine 1888
La direction de l'Annuaire géologique universel, rue de Tournon, 1 1885
Mélusine, revue folkloriste, librairie Roland, rue des Chantiers ; Paris 1894
Le Polybiblion, Paris, rue Saint-Simon, 4 et 5. 1894

Seine-Inférieure.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880
Société hâvraise d'études diverses 1891

Seine-et-Oise.

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles 1861
Société des sciences morales, belles-lettres et arts, à Versailles. 1896

Somme

Société des antiquaires de Picardie; Amiens. 1869
Société d'Emulation d'Abbeville. 1894

Tarn-et-Garonne.

Société d'histoire et d'archéologie de Tarn-et-Garonne; Montauban 1894

Vienne (Haute-).

Société historique et archéologique du Limousin 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges ; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1852

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar. 1860
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace ; Strasbourg 1880
Société d'histoire naturelle de Metz. 1895
Commission de la carte géologique de l'Alsace-Lorraine ; Strasbourg 1887

ALGÉRIE.

Société historique algérienne ; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences de Berlin (Sitzungsberichte). 1879
Société botanique de la province de Brandebourg ; Berlin. 1877
Académie royale des sciences de Bavière, à Munich (Kœnigl. Bayer. Akademie der Wissenschaften zu Munchen). 1865
Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen) 1866
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde) ; Giessen. 1853
Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau (Bade) 1892
Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalich-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg) ; Prusse 1861
Société philosophique et littéraire de Heidelberg (à la bibliothèque de l'Université). 1898

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Au-

triche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt) ; Vienne. 1855
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

AMÉRIQUE.

Société d'histoire naturelle de Boston. 1865
Institut Smithsonien de Washington 1869
United states geological Survey. 1883
Geographical club of Philadelphia 1896

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique de Manchester (Litterary and philosophical Society of Manchester). 1859

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société géologique de Belgique; Liège 1876
Académie d'archéologie de Belgique; Anvers, rue Lozane 22 1885
Société des Bollandistes; Bruxelles, rue des Ursulines, 14. 1888
Société d'archéologie de Bruxelles, rue Ravenstein n° 11. 1891
Revue bénédictine de l'abbaye de Maredesous. 1892

PORTUGAL.

Commission des travaux géologiques du Portugal, de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, rua do Arco a Jesu, 113. 1885
Transactions of Academy of St-Louis 1897

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

SUÈDE ET NORVÈGE.

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869

Université royale de Christiania 1877
The geological institution of the University of Upsala. . . 1895
Kongl. Vetterhets historie och antiquitets Akademian, Stockholm. 1898

SUISSE.

Société des sciences naturelles de Bâle. 1872
Société des sciences naturelles de Berne 1855
Société jurassienne d'Emulation ; Porrentruy 1861
Société d'histoire et d'archéologie de Genève, rue de l'Evêché 1863
Institut national de Genève. 1866
Société vaudoise des sciences naturelles ; Lausanne . . . 1847
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne . . . 1878
Société neuchâteloise des sciences naturelles; Neuchâtel. 1862
Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel 1865
Société des sciences naturelles de Zurich 1857
Société des antiquaires de Zurich (à la Bibl. de Zurich). 1864
Société générale d'histoire suisse (à la bibliothèque de Berne). 1880
Indicateur d'Antiquités suisses (Anzeiger fur Schweizerische Altertumskunde), Neue folge I, Zurich 1899

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (32)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. des Facultés de Besançon.
Id. de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de l'Ecole normale des instituteurs de Besançon.
Id. du Cercle militaire.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de la Sorbonne, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.
Id. du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Londres, Soho Square, 37.)
Archives départementales de la Côte-d'Or.
Id. du Doubs.
Id. de la Haute-Saône.
Id. du Jura.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

PROCÈS-VERBAUX.

Notice sur l'*Eglise de Romainmôtier dans le canton de Vaud*, par M. le docteur MEYNIER ..... p. V

Projet d'*Iconographie franc-comtoise du* XVI^e^ *au* XVIII^e^ *siècle*, par M. J. GAUTHIER ..... p. VI

Nouvelles observations sur les *Sources intermittentes des Monts Jura*, par M. A. MAGNIN ..... p. VII

Recherches sur les *Hostilités entre les deux Bourgognes au* XIV^e^ *siècle* (1362-1366), par M. J. VERNIER, archiviste de l'Aube ..... p. VIII

Communication sur les *villancicos* ou noëls espagnols, par M. J. GAUTHIER ..... p. IX.

Formation du département du Doubs (1790-1815), par M. le docteur MEYNIER ..... p. X

Communication sur les *Châteaux de Grailemont, de Rozet, de Flageolet et de Montbarrey*, par M. J. GAUTHIER ..... p. XI

Notice sur *M. Adolphe Gurnaud* (1825-1898), par M. J. GAUTHIER ..... p. XIII

Notice sur *Jean-Baptiste Guillaume de Gevigney (1729-1802)*, par M. J. GAUTHIER ..... p. XIV

Une brochure politique de Claude-Etienne Bigeot : *La Inocencia y Fidelidad del Franco-Condado de Borgoña...*, par M. Emile LONGIN ..... p. XV

Communication de M. J. GAUTHIER sur un *Sonnet inédit du Tasse dédié au cardinal de Granvelle* ..... p. XVI

Communication sur la *Spéléologie des environs de Besançon*, par M. FOURNIER ..... p. XVI

Etude sur l'*Iconographie des Granvelle*, par M. J. GAUTHIER p. XVIII

Besançon après la réunion (1664-1668), par M. le docteur MEYNIER ..... p. XIX

Struggle for life, Paix idéale. Contrastes, Vita sommium, Le Masque, sonnets, et *En Juin*, strophes, par M. V. GUILLEMIN ..... p. XIX

Compte rendu de la séance solennelle de la *Société d'Emulation de Montbéliard*, par M. J. GAUTHIER ..... p. XX

Notice biographique sur M. *le général Alphonse, comte de Jouffroy d'Abbans*, par M. J. GAUTHIER..... p. XX
Note archéologique sur le *Carrelage émaillé de Château-Pahon, à Fédry (Haute-Saône)*, par M. A. MILLIARD.... p. XX
Commnnication de M. J. GAUTHIER sur le *Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté*, qui se réunira à Dole. p. XX
Proposition par M. J. GAUTHIER de la publication d'un travail de M. Emile ROY sur le *Mystère de l'Antechrist*, manuscrit de la Btbliothèque de Besançon..... p. XXI
Centuries biographiques franc-comtoises, proposition de M. le docteur Louis COSTE..... p. XXII
Besançon après la réunion (1664-1668) (suite et fin), par M. le docteur MEYNIER..... p. XXII
Compte rendu du *Congrès de Dole* et de la création de l'*Association franc-comtoise*. par M. J. GAUTHIER..... p. XXIII
Vœu pour le *rétablissement du tombeau de Pierre Perrenot dans le chœur de l'Eglise d'Ornans et son classement comme monument historique*..... p. XXIII
Election du bureau pour 1900..... p. XVI
Projet de budget pour 1900..... p. XXVI
Le Ménage d'un ambassadeur au XVII^e *siècle*, par M. Jules GAUTHIER..... p. XXVI
Les bornes de frontières, de domaines et de forêts, projet de circulaire régionale. par M. J. GAUTHIER..... p. XXVII
Séance publique du 14 décembre 1899.. ..... p. XXVII
Banquet annuel de 1899 : toasts de M. Jules GAUTHIER, président annuel ; de M. Charles BONNET, président pour 1900, de M. le docteur LEDOUX, vice-président de l'Académie de Besançon..... XXIX

MÉMOIRES.

La Société d'Emulation du Doubs en 1899 : discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 14 décembre 1899, par M. Jules GAUTHIER, président annuel..... ..... p. 1
Les noms de lieu romans en France et à l'étranger (suite), par M. le docteur J. MEYNIER . .. . p. 13
Conséquences économiques de l'adduction à Besançon des forces motrices de la Haute-Loue, par M. Charles BONNET..... ..... p. 110

Un mystère français au XIV^e^ *siècle* : *Le Jour du Jugement*, de la bibliothèque de la ville de Besançon, par M. Emile Roy... ..... p. 121
Sonnets et Stances, par M. Victor Guillemin..... p. 240
Des difformités, infirmités et maladies reproduites dans les œuvres d'art,, par M. le docteur Bruchon fils..... .... p. 245
Catalogue descriptif de 206 sceaux-matrices, conservés dans des collections privées ou publiques, par M. Jules Gauthier (6 planches)..... p. 277
Description géologique des environs de Besançon, par M. N. Parandier (2 tableaux et 2 planches). p. 329
Besançon après la réunion (1664-1668), par M. le docteur J. Meynier... .... p. 345
Notice sur Adolphe Gurnaud (1825-1898), par M. Jules Gauthier..... .... p. 373
Flora Sequaniæ Exsiccata, ou Herbier de la Flore de Franche-Comté, publié par M. X. Vendrely. p. 379
Note sur deux bornes milliaires de la voie de Vesontio à Argentoratum, trouvées à Mathay (Doubs) en 1894-1895, par M. Jules Gauthier (1 planche). p. 389
Congrès de l'Association Franc-Comtoise, inauguré à Dole le 10 août 1899. Compte-rendu..... p. 393

Dons faits à la Société en 1899-1900..... p. 411
Envois des Sociétés correspondantes..... p. 412
Membres de la Société au 1^er^ juillet 1900 ..... p. 416
Sociétés correspondantes..... p. 433
Etablissements publics recevant les *Mémoires*..... p. 443

BESANÇON. — TYP. ET LITH. DODIVERS.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

JAN 13'64H

01-185

Widener Library
3 2044 100 855 634